




RB 550



Library
of the
University of Toronto



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

COLLECTION
COMPLÈTE

DES

ŒUVRES

DE

J. J. ROUSSEAU.

TOME SIXIÈME.

ŒUVRES
MÉLÉES
DE
M^R. ROUSSEAU,
DE GENÈVE.
NOUVELLE ÉDITION,

*Revue, corrigée & augmentée de plusieurs morceaux qui
n'ont pas encore paru.*

AVEC FIGURES.
TOME SECONDE.



LONDRES.

M. DCC. LXXVI.





J. M. Moreau le Jeune del.

N. De Launay Sculp.

Il retourne chez ses égaux.

Peu de jours sur l'égalité des Conditions.



DISCOURS

SUR

L'ORIGINE

ET

LES FONDEMENTS

DE L'INÉGALITÉ PARMI LES HOMMES.

PAR J. J. ROUSSEAU,

CITOYEN DE GENÈVE.

Non in depravatis, sed in his quæ bene secundùm naturam se habent, considerandum est quid sit naturale.

ARISTOT. POLITIC. L. 2.

A L A
R É P U B L I Q U E
D E G E N È V E.

MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS ET
SOUVERAINS SEIGNEURS,

CONVAINCU qu'il n'appartient qu'au Citoyen vertueux de rendre à sa patrie des honneurs qu'elle puisse avouer, il y a trente ans que je travaille à mériter de vous offrir un hommage public; & cette heureuse occasion suppléant en partie à ce que mes efforts n'ont pu faire, j'ai cru qu'il me seroit permis de consulter ici le zèle qui m'anime, plus que le droit qui devoit m'autoriser. Ayant eu le bonheur de naître parmi vous, comment pourrois-je méditer sur l'égalité que la Nature a mise parmi les hommes, & sur l'inégalité qu'ils ont instituée, sans penser à la profonde sagesse avec laquelle l'une & l'autre, heureusement combinées dans cet État, concourent de la manière la plus approchante de la loi naturelle & la plus favorable à la société, au maintien de l'ordre public & au bonheur des particuliers? En recherchant les meilleures maximes que le bon sens puisse dicter sur la constitution d'un gouvernement, j'ai été si frappé de les voir toutes en exécution dans le vôtre, que même sans être né dans vos murs, j'aurois cru ne pouvoir me dispenser

d'offrir ce tableau de la société humaine à celui de tous les peuples qui me paroît en posséder les plus grands avantages, & en avoir le mieux prévenu les abus.

Si j'avois eu à choisir le lieu de ma naissance, j'aurois choisi une société d'une grandeur bornée par l'étendue des facultés humaines, c'est-à-dire, par la possibilité d'être bien gouvernée, & où chacun suffisant à son emploi, nul n'eût été contraint de commettre à d'autres les fonctions dont il étoit chargé : un État où tous les particuliers se connoissant entr'eux, les manœuvres obscures du vice ni la modestie de la vertu n'eussent pu se dérober aux regards & au jugement du public; & où cette douce habitude de se voir & de se connoître fit de l'amour de la Patrie l'amour des Citoyens, plutôt que celui de la terre.

J'AUROIS voulu naître dans un pays où le Souverain & le peuple ne pussent avoir qu'un seul & même intérêt, afin que tous les mouvemens de la machine ne tendissent jamais qu'au bonheur commun; ce qui ne pouvant se faire à moins que le peuple & le Souverain ne soient une même personne, il s'ensuit que j'aurois voulu naître sous un gouvernement démocratique, sagement tempéré.

J'AUROIS voulu vivre & mourir libre, c'est-à-dire, tellement soumis aux loix, que ni moi ni personne n'en put secouer l'honorable joug; ce joug salutaire & doux, que les têtes les plus fières portent d'autant plus docilement qu'elles sont faites pour n'en porter aucun autre.

J'AUROIS donc voulu que personne dans l'État n'eut pu se dire au-dessus de la loi, & que personne au-dehors n'en put imposer que l'État fut obligé de reconnoître : car, quelle que puisse être la constitution d'un gouvernement,

s'il s'y trouve un seul homme qui ne soit pas soumis à la loi, tous les autres sont nécessairement à la discrétion de celui-là; (voyez Note 1. *) & , s'il y a un chef national , & un autre chef étranger , quelque partage d'autorité qu'ils puissent faire , il est impossible que l'un & l'autre soient bien obéis & que l'État soit bien gouverné.

JE n'aurois point voulu habiter une République de nouvelle institution, quelques bonnes loix qu'elle pût avoir, de peur que le gouvernement, autrement constitué peut-être qu'il ne faudroit pour le moment, ne convenant pas aux nouveaux citoyens, ou les citoyens au nouveau gouvernement, l'État ne fût sujet à être ébranlé & détruit presque dès sa naissance. Car il en est de la liberté comme de ces alimens solides & succulens, ou de ces vins généreux, propres à nourrir & fortifier les tempéramens robustes qui en ont l'habitude, mais qui accablent, ruinent & enivrent les foibles & délicats qui n'y sont point faits. Les peuples une fois accoutumés à des maîtres ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté, que, prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes. Le peuple Romain lui-même, ce modèle de tous les peuples libres, ne fut point en état de se gouverner en sortant de l'oppression des Tarquins : avili par l'esclavage & les travaux ignominieux qu'ils lui avoient imposés, ce n'étoit d'abord qu'une stupide populace qu'il fallut ménager & gouverner avec la plus grande sagesse, afin que s'accoutumant peu-à-peu à respirer l'air salubre de la liberté, ces ames énervées ou plutôt abruties sous la tyrannie, acquissent par degrés cette sévérité de mœurs & cette fierté de courage qui en firent enfin le plus respectable

de tous les peuples. J'aurois donc cherché pour ma patrie une heureuse & tranquille République, dont l'ancienneté se perdît en quelque sorte dans la nuit des temps; qui n'eût éprouvé que des atteintes propres à manifester & affermir dans ses habitans le courage & l'amour de la Patrie, & où les citoyens accoutumés de longue main à une sage indépendance, fussent, non-seulement libres, mais dignes de l'être.

J'AUROIS voulu me choisir une Patrie, détournée par une heureuse impuissance du féroce amour des conquêtes, & garantie par une position encore plus heureuse de la crainte de devenir elle-même la conquête d'un autre État; une ville libre, placée entre plusieurs peuples dont aucun n'eût intérêt à l'envahir, & dont chacun eût intérêt d'empêcher les autres de l'envahir eux-mêmes; une République, en un mot, qui ne tentât point l'ambition de ses voisins & qui pût raisonnablement compter sur leur secours au besoin. Il s'ensuit que, dans une position si heureuse, elle n'auroit eu rien à craindre que d'elle-même, & que si ses citoyens s'étoient exercés aux armes, c'eût été plutôt pour entretenir chez eux cette ardeur guerrière & cette fierté de courage qui sied si bien à la liberté, & qui en nourrit le goût, que par la nécessité de pourvoir à leur propre défense.

J'AUROIS cherché un pays où le droit de législation fût commun à tous les citoyens: car qui peut mieux savoir qu'eux sous quelles conditions il leur convient de vivre ensemble dans une même société? Mais je n'aurois pas approuvé des Plébiscites semblables à ceux des Romains, où les chefs de l'État & les plus intéressés à sa conservation étoient exclus des délibérations dont souvent dépendoit son salut, & où par une absurde inconséquence les Magistrats étoient privés des droits dont jouissoient les simples citoyens.

AU contraire, j'aurois désiré que , pour arrêter les projets intéressés & mal conçus , & les innovations dangereuses qui perdirent enfin les Athéniens , chacun n'eût pas le pouvoir de proposer de nouvelles loix à sa fantaisie ; que ce droit appartint aux seuls Magistrats ; qu'ils en usassent même avec tant de circonspection , que le peuple de son côté , fût si réservé à donner son consentement à ces Loix , & que la promulgation ne pût s'en faire qu'avec tant de solemnité , qu'avant que la constitution fût ébranlée , on eût le temps de se convaincre que c'est sur-tout la grande antiquité des Loix qui les rend saintes & vénérables ; que le peuple méprise bientôt celles qu'il voit changer tous les jours , & qu'en s'accoutumant à négliger les anciens usages sous prétexte de faire mieux , on introduit souvent de grands maux pour en corriger de moindres.

J'AUROIS fui sur-tout , comme nécessairement mal gouvernée , une République où le peuple croyant pouvoir se passer de ses Magistrats , ou ne leur laisser qu'une autorité précaire , auroit imprudemment gardé l'administration des affaires civiles , & l'exécution de ses propres Loix ; telle dut être la grossière constitution des premiers gouvernemens sortant immédiatement de l'état de nature , & tel fut encore un des vices qui perdirent la République d'Athènes.

MAIS j'aurois choisi celle où les particuliers , se contentant de donner la sanction aux Loix , & de décider en corps sur le rapport des chefs , les plus importantes affaires publiques , établirent des tribunaux respectés , en distingueroient avec soin les divers départemens , éliroient d'année en année les plus capables & les plus intègres de leurs concitoyens pour administrer la justice & gouverner l'État ; & où la vertu des Magistrats portant ainsi témoignage de la sagesse du peuple ,

les uns & les autres s'honoreroient mutuellement. De sorte que si jamais de funestes mal-entendus venoient à troubler la concorde publique, ces temps mêmes d'aveuglement & d'erreurs fussent marqués par des témoignages de modération, d'estime réciproque, & d'un commun respect pour les Loix; présages & garants d'une réconciliation sincère & perpétuelle.

TELS sont, MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS, les avantages que j'aurois recherchés dans la patrie que je me ferois choisie. Que si la providence y avoit ajouté de plus une situation charmante, un climat tempéré, un pays fertile, & l'aspect le plus délicieux qui soit sous le Ciel, je n'aurois désiré, pour combler mon bonheur, que de jouir de tous ces biens dans le sein de cette heureuse patrie, vivant paisiblement dans une douce société avec mes concitoyens, exerçant envers eux & à leur exemple l'humanité, l'amitié & toutes les vertus, & laissant après moi l'honorable mémoire d'un homme de bien, & d'un honnête & vertueux patriote.

Si, moins heureux ou trop tard sage, je m'étois vu réduit à finir en d'autres climats une infirme & languissante carrière, regrettant inutilement le repos & la paix dont une jeunesse imprudente m'auroit privé, j'aurois du moins nourri dans mon ame ces mêmes sentimens dont je n'aurois pu faire usage dans mon pays, & pénétré d'une affection tendre & défintéressée pour mes concitoyens éloignés, je leur aurois adressé du fond de mon cœur à-peu-près le discours suivant.

MES chers concitoyens, ou plutôt mes freres, puisque les liens du sang ainsi que les loix nous unissent presque tous, il m'est doux de ne pouvoir penser à vous, sans penser en même temps à tous les biens dont vous jouissez, & dont nul
de

de vous peut-être ne sent mieux le prix que moi qui les ai perdus. Plus je réfléchis sur votre situation politique & civile, & moins je puis imaginer que la nature des choses humaines puisse en comporter une meilleure. Dans tous les autres Gouvernemens, quand il est question d'assurer le plus grand bien de l'État, tout se borne toujours à des projets en idées, & tout au plus à de simples possibilités; pour vous, votre bonheur est tout fait, il ne faut qu'en jouir, & vous n'avez plus besoin, pour devenir parfaitement heureux, que de savoir vous contenter de l'être. Votre souveraineté acquise ou recouvrée à la pointe de l'épée, & conservée durant deux siècles à force de valeur & de sagesse, est enfin pleinement & universellement reconnue. Des traités honorables fixent vos limites, assurent vos droits & affermissent votre repos. Votre constitution est excellente, dictée par la plus sublime raison, & garantie par des Puissances amies & respectables; votre État est tranquille; vous n'avez ni guerres ni conquérans à craindre, vous n'avez point d'autres maîtres que de sages loix que vous avez faites, administrées par des Magistrats intègres qui sont de votre choix; vous n'êtes ni assez riches pour vous énerver par la mollesse & perdre dans de vains délices le goût du vrai bonheur & des solides vertus, ni assez pauvres pour avoir besoin de plus de secours étrangers que ne vous en procure votre industrie; & cette liberté précieuse qu'on ne maintient chez les grandes Nations qu'avec des impôts exorbitans, ne vous coûte presque rien à conserver.

PUISSE durer toujours pour le bonheur de ses citoyens & l'exemple des peuples une république si sagement & si heureusement constituée! Voilà le seul vœu qui vous reste à faire, & le seul soin qui vous reste à prendre. C'est à

vous seuls désormais, non à faire votre bonheur, vos ancêtres vous en ont évité la peine, mais à le rendre durable par la sagesse d'en bien user. C'est de votre union perpétuelle, de votre obéissance aux loix, de votre respect pour leurs Ministres que dépend votre conservation. S'il reste parmi vous le moindre germe d'aigreur ou de défiance, hâtez-vous de le détruire comme un levain funeste d'où résulteroient tôt ou tard vos malheurs & la ruine de l'État. Je vous conjure de rentrer tous au fond de votre cœur, & de consulter la voix secrète de votre conscience. Quelqu'un parmi vous connoît-il dans l'univers un corps plus intègre, plus éclairé, plus respectable que celui de votre Magistrature? Tous ses membres ne vous donnent-ils pas l'exemple de la modération, de la simplicité des mœurs, du respect pour les loix, & de la plus sincère réconciliation? Rendez donc sans réserve à de si sages chefs cette salutaire confiance que la raison doit à la vertu; songez qu'ils sont de votre choix, qu'ils le justifient, & que les honneurs dus à ceux que vous avez constitués en dignité, retombent nécessairement sur vous-même. Nul de vous n'est assez peu éclairé pour ignorer qu'où cesse la vigueur des loix & l'autorité de leurs défenseurs, il ne peut y avoir ni sûreté ni liberté pour personne. De quoi s'agit-il donc entre vous que de faire de bon cœur & avec une juste confiance ce que vous seriez toujours obligés de faire par un véritable intérêt, par devoir & par raison. Qu'une coupable & funeste indifférence pour le maintien de la constitution ne vous fasse jamais négliger au besoin les sages avis des plus éclairés & des plus zélés d'entre vous : mais que l'équité, la modération, la plus respectueuse fermeté continuent de régler toutes vos démarches, & de montrer en vous à tout l'univers l'exemple d'un peuple fier & modeste, aussi jaloux de sa gloire que de sa

liberté. Gardez-vous sur-tout, & ce sera mon dernier conseil, d'écouter jamais des interprétations sinistres & des discours envenimés, dont les motifs secrets sont souvent plus dangereux que les actions qui en sont l'objet. Toute une maison s'éveille & se tient en allarmes aux premiers cris d'un bon & fidel gardien qui n'aboie jamais qu'à l'approche des voleurs; mais on hait l'importunité de ces animaux bruyans, qui troublent sans cesse le repos public, & dont les avertissemens continuels & déplacés ne se font pas même écouter au moment qu'ils sont nécessaires.

ET VOUS, MAGNIFIQUES ET TRÈS-HONORÉS SEIGNEURS, vous, dignes & respectables Magistrats d'un peuple libre, permettez-moi de vous offrir en particulier mes hommages & mes devoirs. S'il y a dans le monde un rang propre à illustrer ceux qui l'occupent, c'est sans doute celui que donnent les talens & la vertu, celui dont vous vous êtes rendus dignes, & auquel vos concitoyens vous ont élevés. Leur propre mérite ajoute encore au vôtre un nouvel éclat; & choisis par des hommes capables d'en gouverner d'autres, pour les gouverner eux-mêmes, je vous trouve autant au-dessus des autres Magistrats, qu'un peuple libre, & sur-tout celui que vous avez l'honneur de conduire, est, par ses lumieres & par sa raison, au-dessus de la populace des autres États.

QU'IL me soit permis de citer un exemple dont il devrait rester de meilleures traces, & qui sera toujours présent à mon cœur. Je ne me rappelle point, sans la plus douce émotion, la mémoire du vertueux citoyen de qui j'ai reçu le jour, & qui souvent entretint mon enfance du respect qui vous étoit dû. Je le vois encore vivant du travail de ses mains, & nourrissant son ame des vérités les plus sublimes. Je vois Tacite, Plutarque & Grotius mêlés devant lui avec

les instrumens de son métier. Je vois à ses côtés un fils chéri recevant avec trop peu de fruit les tendres instructions du meilleur des peres. Mais si les égaremens d'une folle jeunesse me firent oublier durant un temps de si sages leçons, j'ai le bonheur d'éprouver enfin que quelque penchant qu'on ait vers le vice, il est difficile qu'une éducation dont le cœur se mêle, reste perdue pour toujours.

TELS sont , MAGNIFIQUES ET TRÈS - HONORÉS SEIGNEURS , les citoyens & même les simples habitans nés dans l'État que vous gouvernez ; tels sont ces hommes instruits & sensés dont, sous le nom d'ouvriers & de peuple, on a chez les autres Nations, des idées si basses & si fausses. Mon père, je l'avoue avec joie, n'étoit point distingué parmi ses concitoyens ; il n'étoit que ce qu'ils sont tous, & tel qu'il étoit, il n'y a point de pays où sa société n'eût été recherchée, cultivée, & même avec fruit, par les plus honnêtes gens. Il ne m'appartient pas, & , graces au Ciel, il n'est pas nécessaire de vous parler des égards que peuvent attendre de vous des hommes de cette trempe, vos égaux par l'éducation, ainsi que par les droits de la nature & de la naissance; vos inférieurs par leur volonté, par la préférence qu'ils devoient à votre mérite, qu'ils lui ont accordée, & par laquelle vous leur devez, à votre tour, une sorte de reconnoissance. J'apprends avec une vive satisfaction de combien de douceur & de condescendance vous tempérez avec eux la gravité convenable aux Ministres des Loix, combien vous leur rendez en estime & en attentions ce qu'ils vous doivent d'obéissance & de respects; conduite pleine de justice & de sagesse, propre à éloigner de plus en plus la mémoire des événemens malheureux qu'il faut oublier pour ne les revoir jamais : conduite d'autant plus judicieuse que ce peuple équitable & gé-

néreux se fait un plaisir de son devoir, qu'il aime naturellement à vous honorer, & que les plus ardents à soutenir leurs droits, sont les plus portés à respecter les vôtres.

IL ne doit pas être étonnant que les chefs d'une société civile en aiment la gloire & le bonheur; mais il l'est trop pour le repos des hommes que ceux qui se regardent comme les Magistrats, ou plutôt comme les maîtres d'une patrie plus sainte & plus sublime, témoignent quelque amour pour la patrie terrestre qui les nourrit. Qu'il m'est doux de pouvoir faire en notre faveur une exception si rare, & placer au rang de nos meilleurs citoyens ces zélés dépositaires des dogmes sacrés autorisés par les loix, ces vénérables Pasteurs des âmes dont la vive & douce éloquence porte d'autant mieux dans les cœurs les maximes de l'Évangile qu'ils commencent toujours par les pratiquer eux-mêmes! Tout le monde fait avec quel succès le grand art de la Chaire est cultivé à Genève. Mais, trop accoutumés à voir dire d'une manière & faire d'une autre, peu de gens savent jusqu'à quel point l'esprit du Christianisme, la sainteté des mœurs, la sévérité pour soi-même & la douceur pour autrui, regnent dans le corps de nos Ministres. Peut-être appartient-il à la seule ville de Genève de montrer l'exemple édifiant d'une aussi parfaite union entre une société de Théologiens & de gens de lettres; c'est en grande partie sur leur sagesse & leur modération reconnues, c'est sur leur zèle pour la prospérité de l'État que je fonde l'espoir de son éternelle tranquillité; & je remarque avec un plaisir mêlé d'étonnement & de respect, combien ils ont d'horreur pour les affreuses maximes de ces hommes sacrés & barbares dont l'histoire fournit plus d'un exemple, & qui pour soutenir les prétendus droits de Dieu, c'est-à-dire, leurs intérêts, étoient d'autant moins avarés da

fang humain qu'ils se flattoient que le leur seroit toujours respecté.

POURROIS-JE oublier cette précieuse moitié de la République qui fait le bonheur de l'autre, & dont la douceur & la sagesse y maintiennent la paix & les bonnes mœurs ? Aimables & vertueuses citoyennes, le sort de votre sexe fera toujours de gouverner le nôtre. Heureux ! quand votre chaste pouvoir exercé seulement dans l'union conjugale, ne se fait sentir que pour la gloire de l'État & le bonheur public. C'est ainsi que les femmes commandoient à Sparte, & c'est ainsi que vous méritez de commander à Genève. Quel homme barbare pourroit résister à la voix de l'honneur & de la raison dans la bouche d'une tendre épouse ; & qui ne mépriseroit un vain luxe, en voyant votre simple & modeste parure, qui, par l'éclat qu'elle tient de vous, semble être la plus favorable à la beauté ? C'est à vous de maintenir toujours par votre aimable & innocent empire & par votre esprit insinuant, l'amour des loix dans l'État & la concorde parmi les citoyens ; de réunir par d'heureux mariages les familles divisées ; & sur-tout de corriger par la persuasive douceur de vos leçons & par les graces modestes de votre entretien, les travers que nos jeunes gens vont prendre en d'autres pays, d'où, au lieu de tant de choses utiles dont ils pourroient profiter, ils ne rapportent, avec un ton puérile & des airs ridicules pris parmi des femmes perdues, que l'admiration de je ne fais quelles prétendues grandeurs, frivoles dédommagemens de la servitude, qui ne vaudront jamais l'auguste liberté. Soyez donc toujours ce que vous êtes, les chastes gardiennes des mœurs & les doux liens de la paix, & continuez de faire valoir en toute occasion les droits du cœur & de la nature au profit du devoir & de la vertu.

JE me flatte de n'être point démenti par l'événement, en fondant sur de tels garans l'espoir du bonheur commun des citoyens & de la gloire de la République. J'avoue qu'avec tous ces avantages elle ne brillera pas de cet éclat dont la plupart des yeux sont éblouis, & dont le puérile & funeste goût est le plus mortel ennemi du bonheur & de la liberté. Qu'une jeunesse dissolue aille chercher ailleurs des plaisirs faciles & de long repentirs. Que les prétendus gens de goût admirent en d'autres lieux la grandeur des palais, la beauté des équipages, les superbes ameublemens, la pompe des spectacles, & tous les raffinemens de la mollesse & du luxe: à Genève on ne trouvera que des hommes; mais pourtant un tel spectacle a bien son prix, & ceux qui le rechercheront vaudront bien les admirateurs du reste.

DAIGNEZ, MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS, recevoir tous avec la même bonté les respectueux témoignages de l'intérêt que je prends à votre prospérité commune. Si j'étois assez malheureux pour être coupable de quelque transport indiscret dans cette vive effusion de mon cœur, je vous supplie de le pardonner à la tendre affection d'un vrai Patriote, & au zèle ardent & légitime d'un homme qui n'envisage point de plus grand bonheur pour lui-même que celui de vous voir tous heureux.

JE suis avec le plus profond respect,

MAGNIFIQUES, TRÈS-HONORÉS ET
SOUVERAINS SEIGNEURS,

A Chambéry le
12 Juin 1754.

Votre très-humble & très-obéissant
serviteur & concitoyen,
JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

P R É F A C E.

LA plus utile & la moins avancée de toutes les connoissances humaines me paroît être celle de l'homme (voyez Note 2 *), & j'ose dire que la seule inscription du temple de Delphes contenoit un précepte plus important & plus difficile que tous les gros livres des Moralistes. Aussi je regarde le sujet de ce Discours, comme une des questions les plus intéressantes que la philosophie puisse proposer, & malheureusement pour nous comme une des plus épineuses que les Philosophes puissent résoudre : car comment connoître la source de l'inégalité parmi les hommes, si l'on ne commence par les connoître eux-mêmes? Et comment l'homme viendra-t-il à bout de se voir tel que l'a formé la nature, à travers tous les changemens que la succession des temps & des choses a dû produire dans sa constitution originelle, & de démêler ce qu'il tient de son propre fonds d'avec ce que les circonstances & ses progrès ont ajouté ou changé à son état primitif? Semblable à la statue de Glaucus que le temps, la mer & les orages avoient tellement défigurée qu'elle ressembloit moins à un Dieu qu'à une bête féroce, l'ame humaine altérée au sein de la société par mille causes sans cesse renaissantes, par l'acquisition d'une multitude de connoissances & d'erreurs, par les changemens arrivés à la constitution des corps, & par le choc continuel des passions, a, pour ainsi dire, changé d'apparence au point d'être presque méconnoissable; & l'on n'y trouve plus, au lieu d'un être agissant toujours par des principes certains & invariables, au lieu de cette céleste & majestueuse simplicité dont son auteur l'avoit empreint, que le difforme contraste de la passion qui croit raisonner & de l'entendement en délire.

CE qu'il y a de plus cruel encore, c'est que tous les progrès de l'espèce humaine l'éloignant sans cesse de son état primitif, plus nous accumulons de nouvelles connoissances, & plus nous nous ôtons les moyens d'acquérir la plus importante de toutes, & que c'est en un sens à force d'étudier l'homme que nous nous sommes mis hors d'état de le connoître.

IL est aisé de voir que c'est dans ces changemens successifs de la constitution humaine qu'il faut chercher la première origine des différences qui distinguent les hommes, lesquels, d'un commun aveu, sont naturellement aussi égaux entr'eux que l'étoient les animaux de chaque espèce, avant que diverses causes physiques eussent introduit dans quelques-unes les variétés que nous y remarquons. En effet, il n'est pas concevable que ces premiers changemens, par quelque moyen qu'ils soient arrivés, aient altéré tout à la fois & de la même manière tous les individus de l'espèce; mais les uns s'étant perfectionnés ou détériorés, & ayant acquis diverses qualités, bonnes ou mauvaises, qui n'étoient point inhérentes à leur nature, les autres restèrent plus long-temps dans leur état originel; & telle fut parmi les hommes la première source de l'inégalité, qu'il est plus aisé de démontrer ainsi en général, que d'en assigner avec précision les véritables causes.

QUE mes lecteurs ne s'imaginent donc pas que j'ose me flatter d'avoir vu ce qui me paroît si difficile à voir. J'ai commencé quelques raisonnemens: j'ai hasardé quelques conjectures, moins dans l'espoir de résoudre la question que dans l'intention de l'éclaircir & de la réduire à son véritable état. D'autres pourront aisément aller plus loin dans la même route, sans qu'il soit facile à personne d'arriver au ter-

me; car ce n'est pas une légère entreprise de démêler ce qu'il y a d'originair & d'artificiel dans la nature actuelle de l'homme, & de bien connoître un état qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais, & dont il est pourtant nécessaire d'avoir des notions justes pour bien juger de notre état présent. Il faudroit même plus de philosophie qu'on ne pense à celui qui entreprendroit de déterminer exactement les précautions à prendre pour faire sur ce sujet de solides observations; & une bonne solution du problème suivant ne me paroîtroit pas indigne des Aristotes & des Plines de notre siècle : *Quelles expériences seroient nécessaires pour parvenir à connoître l'homme naturel; & quels sont les moyens de faire ces expériences au sein de la société?* Loin d'entreprendre de résoudre ce problème, je crois en avoir assez médité le sujet, pour oser répondre d'avance que les plus grands Philosophes ne seront pas trop bons pour diriger ces expériences, ni les plus puissans Souverains pour les faire; concours auquel il n'est guères raisonnable de s'attendre, sur-tout avec la persévérance, ou plutôt la succession de lumières & de bonne volonté nécessaire de part & d'autre pour arriver au succès.

CES recherches si difficiles à faire, & auxquelles on a si peu songé jusqu'ici, sont pourtant les seuls moyens qui nous restent de lever une multitude de difficultés qui nous dérobent la connoissance des fondemens réels de la société humaine. C'est cette ignorance de la nature de l'homme qui jette tant d'incertitude & d'obscurité sur la véritable définition du droit naturel: car l'idée du droit, dit M. Burlamaqui, & plus encore celle du droit naturel, sont manifestement des idées relatives à la nature de l'homme. C'est donc de cette nature même de l'homme, continue-t-il, de sa constitution & de son état qu'il faut déduire les principes de cette science.

CE n'est point sans surprise & sans scandale qu'on remarque le peu d'accord qui regne sur cette importante matière entre les divers auteurs qui en ont traité. Parmi les plus graves écrivains, à peine en trouve-t-on deux qui soient du même avis sur ce point. Sans parler des anciens philosophes qui semblent avoir pris à tâche de se contredire entre eux sur les principes les plus fondamentaux, les Jurisconsultes Romains assujettissent indifféremment l'homme & tous les autres animaux à la même loi naturelle, parce qu'ils considèrent plutôt sous ce nom la loi que la nature s'impose à elle-même que celle qu'elle prescrit; ou plutôt à cause de l'acception particulière selon laquelle ces Jurisconsultes entendent le mot de loi qu'ils semblent n'avoir pris en cette occasion que pour l'expression des rapports généraux établis par la nature entre tous les êtres animés, pour leur commune conservation. Les modernes ne reconnoissant sous le nom de loi qu'une règle prescrite à un être moral, c'est-à-dire, intelligent, libre & considéré dans ses rapports avec d'autres êtres, bornent conséquemment au seul animal doué de raison, c'est-à-dire, à l'homme, la compétence de la loi naturelle; mais définissant cette loi chacun à sa mode, ils l'établissent tous sur des principes si métaphysiques qu'il y a même parmi nous bien peu de gens en état de comprendre ces principes, loin de pouvoir les trouver d'eux-mêmes. De sorte que toutes les définitions de ces savans hommes, d'ailleurs en perpétuelle contradiction entre elles, s'accordent seulement en ceci, qu'il est impossible d'entendre la loi de nature, & par conséquent d'y obéir, sans être un très-grand raisonneur, & un profond métaphysicien. Ce qui signifie précisément que les hommes ont dû employer, pour l'établissement de la société, des lumières qui ne se développent qu'avec beaucoup de peine, & pour fort peu de gens, dans le sein de la société même.

CONNOISSANT si peu la nature, & s'accordant si mal sur le sens du mot *Loi*, il seroit bien difficile de convenir d'une bonne définition de la loi naturelle. Aussi toutes celles qu'on trouve dans les livres, outre le défaut de n'être point uniformes, ont-elles encore celui d'être tirées de plusieurs connoissances que les hommes n'ont point naturellement, & des avantages dont ils ne peuvent concevoir l'idée qu'après être sortis de l'état de nature. On commence par rechercher les règles dont, pour l'utilité commune, il seroit à propos que les hommes convinssent entre eux : & puis on donne le nom de loi naturelle à la collection de ces règles, sans autre preuve que le bien qu'on trouve qui résulteroit de leur pratique universelle. Voilà assurément une manière très-commode de composer des définitions, & d'expliquer la nature des choses par des convenances presque arbitraires.

MAIS tant que nous ne connoîtons point l'homme naturel, c'est en vain que nous voudrions déterminer la loi qu'il a reçue ou celle qui convient le mieux à sa constitution. Tout ce que nous pouvons voir très-clairement au sujet de cette loi, c'est que non-seulement pour qu'elle soit loi, il faut que la volonté de celui qu'elle oblige, puisse s'y soumettre avec connoissance ; mais qu'il faut encore, pour qu'elle soit naturelle, qu'elle parle immédiatement par la voix de la nature.

LAISSANT donc tous les livres scientifiques qui ne nous apprennent qu'à voir les hommes tels qu'ils se sont faits, & méditant sur les premières & plus simples opérations de l'ame humaine, j'y crois appercevoir deux principes antérieurs à la raison, dont l'un nous intéresse ardemment à notre bien-être & à la conservation de nous-mêmes, & l'autre nous inspire une répugnance naturelle à voir périr ou souffrir.

frir tout être sensible, & principalement nos semblables. C'est du concours & de la combinaison que notre esprit est en état de faire de ces deux principes, sans qu'il soit nécessaire d'y faire entrer celui de la sociabilité, que me paroissent découler toutes les règles du droit naturel ; règles que la raison est ensuite forcée de rétablir sur d'autres fondemens, quand par ses développemens successifs, elle est venue à bout d'étouffer la nature.

DE cette manière, on n'est point obligé de faire de l'homme un philosophe avant que d'en faire un homme ; ses devoirs envers autrui ne lui sont pas uniquement dictés par les tardives leçons de la sagesse ; & tant qu'il ne résistera point à l'impulsion intérieure de la commisération, il ne fera jamais du mal à un autre homme, ni même à aucun être sensible, excepté dans le cas légitime où sa conservation se trouvant intéressée, il est obligé de se donner la préférence à lui-même. Par ce moyen on termine aussi les anciennes disputes sur la participation des animaux à la loi naturelle ; car il est clair que, dépourvus de lumières & de liberté, ils ne peuvent reconnoître cette loi ; mais tenant en quelque chose à notre nature par la sensibilité dont ils sont doués, on jugera qu'ils doivent aussi participer au droit naturel, & que l'homme est assujetti envers eux à quelque espèce de devoirs. Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible ; qualité qui étant commune à la bête & à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre.

CETTE même étude de l'homme originel, de ses vrais besoins & des principes fondamentaux de ses devoirs, est encore le seul bon moyen qu'on puisse employer pour lever

ces foules de difficultés qui se présentent sur l'origine de l'inégalité morale, sur les vrais fondemens du corps politique, sur les droits réciproques de ses membres, & sur mille autres questions semblables, aussi importantes que mal éclaircies.

EN considérant la société humaine d'un regard tranquille & désintéressé, elle ne semble montrer d'abord que la violence des hommes puissans & l'oppression des foibles : l'esprit se révolte contre la dureté des uns, on est porté à déplorer l'aveuglement des autres; & comme rien n'est moins stable parmi les hommes que ces relations extérieures que le hazard produit plus souvent que la sagesse, & que l'on appelle foiblesse ou puissance, richesse ou pauvreté, les établissemens humains paroissent au premier coup d'œil fondés sur des monceaux de sable mouvant; ce n'est qu'en les examinant de près, ce n'est qu'après avoir écarté la poussière & le sable qui environnent l'édifice, qu'on apperçoit la base inébranlable sur laquelle il est élevé, & qu'on apprend à en respecter les fondemens. Or, sans l'étude sérieuse de l'homme, de ses facultés naturelles, & de leurs développemens successifs, on ne viendra jamais à bout de faire ces distinctions, & de séparer, dans l'actuelle constitution des choses, ce qu'a fait la volonté divine d'avec ce que l'art humain a prétendu faire. Les recherches politiques & morales auxquelles donne lieu l'importante question que j'examine, sont donc utiles de toutes manières, & l'histoire hypothétique des gouvernemens est pour l'homme une leçon instructive à tous égards. En considérant ce que nous serions devenus, abandonnés à nous-mêmes, nous devons apprendre à bénir celui dont la main bienfaisante, corrigeant nos institutions & leur donnant une assiette inébranlable, a prévenu les dé-

fordres qui doivent en résulter , & faire naître notre bonheur des moyens qui sembloient devoir combler notre misère.

*Quem te Deus esse
Jussit, & humanam quæ parte locatus es in re ,
Disce.*

AVERTISSEMENT

SUR LES NOTES.

J. Ai ajouté quelques Notes à cet ouvrage , selon ma coutume paresseuse de travailler à bâton rompu ; ces Notes s'ecartent quelquefois assez du sujet pour n'être pas bonnes à lire avec le texte. Je les ai donc rejetées à la fin du Discours , dans lequel j'ai tâché de suivre de mon mieux le plus droit chemin. Ceux qui auront le courage de recommencer , pourront s'amuser la seconde fois à battre les buissons , & tenter de parcourir les Notes ; il y aura peu de mal que les autres ne les lisent point du tout.

QUESTION

PROPOSÉE

PAR L'ACADÉMIE
DE DIJON:

*Quelle est l'origine de l'inégalité parmi les hommes,
& si elle est autorisée par la loi naturelle?*

QUESTIONS

AND ANSWERS

ON THE

ARTS AND SCIENCES

OF THE

DISCOURS
SUR
L'ORIGINE
ET LES FONDEMENTS
DE L'INÉGALITÉ PARMIS LES HOMMES.

C'EST de l'homme que j'ai à parler, & la question que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes; car on n'en propose point de semblables quand on craint d'honorer la vérité. Je défendrai donc avec confiance la cause de l'humanité devant les Sages qui m'y invitent, & je ne serai pas mécontent de moi-même, si je me rends digne de mon sujet & de mes juges.

JE conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalités, l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la Nature, & qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps, & des qualités de l'esprit ou de l'ame; l'autre, qu'on peut appeler inégalité morale ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, & qu'elle est établie, ou du moins autorisée, par le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans les différens privilèges dont quelques-uns jouissent au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissans qu'eux, ou même de s'en faire obéir.

ON ne peut pas demander quelle est la source de l'inégalité naturelle, parce que la réponse se trouveroit énoncée dans la simple définition du mot. On peut encore moins chercher s'il n'y auroit point quelque liaison essentielle entre les deux inégalités; car ce seroit demander en d'autres termes si ceux qui comman-

dent valent nécessairement mieux que ceux qui obéissent, & si la force du corps ou de l'esprit, la sagesse ou la vertu, se trouvent toujours dans les mêmes individus en proportion de la puissance ou de la richesse : question bonne, peut-être à agiter entre des esclaves entendus de leurs maîtres, mais qui ne convient pas à des hommes raisonnables & libres, qui cherchent la vérité.

DE quoi s'agit-il donc précisément dans ce Discours? De marquer dans le progrès des choses le moment où le droit succédant à la violence, la Nature fut soumise à la loi; d'expliquer par quel enchaînement de prodiges le fort put se résoudre à servir le foible, & le peuple à acheter un repos en idée au prix d'une félicité réelle.

LES Philosophes qui ont examiné les fondemens de la société, ont tous senti la nécessité de remonter jusqu'à l'état de Nature, mais aucun d'eux n'y est arrivé. Les uns n'ont point balancé à supposer à l'homme dans cet état la notion du juste & de l'injuste, sans se soucier de montrer qu'il dût avoir cette notion, ni même qu'elle lui fut utile. D'autres ont parlé du droit naturel que chacun a de conserver ce qui lui appartient, sans expliquer ce qu'ils entendoient par appartenir. D'autres donnant d'abord au plus fort l'autorité sur le plus foible, ont aussi-tôt fait naître le gouvernement, sans songer au temps qui dut s'écouler avant que le sens des mots d'autorité & de gouvernement put exister parmi les hommes. Enfin tous, parlant sans cesse de besoin, d'avidité, d'oppression, de desirs & d'orgueil, ont transporté à l'état de nature des idées qu'ils avoient prises dans la société; ils parloient de l'homme sauvage, & ils peignoient l'homme civil. Il n'est pas même venu dans l'esprit de la plupart des nôtres de douter que l'état de nature eût existé, tandis qu'il est évident, par la lecture des Livres sacrés, que le premier homme ayant reçu immédiatement de Dieu des lumières & des préceptes, n'étoit point lui-même dans cet état, & qu'en ajoutant aux écrits de Moïse la foi que leur doit tout philosophe Chrétien, il faut nier que, même avant le déluge, les hommes se soient jamais trouvés dans le pur

état de nature , à moins qu'ils n'y soient retombés par quelque événement extraordinaire : paradoxe fort embarrassant à défendre , & tout-à-fait impossible à prouver.

COMMENÇONS donc par écarter tous les faits , car ils ne touchent point à la question. Il ne faut pas prendre les recherches dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet , pour des vérités historiques , mais seulement pour des raisonnemens hypothétiques & conditionnels , plus propres à éclaircir la nature des choses qu'à en montrer la véritable origine , & semblables à ceux que font tous les jours nos Physiciens sur la formation du monde. La Religion nous ordonne de croire que Dieu lui-même ayant tiré les hommes de l'état de Nature , ils sont inégaux , parce qu'il a voulu qu'ils le fussent ; mais elle ne nous défend pas de former des conjectures tirées de la seule nature de l'homme , & des êtres qui l'entourent , sur ce qu'auroit pu devenir le genre humain s'il fut resté abandonné à lui-même. Voilà ce qu'on me demande , & ce que je me propose d'examiner dans ce Discours. Mon sujet intéressant l'homme en général , je tâcherai de prendre un langage qui convienne à toutes les Nations , ou plutôt , oubliant les temps & lieux , pour ne songer qu'aux hommes à qui je parle , je me supposerai dans le Lycée d'Athènes , répétant les leçons de mes Maîtres , ayant les Platon & les Xénocrate pour Juges , & le genre humain pour auditeur.

O Homme ! de quelque contrée que tu sois , quelques que soient tes opinions , écoute ; voici ton histoire telle que j'ai cru la lire , non dans les livres de tes semblables qui sont menteurs , mais dans la Nature qui ne ment jamais. Tout ce qui sera d'elle sera vrai : il n'y aura de faux que ce que j'y aurai mêlé du mien sans le vouloir. Les temps dont je vais parler sont bien éloignés : combien tu as changé de ce que tu étois ! C'est , pour ainsi dire , la vie de ton espèce que je te vais décrire d'après les qualités que tu as reçues , que ton éducation & tes habitudes ont pu dépraver , mais qu'elles n'ont pu détruire. Il y a , je le sens , un âge auquel l'homme individuel voudroit s'arrêter ; tu

chercheras l'âge auquel tu desirerois que ton espèce se fût arrêtée. Mécontent de ton état présent, par des raisons qui annoncent à ta postérité malheureuse de plus grands mécontentemens encore, peut-être voudrois-tu pouvoir rétrograder ; & ce sentiment doit faire l'éloge de tes premiers ayeux, la critique de tes contemporains, & l'effroi de ceux qui auront le malheur de vivre après toi.

P R E M I E R E P A R T I E .

QUELQUE important qu'il soit, pour bien juger de l'état naturel de l'homme, de le considérer dès son origine, & de l'examiner, pour ainsi dire, dans le premier embryon de l'espèce, je ne suivrai point son organisation à travers ses développemens successifs : je ne m'arrêterai pas à rechercher dans le système animal ce qu'il put être au commencement, pour devenir enfin ce qu'il est. Je n'examinerai pas si, comme le pense Aristote, ses ongles allongés ne furent point d'abord des griffes crochues ; s'il n'étoit point velu comme un ours, & si, marchant à quatre pieds, (voyez Note 3 *) ses regards dirigés vers la terre, & bornés à un horizon de quelques pas, ne marquoient point à la fois le caractère & les limites de ses idées. Je ne pourrois former sur ce sujet que des conjectures vagues, & presque imaginaires. L'anatomie comparée a fait encore trop peu de progrès, les observations des naturalistes sont encore trop incertaines, pour qu'on puisse établir, sur de pareils fondemens, la base d'un raisonnement solide ; ainsi, sans avoir recours aux connoissances surnaturelles que nous avons sur ce point, & sans avoir égard aux changemens qui ont dû survenir dans la conformation, tant intérieure qu'extérieure, de l'homme, à mesure qu'il appliquoit ses membres à de nouveaux usages, & qu'il se nourrissoit de nouveaux alimens, je le supposerai conformé de tout temps comme je le vois aujourd'hui, marchant à deux pieds, se servant de ses mains comme nous faisons des nôtres, portant ses regards sur toute la nature, & mesurant des yeux la vaste étendue du ciel.

EN

EN dépouillant cet être, ainsi constitué, de tous les dons surnaturels qu'il a pu recevoir, & de toutes les facultés artificielles qu'il n'a pu acquérir que par de longs progrès; en le considérant, en un mot, tel qu'il a dû sortir des mains de la nature, je vois un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais à tout prendre, organisé le plus avantageusement de tous: je le vois se rassasiant sous un chêne, se désaltérant au premier ruisseau, trouvant son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas, & voilà ses besoins satisfaits.

LA terre abandonnée à sa fertilité naturelle (voyez Note 4 *) & couverte de forêts immenses que la coignée ne mutila jamais, offre à chaque pas des magasins & des retraites aux animaux de toute espèce. Les hommes dispersés parmi eux, observent, imitent leur industrie, & s'élevent ainsi jusqu'à l'instinct des bêtes, avec cet avantage que chaque espèce n'a que le sien propre, & que l'homme n'en ayant peut-être aucun qui lui appartienne, se les approprie tous, se nourrit également de la plupart des alimens divers (voyez Note 5 *) que les autres animaux se partagent, & trouve par conséquent sa subsistance plus aisément que ne peut faire aucun d'eux.

ACCOUTUMÉS dès l'enfance aux intempéries de l'air, & à la rigueur des saisons, exercés à la fatigue, & forcés de défendre nuds & sans armes leur vie & leur proie contre les autres bêtes féroces, ou de leur échapper à la course, les hommes se forment un tempérament robuste & presque inaltérable; les enfans, apportant au monde l'excellente constitution de leurs peres, & la fortifiant par les mêmes exercices qui l'ont produite, acquièrent ainsi toute la vigueur dont l'espèce humaine est capable. La nature en use précisément avec eux comme la loi de Sparte avec les enfans des citoyens; elle rend forts & robustes ceux qui sont bien constitués, & fait périr tous les autres; différente en cela de nos sociétés ou l'État, en rendant les enfans onéreux aux pères, les tue indistinctement avant leur naissance.

LE corps de l'homme sauvage étant le seul instrument qu'il

connoisse , il l'emploie à divers usages , dont par le défaut d'exercice , les nôtres sont incapables ; & c'est notre industrie qui nous ôte la force & l'agilité que la nécessité l'oblige d'acquérir. S'il avoit eu une hache , son poignet romproit-il de si fortes branches ? S'il avoit eu une fronde , lanceroit-il de la main une pierre avec tant de roideur ? S'il avoit eu une échelle , grimperoit-il si légèrement sur un arbre ? S'il avoit eu un cheval , feroit-il si vite à la course ? Laissez à l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ses machines autour de lui , on ne peut douter qu'il ne surmonte facilement l'homme sauvage ; mais si vous voulez voir un combat plus inégal encore , mettez-les nus & désarmés vis-à-vis l'un de l'autre , & vous reconnoîtrez bientôt quel est l'avantage d'avoir sans cesse toutes ses forces à sa disposition , d'être toujours prêt à tout événement , & de se porter , pour ainsi dire , toujours tout entier avec soi. (Voyez Note 6 *)

HOBBS prétend que l'homme est naturellement intrépide , & ne cherche qu'à attaquer & combattre. Un philosophe illustre pense au contraire , & Cumberland & Puffendorff l'assurent aussi , que rien n'est si timide que l'homme dans l'état de nature , & qu'il est toujours tremblant & prêt à fuir au moindre bruit qui le frappe , au moindre mouvement qu'il apperçoit. Cela peut être ainsi pour les objets qu'il ne connoît pas , & je ne doute point qu'il ne soit effrayé par tous les nouveaux spectacles qui s'offrent à lui , toutes les fois qu'il ne peut distinguer le bien & le mal physiques qu'il en doit attendre , ni comparer ses forces avec les dangers qu'il a à courir ; circonstances rares dans l'état de nature , où toutes choses marchent d'une manière si uniforme , & où la face de la terre n'est point sujette à ces changemens brusques & continuels qu'y causent les passions & l'inconstance des peuples réunis. Mais l'homme sauvage vivant dispersé parmi les animaux , & se trouvant de bonne heure dans le cas de se mesurer avec eux , il en fait bientôt la comparaison , & sentant qu'il les surpasse plus en adresse qu'ils ne le surpassent en force , il apprend à ne les plus craindre. Mettez un ours ou un loup aux prises avec un sauvage robuste , agile , courageux comme ils sont tous , armé de pierres & d'un bon bâton , & vous verrez que le péril sera tout

au moins réciproque, & qu'après plusieurs expériences pareilles, les bêtes féroces qui n'aiment point à s'attaquer l'une à l'autre, s'attaqueront peu volontiers à l'homme, qu'elles auront trouvé tout aussi féroce qu'elles. A l'égard des animaux qui ont réellement plus de force qu'il n'a d'adresse, il est vis-à-vis d'eux dans le cas des autres espèces plus foibles, qui ne laissent pas de subsister, avec cet avantage pour l'homme, que non moins dispos qu'eux à la course, & trouvant sur les arbres un refuge presque assuré, il a par-tout le prendre & le laisser dans la rencontre; & le choix de la fuite ou du combat. Ajoutons qu'il ne paroît pas qu'aucun animal fasse naturellement la guerre à l'homme, hors le cas de sa propre défense ou d'une extrême faim, ni témoigne contre lui de ces violentes antipathies qui semblent annoncer qu'une espèce est destinée par la nature à servir de pâture à l'autre.

D'AUTRES ennemis plus redoutables, & dont l'homme n'a pas les mêmes moyens de se défendre, sont les infirmités naturelles, l'enfance, la vieillesse, & les maladies de toute espèce; tristes signes de notre foiblesse, dont les deux premiers sont communs à tous les animaux, & dont le dernier appartient principalement à l'homme vivant en société. J'observe même, au sujet de l'enfance, que la mère portant par-tout son enfant avec elle, a beaucoup plus de facilité à le nourrir que n'ont les femelles de plusieurs animaux, qui sont forcées d'aller & venir sans cesse avec beaucoup de fatigue, d'un côté pour chercher leur pâture, & de l'autre pour allaiter ou nourrir leurs petits. Il est vrai que si la femme vient à périr, l'enfant risque fort de périr avec elle; mais ce danger est commun à cent autres espèces, dont les petits ne sont de long-temps en état d'aller chercher eux-mêmes leur nourriture; & si l'enfance est plus longue parmi nous, la vie étant plus longue aussi, tout est encore à-peu-près égal en ce point, (voyez Note 7*) quoiqu'il y ait sur la durée du premier âge, & sur le nombre des petits, (voyez Note 8*) d'autres règles, qui ne sont pas de mon sujet. Chez les vieillards, qui agissent & transpirent peu, le besoin d'alimens diminue avec la faculté d'y pourvoir; & comme la vie sauvage

éloigne d'eux la goutte & les rhumatismes, & que la vieillesse est de tous les maux celui que les secours humains peuvent le moins soulager, ils s'éteignent enfin, sans qu'on s'aperçoive qu'ils cessent d'être, & presque sans s'en apercevoir eux-mêmes.

A l'égard des maladies, je ne répéterai point les vaines & fausses déclamations que font contre la médecine la plupart des gens en santé; mais je demanderai s'il y a quelque observation solide de laquelle on puisse conclure que dans les pays où cet art est le plus négligé, la vie moyenne de l'homme soit plus courte que dans ceux où il est cultivé avec le plus de soin. Et comment cela pourroit-il être, si nous nous donnons plus de maux que la médecine ne peut nous fournir de remèdes! L'extrême inégalité dans la manière de vivre, l'excès d'oïveté dans les uns, l'excès de travail dans les autres, la facilité d'irriter & de satisfaire nos appétits & notre sensualité, les alimens trop recherchés des riches, qui les nourrissent de succs échauffans & les accablent d'indigestions, la mauvaise nourriture des pauvres, dont ils manquent même le plus souvent, & dont le défaut les porte à surcharger avidement leur estomac dans l'occasion; les veilles, les excès de toute espèce, les transports immodérés de toutes les passions, les fatigues & l'épuisement d'esprit, les chagrins & les peines sans nombre qu'on éprouve dans tous les états, & dont les âmes sont perpétuellement rongées : voilà les funestes garans que la plupart de nos maux sont notre propre ouvrage, & que nous les aurions presque tous évités en conservant la manière de vivre simple, uniforme, & solitaire qui nous étoit prescrite par la nature. Si elle nous a destinés à être sains, j'ose presque assurer que l'état de réflexion est un état contre nature, & que l'homme qui médite est un animal dépravé. Quand on songe à la bonne constitution des sauvages, au moins de ceux que nous n'avons pas perdus avec nos liqueurs fortes; quand on fait qu'ils ne connoissent presque d'autres maladies que les blessures & la vieillesse, on est très-porté à croire qu'on feroit aisément l'histoire des maladies humaines en suivant celle des sociétés civiles. C'est au moins l'avis de Platon, qui juge, sur certains remèdes employés ou approuvés par Podalyre & Macaon au siècle

de Troye, que diverses maladies que ces remèdes devoient exciter n'étoient point encore alors connues parmi les hommes.

AVEC si peu de sources de maux, l'homme dans l'état de nature n'a donc guères besoin de remèdes, moins encore de médecins; l'espèce humaine n'est point non plus à cet égard de pire condition que toutes les autres, & il est aisé de savoir des chasseurs si dans leurs courses ils trouvent beaucoup d'animaux infirmes. Plusieurs en trouvent qui ont reçu des blessures considérables très-bien cicatrisées, qui ont eu des os & même des membres rompus & repris sans autre chirurgien que le temps, sans autre régime que leur vie ordinaire, & qui n'en sont pas moins parfaitement guéris pour n'avoir point été tourmentés d'incisions, empoisonnés de drogues, ni exténués de jeûnes. Enfin, quelque utile que puisse être parmi nous la médecine bien administrée, il est toujours certain que si le Sauvage malade abandonné à lui-même n'a rien à espérer que de la nature, en revanche il n'a rien à craindre que de son mal, ce qui rend souvent sa situation préférable à la nôtre.

GARDONS-NOUS donc de confondre l'homme sauvage avec les hommes que nous avons sous les yeux. La nature traite tous les animaux abandonnés à ses soins avec une prédilection qui semble montrer combien elle est jalouse de ce droit. Le cheval, le chat, le taureau, l'âne même ont la plupart une taille plus haute, tous une constitution plus robuste, plus de vigueur, de force & de courage dans les forêts que dans nos maisons; ils perdent la moitié de ces avantages en devenant domestiques, & l'on diroit que tous nos soins à bien traiter & nourrir ces animaux n'aboutissent qu'à les abatardir. Il en est ainsi de l'homme même: en devenant sociable & esclave, il devient foible, craintif, rampant, & sa manière de vivre molle & efféminée achève d'énervier à la fois sa force & son courage. Ajoutons qu'entre les conditions sauvage & domestique, la différence d'homme à homme doit être plus grande encore que celle de bête à bête: car l'animal & l'homme ayant été traités également par la nature, toutes les commodités que l'homme se donne de plus qu'aux animaux qu'il apprivoise, sont au-

tant de causes particulières qui le font dégénérer plus sensiblement.

CE n'est donc pas un si grand malheur à ces premiers hommes, ni sur-tout un si grand obstacle à leur conservation, que la nudité, le défaut d'habitation, & la privation de routes ces inutilités que nous croyons si nécessaires. S'ils n'ont pas la peau velue, ils n'en ont aucun besoin dans les pays chauds, & ils savent bientôt, dans les pays froids, s'approprier celle des bêtes qu'ils ont vaincues; s'ils n'ont que deux pieds pour courir, ils ont deux bras pour pourvoir à leur défense & à leurs besoins. Leurs enfans marchent peut-être tard & avec peine, mais les mères les portent avec facilité; avantage qui manque aux autres espèces, où la mère étant poursuivie se voit contrainte d'abandonner ses petits ou de régler son pas sur le leur. Enfin, à moins de supposer ces concours singuliers & fortuits de circonstances dont je parlerai dans la suite, & qui pouvoient fort bien ne jamais arriver, il est clair en tout état de cause, que le premier qui se fit des habits ou un logement, se donna en cela des choses peu nécessaires, puisqu'il s'en étoit passé jusqu'alors, & qu'on ne voit pas pourquoi il n'eut pu supporter, homme fait, un genre de vie qu'il supportoit dès son enfance.

SEUL, oisif, & toujours voisin du danger, l'homme sauvage doit aimer à dormir, & avoir le sommeil léger, comme les animaux qui, pensant peu, dorment, pour ainsi dire, tout le temps qu'ils ne pensent point. Sa propre conservation faisant presque son unique soin, ses facultés les plus exercées doivent être celles qui ont pour objet principal l'attaque & la défense, soit pour subjuguier sa proie, soit pour se garantir d'être celle d'un autre animal; au contraire, les organes qui ne se perfectionnent que par la mollesse & la sensualité, doivent rester dans un état de grossièreté qui exclut en lui toute espèce de délicatesse; & ses sens se trouvant partagés sur ce point, il aura le toucher & le goût d'une rudesse extrême; la vue, l'ouïe & l'odorat de la plus grande subtilité. Tel est l'état animal en général, & c'est aussi, selon le rapport des voyageurs, celui de la plupart des Peuples sauvages. Ainsi il ne faut point s'étonner que les Hottentots du Cap de

Bonne-Espérance découvrent à la simple vue des vaisseaux en haute mer, d'aussi loin que les Hollandois avec des lunettes; ni que les sauvages de l'Amérique sentissent les Espagnols à la piste, comme auroient pu faire les meilleurs chiens; ni que toutes ces Nations barbares supportent sans peine leur nudité, aiguisent leur goût à force de pimen, & boivent les liqueurs européennes comme de l'eau.

JE n'ai considéré jusqu'ici que l'homme physique, tâchons de le regarder maintenant par le côté métaphysique & moral.

JE ne vois dans tout animal qu'une machine ingénieuse, à qui la Nature a donné des sens pour se remonter elle-même, & pour se garantir, jusqu'à un certain point, de tout ce qui tend à la détruire ou à la déranger. J'apperçois précisément les mêmes choses dans la machine humaine, avec cette différence que la Nature seule fait tout dans les opérations de la bête, au lieu que l'homme concourt aux siennes en qualité d'agent libre. L'un choisit ou rejette par instinct, & l'autre par un acte de liberté; ce qui fait que la bête ne peut s'écarter de la règle qui lui est prescrite, même quand il lui seroit avantageux de le faire, & que l'homme s'en écarte souvent à son préjudice. C'est ainsi qu'un pigeon mourroit de faim près d'un bassin rempli des meilleures viandes, & un chat sur des tas de fruits ou de grain, quoique l'un & l'autre put très-bien se nourrir de l'aliment qu'il dédaigne, s'il s'étoit avisé d'en essayer; c'est ainsi que les hommes dissolus se livrent à des excès qui leur causent la fièvre & la mort, parce que l'esprit déprave les sens, & que la volonté parle encore quand la Nature se tait.

TOUT animal a des idées, puisqu'il a des sens; il combine même ses idées jusqu'à un certain point, & l'homme ne diffère à cet égard de la bête que du plus au moins; quelques Philosophes ont même avancé qu'il y a plus de différence de tel homme à tel homme, que de tel homme à telle bête. Ce n'est donc pas tant l'entendement qui fait parmi les animaux la distinction spécifique de l'homme, que sa qualité d'agent libre. La Nature commande à tout animal, & la bête obéit. L'homme éprouve

la même impression, mais il se reconnoît libre d'acquiescer ou de résister; & c'est sur-tout dans la conscience de cette liberté que se montre la spiritualité de son ame. Car la physique explique en quelque manière le mécanisme des sens & la formation des idées; mais dans la puissance de vouloir ou plutôt de choisir, & dans le sentiment de cette puissance, on ne trouve que des actes purement spirituels, dont on n'explique rien par les loix de la mécanique.

MAIS, quand les difficultés qui environnent toutes ces questions, laisseroient quelque lieu de disputer sur cette différence de l'homme & de l'animal, il y a une autre qualité très-spécifique qui les distingue, & sur laquelle il ne peut y avoir de contestation, c'est la faculté de se perfectionner; faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres, & réside parmi nous, tant dans l'espèce que dans l'individu; au lieu qu'un animal est, au bout de quelques mois, ce qu'il fera toute sa vie, & son espèce, au bout de mille ans, ce qu'elle étoit la première année de ces mille ans. Pourquoi l'homme seul est-il sujet à devenir imbécille? N'est-ce point qu'il retourne ainsi dans son état primitif, & que, tandis que la bête, qui n'a rien acquis & qui n'a rien non plus à perdre, reste toujours avec son instinct, l'homme reperdant par la vieillesse ou d'autres accidens, tout ce que sa *perfectibilité* lui avoit fait acquérir, retombe ainsi plus bas que la bête même? Il seroit triste pour nous d'être forcés de convenir que cette faculté distinctive & presque illimitée, est la source de tous les malheurs de l'homme; que c'est elle qui le tire, à force de temps, de cette condition originale, dans laquelle il couleroit des jours tranquilles & innocens; que c'est elle qui, faisant éclore avec les siècles ses lumières & ses erreurs, ses vices & ses vertus, le rend à la longue le tyran de lui-même & de la nature. (Voyez Note 9 *) Il seroit affreux d'être obligé de louer comme un être bienfaisant celui qui le premier suggéra à l'habitant des rives de l'Orenoque, l'usage de ces ais qu'il applique sur les tempes de ses enfans, & qui leur assurent du moins une partie de leur imbécillité & de leur bonheur originel.

L'HOMME

L'HOMME sauvage livré par la nature au seul instinct, ou plutôt dédommagé de celui qui lui manque peut-être, par des facultés capables d'y suppléer d'abord, & de l'élever ensuite fort au-dessus de celle-là, commencera donc par les fonctions purement animales : (voyez Note 10 *). appercevoir & sentir sera son premier état, qui lui sera commun avec tous les animaux. Vouloir & ne pas vouloir, désirer & craindre, seront les premières & presque les seules opérations de son ame, jusqu'à ce que de nouvelles circonstances y causent de nouveaux développemens.

QUOI qu'en disent les moralistes, l'entendement humain doit beaucoup aux passions, qui, d'un commun aveu, lui doivent beaucoup aussi; c'est par leur activité que notre raison se perfectionne; nous ne cherchons à connoître que parce que nous désirons de jouir, & il n'est pas possible de concevoir pourquoi celui qui n'auroit ni desirs ni craintes, se donneroit la peine de raisonner. Les passions à leur tour tirent leur origine de nos besoins, & leur progrès de nos connoissances; car on ne peut désirer ou craindre les choses, que sur les idées qu'on en peut avoir, ou par la simple impulsion de la nature; & l'homme sauvage, privé de toute sorte de lumières, n'éprouve que les passions de cette dernière espèce; ses desirs ne passent pas ses besoins physiques, (voyez Note 11 *) les seuls biens qu'il connoisse dans l'univers, sont la nourriture, une femelle & le repos; les seuls maux qu'il craigne, sont la douleur & la faim. Je dis la douleur, & non la mort; car jamais l'animal ne saura ce que c'est que mourir; & la connoissance de la mort & de ses terreurs est une des premières acquisitions que l'homme ait faites en s'éloignant de la condition animale.

IL me seroit aisé, si cela m'étoit nécessaire, d'appuyer ce sentiment par les faits, & de faire voir que chez toutes les Nations du monde, les progrès de l'esprit se sont précisément proportionnés aux besoins que les peuples avoient reçus de la nature, ou auxquels les circonstances les avoient assujettis, & par conséquent aux passions qui les portoient à pourvoir à ces besoins. Je montrerois en Égypte les arts naissans & s'étendant avec les débordemens du Nil; je suivrois leur progrès chez les Grecs, où on les

vit germer ; croître & s'élever jusqu'aux cieus parmi les fables & les rochers de l'Attique , sans pouvoir prendre racine sur les bords fertiles de l'Eurotas ; je remarquerois qu'en général les peuples du nord sont plus industrieux que ceux du midi , parce qu'ils peuvent moins se passer de l'être , comme si la nature vouloit ainsi égaliser les choses , en donnant aux esprits la fertilité qu'elle refuse à la terre.

MAIS sans recourir aux témoignages incertains de l'Histoire , qui ne voit que tout semble éloigner de l'homme sauvage la tentation & les moyens de cesser de l'être ? Son imagination ne lui peint rien ; son cœur ne lui demande rien. Ses modiques besoins se trouvent si aisément sous sa main , & il est si loin du degré de connoissances nécessaires pour desirer d'en acquérir de plus grandes , qu'il ne peut avoir ni prévoyance , ni curiosité. Le spectacle de la nature lui devient indifférent , à force de lui devenir familier. C'est toujours le même ordre , ce sont toujours les mêmes révolutions ; il n'a pas l'esprit de s'étonner des plus grandes merveilles ; & ce n'est pas chez lui qu'il faut chercher la philosophie dont l'homme a besoin pour savoir observer une fois ce qu'il a vu tous les jours. Son ame , que rien n'agite , se livre au seul sentiment de son existence actuelle , sans aucune idée de l'avenir , quelque prochain qu'il puisse être , & ses projets , bornés comme ses vues , s'étendent à peine jusqu'à la fin de la journée. Tel est encore aujourd'hui le degré de prévoyance du Caraïbe ; il vend le matin son lit de coton , & vient pleurer le soir pour le racheter , faute d'avoir prévu qu'il en auroit besoin pour la nuit prochaine.

PLUS on médite sur ce sujet , plus la distance des pures sensations aux plus simples connoissances , s'agrandit à nos regards ; & il est impossible de concevoir comment un homme auroit pu , par ses seules forces , sans le secours de la communication , & sans l'aiguillon de la nécessité , franchir un si grand intervalle. Combien de siècles se sont peut-être écoulés avant que les hommes aient été à portée de voir d'autres feux que celui du ciel ? Combien ne leur a-t-il pas fallu de différens hasards pour apprendre les usages les plus communs de cet élément ? Combien de fois

ne l'ont-ils pas laissé éteindre avant que d'avoir acquis l'art de le reproduire? Et combien de fois peut-être chacun de ces secrets n'est-il pas mort avec celui qui l'avoit découvert? Que dirons-nous de l'agriculture, art qui demande tant de travail & de prévoyance; qui tient à d'autres arts, qui très-évidemment n'est praticable que dans une société au moins commencée; & qui ne nous sert pas tant à tirer de la terre des alimens qu'elle fourniroit bien sans cela, qu'à la forcer aux préférences qui sont le plus de notre goût? Mais supposons que les hommes eussent tellement multiplié que les productions naturelles n'eussent plus suffi pour les nourrir; supposition qui, pour le dire en passant, montreroit un grand avantage pour l'espèce humaine dans cette manière de vivre; supposons que, sans forges & sans ateliers, les instrumens du labourage fussent tombés du ciel entre les mains des Sauvages; que ces hommes eussent vaincu la haine mortelle qu'ils ont tous pour un travail continu; qu'ils eussent appris à prévoir de si loin leurs besoins, qu'ils eussent deviné comment il faut cultiver la terre, semer les grâins, & planter les arbres; qu'ils eussent trouvé l'art de moudre le bled, & de mettre le raisin en fermentation; toutes choses qu'il a fallu faire enseigner par les Dieux, faute de concevoir comment ils les auroient apprises d'eux-mêmes; quel seroit, après cela, l'homme assez insensé pour se tourmenter à la culture d'un champ qui sera dépouillé par le premier venu, homme ou bête indifféremment, à qui cette moisson conviendra; & comment chacun pourra-t-il se résoudre à passer sa vie à un travail pénible, dont il est d'autant plus sûr de ne pas recueillir le prix, qu'il lui sera plus nécessaire? En un mot, comment cette situation pourra-t-elle porter les hommes à cultiver la terre, tant qu'elle ne sera point partagée entre eux, c'est-à-dire, tant que l'état de nature ne sera point anéanti?

QUAND nous voudrions supposer un homme sauvage aussi habile dans l'art de penser que nous le font nos philosophes; quand nous en ferions, à leur exemple, un philosophe lui-même, découvrant seul les plus sublimes vérités, se faisant, par des suites de raisonnemens très-abstraits, des maximes de justice & de raison tirées de l'amour de l'ordre en général, ou de la volonté con-

nue de son Créateur : en un mot, quand nous lui supposerions dans l'esprit autant d'intelligence & de lumières qu'il doit avoir & qu'on lui trouve en effet de pesanteur & de stupidité ; quelle utilité retireroit l'espèce de toute cette métaphysique, qui ne pourroit se communiquer, & qui périroit avec l'individu qui l'auroit inventée ? Quel progrès pourroit faire le genre humain épars dans les bois parmi les animaux ? Et jusqu'à quel point pourroient se perfectionner & s'éclairer mutuellement des hommes qui, n'ayant ni domicile fixe, ni aucun besoin l'un de l'autre, se rencontreroient peut-être à peine deux fois en leur vie, sans se connoître & sans se parler ?

QU'ON songe de combien d'idées nous sommes redevables à l'usage de la parole ; combien la Grammaire exerce & facilite les opérations de l'esprit ; & qu'on pense aux peines inconcevables & au temps infini qu'a dû coûter la première invention des langues ; qu'on joigne ces réflexions aux précédentes, & l'on jugera combien il eût fallu de milliers de siècles pour développer successivement dans l'esprit humain les opérations dont il étoit capable.

QU'IL me soit permis de considérer un instant les embarras de l'origine des langues. Je pourrois me contenter de citer ou de répéter ici les recherches que M. l'Abbé de Condillac a faites sur cette matière, qui toutes confirment pleinement mon sentiment, & qui, peut-être, m'en ont donné la première idée. Mais la manière dont ce philosophe résout les difficultés qu'il se fait à lui-même sur l'origine des signes institués, montrant qu'il a supposé ce que je mets en question, savoir une sorte de société déjà établie entre les inventeurs du langage, je crois, en renvoyant à ses réflexions, devoir y joindre les miennes, pour exposer les mêmes difficultés dans le jour qui convient à mon sujet. La première qui se présente est d'imaginer comment elles purent devenir nécessaires ; car les hommes n'ayant nulle correspondance entr'eux, ni aucun besoin d'en avoir, on ne conçoit ni la nécessité de cette invention, ni la possibilité, si elle ne fut pas indispensable. Je dirois bien, comme beaucoup d'autres, que les langues sont nées dans le commerce domestique des pères, des mères &

des enfans ; mais outre que cela ne résoudroit point les objections, ce seroit commettre la faute de ceux qui, raisonnant sur l'état de Nature, y transportent les idées prises dans la société, voient toujours la famille rassemblée dans une même habitation, & ses membres gardant entr'eux une union aussi intime & aussi permanente que parmi nous, où tant d'intérêts communs les réunissent ; au lieu que dans cet état primitif, n'ayant ni maisons, ni cabanes, ni propriété d'aucune espèce, chacun se logeoit au hasard, & souvent pour une seule nuit ; les mâles & les femelles s'unissoient fortuitement, selon la rencontre, l'occasion & le desir, sans que la parole fut un interprète fort nécessaire des choses qu'ils avoient à se dire : ils se quittoient avec la même facilité. (Voyez Note 12. *) La mère allaitoit d'abord ses enfans pour son propre besoin ; puis l'habitude les lui ayant rendus chers ; elle les nourrissoit ensuite pour le leur ; si-tôt qu'ils avoient la force de chercher leur pâture, ils ne tarديوient pas à quitter la mère elle-même ; & comme il n'y avoit presque point d'autre moyen de se retrouver que de ne pas se perdre de vue, ils en étoient bientôt au point de ne pas même se reconnoître les uns les autres. Remarquez encore que l'enfant ayant tous ses besoins à expliquer, & par conséquent plus de chose à dire à la mère que la mère à l'enfant, c'est lui qui doit faire les plus grands frais de l'invention, & que la langue qu'il emploie doit être en grande partie son propre ouvrage, ce qui multiplie autant les langues qu'il y a d'individus pour les parler, à quoi contribue encore la vie errante & vagabonde, qui ne laisse à aucun idiome le temps de prendre de la consistance ; car de dire que la mère dicte à l'enfant les mots dont il devra se servir pour lui demander telle ou telle chose, cela montre bien comment on enseigne des langues déjà formées, mais cela n'apprend point comment elles se forment.

SUPPOSONS cette première difficulté vaincue : franchissons pour un moment l'espace immense qui dut se trouver entre le pur état de nature & le besoin des langues ; & cherchons, en les supposant nécessaires (voyez Note 13 * ,) comment elles purent commencer à s'établir. Nouvelle difficulté pire encore que la précédente, car

si les hommes ont eu besoin de la parole pour apprendre à penser ; ils ont eu bien plus besoin encore de savoir penser pour trouver l'art de la parole ; & quand on comprendroit comment les sons de la voix ont été pris pour les interprètes conventionnels de nos idées , il resteroit toujours à savoir quels ont pu être les interprètes mêmes de cette convention pour les idées qui , n'ayant point un objet sensible , ne pouvoient s'indiquer ni par le geste , ni par la voix , de sorte qu'à peine peut-on former des conjectures supportables sur la naissance de cet art de communiquer ses pensées , & d'établir un commerce entre les esprits : art sublime qui est déjà si loin de son origine , mais que le philosophe voit encore à une si prodigieuse distance de sa perfection , qu'il n'y a point d'homme assez hardi pour assurer qu'il y arriveroit jamais , quand les révolutions que le temps amène nécessairement seroient suspendues en sa faveur , que les préjugés fortiroient des Académies ou se tairoient devant elles , & qu'elles pourroient s'occuper de cet objet épineux durant des siècles entiers sans interruption.

LE premier langage de l'homme , le langage le plus universel , le plus énergique , & le seul dont il eut besoin avant qu'il fallût persuader des hommes assemblés , est le cri de la nature. Comme ce cri n'étoit arraché que par une sorte d'instinct dans les occasions pressantes , pour implorer du secours dans les grands dangers , ou du soulagement dans les maux violens , il n'étoit pas d'un grand usage dans le cours ordinaire de la vie , où regnent des sentimens plus modérés. Quand les idées des hommes commencerent à s'étendre & à se multiplier , & qu'il s'établit entr'eux une communication plus étroite , ils chercherent des signes plus nombreux & un langage plus étendu : ils multiplierent les inflexions de la voix , & y joignirent les gestes , qui , par leur nature , sont plus expressifs & dont le sens dépend moins d'une détermination antérieure. Ils exprimoient donc les objets visibles & mobiles par des gestes , & ceux qui frappent l'ouïe par des sons imitatifs : mais comme le geste n'indique guères que les objets présens , ou faciles à décrire , & les actions visibles ; qu'il n'est pas d'un usage universel , puisque l'obscurité ou l'interposition d'un corps le rendent inutile , & qu'il

exige l'attention plutôt qu'il ne l'excite; on s'avisa enfin de lui substituer les articulations de la voix, qui, sans avoir le même rapport avec certaines idées, sont plus propres à les représenter toutes comme signes institués; substitution qui ne peut se faire que d'un commun consentement, & d'une manière assez difficile à pratiquer pour des hommes dont les organes grossiers n'avoient encore aucun exercice, & plus difficile encore à concevoir en elle-même, puisque cet accord unanime dut être motivé, & que la parole paroit avoir été fort nécessaire pour établir l'usage de la parole.

ON doit juger que les premiers mots dont les hommes firent usage, eurent dans leur esprit une signification beaucoup plus étendue que n'ont ceux qu'on emploie dans les langues déjà formées, & qu'ignorant la division du discours en ses parties constitutives, ils donnerent d'abord à chaque mot le sens d'une proposition entière. Quand ils commencerent à distinguer le sujet d'avec l'attribu, & le verbe d'avec le nom, ce qui ne fut pas un médiocre effort de génie, les substantifs ne furent d'abord qu'autant de noms propres, l'infinitif fut le seul temps des verbes, & à l'égard des adjectifs, la notion ne s'en dut développer que fort difficilement, parce que tout adjectif est un mot abstrait, & que les abstractions sont des opérations pénibles & peu naturelles.

CHAQUE objet reçut d'abord un nom particulier, sans égard aux genres & aux espèces, que ces premiers instituteurs n'étoient pas en état de distinguer; & tous les individus se présentèrent isolés à leur esprit, comme ils le sont dans le tableau de la nature. Si un chêne s'appelloit A, un autre chêne s'appelloit B: de sorte que plus les connoissances étoient bornées, & plus le Dictionnaire devint étendu. L'embarras de toute cette nomenclature ne put être levé facilement: car pour ranger les êtres sous des dénominations communes & génériques, il en falloit connoître les propriétés & les différences; il falloit des observations & des définitions, c'est-à-dire, de l'Histoire Naturelle & de la métaphysique, beaucoup plus que les hommes de ce temps-là n'en pouvoient avoir.

D'AILLEURS, les idées générales ne peuvent s'introduire dans l'esprit qu'à l'aide des mots, & l'entendement ne les fait que par des propositions. C'est une des raisons pourquoi les animaux ne sauroient se former de telles idées, ni jamais acquérir la perfectibilité qui en dépend. Quand un singe va sans hésiter d'une noix à l'autre, pense-t-on qu'il ait l'idée générale de cette sorte de fruit, & qu'il compare son archetype à ces deux individus? Non sans doute; mais la vue de l'une de ces noix rappelle à sa mémoire les sensations qu'il a reçues de l'autre, & ses yeux, modifiés d'une certaine manière, annoncent à son goût la modification qu'il va recevoir. Toute idée générale est purement intellectuelle; pour peu que l'imagination s'en mêle, l'idée devient aussitôt particulière. Essayez de vous tracer l'image d'un arbre en général, jamais vous n'en viendrez à bout, malgré vous, il faudra le voir petit ou grand, rare ou touffu, clair ou foncé; & s'il dépendoit de vous de n'y voir que ce qui se trouve en tout arbre, cette image ne ressembleroit plus à un arbre. Les êtres purement abstraits se voient de même, ou ne se conçoivent que par le discours. La définition seule du triangle vous en donne la véritable idée: sitôt que vous en figurez un dans votre esprit, c'est un tel triangle & non pas un autre, & vous ne pouvez éviter d'en rendre les lignes sensibles ou le plan coloré. Il faut donc énoncer les propositions, il faut donc parler pour avoir des idées générales: car sitôt que l'imagination s'arrête, l'esprit ne marche plus qu'à l'aide du discours. Si donc les premiers inventeurs n'ont pu donner des noms qu'aux idées qu'ils avoient déjà, il s'ensuit que les premiers substantifs n'ont jamais pu être que des noms propres.

MAIS lorsque, par des moyens que je ne conçois pas, nos nouveaux Grammairiens commencerent à étendre leurs idées & à généraliser leurs mots, l'ignorance des inventeurs dut assujettir cette méthode à des bornes fort étroites; & comme ils avoient d'abord trop multiplié les noms des individus, faute de connoître les genres & les espèces, ils firent ensuite trop peu d'espèces & de genres, faute d'avoir considéré les êtres par toutes leurs différences. Pour pousser les divisions assez loin, il eût fallu plus
d'expérience

d'expérience & de lumière qu'ils n'en pouvoient avoir , & plus de recherches & de travail qu'ils n'y en vouloient employer. Or, si, même aujourd'hui, l'on découvre chaque jour de nouvelles espèces qui avoient échappé jusqu'ici à toutes nos observations, qu'on pense combien il dut s'en dérober à des hommes qui ne jugeoient des choses que sur le premier aspect ! Quant aux classes primitives & aux notions les plus générales, il est superflu d'ajouter qu'elles durent leur échapper encore. Comment, par exemple, auroient-ils imaginé ou entendu les mots de matière, d'esprit, de substance, de mode, de figure, de mouvement, puisque nos philosophes, qui s'en servent depuis si long-temps, ont bien de la peine à les entendre eux-mêmes, & que les idées qu'on attache à ces mots étant purement métaphysiques, ils n'en trouvoient aucun modèle dans la nature ?

JE m'arrête à ces premiers pas , & je supplie mes juges de suspendre ici leur lecture , pour considérer , sur l'invention des seuls substantifs physiques , c'est-à-dire , sur la partie de la langue la plus facile à trouver , le chemin qui lui reste à faire pour exprimer toutes les pensées des hommes , pour prendre une forme constante , pouvoir être parlée en public , & influer sur la société : je les supplie de réfléchir à ce qu'il a fallu de temps & de connoissances pour trouver les nombres , (voyez Note 14 *) les mots abstraits, les aoristes, & tous les temps des verbes, les particules, la syntaxe, lier les propositions, les raisonnemens, & former toute la logique du discours. Quant à moi, effrayé des difficultés qui se multiplient, & convaincu de l'impossibilité presque démontrée que les langues aient pu naître & s'établir par des moyens purement humains, je laisse à qui voudra l'entreprendre, la discussion de ce difficile problème, lequel a été le plus nécessaire, de la société déjà liée, à l'institution des langues, ou des langues déjà inventées, à l'établissement de la société.

QUOI qu'il en soit de ces origines, on voit du moins au peu de soin qu'a pris la nature de rapprocher les hommes par des besoins mutuels, & de leur faciliter l'usage de la parole, combien elle a peu préparé leur sociabilité, & combien elle a peu mis du sien

dans tout ce qu'ils ont fait pour en établir les liens. En effet, il est impossible d'imaginer pourquoi dans cet état primitif un homme auroit plutôt besoin d'un autre homme qu'un singe ou un loup de son semblable, ni, ce besoin supposé, quel motif pourroit engager l'autre à y pourvoir, ni même, en ce dernier cas, comment ils pourroient convenir entr'eux des conditions. Je fais qu'on nous répète sans cesse que rien n'eût été si misérable que l'homme dans cet état; & s'il est vrai, comme je crois l'avoir prouvé, qu'il n'eût pu qu'après bien des siècles avoir le desir & l'occasion d'en sortir, ce seroit un procès à faire à la nature, & non à celui qu'elle auroit ainsi constitué. Mais, si j'entends bien ce terme de *misérable*, c'est un mot qui n'a aucun sens, ou qui ne signifie qu'une privation douloureuse & la souffrance du corps ou de l'ame; or, je voudrois bien qu'on m'expliquât quel peut être le genre de misère d'un être libre, dont le cœur est en paix & le corps en santé. Je demande laquelle, de la vie civile ou naturelle, est la plus sujette à devenir insupportable à ceux qui en jouissent? Nous ne voyons presque autour de nous que des gens qui se plaignent de leur existence: plusieurs même qui s'en privent autant qu'il est en eux, & la réunion des loix divines & humaines suffit à peine pour arrêter ce désordre. Je demande si jamais on a oui dire qu'un Sauvage en liberté ait seulement songé à se plaindre de la vie & à se donner la mort? Qu'on juge donc avec moins d'orgueil de quel côté est la véritable misère. Rien au contraire n'eût été si misérable que l'homme sauvage, ébloui par des lumières, tourmenté par des passions; & raisonnant sur un état différent du sien. Ce fut par une providence très-sage que les facultés qu'il avoit en puissance ne devoient se développer qu'avec les occasions de les exercer, afin qu'elles ne lui fussent ni superflues & à charge avant le temps, ni tardives & inutiles au besoin. Il avoit dans le seul instinct tout ce qu'il lui falloit pour vivre dans l'état de nature, il n'a dans une raison cultivée que ce qu'il lui faut pour vivre en société.

IL paroît d'abord que les hommes dans cet état n'ayant entr'eux aucune sorte de relation morale, ni de devoirs connus, ne pouvoient être ni bons ni méchans, & n'avoient ni vices ni vertus, à moins

que , prenant ces mots dans un sens physique , on n'appelle vices , dans l'individu , les qualités qui peuvent nuire à sa propre conservation , & vertus celles qui peuvent y contribuer ; auquel cas il faudroit appeller le plus vertueux celui qui résisteroit le moins aux simples impulsions de la nature. Mais , sans nous écarter du sens ordinaire , il est à propos de suspendre le jugement que nous pourrions porter sur une telle situation , & de nous délier de nos préjugés , jusqu'à ce que , la balance à la main , on ait examiné s'il y a plus de vertus que de vices parmi les hommes civilisés , ou si leurs vertus sont plus avantageuses que leurs vices ne sont funestes , ou si le progrès de leurs connoissances est un dédommagement suffisant des maux qu'ils se font mutuellement , à mesure qu'ils s'instruisent du bien qu'ils devroient se faire , ou s'ils ne seroient pas , à tout prendre , dans une situation plus heureuse de n'avoir ni mal à craindre ni bien à espérer de personne , que de s'être soumis à une dépendance universelle , & de s'obliger à tout recevoir de ceux qui ne s'obligent à leur rien donner.

N'ALLONS pas sur-tout conclure avec Hobbes , que pour n'avoir aucune idée de la bonté , l'homme soit naturellement méchant , qu'il soit vicieux parce qu'il ne connoît pas la vertu , qu'il refuse toujours à ses semblables des services qu'il ne croit pas leur devoir , ni qu'en vertu du droit qu'il s'attribue avec raison aux choses dont il a besoin , il s'imagine follement être le seul propriétaire de tout l'Univers. Hobbes a très-bien vu le défaut de toutes les définitions modernes du droit naturel : mais les conséquences qu'il tire de la sienne , montrent qu'il la prend dans un sens qui n'est pas moins faux. En raisonnant sur les principes qu'il établit , cet auteur devoit dire que l'état de nature étant celui où le soin de notre conservation est le moins préjudiciable à celle d'autrui , cet état étoit par conséquent le plus propre à la paix , & le plus convenable au genre humain. Il dit précisément le contraire , pour avoir fait entrer mal-à-propos dans le soin de la conservation de l'homme sauvage le besoin de satisfaire une multitude de passions qui sont l'ouvrage de la société , & qui ont rendu les loix nécessaires. Le méchant , dit-il , est un enfant robuste ; il reste à

favoir si l'homme sauvage est un enfant robuste. Quand on le lui accorderoit, qu'en concluroit-il? Que si, quand il est robuste, cet homme étoit aussi dépendant des autres que quand il est foible, il n'y a sorte d'excès auxquels il ne se portât, qu'il ne battît sa mere lorsqu'elle tarderoit trop à lui donner la mamelle, qu'il n'étranglât un de ses jeunes frères lorsqu'il en seroit incommodé, qu'il ne mordît la jambe à l'autre, lorsqu'il en seroit heurté ou troublé; mais ce sont deux propositions contradictoires dans l'état de nature qu'être robuste & dépendant. L'homme est foible quand il est dépendant, & il est émancipé avant que d'être robuste. Hobbes n'a pas vu que la même cause qui empêche les Sauvages d'user de leur raison, comme le prétendent nos Jurisconsultes, les empêche en même temps d'abuser de leurs facultés, comme il le prétend lui-même; de sorte qu'on pourroit dire que les Sauvages ne sont pas méchans précisément parce qu'ils ne savent pas ce que c'est qu'être bons: car ce n'est ni le développement des lumières ni le frein de la loi, mais le calme des passions & l'ignorance du vice qui les empêchent de mal faire; *tantò plus in illis proficit vitiorum ignoratio, quàm in his cognitio virtutis*. Il y a d'ailleurs un autre principe que Hobbes n'a point apperçu, & qui ayant été donné à l'homme pour adoucir, en certaines circonstances, la férocité de son amour-propre, ou le desir de se conserver avant la naissance de cet amour, (voyez Note 15 *) tempère l'ardeur qu'il a pour son bien-être par une répugnance innée à voir souffrir son semblable. Je ne crois pas avoir aucune contradiction à craindre, en accordant à l'homme la seule vertu naturelle qu'ait été forcé de reconnoître le détracteur le plus outré des vertus humaines. Je parle de la pitié, disposition convenable à des êtres aussi foibles & sujets à autant de maux que nous le sommes; vertu d'autant plus utile à l'homme, qu'elle précède en lui l'usage de toute réflexion, & si naturelle que les bêtes mêmes en donnent quelquefois des signes sensibles. Sans parler de la tendresse des mères pour leurs petits, & des périls qu'elles bravent pour les en garantir, on observe tous les jours la répugnance qu'ont les chevaux à fouler aux pieds un corps vivant. Un animal ne passe point sans inquiétude auprès d'un animal mort de son espèce: il y en a même qui leur

donnent une sorte de sépulture ; & les tristes mugissemens du bétail entrant dans une boucherie , annoncent l'impression qu'il reçoit de l'horrible spectacle qui le frappe. On voit avec plaisir l'auteur de la Fable des Abeilles forcé de reconnoître l'homme pour un être compatissant & sensible , sortir ; dans l'exemple qu'il en donne , de son style froid & subtil , pour nous offrir la pathétique image d'un homme enfermé qui apperçoit au dehors une bête féroce , arrachant un enfant du sein de sa mère , brisant sous sa dent meurtrière les foibles membres , & déchirant de ses ongles les entrailles palpitantes de cet enfant. Quelle affreuse agitation n'éprouve point ce témoin d'un événement auquel il ne prend aucun intérêt personnel ! Quelles angoisses ne souffre-t-il pas à cette vue , de ne pouvoir porter aucun secours à la mère évanouie , ni à l'enfant expirant !

TEL est le pur mouvement de la nature , antérieur à toute réflexion : telle est la force de la pitié naturelle , que les mœurs les plus dépravées ont encore peine à détruire , puisqu'on voit tous les jours dans nos spectacles s'attendrir & pleurer aux malheurs d'un infortuné , tel qui , s'il étoit à la place du tyran , aggraverait encore les tourmens de son ennemi. Mandeville a bien senti qu'avec toute leur morale les hommes n'eussent jamais été que des monstres , si la nature ne leur eût donné la pitié à l'appui de la raison : mais il n'a pas vu que de cette seule qualité découlent toutes les vertus sociales qu'il veut disputer aux hommes. En effet , qu'est-ce que la générosité , la clémence , l'humanité , sinon la pitié appliquée aux foibles , aux coupables , ou à l'espèce humaine en général ? La bienveillance & l'amitié même sont , à le bien prendre , des productions d'une pitié constante , fixée sur un objet particulier : car desirer que quelqu'un ne souffre point , qu'est-ce autre chose que desirer qu'il soit heureux ? Quand il seroit vrai que la commisération ne seroit qu'un sentiment qui nous met à la place de celui qui souffre , sentiment obscur & vif dans l'homme sauvage , développé , mais foible dans l'homme civil , qu'importeroit cette idée à la vérité de ce que je dis , sinon de lui donner plus de force ? En effet la commisération sera d'autant plus énergique que l'animal spectateur s'identifiera plus intimement avec l'animal souffrant ;

or, il est évident que cette identification a dû être infiniment plus étroite dans l'état de nature que dans l'état de raisonnement. C'est la raison qui engendre l'amour-propre, & c'est la réflexion qui le fortifie; c'est elle qui replie l'homme sur lui-même; c'est elle qui le sépare de tout ce qui le gêne & l'afflige. C'est la philosophie qui l'isole; c'est par elle qu'il dit en secret, à l'aspect d'un homme souffrant, péris, si tu veux, je suis en sûreté. Il n'y a plus que les dangers de la société entière qui troublent le sommeil tranquille d'un philosophe, & qui l'arrachent de son lit. On peut impunément égorger son semblable sous sa fenêtre; il n'a qu'à mettre ses mains sur ses oreilles & s'argumenter un peu, pour empêcher la nature, qui se révolte en lui, de l'identifier avec celui qu'on assassine. L'homme sauvage n'a point cet admirable talent; & faute de sagesse & de raison, on le voit toujours se livrer étourdiment au premier sentiment de l'humanité. Dans les émeutes, dans les querelles des rues, la populace s'assemble, l'homme prudent s'éloigne: c'est la canaille, ce sont les femmes des halles qui séparent les combattans, & qui empêchent les honnêtes gens de s'entr'égorger.

IL est donc bien certain que la pitié est un sentiment naturel, qui modérant dans chaque individu l'activité de l'amour de soi-même, concourt à la conservation mutuelle de toute l'espèce. C'est elle qui nous porte sans réflexion au secours de ceux que nous voyons souffrir; c'est elle qui, dans l'état de nature, tient lieu de lois, de mœurs & de vertu, avec cet avantage que nul n'est tenté de désobéir à sa douce voix; c'est elle qui détournera tout Sauvage robuste d'enlever à un foible enfant, ou à un vieillard infirme, sa subsistance acquise avec peine, si lui-même espère pouvoir trouver la sienne ailleurs; c'est elle qui, au lieu de cette maxime sublime de justice raisonnée: *fais à autrui comme tu veux qu'on te fasse*, inspire à tous les hommes cette autre maxime de bonté naturelle, bien moins parfaite, mais plus utile peut-être que la précédente, *fais ton bien avec le moindre mal d'autrui qu'il est possible*. C'est, en un mot, dans ce sentiment naturel, plutôt que dans des argumens subtils, qu'il faut chercher la cause de la ré-

pugnance que tout homme éprouveroit à mal faire , même indépendamment des maximes de l'éducation. Quoiqu'il puisse appartenir à Socrate , & aux esprits de sa trempe , d'acquérir de la vertu par raison , il y a long-temps que le genre humain ne se feroit plus , si sa conservation n'eût dépendu que des raisonnemens de ceux qui le composent.

AVEC des passions si peu actives , & un frein si salutaire , les hommes plutôt farouches que méchans , & plus attentifs à se garantir du mal qu'ils pouvoient recevoir , que tentés d'en faire à autrui , n'étoient pas sujets à des démêlés fort dangereux : comme ils n'avoient entre eux aucune espèce de commerce ; qu'ils ne connoissoient par conséquent ni la vanité , ni la considération , ni l'estime , ni le mépris ; qu'ils n'avoient pas la moindre notion du tien & du mien , ni aucune véritable idée de la justice ; qu'ils regardoient les violences qu'ils pouvoient essuyer comme un mal facile à réparer , & non comme une injure qu'il faut punir , & qu'ils ne songeoient pas même à la vengeance , si ce n'est peut-être machinalement & sur le champ , comme le chien qui mord la pierre qu'on lui jette , leurs disputes eussent eu rarement des suites sanglantes , si elles n'eussent point eu de sujet plus sensible que la pâture : mais j'en vois un plus dangereux dont il me reste à parler.

PARMI les passions qui agitent le cœur de l'homme , il en est une ardente , impétueuse , qui rend un sexe nécessaire à l'autre ; passion terrible qui brave tous les dangers , renverse tous les obstacles , & qui dans ses fureurs semble propre à détruire le genre humain qu'elle est destinée à conserver. Que deviendront les hommes en proie à cette rage effrénée & brutale sans pudeur , sans retenue , & se disputant chaque jour leurs amours au prix de leur sang ?

IL faut convenir d'abord que plus les passions sont violentes , plus les loix sont nécessaires pour les contenir : mais outre que les désordres & les crimes que celle-ci cause tous les jours parmi nous , montrent assez l'insuffisance des loix à cet égard , il seroit encore bon d'examiner si ces désordres ne sont point nés avec les loix mêmes ; car alors , quand elles seroient capables de les réprimer , ce

seroit bien le moins qu'on en dût exiger que d'arrêter un mal qui n'existeroit point sans elles.

COMMENÇONS par distinguer le moral du physique dans le sentiment de l'amour. Le physique est ce desir général qui porte un sexe à s'unir à l'autre. Le moral est ce qui détermine ce desir & le fixe sur un seul objet exclusivement, ou qui du moins lui donne pour cet objet préféré, un plus grand degré d'énergie. Or, il est facile de voir que le moral de l'amour est un sentiment factice, né de l'usage de la société, & célébré par les femmes avec beaucoup d'habileté & de soin pour établir leur empire, & rendre dominant le sexe qui devoit obéir. Ce sentiment étant fondé sur certaines notions du mérite ou de la beauté qu'un Sauvage n'est point en état d'avoir, & sur des comparaisons qu'il n'est point en état de faire, doit être presque nul pour lui : car comme son esprit n'a pu se former des idées abstraites de régularité & de proportion, son cœur n'est point non plus susceptible des sentimens d'admiration & d'amour, qui, même sans qu'on s'en apperçoive, naissent de l'application de ces idées ; il écoute uniquement le tempérament qu'il a reçu de la nature, & non le goût qu'il n'a pu acquérir, & toute femme est bonne pour lui.

BORNÉS au seul physique de l'amour, & assez heureux pour ignorer ces préférences qui en irritent le sentiment & en augmentent les difficultés, les hommes doivent sentir moins fréquemment & moins vivement les ardeurs du tempérament, & par conséquent avoir entr'eux des disputes plus rares, & moins cruelles. L'imagination qui fait tant de ravages parmi nous, ne parle point à des cœurs sauvages ; chacun attend paisiblement l'impulsion de la nature, s'y livre sans choix, avec plus de plaisir que de fureur, & le besoin satisfait, tout le desir est éteint.

C'EST donc une chose incontestable que l'amour même, ainsi que toutes les autres passions, n'a acquis que dans la société cette ardeur impétueuse qui le rend si souvent funeste aux hommes ; & il est d'autant plus ridicule de représenter les Sauvages comme s'entr'égorgeant sans cesse pour assouvir leur brutalité ; que cette opinion est
directement

directement contraire à l'expérience, & que les Caraïbes, celui de tous les peuples existans qui jusqu'ici s'est écarté le moins de l'état de nature, sont précisément les plus paisibles dans leurs amours, & les moins sujets à la jalousie, quoique vivant sous un climat brûlant qui semble toujours donner à ces passions une plus grande activité.

A l'égard des inductions qu'on pourroit tirer dans plusieurs espèces d'animaux, des combats des mâles qui ensanglantent en tout temps nos basses-cours, ou qui font retentir au printemps nos forêts de leurs cris en se disputant la femelle, il faut commencer par exclure toutes les espèces, où la nature a manifestement établi dans la puissance relative des sexes, d'autres rapports que parmi nous : ainsi les combats des coqs ne forment point une induction pour l'espèce humaine. Dans les espèces où la proportion est mieux observée, ces combats ne peuvent avoir pour causes que la rareté des femelles, eu égard au nombre des mâles, ou les intervalles exclusifs durant lesquels la femelle refuse constamment l'approche du mâle, ce qui revient à la première cause : car si chaque femelle ne souffre le mâle que durant deux mois de l'année, c'est à cet égard comme si le nombre des femelles étoit moindre des cinq sixièmes. Or, aucun de ces deux cas n'est applicable à l'espèce humaine, où le nombre des femelles surpasse généralement celui des mâles, & où l'on n'a jamais observé que, même parmi les Sauvages, les femelles aient, comme celles des autres espèces, des temps de chaleur & d'exclusion. De plus, parmi plusieurs de ces animaux, toute l'espèce entrant à la fois en effervescence, il vient un moment terrible d'ardeur commune, de tumulte, de désordre & de combat : moment qui n'a point lieu parmi l'espèce humaine, où l'amour n'est jamais périodique. On ne peut donc pas conclure de combats de certains animaux pour la possession des femelles que la même chose arriveroit à l'homme dans l'état de nature ; & quand même on pourroit tirer cette conclusion, comme ces dissensions ne détruisent point les autres espèces, on doit penser au moins qu'elles ne seroient pas plus funestes à la nôtre, & il est très-apparent qu'elles y causeroient encore moins de ravages qu'el-

les ne font dans la société, sur-tout dans les pays où les mœurs étant encore comptées pour quelque chose, la jalousie des amans & la vengeance des époux causent chaque jour des duels, des meurtres, & pis encore; où le devoir d'une éternelle fidélité ne sert qu'à faire des adultères, & où les loix mêmes de la continence & de l'honneur; étendent nécessairement la débauche, & multiplient les avortemens.

CONCLUONS qu'errant dans les forêts, sans industrie, sans parole, sans domicile, sans guerre, & sans liaisons, sans nul besoin de ses semblables, comme sans nul desir de leur nuire, peut-être même sans jamais en reconnoître aucun individuellement, l'homme sauvage, sujet à peu de passions, & se suffisant à lui-même, n'avoit que les sentimens & les lumières propres à cet état, qu'il ne sentoit que ses vrais besoins, ne regardoit que ce qu'il croyoit avoir intérêt de voir, & que son intelligence ne faisoit pas plus de progrès que sa vanité. Si par hazard il faisoit quelque découverte, il pouvoit d'autant moins la communiquer qu'il ne reconnoissoit pas même ses enfans. L'art périssoit avec l'inventeur. Il n'y avoit ni éducation, ni progrès, les générations se multiplioient inutilement; & chacune partant toujours du même point, les siècles s'écouloient dans toute la grossièreté des premiers âges; l'espèce étoit déjà vieille, & l'homme restoit toujours enfant.

Si je me suis étendu si long-temps sur la supposition de cette condition primitive, c'est qu'ayant d'anciennes erreurs & des préjugés invétérés à détruire, j'ai cru devoir creuser jusqu'à la racine, & montrer dans le tableau du véritable état de nature, combien l'inégalité, même naturelle, est loin d'avoir dans cet état autant de réalité & d'influence que le prétendent nos écrivains.

EN effet, il est aisé de voir qu'entre les différences qui distinguent les hommes, plusieurs passent pour naturelles qui sont uniquement l'ouvrage de l'habitude & des divers genres de vie que les hommes adoptent dans la société. Ainsi un tempérament robuste ou délicat, la force ou la foiblesse qui en dépendent, viennent souvent plus de la manière dure ou efféminée dont on a été élevé,

que de la constitution primitive des corps. Il en est de même des forces de l'esprit, & non-seulement l'éducation met de la différence entre les esprits cultivés, & ceux qui ne le sont pas, mais elle augmente celle qui se trouve entre les premiers à proportion de la culture; car qu'un géant & un nain marchent sur la même route, chaque pas qu'ils feront l'un & l'autre donnera un nouvel avantage au géant. Or, si l'on compare la diversité prodigieuse d'éducatons & de genres de vie qui regne dans les différens ordres de l'état civil, avec la simplicité & l'uniformité de la vie animale & sauvage, où tous se nourrissent des mêmes alimens, vivent de la même manière, & font exactement les mêmes choses, on comprendra combien la différence d'homme à homme doit être moindre dans l'état de nature que dans celui de société, & combien l'inégalité naturelle doit augmenter dans l'espèce humaine par l'inégalité d'institution.

MAIS quand la nature affecteroit dans la distribution de ses dons autant de préférences qu'on le prétend, quel avantage les plus favorisés en tireroient-ils au préjudice des autres dans un état de choses qui n'admettroit presque aucune sorte de relation entr'eux? Là où il n'y a point d'amour, de quoi servira la beauté? Que sert l'esprit à des gens qui ne parlent point, & la ruse à ceux qui n'ont point d'affaires? J'entends toujours répéter que les plus forts opprimeront les foibles; mais qu'on m'explique ce qu'on veut dire par ce mot d'oppression. Les uns domineront avec violence, les autres gémiront asservis à tous leurs caprices: voilà précisément ce que j'observe parmi nous; mais je ne vois pas comment cela pourroit se dire des hommes sauvages, à qui l'on auroit même bien de la peine à faire entendre ce que c'est que servitude & domination. Un homme pourra bien s'emparer des fruits qu'un autre a cueillis, du gibier qu'il a tué, de l'autre qui lui seroit d'asyle; mais comment viendra-t-il jamais à bout de s'en faire obéir, & quelles pourront être les chaînes de la dépendance parmi les hommes qui ne possèdent rien? Si l'on me chasse d'un arbre, si l'on me tourmente dans un lieu, qui m'empêchera de passer ailleurs? Se trouve-t-il un homme d'une force assez supérieure à la mienne, & de plus; assez dépravé, assez paresseux, & assez féroce, pour me contraindre à pourvoir à

sa subsistance pendant qu'il demeure oisif? Il faut qu'il se résolve à ne pas perdre de vue un seul instant, à me tenir lié avec un très-grand soin durant son sommeil, de peur que je ne m'échappe ou que je ne le tue; c'est-à-dire, qu'il est obligé de s'exposer volontairement à une peine beaucoup plus grande que celle qu'il veut éviter, & que celle qu'il me donne à moi-même. Après tout cela, sa vigilance se relâche-t-elle un moment; un bruit imprévu lui fait-il détourner la tête, je fais vingt pas dans la forêt, mes fers sont brisés, & il ne me revoit de sa vie.

SANS prolonger inutilement ces détails, chacun doit voir que les liens de la servitude n'étant formés que de la dépendance mutuelle des hommes & des besoins réciproques qui les unissent, il est impossible d'affervir un homme sans l'avoir mis auparavant dans le cas de ne pouvoir se passer d'un autre; situation qui, n'existant pas dans l'état de nature, y laisse chacun libre du joug, & rend vaine la loi du plus fort.

APRÈS avoir prouvé que l'inégalité est à peine sensible dans l'état de nature, & que son influence y est presque nulle, il me reste à montrer son origine & ses progrès dans les développemens successifs de l'esprit humain. Après avoir montré que la *perfectibilité*, les vertus sociales, & les autres facultés que l'homme naturel avoit reçues en puissance, ne pouvoient jamais se développer d'elles-mêmes, qu'elles avoient besoin pour cela du concours fortuit de plusieurs causes étrangères qui pouvoient ne jamais naître, & sans lesquelles il fût demeuré éternellement dans sa constitution primitive, il me reste à considérer & à rapprocher les différens hazards qui ont pu perfectionner la raison humaine, en détériorant l'espèce, rendre un être méchant, en le rendant sociable, & d'un terme si éloigné amener enfin l'homme & le monde au point où nous les voyons.

J'AVOUE que les événemens que j'ai à décrire ayant pu arriver de plusieurs manières, je ne puis me déterminer sur le choix que par des conjectures; mais outre que ces conjectures deviennent des raisons, quand elles sont les plus probables qu'on puisse

tirer de la nature des choses, & les seuls moyens qu'on puisse avoir de découvrir la vérité, les conséquences que je veux déduire des miennes ne seront point pour cela conjecturales, puisque, sur les principes que je viens d'établir, on ne sauroit former aucun autre système qui ne me fournisse les mêmes résultats, & dont je ne puisse tirer les mêmes conclusions.

Ceci me dispensera d'étendre mes réflexions sur la manière dont le laps de temps compense le peu de vraisemblance des événemens; sur la puissance surprenante des causes très-légères, lorsqu'elles agissent sans relâche; sur l'impossibilité où l'on est, d'un côté, de détruire certaines hypothèses, & si de l'autre on se trouve hors d'état de leur donner le degré de certitude des faits; sur ce que deux faits étant donnés comme réels à lier par une suite de faits intermédiaires, inconnus ou regardés comme tels, c'est à l'Histoire, quand on l'a, de donner les faits qui les lient; c'est à la philosophie à son défaut, de déterminer les faits semblables qui peuvent les lier; enfin, sur ce qu'en matière d'événemens la similitude réduit les faits à un beaucoup plus petit nombre de classes différentes qu'on ne se l'imagine. Il me suffit d'offrir ces objets à la considération de mes juges: il me suffit d'avoir fait en sorte que les lecteurs vulgaires n'eussent pas besoin de les considérer.

S E C O N D E P A R T I E.

LE premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire, *ceci est à moi*, & trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères & d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables: gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, & que la terre n'est à personne. Mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étoient déjà venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étoient: car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que suc-

cessivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain : il fallut faire bien des progrès, acquérir bien de l'industrie & des lumières, les transmettre & les augmenter d'âge en âge, avant que d'arriver à ce dernier terme de l'état de nature. Reprenons donc les choses de plus haut, & tâchons de rassembler, sous un seul point de vue, cette lente succession d'événemens & de connoissances dans leur ordre le plus naturel.

LE premier sentiment de l'homme fut celui de son existence, son premier soin celui de sa conservation. Les productions de la terre lui fournissoient tous les secours nécessaires, l'instinct le porta à en faire usage. La faim, d'autres appétits lui faisant éprouver tour-à-tour diverses manières d'exister, il y en eut une qui l'invita à perpétuer son espèce; & ce penchant aveugle, dépourvu de tout sentiment du cœur, ne produisoit qu'un acte purement animal. Le besoin satisfait, les deux sexes ne se reconnoissent plus, & l'enfant même n'étoit plus rien à la mère sitôt qu'il pouvoit se passer d'elle.

TELLE fut la condition de l'homme naissant; telle fut la vie d'un animal borné d'abord aux pures sensations, & profitant à peine des dons que lui offroit la nature, loin de songer à lui rien arracher; mais il se présenta bientôt des difficultés, il fallut apprendre à les vaincre : la hauteur des arbres qui l'empêchoit d'atteindre à leurs fruits, la concurrence des animaux qui cherchoient à s'en nourrir, la férocité de ceux qui en vouloient à sa propre vie, tout l'obligea de s'appliquer aux exercices du corps; il fallut se rendre agile, vite à la course, vigoureux au combat. Les armes naturelles qui sont les branches d'arbres & les pierres se trouverent bientôt sous sa main. Il apprit à surmonter les obstacles de la nature, à combattre au besoin les autres animaux, à disputer sa subsistance aux hommes mêmes, ou à se dédommager de ce qu'il falloit céder au plus fort.

A mesure que le genre humain s'étendit, les peines se multiplièrent avec les hommes. La différence des terrains, des climats, des saisons, put les forcer à en mettre dans leurs manières de

vivre. Des années stériles, des hivers longs & rudes, des étés brûlans qui consomment tout, exigèrent d'eux une nouvelle industrie. Le long de la mer & des rivières ils inventèrent la ligne & le hameçon, & devinrent pêcheurs & ichthyophages. Dans les forêts ils se firent des arcs & des flèches, & devinrent chasseurs & guerriers. Dans les pays froids ils se couvrirent de peaux de bêtes qu'ils avoient tuées. Le tonnerre, un volcan, ou quelque heureux hazard leur fit connoître le feu, nouvelle ressource contre la rigueur de l'hiver : ils apprirent à conserver cet élément, puis à le reproduire, & enfin à en préparer les viandes qu'auparavant ils dévorioient crues.

CETTE application répétée des êtres divers à lui-même, & des uns aux autres, dut naturellement engendrer dans l'esprit de l'homme les perceptions de certains rapports. Ces relations que nous exprimons par les mots de grand, de petit, de fort, de foible, de vite, de lent, de peureux, de hardi, & d'autres idées pareilles, comparées au besoin & presque sans y songer, produisirent enfin chez lui quelque sorte de réflexion, ou plutôt une prudence machinale qui lui indiquoit les précautions les plus nécessaires à sa sûreté.

LES nouvelles lumières qui résulterent de ce développement, augmentèrent sa supériorité sur les autres animaux, en la lui faisant connoître. Il s'exerça à leur dresser des pièges, il leur donna le change en mille manières ; & quoique plusieurs le surpassassent en force au combat, ou à la vitesse à la course, de ceux qui pouvoient lui servir ou lui nuire, il devint avec le temps maître des uns & le fléau des autres. C'est ainsi que le premier regard qu'il porta sur lui-même y produisit le premier mouvement d'orgueil ; c'est ainsi que sachant encore à peine distinguer les rangs, & se contemplant au premier par son espèce, il se préparoit de loin à y prétendre par son individu.

QUOIQUE ses semblables ne fussent pas pour lui ce qu'ils sont pour nous, & qu'il n'eût guères plus de commerce avec eux qu'avec les autres animaux, ils ne furent pas oubliés dans ses obser-

uations. Les conformités que le temps put lui faire appercevoir entr'eux, sa femelle & lui-même, ne firent juger de celles qu'il n'appercevoit pas, & voyant qu'ils se conduisoient tous comme il auroit fait en de pareilles circonstances, il conclut que leur manière de penser & de sentir étoit entièrement conforme à la sienne, & cette importante vérité bien établie dans son esprit, lui fit suivre, par un pressentiment aussi sûr & plus prompt que la dialectique, les meilleures règles de conduite que, pour son avantage & sa sûreté, il lui convint de garder avec eux.

INSTRUIT par l'expérience que l'amour du bien-être est le seul mobile des actions humaines, il se trouva en état de distinguer les occasions rares où l'intérêt commun devoit le faire compter sur l'assistance de ses semblables, & celles plus rares encore, où la concurrence devoit le faire défier d'eux. Dans le premier cas il s'unifioit avec eux en troupeau, ou tout au plus par quelque sorte d'affociation libre qui n'obligeoit personne, & qui ne duroit qu'autant que le besoin passager qui l'avoit formée. Dans le second chacun cherchoit à prendre ses avantages, soit à force ouverte, s'il croyoit le pouvoir, soit par adresse & subtilité, s'il se sentoit le plus foible.

VOILA comment les hommes purent insensiblement acquérir quelque idée grossière des engagemens mutuels, & de l'avantage de les remplir, mais seulement autant que pouvoit l'exiger l'intérêt présent & sensible : car la prévoyance n'étoit rien pour eux ; & loin de s'occuper d'un avenir éloigné, ils ne songeoient pas même au lendemain. S'agissoit-il de prendre un cerf, chacun sentoit bien qu'il devoit pour cela garder fidèlement son poste ; mais si un lievre venoit à passer à la portée de l'un d'eux, il ne faut pas douter qu'il ne le poursuivît sans scrupule, & qu'ayant atteint sa proie, il ne se souciât fort peu de faire manquer la leur à ses compagnons.

IL est aisé de comprendre qu'un pareil commerce n'exigeoit pas un langage beaucoup plus raffiné que celui des corneilles ou des singes, qui s'attroupent à-peu-près de même. Des cris inarticulés, beaucoup de gestes, & quelques bruits imitatifs, durent composer pendant long-temps la langue universelle ; à quoi joignant dans chaque

que contrée quelques sons articulés & conventionnels dont, comme je l'ai déjà dit, il n'est pas trop facile d'expliquer l'institution, on eut des langues particulières, mais grossières, imparfaites, & telles à-peu-près qu'en ont encore aujourd'hui diverses nations sauvages. Je parcours, comme un trait, des multitudes de siècles, forcé par le temps qui s'écoule, par l'abondance des choses que j'ai à dire, & par le progrès presque insensible des commencemens; car plus les événemens étoient lents à se succéder, plus ils sont prompts à décrire.

CES premiers progrès mirent enfin l'homme à portée d'en faire de plus rapides. Plus l'esprit s'éclaircit, & plus l'industrie se perfectionna. Bientôt cessant de s'endormir sous le premier arbre, ou de se retirer dans des cavernes, on trouva quelques sortes de haches de pierres dures & tranchantes qui servirent à couper du bois, creuser la terre, & faire des huttes de branchages, qu'on s'avisa ensuite d'enduire d'argille & de boue. Ce fut-là l'époque d'une première révolution qui forma l'établissement & la distinction des familles, & qui introduisit une sorte de propriété; d'où peut-être naquirent déjà bien des querelles & des combats. Cependant comme les plus forts furent vraisemblablement les premiers à se faire des logemens qu'ils se sentoient capables de défendre, il est à croire que les foibles trouverent plus court & plus sûr de les imiter que de tenter de les déloger: & quant à ceux qui avoient déjà des cabanes, chacun dut peu chercher à s'approprier celle de son voisin, moins parce qu'elle ne lui appartenoit pas, que parce qu'elle lui étoit inutile, & qu'il ne pouvoit s'en emparer sans s'exposer à un combat très-vif avec la famille qui l'occupoit.

LES premiers développemens du cœur furent l'effet d'une situation nouvelle qui réunissoit dans une habitation commune les maris & les femmes, les pères & les enfans; l'habitude de vivre ensemble fit naître les plus doux sentimens qui soient connus des hommes, l'amour conjugal & l'amour paternel. Chaque famille devint une petite société d'autant mieux unie, que l'attachement réciproque & la liberté en étoient les seuls liens; & ce fut alors que s'établit la première différence dans la manière de vivre des

deux sexes, qui jusqu'ici n'en avoient eu qu'une. Les femmes devinrent plus sédentaires & s'accoutumèrent à garder la cabane & les enfans, tandis que l'homme alloit chercher la subsistance commune. Les deux sexes commencerent aussi par une vie un peu plus molle à perdre quelque chose de leur férocité & de leur vigueur : mais si chacun séparément devint moins propre à combattre les bêtes sauvages, en revanche il fut plus aisé de s'assembler pour leur résister en commun.

DANS ce nouvel état, avec une vie simple & solitaire, des besoins très-bornés, & les instrumens qu'ils avoient inventés pour y pourvoir, les hommes jouissant d'un fort grand loisir, l'employèrent à se procurer plusieurs sortes de commodités inconnues à leurs pères; & ce fut-là le premier joug qu'ils s'imposèrent sans y songer, & la première source des maux qu'ils préparèrent à leurs descendans; car outre qu'ils continuèrent ainsi à s'amollir le corps & l'esprit, ces commodités ayant par l'habitude perdu presque tout leur agrément, & étant en même-temps dégénérées en de vrais besoins, la privation en devint beaucoup plus cruelle que la possession n'en étoit douce, & l'on étoit malheureux de les perdre sans être heureux de les posséder.

ON entrevoit un peu mieux ici comment l'usage de la parole s'établit ou se perfectionna insensiblement dans le sein de chaque famille, & l'on peut conjecturer encore comment diverses causes particulières purent étendre le langage, & en accélérer le progrès en le rendant plus nécessaire. De grandes inondations ou des tremblemens de terres environnerent d'eaux ou de précipices des cantons habités; des révolutions du Globe détachèrent & couperent en isles des portions du continent. On conçoit qu'entre des hommes ainsi rapprochés, & forcés de vivre ensemble, il dut se former un idiome commun, plutôt qu'entre ceux qui erroient librement dans les forêts de la terre ferme. Ainsi il est très-possible qu'après leurs premiers essais de navigation, des insulaires aient porté parmi nous l'usage de la parole; & il est au moins très-vraisemblable que la société & les langues ont pris naissance dans les isles, & s'y sont perfectionnées avant que d'être connues dans le continent.

TOUT commence à changer de face. Les hommes errans jusqu'ici dans les bois, ayant pris une assiette plus fixe, se rapprochent lentement, se réunissent en diverses troupes, & forment enfin dans chaque contrée une nation particulière, unie de mœurs & de caractères, non par des réglemens & des loix, mais par le même genre de vie & d'alimens, & par l'influence commune du climat. Un voisinage permanent ne peut manquer d'engendrer enfin quelque liaison entre diverses familles. De jeunes gens de différens sexes habitent des cabanes voisines, le commerce passager que demande la nature en amène bientôt un autre non moins doux & plus permanent par la fréquentation naturelle. On s'accoutume à considérer différens objets, & à faire des comparaisons; on acquiert insensiblement des idées de mérite & de beauté qui produisent des sentimens de préférence. A force de se voir, on ne peut plus se passer de se voir encore. Un sentiment tendre & doux s'insinue dans l'ame, & par la moindre opposition devient une fureur impétueuse : la jalousie s'éveille avec l'amour; la discorde triomphe, & la plus douce des passions reçoit des sacrifices de saug humain.

A mesure que les idées & les sentimens se succèdent, que l'esprit & le cœur s'exercent, le genre humain continue à s'appivoiser, les liaisons s'étendent & les liens se resserrent. On s'accoutuma à s'assembler devant les cabanes ou autour d'un grand arbre : le chant & la danse, vrais enfans de l'amour & du loisir, devinrent l'amusement ou plutôt l'occupation des hommes & des femmes oisifs & attroupés. Chacun commença à regarder les autres & à vouloir être regardé soi-même, l'estime publique eut un prix. Celui qui chantoit ou dançoit le mieux; le plus beau, le plus fort, le plus adroit ou le plus éloquent devint le plus considéré, & ce fut-là le premier pas vers l'inégalité, & vers le vice en même-temps : de ces premières préférences naquirent d'un côté la vanité & le mépris, de l'autre la honte & l'envie : & la fermentation causée par ces nouveaux levains produisit enfin des composés funestes au bonheur & à l'innocence.

SI-TÔT que les hommes eurent commencé à s'apprécier mutuellement, & que l'idée de la considération fut formée dans leur es-

prit, chacun prétendit y avoir droit, & il ne fut plus possible d'en manquer impunément pour personne. De-là sortirent les premiers devoirs de la civilité, même parmi les Sauvages, & de-là tout tort volontaire devint un outrage, parce qu'avec le mal qui résultoit de l'injure, l'offensé y voyoit le mépris de sa personne, souvent plus insupportable que le mal même. C'est ainsi que chacun punissant le mépris qu'on lui avoit témoigné d'une manière proportionnée au cas qu'il faisoit de lui-même, les vengeances devinrent terribles & les hommes sanguinaires & cruels. Voilà précisément le degré où étoient parvenus la plupart des Peuples sauvages qui nous sont connus; & c'est faute d'avoir suffisamment distingué les idées & remarqué combien ces peuples étoient déjà loin du premier état de nature, que plusieurs se sont hâtés de conclure que l'homme est naturellement cruel & qu'il a besoin de police pour l'adoucir, tandis que rien n'est si doux que lui dans son état primitif, lorsque, placé par la nature à des distances égales de la stupidité des brutes & des lumières funestes de l'homme civil, & borné également par l'instinct & par la raison à se garantir du mal qui le menace, il est retenu par la pitié naturelle de faire lui-même du mal à personne, sans y être porté par rien, même après en avoir reçu. Car, selon l'axiome du sage Locke, *il ne sauroit y avoir d'injure où il n'y a point de propriété.*

MAIS il faut remarquer que la société commencée & les relations déjà établies entre les hommes, exigeoient en eux des qualités différentes de celles qu'ils tenoient de leur constitution primitive; que la moralité commençant à s'introduire dans les actions humaines, & chacun avant les loix étant seul juge & vengeur des offenses qu'il avoit reçues, la bonté convenable au pur état de nature n'étoit plus celle qui convenoit à la société naissante, qu'il falloit que les punitions devinssent plus sévères à mesure que les occasions d'offenser devenoient plus fréquentes; & que c'étoit à la terreur des vengeances de tenir lieu du frein des loix. Ainsi, quoique les hommes fussent devenus moins endurans, & que la pitié naturelle eût déjà souffert quelque altération, ce période du développement des facultés humaines, tenant un juste milieu entre

l'indolence de l'état primitif & la pétulante activité de notre amour-propre, dut être l'époque la plus heureuse & la plus durable. Plus on y réfléchit, plus on trouve que cet état étoit le moins sujet aux révolutions, le meilleur à l'homme, (voyez Note 16 *) & qu'il n'en a dû sortir que par quelque funeste hazard, qui, pour l'utilité commune eût dû ne jamais arriver. L'exemple des Sauvages, qu'on a presque tous trouvés à ce point, semble confirmer que le genre humain étoit fait pour y rester toujours, que cet état est la véritable jeunesse du monde, & que tous les progrès ultérieurs ont été en apparence autant de pas vers la perfection de l'individu, & en effet vers la décrépitude de l'espèce.

TANT que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arrêtes, à se parer de plumes & de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou embellir leurs arcs & leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs, ou quelques grossiers instrumens de musique; en un mot, tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvoit faire, & qu'à des arts qui n'avoient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons & heureux autant qu'ils pouvoient l'être par leur nature, & continuèrent à jouir entre eux des douceurs d'un commerce indépendant : mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre; dès qu'on s'aperçut qu'il étoit utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire, & les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, & dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage & la misère germer & croître avec les moissons.

LA métallurgie & l'agriculture furent les deux arts dont l'invention produisit cette grande révolution. Pour le poète, c'est l'or & l'argent; mais pour le philosophe, ce sont le fer & le bled qui ont civilisé les hommes, & perdu le genre humain. Aussi l'un & l'autre étoient-ils inconnus aux Sauvages de l'Amérique, qui pour cela sont toujours demeurés tels; les autres peuples semblent mé-

me être restés barbares tant qu'ils ont pratiqué l'un de ces arts sans l'autre. Et l'une des meilleures raisons peut-être pourquoi l'Europe a été, sinon plutôt, du moins plus constamment & mieux policée que les autres parties du monde, c'est qu'elle est à la fois la plus abondante en fer & la plus fertile en bled.

IL est très-difficile de conjecturer comment les hommes sont parvenus à connoître & employer le fer : car il n'est pas croyable qu'ils aient imaginé d'eux-mêmes de tirer la matière de la mine, & de lui donner les préparations nécessaires pour la mettre en fusion avant que de savoir ce qui en résulteroit. D'un autre côté on peut d'autant moins attribuer cette découverte à quelque incendie accidentel, que les mines ne se forment que dans des lieux arides, & dénués d'arbres & de plantes ; de sorte qu'on diroit que la nature avoit pris des précautions pour nous dérober ce fatal secret. Il ne reste donc que la circonstance extraordinaire de quelque volcan, qui, vomissant des matières métalliques en fusion, aura donné aux observateurs l'idée d'imiter cette opération de la nature ; encore faut-il leur supposer bien du courage & de la prévoyance pour entreprendre un travail aussi pénible, & envisager d'aussi loin les avantages qu'ils en pouvoient retirer ; ce qui ne convient guères qu'à des esprits déjà plus exercés que ceux-ci ne le devoient être.

QUANT à l'agriculture, le principe en fut connu long-temps avant que la pratique en fût établie ; & il n'est guères possible que les hommes, sans cesse occupés à tirer leur subsistance des arbres & des plantes, n'eussent assez promptement l'idée des voies que la nature emploie pour la génération des végétaux ; mais leur industrie ne se tourna probablement que fort tard de ce côté-là, soit parce que les arbres qui, avec la chasse & la pêche, fournissoient à leur nourriture, n'avoient pas besoin de leurs soins ; soit faute de connoître l'usage du bled, soit faute d'instrumens pour le cultiver, soit faute de prévoyance pour le besoin à venir, soit enfin faute de moyens pour empêcher les autres de s'approprier le fruit de leur travail. Devenus plus industrieux, on peut croire qu'avec des pierres aiguës & des bâtons pointus ils commencè-

rent par cultiver quelques légumes ou racines autour de leurs cabanes, long-temps avant de favoir préparer le bled, & d'avoir les instrumens nécessaires pour la culture en grand, sans compter que pour se livrer à cette occupation & ensemencer des terres, il faut se résoudre à perdre d'abord quelque chose pour gagner beaucoup dans la suite ; précaution fort éloignée du tour d'esprit de l'homme sauvage, qui, comme je l'ai dit, a bien de la peine à songer le matin à ses besoins du soir.

L'INVENTION des autres arts fut donc nécessaire pour forcer le genre humain de s'appliquer à celui de l'agriculture. Dès qu'il fallut des hommes pour fondre & forger le fer, il fallut d'autres hommes pour nourrir ceux-là. Plus le nombre des ouvriers vint à se multiplier, moins il y eut de mains employées à fournir à la subsistance commune, sans qu'il y eût moins de bouches pour la consommer ; & comme il fallut aux uns des denrées en échange de leur fer, les autres trouvèrent enfin le secret d'employer le fer à la multiplication des denrées. De-là naquirent d'un côté le labourage & l'agriculture, & de l'autre l'art de travailler les métaux, & d'en multiplier les usages.

DE la culture des terres s'ensuivit nécessairement leur partage, & de la propriété une fois reconnue, les premières règles de justice : car pour rendre à chacun le sien il faut que chacun puisse avoir quelque chose ; de plus les hommes commençant à porter leurs vues dans l'avenir, & se voyant tous quelques biens à perdre, il n'y en avoit aucun qui n'eût à craindre pour soi la représaille des torts qu'il pouvoit faire à autrui. Cette origine est d'autant plus naturelle qu'il est impossible de concevoir l'idée de la propriété naissante d'ailleurs que de la main-d'œuvre : car on ne voit pas ce que, pour s'approprier les choses qu'il n'a point faites, l'homme y peut mettre de plus que son travail. C'est le seul travail qui donnant droit au cultivateur sur le produit de la terre qu'il a labourée, lui en donne par conséquent sur le fond, au moins jusqu'à la récolte, & ainsi d'année en année, ce qui faisant une possession continue, se transforme aisément en propriété. Lorsque les anciens, dit Grotius, ont donné à Cérès l'épithète de législatrice,

& à une fête célébrée en son honneur , le nom de *Theismophories* ; ils ont fait entendre par-là que le partage des terres a produit une nouvelle sorte de droit ; c'est-à-dire , le droit de propriété , différent de celui qui résulte de la loi naturelle.

LES choses en cet état eussent pu demeurer égales , si les talens eussent été égaux , & que , par exemple , l'emploi du fer & la consommation des denrées eussent toujours fait une balance exacte : mais la proportion que rien ne maintenoit , fut bientôt rompue ; le plus fort faisoit plus d'ouvrage ; le plus adroit tiroit meilleur parti du sien ; le plus ingénieux trouvoit des moyens d'abrégier le travail ; le laboureur avoit plus besoin de fer , ou le forgeron plus besoin de bled , & en travaillant également , l'un gagnoit beaucoup , tandis que l'autre avoit peine à vivre. C'est ainsi que l'inégalité naturelle se déploie insensiblement avec celle de combinaison , & que les différences , des hommes développées par celles des circonstances , se rendent plus sensibles , plus permanentes dans leurs effets , & commencent à influencer dans la même proportion sur le sort des particuliers.

LES choses étant parvenues à ce point , il est facile d'imaginer le reste. Je ne m'arrêterai pas à décrire l'invention successive des autres arts , le progrès des langues , l'épreuve & l'emploi des talens , l'inégalité des fortunes , l'usage ou l'abus des richesses , ni tous les détails qui suivent ceux-ci & que chacun peut aisément suppléer. Je me bornerai seulement à jeter un coup d'œil sur le genre humain placé dans ce nouvel ordre de choses.

VOILA donc toutes nos facultés développées , la mémoire & l'imagination en jeu , l'amour-propre intéressé , la raison rendue active & l'esprit arrivé presque au terme de la perfection dont il est susceptible. Voilà toutes les qualités naturelles mises en action , le rang & le sort de chaque homme établi , non-seulement sur la quantité des biens & le pouvoir de servir ou de nuire , mais sur l'esprit , la beauté , la force ou l'adresse , sur le mérite ou les talens ; & ces qualités étant les seules qui pouvoient attirer de la considération , il fallut bientôt les avoir ou les affecter. Il fallut pour son avantage
se

se montrer autre que ce qu'on étoit en effet. Être & paroître devinrent deux choses tout-à-fait différentes, & de cette distinction sortirent le faste imposant, la ruse trompeuse, & tous les vices qui en font le cortège. D'un autre côté, de libre & indépendant qu'étoit auparavant l'homme, le voilà par une multitude de nouveaux besoins assujetti, pour ainsi dire, à toute la nature, & sur-tout à ses semblables, dont il devient l'esclave en un sens, même en devenant leur maître; riche il a besoin de leurs services; pauvre il a besoin de leurs secours, & la médiocrité ne le met point en état de se passer d'eux. Il faut donc qu'il cherche sans cesse à les intéresser à son sort, & à leur faire trouver en effet ou en apparence leur profit. à travailler pour le sien : ce qui le rend fourbe & artificieux avec les uns, impérieux & dur avec les autres, & le met dans la nécessité d'abuser tous ceux dont il a besoin, quand il ne peut s'en faire craindre, & qu'il ne trouve pas son intérêt à les servir utilement. Enfin l'ambition dévorante, l'ardeur d'élever sa fortune relative, moins par un véritable besoin que pour se mettre au-dessus des autres, inspire à tous les hommes un noir penchant à se nuire mutuellement, une jalousie secrète d'autant plus dangereuse, que pour faire son coup plus en sûreté, elle prend souvent le masque de la bienveillance; en un mot, concurrence & rivalité d'une part, de l'autre opposition d'intérêts, & toujours le desir caché de faire son profit aux dépens d'autrui; tous ces maux sont le premier effet de la propriété & le cortège inséparable de l'inégalité naissante.

AVANT qu'on eût inventé les signes représentatifs des richesses, elles ne pouvoient guères consister qu'en terres & en bestiaux, les seuls biens réels que les hommes puissent posséder. Or, quand les héritages se furent accrus en nombre & en étendue au point de couvrir le sol entier & de se coucher tous, les uns ne purent plus s'agrandir qu'aux dépens des autres, & les surnuméraires que la foiblesse ou l'indolence avoient empêché d'en acquérir à leur tour, devenus pauvres sans avoir rien perdu, parce que tout changeant autour d'eux, eux seuls n'avoient point changé, furent obligés de recevoir ou de ravir leur subsistance de la main

des riches, & de-là commencerent à naître, selon les divers caractères des uns & des autres, la domination & la servitude, ou la violence & les rapines. Les riches de leur côté connurent à peine le plaisir de dominer, qu'ils dédaignèrent bientôt tous les autres, & se servant de leurs anciens esclaves pour en soumettre de nouveaux, ils ne songerent qu'à subjuguier & asservir leurs voisins; semblables à ces loups affamés, qui, ayant une fois goûté de la chair humaine, rebutent toute autre nourriture, & ne veulent plus que dévorer des hommes.

C'EST ainsi que les plus puissans ou les plus misérables, se faisant de leur force ou de leurs besoins une sorte de droit au bien d'autrui, équivalant, selon eux, à celui de propriété, l'égalité rompue fut suivie du plus affreux désordre : c'est ainsi que les usurpations des riches, les brigandages des pauvres, les passions effrénées de tous étouffant la pitié naturelle & la voix encore faible de la justice, rendirent les hommes avarés, ambitieux & méchans. Il s'élevoit entre le droit du plus fort & le droit du premier occupant un conflit perpétuel qui ne se terminoit que par des combats & des meurtres. (Voyez Note 17 *) La société naissante fit place au plus horrible état de guerre : le genre humain avili & désolé ne pouvant plus retourner sur ses pas, ni renoncer aux acquisitions malheureuses qu'il avoit faites, & ne travaillant qu'à sa honte, par l'abus des facultés qui l'honorent, se mit lui-même à la veille de sa ruine.

*ATTONITUS novitate mali, divesque misereque,
Effugere optat opes, & quæ modò noverat, odit.*

IL n'est pas possible que les hommes n'aient fait enfin des réflexions sur une situation aussi misérable, & sur les calamités dont ils étoient accablés. Les riches sur-tout durent bientôt sentir combien leur étoit défavantageuse une guerre perpétuelle dont ils faisoient seuls tous les frais, & dans laquelle le risque de la vie étoit commun, & celui des biens particulier. D'ailleurs, quelque couleur qu'ils pussent donner à leurs usurpations, ils sentoient assez

qu'elles n'étoient établies que sur un droit précaire & abusif, & que n'ayant été acquises que par la force, la force pouvoit les leur ôter sans qu'ils eussent raison de s'en plaindre. Ceux mêmes que la seule industrie avoit enrichis, ne pouvoient guères fonder leur propriété sur de meilleurs titres. Ils avoient beau dire : c'est moi qui ai bâti ce mur, j'ai gagné ce terrain par mon travail. Qui vous a donné les alignemens, leur pouvoit-on répondre, & en vertu de quoi prétendez-vous être payé à nos dépens d'un travail que nous ne vous avons point imposé? Ignorez-vous qu'une multitude de vos frères périt ou souffre du besoin de ce que vous avez de trop, & qu'il vous falloit un consentement exprès & unanime du genre humain pour vous approprier sur la subsistance commune tout ce qui alloit au-delà de la vôtre? Destitué de raisons valables pour se justifier, & de forces suffisantes pour se défendre; écrasant facilement un particulier, mais écrasé lui-même par des troupes de bandits; seul contre tous, & ne pouvant, à cause des jalousies mutuelles, s'unir avec ses égaux contre des ennemis unis par l'espoir commun du pillage; le riche, pressé par la nécessité, conçut enfin le projet le plus réfléchi qui soit jamais entré dans l'esprit humain; ce fut d'employer en sa faveur les forces mêmes de ceux qui l'attaquoient, de faire ses défenseurs de ses adversaires, de leur inspirer d'autres maximes, & de leur donner d'autres institutions qui lui fussent aussi favorables que le droit naturel lui étoit contraire.

DANS cette vue, après avoir exposé à ses voisins l'horreur d'une situation qui les armoit tous les uns contre les autres, qui leur rendoit leurs possessions aussi onéreuses que leurs besoins, & où nul ne trouvoit sa sûreté ni dans la pauvreté, ni dans la richesse, il inventa aisément des raisons spécieuses pour les amener à son but. » Unissons-nous, leur dit-il, pour garantir de l'oppression les » foibles, contenir les ambitieux, & assurer à chacun la posses- » sion de ce qui lui appartient; instituons des réglemens de jus- » tice & de paix, auxquels tous soient obligés de se conformer, » qui ne fassent acception de personne, & qui réparent en quel- » que sorte les caprices de la fortune, en soumettant également

» le puissant & le foible à des devoirs mutuels. En un mot, au lieu de tourner nos forces contre nous-mêmes, rassemblons-les en un pouvoir suprême qui nous gouverne selon de sages loix, qui protège & défende tous les membres de l'association, repousse les ennemis communs, & nous maintienne dans une concorde éternelle. «

IL en fallut beaucoup moins que l'équivalent de ce discours, pour entraîner des hommes grossiers, faciles à séduire, qui d'ailleurs avoient trop d'affaires à démêler entre eux pour pouvoir se passer d'arbitres, & trop d'avarice & d'ambition pour pouvoir longtemps se passer de maîtres. Tous coururent au-devant de leurs fers, croyant assurer leur liberté; car avec assez de raison pour sentir les avantages d'un établissement politique, ils n'avoient pas assez d'expérience pour en prévoir les dangers; les plus capables de pressentir les abus étoient précisément ceux qui comptoient d'en profiter, & les sages mêmes virent qu'il falloit se résoudre à sacrifier une partie de leur liberté à la conservation de l'autre, comme un blessé se fait couper le bras pour sauver le reste du corps.

TELLE fut ou dut être l'origine de la société & des loix, qui donnerent de nouvelles entraves au foible, & de nouvelles forces au riche, (voyez Note 18 *) détruisirent sans retour la liberté naturelle, fixerent pour jamais la loi de la propriété & de l'inégalité, d'une adroite usurpation firent un droit irrévocable, & pour le profit de quelques ambitieux assujettirent désormais tout le genre humain au travail, à la servitude & à la misère. On voit aisément comment l'établissement d'une seule société rendit indispensable celui de toutes les autres, & comment, pour faire tête à des forces unies, il fallut s'unir à son tour. Les sociétés se multipliant ou s'étendant rapidement, couvrirent bientôt toute la surface de la terre, & il ne fut plus possible de trouver un seul coin dans l'univers où l'on pût s'affranchir du joug, & soustraire sa tête au glaive souvent mal conduit, que chaque homme vit perpétuellement suspendu sur la sienne. Le droit civil étant ainsi devenu la règle commune des citoyens, la loi de nature n'eut

plus lieu qu'entre les diverses sociétés, où, sous le nom de droit des gens, elle fut tempérée par quelques conventions tacites pour rendre le commerce possible & suppléer à la commiseration naturelle, qui perdant de société à société presque toute la force qu'elle avoit d'homme à homme, ne réside plus que dans quelques grandes ames cosmopolites, qui franchissent les barrières imaginaires qui séparent les peuples, & qui, à l'exemple de l'Être Souverain qui les a créés, embrassent tout le genre humain dans leur bienveillance.

LES corps politiques restant ainsi entre eux dans l'état de nature, se ressentirent bientôt des inconvéniens qui avoient forcé les particuliers d'en sortir, & cet état devint encore plus funeste entre ces grands corps qu'il ne l'avoit été auparavant entre les individus dont ils étoient composés. De-là sortirent les guerres nationales, les batailles, les meurtres, les représailles, qui font frémir la nature & cloquent la raison, & tous ces préjugés horribles qui placent au rang des vertus l'honneur de répandre le sang humain. Les plus honnêtes gens apprirent à compter parmi leurs devoirs celui d'égorger leurs semblables : on vit enfin les hommes se massacrer par milliers sans savoir pourquoi : & il se commettoit plus de meurtres en un seul jour de combat, & plus d'horreurs à la prise d'une seule ville, qu'il ne s'en étoit commis dans l'état de nature durant des siècles entiers sur toute la face de la terre. Tels sont les premiers effets qu'on entrevoit de la division du genre humain en différentes sociétés. Revenons à leur institution.

JE fais que plusieurs ont donné d'autres origines aux sociétés politiques, comme les conquêtes du plus puissant ou l'union des foibles ; & le choix entre ces causes est indifférent à ce que je veux établir : cependant celle que je viens d'exposer me paroît la plus naturelle par les raisons suivantes. 1. Que dans le premier cas, le droit de conquête n'étant point un droit, n'en a pu fonder aucun autre, le conquérant & les peuples conquis restant toujours entr'eux dans l'état de guerre, à moins que la nation remise en pleine liberté ne choisisse volontairement son vainqueur pour son chef. Jusques-là, quelques capitulations qu'on ait faites,

comme elles n'ont été fondées que sur la violence, & que par conséquent elles sont nulles par le fait même, il ne peut y avoir dans cette hypothèse ni véritable société, ni corps politique, ni d'autre loi que celle du plus fort. 2. Que ces mots de *fort* & de *foible* sont équivoques dans le second cas; que dans l'intervalle qui se trouve entre l'établissement du droit de propriété ou de premier occupant, & celui des gouvernemens politiques, le sens de ces termes est mieux rendu par ceux de *pauvre* & de *riche*, parce qu'en effet un homme n'avoit point avant les loix d'autre moyen d'assujettir ses égaux qu'en attaquant leur bien, ou leur faisant quelque part du sien. 3. Que les pauvres n'ayant rien à perdre que leur liberté, c'eût été une grande folie à eux de s'ôter volontairement le seul bien qui leur restoit pour ne rien gagner en échange; qu'au contraire les riches étant, pour ainsi dire, sensibles dans toutes les parties de leurs biens, il étoit beaucoup plus aisé de leur faire du mal; qu'ils avoient par conséquent plus de précautions à prendre pour s'en garantir, & qu'enfin il est raisonnable de croire qu'une chose a été inventée par ceux à qui elle est utile, plutôt que par ceux à qui elle fait du tort.

LE Gouvernement naissant n'eut point une forme constante & régulière. Le défaut de philosophie & d'expérience ne laissoit apercevoir que les inconvéniens présents; & l'on ne songeoit à remédier aux autres qu'à mesure qu'ils se présentoient. Malgré tous les travaux des plus sages législateurs, l'État politique demeura toujours imparfait, parce qu'il étoit presque l'ouvrage du hazard, & que mal commencé, le temps, en découvrant les défauts, & suggérant les remèdes, ne put jamais réparer les vices de la constitution; on raccommoheroit sans cesse, au lieu qu'il eût fallu commencer par nettoyer l'aire & écarter tous les vieux matériaux, comme fit Licurgue à Sparte, pour élever ensuite un bon édifice. La société ne consista d'abord qu'en quelques conventions générales que tous les particuliers s'engageoient à observer, & dont la communauté se rendoit garante envers chacun d'eux. Il fallut que l'expérience montrât combien une pareille constitution étoit foible, & combien il étoit facile aux

infracteurs d'éviter la conviction ou le châtement des fautes dont le public seul devoit être le témoin & le juge; il fallut que la loi fut éludée de mille manières; il fallut que les inconvéniens & les désordres se multipliaffent continuellement, pour qu'on songeât enfin à confier à des particuliers le dangereux dépôt de l'autorité publique, & qu'on commît à des Magistrats le soin de faire observer les délibérations du peuple : car de dire que les Chefs furent choisis avant que la confédération fût faite, & que les Ministres des loix existèrent avant les loix mêmes, c'est une supposition qu'il n'est pas permis de combattre sérieusement.

IL ne feroit pas plus raisonnable de croire que les peuples se font d'abord jettés entre les bras d'un maître absolu, sans conditions & sans retour, & que le premier moyen de pourvoir à la sûreté commune qu'aient imaginé des hommes fiers & indomptés, a été de se précipiter dans l'esclavage. En effet, pourquoi se sont-ils donné des supérieurs, si ce n'est pour les défendre contre l'oppression, & protéger leurs biens, leurs libertés & leurs vies, qui sont, pour ainsi dire, les élémens constitutifs de leur être? Or, dans les relations d'homme à homme, le pis qui puisse arriver à l'un étant de se voir à la discrétion de l'autre, n'eût-il pas été contre le bon sens de commencer par se dépouiller entre les mains d'un chef des seules choses pour la conservation desquelles ils avoient besoin de son secours? Quel équivalent eût-il pu leur offrir pour la concession d'un si beau droit? Et s'il eût osé l'exiger sous le prétexte de les défendre, n'eût-il pas aussi-tôt reçu la réponse de l'apologue: que nous fera de plus l'ennemi? Il est donc incontestable, & c'est la maxime fondamentale de tout le droit politique, que les peuples se sont donné des chefs pour défendre leur liberté & non pas les asservir. *Si nous avons un Prince, dit Plin à Trajan, c'est afin qu'il nous préserve d'avoir un maître.*

LES politiques font sur l'amour de la liberté les mêmes sophismes que les philosophes ont fait sur l'état de nature; par les choses qu'ils voient, ils jugent des choses très-différentes qu'ils n'ont pas vues; & ils attribuent aux hommes un penchant naturel à la servitude, par la patience avec laquelle ceux qu'ils ont sous les

yeux supportent la leur, sans songer qu'il en est de la liberté comme de l'innocence & de la vertu, dont on ne sent le prix qu'autant qu'on en jouit soi-même, & dont le goût se perd sitôt qu'on les a perdues. Je connois les délices de ton pays, disoit Brasidas à un Satrape qui comparoit la vie de Sparte à celle de Persépolis; mais tu ne peux connoître les plaisirs du mien.

COMME un coursier indompté hériffe ses crins, frappe la terre du pied & se débat impétueusement à la seule approche du mors, tandis qu'un cheval dressé souffre patiemment la verge & l'épéron, l'homme barbare ne plie point sa tête au joug que l'homme civilisé porte sans murmure, & il préfère la plus orageuse liberté à un assujettissement tranquille. Ce n'est donc pas par l'avilissement des peuples asservis qu'il faut juger des dispositions naturelles de l'homme pour ou contre la servitude; mais par les prodiges qu'ont fait tous les peuples libres pour se garantir de l'oppression. Je fais que les premiers ne font que vanter sans cesse la paix & le repos dont ils jouissent dans leurs fers, & que *miserrimam servitutem pacem appellant* : mais quand je vois les autres sacrifier les plaisirs, le repos, la richesse, la puissance & la vie même à la conservation de ce seul bien si dédaigné de ceux qui l'ont perdu; quand je vois des animaux nés libres & abhorrant la captivité, se briser la tête contre les barreaux de leur prison; quand je vois des multitudes de Sauvages tout nuds mépriser les voluptés européennes & braver la faim, le feu, le fer & la mort, pour ne conserver que leur indépendance, je sens que ce n'est pas à des esclaves qu'il appartient de raisonner de liberté.

QUANT à l'autorité paternelle, dont plusieurs ont fait dériver le gouvernement absolu & toute la société, sans recourir aux preuves contraires de Locke & de Sidney, il suffit de remarquer que rien au monde n'est plus éloigné de l'esprit féroce du despotisme que la douceur de cette autorité, qui regarde plus à l'avantage de celui qui obéit, qu'à l'utilité de celui qui commande; que par la loi de nature le père n'est le maître de l'enfant qu'aussi longtemps que son secours lui est nécessaire; qu'au-delà de ce terme ils devinrent égaux, & qu'alors le fils parfaitement indépendant
du

du père ne lui doit que du respect, & non de l'obéissance : car la reconnoissance est bien un devoir qu'il faut rendre, mais non pas un droit qu'on puisse exiger. Au lieu de dire que la société civile dérive du pouvoir paternel, il falloit dire au contraire que c'est d'elle que ce pouvoir tire sa principale force : un individu ne fut reconnu pour le père de plusieurs que quand ils restèrent assemblés autour de lui. Les biens du père, dont il est véritablement le maître, sont les liens qui retiennent ses enfans dans sa dépendance, & il peut ne leur donner part à sa succession qu'à proportion qu'ils auront bien mérité de lui par une continuelle déférence à ses volontés. Or, loin que les sujets aient quelque faveur semblable à attendre de leur despote, comme ils lui appartiennent en propre, eux & tout ce qu'ils possèdent, ou du moins qu'il le prétend ainsi, ils sont réduits à recevoir, comme une faveur, ce qu'il leur laisse de leur propre bien; il fait justice quand il les dépouille; il fait grace quand il les laisse vivre.

EN continuant d'examiner ainsi les faits par le droit, on ne trouveroit pas plus de solidité que de vérité dans l'établissement volontaire de la tyrannie, & il seroit difficile de montrer la validité d'un contrat qui n'obligeroit qu'une des parties, où l'on mettroit tout d'un côté & rien de l'autre, & qui ne tourneroit qu'au préjudice de celui qui s'engage. Ce système odieux est bien éloigné d'être même aujourd'hui celui des sages & bons Monarques; & sur-tout des Rois de France, comme on peut le voir en divers endroits de leurs Édits, & en particulier dans le passage suivant d'un écrit célèbre; publié en 1667 au nom & par les ordres de Louis XIV. *Qu'on ne dise donc point que le Souverain ne soit pas sujet aux loix de son État, puisque la proposition contraire est une vérité du droit des gens que la flatterie a quelquefois attaquée, mais que les bons Princes ont toujours défendue comme une divinité tutélaire de leurs États. Combien est-il plus légitime de dire avec le sage Platon, que la parfaite félicité d'un royaume est qu'un Prince soit obéi de ses sujets, que le Prince obéisse à la loi, & que la loi soit droite & toujours dirigée au bien public?* Je ne m'arrêterai point à rechercher si la liberté

étant la plus noble des facultés de l'homme, ce n'est pas dégrader sa nature, se mettre au niveau des bêtes esclaves de l'instinct, offenser même l'auteur de son être, que de renoncer sans réserve au plus précieux de tous ses dons, que de se soumettre à commettre tous les crimes qu'il nous défend, pour complaire à un maître féroce ou insensé, & si cet ouvrier sublime doit être plus irrité de voir détruire que déshonorer son plus bel ouvrage. Je demanderai seulement de quel droit ceux qui n'ont pas craint de s'avilir eux-mêmes jusqu'à ce point, ont pu soumettre leur postérité à la même ignominie, & renoncer pour elle à des biens qu'elle ne tient point de leur libéralité, & sans lesquels la vie même est onéreuse à tous ceux qui en sont dignes?

PUFFENDORFF dit que tout de même qu'on transfère son bien à autrui par des conventions & des contrats, on peut aussi se dépouiller de sa liberté en faveur de quelqu'un. C'est-là, ce me semble, un fort mauvais raisonnement : car premièrement le bien que j'aliène me devient une chose tout-à-fait étrangère, & dont l'abus m'est indifférent ; mais il m'importe qu'on n'abuse point de ma liberté, & je ne puis, sans me rendre coupable du mal qu'on me forcera de faire, m'exposer à devenir l'instrument du crime ; de plus le droit de propriété n'étant que de convention & d'institution humaine, tout homme peut à son gré disposer de ce qu'il possède ; mais il n'en est pas de même des dons essentiels de la nature, tels que la vie & la liberté, dont il est permis à chacun de jouir, & dont il est au moins douteux qu'on ait droit de se dépouiller : en s'ôtant l'une on dégrade son être, en s'ôtant l'autre on l'anéantit autant qu'il est en soi ; & comme nul bien temporel ne peut dédommager de l'une & de l'autre, ce seroit offenser à la fois la nature & la raison que d'y renoncer à quelque prix que ce fût. Mais quand on pourroit aliéner sa liberté comme ses biens, la différence seroit très-grande pour les enfans, qui ne jouissent des biens du père que par transmission de son droit, au lieu que la liberté étant un don qu'ils tiennent de la nature en qualité d'hommes, leurs parens n'ont eu aucun droit de les en dépouiller ; de sorte que comme pour établir l'esclavage, il a fallu faire violence

à la nature, il a fallu la changer pour perpétuer ce droit; & les Jurisconsultes qui ont gravement prononcé que l'enfant d'une esclave naitroit esclave, ont décidé en d'autres termes qu'un homme ne naitroit pas homme.

IL me paroît donc certain que non-seulement les gouvernemens n'ont point commencé par le pouvoir arbitraire, qui n'en est que la corruption, le terme extrême, & qui les ramène enfin à la seule loi du plus fort, dont ils furent d'abord le remède, mais encore que quand même ils auroient ainsi commencé, ce pouvoir étant par sa nature illégitime, n'a pu servir de fondement aux droits de la société, ni par conséquent à l'inégalité d'institution.

SANS entrer aujourd'hui dans les recherches qui sont encore à faire sur la nature du pacte fondamental de tout gouvernement, je me borne, en suivant l'opinion commune, à considérer ici l'établissement du corps politique comme un vrai contrat entre le peuple & les chefs qu'il se choisit; contrat par lequel les deux parties s'obligent à l'observation des loix qui y sont stipulées & qui forment les liens de leur union. Le peuple ayant, au sujet des relations sociales, réuni toutes ses volontés en une seule, tous les articles, sur lesquels cette volonté s'explique, deviennent autant de loix fondamentales qui obligent tous les membres de l'État sans exception, & l'une desquelles règle le choix & le pouvoir des Magistrats chargés de veiller à l'exécution des autres. Ce pouvoir s'étend à tout ce qui peut maintenir la constitution, sans aller jusqu'à la changer. On y joint des honneurs qui rendent respectables les loix & leurs ministrés, & pour ceux-ci personnellement des prérogatives qui les dédommagent des pénibles travaux que coûte une bonne administration. Le Magistrat, de son côté, s'oblige à n'user du pouvoir qui lui est confié que selon l'intention des commettants, à maintenir chacun dans la paisible jouissance de ce qui lui appartient, & à préférer en toute occasion l'utilité publique à son propre intérêt.

AVANT que l'expérience eût montré, ou que la connoissance du cœur humain eût fait prévoir les abus inévitables d'une telle

constitution, elle dut paroître d'autant meilleure, que ceux qui étoient chargés de veiller à sa conservation y étoient eux-mêmes les plus intéressés : car la magistrature & ses droits n'étant établis que sur les loix fondamentales, aussi-tôt qu'elles seroient détruites, les Magistrats cesseroient d'être légitimes, le peuple ne seroit plus tenu de leur obéir ; & comme ce n'auroit pas été le Magistrat, mais la loi qui auroit constitué l'essence de l'État, chacun rentreroit de droit dans sa liberté naturelle.

POUR peu qu'on y réfléchît attentivement, ceci se confirmeroit par de nouvelles raisons, & par la nature du contrat on verroit qu'il ne sauroit être irrévocable : car s'il n'y avoit point de pouvoir supérieur qui put être garant de la fidélité des contractans, ni les forcer à remplir leurs engagements réciproques, les parties demeureroient seules juges dans leur propre cause, & chacune d'elles auroit toujours le droit de renoncer au contrat, si-tôt qu'elle trouveroit que l'autre en enfreint les conditions, ou qu'elles cesseroient de lui convenir. C'est sur ce principe qu'il semble que le droit d'abdiquer peut être fondé. Or, à ne considérer, comme nous faisons, que l'institution humaine, si le Magistrat qui a tout le pouvoir en main & qui s'approprie tous les avantages du contrat, avoit pourtant le droit de renoncer à l'autorité, à plus forte raison le peuple qui paie toutes les fautes des chefs, devoit avoir le droit de renoncer à la dépendance. Mais les dissensions affreuses, les désordres infinis qu'entraîneroit nécessairement ce dangereux pouvoir, montre plus que toute autre chose combien les gouvernemens humains avoient besoin d'une base plus solide que la seule raison, & combien il étoit nécessaire au repos public, que la volonté divine intervint pour donner à l'autorité souveraine un caractère sacré & inviolable qui ôtât aux sujets le funeste droit d'en disposer. Quand la religion n'auroit fait que ce bien aux hommes, c'en seroit assez pour qu'ils dussent tous la chérir & l'adopter même avec ses abus, puisqu'elle épargne encore plus de sang que le fanatisme n'en fait couler : mais suivons le fil de notre hypothèse.

LES diverses formes des gouvernemens tirent leur origine de

différences plus ou moins grandes qui se trouverent entre les particuliers au moment de l'institution. Un homme étoit-il éminent en pouvoir, en vertu, en richesses ou en crédit, il fut seul élu Magistrat, & l'État devint monarchique. Si plusieurs, à-peu-près égaux entre eux, l'emportoient sur tous les autres, ils furent élus conjointement, & l'on eut une aristocratie. Ceux dont la fortune ou les talens étoient moins disproportionnés, & qui s'étoient le moins éloignés de l'état de nature, garderent en commun l'administration suprême, & formerent une démocratie. Le temps vérifia laquelle de ces formes étoit la plus avantageuse aux hommes. Les uns restèrent uniquement soumis aux loix, les autres obéirent bientôt à des maîtres. Les citoyens voulurent garder leur liberté, les sujets ne songerent qu'à l'ôter à leurs voisins, ne pouvant souffrir que d'autres jouissent d'un bien dont ils ne jouissoient plus eux-mêmes. En un mot, d'un côté furent les richesses & les conquêtes, & de l'autre le bonheur & la vertu.

DANS ces divers gouvernemens routes les magistratures furent d'abord électives; & quand la richesse ne l'emportoit pas, la préférence étoit accordée au mérite qui donne un ascendant naturel, & à l'âge qui donne l'expérience dans les affaires, & le sang froid dans les délibérations. Les Anciens des Hébreux, les Gerontes de Sparte, le Sénat de Rome & l'étymologie même de notre mot *Seigneur*, montrent combien autrefois la vieillesse étoit respectée. Plus les élections tomboient sur des hommes avancés en âge, plus elles devenoient fréquentes, & plus leurs embarras se faisoient sentir; les brigues s'introduisirent, les factions se formèrent, les partis s'aigrèrent, les guerres civiles s'allumerent, enfin, le sang des citoyens fut sacrifié au prétendu bonheur de l'État, & l'on fut à la veille de retomber dans l'anarchie des temps antérieurs. L'ambition des principaux, profita de ces circonstances pour perpétuer leurs charges dans leurs familles: le peuple déjà accoutumé à la dépendance, au repos & aux commodités de la vie, & déjà hors d'état de briser ses fers, consentit à laisser augmenter sa servitude pour affermir sa tranquillité; & c'est ainsi que les chefs devenus héréditaires, s'accoutumèrent à re-

garder leur magistrature comme un bien de famille, à se regarder eux-mêmes comme les propriétaires de l'État, dont ils n'étoient d'abord que les Officiers, à appeller leurs concitoyens leurs esclaves, à les compter, comme du bétail, au nombre des choses qui leur appartenoient, & à s'appeller eux-mêmes égaux aux Dieux & Rois des Rois.

Si nous suivons le progrès de l'inégalité dans ces différentes révolutions, nous trouverons que l'établissement de la loi & du droit de propriété fut son premier terme, l'institution de la magistrature le second, que le troisième & dernier fut le changement du pouvoir légitime en pouvoir arbitraire; en sorte que l'état de riche & de pauvre fut autorisé par la première époque, celui de puissant & de foible par la seconde, & par la troisième celui de maître & d'esclave, qui est le dernier degré de l'inégalité, & le terme auquel aboutissent enfin tous les autres, jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dissolvent tout-à-fait le gouvernement, ou le rapprochent de l'institution légitime.

POUR comprendre la nécessité de ce progrès, il faut moins considérer les motifs de l'établissement du corps politique, que la forme qu'il prend dans son exécution, & les inconvéniens qu'il entraîne après lui: car les vices qui rendent nécessaires les institutions sociales sont les mêmes qui en rendent l'abus inévitable; & comme, excepté la seule Sparte, où la loi veilloit principalement à l'éducation des enfans, & où Lycurgue établit des mœurs qui le dispensoient presque d'y ajouter des loix, les loix en général moins fortes que les passions, contiennent les hommes sans les changer; il seroit aisé de prouver que tout gouvernement qui, sans se corrompre ni s'altérer, marcheroit toujours exactement selon la fin de son institution, auroit été institué sans nécessité, & qu'un pays où personne n'éluderoit les loix & n'abuseroit de la magistrature, n'auroit besoin ni de magistrats ni de loix.

LES distinctions politiques amènent nécessairement les distinctions civiles. L'inégalité croissant entre le peuple & ses chefs, se fait bientôt sentir parmi les particuliers, & s'y modifie en mille

manières selon les passions, les talens & les occurrences. Le Magistrat ne sauroit usurper un pouvoir illégitime sans se faire des créatures auxquelles il est forcé d'en céder quelque partie. D'ailleurs, les citoyens ne se laissent opprimer qu'autant qu'entraînés par une aveugle ambition, & regardant plus au-dessous qu'au-dessus d'eux, la domination leur devient plus chère que l'indépendance, & qu'ils consentent à porter des fers pour en pouvoir donner à leur tour. Il est très-difficile de réduire à l'obéissance celui qui ne cherche point à commander, & le politique le plus adroit ne viendroit pas à bout d'assujettir des hommes qui ne voudroient qu'être libres; mais l'inégalité s'étend sans peine parmi des âmes ambitieuses & lâches, toujours prêtes à courir les risques de la fortune, & à dominer ou servir presque indifféremment selon qu'elle leur devient favorable ou contraire. C'est ainsi qu'il dut venir un temps où les yeux du peuple furent fascinés à tel point, que ses conducteurs n'avoient qu'à dire au plus petit des hommes : sois grand, toi & toute ta race; aussitôt il paroïssoit grand à tout le monde, ainsi qu'à ses propres yeux, & ses descendans s'élevoient encore à mesure qu'ils s'éloignoient de lui; plus la cause étoit reculée & incertaine, plus l'effet augmentoit; plus on pouvoit compter de fainéans dans une famille, & plus elle devenoit illustre.

Si c'étoit ici le lieu d'entrer en des détails, j'expliquerois facilement comment l'inégalité de crédit & d'autorité devient inévitable entre les particuliers, (voyez Note 19 *) si-tôt que réunis en une même société, ils sont forcés de se comparer entr'eux, & de tenir compte des différences qu'ils trouvent dans l'usage continuel qu'ils ont à faire les uns des autres. Ces différences sont de plusieurs espèces; mais en général la richesse, la noblesse ou le rang, la puissance & le mérite personnel étant les distinctions principales par lesquelles on se mesure dans la société, je prouverois que l'accord ou le conflit de ces forces diverses est l'indication la plus sûre d'un État bien ou mal constitué: je ferois voir qu'entre ces quatre sortes d'inégalités, les qualités personnelles étant l'origine de toutes les autres, la richesse est la der-

nière à laquelle elles se réduisent à la fin , parce qu'étant la plus immédiatement utile au bien-être , & la plus facile à communiquer , on s'en sert aisément pour acheter tout le reste. Observation qui peut faire juger assez exactement de la mesure dont chaque peuple s'est éloigné de son institution primitive , & du chemin qu'il a fait vers le terme extrême de la corruption. Je remarquerois combien ce desir universel de réputation , d'honneurs , & de préférences , qui nous dévore tous , exerce & compare les talens & les forces , combien il excite & multiplie les passions , & combien rendant tous les hommes concurrens , rivaux , ou plutôt ennemis , il cause tous les jours de revers , de succès , & de catastrophes de toute espèce , en faisant courir la même lice à tant de prétendans. Je montrerois que c'est à cette ardeur de faire parler de soi , à cette fureur de se distinguer qui nous tient presque toujours hors de nous-mêmes , que nous devons ce qu'il y a de meilleur & de pire parmi les hommes , nos vertus & nos vices , nos sciences & nos erreurs , nos conquérans & nos philosophes , c'est-à-dire , une multitude de mauvaises choses sur un petit nombre de bonnes. Je prouverois enfin que si l'on voit une poignée de puissans & de riches au faite des grandeurs & de la fortune , tandis que la foule rampe dans l'obscurité & dans la misère , c'est que les premiers n'estiment les choses dont ils jouissent qu'autant que les autres en sont privés , & que , sans changer d'état , ils cesseroient d'être heureux si le peuple cessoit d'être misérable.

MAIS ces détails seroient seuls la matière d'un ouvrage considérable , dans lequel on peseroit les avantages & les inconvéniens de tout gouvernement , relativement aux droits de l'état de nature , & où l'on dévoileroit toutes les faces différentes sous lesquelles l'inégalité s'est montrée jusqu'à ce jour , & pourra se montrer dans les siècles futurs , selon la nature de ces gouvernemens , & les révolutions que le temps y amenera nécessairement. On verroit la multitude opprimée au dedans par une suite des précautions mêmes qu'elle avoit prises contre ce qui la menaçoit au-dehors ; on verroit l'oppression s'accroître continuellement , sans que les opprimés pussent jamais savoir quel terme elle auroit , ni quels moyens légitimes

gitimes il leur resteroit pour l'arrêter ; on verroit les droits des citoyens & les libertés nationales s'éteindre peu-à-peu , & les réclamations des foibles traitées de murmures féditieux ; on verroit la politique restreindre à une portion mercénaire du peuple l'honneur de défendre la cause commune ; on verroit de-là sortir la nécessité des impôts , le cultivateur découragé quitter son champ même durant la paix , & laisser la charrue pour ceindre l'épée ; on verroit naître les règles funestes & bizarres du point d'honneur ; on verroit les défenseurs de la patrie en devenir tôt ou tard les ennemis , tenir sans cesse le poignard levé sur leurs concitoyens , & il viendrait un temps où on les entendroit dire à l'oppresseur de leur pays :

*PECTORE si fratris gladium juguloque parentis
Condere me jubeas , gravidæque in viscera partu
Conjugis , invitâ peragam tamen omnia dextrâ.*

DE l'extrême inégalité des conditions & des fortunes, de la diversité des passions & des talens, des arts inutiles, des arts pernicieux, des sciences frivoles sortiroient des foules de préjugés, également contraires à la raison, au bonheur & à la vertu ; on verroit fomenté par les chefs tout ce qui peut affoiblir des hommes rassemblés en les désunissant, tout ce qui peut donner à la société un air de concorde apparente, & y semer un germe de division réelle, tout ce qui peut inspirer aux différens ordres une défiance & une haine mutuelle par l'opposition de leurs droits & de leurs intérêts, & fortifier par conséquent le pouvoir qui les contient tous.

C'EST du sein de ce désordre & de ces révolutions que le despotisme élevant par degrés sa tête hideuse, & dévorant tout ce qu'il auroit apperçu de bon & de sain dans toutes les parties de l'état, parviendrait enfin à fouler aux pieds les loix & le peuple, & à s'établir sur les ruines de la république. Les temps qui précéderoient ce dernier changement, seroient des temps de troubles & de calamités ; mais à la fin tout seroit englouti par le monstre, & les peuples n'auroient plus de chefs ni de loix, mais seulement des tyrans. Dès cet instant aussi il cesseroit d'être quel-

tion de mœurs & de vertu : car par-tout où regne le despotisme, *cui ex honesto nulla est spes*, il ne souffre aucun autre maître ; si-tôt qu'il parle, il n'y a ni probité ni devoir à consulter, & la plus aveugle obéissance est la seule vertu qui reste aux esclaves.

C'EST ici le dernier terme de l'inégalité, & le point extrême qui ferme le cercle & touche au point d'où nous sommes partis : c'est ici que tous les particuliers redeviennent égaux, parce qu'ils ne sont rien, & que les sujets n'ayant plus d'autre loi que la volonté de maître, ni le maître d'autre règle que ses passions, les notions du bien & les principes de la justice s'évanouissent derechef. C'est ici que tout se ramene à la seule loi du plus fort, & par conséquent à un nouvel état de nature différent de celui par lequel nous avons commencé, en ce que l'un étoit l'état de nature dans sa pureté, & que ce dernier est le fruit d'un excès de corruption. Il y a si peu de différence d'ailleurs entre ces deux états, & le contrat de gouvernement est tellement dissous par le despotisme, que le despote n'est le maître qu'aussi long-temps qu'il est le plus fort, & que si-tôt qu'on peut l'expulser, il n'a point à réclamer contre la violence. L'émeute qui finit par étrangler ou détrôner un Sultan, est un acte aussi juridique que ceux par lesquels il dispoit la veille des vies & des biens de ses sujets. La seule force le maintenoit, la seule force le renverse ; toutes choses se passent ainsi selon l'ordre naturel ; & quelque puisse être l'événement de ces courtes & fréquentes révolutions, nul ne peut se plaindre de l'injustice d'autrui, mais seulement de sa propre imprudence, ou de son malheur.

EN découvrant & suivant ainsi les routes oubliées & perdues, qui de l'état naturel ont dû mener l'homme à l'état civil ; en rétablissant, avec les positions intermédiaires que je viens de marquer, celles que le temps qui me presse m'a fait supprimer, ou que l'imagination ne m'a point suggérées, tout lecteur attentif ne pourra qu'être frappé de l'espace immense qui sépare ces deux états. C'est dans cette lente succession des choses qu'il verra la solution d'une infinité de problèmes de morale & de politique que les philosophes ne peuvent résoudre. Il sentira que le genre

humain d'un âge n'étant pas le genre humain d'un autre âge, la raison pourquoi Diogène ne trouvoit point d'homme, c'est qu'il cherchoit parmi ses contemporains l'homme d'un temps qui n'étoit plus. Caton, dira-t-il, périt avec Rome & la liberté, parce qu'il fut déplacé dans son siècle; & le plus grand des hommes ne fit qu'étonner le monde qu'il eût gouverné cinq cens ans plutôt. En un mot, il expliquera comment l'ame & les passions humaines s'altérant insensiblement, changent, pour ainsi dire, de nature; pourquoi nos besoins & nos plaisirs changent d'objets à la longue; pourquoi l'homme originel s'évanouissant par degrés, la société n'offre plus aux yeux du sage qu'un assemblage d'hommes artificiels & de passions factices qui sont l'ouvrage de toutes ces nouvelles relations, & n'ont aucun vrai fondement dans la nature. Ce que la réflexion nous apprend là-dessus, l'observation le confirme parfaitement: l'homme sauvage & l'homme policé différent tellement par le fond du cœur & des inclinations, que ce qui fait le bonheur suprême de l'un, réduiroit l'autre au désespoir. Le premier ne respire que le repos & la liberté, il ne veut que vivre & rester oisif, & l'ataraxie même du Stoïcien n'approche pas de sa profonde indifférence pour tout autre objet. Au contraire, le citoyen toujours actif sue, s'agite, se tourmente sans cesse pour chercher des occupations encore plus laborieuses: il travaille jusqu'à la mort, il y court même pour se mettre en état de vivre, ou renonce à la vie pour acquérir l'immortalité. Il fait sa cour aux grands, qu'il hait, & aux riches, qu'il méprise. Il n'épargne rien pour obtenir l'honneur de les servir; il se vante orgueilleusement de sa bassesse & de leur protection, & fier de son esclavage, il parle avec dédain de ceux qui n'ont pas l'honneur de le partager. Quel spectacle pour un Caraïbe que les travaux pénibles & envieux d'un Ministre européen! Combien de morts cruelles ne préféreroit pas cet indolent Sauvage à l'horreur d'une pareille vie, qui souvent n'est pas même adoucie par le plaisir de bien faire? Mais pour voir le but de tant de soins, il faudroit que ces mots, *puissance* & *réputation*, eussent un sens dans son esprit; qu'il apprît qu'il y a une sorte d'hommes qui comptent pour quelque chose les regards du reste de l'univers, qui savent être

heureux & contens d'eux-mêmes sur le témoignage d'autrui plutôt que sur le leur propre. Telle est, en effet, la véritable cause de toutes ces différences : le Sauvage vit en lui-même ; l'homme sociable, toujours hors de lui, ne fait vivre que dans l'opinion des autres, & c'est, pour ainsi dire, de leur seul jugement qu'il tire le sentiment de sa propre existence. Il n'est pas de mon sujet de montrer comment d'une telle disposition naît tant d'indifférence pour le bien & le mal, avec de si beaux discours de morale : comment tout se réduisant aux apparences, tout devient factice & joué ; honneur, amitié, vertu, & souvent jusqu'aux vices mêmes, dont on trouve enfin le secret de se glorifier ; comment, en un mot, demandant toujours aux autres ce que nous sommes, & n'osant jamais nous interroger là-dessus nous-mêmes, au milieu de tant de philosophie, d'humanité, de politesse & de maximes sublimes, nous n'avons qu'un extérieur trompeur & frivole, de l'honneur sans vertu, de la raison sans sagesse, & du plaisir sans bonheur. Il me suffit d'avoir prouvé que ce n'est point là l'état originel de l'homme, & que c'est le seul esprit de la société & l'inégalité qu'elle engendre, qui changent & altèrent ainsi toutes nos inclinations naturelles.

J'AI tâché d'exposer l'origine & le progrès de l'inégalité, l'établissement & l'abus des sociétés politiques, autant que ces choses peuvent se déduire de la nature de l'homme par les seules lumières de la raison, & indépendamment des dogmes sacrés qui donnent à l'autorité souveraine la sanction du droit divin. Il suit de cet exposé que l'inégalité étant presque nulle dans l'état de nature, tire sa force & son accroissement du développement de nos facultés & des progrès de l'esprit humain, & devient enfin stable & légitime par l'établissement de la propriété & des loix. Il suit encore que l'inégalité morale, autorisée par le seul droit positif, est contraire au droit naturel, toutes les fois qu'elle ne concourt pas en même proportion avec l'inégalité physique ; distinction qui détermine suffisamment ce qu'on doit penser à cet égard de la sorte d'inégalité qui règne parmi tous les peuples policés ; puisqu'il est manifestement contre la loi de nature, de quelque manière qu'on la définisse, qu'un enfant commande à un vieillard, qu'un imbécille conduise un homme sage, & qu'une poignée de gens regorge de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire.

N O T E S.

D É D I C A C E , page v.

(NOTE 1. *) Hérodote raconte qu'après le meurtre du faux Smerdis , les sept libérateurs de la Perse s'étaient assemblés pour délibérer sur la forme du gouvernement qu'ils donneroient à l'État , Otanès opina fortement pour la république ; avis d'autant plus extraordinaire dans la bouche d'un Satrape , qu'outre la prétention qu'il pouvoit avoir à l'Empire , les grands craignent plus que la mort une sorte de gouvernement qui les force à respecter les hommes. Otanès , comme on peut bien croire , ne fut point écouté , & voyant qu'on alloit procéder à l'élection d'un Monarque , lui qui ne vouloit ni obéir ni commander , céda volontairement aux autres concurrens son droit à la Couronne , demandant pour tout dédommagement d'être libre & indépendant , lui & sa postérité , ce qui lui fut accordé. Quand Hérodote ne nous apprendroit pas la restriction qui fut mise à ce privilège , il faudroit nécessairement la supposer ; autrement Otanès , ne reconnoissant aucune sorte de loi & n'ayant de compte à rendre à personne , auroit été tout puissant dans l'état & plus puissant que le Roi même. Mais il n'y a guères d'apparence qu'un homme capable de se contenter en pareil cas d'un tel privilège , fût capable d'en abuser. En effet , on ne voit pas que ce droit ait jamais causé le moindre trouble dans le royaume , ni par le sage Otanès , ni par aucun de ses descendans.

P R É F A C E , page xvij.

(NOTE 2 *) Dès mon premier pas je m'appuie avec confiance sur une de ces autorités respectables pour les Philosophes , parce qu'elles viennent d'une raison solide & sublime , qu'eux seuls savent trouver & sentir.

» QUELQUE intérêt que nous ayons à nous connoître nous-

» mêmes, je ne fais si nous ne connoissons pas mieux tout ce
 » qui n'est pas nous. Pourvus par la nature d'organes uniquement
 » destinés à notre conservation, nous ne les employons qu'à rece-
 » voir les impressions étrangères; nous ne cherchons qu'à nous ré-
 » pandre au-dehors, & à exister hors de nous : trop occupés à
 » multiplier les fonctions de nos sens & à augmenter l'étendue ex-
 » térieure de notre être, rarement faisons-nous usage de ce sens
 » intérieur qui nous réduit à nos vraies dimensions, & qui sépare
 » de nous tout ce qui n'en est pas. C'est cependant de ce sens
 » dont il faut nous servir, si nous voulons nous connoître; c'est
 » le seul par lequel nous puissions nous juger, mais comment
 » donner à ce sens son activité & toute son étendue? Comment
 » dégager notre ame, dans laquelle il réside, de toutes les illu-
 » sions de notre esprit? Nous avons perdu l'habitude de l'em-
 » ployer, elle est demeurée sans exercice au milieu du tumulte
 » de nos sensations corporelles, elle s'est desséchée par le feu de
 » nos passions, le cœur, l'esprit, le sens, tout a travaillé contre
 » elle. Hist. Nat. T. 4. pag. 151, de la Nature de l'homme. «

D I S C O U R S, page 32.

(NOTE 3. *) LES changemens qu'un long usage de mar-
 cher sur deux pieds a pu produire dans la conformation de
 l'homme, les rapports qu'on observe encore entre ses bras &
 les jambes antérieures des quadrupèdes, & l'induction tirée de
 leur manière de marcher, ont pu faire naître des doutes sur
 celle qui devoit nous être la plus naturelle. Tous les enfans
 commencent par marcher à quatre pieds, & ont besoin de notre
 exemple & de nos leçons pour apprendre à se tenir debout. Il y
 a même des nations sauvages, telles que les Hottentots, qui
 négligeant beaucoup les enfans, les laissent marcher sur les
 mains si long-temps, qu'ils ont ensuite bien de la peine à les
 redresser; autant en font les enfans des Caraïbes des Antilles. Il
 y a divers exemples d'hommes quadrupèdes, & je pourrois entre
 autres citer celui de cet enfant qui fut trouvé en 1344 auprès
 de Hesse, où il avoit été nourri par des loups, & qui disoit

depuis à la cour du Prince Henri, que, s'il n'eût tenu qu'à lui, il eût mieux aimé retourner avec eux que de vivre parmi les hommes. Il avoit tellement pris l'habitude de marcher comme ces animaux, qu'il fallut lui attacher des pièces de bois qui le forçoient à se tenir debout & en équilibre sur ses deux pieds. Il en étoit de même de l'enfant qu'on trouva en 1694 dans les forêts de Lithuanie, & qui vivoit parmi les ours. Il ne donnoit, dit M. de Condillac, aucune marque de raison, marchoit sur ses pieds & sur ses mains, n'avoit aucun langage, & formoit des sons qui ne ressembloient en rien à ceux d'un homme. Le petit Sauvage d'Hanovre, qu'on mena il y a plusieurs années à la Cour d'Angleterre, avoit toutes les peines du monde à s'assujettir à marcher sur deux pieds, & l'on trouva en 1719 deux autres Sauvages dans les Pyrénées, qui couroient par les montagnes à la manière des quadrupèdes. Quant à ce qu'on pourroit objecter que c'est se priver de l'usage des mains dont nous tirons tant d'avantage; outre que l'exemple des singes montre que la main peut fort bien être employée des deux manières, cela prouveroit seulement que l'homme peut donner à ses membres une destination plus commode que celle de la nature, & non que la nature a destiné l'homme à marcher autrement qu'elle ne lui enseigne.

MAIS il y a, ce me semble, de beaucoup meilleures raisons à dire pour soutenir que l'homme est un bipède. Premièrement quand on feroit voir qu'il a pu d'abord être conformé autrement que nous le voyons, & cependant devenir enfin ce qu'il est, ce n'en seroit pas assez pour conclure que cela se soit fait ainsi: car après avoir montré la possibilité de ces changemens, il faudroit encore, avant que de les admettre, en montrer au moins la vraisemblance. De plus, si les bras de l'homme paroissent avoir pu lui servir de jambes au besoin, c'est la seule observation favorable à ce système, sur un grand nombre d'autres qui lui sont contraires. Les principales sont, que la manière dont la tête de l'homme est attachée à son corps, au lieu de diriger sa vue horizontalement, comme l'ont tous les autres animaux, & comme il l'a lui-même

en marchant debout, lui eut tenu, marchant à quatre pieds; les yeux directement fichés vers la terre, situation très-peu favorable à la conservation de l'individu; que la queue qui lui manque, & dont il n'a que faire marchant à deux pieds, est utile aux quadrupèdes, & qu'aucun d'eux n'en est privé; que le sein de la femme, très-bien situé pour un bipède qui tient son enfant dans ses bras, l'est si mal pour un quadrupède, que nul ne l'a placé de cette manière; que le train de derrière étant d'une excessive hauteur à proportion des jambes de devant, ce qui fait que marchant à quatre nous nous traînerions sur les genoux, le tout eut fait un animal mal proportionné & marchant peu commodément; que s'il eut posé le pied à plat, ainsi que la main, il auroit eu dans la jambe postérieure une articulation de moins que les autres animaux, savoir celle qui joint le canon au tibia; & qu'en ne posant que la pointe du pied, comme il auroit sans doute été contraint de faire, le tarse, sans parler de la pluralité des os qui le composent, paroît trop gros pour tenir lieu de canon, & ses articulations avec le métatarse & le tibia trop rapprochées pour donner à la jambe humaine, dans cette situation, la même flexibilité qu'ont celles des quadrupèdes. L'exemple des enfans étant pris dans un âge où les forces naturelles ne sont point encore développées, ni les membres raffermis, ne conclut rien du tout, & j'aimerois autant dire que les chiens ne sont pas destinés à marcher, parce qu'ils ne font que ramper quelques semaines après leur naissance. Les faits particuliers ont encore peu de force contre la pratique universelle de tous les hommes, même des nations qui, n'ayant eu aucune communication avec les autres, n'avoient pu rien imiter d'elles. Un enfant abandonné dans une forêt avant que de pouvoir marcher, & nourri par quelque bête, aura suivi l'exemple de sa nourrice en s'exerçant à marcher comme elle; l'habitude aura pu lui donner des facilités qu'il ne tenoit point de la nature; & comme des manchots parviennent à force d'exercice à faire avec leurs pieds tout ce que nous faisons de nos mains, il sera parvenu enfin à employer ses mains à l'usage des pieds,

(NOTE 4. *) S'il se trouvoit parmi mes lecteurs quelque assez mauvais physicien pour me faire des difficultés sur la supposition de cette fertilité naturelle de la terre, je vais lui répondre par le passage suivant.

» COMME les végétaux tirent pour leur nourriture beaucoup
 » plus de substance de l'air & de l'eau qu'ils n'en tirent de la
 » terre, il arrive qu'en pourrissant ils rendent à la terre plus qu'ils
 » n'en ont tiré; d'ailleurs une forêt détermine les eaux de la pluie
 » en arrêtant les vapeurs. Ainsi dans un bois que l'on conserveroit
 » bien long-temps sans y toucher, la couche de terre qui sert
 » à la végétation, augmenteroit considérablement; mais les ani-
 » maux rendant moins à la terre qu'ils n'en tirent, & les hommes
 » faisant des consommations énormes de bois & de plantes pour
 » le feu & pour d'autres usages, il s'ensuit que la couche de terre
 » végétale d'un pays habité doit toujours diminuer & devenir en-
 » fin comme le terrain de l'Arabie pétrée, & comme celui de
 » tant d'autres provinces de l'orient, qui est en effet le climat
 » le plus anciennement habité, où l'on ne trouve que du sel &
 » des sables : car le sel fixe des plantes & des animaux reste, tan-
 » dis que toutes les autres parties se volatilisent. M. de Buffon,
 » Hist. Nat. «

ON peut ajouter à cela la preuve de fait par la quantité d'arbres & de plantes de toute espèce, dont étoient remplies presque toutes les isles désertes qui ont été découvertes dans ces derniers siècles, & par ce que l'histoire nous apprend des forêts immenses qu'il a fallu abattre par toute la terre, à mesure qu'elle s'est peuplée ou policée. Sur quoi je ferai encore les trois remarques suivantes. L'une que s'il y a une sorte de végétaux qui puissent compenser la déperdition de matière végétale qui se fait par les animaux, selon le raisonnement de M. de Buffon, ce sont sur-tout les bois, dont les têtes & les feuilles rassemblent & s'approprient plus d'eaux & de vapeurs que ne font les autres plantes. La seconde, que la destruction du sol, c'est-à-dire, la perte de la sub-

rance propre à la végétation, doit s'accélérer à proportion que la terre est plus cultivée, & que les habitans plus industrieux consomment en plus grande abondance ses productions de toute espèce. Ma troisième & plus importante remarque est que les fruits des arbres fournissent à l'animal une nourriture plus abondante que ne peuvent faire les autres végétaux; expérience que j'ai faite moi-même, en comparant les produits des deux terrains égaux en grandeur & en qualité, l'un couvert de chataigners & l'autre semé de bled.

Page 33.

(NOTE 5. *) Parmi les quadrupèdes, les deux distinctions les plus universelles des espèces voraces se tirent, l'une de la figure des dents, & l'autre de la conformation des intestins. Les animaux qui ne vivent que de végétaux ont tous les dents plates, comme le cheval, le bœuf, le mouton, le lièvre, mais les voraces les ont pointues, comme le chat, le chien, le loup, le renard. Et quant aux intestins, les frugivores en ont quelques-uns, tels que le colon, qui ne se trouvent pas dans les animaux voraces. Il semble donc que l'homme, ayant les dents & les intestins comme les ont les animaux frugivores, devoit naturellement être rangé dans cette classe; & non-seulement les observations anatomiques confirment cette opinion, mais les monumens de l'antiquité y sont encore très-favorables. » Dicaërque, dit S. Jérôme, rapporte dans ses livres des antiquités grecques, que, sous le règne de Saturne où la terre étoit encore fertile par elle-même, nul homme ne man-
» geoit de chair, mais que tous vivoient des fruits & des légumes
» qui croissoient naturellement. « (Lib. 2. Adv. Jovinian.) On peut voir par-là que je néglige bien des avantages que je pourrois faire valoir. Car la proie étant presque l'unique sujet de combat entre les animaux carnaciers, & les frugivores vivant entre eux dans une paix continuelle, si l'espèce humaine étoit de ce dernier genre, il est clair qu'elle auroit eu beaucoup plus de facilité à subsister dans l'état de nature, beaucoup moins de besoin & d'occasions d'en sortir.

• (NOTE 6. *) Toutes les connoissances qui demandent de la réflexion, toutes celles qui ne s'acquierent que par l'enchaînement des idées & ne se perfectionnent que successivement, semblent être tout à-fait hors de la portée de l'homme sauvage, faute de communication avec ses semblables, c'est-à-dire, faute de l'instrument qui sert à cette communication & des besoins qui la rendent nécessaire. Son savoir & son industrie se bornent à sauter, courir, se battre, lancer une pierre, escalader un arbre. Mais s'il ne fait que ces choses, en revanche, il les fait beaucoup mieux que nous qui n'en avons pas le même besoin que lui; & comme elles dépendent uniquement de l'exercice du corps, & ne sont susceptibles d'aucune communication, ni d'aucun progrès d'un individu à l'autre, le premier homme a pu y être tout aussi habile que ses derniers descendans.

LES relations des voyageurs sont pleines d'exemples de la force & de la vigueur des hommes chez les nations barbares & sauvages; elles ne vantent guères moins leur adresse & leur légèreté; & comme il ne faut que des yeux pour observer ces choses, rien n'empêche qu'on n'ajoute foi à ce que certifient là-dessus des témoins oculaires; j'en tire au hazard quelques exemples des premiers livres qui me tombent sous la main.

» LES Hottentots, dit Kolben, entendent mieux la pêche que
 » les Européens du Cap. Leur habileté est égale au filet, à
 » l'ameçon & au dard, dans les anses comme dans les rivières.
 » Ils ne prennent pas moins habilement le poisson avec la main.
 » Ils sont d'une adresse incomparable à la nage. Leur manière
 » de nager a quelque chose de surprenant & qui leur est tout-
 » à-fait propre. Ils nagent le corps droit & les mains étendues
 » hors de l'eau, de sorte qu'ils paroissent marcher sur la terre.
 » Dans la plus grande agitation de la mer, & lorsque les flots
 » forment autant de montagnes, ils dansent en quelque sorte sur
 » le dos des vagues, montant & descendant comme un morceau
 » de liège. «

» LES Hottentots, dit encore le même Auteur, font d'une » adresse surprenante à la chasse, & la légèreté de leur course » passe l'imagination. « Il s'étonne qu'ils ne fassent pas plus souvent un mauvais usage de leur agilité, ce qui leur arrive pourtant quelquefois, comme on peut juger par l'exemple qu'il en donne. » Un matelot Hollandois en débarquant au Cap, » chargea, dit-il, un Hottentot de le suivre à la ville avec un » rouleau de tabac d'environ vingt livres. Lorsqu'ils furent tous » deux à quelque distance de la troupe, le Hottentot demanda » au matelot s'il savoit courir ? Courir, répond le Hollandois ? » Oui, fort bien. Voyons, reprit l'Africain, & fuyant avec le » tabac, il disparut presque aussi-tôt. Le matelot confondu de » cette merveilleuse vitesse, ne pensa point à le poursuivre, & ne » revit jamais ni son tabac ni son porteur. «

» ILS ont la vue si prompte & la main si certaine que les » Européens n'en approchent point. A cent pas ils toucheront » d'un coup de pierre une marque de la grandeur d'un demi sol, » & ce qu'il y a de plus étonnant; c'est qu'au lieu de fixer comme » nous les yeux sur le but, ils font des mouvemens & des con- » torsions continuelles. Il semble que leur pierre soit portée par » une main invisible. «

LE P. du Tertre dit à-peu-près sur les Sauvages des Antilles les mêmes choses qu'on vient de lire sur les Hottentots du Cap de Bonne-Espérance. Il vante sur-tout leur justesse à tirer avec leurs flèches les oiseaux au vol & les poissons à la nage, qu'ils prennent ensuite en plongeant. Les Sauvages de l'Amérique Septentrionale ne sont pas moins célèbres par leur force & leur adresse, & voici un exemple qui pourra faire juger de celles des Indiens de l'Amérique Méridionale.

EN l'année 1746, un Indien de Buenos-Aires ayant été condamné aux galères à Cadix, proposa au gouvernement de racheter sa liberté en exposant sa vie dans une fête publique. Il promit qu'il attaqueroit seul le plus furieux taureau sans autre arme en main qu'une corde, qu'il le terrasseroit, qu'il le saisiroit avec

sa corde par telle partie qu'on indiqueroit, qu'il le fellerait, le brideroit, monteroit, & combatroit, ainsi monté, deux autres taureaux des plus furieux qu'on feroit sortir du torillo, & qu'il les mettroit tous à mort l'un après l'autre dans l'instant qu'on le lui commanderoit, & sans le secours de personne, ce qui lui fut accordé. L'Indien tint parole & réussit dans tout ce qu'il avoit promis; sur la manière dont il s'y prit, & sur tout le détail du combat, on peut consulter le premier Tome in-12 des Observations sur l'Histoire Naturelle de M. Gautier, d'où ce fait est tiré, page 262.

Page 35.

(NOTE 7. *) „ La durée de la vie des chevaux, dit M. de „ Buffon, est, comme dans routes les autres espèces d'animaux, „ proportionnée à la durée du temps de leur accroissement. L'hom- „ me qui est quatorze ans à croître, peut vivre six ou sept fois „ autant de temps, c'est-à-dire, quatre-vingts-dix ou cent ans: le „ cheval, dont l'accroissement se fait en quatre ans, peut vivre „ six ou sept fois autant, c'est-à-dire, vingt-cinq ou trente ans. „ Les exemples qui pourroient être contraires à cette règle sont „ si rares, qu'on ne doit pas même les regarder comme une „ exception dont on puisse tirer des conséquences; & comme les „ gros chevaux prennent leur accroissement en moins de temps „ que les chevaux fins, ils vivent aussi moins de temps, & sont „ vieux dès l'âge de quinze ans.

Page 35.

(NOTE 8. *) Je crois voir entre les animaux carnaciers & les frugivores, une autre différence encore plus générale que celle que j'ai remarquée dans la Note (5*), puisque celle-ci s'étend jusqu'aux oiseaux. Cette différence consiste dans le nombre des petits, qui n'excède jamais deux à chaque portée pour les espèces qui ne vivent que de végétaux, & qui va ordinairement au-delà de ce nombre pour les animaux voraces. Il est aisé de connoître à cet égard la destination de la nature par le nombre des mamelles, qui n'est que de deux dans chaque femelle de la pre-

mière espèce, comme la jument, la vache, la chèvre, la biche, la brebis, &c. & qui est toujours de six ou de huit dans les autres femelles, comme la chienne, la chatte, la louve, la tigresse, &c. La poule, l'oie, la canne, qui sont toutes des oiseaux voraces, ainsi que l'aigle, l'épervier, la chouette, pondent aussi & couvent un grand nombre d'œufs, ce qui n'arrive jamais à la colombe, à la tourterelle, ni aux oiseaux qui ne mangent absolument que du grain, lesquels ne pondent & ne couvent guères que deux œufs à la fois. La raison qu'on peut donner de cette différence est que les animaux qui ne vivent que d'herbes & de plantes, demeurant presque tout le jour à la pâture, & étant forcés d'employer beaucoup de temps à se nourrir, ne pourroient suffire à allaiter plusieurs petits; au lieu que les voraces faisant leur repas presque en un instant, peuvent plus aisément & plus souvent retourner à leurs petits & à leur chasse, & réparer la dissipation d'une si grande quantité de lait. Il y auroit à tout ceci bien des observations particulières & des réflexions à faire; mais ce n'en est pas ici le lieu, & il me suffit d'avoir montré dans cette partie, le système le plus général de la nature; système qui fournit une nouvelle raison de tirer l'homme de la classe des animaux carnassiers, & de le ranger parmi les espèces frugivores.

Page 40.

(NOTE 9. *) Un Auteur célèbre calculant les biens & les maux de la vie humaine, & comparant les deux sommes, a trouvé que la dernière surpassoit l'autre de beaucoup, & qu'à tout prendre la vie étoit pour l'homme un assez mauvais présent. Je ne suis point surpris de sa conclusion; il a tiré tous ses raisonnemens de la constitution de l'homme civil: s'il fut remonté jusqu'à l'homme naturel, on peut juger qu'il eût trouvé des résultats très-différens, qu'il eût apperçu que l'homme n'a guères de maux que ceux qu'il s'est donnés lui-même, & que la nature eût été justifiée. Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus à nous rendre si malheureux. Quand d'un côté l'on considère les immenses travaux des hommes, tant de sciences approfondies,

tant d'arts inventés , tant de forces employées ; des abîmes comblés , des montagnes rasées , des rochers brisés , des fleuves rendus navigables , des terres défrichées , des lacs creusés , des marais desséchés , des bâtimens énormes élevés sur la terre ; la mer couverte de vaisseaux & de matelots ; & que de l'autre on recherche avec un peu de méditation les vrais avantages qui ont résulté de tout cela pour le bonheur de l'espèce humaine , on ne peut qu'être frappé de l'étonnante disproportion qui règne entre ces choses , & déplorer l'aveuglement de l'homme , qui , pour nourrir son fol orgueil & je ne fais quelle vaine admiration de lui-même , le fait courir avec ardeur après toutes les misères dont il est susceptible , & que la bienfaisante nature avoit pris soin d'écartier de lui.

LES hommes sont méchans ; une triste & continuelle expérience dispense de la preuve ; cependant l'homme est naturellement bon , je crois l'avoir démontré , qu'est-ce donc qui peut l'avoir dépravé à ce point , sinon les changemens survenus dans sa constitution , les progrès qu'il a faits , & les connoissances qu'il a acquises ? Qu'on admire tant qu'on voudra la société humaine , il n'en sera pas moins vrai qu'elle porte nécessairement les hommes à s'entre-haïr à proportion que leurs intérêts se croisent , à se rendre mutuellement des services apparens & à se faire en effet tous les maux imaginables. Que peut-on penser d'un commerce où la raison de chaque particulier lui dicte des maximes directement contraires à celles que la raison publique prêche au corps de la société , & où chacun trouve son compte dans le malheur d'autrui ? Il n'y a peut-être pas un homme aisé à qui des héritiers avides & souvent ses propres enfans ne souhaitent la mort en secret , pas un vaisseau en mer dont le naufrage ne fut une bonne nouvelle pour quelque négociant ; pas une maison qu'un débiteur ne voulût voir brûler avec tous les papiers qu'elle contient ; pas un peuple qui ne se réjouisse des désastres de ses voisins. C'est ainsi que nous trouvons notre avantage dans le préjudice de nos semblables , & que la perte de l'un fait presque toujours la prospérité de l'autre ; mais ce qu'il

y a de plus dangereux encore, c'est que les calamités publiques font l'attente & l'espoir d'une multitude de particuliers. Les uns veulent des maladies, d'autres la mortalité, d'autres la guerre, d'autres la famine; j'ai vu des hommes affreux pleurer de douleur aux apparences d'une année fertile, & le grand & funeste incendie de Londres qui coûta la vie ou les biens à tant de malheureux, fit peut-être la fortune à plus de dix mille personnes. Je fais que Montaigne blâme l'Athénien Démades d'avoir fait punir un ouvrier qui vendant fort cher des cercueils, gagnoit beaucoup à la mort des citoyens, mais la raison que Montaigne allegue étant qu'il faudroit punir tout le monde, il est évident qu'elle confirme les miennes. Qu'on pénètre donc au travers de nos frivoles démonstrations de bienveillance ce qui se passe au fond des cœurs, & qu'on réfléchisse à ce que doit être un état des choses où tous les hommes sont forcés de se caresser & de se détruire mutuellement, & où ils naissent ennemis par devoir & fourbes par intérêt. Si l'on me répond que la société est tellement constituée que chaque homme gagne à servir les autres, je repliquerai que cela seroit fort bien s'il ne gagnoit encore plus à leur nuire. Il n'y a point de profit si légitime qui ne soit surpassé par celui qu'on peut faire illégitimement, & le tort fait au prochain est toujours plus lucratif que les services. Il ne s'agit donc plus que de trouver les moyens de s'assurer l'impunité, & c'est à quoi les puissans emploient toutes leurs forces, & les foibles toutes leurs ruses.

L'HOMME sauvage quand il a diné, est en paix avec toute la nature & l'ami de tous ses semblables. S'agit-il quelquefois de disputer son repas; il n'en vient jamais aux coups sans avoir auparavant comparé la difficulté de vaincre avec celle de rouver ailleurs sa subsistance; & comme l'orgueil ne se mêle pas du combat, il se termine par quelques coups de poing; le vainqueur mange, le vaincu va chercher fortune, & tout est pacifié. Mais chez l'homme en société ce sont bien d'autres affaires; il s'agit premièrement de pourvoir au nécessaire, & puis au superflu, ensuite viennent les délices, & puis les immenses richesses, & puis

puis des fujets, & puis des esclaves, il n'a pas un moment de relâche ; ce qu'il y a de plus singulier, c'est que moins les besoins sont naturels & pressans, plus les passions augmentent, & qui pis est, le pouvoir de les satisfaire ; de sorte qu'après de longues prospérités, après avoir englouti bien des trésors & désolé bien des hommes, mon héros finira par tout égorger jusqu'à ce qu'il soit l'unique maître de l'Univers. Tel est en abrégé le tableau moral ; sinon de la vie humaine, au moins des prétentions secrètes du cœur de tout homme civilisé.

COMPAREZ sans préjugés l'état de l'homme civil avec celui de l'homme sauvage, & recherchez, si vous le pouvez, combien, outre sa méchanceté, ses besoins & ses misères, le premier a ouvert de nouvelles portes à la douleur & à la mort. Si vous considérez les peines d'esprit qui nous contument, les passions violentes qui nous épuisent & nous désolent, les travaux excessifs dont les pauvres sont surchargés, la mollesse encore plus dangereuse à laquelle les riches s'abandonnent, & qui font mourir les uns de leurs besoins & les autres de leurs excès. Si vous songez aux monstrueux mélanges des alimens, à leurs pernicioeux assaisonnemens, & aux denrées corrompues, aux drogues falsifiées, aux friponneries de ceux qui les vendent, aux erreurs de ceux qui les administrent, au poison des vaisseaux dans lesquels on les prépare ; si vous faites attention aux maladies épidémiques engendrées par le mauvais air parmi des multitudes d'hommes rassemblés, à celles qu'occasionnent la délicatesse de notre manière de vivre, les passages alternatifs de l'intérieur de nos maisons au grand air, l'usage des habillemens pris ou quittés avec trop peu de précaution, & tous les soins que notre sensualité excessive a tournés en habitudes nécessaires, & dont la négligence ou la privation nous coûte ensuite la vie ou la santé ; si vous mettez en ligne de compte les incendies & les tremblemens de terre, qui, consumant ou renversant des villes entières, en font périr les habitans par milliers ; en un mot, si vous réunissez les dangers que routes ces causes asssemblent continuellement sur nos têtes, vous sentirez combien la nature nous fait payer cher le mépris que nous avons fait de ses leçons.

JE ne répéterai point ici sur la guerre ce que j'en ai dit ailleurs; mais je voudrois que les gens instruits voulussent ou osassent donner une fois au public le détail des horreurs qui se commettent dans les armées par les entrepreneurs des vivres & des hôpitaux, on verroit que leurs manœuvres, non trop secretes, par lesquelles les plus brillantes armées se fondent en moins de rien, font plus périr de soldats que n'en moissonne le fer ennemi; c'est encore un calcul non moins étonnant que celui des hommes que la mer engloutit tous les ans, soit par la faim, soit par le scorbut, soit par les pirates, soit par le feu, soit par les naufrages. Il est clair qu'il faut mettre aussi sur le compte de la propriété établie, & par conséquent de la société, les assassinats, les empoisonnemens, les vols de grands chemins, & les punitions mêmes de ces crimes; punitions nécessaires pour prévenir de plus grands maux, mais qui, pour le meurtre d'un homme, coûtant la vie à deux ou davantage, ne laissent pas de doubler réellement la perte de l'espèce humaine. Combien de moyens honteux d'empêcher la naissance des hommes & de tromper la nature? Soit par ces goûts brutaux & dépravés qui insultent son plus charmant ouvrage; goût que les Sauvages ni les animaux ne connurent jamais, & qui ne sont nés dans les pays policés que d'une imagination corrompue; soit par ces avortemens secrets, dignes fruits de la débauche & de l'honneur vicieux; soit par l'exposition ou le meurtre d'une multitude d'enfans, victimes de la misère de leurs parens ou de la honte barbare de leurs mères; soit enfin par la mutilation de ces malheureux dont une partie de l'existence & toute la postérité sont sacrifiées à de vaines chansons, ou, ce qui est pis encore, à la brutale jalousie de quelques hommes: mutilation qui, dans ce dernier cas, outrage doublement la nature, & par le traitement que reçoivent ceux qui la souffrent, & par l'usage auquel ils sont destinés. Que seroit-ce si j'entreprendois de montrer l'espèce humaine attaquée dans sa source même, & jusques dans le plus saint de tous les liens; où l'on n'ose plus écouter la nature qu'après avoir consulté la fortune, & où le désordre civil confondant les vertus & les vices, la continence devient une précaution criminelle, & le refus de donner la vie à son sem-

blable un acte d'humanité? Mais sans déchirer le voile qui couvre tant d'horreurs, contentons-nous d'indiquer le mal auquel d'autres doivent apporter le remède.

QU'ON ajoute à tout cela cette quantité de métiers mal-sains qui abrègent les jours ou détruisent le tempérament; tels que sont les travaux des mines, les diverses préparations des métaux, des minéraux, sur-tout du plomb, du cuivre, du mercure, du cobalt, de l'arsenic, du réalgal; ces autres métiers périlleux qui coûtent tous les jours la vie à quantité d'ouvriers, les uns couvreurs, d'autres charpentiers, d'autres maçons, d'autres travaillant aux carrières; qu'on réunisse, dis-je, tous ces objets, & l'on pourra voir dans l'établissement & la perfection des sociétés, les raisons de la diminution de l'espèce, observée par plus d'un philosophe.

LE luxe, impossible à prévenir chez les hommes avides de leurs propres commodités & de la considération des autres, acheve bientôt le mal que les sociétés ont commencé, & sous prétexte de faire vivre les pauvres qu'il n'eût pas fallu faire, il appauvrit tout le reste, & dépeuple l'État tôt ou tard.

LE luxe est un remède beaucoup pire que le mal qu'il prétend guérir; ou plutôt il est lui-même le pire de tous les maux, dans quelque état grand ou petit que ce puisse être, & qui, pour nourrir des foules de valets & de misérables qu'il a faits, accable & ruine le laboureur & le citoyen, semblable à ces vents brûlans du midi qui couvrant l'herbe & la verdure d'insectes dévorans, ôtent la subsistance aux animaux utiles, & portent la disette & la mort dans tous les lieux où ils se font sentir.

DE la société & du luxe qu'elle engendre, naissent les arts libéraux & mécaniques, le commerce, les lettres, & toutes ces inutilités qui font fleurir l'industrie, enrichissent & perdent les états. La raison de ce dépérissement est très-simple. Il est aisé de voir que par sa nature l'agriculture doit être le moins lucratif de tous les arts; parce que son produit étant de l'usage le plus indispensable pour tous les hommes, le prix en doit être propor-

tionné aux facultés des plus pauvres. Du même principe on peut tirer cette règle, qu'en général les arts sont lucratifs en raison inverse de leur utilité, & que les plus nécessaires doivent enfin devenir les plus négligés. Par où l'on voit ce qu'il faut penser des vrais avantages de l'industrie & de l'effet réel qui résulte de ses progrès.

TELLES sont les causes sensibles de toutes les misères où l'opulence précipite enfin les Nations les plus admirées. A mesure que l'industrie & les arts s'étendent & fleurissent, le cultivateur méprisé, chargé d'impôts nécessaires à l'entretien du luxe, & condamné à passer sa vie entre le travail & la faim, abandonne ses champs pour aller chercher dans les villes le pain qu'il y devoit porter. Plus les capitales frappent d'admiration les yeux stupides du peuple, plus il faudroit gémir de voir les campagnes abandonnées, les terres en friche, & les grands chemins inondés de malheureux citoyens devenus mendiants ou voleurs, & destinés à finir un jour leur misère sur la roue ou sur un fumier. C'est ainsi que l'état s'enrichissant d'un côté, s'affoiblit & se dépeuple de l'autre, & que les plus puissantes Monarchies, après bien des travaux pour se rendre opulentes & désertes, finissent par devenir la proie des nations pauvres qui succombent à la funeste tentation de les envahir, & qui s'enrichissent & s'affoiblissent à leur tour, jusqu'à ce qu'elles soient elles-mêmes envahies & détruites par d'autres.

QU'ON daigne nous expliquer une fois ce qui avoit pu produire ces nuées de barbares qui, durant tant de siècles, ont inondé l'Europe, l'Asie, & l'Afrique? Étoit-ce à l'industrie de leurs arts, à la sagesse de leurs loix, à l'excellence de leur police qu'ils devoient cette prodigieuse population? Que nos savans veuillent bien nous dire pourquoi, loin de multiplier à ce point, ces hommes féroces & brutaux, sans lumières, sans frein, sans éducation, ne s'entr'égorgeoient pas tous à chaque instant, pour se disputer leur pâture ou leur chasse? Qu'ils nous expliquent comment ces misérables ont eu seulement la hardiesse de regarder en face de si habiles gens que nous étions, avec une si belle discipline militaire,

de si beaux codes, & de si sages loix ? Enfin pourquoi, depuis que la société s'est perfectionnée dans les pays du nord, & qu'on y a tant pris de peine pour apprendre aux hommes leurs devoirs mutuels & l'art de vivre agréablement & paisiblement ensemble, on n'en voit plus rien sortir de semblable à ces multitudes d'hommes qu'il produisoit autrefois ? J'ai bien peur que quelqu'un ne s'avise à la fin de me répondre que toutes ces grandes choses, savoir les arts, les sciences & les loix, ont été très-sagement inventées par les hommes, comme une peste salutaire pour prévenir l'excessive multiplication de l'espèce, de peur que ce monde, qui nous est destiné, ne devint à la fin trop petit pour ses habitans.

QUOI donc ? Faut-il détruire les sociétés, anéantir le tien & le mien, & retourner vivre dans les forêts avec les ours ? Conséquence à la manière de mes adversaires, que j'aime autant prévenir que de leur laisser la honte de la tirer. O vous, à qui la voix céleste ne s'est point fait entendre, & qui ne reconnoissez pour votre espèce d'autre destination que d'achever en paix cette courte vie ! vous qui pouvez laisser au milieu des villes vos funestes acquisitions, vos esprits inquiets, vos cœurs corrompus & vos desirs effrénés, reprenez, puisqu'il dépend de vous, votre antique & première innocence, allez dans les bois perdre la vue & la mémoire des crimes de vos contemporains, & ne craignez point d'avilir votre espèce en renonçant à ses lumières pour renoncer à ses vices. Quant aux hommes semblables à moi dont les passions ont détruit pour toujours l'originelle simplicité, qui ne peuvent plus se nourrir d'herbes & de glands, ni se passer de loix & de chefs ; ceux qui furent honorés dans leur premier père de leçons surnaturelles ; ceux qui verront dans l'intention de donner d'abord aux actions humaines une moralité qu'elles n'eussent de long-temps acquise, la raison d'un précepte indifférent par lui-même, & inexplicable dans tout autre système : ceux, en un mot, qui sont convaincus que la voix divine appella tout le genre humain aux lumières & au bonheur des célestes intelligences ; tous ceux-là tâcheront, par l'exercice des vertus qu'ils s'obligent à pratiquer en apprenant à

les connoître , à mériter le prix éternel qu'ils en doivent attendre ; ils respecteront les sacrés liens des sociétés dont ils sont les membres ; ils aimeront leurs semblables & les serviront de tout leur pouvoir ; ils obéiront scrupuleusement aux loix , & aux hommes qui en sont les auteurs & les ministres ; ils honoreront surtout les bons & sages Princes qui sauront prévenir , guérir ou pallier cette foule d'abus & de maux toujours prêts à nous accabler ; ils animeront le zèle de ces dignes chefs , en leur montrant sans crainte & sans flatterie la grandeur de leur tâche & la rigueur de leur devoir : mais ils n'en mépriseront pas moins une constitution qui ne peut se maintenir qu'à l'aide de tant de gens respectables qu'on desire plus souvent qu'on ne les obtient , & de laquelle , malgré tous leurs soins , naissent toujours plus de calamités réelles que d'avantages apparens.

Page 41.

(NOTE 10. *) Parmi les hommes que nous connoissons ; ou par nous-mêmes , ou par les historiens , ou par les voyageurs , les uns sont noirs , les autres blancs , les autres rouges ; les uns portent de longs cheveux , les autres n'ont que de la laine frisée , les uns sont presque tout velus , les autres n'ont pas même de barbe ; il y a eu & il y a peut-être encore des nations d'hommes d'une taille gigantesque ; & laissant à part la fable des pygmées , qui peut bien n'être qu'une exagération , on fait que les Lapons & sur-tout les Groënlendois sont fort au-dessous de la taille moyenne de l'homme ; on prétend même qu'il y a des peuples entiers qui ont des queues comme les quadrupèdes ; & sans ajouter une foi aveugle aux relations d'Hérodote & de Crésias , on en peut du moins tirer cette opinion très-vraisemblable , que si l'on avoit pu faire de bonnes observations dans ces temps anciens où les peuples divers suivoient des manières de vivre plus différentes entr'elles qu'ils ne sont aujourd'hui , on y auroit aussi remarqué , dans la figure & l'habitude du corps , des variétés beaucoup plus frappantes. Tous ces faits , dont il est aisé de fournir des preuves incontestables , ne peuvent surprendre que ceux qui sont accoutumés à ne regarder que les

objets qui les environnent, & qui ignorent les puissans effets de la diversité des climats, de l'air, des alimens, de la manière de vivre, des habitudes en général, & sur-tout la force étonnante des mêmes causes, quand elles agissent continuellement sur de longues suites de générations. Aujourd'hui que le commerce, les voyages & les conquêtes, réunissent davantage les peuples divers, & que leurs manières de vivre se rapprochent sans cesse par la fréquente communication, on s'aperçoit que certaines différences nationales ont diminué, & par exemple, chacun peut remarquer que les François d'aujourd'hui ne sont plus ces grands corps blancs & blonds décrits par les historiens latins, quoique le temps joint au mélange des Francs & des Normands, blancs & blonds eux-mêmes, eût dû rétablir ce que la fréquentation des Romains avoit pu ôter à l'influence du climat, dans la constitution naturelle & le teint des habitans. Toutes ces observations sur les variétés que mille causes peuvent produire & ont produit en effet dans l'espèce humaine, me font douter si divers animaux semblables aux hommes, pris par les voyageurs pour des bêtes sans beaucoup d'examen, ou à cause de quelques différences qu'ils remarquoient dans la conformation extérieure, ou seulement parce que ces animaux ne parloient pas, ne seroient point en effet de véritables hommes sauvages, dont la race dispersée anciennement dans les bois, n'avoit eu occasion de développer aucune de ses facultés virtuelles, n'avoit acquis aucun degré de perfection, & se trouvoit encore dans l'état primitif de nature. Donnons un exemple de ce que je veux dire.

„ ON trouve, dit le traducteur de l'Hist. des Voyages, dans le
 „ royaume de Congo quantité de ces grands animaux qu'on nom-
 „ me *Orang Outang* aux Indes orientales, qui tiennent comme
 „ le milieu entre l'espèce humaine & les Babouins, Battel raconte
 „ que dans les forêts de Mayomba, au royaume de Loango, on
 „ voit deux sortes de monstres dont les plus grands se nomment
 „ *Pongos* & les autres *Enjokos*. Les premiers ont une ressem-
 „ blance exacte avec l'homme; mais ils sont beaucoup plus gros,
 „ & de fort haute taille. Avec un visage humain, ils ont les yeux

„ fort enfoncés. Leurs mains, leurs joues, leurs oreilles font fans
 „ poils, à l'exception des sourcils qu'ils ont fort longs; quoiqu'ils
 „ aient le reste du corps assez velu, le poil n'en est pas fort
 „ épais, & sa couleur est brune. Enfin la seule partie qui les dis-
 „ tingue des hommes est la jambe qu'ils ont sans mollet. Ils mar-
 „ chent droits, en se tenant de la main le poil du cou; leur re-
 „ traite est dans les bois; ils dorment sur les arbres, & s'y font
 „ une espèce de toit qui les met à couvert de la pluie. Leurs ali-
 „ mens sont des fruits ou des noix sauvages. Jamais ils ne man-
 „ gent de chair. L'usage des Nègres qui traversent les forêts, est
 „ d'y allumer des feux pendant la nuit. Ils remarquent que, le
 „ matin, à leur départ, les Pongos prennent leur place autour
 „ du feu, & ne se retirent pas qu'il ne soit éteint : car avec beau-
 „ coup d'adresse, ils n'ont point assez de sens pour l'entretenir en
 „ y apportant du bois.

„ Ils marchent quelquefois en troupes & tuent les Nègres qui
 „ traversent les forêts. Ils tombent même sur les éléphants qui
 „ viennent paître dans les lieux qu'ils habitent, & les incommo-
 „ dent si fort à coups de poing ou de bâtons, qu'ils les forcent
 „ à prendre la fuite en poussant des cris. On ne prend jamais de
 „ Pongos en vie, parce qu'ils sont si robustes que dix hommes
 „ ne suffiroient pas pour les arrêter : mais les Nègres en prennent
 „ quantité de jeunes après avoir tué la mère, au corps de la-
 „ quelle le petit s'attache fortement. Lorsqu'un de ses animaux
 „ meurt, les autres couvrent son corps d'un amas de branches
 „ ou de feuillages. Purchas ajoute que dans les conversations
 „ qu'il avoit eues avec Battel, il avoit appris de lui-même qu'un
 „ Pongo lui enleva un petit Nègre qui passa un mois entier dans
 „ la société de ces animaux; car ils ne font aucun mal aux hom-
 „ mes qu'ils surprennent, du moins lorsque ceux-ci ne les regar-
 „ dent point, comme le petit Nègre l'avoit observé. Battel n'a
 „ point décrit la seconde espèce de monstres.

„ DAPPER confirme que le royaume de Congo est plein de
 „ ces animaux qui portent aux Indes le nom d'Orang-Outang,
 „ c'est-à-dire, habitans des bois, & que les Afriquains nomment
 „ Quojas-Morros.

„ Quojas-Morros. Cette bête, dit-il, est si semblable à l'homme,
 „ qu'il est tombé dans l'esprit à quelques voyageurs qu'elle pou-
 „ voit être sortie d'une femme & d'un singe : chimère que les
 „ Nègres mêmes rejettent. Un de ces animaux fut transporté de
 „ Congo en Hollande, & présenté au Prince d'Orange Frédéric-
 „ Henri. Il étoit de la hauteur d'un enfant de trois ans & d'un
 „ embonpoint médiocre, mais carré & bien proportionné, fort
 „ agile & fort vif, les jambes charnues & robustes, tout le devant
 „ du corps nud, mais le derrière couvert de poils noirs. A la
 „ première vue, son visage ressembloit à celui d'un homme, mais
 „ il avoit le nez plat & recourbé ; ses oreilles étoient aussi celles
 „ de l'espèce humaine ; son sein, car c'étoit une femelle, étoit
 „ potelé, son nombril enfoncé, ses épaules fort bien jointes, ses
 „ mains divisées en doigts & en pouces, ses mollets & ses talons
 „ gras & charnus. Il marchoit souvent droit sur ses jambes, il
 „ étoit capab^{le} de lever & porter des fardeaux assez lourds. Lors-
 „ qu'il vouloit boire, il prenoit d'une main le couvercle du pot,
 „ & tenoit le fond de l'autre. Ensuite il s'essuyoit gracieusement
 „ les lèvres. Il se couchoit, pour dormir, la tête sur un couffin,
 „ se couvrant avec tant d'adresse qu'on l'auroit pris pour un hom-
 „ me au lit. Les Nègres font d'étranges récits de cet animal. Ils
 „ assurent non-seulement qu'il force les femmes & les filles, mais
 „ qu'il ose attaquer des hommes armés ; en un mot, il y a beau-
 „ coup d'apparence que c'est le satyre des anciens. Mérolla ne
 „ parle peut-être que de ces animaux, lorsqu'il raconte que les
 „ Nègres prennent quelquefois dans leurs chasses des hommes &
 „ des femmes sauvages. ”

IL est encore parlé de ces espèces d'animaux antropoformes dans le troisième tome de la même Histoire des Voyages sous le nom de *Beggos* & de *Mandrills* ; mais pour nous en tenir aux relations précédentes, on trouve dans la description de ces prétendus monstres des conformités frappantes avec l'espèce humaine, & des différences moindres que celles qu'on pourroit assigner d'homme à homme. On ne voit point dans ces passages les raisons sur lesquelles les auteurs se fondent pour refuser aux ani-

maux en question le nom d'hommes sauvages ; mais il est aisé de conjecturer que c'est à cause de leur stupidité, & aussi parce qu'ils ne parloient pas : raison foible pour ceux qui savent que , quoique l'organe de la parole soit naturel à l'homme , la parole elle-même ne lui est pourtant pas naturelle , & qui connoissent jusqu'à quel point sa perfectibilité peut avoir élevé l'homme civil au-dessus de son état originel. Le petit nombre de lignes qui contiennent ces descriptions , nous peut faire juger combien ces animaux ont été mal observés , & avec quels préjugés ils ont été vus. Par exemple , ils sont qualifiés de monstres , & cependant on convient qu'ils engendrent. Dans un endroit Battel dit que les Pongos tuent les Nègres qui traversent les forêts ; dans un autre Purchas ajoute qu'ils ne leur font aucun mal , même quand ils les surprennent , du moins lorsque les Nègres ne s'attachent pas à les regarder. Les Pongos s'assemblent autour des feux allumés par les Nègres , quand ceux-ci se retirent , & se retirent à leur tour quand le feu est éteint ; voilà le fait , voici maintenant le commentaire de l'observateur ; *car avec beaucoup d'adresse , ils n'ont pas assez de sens pour l'entretenir en y apportant du bois.* Je voudrois deviner comment Battel ou Purchas , son compilateur , a pu favoir que la retraite des Pongos étoit un effet de leur bêtise plutôt que de leur volonté. Dans un climat tel que Loango , le feu n'est pas une chose fort nécessaire aux animaux , & si les Nègres en allument , c'est moins contre le froid que pour effrayer les bêtes féroces ; il est donc très-simple qu'après avoir été quelque temps réjouis par la flamme , ou s'être bien réchauffés , les Pongos s'ennuient de rester toujours à la même place , & s'en aillent à leur pâture , qui demande plus de temps que s'ils mangeoient de la chair. D'ailleurs on fait que la plupart des animaux , sans en excepter l'homme , sont naturellement paresseux , & qu'ils se refusent à toutes sortes de soins qui ne sont pas d'une absolue nécessité. Enfin il paroît fort étrange que les Pongos , dont on vante l'adresse & la force , les Pongos qui savent enterrer leurs morts & se faire des toits de branchages , ne sachent jamais pousser des tisons dans le feu. Je me souviens d'avoir vu un singe faire cette même manœuvre qu'on ne veut pas que les Pongos puissent

faire ; il est vrai que mes idées n'étant pas alors tournées de ce côté, je fis moi-même la faute que je reproche à nos voyageurs, & je négligeai d'examiner si l'intention du singe étoit en effet d'entretenir le feu, ou simplement, comme je crois, d'imiter l'action d'un homme. Quoi qu'il en soit, il est bien démontré que le singe n'est pas une variété de l'homme, non-seulement parce qu'il est privé de la faculté de parler, mais sur-tout parce qu'on est sûr que son espèce n'a point celle de se perfectionner, qui est le caractère spécifique de l'espèce humaine. Expériences qui ne paroissent pas avoir été faites sur le Pongo & l'Orang-Outang avec assez de soin pour en pouvoir tirer la même conclusion. Il y auroit pourtant un moyen par lequel, si l'Orang-Outang ou d'autres étoient de l'espèce humaine, les observateurs les plus grossiers pourroient s'en assurer même avec démonstration ; mais outre qu'une seule génération ne suffiroit pas pour cette expérience, elle doit passer pour impraticable, parce qu'il faudroit que ce qui n'est qu'une supposition fût démontré vrai, avant que l'épreuve qui devoit constater le fait, pût être tentée innocemment.

LES jugemens précipités, & qui ne sont point le fruit d'une raison éclairée, sont sujets à donner dans l'excès. Nos voyageurs font sans façon des bêtes sous les noms de *Pongos*, de *Mandrills*, d'*Orang-Outang*, de ces mêmes êtres dont, sous le nom de *Satyres*, de *Faunes*, de *Silvains*, les anciens faisoient des divinités. Peut-être, après des recherches plus exactes trouvera-t-on que ce sont des hommes. En attendant, il me paroît qu'il y a bien autant de raison de s'en rapporter là-dessus à Merolla, Religieux lettré, témoin oculaire, & qui, avec toute sa naïveté, ne laissoit pas d'être homme d'esprit, qu'au marchand Battel, à Dapper, à Purchas, & aux autres compilateurs.

QUEL jugement pense-t-on qu'eussent porté de pareils observateurs sur l'enfant trouvé en 1694, dont j'ai déjà parlé ci-devant, qui ne donnoit aucune marque de raison, marchoit sur ses pieds & sur ses mains, n'avoit aucun langage & formoit des sons qui ne ressembloient en rien à ceux d'un homme ? Il fut long-temps, continue le même Philosophe qui me fournit ce fait,

avant de pouvoir proférer quelques paroles, encore le fit-il d'une manière barbare. Aussi-tôt qu'il put parler, on l'interrogea sur son premier état; mais il ne s'en souvint non plus que nous nous souvenons de ce qui nous est arrivé au berceau. Si malheureusement pour lui cet enfant fût tombé dans les mains de nos voyageurs, on ne peut douter qu'après avoir remarqué son silence & sa stupidité, ils n'eussent pris le parti de le renvoyer dans les bois ou de l'enfermer dans une ménagerie; après quoi ils en auroient sagement parlé dans de belles relations, comme d'une bête fort curieuse qui ressembloit assez à l'homme.

DEPUIS trois ou quatre cens ans que les habitans de l'Europe inondent les autres parties du monde & publient sans cesse de nouveaux recueils de voyages & de relations, je suis persuadé que nous ne connoissons d'hommes que les seuls Européens; encore paroît-il, aux préjugés ridicules qui ne sont pas éteins, même parmi les gens de lettres, que chacun ne fait guères sous le nom pompeux d'étude de l'homme, que celle des hommes de son pays. Les particuliers ont beau aller & venir, il semble que la philosophie ne voyage point, aussi celle de chaque peuple est-elle peu propre pour un autre. La cause de ceci est manifeste, au moins pour les contrées éloignées; il n'y a guères que quatre sortes d'hommes qui fassent des voyages de long cours, les marins, les marchands, les soldats & les missionnaires; or, on ne doit guères s'attendre que les trois premières classes fournissent de bons observateurs, & quant à ceux de la quatrième, occupés de la vocation sublime qui les appelle, quand ils ne seroient pas sujets à des préjugés d'état comme tous les autres, on doit croire qu'ils ne se livreroient pas volontiers à des recherches qui paroissent de pure curiosité, & qui les détourneraient des travaux plus importans auxquels ils se destinent. D'ailleurs, pour prêcher utilement l'Évangile, il ne faut que du zèle, & Dieu donne le reste; mais pour étudier les hommes, il faut des talens que Dieu ne s'engage à donner à personne, & qui ne sont pas toujours le partage des saints. On n'ouvre pas un livre de voyages où l'on ne trouve des descriptions de

caractères & de mœurs; mais on est tout étonné d'y voir que ces gens, qui ont tant décrit de choses, n'ont dit que ce que chacun favoit déjà, n'ont su appercevoir à l'autre bout du monde que ce qu'il n'eût tenu qu'à eux de remarquer sans sortir de leur rue, & que ces traits vrais qui distinguent les nations & qui frappent les yeux faits pour voir, ont presque toujours échappé aux leurs. De-là est venu ce bel adage de moral, si rebattu par la tourbe philosophesque, que les hommes sont par-tout les mêmes, qu'ayant par-tout les mêmes passions & les mêmes vices, il est assez inutile de chercher à caractériser les différens peuples; ce qui est à-peu-près aussi-bien-raisonné que si l'on disoit qu'on ne sauroit distinguer Pierre d'avec Jacques, parce qu'ils ont tous deux un nez, une bouche & des yeux.

NE verra-t-on jamais renaître ces temps heureux où les peuples ne se méloient point de philosopher, mais où les Platon, les Thalès & les Pythagores, épris d'un ardent desir de savoir, entreprenoient les plus grands voyages uniquement pour s'instruire, & alloient au loin secouer le joug des préjugés nationaux, apprendre à connoître les hommes par leurs conformités & par leurs différences, & acquérir ces connoissances universelles qui ne sont point celles d'un siècle ou d'un pays exclusivement, mais qui étant de tous les temps & de tous les lieux, sont, pour ainsi dire, la science commune des sages?

ON admire la magnificence de quelques curieux qui ont fait ou fait faire à grands frais des voyages en Orient avec des savans & des peintres, pour y dessiner des mafures & déchiffrer ou copier des inscriptions: mais j'ai peine à concevoir comment dans un siècle où l'on se pique de belles connoissances, il ne se trouve pas deux hommes bien unis, riches, l'un en argent, l'autre en génie, tous deux aimant la gloire & aspirant à l'immortalité, dont l'un sacrifie vingt mille écus de son bien, & l'autre dix ans de sa vie à un célèbre voyage autour du monde, pour y étudier, non toujours des pierres & des plantes, mais une fois les hommes & les mœurs, & qui, après tant de siècles employés à mesurer & considérer la maison, s'avisent enfin d'en vouloir connoître les habitans.

LES Académiciens qui ont parcouru les parties septentrionales de l'Europe & méridionale de l'Amérique, avoient plus pour objet de les visiter en Géomètres qu'en Philosophes. Cependant comme ils étoient à la fois l'un & l'autre, on ne peut pas regarder comme tout-à-fait inconnues les régions qui ont été vues & décrites par les La Condamine & les Maupertuis. Le Jouaillier Chardin, qui a voyagé comme Platon, n'a rien laissé à dire sur la Perse; la Chine paroît avoir été bien observée par les Jésuites. Kempfer donne une idée passable du peu qu'il a vu dans le Japon. A ces relations près nous ne connoissons point les peuples des Indes Orientales, fréquentées, uniquement, par des Européens plus curieux de remplir leurs bourses que leurs têtes. L'Afrique entière & ses nombreux habitans, aussi singuliers par leur caractère que par leur couleur, sont encore à examiner; toute la terre est couverte de nations dont nous ne connoissons que les noms, & nous nous mêlons de juger le genre humain! Supposons un Montesquieu, un Buffon, un Diderot, un Duclos, un d'Alembert, un Condillac, ou des hommes de cette trempe, voyageant pour instruire leurs compatriotes, observant & décrivant, comme ils savent faire, la Turquie, l'Égypte, la Barbarie, l'Empire de Maroc, la Guinée, le pays des Caffres, l'intérieur de l'Afrique & ses côtes orientales, les Malabares, le Mogol, les rives du Gange, les royaumes de Siam, de Pégu & d'Ava, la Chine, la Tartarie, & sur-tout le Japon; puis dans l'autre hémisphère le Mexique, le Pérou, le Chili, les terres Magellaniques, sans oublier les Patagons vrais ou faux, le Tucuman, le Paraguay, s'il étoit possible, le Brésil, enfin les Caraïbes, la Floride & toutes les contrées sauvages; voyage le plus important de tous, & celui qu'il faudroit faire avec le plus de soin. Supposons que ces nouveaux Hercules, de retour de ces courses mémorables, fissent ensuite à loisir l'Histoire naturelle, morale & politique de ce qu'ils-auroient vu, nous verrions nous-mêmes sortir un monde nouveau de dessous leur plume, & nous apprendrions ainsi à connoître le nôtre: je dis que quand de pareils observateurs affirmeront d'un tel animal que c'est un homme; & d'un autre que c'est une bête, il faudra les en croire; mais ce seroit une grande

simplicité de s'en rapporter là-dessus à des voyageurs grossiers , sur lesquels on seroit quelquefois tenté de faire la même question qu'ils se mêlent de résoudre sur d'autres animaux.

Page 41.

(NOTE 11. *) Cela me paroît de la dernière évidence , & je ne saurois concevoir d'où nos philosophes peuvent faire naître toutes les passions qu'ils prêtent à l'homme naturel. Excepté le seul nécessaire physique, que la nature même demande, tous nos autres besoins ne sont tels que par l'habitude, avant laquelle ils n'étoient point des besoins, ou par nos desirs, & l'on ne desire point ce qu'on n'est pas en état de connoître. D'où il suit que l'homme sauvage ne desirant que les choses qu'il connoît, & ne connoissant que celles dont la possession est en son pouvoir, ou facile à acquérir, rien ne doit être si tranquille que son ame, & rien si borné que son esprit.

Page 45.

(NOTE 12. *) Je trouve dans le gouvernement civil de Locke une objection qui me paroît trop spécieuse pour qu'il me soit permis de la dissimuler. » La fin de la société entre le » mâle & la femelle, dit ce philosophe, n'étant pas simplement » de procréer, mais de continuer l'espèce, cette société doit » durer, même après la procréation, du moins aussi long-temps » qu'il est nécessaire pour la nourriture & la conservation des pro- » créés ; c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils soient capables de pourvoir » eux-mêmes à leurs besoins. Cette règle, que la sagesse infinie » du Créateur a établie sur les œuvres de ses mains, nous voyons » que les créatures inférieures à l'homme l'observent constam- » ment & avec exactitude. Dans ces animaux qui vivent d'herbes, » la société entre le mâle & la femelle ne dure pas plus long- » temps que chaque acte de copulation, parce que les mamelles » de la mère étant suffisantes pour nourrir les petits jusqu'à ce » qu'ils soient capables de paître l'herbe, le mâle se contente » d'engendrer, & il ne se mêle plus après cela de la femelle ni » des petits, à la subsistance desquels il ne peut rien contribuer.

» Mais au regard des bêtes de proie, la société dure plus long-
 » temps, à cause que la mère ne pouvant pas bien pourvoir à sa
 » subsistance propre & nourrir en même-temps ses petits par sa
 » seule proie, qui est une voie de se nourrir & plus laborieuse
 » & plus dangereuse que n'est celle de se nourrir d'herbes, l'assis-
 » tance du mâle est tout-à-fait nécessaire pour le maintien de leur
 » commune famille, si l'on peut user de ce terme ; laquelle jus-
 » qu'à ce qu'elle puisse aller chercher quelque proie, ne sauroit
 » subsister que par les soins du mâle & de la femelle. On remar-
 » que le même dans tous les oiseaux, si l'on excepte quelques
 » oiseaux domestiques qui se trouvent dans des lieux où la continuel-
 » le abondance de nourriture exempte le mâle du soin de nourrir les
 » petits ; on voit que pendant que les petits dans leur nid ont besoin
 » d'alimens, le mâle & la femelle y en portent jusqu'à ce que ces
 » petits-là puissent voler & pourvoir à leur subsistance.

» ET en cela, à mon avis, consiste la principale, si ce n'est
 » la seule raison pourquoi le mâle & la femelle dans le genre
 » humain sont obligés à une société plus longue que n'entre-
 » tiennent les autres créatures. Cette raison est que la femme est
 » capable de concevoir, & est pour l'ordinaire derechef grosse &
 » fait un nouvel enfant long-temps avant que le précédent soit
 » hors d'état de se passer du secours de ses parens & puisse lui-
 » même pourvoir à ses besoins. Ainsi un père étant obligé de
 » prendre soin de ceux qu'il a engendrés, & de prendre ce soin-
 » là pendant long-temps, il est aussi dans l'obligation de continuer
 » à vivre dans la société conjugale avec la même femme de qui
 » il les a eus, & de demeurer dans cette société beaucoup plus
 » long-temps que les autres créatures, dont les plus petits pou-
 » vant subsister d'eux-mêmes avant que le temps d'une nouvelle
 » procréation vienne, le lien du mal & de la femelle se rompt
 » de lui-même, & l'un & l'autre se trouvent dans une pleine li-
 » berté, jusqu'à ce que cette saison, qui a coutume de solliciter
 » les animaux à se joindre ensemble, les oblige à se choisir de
 » nouvelles compagnes. Et ici l'on ne sauroit admirer assez la
 » sagesse du Créateur, qui ayant donné à l'homme des qualités
 » propres

„ propres pour pourvoir à l'avenir aussi-bien qu'au présent, a voulu
 „ & a fait en sorte que la société de l'homme durât beaucoup
 „ plus long-temps que celle du mâle & de la femelle parmi les
 „ autres créatures, afin que par-là l'industrie de l'homme & de
 „ la femme fût plus excitée, & que leurs intérêts fussent mieux
 „ unis, dans la vue de faire des provisions pour leurs enfans &
 „ de leur laisser du bien : rien ne pouvant être plus préjudicia-
 „ ble à des enfans qu'une conjonction incertaine & vague, ou
 „ une dissolution facile & fréquente de la société conjugale. ”

LE même amour de la vérité qui m'a fait exposer sincèrement cette objection, m'excite à l'accompagner de quelques remarques, sinon pour la résoudre, au moins pour l'éclaircir.

1. J'OBSERVERAI d'abord que les preuves morales n'ont pas une grande force en matière de physique, & qu'elles servent plutôt à rendre raison des faits existans qu'à constater l'existence réelle de ces faits. Or, tel est le genre de preuve que M. Locke emploie dans le passage que je viens de rapporter; car, quoiqu'il puisse être avantageux à l'espèce humaine que l'union de l'homme & de la femme soit permanente, il ne s'ensuit pas que cela ait été ainsi établi par la nature; autrement il faudroit dire qu'elle a aussi institué la société civile, les arts, le commerce, & tout ce qu'on prétend être utile aux hommes.

2. J'IGNORE où M. Locke a trouvé qu'entre les animaux de proie la société du mâle & de la femelle dure plus long-temps que parmi ceux qui vivent d'herbes, & que l'un aide à l'autre à nourrir les petits; car on ne voit pas que le chien, le chat, l'ours, ni le loup reconnoissent leur femelle mieux que le cheval, le bœuf, le taureau, le cerf, ni tous les autres quadrupèdes ne reconnoissent la leur. Il semble au contraire que si le secours du mâle étoit nécessaire à la femelle pour conserver ses petits, ce seroit sur-tout dans les espèces qui ne vivent que d'herbes, parce qu'il faut fort long-temps à la mère pour paître, & que durant tout cet intervalle elle est forcée de négliger sa portée, au lieu que la proie d'une ourse ou d'une louve est dévorée en un ins-

tant, & qu'elle a, sans souffrir la faim, plus de temps pour allaiter ses petits. Ce raisonnement est confirmé par une observation sur le nombre relatif de mamelles & de petits qui distingue les espèces carnacières des frugivores, & dont j'ai parlé dans la Note 8. Si cette observation est juste & générale, la femme n'ayant que deux mamelles, & ne faisant guères qu'un enfant à la fois, voilà une forte raison de plus pour douter que l'espèce humaine soit naturellement carnacière; de sorte qu'il semble que, pour tirer la conclusion de Locke, il faudroit retourner tout-à-fait son raisonnement. Il n'y a pas plus de solidité dans la même distinction appliquée aux oiseaux. Car qui pourra se persuader que l'union du mâle & de la femelle soit plus durable parmi les vautours & les corbeaux que parmi les tourterelles? Nous avons deux espèces d'oiseaux domestiques, la canne & le pigeon, qui nous fournissent des exemples directement contraires au système de cet auteur. Le pigeon qui ne vit que de grain, reste uni à sa femelle, & ils nourrissent leurs petits en commun. Le canard, dont la voracité est connue, ne reconnoît ni sa femelle, ni ses petits, & n'aide en rien à leur subsistance; & parmi les poules, espèce qui n'est guères moins carnacière, on ne voit pas que le coq se mette aucunement en peine de la couvée. Que si dans d'autres espèces le mâle partage avec la femelle le soin de nourrir les petits, c'est que les oiseaux, qui d'abord ne peuvent voler, & que la mère ne peut allaiter, sont beaucoup moins en état de se passer de l'assistance du père que les quadrupèdes, à qui suffit la mamelle de la mère, au moins durant quelque temps.

3. IL y a bien de l'incertitude sur le fait principal qui sert de base à tout le raisonnement de M. Locke : car pour savoir si, comme il le prétend, dans le pur état de nature la femme est pour l'ordinaire derechef grosse, & fait un nouvel enfant long-temps avant que le précédent puisse pourvoir lui-même à ses besoins, il faudroit des expériences qu'assurément Locke n'avoit pas faites, & que personne n'est à portée de faire. La cohabitation continuelle du mari & de la femme, est une occasion si prochaine de s'exposer à une nouvelle grossesse, qu'il est bien difficile de croire

que la rencontre fortuite ou la seule impulsion du tempérament produisit des effets aussi fréquens dans le pur état de nature que dans celui de la société conjugale ; lenteur qui contribueroit peut-être à rendre les enfans plus robustes , & qui d'ailleurs pourroit être compensée par la faculté de concevoir , prolongée dans un plus grand âge chez les femmes qui en auroient moins abusé dans leur jeunesse. A l'égard des enfans , il y a bien des raisons de croire que leurs forces & leurs organes se développent plus tard parmi nous qu'ils ne faisoient dans l'état primitif dont je parle. La foiblesse originelle qu'ils tirent de la constitution des parens , les soins qu'on prend d'envelopper & gêner tous leurs membres , la mollesse dans laquelle ils sont élevés , peut-être l'usage d'un autre lait que celui de leur mère , tout contraire & retarde en eux les premiers progrès de la nature. L'application qu'on les oblige de donner à mille choses sur lesquelles on fixe continuellement leur attention , tandis qu'on ne donne aucun exercice à leurs forces corporelles , peut encore faire une diversion considérable à leur accroissement ; de sorte que si , au lieu de surcharger & fatiguer d'abord leurs esprits de mille manières , on laissoit exercer leurs corps aux mouvemens continuels que la nature semble leur demander , il est à croire qu'ils seroient beaucoup plutôt en état de marcher , d'agir , & de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins.

4. ENFIN M. Locke prouve tout au plus qu'il pourroit bien y avoir dans l'homme un motif de demeurer attaché à la femme lorsqu'elle a un enfant ; mais il ne prouve nullement qu'il a dû s'y attacher avant l'accouchement & pendant les neuf mois de la grossesse. Si telle femme est indifférente à l'homme pendant ces neuf mois , si même elle lui devient inconnue , pourquoi la secourra-t-il après l'accouchement ? Pourquoi lui aidera-t-il à élever un enfant qu'il ne fait pas seulement lui appartenir , & dont il n'a résolu ni prévu la naissance ? M. Locke suppose évidemment ce qui est en question : car il ne s'agit pas de savoir pourquoi l'homme demeurera attaché à la femme après l'accouchement , mais pourquoi il s'attachera à elle après la conception. L'appétit satisfait , l'homme n'a plus besoin de telle femme , ni la femme de

tel homme. Celui-ci n'a pas le moindre souci ni peut-être la moindre idée des suites de son action. L'un s'en va d'un côté, l'autre d'un autre, & il n'y a pas d'apparence qu'au bout de neuf mois ils aient la mémoire de s'être connus; car cette espèce de mémoire par laquelle un individu donne la préférence à un individu pour l'acte de la génération, exige, comme je le prouve dans le texte, plus de progrès ou de corruption dans l'entendement humain, qu'on ne peut lui en supposer dans l'état d'animalité dont il s'agit ici. Une autre femme peut donc contenter les nouveaux desirs de l'homme aussi commodément que celle qu'il a déjà connue, & un autre homme contenter de même la femme, supposé qu'elle soit pressée du même appétit pendant l'état de grossesse, de quoi l'on peut raisonnablement douter. Que si dans l'état de nature la femme ne ressent plus la passion de l'amour après la conception de l'enfant, l'obstacle à sa société avec l'homme en devient encore beaucoup plus grand, puisqu'alors elle n'a plus besoin ni de l'homme qui l'a fécondée, ni d'aucun autre. Il n'y a donc dans l'homme aucune raison de rechercher la même femme, ni dans la femme aucune raison de rechercher le même homme. Le raisonnement de Locke tombe donc en ruine, & toute la dialectique de ce philosophe ne l'a pas garanti de la faute que Hobbes & d'autres ont commise. Ils avoient à expliquer un fait de l'état de nature, c'est-à-dire, d'un état où les hommes vivoient isolés, & où tel homme n'avoit aucun motif de demeurer à côté de tel homme, ni peut-être les hommes de demeurer à côté les uns des autres, ce qui est bien pis, & ils n'ont pas songé à se transporter au-delà des siècles de société, c'est-à-dire, de ces temps où les hommes ont toujours une raison de demeurer près les uns des autres, & où tel homme a souvent une raison de demeurer à côté de tel homme ou de telle femme.

Page 45.

(NOTE 13. *) Je me garderai bien de m'embarquer dans les réflexions philosophiques qu'il y auroit à faire sur les avantages & les inconvéniens de cette institution des langues : ce n'est pas à moi qu'on permet d'attaquer les erreurs vulgaires, & le

peuple lettré respecte trop ses préjugés pour supporter patiemment mes prétendus paradoxes. Laissons donc parler les gens à qui l'on n'a point fait un crime d'oser prendre quelquefois le parti de la raison contre l'avis de la multitude. *Nec quidquam felicitati humani generis decederet, si, pulsâ tot linguarum peste & confusione, unam artem callerent mortales, & signis, motibus, gestibusque licitum foret quidvis explicare. Nunc verò ita comparatum est, ut animalium quæ vulgò bruta creduntur, melior longè quàm nostra hâc in parte videatur conditio, utpote quæ promptius & forsan felicius, sensus & cogitationes suas sine interprete significant, quàm ulli queant mortales, præsertim si peregrino utantur sermone.* If. Vossius de Poëmat. Cant. & Viribus Rythmi. p. 66.

Page 49.

(NOTE 14. *) Platon montrant combien les idées de la quantité discrète & de ses rapports sont nécessaires dans les moindres arts, se moque avec raison des Auteurs de son temps qui prétendoient que Palamède avoit inventé les nombres au siège de Troie, comme si, dit ce Philosophe; Agamemnon eût pu ignorer jusques-là combien il avoit de jambes. En effet, on sent l'impossibilité que la société & les arts fussent parvenus où ils étoient déjà du temps du siège de Troie, sans que les hommes eussent l'usage des nombres & du calcul; mais la nécessité de connoître les nombres avant que d'acquérir d'autres connoissances n'en rend pas l'invention plus aisée à imaginer; les noms des nombres une fois connus, il est aisé d'en expliquer le sens & d'exciter les idées que ces noms représentent; mais pour les inventer il fallut avant que de concevoir ces mêmes idées, s'être, pour ainsi dire, familiarisé avec les méditations philosophiques, s'être exercé à considérer les êtres par leur seule essence & indépendamment de toute autre perception, abstraction très-pénible, très-métaphysique, très-peu naturelle, & sans laquelle cependant ces idées n'eussent jamais pu se transporter d'une espèce ou d'un genre à un autre, ni les nombres devenir universels. Un Sauvage pouvoit considérer séparément sa jambe droite & sa jambe gau-

che, ou les regarder ensemble sous l'idée indivisible d'une couple; sans jamais penser qu'il en avoit deux; car autre chose est l'idée représentative qui nous peint un objet, & autre chose l'idée numérique qui le détermine. Moins encore pouvoit-il calculer jusqu'à cinq, & quoiqu'appliquant ses mains l'une sur l'autre, il eût pu remarquer que les doigts se répondoient exactement, il étoit bien loin de songer à leur égalité numérique; il ne favoit pas plus le compte de ses doigts que de ses cheveux; & si, après lui avoir fait entendre ce que c'est que nombres, quelqu'un lui eût dit qu'il avoit autant de doigts aux pieds qu'aux mains, il eût peut-être été fort surpris, en les comparant, de trouver que cela étoit vrai.

Page 52.

(NOTE 15. *) Il ne faut pas confondre l'amour-propre & l'amour de soi-même, deux passions très-différentes par leur nature & par leurs effets. L'amour de soi-même est un sentiment naturel qui porte tout animal à veiller à sa propre conservation, & qui, dirigé dans l'homme par la raison & modifié par la piété, produit l'humanité & la vertu. L'amour-propre n'est qu'un sentiment relatif, factice & né dans la société, qui porte chaque individu à faire plus de cas de soi que de tout autre, qui inspire aux hommes tous les maux qu'ils se font mutuellement, & qui est la véritable source de l'honneur.

CECI bien entendu, je dis que dans notre état primitif, dans le véritable état de nature, l'amour-propre n'existe pas; car chaque homme en particulier se regardant lui-même comme le seul spectateur qui l'observe, comme le seul être dans l'univers qui prene intérêt à lui, comme le seul juge de son propre mérite, il n'est pas possible qu'un sentiment qui prend sa source dans des comparaisons qu'il n'est pas à portée de faire, puisse germer dans son ame; par la même raison cet homme ne fauroit avoir ni haine ni desir de vengeance; passions qui ne peuvent naître que de l'opinion de quelque offense reçue; & comme c'est le mépris ou l'intention de nuire & non le mal qui constitue l'offense, des hommes qui ne savent ni s'apprécier ni se comparer, peuvent se faire

beaucoup de violences mutuelles, quand il leur en revient quelque avantage, sans jamais s'offenser réciproquement. En un mot, chaque homme ne voyant guères ses semblables que comme il verroit des animaux d'une autre espèce, peut ravir la proie au plus foible, ou céder la sienne au plus fort, sans envisager ces rapines que comme des événemens naturels, sans le moindre mouvement d'insolence ou de dépit, & sans autre passion que la douleur ou la joie d'un bon ou mauvais succès.

Page 69.

(NOTE 16. *) C'est une chose extrêmement remarquable, que depuis tant d'années que les Européens se tourmentent pour amener les Sauvages des diverses contrées du monde à leur manière de vivre, ils n'aient pas pu encore en gagner un seul, non pas même à la faveur du Christianisme : car nos Missionnaires en font quelquefois des Chrétiens, mais jamais des hommes civilisés. Rien ne peut surmonter l'invincible répugnance qu'ils ont à prendre nos mœurs & vivre à notre manière. Si ces pauvres sauvages sont aussi malheureux qu'on le prétend, par quelle inconcevable dépravation de jugement refusent-ils constamment de se policer à notre imitation, ou d'apprendre à vivre heureux parmi nous; tandis qu'on lit en mille endroits que des François & d'autres Européens se sont réfugiés volontairement parmi ces Nations, y ont passé leur vie entière, sans pouvoir plus quitter une si étrange manière de vivre, & qu'on voit même des Missionnaires sensés regretter avec attendrissement les jours calmes & innocens qu'ils ont passés chez ces peuples si méprisés? Si l'on répond qu'ils n'ont pas assez de lumières pour juger sagement de leur état & du nôtre, je répliquerai que l'estimation du bonheur est moins l'affaire de la raison que du sentiment. D'ailleurs cette réponse peut se rétorquer contre nous avec plus de force encore : car il y a plus loin de nos idées à la disposition d'esprit où il faudroit être pour concevoir le goût que trouvent les Sauvages à leur manière de vivre, que des idées des Sauvages à celles qui peuvent leur faire concevoir la nôtre. En effet, après quelques observations, il leur est aisé de voir que

tous nos travaux se dirigent sur deux seuls objets ; savoir , pour soi les commodités de la vie , & la considération parmi les autres. Mais le moyen pour nous d'imaginer la sorte de plaisir qu'un Sauvage prend à passer sa vie seul au milieu des bois ou à la pêche , ou à souffler dans une mauvaise flûte , sans jamais savoir en tirer un seul ton & sans se soucier de l'apprendre ?

ON a plusieurs fois amené des Sauvages à Paris , à Londres ; & dans d'autres villes ; on s'est empressé de leur étaler notre luxe , nos richesses , & tous nos arts les plus utiles & les plus curieux ; tout cela n'a jamais excité chez eux qu'une admiration stupide , sans le moindre mouvement de convoitise. Je me souviens entre autres de l'histoire d'un chef de quelques Américains septentrionaux qu'on mena à la Cour d'Angleterre , il y a une trentaine d'années. On lui fit passer mille choses devant les yeux , pour chercher à lui faire quelque présent qui pût lui plaire , sans qu'on trouvât rien dont il parût se soucier. Nos armes lui sembloient lourdes & incommodes , nos souliers lui bleffoient les pieds , nos habits le gênoient , il rebutoit tout ; enfin on s'aperçut qu'ayant pris une couverture de laine , il sembloit prendre plaisir à s'en envelopper les épaules ; vous conviendrez , au moins , lui dit-on aussi-tôt , de l'utilité de ce meuble ? Oui , répondit-il , cela me paroît presque aussi bon qu'une peau de bête. Encore n'eût-il pas dit cela , s'il eut porté l'une & l'autre à la pluie.

PEUT-ÊTRE me dira-t-on que c'est l'habitude qui attachant chacun à sa manière de vivre , empêche les Sauvages de sentir ce qu'il y a de bon dans la nôtre : & sur ce pied-là il doit paroître au moins fort extraordinaire que l'habitude ait plus de force pour maintenir les Sauvages dans le goût de leur misère que les Européens dans la jouissance de leur félicité. Mais pour faire à cette dernière objection une réponse à laquelle il n'y ait pas un mot à répliquer , sans alléguer tous les jeunes Sauvages qu'on s'est vainement efforcé de civiliser ; sans parler des Groenlandois & des habitans de l'Islande , qu'on a tenté d'élever & nourrir en Danemarck , & que la tristesse & le désespoir ont tous fait périr , soit de langueur , soit dans la mer où ils avoient tenté
de

de regagner leur pays à la nage; je me contenterai de citer un seul exemple bien attesté, & que je donne à examiner aux admirateurs de la police Européenne.

» Tous les efforts des Missionnaires Hollandois du Cap de
 » Bonne-Espérance n'ont jamais été capables de convertir un seul
 » Hottentot. Van der Stel, Gouverneur du Cap, en ayant pris
 » un dès l'enfance, le fit élever dans les principes de la religion
 » chrétienne, & dans la pratique des usages de l'Europe. On le
 » vêtit richement, on lui fit apprendre plusieurs langues, & ses
 » progrès répondirent fort bien aux soins qu'on prit pour son
 » éducation. Le Gouverneur espérant beaucoup de son esprit,
 » l'envoya aux Indes avec un Commissaire-Général qui l'employa
 » utilement aux affaires de la Compagnie. Il revint au Cap
 » après la mort du Commissaire. Peu de jours après son
 » retour, dans une visite qu'il rendit à quelques Hottentots
 » de ses parens, il prit le parti de se dépouiller de sa parure
 » Européenne pour se revêtir d'une peau de brebis. Il retourna
 » au Fort, dans ce nouvel ajustement, chargé d'un paquet qui
 » contenoit ses anciens habits, & les présentant au Gouverneur
 » il lui tint ce discours : *Ayez la bonté, Monsieur, de faire*
 » *attention que je renonce pour toujours à cet appareil. Je renonce*
 » *aussi pour toute ma vie à la religion chrétienne, ma résolution est*
 » *de vivre & mourir dans la religion, les manières & les usages de*
 » *mes ancêtres. L'unique grace que je vous demande est de me laisser*
 » *le collier & le coutelas que je porte. Je les garderai pour l'amour*
 » *de vous.* Aussi-tôt, sans attendre la réponse de Van der Stel,
 » il se déroba par la fuite, & jamais on ne le revit au Cap. «
Histoire des Voyages, Tome 5. p. 275.

Page 74.

(NOTE 17. *) On pourroit m'objecter que, dans un pareil désordre, les hommes, au lieu de s'entr'égorger opiniâtrément, se feroient dispersés, s'il n'y avoit point eu de bornes à leur dispersion. Mais premièrement ces bornes eussent au moins été

celles du monde, & si l'on pense à l'excessive population qui résulte de l'état de nature, on jugera que la terre dans cet état n'eût pas tardé à être couverte d'hommes ainsi forcés à se tenir rassemblés. D'ailleurs ils se seroient dispersés, si le mal avoit été rapide & que c'eût été un changement fait du jour au lendemain; mais ils naissoient sous le joug; ils avoient l'habitude de le porter quand ils en sentoient la pesanteur, & ils se contentoient d'attendre l'occasion de le secouer. Enfin, déjà accoutumés à mille commodités qui les forçoient à se tenir rassemblés, la dispersion n'étoit plus si facile que dans les premiers temps où nul n'ayant besoin que de soi-même, chacun prenoit son parti sans attendre le consentement d'un autre.

Page 76.

(NOTE 18. *) Le Maréchal de V*** contoit que, dans une de ses campagnes, les excessives fripponneries d'un entrepreneur des vivres ayant fait souffrir & murmurer l'armée, il le tança vertement & le menaça de le faire pendre. Cette menace ne me regarde pas, lui répondit hardiment le frippon, & je suis bien aise de vous dire qu'on ne pend point un homme qui dispose de cent mille écus. Je ne fais comment cela se fit, ajoutoit naïvement le Maréchal; mais en effet, il ne fut point pendu, quoiqu'il eût cent fois mérité de l'être.

Page 87.

(NOTE 19. *) La justice distributive s'opposeroit même à cette égalité rigoureuse de l'état de nature, quand elle seroit praticable dans la société civile: & comme tous les membres de l'État lui doivent des services proportionnés à leurs talens & à leurs forces, les citoyens à leur tour doivent être distingués & favorisés à proportion de leurs services. C'est en ce sens qu'il faut entendre un passage d'Isocrate, dans lequel il loue les premiers Athéniens d'avoir bien su distinguer quelle étoit la plus avantageuse des deux sortes d'égalités, dont l'une consiste à

faire part des mêmes avantages à tous les citoyens indifféremment, & l'autre à les distribuer selon le mérite de chacun. Ces habiles politiques, ajoute l'orateur, bannissant cette injuste inégalité qui ne met aucune différence entre les méchans & les gens de bien, s'attachèrent inviolablement à celle qui récompense & punit chacun selon son mérite. Mais premièrement il n'a jamais existé de société, à quelque degré de corruption qu'elles aient pu parvenir, dans laquelle on ne fit aucune différence des méchans & des gens de bien; & dans les matières de mœurs, où la loi ne peut fixer de mesure assez exacte pour servir de règle au Magistrat, c'est très-sagement que, pour ne pas laisser le sort ou le rang des citoyens à sa discrétion, elle lui interdit le jugement des personnes, pour ne lui laisser que celui des actions. Il n'y a que des mœurs aussi pures que celles des anciens Romains qui puissent supporter des censeurs, & de pareils tribunaux auroient bientôt tout bouleversé parmi nous : c'est à l'estime publique à mettre de la différence entre les méchans & les gens de bien; le Magistrat n'est juge que du droit rigoureux : mais le peuple est le véritable juge des mœurs, juge intègre & même éclairé sur ce point, qu'on abuse quelquefois, mais qu'on ne corrompt jamais. Les rangs des citoyens doivent donc être réglés, non sur leur mérite personnel, ce qui seroit laisser au Magistrat le moyen de faire une application presque arbitraire de la loi; mais sur les services réels qu'ils rendent à l'État & qui sont susceptibles d'une estimation plus exacte.



DU
CONTRAT SOCIAL,
OU
PRINCIPES
DU
DROIT POLITIQUE.
PAR J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE.

Dicamus leges,

—*fœderis aquas*

Æneid. XI.

THE
CONTRACT SOCIETY
OF
THE NORTH

PROFIT POLITICAL
AND ECONOMIC
SYSTEM OF GENERAL

AVERTISSEMENT.

CE petit Traité est extrait d'un ouvrage plus étendu, entrepris autrefois sans avoir consulté mes forces, & abandonné depuis long-temps. Des divers morceaux qu'on pouvoit tirer de ce qui étoit fait, celui-ci est le plus considérable, & m'a paru le moins indigne d'être offert au public. Le reste n'est déjà plus.

MEMORANDUM

MEMORANDUM FOR THE RECORD
SUBJECT: [Illegible]
[Illegible]
[Illegible]
[Illegible]
[Illegible]

D U

CONTRAT SOCIAL,

O U

P R I N C I P E S

D U

DROIT POLITIQUE.

L I V R E P R E M I E R.

JE veux chercher si dans l'ordre civil il peut y avoir quelques règles d'administration légitime & sûre, en prenant les hommes tels qu'ils sont, & les loix telles qu'elles peuvent être : je tâcherai d'allier toujours dans cette recherche ce que le droit permet avec ce que l'intérêt prescrit, afin que la justice & l'utilité ne se trouvent pas divisées.

J'ENTRE en matière sans prouver l'importance de mon sujet. On me demandera si je suis Prince ou Législateur, pour écrire sur la politique. Je réponds que non, & que c'est pour cela que j'écris sur la politique. Si j'étois Prince ou Législateur, je ne perdrois pas mon temps à dire ce qu'il faut faire; je le ferois, ou je me tairois.

NÉ citoyen d'un État libre, & membre du Souverain, quelque foible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. Heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernemens, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays.

C H A P I T R E I.

Sujet de ce premier Livre.

L'HOMME est né libre, & par-tout il est dans les fers. Tel se croit le maître des autres, qui ne laisse pas d'être plus esclave qu'eux. Comment ce changement s'est-il fait? Je l'ignore. Qu'est-ce qui peut le rendre légitime? Je crois pouvoir résoudre cette question.

Si je ne considérais que la force, & l'effet qui en dérive, je dirois; tant qu'un peuple est contraint d'obéir, & qu'il obéit, il fait bien; si-tôt qu'il peut secouer le joug & qu'il le secoue, il fait encore mieux; car, recouvrant sa liberté par le même droit qui la lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou l'on ne l'étoit point à la lui ôter. Mais l'ordre social est un droit sacré, qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la nature; il est donc fondé sur des conventions. Il s'agit de savoir quelles sont ces conventions. Avant d'en venir là, je dois établir ce que je viens d'avancer.

C H A P I T R E I I.

Des premières Sociétés.

LA plus ancienne de toutes les sociétés & la seule naturelle est celle de la famille. Encore les enfans ne restent-ils liés au père qu'aussi long-temps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Si-tôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfans, exempts de l'obéissance qu'ils doivent au père, le père exempt des soins qu'il devoit aux enfans, rentrent tous également dans l'indépendance. S'ils continuent de rester unis, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, & la famille elle-même ne se maintient que par convention.

CETTE liberté commune est une conséquence de la nature de l'homme. Sa première loi est de veiller à sa propre conservation, ses premiers soins sont ceux qu'il se doit à lui-même, & si-tôt qu'il est en âge de raison, lui seul étant juge des moyens propres à le conserver, devient par-là son propre maître.

LA famille est donc, si l'on veut, le premier modèle des sociétés politiques : le chef est l'image du père, le peuple est l'image des enfans, & tous étant nés égaux & libres, n'aliénent leur liberté que pour leur utilité. Toute la différence est que dans la famille l'amour du père pour ses enfans le paie des soins qu'il leur rend, & que dans l'État le plaisir de commander supplée à cet amour que le chef n'a pas pour ses peuples.

GROTIUS nie que tout pouvoir humain soit établi en faveur de ceux qui sont gouvernés. Il cite l'esclavage en exemple. Sa plus constante manière de raisonner est d'établir toujours le droit par le fait. (1) On pourroit employer une méthode plus conséquente, mais non pas plus favorable aux tyrans.

IL est donc douteux, selon Grotius, si le genre humain appartient à une centaine d'hommes, ou si cette centaine d'hommes appartient au genre humain, & il paroît dans tout son livre pencher pour le premier avis; c'est aussi le sentiment de Hobbes. Ainsi voilà l'espèce humaine divisée en troupeaux de bétail dont chacun a son chef, qui le garde pour le dévorer.

COMME un pâtre est d'une nature supérieure à celle de son troupeau, les pasteurs d'hommes, qui sont leurs chefs, sont aussi d'une nature supérieure à celle de leurs peuples. Ainsi raisonnoit, au rapport de Philon, l'Empereur Caligula, concluant assez bien de cette analogie que les Rois étoient des Dieux, ou que les peuples étoient des bêtes.

(1) » Les savantes recherches sur
» le Droit Public ne sont souvent que
» l'histoire des anciens abus, & on
» s'est entêté mal à-propos quand on
» s'est donné la peine de les trop étu-

» dier. « *Traité manuscrit des Intérêts
de la France avec ses voisins, par L.
M. d'A.* Voilà précisément ce qu'a
fait Grotius.

LE raisonnement de ce Caligula revient à celui de Hobbes & de Grotius. Aristote avant eux tous avoit dit aussi que les hommes ne sont point naturellement égaux ; mais que les uns naissent pour l'esclavage, & les autres pour la domination.

ARISTOTE avoit raison ; mais il prenoit l'effet pour la cause. Tout homme né dans l'esclavage naît pour l'esclavage, rien n'est plus certain. Les esclaves perdent tout dans leurs fers, jusqu'au desir d'en sortir : ils aiment leur servitude comme les compagnons d'Ulysse aimoient leur abrutissement. (2) S'il y a donc des esclaves par nature, c'est parce qu'il y a eu des esclaves contre nature. La force a fait les premiers esclaves, leur lâcheté les a perpétués.

JE n'ai rien dit du Roi Adam, ni de l'Empereur Noé, père des trois grands Monarques qui se partagerent l'univers, comme firent les enfans de Saturne, qu'on a cru reconnoître en eux. J'espère qu'on me saura gré de cette modération ; car, descendant directement de l'un de ces Princes, & peut-être de la branche aînée, que fais-je si, par la vérification des titres, je ne me trouverois point le légitime Roi du genre humain ? Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir qu'Adam n'ait été Souverain du monde comme Robinson de son Isle, tant qu'il en fut le seul habitant ; & ce qu'il y avoit de commode dans cet empire, étoit que le Monarque, assuré sur son trône, n'avoit à craindre ni rébellions, ni guerres, ni conspirateurs.

C H A P I T R E I I I .

Du droit du plus fort.

LE plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit & l'obéissance en devoir. De-là le droit du plus fort ; droit pris ironiquement en apparence,

(2) Voyez un petit Traité de Plutarque, intitulé : *Que les bêtes usent de la raison.*

& réellement établi en principe : mais ne nous expliquera-t-on jamais ce mot ? La force est une puissance physique : je ne vois point quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence. En quel sens pourra-ce être un devoir ?

SUPPOSONS un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias inexplicable. Car si-tôt que c'est la force qui fait le droit, l'effet change avec la cause ; toute force qui surmonte la première, succède à son droit. Si-tôt qu'on peut désobéir impunément, on le peut légitimement ; & puisque le plus fort a toujours raison, il ne s'agit que de faire en sorte qu'on soit le plus fort. Or, qu'est-ce qu'un droit qui périt quand la force cesse ? S'il faut obéir par force on n'a pas besoin d'obéir par devoir ; & si l'on n'est plus forcé d'obéir on n'y est plus obligé. On voit donc que ce mot de droit, n'ajoute rien à la force ; il ne signifie ici rien du tout.

OBÉISSEZ aux puissances. Si cela veut dire, cédez à la force, le précepte est bon, mais superflu ; je réponds qu'il ne sera jamais violé. Toute puissance vient de Dieu, je l'avoue ; mais toute maladie en vient aussi. Est-ce à dire qu'il soit défendu d'appeler le Médecin ? Qu'un brigand me surprenne au coin d'un bois, non-seulement il faut par force donner la bourse ; mais quand je pourrois la soustraire, suis-je en conscience obligé de la donner ? Car enfin le pistolet qu'il tient est aussi une puissance.

CONVENONS donc que force ne fait pas droit ; & qu'on n'est obligé d'obéir qu'aux puissances légitimes. Ainsi ma question primitive revient toujours.

CHAPITRE IV.

De l'esclavage.

PUISQU'AUCUN homme n'a une autorité naturelle sur son semblable, & puisque la force ne produit aucun droit, restent donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes.

SI un particulier, dit Grotius, peut aliéner sa liberté & se rendre esclave d'un maître, pourquoi tout un peuple ne pourroit-il pas aliéner la sienne & se rendre sujet d'un Roi? il y a là bien des mots équivoques qui auroient besoin d'explication; mais tenons-nous-en à celui d'*aliéner*. Aliéner, c'est donner ou vendre. Or, un homme qui se fait esclave d'un autre, ne se donne pas, il se vend, tout au moins pour sa subsistance: mais un peuple, pourquoi se vend-il? Bien loin qu'un Roi fournisse à ses sujets leur subsistance, il ne tire la sienne que d'eux, &, selon Rabelais, un Roi ne vit pas de peu. Les sujets donnent donc leur personne à condition qu'on prendra aussi leur bien? Je ne vois pas ce qui leur reste à conserver.

ON dira que le despote assure à ses sujets la tranquillité civile. Soit; mais qu'y gagnent-ils, si les guerres que son ambition leur attire, si son insatiable avidité, si les vexations de son ministère les désolent plus que ne feroient leurs dissensions? Qu'y gagnent-ils, si cette tranquillité même est une de leurs misères? on vit tranquille aussi dans les cachots; en est-ce assez pour s'y trouver bien? Les Grecs enfermés dans l'ancre du Cyclope y vivoient tranquilles, en attendant que leur tour vint d'être dévorés.

Dire qu'un homme se donne gratuitement, c'est dire une chose absurde & inconcevable; un tel acte est illégitime & nul, par cela seul que celui qui le fait n'est pas dans son bon sens. Dire la même chose de tout un peuple, c'est supposer un peuple de foux: la folie ne fait pas droit.

QUAND chacun pourroit s'aliéner lui-même, il ne peut aliéner ses enfans; ils naissent hommes & libres; leur liberté leur appartient, nul n'a droit d'en disposer qu'eux. Avant qu'ils soient en âge de raison le père peut en leur nom stipuler des conditions pour leur conservation, pour leur bien-être; mais non les donner irrévocablement & sans condition; car un tel don est contraire aux fins de la nature, & passe les droits de la paternité. Il faudroit donc pour qu'un gouvernement arbitraire fût légitime, qu'à chaque génération le peuple fût le maître de l'admettre ou de le rejeter: mais alors ce gouvernement ne seroit plus arbitraire.

RENONCER à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme, & c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin c'est une convention vaine & contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue, & de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger, & cette seule condition sans équivalent, sans échange, n'entraîne-t-elle pas la nullité de l'acte? Car quel droit mon esclave auroit-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient, & que son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même, est un mot qui n'a aucun sens?

GROTIUS & les autres tirent de la guerre une autre origine du prétendu droit d'esclavage. Le vainqueur ayant, selon eux, le droit de tuer le vaincu, celui-ci peut racheter sa vie aux dépens de sa liberté; convention d'autant plus légitime qu'elle tourne au profit de tous deux.

MAIS il est clair que ce prétendu droit de tuer les vaincus, ne résulte en aucune manière de l'état de guerre. Par cela seul que les hommes vivent dans leur primitive indépendance n'ont point entre eux de rapport assez constant pour constituer ni l'état de paix, ni l'état de guerre, ils ne sont point naturellement ennemis. C'est le rapport des choses, & non des hommes, qui

constitue la guerre , & l'état de guerre ne pouvant naître des simples relations personnelles , mais seulement des relations réelles , la guerre privée ou d'homme à homme ne peut exister , ni dans l'état de nature , où il n'y a point de propriété constante , ni dans l'état social , où tout est sous l'autorité des loix.

LES combats particuliers , les duels , les rencontres sont des actes qui ne constituent point un état ; & à l'égard des guerres privées , autorisées par les établissemens de Louis IX , Roi de France , & suspendues par la paix de Dieu , ce sont des abus du gouvernement féodal ; système absurde s'il en fut jamais , contraire aux principes du droit naturel , & à toute bonne politique.

LA guerre n'est donc point une relation d'homme à homme , mais une relation d'État à État , dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement , non point comme hommes , ni même comme citoyens , mais comme soldats ; non point comme membres de la patrie , mais comme ses défenseurs. Enfin chaque État ne peut avoir pour ennemis que d'autres États , & non pas des hommes , attendu qu'entre choses de diverses natures on ne peut fixer aucun vrai rapport.

CE principe est même conforme aux maximes établies de tous les temps & à la pratique constante de tous les peuples policés. Les déclarations de guerre sont moins des avertissemens aux puissances qu'à leurs sujets. L'étranger , soit Roi , soit particulier , soit peuple , qui vole , tue ou détient les sujets sans déclarer la guerre au Prince , n'est pas un ennemi , c'est un brigand. Même en pleine guerre , un Prince juste s'empare bien en pays ennemi de tout ce qui appartient au public ; mais il respecte la personne & les biens des particuliers ; il respecte des droits sur lesquels sont fondés les siens. La fin de la guerre étant la destruction de l'État ennemi , on a droit d'en tuer les défenseurs tant qu'ils ont les armes à la main ; mais si-tôt qu'ils les posent & se rendent , cessant d'être ennemis ou instrumens de l'ennemi , ils redeviennent simplement hommes ? & l'on n'a plus de droit sur leur

leur vie. Quelquefois on peut tuer l'État sans tuer un seul de ses membres : or , la guerre ne donne aucun droit qui ne soit nécessaire à sa fin. Ces principes ne sont pas ceux de Grotius ; ils ne sont pas fondés sur des autorités de Poètes : mais ils dérivent de la nature des choses , & sont fondés sur la raison.

A l'égard du droit de conquête , il n'a d'autre fondement que la loi du plus fort. Si la guerre ne donne point au vainqueur le droit de massacrer les peuples vaincus , ce droit qu'il n'a pas ne peut fonder celui de les asservir. On n'a le droit de tuer l'ennemi que quand on ne peut le faire esclave ; le droit de le faire esclave ne vient donc pas du droit de le tuer ; c'est donc un échange inique de lui faire acheter au prix de sa liberté , sa vie , sur laquelle on n'a aucun droit. En établissant le droit de vie & de mort sur le droit d'esclavage , & le droit d'esclavage sur le droit de vie & de mort , n'est-il pas clair qu'on tombe dans le cercle vicieux ?

EN supposant même ce terrible droit de tout tuer , je dis qu'un esclave fait à la guerre , où un peuple conquis , n'est tenu à rien du tout envers son maître , qu'à lui obéir autant qu'il y est forcé. En prenant un équivalent à sa vie , le vainqueur ne lui en a point fait grâce : au lieu de le tuer sans fruit il l'a tué utilement. Loin donc qu'il ait acquis sur lui nulle autorité jointe à la force , l'état de guerre subsiste entr'eux comme auparavant , leur relation même en est l'effet ; & l'usage du droit de la guerre ne suppose aucun traité de paix. Ils ont fait une convention ; soit : mais cette convention , loin de détruire l'état de guerre , en suppose la continuité.

AINSI , de quelque sens qu'on envisage les choses , le droit d'esclavage est nul , non-seulement parce qu'il est illégitime ; mais parce qu'il est absurde & ne signifie rien. Ces mots , *esclavage* & *droit* sont contradictoires ; ils s'excluent mutuellement. Soit d'un homme à un homme , soit d'un homme à un peuple , ce discours sera toujours également insensé : *Je fais avec toi une convention toute à ta charge & toute à mon profit , que j'observerai tant qu'il me plaira , & que tu observeras tant qu'il me plaira.*

C H A P I T R E V.

Qu'il faut toujours remonter à une première convention.

QUAND j'accorderois tout ce que j'ai réfuté jusqu'ici, les auteurs du despotisme n'en feroient pas plus avancés. Il y aura toujours une grande différence entre soumettre une multitude & régir une société. Que des hommes épars soient successivement asservis à un seul, en quelque nombre qu'ils puissent être, je ne vois-là qu'un maître & des esclaves, je n'y vois point un peuple & son chef; c'est, si l'on veut, une aggrégation, mais non pas une association; il n'y a là ni bien public, ni corps politique. Cet homme, eut-il asservi la moitié du monde, n'est toujours qu'un particulier; son intérêt, séparé de celui des autres, n'est toujours qu'un intérêt privé. Si ce même homme vient à périr, son empire après lui reste épars & sans liaison, comme un chêne se dissout & tombe en un tas de cendres après que le feu l'a consumé.

UN peuple, dit Grotius, peut se donner à un Roi. Selon Grotius un peuple est donc un peuple avant de se donner à un Roi. Ce don même est un acte civil, il suppose une délibération publique. Avant donc que d'examiner l'acte par lequel un peuple élit un Roi, il seroit bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple; car cet acte étant nécessairement antérieur à l'autre, est le vrai fondement de la société.

EN effet, s'il n'y avoit point de convention antérieure, où seroit, à moins que l'élection ne fût unanime, l'obligation pour le petit nombre de se soumettre au choix du grand; & d'où vient, qui veulent un maître, ont-ils le droit de voter pour dix qui n'en veulent point? La loi de la pluralité des suffrages est elle-même un établissement de convention, & suppose au moins une fois l'unanimité.

C H A P I T R E V I.

Du Pacte Social.

JE suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature, l'emportent par leur résistance sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister, & le genre humain périroit s'il ne changeoit sa manière d'être.

OR, comme les hommes ne peuvent engendrer de nouvelles forces, mais seulement unir & diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen pour se conserver, que de former par aggrégation une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, de les mettre en jeu par un seul mobile & de les faire agir de concert.

CETTE somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs; mais la force & la liberté de chaque homme étant les premiers instrumens de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire & sans négliger les soins qu'il se doit? Cette difficulté, ramenée à mon sujet peut s'énoncer en ces termes.

» TROUVER une forme d'association qui défende & protège
 » de toute la force commune la personne & les biens de chaque
 » associé, & par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pour-
 » tant qu'à lui-même, & reste aussi libre qu'auparavant. » Tel
 est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

LES clauses de ce contrat sont tellement déterminées par la nature de l'acte, que la moindre modification les rendroit vaines & de nul effet; ensorte que, bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées, elles sont par-tout les mêmes, par-

tout tacitement admises & reconnues; jusqu'à ce que, le pacte social étant violé, chacun rentre alors dans ses premiers droits & reprenne sa liberté naturelle, en perdant la liberté conventionnelle pour laquelle il y renonça.

CES clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté : car premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, & la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres.

DE plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être, & nul associé n'a plus rien à réclamer; car s'il restoit quelques droits aux particuliers, comme il n'y auroit aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux & le public, chacun étant en quelque point son propre juge, prétendrait bientôt l'être en tous, l'état de nature subsisteroit, & l'association deviendroit nécessairement tyrannique ou vaine.

ENFIN chacun se donnant à tous, ne se donne à personne; & comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquiert le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, & plus de force pour conserver ce qu'on a.

SI donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivans. *Chacun de nous met en commun sa personne & sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale; & nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout.*

A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral & collectif, composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son *moi* commun, sa vie & sa volonté. Cette personne publique, qui se forme ainsi par

l'union de toutes les autres, prenoit autrefois le nom de *Cité* (3), & prend maintenant celui de *République* ou de *corps politique*, lequel est appellé par ses membres *État* quand il est passif, *Souverain* quand il est actif, *Puissance* en le comparant à ses semblables. A l'égard des affociés, ils prennent collectivement le nom de *Peuple*, & s'appellent en particulier *Citoyens*, comme participants à l'autorité souveraine, & *Sujets*, comme soumis aux loix de l'État. Mais ces termes se confondent souvent & se prennent l'un pour l'autre; il suffit de les savoir distinguer quand ils sont employés dans toute leur précision.

C H A P I T R E V I I.

Du Souverain.

ON voit par cette formule que l'acte d'affociation renferme un engagement réciproque du public avec les particuliers, & que chaque individu, contractant, pour ainsi dire, avec lui-même, se trouve engagé sous un double rapport; savoir, comme membre du Souverain, envers les particuliers, & comme membre de l'É-

(3) Le vrai sens de ce mot s'est presque entièrement effacé chez les modernes; la plupart prennent une ville pour une cité & un bourgeois pour un citoyen. Ils ne savent pas que les maisons font la ville, mais que les citoyens font la cité. Cette même erreur coûta cher autrefois aux Carthaginois. Je n'ai pas lu que le titre de *Cives* ait jamais été donné aux sujets d'aucun Prince, pas même anciennement aux Macédoniens, ni de nos jours aux Anglois, quoique plus près de la liberté que tous les autres. Les seuls François prennent tous familièrement ce nom de *citoyen*, parce qu'ils n'en ont aucune véritable idée,

comme on peut le voir dans leurs Dictionnaires, sans quoi ils tomberoient en l'usurpant dans le crime de leze-Majesté: ce nom chez eux exprime une vertu & non pas un droit. Quand Bodin a voulu parler de nos citoyens & bourgeois, il a fait une lourde bévue en prenant les uns pour les autres. M. d'Alembert ne s'y est pas trompé, & a bien distingué dans son article *Genève* les quatre ordres d'hommes (même cinq en y comptant les simples étrangers,) qui sont dans notre ville, & dont deux seulement composent la République. Nul autre auteur François, que je sache, n'a compris le vrai sens du mot *citoyen*.

rat, envers le Souverain. Mais on ne peut appliquer ici la maxime du droit civil, que nul n'est tenu aux engagements pris avec lui-même; car il y a bien de la différence entre s'obliger envers soi, ou envers un tout dont on fait partie.

IL faut remarquer encore que la délibération publique, qui peut obliger tous les sujets envers le Souverain, à cause des deux différens rapports sous lesquels chacun d'eux est envisagé, ne peut, par la raison contraire obliger le Souverain envers lui-même, & que, par conséquent, il est contre la nature du corps politique que le Souverain s'impose une loi qu'il ne puisse enfreindre. Ne pouvant se considérer que sous un seul & même rapport, il est alors dans le cas d'un particulier contractant avec soi-même: par où l'on voit qu'il n'y a ni ne peut y avoir nulle espèce de loi fondamentale obligatoire pour le corps du peuple, pas même le contrat social. Ce qui ne signifie pas que ce corps ne puisse fort bien s'engager envers autrui en ce qui ne déroge point à ce contrat; car à l'égard de l'étranger, il devient un être simple, un individu.

MAIS le corps politique ou le Souverain ne tirant son être que de la sainteté du contrat, ne peut jamais s'obliger, même envers autrui, à rien qui déroge à cet acte primitif, comme d'aliéner quelque portion de lui-même ou de se soumettre à un autre Souverain. Violer l'acte par lequel il existe, seroit s'anéantir, & ce qui n'est rien ne produit rien.

SI-TÔT que cette multitude est ainsi réunie en un corps, on ne peut offenser un des membres sans attaquer le corps; encore moins offenser le corps sans que les membres s'en ressentent. Ainsi le devoir & l'intérêt obligent également les deux parties contractantes à s'entr'aider mutuellement, & les mêmes hommes doivent chercher à réunir sous ce double rapport tous les avantages qui en dépendent.

OR, le Souverain n'étant formé que des particuliers qui le composent, n'a ni ne peut avoir d'intérêt contraire au leur; par conséquent la puissance souveraine n'a nul besoin de garant en-

vers les sujets, parce qu'il est impossible que le corps veuille nuire à tous ses membres ; & nous verrons ci-après qu'il ne peut nuire à aucun en particulier. Le Souverain , par cela seul qu'il est , est toujours tout ce qu'il doit être.

MAIS il n'en est pas ainsi des sujets envers le Souverain , auquel , malgré l'intérêt commun , rien ne répondroit de leurs engagements , s'il ne trouvoit des moyens de s'assurer de leur fidélité.

EN effet , chaque individu peut , comme homme , avoir une volonté particulière , contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen. Son intérêt particulier peut lui parler tout autrement que l'intérêt commun : son existence absolue & naturellement indépendante peut lui faire envisager ce qu'il doit à la cause commune comme une contribution gratuite , dont la perte sera moins nuisible aux autres , que le paiement n'en est onéreux pour lui ; & regardant la personne morale qui constitue l'État comme un être de raison , parce que ce n'est pas un homme , il jouiroit des droits du citoyen sans vouloir remplir les devoirs du sujet ; injustice dont le progrès causeroit la ruine du corps politique.

AFIN donc que le pacte social ne soit pas un vain formulaire , il renferme tacitement cet engagement ; qui seul peut donner de la force aux autres , que quiconque refusera d'obéir à la volonté générale y sera contraint par tout le corps : ce qui ne signifie autre chose , sinon qu'on le forcera d'être libre ; car telle est la condition qui donnant chaque citoyen à la patrie , le garantit de toute dépendance personnelle ; condition qui fait l'artifice & le jeu de la machine politique , & qui seule rend légitimes les engagements civils , lesquels sans cela seroient absurdes , tyranniques , & sujets aux plus énormes abus.

CHAPITRE VIII.

De l'état civil.

CE passage de l'état de nature à l'état civil produit dans l'homme un changement très-remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, & donnant à ses actions la moralité qui leur manquoit auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir succédant à l'impulsion physique, & le droit à l'appétit, l'homme qui jusques-là n'avoit regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, & de consulter sa raison avant d'écouter ses penchans. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent & se développent, ses idées s'étendent, ses sentimens s'ennoblissent, son ame toute entière s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devoit bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, & qui d'un animal stupide & borné, fit un être intelligent & un homme.

RÉDUISONS toute cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle & un droit illimité à tout ce qui le tente & qu'il peut atteindre; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile & la propriété de tout ce qu'il possède. Pour ne se pas tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale, & la possession qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété qui ne peut être fondée que sur un titre positif.

ON pourroit, sur ce qui précède, ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, & l'obéissance

sance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. Mais je n'en ai déjà que trop dit sur cet article, & le sens philosophique du mot *liberté* n'est pas ici de mon sujet.

CH A P I T R E I X.

Du Domaine réel.

CHAQUE membre de la communauté se donne à elle au moment qu'elle se forme, tel qu'il se trouve actuellement, lui & toutes ses forces, dont les biens qu'il possède font partie. Ce n'est pas que par cet acte la possession change de nature en changeant de mains, & devienne propriété dans celles du Souverain : mais comme les forces de la cité sont incomparablement plus grandes que celles d'un particulier, la possession publique est aussi dans le fait plus forte & plus irrévocable, sans être plus légitime, au moins pour les étrangers. Car l'État, à l'égard de ses membres, est maître de tous leurs biens par le contrat social, qui dans l'État sert de base à tous les droits; mais il ne l'est à l'égard des autres Puissances que par le droit de premier occupant qu'il tient des particuliers.

LE droit de premier occupant, quoique plus réel que celui du plus fort, ne devient un vrai droit qu'après l'établissement de celui de propriété. Tout homme a naturellement droit à tout ce qui lui est nécessaire; mais l'acte positif qui le rend propriétaire de quelque bien, l'exclut de tout le reste. Sa part étant faite il doit s'y borner, & n'a plus aucun droit à la communauté. Voilà pourquoi le droit de premier occupant, si foible dans l'état de nature, est respectable à tout homme civil. On respecte moins dans ce droit ce qui est à autrui que ce qui n'est pas à soi.

EN général, pour autoriser sur un terrain quelconque le droit de premier occupant, il faut les conditions suivantes. Premièrement que ce terrain ne soit encore habité par personne;

secondement qu'on n'en occupe que la quantité dont on a besoin pour subsister : en troisième lieu qu'on en prenne possession, non par une vaine cérémonie, mais par le travail & la culture, seul signe de propriété qui, au défaut de titres juridiques, doit être respecté d'autrui.

EN effet, accorder au besoin & au travail le droit de premier occupant, n'est-ce pas l'étendre aussi loin qu'il peut aller ? Peut-on ne pas donner des bornes à ce droit ? Suffira-t-il de mettre le pied sur un terrain commun pour s'en prétendre aussitôt le maître ? Suffira-t-il d'avoir la force d'en écarter un moment les autres hommes, pour leur ôter le droit d'y jamais revenir ? Comment un homme ou un peuple peut-il s'emparer d'un territoire immense & en priver tout le genre humain autrement que par une usurpation punissable, puisqu'elle ôte au reste des hommes le séjour & les alimens que la nature leur donne en commun ? Quand Nunez Balbao prenoit sur le rivage possession de la mer du sud & de toute l'Amérique méridionale au nom de la Couronne de Castille, étoit-ce assez pour en dépouiller tous les habitans & en exclure tous les Princes du monde ? Sur ce pied-là ces cérémonies se multiplioient assez vainement, & le Roi Catholique n'avoit tout d'un coup qu'à prendre de son cabinet possession de tout l'univers ; sauf à retrancher ensuite de son empire ce qui étoit auparavant possédé par les autres Princes.

ON conçoit comment les terres des particuliers, réunies & contiguës, deviennent le territoire public, & comment le droit de souveraineté s'étendant des sujets au terrain qu'ils occupent, devient à la fois réel & personnel ; ce qui met les possesseurs dans une plus grande dépendance, & fait de leurs forces mêmes les garans de leur fidélité. Avantage qui ne paroît pas avoir été bien senti des anciens Monarques, qui ne s'appellant que Rois des Perfes, des Scythes, des Macédoniens, sembloient se regarder comme les chefs des hommes, plutôt que comme les maîtres du pays. Ceux d'aujourd'hui s'appellent plus habilement Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, &c. En tenant ainsi le terrain, ils sont bien sûrs d'en tenir les habitans.

CE qu'il y a de singulier dans cette aliénation, c'est que, loin qu'en acceptant les biens des particuliers, la communauté les en dépouille, elle ne fait que leur en assurer la légitime possession, changer l'usurpation en un véritable droit, & la jouissance en propriété. Alors les possesseurs étant considérés comme dépositaires du bien public, leurs droits étant respectés de tous les membres de l'État, & maintenus de toutes ses forces contre l'étranger, par une cession avantageuse au public, & plus encore à eux-mêmes; ils ont, pour ainsi dire, acquis tout ce qu'ils ont donné. Paradoxe qui s'explique aisément par la distinction des droits que le Souverain & le propriétaire ont sur le même fonds, comme on verra ci-après.

IL peut arriver aussi que les hommes commencent à s'unir avant que de rien posséder, & que, s'emparant ensuite d'un terrain suffisant pour tous, ils en jouissent en commun, ou qu'ils le partagent entre eux, soit également, soit selon des proportions établies par le Souverain. De quelque manière que se fasse cette acquisition, le droit que chaque particulier a sur son propre fond est toujours subordonné au droit que la communauté a sur tous, sans quoi il n'y auroit ni solidité dans le lien social, ni force réelle dans l'exercice de la souveraineté.

JE terminerai ce Chapitre & ce Livre par une remarque qui doit servir de base à tout le système social; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue au contraire une égalité morale & légitime à ce que la nature avoit pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, & que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention & de droit. (4)

[4] Sous les mauvais gouvernemens cette égalité n'est qu'apparente & illusoire; elle ne sert qu'à maintenir le pauvre dans sa misère, & le riche dans son usurpation. Dans le fait les loix sont toujours utiles à ceux

qui possèdent, & nuisibles à ceux qui n'ont rien: d'où il suit que l'état social n'est avantageux aux hommes, qu'autant qu'ils sont tous quelque chose, & qu'aucun d'eux n'a rien de trop.

Fin du Livre premier.

V ij

D U

C O N T R A T S O C I A L :

L I V R E S E C O N D .

C H A P I T R E I .

Que la Souveraineté est inaliénable.

LA première & la plus importante conséquence des principes ci-devant établis, est que la volonté générale peut seule diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun : car si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible. C'est ce qu'il y a de commun dans ces différens intérêts qui forme le lien social, & s'il n'y avoit pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne sauroit exister. Or, c'est uniquement sur cet intérêt commun que la société doit être gouvernée.

JE dis donc que la souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais s'aliéner, & que le Souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même ; le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté.

EN effet, s'il n'est pas impossible qu'une volonté particulière s'accorde sur quelque point avec la volonté générale, il est impossible au moins que cet accord soit durable & constant ; car la volonté particulière tend par sa nature aux préférences, & la volonté générale à l'égalité. Il est plus impossible encore qu'on ait

un garant de cet accord; quand même il devoit toujours exister, ce ne seroit pas un effet de l'art, mais du hasard. Le Souverain peut bien dire, je veux actuellement ce que veut un tel homme, ou du moins ce qu'il dit vouloir; mais il ne peut pas dire, ce que cet homme voudra demain je le voudrai encore; puisqu'il est absurde que la volonté se donne des chaînes pour l'avenir, & puisqu'il ne dépend d'aucune volonté de consentir à rien de contraire au bien de l'être qui veut. Si donc le peuple promet simplement d'obéir, il se dissout par cet acte, il perd sa qualité de peuple; à l'instant qu'il y a un maître il n'y a plus de Souverain, & dès-lors le corps politique est détruit.

CE n'est point à dire que les ordres des chefs ne puissent passer pour des volontés générales, tant que le Souverain, libre de s'y opposer; ne le fait pas. En pareil cas, du silence universel on doit présumer le consentement du peuple. Ceci s'expliquera plus au long.

CHAPITRE II.

Que la Souveraineté est indivisible.

PAR la même raison que la souveraineté est inaliénable, elle est indivisible. Car la volonté est générale (5), ou elle ne l'est pas; elle est celle du corps du peuple, ou seulement d'une partie. Dans le premier cas cette volonté déclarée est un acte de souveraineté & fait loi: dans le second, ce n'est qu'une volonté particulière, ou un acte de magistrature; c'est un décret tout au plus.

MAIS nos politiques ne pouvant diviser la souveraineté dans son principe, la divisent dans son objet; ils la divisent en force & en volonté, en puissance législative & en puissance exécutive,

(5) Pour qu'une volonté soit générale, il n'est pas toujours nécessaire qu'elle soit unanime, mais il est nécessaire que toutes les voix soient comptées; toute exclusion formelle rompt la généralité.

en droits d'impôts, de justice & de guerre, en administration intérieure & en pouvoir de traiter avec l'étranger : tantôt ils confondent toutes ces parties & tantôt ils les séparent ; ils font du Souverain un être fantastique & formé de pièces rapportées ; c'est comme s'ils composoient l'homme de plusieurs corps, dont l'un auroit des yeux, l'autre des bras, l'autre des pieds, & rien de plus. Les charlatans du Japon dépècent, dit-on, un enfant aux yeux des spectateurs, puis jettant en l'air tous ses membres l'un après l'autre, ils font retomber l'enfant vivant & tout rassemblé. Tels sont à-peu-près les rours de gobelets de nos politiques ; après avoir démembré le corps social par un prestige digne de la foire, ils rassemblent les pièces on ne fait comment.

CETTE erreur vient de ne s'être pas fait des notions exactes de l'autorité souveraine, & d'avoir pris pour des parties de cette autorité ce qui n'en étoit que des émanations. Ainsi, par exemple, on a regardé l'acte de déclarer la guerre & celui de faire la paix, comme des actes de souveraineté, ce qui n'est pas ; puisque chacun de ces actes n'est point une loi, mais seulement une application de la loi, un acte particulier qui détermine le cas de la loi, comme on le verra clairement quand l'idée attachée au mot *loi* sera fixée.

EN suivant de même les autres divisions, on trouveroit que toutes les fois qu'on croit voir la souveraineté partagée, on se trompe ; que les droits qu'on prend pour des parties de cette souveraineté lui sont tous subordonnés, & supposent toujours des volontés suprêmes dont ces droits ne donnent que l'exécution.

ON ne sauroit dire combien ce défaut d'exactitude a jetté d'obscurité sur les décisions des Auteurs en matière de droit politique, quand ils ont voulu juger des droits respectifs des Rois & des peuples, sur les principes qu'ils avoient établis. Chacun peut voir dans les Chapitres III & IV du premier Livre de Grotius comment ce savant homme & son traducteur Barbeyrac s'embarrassent, s'embarrassent dans leurs sophismes, crainte d'en dire trop ou de n'en pas dire assez, selon leurs vues, & de choquer

les intérêts qu'ils avoient à concilier. Grotius réfugié en France ; mécontent de sa patrie , & voulant faire sa cour à Louis XIII , à qui son livre est dédié , n'épargne rien pour dépouiller les peuples de tous leurs droits , & pour en revêtir les Rois avec tout l'art possible. C'eût bien été aussi le goût de Barbeyrac , qui dédiait sa traduction au Roi d'Angleterre George I. Mais malheureusement l'expulsion de Jacques II , qu'il appelle abdication , le forçoit à se tenir sur la réserve , à gauchir , à tergiverser pour ne pas faire de Guillaume un usurpateur. Si ces deux écrivains avoient adopté les vrais principes , toutes les difficultés étoient levées , & ils eussent été toujours conséquens ; mais ils auroient tristement dit la vérité , & n'auroient fait leur cour qu'au peuple. Or , la vérité ne mène point à la fortune , & le peuple ne donne ni ambassades , ni chaires , ni pensions.

C H A P I T R E I I I .

Si la volonté générale peut errer.

IL s'enfuit de ce qui précède que la volonté générale est toujours droite , & tend toujours à l'utilité publique : mais il ne s'enfuit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude. On veut toujours son bien , mais on ne le voit pas toujours ; jamais on ne corrompt le peuple , mais souvent on le trompe , & c'est alors seulement qu'il paroît vouloir ce qui est mal.

IL y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous & la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun , l'autre regarde à l'intérêt privé , & n'est qu'une somme de volontés particulières : mais ôter de ces mêmes volontés les plus & les moins qui s'entre-détruisent , (6) reste pour somme des différences , la volonté générale.

SI

(6) Chaque intérêt dit le M. d'A. a des principes différens. L'accord de deux intérêts particuliers se forme par

opposition à celui d'un tiers. Il eût pu ajouter que l'accord de tous les intérêts se forme par opposition à celui

Si quand le peuple suffisamment informé délibère, les citoyens n'avoient aucune communication entr'eux, du grand nombre de petites différences résulteroit toujours la volonté générale, & la délibération seroit toujours bonne. Mais quand il se fait des brigues, dès associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, & particulière par rapport à l'État : on peut dire alors qu'il n'y a plus autant de votans que d'hommes, mais seulement autant que d'associations. Les différences deviennent moins nombreuses & donnent un résultat moins général. Enfin quand une de ces associations est si grande qu'elle l'emporte sur toutes les autres, vous n'avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique ; alors il n'y a plus de volonté générale, & l'avis qui l'emporte n'est qu'un avis particulier.

IL importe donc pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de société particulière dans l'État, & que chaque citoyen n'opine que d'après lui. (7) Telle fut l'unique & sublime institution du grand Lycurgue : que s'il y a des sociétés partielles, il en faut multiplier le nombre & en prévenir l'inégalité, comme firent Solon, Numa, Servius. Ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours éclairée, & que le peuple ne se trompe point.

de chacun. s'il n'y avoit point d'intérêts différens, à peine sentiroit-on l'intérêt commun, qui ne trouveroit jamais d'obstacle ; tout iroit de lui-même, & la politique cesseroit d'être un art.

(7) *Vera cosa è, dit Machiavel, che alcuni divisioni nuocono alle Re-*

publiche, e alcune giovano : quelle nuocono chesono dalle sette e da partigiani accompagnate : quelle giovano che senza sette, senza partigiani si mantengono. Non potendo adunque provvedere un fondatore d'una Republica che non siano inimicizie in quella, ha da provveder almeno che non vifano sette.
Hist. Florent. L. VII.

CHAPITRE IV.

Des bornes du pouvoir souverain.

SI l'Etat ou la Cité n'est qu'une personne morale dont la vie consiste dans l'union de ses membres, & si le plus important de ses soins est celui de sa propre conservation, il lui faut une force universelle & compulsive pour mouvoir & disposer chaque partie de la manière la plus convenable au tout. Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens, & c'est ce même pouvoir qui, dirigé par la volonté générale, porte, comme j'ai dit, le nom de souveraineté.

MAIS outre la personne publique, nous avons à considérer les personnes privées qui la composent, & dont la vie & la liberté sont naturellement indépendantes d'elle. Il s'agit donc de bien distinguer les droits respectifs des citoyens & du Souverain (8), & les devoirs qu'ont à remplir les premiers en qualité de sujets, du droit naturel dont ils doivent jouir en qualité d'hommes.

ON convient que tout ce que chacun aliène par le pacte social de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est seulement la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté; mais il faut convenir aussi que le Souverain seul est juge de cette importance.

Tous les services qu'un citoyen peut rendre à l'État, il les lui doit si-tôt que le Souverain les demande; mais le Souverain de son côté ne peut charger les sujets d'aucune chaîne inutile à la communauté; il ne peut pas même le vouloir: car sous la loi de raison rien ne se fait sans cause, non plus que sous la loi de nature.

(8) Lecteurs attentifs, ne vous pressez pas, je vous prie, de m'accuser ici de contradiction. Je n'ai pu l'é-

viter dans les termes, vu la pauvreté de la langue; mais attendez.

LES engagemens qui nous lient au corps social , ne sont obligatoires que parce qu'ils sont mutuels , & leur nature est telle qu'en les remplissant on ne peut travailler pour autrui sans travailler aussi pour soi. Pourquoi la volonté générale est-elle toujours droite , & pourquoi tous veulent-ils constamment le bonheur de chacun d'eux , si ce n'est parce qu'il n'y a personne qui ne s'approprie ce mot *chacun* , & qui ne songe à lui-même en votant pour tous ? Ce qui prouve que l'égalité de droit & la notion de justice qu'elle produit , dérivent de la préférence que chacun se donne , & par conséquent de la nature de l'homme ; que la volonté générale , pour être vraiment telle , doit l'être dans son objet ainsi que dans son essence ; qu'elle doit partir de tous pour s'appliquer à tous , & qu'elle perd sa rectitude naturelle lorsqu'elle tend à quelque objet individuel & déterminé ; parce qu'alors jugeant de ce qui nous est étranger , nous n'avons aucun vrai principe d'équité qui nous guide.

EN effet , si-tôt qu'il s'agit d'un fait ou d'un droit particulier , sur un point qui n'a pas été réglé par une convention générale & antérieure , l'affaire devient contentieuse. C'est un procès où les particuliers intéressés sont une des parties & le public l'autre , mais où je ne vois ni la loi qu'il faut suivre , ni le juge qui doit prononcer. Il seroit ridicule de vouloir alors s'en rapporter à une expresse décision de la volonté générale , qui ne peut être que la conclusion de l'une des parties , & qui par conséquent n'est pour l'autre qu'une volonté étrangère , particulière , portée en cette occasion à l'injustice , & sujette à l'erreur. Ainsi de même qu'une volonté particulière ne peut représenter la volonté générale , la volonté générale , à son tour , change de nature , ayant un objet particulier , & ne peut , comme générale , prononcer ni sur un homme , ni sur un fait. Quand le peuple d'Athènes , par exemple , nommoit ou cassoit ses chefs , décernoit des honneurs à l'un , imposoit des peines à l'autre , & par des multitudes de décrets particuliers exerçoit indistinctement tous les actes du gouvernement , le peuple alors n'avoit plus de volonté générale proprement dite ; il n'agissoit plus comme Souverain , mais comme Magistrat. Ceci

paroîtra contraire aux idées communes, mais il faut me laisser le temps d'exposer les miennes.

ON doit concevoir par-là que ce qui généralise la volonté, est moins le nombre des voix que l'intérêt commun qui les unit; car dans cette institution chacun se soumet nécessairement aux conditions qu'il impose aux autres; accord admirable de l'intérêt & de la justice qui donne aux délibérations communes un caractère d'équité qu'on voit évanouir dans la discussion de toute affaire particulière, faute d'un intérêt commun qui unisse & identifie la règle du juge avec celle de la partie.

PAR quelque côté qu'on remonte au principe, on arrive toujours à la même conclusion; savoir, que le pacte social établit entre les citoyens une telle égalité, qu'ils s'engagent tous sous les mêmes conditions, & doivent jouir tous des mêmes droits. Ainsi par la nature du pacte, tout acte de souveraineté, c'est-à-dire, tout acte authentique de la volonté générale, oblige ou favorise également tous les citoyens, en sorte que le Souverain connoît seulement le corps de la nation, & ne distingue aucun de ceux qui la composent. Qu'est-ce donc proprement qu'un acte de souveraineté? Ce n'est pas une convention du supérieur avec l'inférieur, mais une convention du corps avec chacun de ses membres: convention légitime, parce qu'elle a pour base le contrat social; équitable, parce qu'elle est commune à tous; utile, parce qu'elle ne peut avoir d'autre objet que le bien général & solide, parce qu'elle a pour garant la force publique & le pouvoir suprême. Tant que les sujets ne sont soumis qu'à de telles conventions, ils n'obéissent à personne, mais seulement à leur propre volonté, & demander jusqu'où s'étendent les droits respectifs du Souverain & des citoyens, c'est demander jusqu'à quel point ceux-ci peuvent s'engager avec eux-mêmes, chacun envers tous & tous envers chacun d'eux.

ON voit par-là que le pouvoir souverain, tout absolu, tout sacré, tout inviolable qu'il est, ne passe ni ne peut passer les bornes des conventions générales, & que tout homme peut dis-

poser pleinement de ce qui lui a été laissé de ses biens & de sa liberté par ces conventions; de sorte que le Souverain n'est jamais en droit de charger un sujet plus qu'un autre, parce qu'alors l'affaire devenant particulière, son pouvoir n'est plus compétent.

CES distinctions une fois admises, il est si faux que dans le contrat social il y ait de la part des particuliers aucune renonciation véritable, que leur situation, par l'effet de ce contrat, se trouve réellement préférable à ce qu'elle étoit auparavant; & qu'au lieu d'une aliénation, ils n'ont fait qu'un échange avantageux d'une manière d'être incertaine & précaire, contre une autre meilleure & plus sûre, de l'indépendance naturelle contre la liberté, du pouvoir de nuire à autrui contre leur propre sûreté, & de leur force, que d'autres pouvoient surmonter, contre un droit que l'union sociale rend invincible. Leur vie même qu'ils ont dévouée à l'État en est continuellement protégée; & lorsqu'ils l'exposent pour sa défense, que font-ils alors que lui rendre ce qu'ils ont reçu de lui? Que font-ils qu'ils ne fissent plus fréquemment & avec plus de danger dans l'État de nature, lorsque livrant des combats inévitables ils défendroient au péril de leur vie ce qui leur sert à la conserver? Tous ont à combattre au besoin pour la patrie, il est vrai; mais aussi nul n'a jamais à combattre pour soi. Ne gagne-t-on pas encore à courir pour ce qui fait notre sûreté, une partie des risques qu'il faudroit courir pour nous-mêmes, si-tôt qu'elle nous seroit ôtée?

CHAPITRE V.

Du droit de vie & de mort.

ON demande comment les particuliers n'ayant point droit de disposer de leur propre vie, peuvent transmettre au Souverain ce même droit qu'ils n'ont pas ? Cette question ne paroît difficile à résoudre que parce qu'elle est mal posée. Tout homme a droit de risquer sa propre vie pour la conserver. A-t-on jamais dit que celui qui se jette par une fenêtre pour échapper à un incendie, soit coupable de suicide ? A-t-on même jamais imputé ce crime à celui qui périt dans une tempête dont en s'embarquant il n'ignoroit pas le danger ?

LE traité social a pour fin la conservation des contractans. Qui veut la fin, veut aussi les moyens, & ces moyens sont inséparables de quelques risques, même de quelques pertes. Qui veut conserver sa vie aux dépens des autres, doit la donner aussi pour eux quand il faut. Or, le citoyen n'est plus juge du péril auquel la loi veut qu'il s'expose ; & quand le Prince lui a dit, il est expédient à l'État que tu meures, il doit mourir ; puisque ce n'est qu'à cette condition qu'il a vécu en sûreté jusqu'alors, & que sa vie n'est plus seulement un bienfait de la nature, mais un don conditionnel de l'État.

LA peine de mort infligée aux criminels peut être envisagée à-peu-près sous le même point de vue : c'est pour n'être pas la victime d'un assassin que l'on consent à mourir si on le devient. Dans ce traité, loin de disposer de sa propre vie, on ne songe qu'à la garantir, & il n'est pas à présumer qu'aucun des contractans prémédite alors de se faire pendre.

D'AILLEURS tout malfaiteur attaquant le droit social devient par ses forfaits rebelle & traître à la patrie ; il cesse d'en être membre en violant ses loix, & même il lui fait la guerre. Alors la conservation de l'État est incompatible avec la sienne, il faut

qu'un des deux périsse ; & quand on fait mourir le coupable ; c'est moins comme citoyen que comme ennemi. Les procédures, le jugement sont les preuves & la déclaration qu'il a rompu le traité social , & par conséquent qu'il n'est plus membre de l'État. Or , comme il s'est reconnu tel, tout au moins par son séjour, il en doit être retranché par l'exil comme infraacteur du pacte ; ou par la mort comme ennemi public ; car un tel ennemi n'est pas une personne morale, c'est un homme , & c'est alors que le droit de la guerre est de tuer le vaincu.

MAIS, dira-t-on, la condamnation d'un criminel est un acte particulier. D'accord ; aussi cette condamnation n'appartient-elle point au Souverain ; c'est un droit qu'il peut conférer sans pouvoir l'exercer lui-même. Toutes mes idées se tiennent, mais je ne saurois les exposer toutes à la fois.

AU reste , la fréquence des supplices est toujours un signe de foiblesse ou de paresse dans le gouvernement. Il n'y a point de méchant qu'on ne put rendre bon à quelque chose. On n'a droit de faire mourir , même pour l'exemple, que celui qu'on ne peut conserver sans danger.

A l'égard du droit de faire grace , ou d'exempter un coupable de la peine portée par la loi & prononcée par le juge , il n'appartient qu'à celui qui est au-dessus du juge & de la loi, c'est-à-dire , au Souverain : encore son droit en ceci n'est-il pas bien net, & les cas d'en user sont-ils très-rares. Dans un État bien gouverné il y a peu de punitions, non parce qu'on fait beaucoup de graces, mais parce qu'il y a peu de criminels : la multitude des crimes en assure l'impunité lorsque l'État dépérit. Sous la République Romaine jamais le Sénat ni les Consuls ne tenterent de faire grace ; le peuple même n'en faisoit pas , quoiqu'il révoquât quelquefois son propre jugement. Les fréquentes graces annoncent que bientôt les forfaits n'en auront plus besoin , & chacun voit où cela mène. Mais je sens que mon cœur murmure & retient ma plume ; laissons discuter ces questions à l'homme juste qui n'a point failli , & qui jamais n'eut lui-même besoin de grace.

C H A P I T R E V I.

De la Loi.

PAR le pacte social nous avons donné l'existence & la vie au corps politique : il s'agit maintenant de lui donner le mouvement & la volonté par la législation. Car l'acte primitif par lequel ce corps se forme & s'unit, ne détermine rien encore de ce qu'il doit faire pour se conserver.

CE qui est bien & conforme à l'ordre est tel par la nature des choses & indépendamment des conventions humaines. Toute justice vient de Dieu, lui seul en est la source; mais si nous savions la recevoir de si haut, nous n'aurions besoin ni de gouvernement ni de loix. Sans doute il est une justice universelle émanée de la raison seule; mais cette justice, pour être admise entre nous, doit être réciproque. A considérer humainement les choses, faute de sanction naturelle les loix de la justice sont vaines parmi les hommes; elles ne font que le bien du méchant & le mal du juste, quand celui-ci les observe avec tout le monde, sans que personne les observe avec lui. Il faut donc des conventions & des loix pour unir les droits aux devoirs & ramener la justice à son objet. Dans l'état de nature, où tout est commun, je ne dois rien à ceux à qui je n'ai rien promis, je ne reconnois pour être à autrui que ce qui m'est inutile. Il n'en est pas ainsi dans l'état civil, où tous les droits sont fixés par la loi.

MAIS qu'est-ce donc enfin qu'une loi? Tant qu'on se contentera de n'attacher à ce mot que des idées métaphysiques, on continuera de raisonner sans s'entendre; & quand on aura dit ce que c'est qu'une loi de nature, on n'en saura pas mieux ce que c'est qu'une loi de l'État.

J'AI déjà dit qu'il n'y avoit point de volonté générale sur un objet particulier. En effet, cet objet particulier est dans l'État ou hors de l'État. S'il est hors de l'État, une volonté, qui lui est étrangère

étrangère, n'est point générale par rapport à lui; & si cet objet est dans l'État, il en fait partie : alors il se forme entre le tout & sa partie une relation qui en fait deux êtres séparés, dont la partie est l'un, & le tout moins cette même partie est l'autre. Mais le tout moins une partie n'est pas le tout, & tant que ce rapport subsiste, il n'y a plus de tout, mais deux parties inégales; d'où il suit que la volonté de l'une n'est point non plus générale par rapport à l'autre.

MAIS quand tout le peuple statue sur tout le peuple, il ne considère que lui-même; & s'il se forme alors un rapport, c'est de l'objet entier sous un point de vue à l'objet entier sous un autre point de vue, sans aucune division du tout. Alors la matière sur laquelle on statue est générale comme la volonté qui statue. C'est cet acte que j'appelle une loi.

QUAND je dis que l'objet des loix est toujours général, j'entends que la loi considère les sujets en corps & les actions comme abstraites, jamais un homme comme individu ni une action particulière. Ainsi la loi peut bien statuer qu'il y aura des privilèges, mais elle n'en peut donner nommément à personne : la loi peut faire plusieurs classes de citoyens, assigner même les qualités qui donneront droit à ces classes, mais elle ne peut nommer tels & tels pour y être admis; elle peut établir un gouvernement royal & une succession héréditaire, mais elle ne peut élire un Roi ni nommer une famille Royale; en un mot, toute fonction qui se rapporte à un objet individuel, n'appartient point à la puissance législative.

SUR cette idée on voit à l'instant qu'il ne faut plus demander à qui il appartient de faire des loix, puisqu'elles sont des actes de la volonté générale; ni si le Prince est au-dessus des loix, puisqu'il est membre de l'État; ni si la loi peut être injuste, puisque nul n'est injuste envers lui-même; ni comment on est libre & soumis aux loix, puisqu'elles ne sont que des registres de nos volontés.

ON voit encore que la loi réunissant l'universalité de la volonté

& celle de l'objet, ce qu'un homme, quel qu'il puisse être, ordonne de son chef, n'est point une loi; ce qu'ordonne même le Souverain sur un objet particulier, n'est pas non plus une loi, mais un décret; ni un acte de souveraineté, mais de magistrature.

J'APPELLE donc République tout État régi par des loix, sous quelque forme d'administration que ce puisse être : car alors seulement l'intérêt public gouverne, & la chose publique est quelque chose. Tout gouvernement légitime est républicain (9) : j'expliquerai ci-après ce que c'est que gouvernement.

LES loix ne sont proprement que les conditions de l'association civile. Le peuple soumis aux loix en doit être l'auteur; il n'appartient qu'à ceux qui s'associent de régler les conditions de la société : mais comment les régleront-ils? sera-ce d'un commun accord, par une inspiration subite? Le corps politique a-t-il un organe pour énoncer ses volontés? Qui lui donnera la prévoyance nécessaire pour en former les actes & les publier d'avance, ou comment les prononcera-t-il au moment du besoin? Comment une multitude aveugle, qui souvent ne fait ce qu'elle veut, parce qu'elle fait rarement ce qui lui est bon, exécuteroit-elle d'elle-même une entreprise aussi grande, aussi difficile qu'un système de législation? De lui-même le peuple veut toujours le bien, mais de lui-même il ne le voit pas toujours. La volonté générale est toujours droite; mais le jugement qui la guide n'est pas toujours éclairé. Il faut lui faire voir les objets tels qu'ils sont, quelquefois tels qu'ils doivent lui paroître; lui montrer le bon chemin qu'elle cherche, la garantir de la séduction des volontés particulières, rapprocher à ses yeux les lieux & les temps, balancer l'attrait des avantages présens & sensibles, par le danger des maux éloignés & cachés. Les particuliers voyent le bien qu'ils rejettent :

(9) Je n'entends pas seulement par ce mot une Aristocratie ou une Démocratie, mais en général tout gouvernement guidé par la volonté générale, qui est la loi. Pour être légitime il ne faut pas que le gouverne-

ment se confonde avec le Souverain; mais qu'il en soit le ministre : alors la monarchie elle-même est républicque. Ceci s'éclaircira dans le livre suivant.

le public veut le bien qu'il ne voit pas. Tous ont également besoin de guide : il faut obliger les uns à conformer leurs volontés à leur raison ; il faut apprendre à l'autre à connoître ce qu'il veut. Alors des lumières publiques résulte l'union de l'entendement & de la volonté dans le corps social, de-là l'exact concours des parties, & enfin la plus grande force du tout. Voilà d'où naît la nécessité d'un législateur.

CH A P I T R E V I I.

Du Législateur.

POUR découvrir les meilleures règles de société qui conviennent aux Nations, il faudroit une intelligence supérieure, qui vît toutes les passions des hommes & qui n'en éprouvât aucune, qui n'eût aucun rapport avec notre nature & qui la connût à fond, dont le bonheur fût indépendant de nous, & qui pourtant voulût bien s'occuper du nôtre ; enfin qui, dans le progrès des temps, se ménageant une gloire éloignée, pût travailler dans un siècle & jouir dans un autre. (10) Il faudroit des Dieux pour donner des loix aux hommes.

LE même raisonnement que faisoit Caligula quant au fait ; Platon le faisoit quant au droit pour définir l'homme civil ou royal qu'il cherche dans son livre du règne ; mais s'il est vrai qu'un grand Prince est un homme rare, que sera-ce d'un grand Législateur ? Le premier n'a qu'à suivre le modèle que l'autre doit proposer. Celui-ci est le mécanicien qui invente la machine, celui-là n'est que l'ouvrier qui la monte & la fait marcher. Dans la naissance des sociétés, dit Montesquieu, ce sont les chefs des républiques qui font l'institution, & c'est ensuite l'institution qui forme les chefs des républiques.

[10] Un peuple ne devient célèbre que quand sa législation commence à décliner. On ignore durant combien de siècles l'institution de Lycurgue fit

le bonheur des Spartiates avant qu'il fût question d'eux dans le reste de la Grèce.

Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple, doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine, de transformer chaque individu, qui par lui-même est un tout parfait & solitaire, en partie d'un plus grand tout, dont cet individu reçoive en quelque sorte sa vie & son être; d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer; de substituer une existence partielle & morale à l'existence physique & indépendante que nous avons tous reçue de la nature. Il faut, en un mot, qu'il ôte à l'homme ses forces propres pour lui en donner qui lui soient étrangères, & dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. Plus ces forces naturelles sont mortes & anéanties, plus les acquises sont grandes & durables, plus aussi l'institution est solide & parfaite: en sorte que si chaque citoyen n'est rien, ne peut rien que par tous les autres, & que la force acquise par le tout soit égale ou supérieure à la somme des forces naturelles de tous les individus, on peut dire que la législation est au plus haut point de perfection qu'elle puisse atteindre.

LE Législateur est à tous égards un homme extraordinaire dans l'État. S'il doit l'être par son génie, il ne l'est pas moins par son emploi. Ce n'est point magistrature, ce n'est point souveraineté. Cet emploi, qui constitue la république, n'entre point dans sa constitution: c'est une fonction particulière & supérieure qui n'a rien de commun avec l'empire humain; car si celui qui commande aux hommes ne doit pas commander aux loix, celui qui commande aux loix ne doit pas non plus commander aux hommes; autrement ses loix, ministres de ses passions, ne feroient souvent que perpétuer ses injustices; & jamais il ne pourroit éviter que des vues particulières n'altérassent la sainteté de son ouvrage.

QUAND Lycurgue donna des loix à sa patrie, il commença par abdiquer la royauté. C'étoit la coutume de la plupart des villes grecques de confier à des étrangers l'établissement des leurs. Les Républiques modernes de l'Italie imiterent souvent cet usage; celle de Genève en fit autant & s'en trouva bien. (11) Rome

(11) Ceux qui ne considèrent Calvin comme Théologien, connoissent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages Édits, à laquelle

dans son plus bel âge vit renaître en son sein tous les crimes de la tyrannie, & se vit prêt à périr, pour avoir réuni sur les mêmes têtes l'autorité législative & le pouvoir souverain.

CEPENDANT les Décemvirs eux-mêmes ne s'arrogèrent jamais le droit de faire passer aucune loi de leur seule autorité. *Rien de ce que nous vous proposons, disoient-ils au peuple, ne peut passer en loi sans votre consentement. Romains, soyez vous-mêmes les auteurs des loix qui doivent faire votre bonheur.*

CELUI qui rédige les loix n'a donc ou ne doit avoir aucun droit législatif, & le peuple même ne peut quand il le voudroit se dépouiller de ce droit incommunicable; parce que selon le pacte fondamental il n'y a que la volonté générale qui oblige les particuliers, & qu'on ne peut jamais s'assurer qu'une volonté particulière est conforme à la volonté générale, qu'après l'avoir soumise aux suffrages libres du peuple. J'ai déjà dit cela, mais il n'est pas inutile de le répéter.

AINSI l'on trouve à la fois dans l'ouvrage de la législation, deux choses qui semblent incompatibles : une entreprise au-dessus de la force humaine, & pour l'exécuter, une autorité qui n'est rien.

AUTRE difficulté qui mérite attention. Les sages qui veulent parler au vulgaire leur langage au lieu du sien, n'en sauroient être entendus. Or, il y a mille sortes d'idées qu'il est impossible de traduire dans la langue du peuple. Les vues trop générales & les objets trop éloignés sont également hors de sa portée; chaque individu ne goûtant d'autre plan de gouvernement que celui qui se rapporte à son intérêt particulier, apperçoit difficilement les avantages qu'il doit retirer des privations continuelles qu'imposent les bonnes loix. Pour qu'un peuple naissant pût goûter les saines maximes de la politique, & suivre les règles fondamentales de la raison d'état, il faudroit que l'effet pût devenir la cause,

il eut beaucoup de part, lui fait autant d'honneur que son institution. Quelque révolution que le temps puisse amener dans notre culte, tant que l'a-

mour de la patrie & de la liberté ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction.

que l'esprit social qui doit être l'ouvrage de l'institution, présidât à l'institution même, & que les hommes fussent avant les loix ce qu'ils doivent devenir par elles. Ainsi donc le législateur ne pouvant employer ni la force ni le raisonnement, c'est une nécessité qu'il recourt à une autorité d'un autre ordre qui puisse entraîner sans violence, & persuader sans convaincre.

VOILA ce qui força de tous temps les peres des nations de recourir à l'intervention du Ciel & d'honorer les Dieux de leur propre sagesse, afin que les peuples, soumis aux loix de l'état comme à celles de la nature, & reconnoissant le même pouvoir dans la formation de l'homme & dans celle de la cité, obéissent avec liberté & portassent docilement le joug de la félicité publique.

CETTE raison sublime, qui s'éleve au-dessus de la portée des hommes vulgaires, est celle dont le législateur met les décisions dans la bouche des immortels, pour entraîner, par l'autorité divine, ceux que ne pourroit ébranler la prudence humaine (12). Mais il n'appartient pas à tout homme de faire parler les Dieux, ni d'en être cru quand il s'annonce pour être leur interprete. La grande ame du législateur est le vrai miracle qui doit prouver sa mission. Tout homme peut graver des tables de pierre, ou acheter un oracle, ou feindre un secret commerce avec quelque Divinité, ou dresser un oiseau pour lui parler à l'oreille, ou trouver d'autres moyens grossiers d'en imposer au peuple. Celui qui ne saura que cela pourra même assembler par hasard une troupe d'insensés; mais il ne fondera jamais un Empire, & son extravagant ouvrage périra bientôt avec lui. De vains prestiges forment un lien passager, il n'y a que la sagesse qui le rend durable. La loi Judaïque toujours subsistante, celle de l'enfant d'Israël qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées; &

(12) *E veramente, dit Machiavel, mai non fù alcuno ordinatore di leggi straordinarie in un popolo, che non ricorresse a Dio, perche altrimenti non farebbero accettate; perche sono molti*

beni conosciuti da uno prudente, i quali non hanno in se ragioni evidenti da poterli persuadere ad altrui. Discorsi sopra Tito Livio. L. I, c. XI.

tandis que l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs, le vrai politique admire dans leurs institutions ce grand & puissant génie qui préside aux établissemens durables.

IL ne faut pas de tout ceci conclure avec Warburton que la politique & la religion aient parmi nous un objet commun, mais que dans l'origine des nations l'une sert d'instrument à l'autre.

CHAPITRE VIII.

Du Peuple.

COMME avant d'élever un grand édifice l'architecte observe & fonde le sol, pour voir s'il en peut soutenir le poids, le sage instituteur ne commence pas par rédiger de bonnes loix en elles-mêmes, mais il examine auparavant si le peuple auquel il les destine, est propre à les supporter. C'est pour cela que Platon refusa de donner des loix aux Arcadiens & aux Cyréniens, sachant que ces deux peuples étoient riches & ne pouvoient souffrir l'égalité; c'est pour cela qu'on vit en Crète de bonnes loix & de méchans hommes, parce que Minos n'avoit discipliné qu'un peuple chargé de vices.

MILLE nations ont brillé sur la terre qui n'auroient jamais pu souffrir de bonnes loix, & celles mêmes qui l'auroient pu, n'ont eu dans toute leur durée qu'un temps fort court pour cela. Les peuples, ainsi que les hommes, ne sont dociles que dans leur jeunesse, ils deviennent incorrigibles en vieillissant; quand une fois les coutumes sont établies & les préjugés enracinés, c'est une entreprise dangereuse & vaine de vouloir les réformer; le peuple ne peut pas même souffrir qu'on touche à ses maux pour les détruire, semblables à ces malades stupides & sans courage qui frémissent à l'aspect du Médecin.

CE n'est pas que, comme quelques maladies bouleversent la tête des hommes & leur ôtent le souvenir du passé, il ne se trouve quelquefois dans la durée des États des époques violentes où les révolutions font sur les peuples ce que certaines crises font sur les individus, où l'horreur du passé tient lieu d'oubli, & où l'État, embrasé par les guerres civiles, renaît, pour ainsi dire, de sa cendre & reprend la vigueur de la jeunesse en fortant des bras de la mort. Telle fut Sparte au temps de Lycurgue, telle fut Rome après les Tarquins; & telles ont été parmi nous la Hollande & la Suisse après l'expulsion des tyrans.

MAIS ces événemens sont rares; ce sont des exceptions dont la raison se trouve toujours dans la constitution particulière de l'État excepté. Elles ne sauroient même avoir lieu deux fois pour le même peuple, car il ne se rend libre tant qu'il n'est que barbare; mais il ne le peut plus quand le ressort civil est usé. Alors les troubles peuvent le détruire sans que ses révolutions puissent le rétablir, & si-tôt que les fers sont brisés, il tombe épars & n'existe plus: il lui faut désormais un maître & non pas un libérateur. Peuples libres, souvenez-vous de cette maxime: on peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais.

IL est pour les nations, comme pour les hommes, un temps de maturité qu'il faut attendre avant de les soumettre à des loix; mais la maturité d'un peuple n'est pas toujours facile à connoître, & si on la prévient l'ouvrage est manqué. Tel peuple est disciplinable en naissant, tel autre ne l'est pas au bout de dix siècles. Les Russes ne seront jamais vraiment policés, parce qu'ils l'ont été trop tôt. Pierre avoit le génie imitatif, il n'avoit pas le vrai génie, celui qui crée & fait tout de rien. Quelques-unes des choses qu'il fit étoient bien, la plupart étoient déplacées. Il a vu que son peuple étoit barbare, il n'a point vu qu'il n'étoit pas mûr pour la police; il l'a voulu civiliser quand il ne falloit que l'aguerrir. Il a d'abord voulu faire des Allemands, des Anglois, quand il falloit commencer par faire des Russes: il a empêché ses sujets de jamais devenir ce qu'ils pourroient être, en leur persuadant qu'ils étoient ce qu'ils ne sont pas. C'est ainsi qu'un Précepteur François

çois forme son élève pour briller un moment dans son enfance, & puis n'être jamais rien. L'Empire de Russie voudra subjuguier l'Europe, & sera subjugué lui-même. Les Tartares ses sujets ou ses voisins deviendront ses maîtres & les nôtres : cette révolution me paroît infaillible. Tous les Rois de l'Europe travaillent de concert à l'accéléérer.

C H A P I T R E I X.

Suite.

COMME la nature a donné des termes à la stature d'un homme bien conformé, passé lesquels elle ne fait plus que des géans ou des nains, il y a de même, eu égard à la meilleure constitution d'un État, des bornes à l'étendue qu'il peut avoir, afin qu'il ne soit ni trop grand pour pouvoir être bien gouverné, ni trop petit pour pouvoir se maintenir par lui-même. Il y a dans tout corps politique un *maximum* de force qu'il ne sauroit passer, & duquel souvent il s'éloigne à force de s'agrandir. Plus le lien social s'étend, plus il se relâche, & en général un petit État est proportionnellement plus fort qu'un grand.

MILLE raisons démontrent cette maxime. Premièrement l'administration devient plus pénible dans les grandes distances, comme un poids devient plus lourd au bout d'un plus grand levier. Elle devient aussi plus onéreuse à mesure que les degrés se multiplient ; car chaque ville a d'abord la sienne, que le peuple paie, chaque district la sienne, encore payée par le peuple, ensuite chaque province, puis les grands gouvernemens, les Satrapies, les Vice-royautés, qu'il faut toujours payer plus cher à mesure qu'on monte, & toujours aux dépens du malheureux peuple ; enfin vient l'administration suprême qui écrase tout. Tant de surcharges épuisent continuellement les sujets ; loin d'être mieux gouvernés par tous ces différens ordres, ils le sont moins bien que s'il n'y en avoit qu'un seul au-dessus d'eux. Cependant à peine reste-t-il des

ressources pour les cas extraordinaires; & quand il y faut recourir, l'État est toujours à la veille de sa ruine.

CE n'est pas tout; non-seulement le gouvernement a moins de vigueur & de célérité pour faire observer les loix, empêcher les vexations, corriger les abus, prévenir les entreprises séditieuses qui peuvent se faire dans des lieux éloignés; mais le peuple a moins d'affections pour ses chefs, qu'il ne voit jamais, pour la patrie, qui est à ses yeux comme le monde, & pour ses concitoyens, dont la plupart lui sont étrangers. Les mêmes loix ne peuvent convenir à tant de provinces diverses qui ont des mœurs différentes, qui vivent sous des climats opposés, & qui ne peuvent souffrir la même forme de gouvernement. Des loix différentes n'engendrent que trouble & confusion parmi des peuples qui, vivant sous les mêmes chefs & dans une communication continuelle, passent ou se marient les uns chez les autres, & soumis à d'autres coutumes, ne savent jamais si leur patrimoine est bien à eux. Les talens sont enfouis, les vertus ignorées, les vices impunis, dans cette multitude d'hommes inconnus les uns aux autres, que le siège de l'administration suprême rassemble dans un même lieu. Les Chefs accablés d'affaires ne voient rien par eux-mêmes, des commis gouvernent l'État. Enfin les mesures qu'il faut prendre pour maintenir l'autorité générale, à laquelle tant d'Officiers éloignés veulent se soustraire ou en imposer, absorbent tous les soins publics, il n'en reste plus pour le bonheur du peuple; à peine en reste-t-il pour sa défense au besoin, & c'est ainsi qu'un corps trop grand pour sa constitution s'affaïse & périt écrasé sous son propre poids.

D'UN autre côté, l'État doit se donner une certaine base pour avoir de la solidité, pour résister aux secousses qu'il ne manquera pas d'éprouver, & aux efforts qu'il sera contraint de faire pour se soutenir: car tous les peuples ont une espèce de force centrifuge, par laquelle ils agissent continuellement les uns contre les autres, & tendent à s'agrandir aux dépens de leurs voisins, comme les tourbillons de Descartes. Ainsi les foibles risquent d'être bientôt engloutis, & nul ne peut guères se conserver qu'en

se mettant avec tous dans une espèce d'équilibre qui rende la compression par-tout à-peu-près égale.

ON voit par-là qu'il y a des raisons de s'étendre & des raisons de se resserrer, & ce n'est pas le moindre talent du politique de trouver entre les unes & les autres la proportion la plus avantageuse à la conservation de l'État. On peut dire en général que les premières n'étant qu'extérieures & relatives, doivent être subordonnées aux autres, qui sont internes & absolues; une saine & forte constitution est la première chose qu'il faut rechercher, & l'on doit plus compter sur la vigueur qui naît d'un bon gouvernement, que sur les ressources que fournit un grand territoire.

AU reste, on a vu des États tellement constitués, que la nécessité des conquêtes entroit dans leur constitution même, & que pour se maintenir ils étoient forcés de s'agrandir sans cesse. Peut-être se félicitoient-ils beaucoup de cette heureuse nécessité; qui leur montrait pourtant, avec le terme de leur grandeur, l'inévitable moment de leur chute.

C H A P I T R E X.

Suite.

ON peut mesurer un corps politique de deux manières; savoir; par l'étendue du territoire, & par le nombre du peuple; & il y a entre l'une & l'autre de ces mesures un rapport convenable pour donner à l'État sa véritable grandeur: ce sont les hommes qui font l'État, & c'est le terrain qui nourrit les hommes; ce rapport est donc que la terre suffise à l'entretien de ses habitans, & qu'il y ait autant d'habitans que la terre en peut nourrir. C'est dans cette portion que se trouve le *maximum* de force d'un nombre donné de peuple; car s'il y a du terrain de trop, la garde en est onéreuse, la culture insuffisante, le produit

superflu ; c'est la cause prochaine des guerres défensives : s'il n'y en a pas assez , l'État se trouve pour le supplément à la discrétion de ses voisins ; c'est la cause prochaine des guerres offensives. Tout peuple qui n'a par sa position que l'alternative entre le commerce ou la guerre , est foible en lui-même ; il dépend de ses voisins , il dépend des événemens ; il n'a jamais qu'une existence incertaine & courte. Il subjugue & change de situation , ou il est subjugué & n'est rien. Il ne peut se conserver libre qu'à force de petitesse ou de grandeur.

ON ne peut donner en calcul un rapport fixe entre l'étendue de terre & le nombre d'hommes qui se suffisent l'un à l'autre , tant à cause des différences qui se trouvent dans les qualités du terrain , dans ses degrés de fertilité , dans la nature de ses productions , dans l'influence des climats , que de celles qu'on remarque dans les tempéramens des hommes qui les habitent , dont les uns consomment peu dans un pays fertile , les autres beaucoup sur un sol ingrat. Il faut encore avoir égard à la plus grande ou moindre fécondité des femmes , à ce que le pays peut avoir de plus ou moins favorable à la population , à la quantité dont le législateur peut espérer d'y concourir par ses établissemens , de sorte qu'il ne doit pas fonder son jugement sur ce qu'il voit , mais sur ce qu'il prévoit , ni s'arrêter autant à l'état actuel de la population qu'à celui où elle doit naturellement parvenir. Enfin il y a mille occasions où les accidens particuliers du lieu exigent ou permettent qu'on embrasse plus de terrain qu'il ne paroît nécessaire. Ainsi l'on s'étendra beaucoup dans un pays de montagnes , où les productions naturelles , savoir les bois , les pâturages , demandent moins de travail , où l'expérience apprend que les femmes sont plus fécondes que dans les plaines , & où un grand sol incliné ne donne qu'une petite base horizontale , la seule qu'il faut compter pour la végétation. Au contraire , on peut se resserrer au bord de la mer , même dans des rochers & des sables presque stériles ; parce que la pêche y peut suppléer en grande partie aux productions de la terre , que les hommes doivent être plus rassemblés pour repousser les pirates , & qu'on a d'ailleurs plus de facilité pour délivrer le pays par les colonies , des habitans dont il est surchargé.

A ces conditions pour instituer un peuple , il en faut ajouter une qui ne peut suppléer à nulle autre , mais sans laquelle elles sont toutes inutiles ; c'est qu'on jouisse de l'abondance & de la paix ; car le temps où s'ordonne un État est , comme celui où se forme un bataillon , l'instant où le corps est le moins capable de résistance & le plus facile à détruire. On résisteroit mieux dans un désordre absolu que dans un moment de fermentation , où chacun s'occupe de son rang , & non du péril. Qu'une guerre , une famine , une sédition survienne en ce temps de crise , l'État est infailliblement renversé.

CE n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de gouvernemens établis durant ces orages ; mais alors ce sont ces gouvernemens mêmes qui détruisent l'État. Les usurpateurs amènent ou choisissent toujours ces temps de troubles pour faire passer , à la faveur de l'effroi public , des loix destructives que le peuple n'adopteroit jamais de sang-froid. Le choix du moment de l'institution est un des caractères les plus sûrs par lesquels on peut distinguer l'œuvre du législateur d'avec celle du tyran.

QUEL peuple est donc propre à la législation ? Celui qui , se trouvant déjà lié par quelque union d'origine , d'intérêt ou de convention , n'a point encore porté le vrai joug des loix ; celui qui n'a ni coutumes ni superstitions bien enracinées ; celui qui ne craint pas d'être accablé par une invasion subite , qui , sans entrer dans les querelles de ses voisins , peut résister seul à chacun d'eux , ou s'aider de l'un pour repousser l'autre ; celui dont chaque membre peut être connu de tous , & où l'on n'est point forcé de charger un homme d'un plus grand fardeau qu'un homme ne peut porter ; celui qui peut se passer des autres peuples & dont tout autre peuple peut se passer (13) ; celui qui n'est ni riche ni pauvre & peut

(13) Si de deux peuples voisins l'un ne pouvoit se passer de l'autre , ce seroit une situation très-dure pour le premier & très-dangereuse pour le second. Toute nation sage , en pareil cas , s'efforcera bien vite de délivrer

l'autre de cette dépendance. La République de Thlascala , enclavée dans l'Empire du Mexique , aimoit mieux se passer de sel , que d'en acheter des Mexicains , & même que d'en accepter gratuitement. Les sages Thlascalans

se suffire à lui-même ; enfin celui qui réunit la consistance d'un ancien peuple avec la docilité d'un peuple nouveau. Ce qui rend pénible l'ouvrage de la législation, est moins ce qu'il faut établir que ce qu'il faut détruire ; & ce qui rend le succès si rare, c'est l'impossibilité de trouver la simplicité de la nature jointe aux besoins de la société. Toutes ces conditions, il est vrai, se trouvent difficilement rassemblées. Aussi voit-on peu d'États bien constitués.

IL est encore en Europe un pays capable de législation ; c'est l'Isle de Corse. La valeur & la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer & défendre sa liberté, mériterait bien que quelque homme sage lui apprit à la conserver. J'ai quelque sentiment qu'un jour cette petite isle étonnera l'Europe.

C H A P I T R E X I.

Des divers systèmes de Législation.

SI l'on recherche en quoi consiste précisément le plus grand bien de tous, qui doit être la fin de tout système de législation, on trouvera qu'il se réduit à ces deux objets principaux, la *liberté* & l'*égalité*. La liberté, parce que toute dépendance particulière est autant de force ôtée au corps de l'État ; l'égalité, parce que la liberté ne peut subsister sans elle.

J'AI déjà dit ce que c'est que la liberté civile ; à l'égard de l'égalité, il ne faut pas entendre par ce mot que les degrés de puissance & de richesse soient absolument les mêmes ; mais que, quant à la puissance, elle soit au-dessous de toute violence, & ne s'exerce jamais qu'en vertu du rang & des loix ; & quant à la richesse que nul citoyen ne soit assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, & nul assez pauvre pour être contraint de se vendre (14) :

virent le piège caché sous cette liberté. Ils se conserverent libres, & ce petit État, enfermé dans ce grand Empire, fut enfin l'instrument de sa ruine.

[14] Voulez-vous donc donner à l'État de la consistance, rapprochez les degrés extrêmes autant qu'il est possible ; ne souffrez ni des gens opu-

ce qui suppose du côté des grands , modération de biens & de crédit , & du côté des petits , modération d'avarice & de convoitise.

CETTE égalité, disent-ils , est une chimere de spéculation qui ne peut exister dans la pratique : mais si l'abus est inévitable , s'enfuit-il qu'il ne faille pas au moins le régler ? C'est précisément parce que la force des choses tend toujours à détruire l'égalité , que la force de la législation doit toujours tendre à la maintenir.

MAIS ces objets généraux de toute bonne institution doivent être modifiés en chaque pays par les rapports qui naissent , tant de la situation locale , que du caractère des habitans , & c'est sur ces rapports qu'il faut assigner à chaque peuple un système particulier d'institution , qui soit le meilleur , non peut-être en lui-même , mais pour l'État auquel il est destiné. Par exemple , le sol est-il ingrat & stérile , ou le pays trop ferré pour les habitans ? Tournez-vous du côté de l'industrie & des arts , dont vous échangerez les productions contre les denrées qui vous manquent. Au contraire , occupez-vous de riches plaines & de côtes fertiles. Dans un bon terrain , manquez-vous d'habitans ; donnez tous vos soins à l'agriculture qui multiplie les hommes , & chassez les arts , qui ne feroient qu'achever de dépeupler le pays , en attroupant sur quelques points du territoire le peu d'habitans qu'il y a. (15) Occupez-vous des rivages étendus & commodes ; couvrez la mer de vaisseaux ; cultivez le commerce & la navigation ; vous aurez une existence brillante & courte. La mer ne baigne-t-elle sur vos côtes que des rochers presque inaccessibles ; restez barbares & ichtyophages ; vous en vivrez plus tranquilles , meilleurs peut-être , & sûrement plus heu-

lens ni des gueux. Ces deux états , naturellement inséparables , sont également funestes au bien commun ; de l'un sortent les fauteurs de la tyrannie , & de l'autre les tyrans. C'est toujours entr'eux que se fait le trafic de la liberté publique ; l'un l'achete & l'autre la vend.

[15] Quelque branche de commerce extérieur, dit le M. d'A. ne répand guères qu'une fausse utilité pour un Royaume en général ; elle peut enrichir quelques particuliers , même quelques villes ; mais la nation entière n'y gagne rien , & le peuple n'en est pas mieux.

reux. En un mot, outre les maximes communes à tous, chaque peuple renferme en lui quelque cause qui les ordonne d'une manière particulière & rend sa législation propre à lui seul. C'est ainsi qu'autrefois les Hébreux, & récemment les Arabes, ont eu pour principal objet la Religion, les Athéniens les lettres, Carthage & Tyr le commerce, Rhodes la marine, Sparte la guerre, & Rome la vertu. L'Auteur de l'Esprit des Loix a montré dans des foules d'exemples par quel art le Législateur dirige l'institution vers chacun de ces objets.

CE qui rend la constitution d'un État véritablement solide & durable, c'est quand les convenances sont tellement observées que les rapports naturels & les loix tombent toujours de concert sur les mêmes points, & que celles-ci ne font, pour ainsi dire, qu'assurer, accompagner, rectifier les autres. Mais si le Législateur, se trompant dans son objet, prend un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, que l'un tende à la servitude & l'autre à la liberté, l'un aux richesses, l'autre à la population, l'un à la paix, l'autre aux conquêtes, on verra les loix s'affaiblir insensiblement, la constitution s'altérer, & l'État ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, & que l'invincible nature ait repris son empire.

CH A P I T R E X I I .

Division des loix.

P OUR ordonner le tout, ou donner la meilleure forme possible à la chose publique, il y a diverses relations à considérer. Premièrement l'action du corps entier agissant sur lui-même, c'est-à-dire, le rapport du tout au tout, ou du Souverain à l'État, & ce rapport est composé de celui des termes intermédiaires, comme nous le verrons ci-après.

LES loix qui règlent ce rapport portent le nom de loix politiques, & s'appellent aussi loix fondamentales, non sans quelque raison
raison

raison si ces loix sont sages. Car s'il n'y a dans chaque État qu'une bonne manière de l'ordonner, le peuple qui l'a trouvée doit s'y tenir ; mais si l'ordre établi est mauvais , pourquoi prendroit-on pour fondamentales des loix qui l'empêchent d'être bon ? D'ailleurs, en tout état de cause, un peuple est toujours le maître de changer ses loix, même les meilleures ; car s'il lui plaît de se faire mal à lui-même , qui est-ce qui a droit de l'en empêcher ?

LA seconde relation est celle des membres entr'eux, ou avec le corps entier, & ce rapport doit être au premier égard aussi petit, & au second aussi grand qu'il est possible, en sorte que chaque citoyen soit dans une parfaite indépendance de tous les autres, & dans une excessive dépendance de la Cité ; ce qui se fait toujours par les mêmes moyens : car il n'y a que la force de l'État qui fasse la liberté de ses membres. C'est de ce deuxième rapport que naissent les loix civiles.

ON peut considérer une troisième sorte de relation entre l'homme & la loi, savoir celle de la désobéissance à la peine, & celle-ci donne lieu à l'établissement des loix criminelles, qui dans le fond sont moins une espèce particulière de loix, que la sanction de toutes les autres.

A ces trois sortes de loix il s'en joint une quatrième, la plus importante de toutes, qui ne se grave ni sur le marbre ni sur l'airain, mais dans les cœurs des citoyens ; qui fait la véritable constitution de l'État ; qui prend tous les jours de nouvelles forces ; qui, lorsque les autres loix vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution, & substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité. Je parle des mœurs, des coutumes, & surtout de l'opinion ; partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres ; partie dont le grand Législateur s'occupe en secret, tandis qu'il paroît se borner à des réglemens particuliers qui ne sont que le cintre de la voûte,

dont les mœurs plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clef.

ENTRE ces diverses classes, les loix politiques, qui constituent la forme du gouvernement, sont la seule relative à mon sujet.

Fin du Livre second.

D U

C O N T R A T S O C I A L.

L I V R E T R O I S I E M E.

AVANT de parler des diverses formes de gouvernemens, tâchons de fixer le sens précis de ce mot, qui n'a pas encore été fort bien expliqué.

C H A P I T R E I.

Du Gouvernement en général.

J'AVERTIS le lecteur que ce Chapitre doit être lu posément, & que je ne fais pas l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif.

TOUTE action libre a deux causes qui concourent à la produire, l'une morale, savoir la volonté qui détermine l'acte; l'autre physique, savoir la puissance qui l'exécute. Quand je marche vers un objet, il faut premièrement que j'y veuille aller; en second lieu, que mes pieds m'y portent. Qu'un paralytique veuille courir, qu'un homme agile ne le veuille pas, tous deux resteront en place. Le corps politique a les mêmes mobiles; on y distingue de même la force & la volonté. Celle-ci sous le nom de *puissance législative*, l'autre sous le nom de *puissance exécutive*. Rien ne s'y fait ou ne s'y doit faire sans leur concours.

NOUS avons vu que la puissance législative appartient au peuple, & ne peut appartenir qu'à lui. Il est aisé de voir au contraire, par les principes ci-devant établis, que la puissance exécutive ne

peut appartenir à la généralité comme législatrice ou souveraine, parce que cette puissance ne consiste qu'en des actes particuliers qui ne sont point du ressort de la loi, ni par conséquent de celui du Souverain, dont tous les actes ne peuvent être que des loix.

IL faut donc à la force publique un agent propre qui la réunisse & la mette en œuvre selon les directions de la volonté générale, qui serve à la communication de l'État & du Souverain, qui fasse en quelque sorte, dans la personne publique, ce que fait dans l'homme l'union de l'ame & du corps. Voilà quelle est dans l'État la raison du gouvernement, confondu mal-à-propos avec le Souverain, dont il n'est que le ministre.

QU'EST-CE donc que le gouvernement? Un corps intermédiaire établi entre les sujets & le Souverain pour leur mutuelle correspondance, chargé de l'exécution des loix & du maintien de la liberté, tant civile que politique.

Les membres de ce corps s'appellent *Magistrats* ou *Rois*; c'est-à-dire, *Gouverneurs*, & le corps entier porte le nom de *Prince*. (16) Ainsi ceux qui prétendent que l'acte par lequel un peuple se soumet à des chefs, n'est point un contrat, ont grande raison. Ce n'est absolument qu'une commission, un emploi dans lequel, simples Officiers du Souverain, ils exercent en son nom le pouvoir dont il les a faits dépositaires, & qu'il peut limiter, modifier & reprendre quand il lui plaît, l'aliénation d'un tel droit étant incompatible avec la nature du corps social, & contraire au but de l'association.

J'APPELLE donc *gouvernement* ou suprême administration l'exercice légitime de la puissance exécutive, & *Prince* ou *Magistrat* l'homme ou le corps chargé de cette administration.

C'EST dans le gouvernement que se trouvent les forces intermédiaires, dont les rapports composent celui du tout au tout, ou du Souverain à l'État. On peut représenter ce dernier rapport

(16) C'est ainsi qu'à Venise on donne au College le nom de *Sérénissime Prince*, même quand le Doge n'y assiste pas.

par celui des extrêmes d'une proportion continue, dont la moyenne proportionnelle est le gouvernement. Le gouvernement reçoit du Souverain les ordres qu'il donne au peuple, & pour que l'État soit dans un bon équilibre, il faut, tout compensé, qu'il y ait égalité entre le produit ou la puissance du gouvernement pris en lui-même & le produit ou la puissance des citoyens, qui sont souverains d'un côté & sujets de l'autre.

DE plus, on ne sauroit altérer aucun des trois termes sans rompre à l'instant la proportion. Si le Souverain veut gouverner, ou si le Magistrat veut donner des loix, ou si les sujets refusent d'obéir, le désordre succède à la règle, la force & la volonté n'agissent plus de concert, & l'État dissous tombe ainsi dans le despotisme ou dans l'anarchie. Enfin comme il n'y a qu'une moyenne proportionnelle entre chaque rapport, il n'y a non plus qu'un bon gouvernement possible dans un État : mais comme mille événemens peuvent changer les rapports d'un peuple, non-seulement différens gouvernemens peuvent être bons à divers peuples, mais au même peuple en différens temps.

POUR tâcher de donner une idée des divers rapports qui peuvent regner entre ces deux extrêmes, je prendrai pour exemple le nombre du peuple, comme un rapport plus facile à exprimer.

SUPPOSONS que l'État soit composé de dix mille citoyens, le Souverain ne peut être considéré que collectivement & en corps; mais chaque particulier, en qualité de sujet, est considéré comme individu; ainsi le Souverain est au sujet comme dix mille est à un; c'est-à-dire, que chaque membre de l'État n'a pour sa part que la dix-millième partie de l'autorité souveraine, quoiqu'il lui soit soumis tout entier. Que le peuple soit composé de cent mille hommes, l'état des sujets ne change pas, & chacun porte également tout l'empire des loix, tandis que son suffrage, réduit à un cent-millième, à dix fois moins d'influence dans leur rédaction. Alors le sujet restant toujours un, le rapport du Souverain augmente en raison du nombre des citoyens. D'où il suit que plus l'État s'agrandit, plus la liberté diminue.

QUAND je dis que le rapport augmente , j'entends qu'il s'éloigne de l'égalité. Ainsi plus le rapport est grand dans l'acception des Géomètres , moins il y a de rapport dans l'acception commune ; dans la première le rapport considéré selon la quantité se mesure par l'exposant , & dans l'autre considéré selon l'identité , il s'estime par la similitude.

OR, moins les volontés particulières se rapportent à la volonté générale , c'est-à-dire , les mœurs aux loix , plus la force réprimante doit augmenter. Donc le gouvernement , pour être bon , doit être relativement plus fort à mesure que le peuple est plus nombreux.

D'UN autre côté , l'agrandissement de l'État donnant aux dépositaires de l'autorité publique plus de tentations & de moyens d'abuser de leur pouvoir , plus le gouvernement doit avoir de force pour contenir le peuple , plus le Souverain doit en avoir à son tour pour contenir le gouvernement. Je ne parle pas ici d'une force absolue , mais de la force relative des diverses parties de l'État.

IL suit de ce double rapport que la proportion continue entre le Souverain , le Prince & le peuple n'est point une idée arbitraire , mais une conséquence nécessaire de la nature du corps politique. Il suit encore que l'un des extrêmes , savoir le peuple comme sujet , étant fixe & représenté par l'unité , toutes les fois que la raison doublée augmente ou diminue , la raison simple augmente ou diminue semblablement , & que par conséquent le moyen terme est changé. Ce qui fait voir qu'il n'y a pas une constitution de gouvernement unique & absolue , mais qu'il peut y avoir autant de gouvernemens différens en nature , que d'États différens en grandeur.

SI, tournant ce système en ridicule , on disoit que , pour trouver cette moyenne proportionnelle & former le corps du gouvernement , il ne faut , selon moi , que tirer la racine quarrée du nombre du peuple , je répondrois que je ne prends ici ce nombre que pour un exemple , que les rapports dont je parle ne se mesurent pas seulement par le nombre des hommes , mais en géné-

ral par la quantité d'action, laquelle se combine par des multitudes de causes; qu'au reste, si, pour m'exprimer en moins de paroles, j'emprunte un moment des termes de géométrie, je n'ignore pas cependant que la précision géométrique n'a point lieu dans les quantités morales.

LE gouvernement est en petit ce que le corps politique qui le renferme est en grand. C'est une personne morale douée de certaines facultés, active comme le Souverain, passive comme l'État, & qu'on peut décomposer en d'autres rapports semblables, d'où naît par conséquent une nouvelle proportion, une autre encore dans celle-ci, selon l'ordre des tribunaux, jusqu'à ce qu'on arrive à un moyen terme indivisible, c'est-à-dire, à un seul chef ou Magistrat suprême, qu'on peut se représenter au milieu de cette progression, comme l'unité entre la série des fractions & celle des nombres.

SANS nous embarrasser dans cette multiplication de termes, contentons-nous de considérer le gouvernement comme un nouveau corps dans l'État, distinct du peuple & du Souverain, & intermédiaire entre l'un & l'autre.

IL y a cette différence essentielle entre ces deux corps, que l'État existe par lui-même, & que le gouvernement n'existe que par le Souverain. Ainsi la volonté dominante du Prince n'est ou ne doit être que la volonté générale ou la loi; sa force n'est que la force publique concentrée en lui; si-tôt qu'il veut tirer de lui-même quelque acte absolu & indépendant, la liaison du tout commence à se relâcher. S'il arrivoit enfin que le Prince eût une volonté particulière plus active que celle du Souverain, & qu'il usât, pour obéir à cette volonté particulière, de la force publique qui est dans ses mains, en sorte qu'on eût, pour ainsi dire, deux Souverains, l'un de droit & l'autre de fait, à l'instant l'union sociale s'évanouiroit, & le corps politique seroit dissous.

CEPENDANT pour que le corps du gouvernement ait une existence, une vie réelle qui le distingue du corps de l'État, pour que tous ses membres puissent agir de concert & répondre à

la fin pour laquelle il est institué , il lui faut un *moi* particulier ; une sensibilité commune à ses membres , une force , une volonté propre qui tendent à sa conservation. Cette existence particulière suppose des assemblées , des conseils , un pouvoir de délibérer , de résoudre , des droits , des titres , des privilèges qui appartiennent au Prince exclusivement , & qui rendent la condition du Magistrat plus honorable à proportion qu'elle est plus pénible. Les difficultés sont dans la manière d'ordonner dans le tout ce tout subalterne , de sorte qu'il n'altère point la constitution générale , en affermissant la sienne , qu'il distingue toujours sa force particulière , destinée à sa propre conservation , de la force publique destinée à la conservation de l'État , & qu'en un mot il soit toujours prêt à sacrifier le gouvernement au peuple , & non le peuple au gouvernement.

D'AILLEURS , bien que le corps artificiel du gouvernement soit l'ouvrage d'un autre corps artificiel , & qu'il n'ait en quelque sorte qu'une vie empruntée & subordonnée , cela n'empêche pas qu'il ne puisse agir avec plus ou moins de vigueur ou de célérité , jouir , pour ainsi dire , d'une santé plus ou moins robuste. Enfin sans s'éloigner directement du but de son institution , il peut s'en écarter plus ou moins , selon la manière dont il est constitué.

C'EST de toutes ces différences que naissent les rapports divers que le gouvernement doit avoir avec le corps de l'État , selon les rapports accidentels & particuliers par lesquels ce même État est modifié. Car souvent le gouvernement le meilleur en soi deviendra le plus vicieux , si ses rapports ne sont altérés selon les défauts du corps politique auquel il appartient.

C H A P I T R E I I.

Du principe qui constitue les diverses formes de Gouvernement.

P OUR exposer la cause générale de ces différences, il faut distinguer ici le Prince & le gouvernement, comme j'ai distingué ci-devant l'État & le Souverain.

LE corps du Magistrat peut être composé d'un plus grand ou moindre nombre de membres. Nous avons dit que le rapport du Souverain aux sujets étoit d'autant plus grand que le peuple étoit plus nombreux, & par une évidente analogie nous en pouvons dire autant du gouvernement à l'égard des Magistrats.

OR, la force totale du gouvernement étant toujours celle de l'État, ne varie point : d'où il suit que plus il use de cette force sur ses propres membres, moins il lui en reste pour agir sur tout le peuple.

DONC plus les Magistrats sont nombreux, plus le gouvernement est foible. Comme cette maxime est fondamentale, appliquons-nous à la mieux éclaircir.

NOUS pouvons distinguer dans la personne du Magistrat trois volontés essentiellement différentes. Premièrement la volonté propre de l'individu, qui ne tend qu'à son avantage particulier; secondement la volonté commune des Magistrats, qui se rapporte uniquement à l'avantage du Prince, & qu'on peut appeler volonté de corps, laquelle est générale par rapport au gouvernement, & particulière par rapport à l'État, dont le gouvernement fait partie; en troisième lieu, la volonté du peuple ou la volonté souveraine, laquelle est générale, tant par rapport à l'État, considéré comme le tout, que par rapport au gouvernement, considéré comme partie du tout.

DANS une législation parfaite, la volonté particulière ou in-

dividuelle doit être nulle, la volonté de corps propre au gouvernement très-subordonnée, & par conséquent la volonté générale ou souveraine toujours dominante, & la règle unique de toutes les autres.

SELON l'ordre naturel, au contraire, ces différentes volontés deviennent plus actives à mesure qu'elles se concentrent. Ainsi la volonté générale est toujours la plus foible, la volonté de corps a le second rang, & la volonté particulière le premier de tous: de sorte que dans le gouvernement chaque membre est premièrement soi-même, & puis Magistrat, & puis citoyen. Gradation directement opposée à celle qu'exige l'ordre social.

CELA posé : que tout le gouvernement soit entre les mains d'un seul homme, voilà la volonté particulière & la volonté de corps parfaitement réunies, & par conséquent celle-ci au plus haut degré d'intensité qu'elle puisse avoir. Or, comme c'est du degré de la volonté que dépend l'usage de la force, & que la force absolue du gouvernement ne varie point, il s'ensuit que le plus actif des gouvernemens est celui d'un seul.

AU contraire, unissons le gouvernement à l'autorité législative; faisons le Prince du Souverain, & de tous les citoyens autant de Magistrats : alors la volonté de corps, confondue avec la volonté générale, n'aura pas plus d'activité qu'elle, & laissera la volonté particulière dans toute sa force. Ainsi le gouvernement, toujours avec la même force absolue, sera dans son *minimum* de force relative ou d'activité.

CES rapports sont incontestables, & d'autres considérations servent encore à les confirmer. On voit, par exemple, que chaque Magistrat est plus actif dans son corps que chaque citoyen dans le sien, & que par conséquent la volonté particulière a beaucoup plus d'influence dans les actes du gouvernement, que dans ceux du Souverain; car chaque Magistrat est presque toujours chargé de quelque fonction du gouvernement, au lieu que chaque citoyen, pris à part, n'a aucune fonction de la souveraineté. D'ailleurs, plus l'État s'étend, plus sa force réelle augmen-

te, quoiqu'elle n'augmente pas en raison de son étendue : mais l'État restant le même, les Magistrats ont beau se multiplier, le gouvernement n'en acquiert pas une plus grande force réelle, parce que cette force est celle de l'État, dont la mesure est toujours égale. Ainsi la force relative ou l'activité du gouvernement diminue, sans que sa force absolue ou réelle puisse augmenter.

IL est sûr encore que l'expédition des affaires devient plus lente à mesure que plus de gens en sont chargés, qu'en donnant trop à la prudence on ne donne pas assez à la fortune, qu'on laisse échapper l'occasion, & qu'à force de délibérer, on perd souvent le fruit de la délibération.

JE viens de prouver que le gouvernement se relâche à mesure que les Magistrats se multiplient, & j'ai prouvé ci-devant que plus le peuple est nombreux, plus la force réprimante doit augmenter. D'où il suit que le rapport des Magistrats au gouvernement, doit être inverse du rapport des sujets au Souverain; c'est-à-dire que, plus l'État s'agrandit, plus le gouvernement doit se resserrer; tellement que le nombre des chefs diminue en raison de l'augmentation du peuple.

AU reste, je ne parle ici que de la force relative du gouvernement, & non de sa rectitude; car, au contraire, plus le Magistrat est nombreux, plus la volonté de corps se rapproche de la volonté générale, au lieu que sous un Magistrat unique, cette même volonté de corps n'est, comme je l'ai dit, qu'une volonté particulière. Ainsi l'on perd d'un côté ce qu'on peut gagner de l'autre, & l'art du Législateur est de savoir fixer le point où la force de la volonté du gouvernement, toujours en proportion réciproque, se combine dans le rapport le plus avantageux à l'État.

C H A P I T R E I I I.

Division des Gouvernemens.

ON a vu dans le Chapitre précédent pourquoi l'on distingue les diverses espèces ou formes de gouvernemens par le nombre des membres qui les composent ; il reste à voir dans celui-ci comment se fait cette division.

LE Souverain peut, en premier lieu, commettre le dépôt du gouvernement à tout le peuple ou à la plus grande partie du peuple, en sorte qu'il y ait plus de citoyens Magistrats que de citoyens simples particuliers. On donne à cette forme de gouvernement le nom de *Démocratie*.

OU bien il peut resserrer le gouvernement entre les mains d'un petit nombre, en sorte qu'il y ait plus de simples citoyens que de Magistrats, & cette forme porte le nom d'*Aristocratie*.

ENFIN il peut concentrer tout le gouvernement dans les mains d'un Magistrat unique, dont tous les autres tiennent leur pouvoir. Cette troisième forme est la plus commune, & s'appelle *Monarchie*, ou gouvernement royal.

ON doit remarquer que toutes ces formes, ou du moins les deux premières, sont susceptibles de plus ou de moins, & ont même une assez grande latitude ; car la *Démocratie* peut embrasser tout le peuple ou se resserrer jusqu'à la moitié. L'*Aristocratie* à son tour peut de la moitié du peuple se resserrer jusqu'au plus petit nombre indéterminément. La royauté même est susceptible de quelque partage. Sparte eut constamment deux Rois par sa constitution, & l'on a vu dans l'Empire Romain jusqu'à huit Empereurs à la fois, sans qu'on pût dire que l'Empire fût divisé. Ainsi il y a un point où chaque forme de gouvernement se confond avec la suivante, & l'on voit que sous trois seules dénominations le gouvernement est réellement susceptible d'autant de formes diverses que l'État a de citoyens.

IL y a plus : ce même gouvernement pouvant à certains égards se subdiviser en d'autres parties, l'une administrée d'une manière, & l'autre d'une autre, il peut résulter de ces trois formes combinées une multitude de formes mixtes, dont chacune est multipliable par toutes les formes simples.

ON a de tout temps beaucoup disputé sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune d'elles est la meilleure en certains cas, & la pire en d'autres.

SI dans les différens États le nombre des Magistrats supérieurs doit être en raison inverse de celui des citoyens, il s'ensuit qu'en général le gouvernement Démocratique convient aux petits États, l'Aristocratique aux médiocres, & le Monarchique aux grands. Cette règle se tire immédiatement du principe; mais comment compter la multitude de circonstances qui peuvent fournir des exceptions?

C H A P I T R E I V.

De la Démocratie.

Celui qui fait la loi fait mieux que personne comment elle doit être exécutée & interprétée. Il semble donc qu'on ne sauroit avoir une meilleure constitution que celle où le pouvoir exécutif est joint au législatif : mais c'est cela même qui rend ce gouvernement insuffisant à certains égards, parce que les choses qui doivent être distinguées ne le sont pas, & que le Prince & le Souverain n'étant que la même personne, ne forment, pour ainsi dire, qu'un gouvernement sans gouvernement.

IL n'est pas bon que celui qui fait les loix les exécute, ni que le corps du peuple détourne son attention des vues générales, pour les donner aux objets particuliers. Rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques, & l'abus des loix par le gouvernement est un mal moindre que la corruption

du législateur , suite infallible des vues particulières. Alors l'État ; étant altéré dans sa substance , toute réforme devient impossible. Un peuple qui n'abuseroit jamais du gouvernement , n'abuseroit pas non plus de l'indépendance ; un peuple qui gouverneroit toujours bien , n'auroit pas besoin d'être gouverné.

A prendre le terme dans la rigueur de l'acception , il n'a jamais existé de véritable Démocratie , & il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne & que le petit soit gouverné. On ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques , & l'on voit aisément qu'il ne sauroit établir pour cela des commissions sans que la forme de l'administration change.

EN effet , je crois pouvoir poser en principe que quand les fonctions du gouvernement sont partagées entre plusieurs tribunaux , les moins nombreux acquièrent tôt ou tard la plus grande autorité ; ne fut-ce qu'à cause de la facilité d'expédier les affaires , qui les y amène naturellement.

D'AILLEURS que de choses difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement ? Premièrement un État très-petit , où le peuple soit facile à rassembler & où chaque citoyen puisse aisément connoître tous les autres ; secondement une grande simplicité de mœurs qui prévienne la multitude d'affaires & de discussions épineuses : ensuite beaucoup d'égalité dans les rangs & dans les fortunes , sans quoi l'égalité ne sauroit subsister long-temps dans les droits & l'autorité : enfin peu ou point de luxe ; car , ou le luxe est l'effet des richesses , ou il les rend nécessaires ; il corrompt à la fois le riche & le pauvre , l'un par la possession , l'autre par la convoitise ; il vend la patrie à la mollesse , à la vanité : il ôte à l'État tous ses citoyens pour les asservir les uns aux autres , & tous à l'opinion.

VOILA pourquoi un Auteur célèbre a donné la vertu pour principe à la République ; car toutes ces conditions ne sauroient subsister sans la vertu : mais , faute d'avoir fait les distinctions nécessaires , ce beau génie a manqué souvent de justesse , quel-

quefois de clarté, & n'a pas vu que l'autorité souveraine, étant par-tout la même, le même principe doit avoir lieu dans tout État bien constitué, plus ou moins, il est vrai, selon la forme du gouvernement.

AJOUTONS qu'il n'y a pas de gouvernement si sujet aux guerres civiles & aux agitations intestines que le démocratique ou populaire, parce qu'il n'y en a aucun qui tende si fortement & si continuellement à changer de forme, ni qui demande plus de vigilance & de courage pour être maintenu dans la sienne. C'est sur-tout dans cette constitution que le citoyen doit s'armer de force & de constance, & dire chaque jour de sa vie au fond de son cœur ce que disoit un vertueux Palatin (17) dans la Diète de Pologne : *Malo periculosam libertatem quam quietum servitium.*

S'IL y avoit un peuple de Dieux, il se gouverneroit démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.

CH A P I T R E V.

De l'Aristocratie.

Nous avons ici deux personnes morales très-distinctes, savoir le gouvernement & le Souverain ; & par conséquent deux volontés générales, l'une par rapport à tous les citoyens, l'autre seulement pour les membres de l'administration. Ainsi, bien que le gouvernement puisse régler sa police intérieure comme il lui plaît, il ne peut jamais parler au peuple qu'au nom du Souverain ; c'est-à-dire, au nom du peuple même : ce qu'il ne faut jamais oublier.

LES premières sociétés se gouvernerent aristocratiquement. Les chefs des familles délibéroient entr'eux des affaires publiques ;

(17) Le Palatin de Pofnanic, père du Roi de Pologne, Duc de Lorraine.

les jeunes gens cédoient sans peine à l'autorité de l'expérience. De-là les noms de *Prêtres*, d'*Anciens*, de *Sénat*, de *Gérontes*. Les Sauvages de l'Amérique septentrionale se gouvernent encore ainsi de nos jours, & sont très-bien gouvernés.

MAIS à mesure que l'inégalité d'institution l'emporta sur l'inégalité naturelle, la richesse ou la puissance (18) fut préférée à l'âge, & l'Aristocratie devint élective. Enfin la puissance transmise avec les biens du père aux enfans rendant les familles patriciennes, rendit le gouvernement héréditaire, & l'on vit des Sénateurs de vingt ans.

IL y a donc trois sortes d'Aristocraties, naturelle, élective, héréditaire. La première ne convient qu'à des peuples simples; la troisième est le pire de tous les gouvernemens; la deuxième est le meilleur: c'est l'Aristocratie proprement dite.

OUTRE l'avantage de la distinction des deux pouvoirs, elle a celui du choix de ses membres; car dans le gouvernement populaire tous les citoyens naissent Magistrats; mais celui-ci les borne à un petit nombre, & ils ne le deviennent que par élection; (19) moyen par lequel la probité, les lumières, l'expérience, & toutes les autres raisons de préférence & d'estime publique sont autant de nouveaux garans qu'on sera sagement gouverné.

DE plus, les assemblées se font plus commodément, les affaires se discutent mieux, s'expédient avec plus d'ordre & de diligence, le crédit de l'État est mieux soutenu chez l'étranger par de vénérables Sénateurs que par une multitude inconnue ou méprisée. EN

(18) Il est clair que le mot *Optimates*, chez les anciens, ne veut pas dire les meilleurs, mais les plus puissans.

(19) Il importe beaucoup de régler par des loix la forme de l'élection des Magistrats; car en l'abandonnant à la volonté du Prince, on ne peut éviter

de tomber dans l'aristocratie héréditaire, comme il est arrivé aux républiques de Venise & de Berne. Aussi la première est-elle depuis long-temps un État dissous, mais la seconde se soutient par l'extrême sagesse de son Sénat; c'est une exception bien honorable & bien dangereuse.

• EN un mot, c'est l'ordre le meilleur & le plus naturel que les plus sages gouvernent la multitude, quand on est sûr qu'ils la gouverneront pour son profit & non pour le leur; il ne faut point multiplier en vain les ressorts, ni faire avec vingt mille hommes ce que cent hommes choisis peuvent faire encore mieux. Mais il faut remarquer que l'intérêt de corps commence à moins diriger ici la force publique sur la règle de la volonté générale, & qu'une autre pente inévitable enlève aux loix une partie de la puissance exécutive.

A l'égard des convenances particulières, il ne faut ni un État si petit ni un peuple si simple & si droit, que l'exécution des loix suive immédiatement de la volonté publique, comme dans une bonne Démocratie. Il ne faut pas non plus une si grande nation, que les chefs épars pour la gouverner, puissent trancher du Souverain chacun dans son département, & commencer par se rendre indépendans pour devenir enfin les maîtres.

MAIS si l'Aristocratie exige quelques vertus de moins que le gouvernement populaire, elle en exige aussi d'autres qui lui sont propres, comme la modération dans les riches & le contentement dans les pauvres; car il semble qu'une égalité rigoureuse y seroit déplacée; elle ne fut pas même observée à Sparte.

AU reste, si cette forme comporte une certaine inégalité de fortune, c'est bien pour qu'en général l'administration des affaires publiques soit confiée à ceux qui peuvent le mieux y donner tout leur temps, mais non pas, comme prétend Aristote, pour que les riches soient toujours préférés. Au contraire, il importe qu'un choix opposé apprenne quelquefois au peuple qu'il y a dans le mérite des hommes des raisons de préférence plus importantes que la richesse.

C H A P I T R E V I.

De la Monarchie.

JUSQU'ICI nous avons considéré le Prince comme une personne morale & collective, unie par la force des loix, & dépositaire dans l'État de la puissance exécutive. Nous avons maintenant à considérer cette puissance réunie entre les mains d'une personne naturelle, d'un homme réel, qui seul ait droit d'en disposer selon les loix. C'est ce qu'on appelle un Monarque ou un Roi.

TOUT au contraire des autres administrations, où un être collectif représente un individu, dans celle-ci un individu représente un être collectif; en sorte que l'unité morale qui constitue le Prince est en même temps une unité physique, dans laquelle toutes les facultés que la loi réunit dans l'autre avec tant d'effort, se trouvent naturellement réunies.

AINSI la volonté du peuple, & la volonté du Prince, & la force publique de l'État, & la force particulière du gouvernement, tout répond au même mobile, tous les ressorts de la machine sont dans la même main, tout marche au même but; il n'y a point de mouvemens opposés qui s'entre-détruisent, & l'on ne peut imaginer aucune sorte de constitution dans laquelle un moindre effort produise une action plus considérable. Archimède assis tranquillement sur le rivage, & tirant sans peine à flot un grand vaisseau, me représente un Monarque habile gouvernant de son cabinet ses vastes États, & faisant tout mouvoir en paroissant immobile.

MAIS s'il n'y a point de gouvernement qui ait plus de vigueur; il n'y en a point où la volonté particulière ait plus d'empire & domine plus aisément les autres; tout marche au même but, il est vrai; mais ce but n'est point celui de la félicité publique, & la force même de l'administration tourne sans cesse au préjudice de l'État.

LES Rois veulent être absolus, & de loin on leur crie que le meilleur moyen de l'être est de se faire aimer de leurs peuples. Cette maxime est très-belle & même très-vraie à certains égards. Malheureusement on s'en moquera toujours dans les Cours. La puissance qui vient de l'amour des peuples est sans doute la plus grande; mais elle est précaire & conditionnelle : jamais les Princes ne s'en contenteront. Les meilleurs Rois veulent pouvoir être méchants s'il leur plaît, sans cesser d'être les maîtres. Un sermoneur politique aura beau leur dire que la force du peuple étant la leur, leur plus grand intérêt est que le peuple soit florissant, nombreux, redoutable : ils savent très-bien que cela n'est pas vrai. Leur intérêt personnel est premièrement que le peuple soit foible, misérable, & qu'il ne puisse jamais leur résister. J'avoue que, supposant les sujets toujours parfaitement soumis, l'intérêt du Prince seroit alors que le peuple fût puissant, afin que cette puissance étant la sienne, le rendit redoutable à ses voisins; mais comme cet intérêt n'est que secondaire & subordonné, & que les deux suppositions sont incompatibles, il est naturel que les Princes donnent toujours la préférence à la maxime qui leur est le plus immédiatement utile. C'est ce que Samuël représentoit fortement aux Hébreux; c'est ce que Machiavel a fait voir avec évidence. En feignant de donner des leçons aux Rois il en a donné de grandes aux peuples. Le Prince de Machiavel est le livre des Républicains.

NOUS avons trouvé par les rapports généraux que la Monarchie n'est convenable qu'aux grands États, & nous le trouvons encore en l'examinant elle-même. Plus l'administration publique est nombreuse, plus le rapport du Prince aux sujets diminue & s'approche de l'égalité, en sorte que ce rapport est un ou l'égalité même dans la Démocratie. Ce même rapport augmente à mesure que le gouvernement se resserre, & il est dans son *maximum* quand le gouvernement est dans les mains d'un seul. Alors il se trouve une trop grande distance entre le Prince & le peuple, & l'État manque de liaison. Pour la former il faut donc des ordres intermédiaires; il faut des Princes, des Grands, de la No-

blesse pour les remplir. Or, rien de tout cela ne convient à un petit État que ruinent tous ces degrés.

MAIS s'il est difficile qu'un grand État soit bien gouverné, il l'est beaucoup plus qu'il soit bien gouverné par un seul homme, & chacun fait ce qu'il arrive quand le Roi se donne des substitués.

UN défaut essentiel & inévitable, qui mettra toujours le gouvernement monarchique au-dessous du républicain, est que dans celui-ci la voix publique n'élève presque jamais aux premières places que des hommes éclairés & capables, qui les remplissent avec honneur : au lieu que ceux qui parviennent dans les Monarchies, ne font le plus souvent que de petits brouillons, de petits frippons, de petits intrigans, à qui les petits talens, qui font dans les Cours parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussi-tôt qu'ils y sont parvenus. Le peuple se trompe bien moins sur ce choix que le Prince, & un homme d'un vrai mérite est presque aussi rare dans le ministère, qu'un sot à la tête d'un gouvernement républicain. Aussi quand, par quelque heureux hazard, un de ces hommes nés pour gouverner, prend le timon des affaires dans une Monarchie presque abîmée par ces tas de jolis régisseurs, on est tout surpris des ressources qu'il trouve, & cela fait époque dans un pays.

POUR qu'un État monarchique pût être bien gouverné, il faudroit que sa grandeur ou son étendue fût mesurée aux facultés de celui qui gouverne. Il est plus aisé de conquérir que de régir. Avec un levier suffisant, d'un doigt on peut ébranler le monde; mais pour le soutenir il faut les épaules d'Hercule. Pour peu qu'un État soit grand, le Prince est presque toujours trop petit. Quand au contraire il arrive que l'État est trop petit pour son Chef, ce qui est très-rare, il est encore mal gouverné, parce que le Chef, suivant toujours la grandeur de ses vues, oublie les intérêts des peuples, & ne les rend pas moins malheureux par l'abus des talens qu'il a de trop, qu'un Chef borné par le défaut de ceux qui lui manquent. Il faudroit, pour ainsi dire, qu'un Royaume s'étendit ou se resserrât à chaque règne selon la portée du Prince; au lieu que

Les talens d'un Sénat ayant des mesures plus fixes, l'État peut avoir des bornes constantes & l'administration n'aller pas moins bien.

LE plus sensible inconvénient du gouvernement d'un seul, est le défaut de cette succession continuelle qui forme dans les deux autres une liaison non interrompue. Un Roi mort, il en faut un autre ; les élections laissent des intervalles dangereux, elles sont orageuses, & à moins que les citoyens ne soient d'un désintéressement, d'une intégrité que ce gouvernement ne comporte guères, la brigue & la corruption s'en mêlent. Il est difficile que celui à qui l'État s'est vendu ne le vende pas à son tour, & ne se dédommage pas sur les foibles de l'argent que les puissans lui ont extorqué. Tôt ou tard tout devient vénal sous une pareille administration, & la paix dont on jouit alors sous les Rois, est pire que le désordre des interrègnes.

QU'A-T-ON fait pour prévenir ces maux ? On a rendu les Couronnes héréditaires dans certaines familles, & l'on a établi un ordre de succession qui prévient toute dispute à la mort des Rois ; c'est-à-dire, que, substituant l'inconvénient des régences à celui des élections, on a préféré une apparente tranquillité à une administration sage, & qu'on a mieux aimé risquer d'avoir pour chefs des enfans, des monstres, des imbécilles, que d'avoir à disputer sur le choix des bons Rois ; on n'a pas considéré qu'en s'exposant ainsi aux risques de l'alternative, on met presque toutes les chances contre soi. C'étoit un mot très-sensé que celui du jeune Denis, à qui son père, en lui reprochant une action honteuse, disoit : t'en ai-je donné l'exemple ? Ah ! répondit le fils, votre père n'étoit pas Roi !

TOUT concourt à priver de justice & de raison un homme élevé pour commander aux autres. On prend beaucoup de peine, à ce qu'on dit, pour enseigner aux jeunes Princes l'art de regner ; il ne paroît pas que cette éducation leur profite. On feroit mieux de commencer par leur enseigner l'art d'obéir. Les plus grands Rois qu'ait célébrés l'histoire, n'ont point été élevés pour regner ; c'est une science qu'on ne possède jamais moins qu'après l'avoir

trop apprise, & qu'on acquiert mieux en obéissant qu'en commandant. *Nam utilissimus idem ac brevissimus bonarum malarumque rerum delectus, cogitare quid aut nolueris sub alio Principe aut volueris.* (20)

UNE suite de ce défaut de cohérence est l'inconstance du gouvernement royal, qui, se réglant tantôt sur un plan & tantôt sur un autre, selon le caractère du Prince qui règne, ou des gens qui règnent pour lui, ne peut avoir long-temps un objet fixe, ni une conduite conséquente : variation qui rend toujours l'État flottant de maxime en maxime, de projet en projet, & qui n'a pas lieu dans les autres gouvernemens où le Prince est toujours le même. Aussi voit-on qu'en général, s'il y a plus de ruse dans une Cour, il y a plus de sagesse dans un Sénat, & que les Républiques vont à leurs fins par des vues plus constantes & mieux suivies, au lieu que chaque révolution dans le ministère en produit une dans l'État; la maxime commune à tous les ministres, & presque à tous les Rois, étant de prendre en toutes choses le contre-pied de leur prédécesseur.

DE cette incohérence se tire encore la solution d'un sophisme très-familier aux politiques royaux; c'est, non-seulement de comparer le gouvernement civil au gouvernement domestique, & le Prince au père de famille; erreur déjà réfutée : mais encore de donner libéralement à ce Magistrat toutes les vertus dont il auroit besoin, & de supposer toujours que le Prince est ce qu'il devrait être; supposition à l'aide de laquelle le gouvernement royal est évidemment préférable à tout autre, parce qu'il est incontestablement le plus fort, & que pour être aussi le meilleur, il ne lui manque qu'une volonté de corps plus conforme à la volonté générale.

MAIS si, selon Platon (21), le Roi par nature est un personnage si rare, combien de fois la nature & la fortune concourront-elles à le couronner? Et si l'éducation royale corrompt né-

(20) Tacit. Hist. L. I.

(21) *In Civili.*

ceffairement ceux qui la reçoivent, que doit-on espérer d'une fuite d'hommes élevés pour regner ? C'est donc bien vouloir s'abuser que de confondre le gouvernement royal avec celui d'un bon Roi. Pour voir ce qu'est ce gouvernement en lui-même, il faut le considérer sous des Princes bornés ou méchans ; car ils arriveront tels au trône, ou le trône les rendra tels.

CES difficultés n'ont pas échappé à nos auteurs, mais ils n'en font point embarrassés. Le remède est, disent-ils, d'obéir sans murmure. Dieu donne les mauvais Rois dans sa colère, & il les faut supporter comme des châtimens du Ciel. Ce discours est édifiant, sans doute ; mais je ne fais s'il ne conviendrait pas mieux en chaire que dans un livre de politique. Que dire d'un Médecin qui promettre des miracles, & dont tout l'art est d'exhorter son malade à la patience ? On fait bien qu'il faut souffrir un mauvais gouvernement quand on l'a : la question seroit d'en trouver un bon.

CHAPITRE VII.

Des Gouvernemens mixtes.

A PROPREMENT parler il n'y a point de gouvernement simple. Il faut qu'un Chef unique ait des Magistrats subalternes ; il faut qu'un gouvernement populaire ait un Chef. Ainsi dans le partage de la puissance exécutive il y a toujours gradation du grand nombre au moindre, avec cette différence que tantôt le grand nombre dépend du petit, & tantôt le petit du grand.

QUELQUEFOIS il y a partage égal ; soit quand les parties constitutives sont dans une dépendance mutuelle, comme dans le gouvernement d'Angleterre ; soit quand l'autorité de chaque partie est indépendante, mais imparfaite, comme en Pologne. Cette dernière forme est mauvaise, parce qu'il n'y a point d'unité dans le gouvernement, & que l'État manque de liaison.

LEQUEL vaut le mieux, d'un gouvernement simple ou d'un gouvernement mixte ? Question fort agitée chez les politiques, & à laquelle il faut faire la même réponse que j'ai faite ci-devant sur toute forme de gouvernement.

LE gouvernement simple est le meilleur en soi, par cela seul qu'il est simple. Mais quand la puissance exécutive ne dépend pas assez de la législative, c'est-à-dire, quand il y a plus de rapport du Prince au Souverain que du peuple au Prince, il faut remédier à ce défaut de proportion en divisant le gouvernement ; car alors toutes ses parties n'ont pas moins d'autorité sur les sujets, & leur division les rend toutes ensemble moins fortes contre le Souverain.

ON prévient encore le même inconvénient en établissant des Magistrats intermédiaires, qui, laissant le gouvernement en son entier, servent seulement à balancer les deux puissances & à maintenir leurs droits respectifs. Alors le gouvernement n'est pas mixte, il est tempéré.

ON peut remédier par des moyens semblables à l'inconvénient opposé ; & quand le gouvernement est trop lâche, ériger des Tribunaux pour le concentrer. Cela se pratique dans toutes les Démocraties. Dans le premier cas on divise le gouvernement pour l'affoiblir, & dans le second pour le renforcer ; car les *maximum* de force & de foiblesse se trouvent également dans les gouvernemens simples, au lieu que les formes mixtes donnent une force moyenne.

C H A P I T R E V I I I.

Que toute forme de Gouvernement n'est pas propre à tout pays.

LA liberté n'étant pas un fruit de tous les climats , n'est pas à la portée de tous les peuples. Plus on médite ce principe établi par Montesquieu , plus on en sent la vérité. Plus on le conteste , plus on donne occasion de l'établir par de nouvelles preuves.

DANS tous les gouvernemens du monde la personne publique consomme & ne produit rien. D'où lui vient donc la substance consommée ? Du travail de ses membres. C'est le superflu des particuliers qui produit le nécessaire du public. D'où il suit que l'état civil ne peut subsister qu'autant que le travail des hommes rend au-delà de leurs besoins.

OR, cet excédent n'est pas le même dans tous les pays du monde. Dans plusieurs il est considérable , dans d'autres médiocre , dans d'autres nul , dans d'autres négatif. Ce rapport dépend de la fertilité du climat , de la sorte de travail que la terre exige , de la nature de ses productions , de la force de ses habitans , de la plus ou moins grande consommation qui leur est nécessaire , & de plusieurs autres rapports semblables , desquels il est composé.

D'AUTRE part , tous les gouvernemens ne sont pas de même nature ; il y en a de plus ou moins dévorans , & les différences sont fondées sur cet autre principe , que plus les contributions publiques s'éloignent de leur source , & plus elles sont onéreuses. Ce n'est pas sur la quantité des impositions qu'il faut mesurer cette charge ; mais sur le chemin qu'elles ont à faire pour retourner dans les mains dont elles sont sorties : quand cette circulation est prompte & bien établie , qu'on paie peu ou beaucoup , il n'importe , le peuple est toujours riche & les finances vont toujours bien. Au contraire , quelque peu que le peuple donne , quand ce peu ne lui revient point , en donnant toujours , bien-

tôt il s'épuise ; l'État n'est jamais riche , & le peuple est toujours gueux.

IL fuit de-là que plus la distance du peuple au gouvernement augmente , & plus les tributs deviennent onéreux ; ainsi dans la Démocratie le peuple est le moins chargé , dans l'Ariftoçratie il l'est davantage , dans la Monarchie il porte le plus grand poids. La Monarchie ne convient donc qu'aux nations opulentes , l'Ariftoçratie aux États médiocres en richesse ainsi qu'en grandeur , la Démocratie aux États petits & pauvres.

EN effet , plus on y réfléchit , plus on trouve en ceci de différence entre les États libres & les monarchiques ; dans les premiers , tout s'emploie à l'utilité commune ; dans les autres , les forces publiques & particulières font réciproques , & l'une s'augmente par l'affoiblissement de l'autre. Enfin , au lieu de gouverner les sujets pour les rendre heureux , le despotisme les rend misérables pour les gouverner.

VOILA donc dans chaque climat des causes naturelles sur lesquelles on peut assigner la forme de gouvernement à laquelle la force du climat l'entraîne , & dire même quelle espèce d'habitans il doit avoir. Les lieux ingrats & stériles , où le produit ne vaut pas le travail , doivent rester incultes & déserts , ou seulement peuplés de Sauvages : les lieux où le travail des hommes ne rend exactement que le nécessaire , doivent être habités par des peuples barbares , toute politie y seroit impossible : les lieux où l'excès du produit sur le travail est médiocre , conviennent aux peuples libres ; ceux où le terroir abondant & fertile donne beaucoup de produit pour peu de travail , veulent être gouvernés monarchiquement , pour consommer , par le luxe du Prince , l'excès du superflu des sujets ; car il vaut mieux que cet excès soit absorbé par le gouvernement , que dissipé par les particuliers. Il y a des exceptions , je le fais ; mais ces exceptions mêmes confirment la règle , en ce qu'elles produisent tôt ou tard des révolutions qui ramènent les choses dans l'ordre de la nature.

DISTINGUONS toujours les loix générales des causes particu-

lières qui peuvent en modifier l'effet. Quand tout le midi seroit couvert de Républiques, & tout le nord d'États despotiques, il n'en seroit pas moins vrai que par l'effet du climat le despotisme convient aux pays chauds, la barbarie aux pays froids, & la bonne politique aux régions intermédiaires. Je vois encore qu'en accordant le principe on pourra disputer sur l'application : on pourra dire qu'il y a des pays froids très-fertiles, & des méridionaux très-ingrats. Mais cette difficulté n'en est une que pour ceux qui n'examinent pas la chose dans tous ses rapports. Il faut, comme je l'ai déjà dit, compter ceux des travaux, des forces, de la consommation, &c.

SUPPOSONS que de deux terrains égaux, l'un rapporte cinq & l'autre dix. Si les habitans du premier consomment quatre & ceux du dernier neuf, l'excès du premier produit sera un cinquième, & celui du second un dixième. Le rapport de ces deux excès étant donc inverse de celui des produits, le terrain qui ne produira que cinq donnera un superflu double de celui du terrain qui produira dix.

MAIS il n'est pas question d'un produit double, & je ne crois pas que personne ose mettre en général la fertilité des pays froids en égalité même avec celle des pays chauds. Toutefois supposons cette égalité; laissons, si l'on veut, en balance l'Angleterre avec la Sicile, & la Pologne avec l'Égypte. Plus au midi, nous aurons l'Afrique & les Indes, plus au nord, nous n'aurons plus rien. Pour cette égalité de produit, quelle différence dans la culture? En Sicile il ne faut que gratter la terre; en Angleterre que de foins pour la labourer! Or, là où il faut plus de bras pour donner le même produit, le superflu doit être nécessairement moindre.

CONSIDÉREZ, outre cela, que la même quantité d'hommes consomme beaucoup moins dans les pays chauds. Le climat demande qu'on y soit sobre pour se porter bien : les Européens qui veulent y vivre comme chez eux, périssent tous de dissenterie & d'indigestions. *Nous sommes, dit Chardin, des bêtes carnacières, des loups, en comparaison des Asiatiques.* Quelques-uns

attribuent la sobriété des Persans à ce que leur pays est moins cultivé, & moi je crois, au contraire, que leur pays abonde moins en denrées, parce qu'il en faut moins aux habitans. Si leur frugalité, continue-t-il, étoit un effet de la disette du pays, il n'y auroit que les pauvres qui mangeroient peu, au lieu que c'est généralement tout le monde, & on mangeroit plus ou moins en chaque province, selon la fertilité du pays, au lieu que la même sobriété se trouve par tout le Royaume. Ils se louent fort de leur manière de vivre, disant qu'il ne faut que regarder leur teint pour reconnoître combien elle est plus excellente que celle des chrétiens. En effet, le teint des Persans est uni, ils ont la peau belle, fine & polie, au lieu que le teint des Arméniens, leurs sujets qui vivent à l'Européenne, est rude, couperosé, & que leurs corps sont gros & pesans.

PLUS on rapproche de la ligne, plus les peuples vivent de peu. Ils ne mangent presque pas de viande; le riz, le maïs, le cuzcuz, le mil, la cassave, sont leurs alimens ordinaires. Il y a aux Indes des millions d'hommes dont la nourriture ne coûte pas un sol par jour. Nous voyons en Europe même des différences sensibles pour l'appétit entre les peuples du nord & ceux du midi. Un Espagnol vivra huit jours du diner d'un Allemand. Dans les pays où les hommes sont plus voraces, le luxe se tourne aussi vers les choses de consommation. En Angleterre il se montre sur une table chargée de viandes : en Italie on vous régale de sucre & de fleurs.

LE luxe des vêtemens offre encore de semblables différences. Dans les climats où les changemens des saisons sont prompts & violens, on a des habits meilleurs & plus simples; dans ceux où l'on ne s'habille que pour la parure, on y cherche plus d'éclat que d'utilité, les habits eux-mêmes y font un luxe. A Naples vous verrez tous les jours se promener au Pausylippe des hommes en veste dorée & point de bas. C'est la même chose pour les bâtimens; on donne tout à la magnificence quand on n'a rien à craindre des injures de l'air. A Paris, à Londres on veut être logé chaudement & commodément. A Madrid on a des salons superbes, mais point de fenêtrés qui ferment, & l'on couche dans des nids-à-rats.

LES alimens font beaucoup plus substanciels & succulens dans les pays chauds; c'est une troisième différence qui ne peut manquer d'influer sur la seconde. Pourquoi mange-t-on tant de légumes en Italie? Parce qu'ils y font bons, nourrissans, d'excellent goût: en France, où ils ne font nourris que d'eau, ils ne nourrissent point, & font presque comptés pour rien sur les tables. Ils n'occupent pourtant pas moins de terrain & coûtent du moins autant de peine à cultiver. C'est une expérience faite que les bleds de Barbarie, d'ailleurs inférieurs à ceux de France, rendent beaucoup plus en farine, & que ceux de France, à leur tour, rendent plus que les bleds du nord. D'où l'on peut inférer qu'une gradation semblable s'observe généralement dans la même direction de la ligne au pôle. Or, n'est-ce pas un désavantage visible d'avoir dans un produit égal une moindre quantité d'aliment?

A toutes ces différentes considérations j'en puis ajouter une qui en découle & qui les fortifie; c'est que les pays chauds ont moins besoin d'habitans que les pays froids, & pourroient en nourrir davantage; ce qui produit un double superflu toujours à l'avantage du despotisme. Plus le même nombre d'habitans occupe une grande surface, plus les révoltes deviennent difficiles, parce qu'on ne peut se concerter ni promptement ni secrettement, & qu'il est toujours facile au gouvernement d'éventer les projets & de couper les communications; mais plus un peuple nombreux se rapproche, moins le gouvernement peut usurper sur le Souverain; les chefs délibèrent aussi sûrement dans leurs chambres que le Prince dans son conseil, & la foule s'assemble aussi-tôt dans les places que les troupes dans leurs quartiers. L'avantage d'un gouvernement tyrannique est donc en ceci d'agir à grandes distances. A l'aide des points d'appui qu'il se donne, sa force augmente au loin, comme celle des leviers. (22)

[22] Ceci ne contredit pas ce que j'ai dit ci-devant L. II. Chap. IX. sur les inconvéniens des grands États; car il s'agissoit-là de l'autorité du gouvernement sur ses membres, & il s'agit ici de sa force contre les sujets. Ses membres éparés lui servent de points

d'appui pour agir au loin sur le peuple; mais il n'a nul point d'appui pour agir directement sur ces membres mêmes. Ainsi dans l'un des cas la longueur du levier en fait la faiblesse, & la force dans l'autre cas.

Celle du peuple au contraire n'agit que concentrée, elle s'évapore & se perd en s'étendant, comme l'effet de la poudre éparée à terre & qui ne prend feu que grain à grain. Les pays les moins peuplés sont ainsi les plus propres à la tyrannie : les bêtes féroces ne règnent que dans les déserts.

C H A P I T R E I X.

Des signes d'un bon Gouvernement.

QUAND donc on demande absolument quel est le meilleur gouvernement, on fait une question insoluble comme indéterminée ; ou, si l'on veut, elle a autant de bonnes solutions qu'il y a de combinaisons possibles dans les positions absolues & relatives des peuples.

MAIS si l'on demandoit à quel signe on peut connoître qu'un peuple donné est bien ou mal gouverné, ce seroit autre chose, & la question de fait pourroit se résoudre.

CEPENDANT on ne la résout point, parce que chacun veut la résoudre à sa manière. Les sujets vantent la tranquillité publique, les citoyens la liberté des particuliers ; l'un préfère la sûreté des possessions, & l'autre celle des personnes ; l'un veut que le meilleur gouvernement soit le plus sévère, l'autre soutient que c'est le plus doux ; celui-ci veut qu'on punisse les crimes, & celui-là qu'on les prévienne ; l'un trouve beau qu'on soit craint de ses voisins, l'autre aime mieux qu'on en soit ignoré ; l'un est content quand l'argent circule, l'autre exige que le peuple ait du pain. Quand même on conviendrait sur ces points & d'autres semblables, en seroit-on plus avancé ? Les quantités morales manquant de mesure précise, fut-on d'accord sur le signe, comment l'être sur l'estimation ?

POUR moi je m'étonne toujours qu'on méconnoisse un signe aussi simple, ou qu'on ait la mauvaise foi de n'en pas convenir.

Quelle est la fin de l'association politique ? C'est la conservation & la prospérité de ses membres. Et quel est le signe le plus sûr qu'ils se conservent & prospèrent ? C'est leur nombre & leur population. N'allez donc pas chercher ailleurs ce signe si disputé. Toutes choses d'ailleurs égales, le gouvernement sous lequel, sans moyens étrangers, sans naturalisations, sans colonies, les citoyens peuplent & multiplient davantage, est infailliblement le meilleur : celui sous lequel un peuple diminue & dépérit, est le pire. Calculez, c'est maintenant votre affaire ; comptez, mesurez, comparez. (23)

[23] On doit juger sur le même principe des siècles qui méritent la préférence pour la prospérité du genre humain. On a trop admiré ceux où l'on a vu fleurir les lettres & les arts, sans pénétrer l'objet secret de leur culture, sans en considérer le funeste effet, *idque apud imperios humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset*. Ne verrons-nous jamais dans les maximes des livres l'intérêt grossier qui fait parler les auteurs ? Non, quoi qu'ils en puissent dire, quand, malgré son éclat, un pays se dépeuple, il n'est pas vrai que tout aille bien, & il ne suffit pas qu'un poëte ait cent mille livres de rente pour que son siècle soit le meilleur de tous. Il faut moins regarder au repos apparent, & à la tranquillité des Chefs, qu'au bien-être des nations entières, & sur-tout des états les plus nombreux. La grêle déssole quelques cantons, mais elle fait rarement disette. Les émeutes, les guerres civiles effarouchent beaucoup les Chefs, mais elles ne font pas les vrais malheurs des peuples, qui peuvent même avoir du relâche tandis qu'on dispute à qui les tyrannisera. C'est de leur état per-

manent que naissent leurs prospérités ou leurs calamités réelles ; quand tout reste écrasé sous le joug, c'est alors que tout dépérit ; c'est alors que les Chefs les détruisant à leur aise, *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*. Quand les tracasseries des Grands agitoient le Royaume de France, & que le Coadjuteur de Paris portoit au Parlement un poignard dans sa poche, cela n'empêchoit pas que le peuple François ne vécût heureux & nombreux dans une honnête & libre aisance. Autrefois la Grèce fleurissoit au sein des plus cruelles guerres ; le sang y couloit à flots, & tous le pays étoit couvert d'hommes. Il sembloit, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles, notre République en devint plus puissante ; la vertu de ses citoyens, leurs mœurs, leur indépendance avoient plus d'effet pour la renforcer, que toutes ses dissensions n'en avoient pour l'affoiblir. Un peu d'agitation donne du ressort aux ames, & ce qui fait vraiment prospérer l'espèce est moins la paix que la liberté.

CHAPITRE X.

De l'abus du Gouvernement & de sa pente à dégénérer.

COMME la volonté particulière agit sans cesse contre la volonté générale, ainsi le gouvernement fait un effort continuel contre la souveraineté. Plus cet effort augmente, plus la constitution s'altère; & comme il n'y a point ici d'autre volonté de corps qui, résistant à celle du Prince, fasse équilibre avec elle, il doit arriver tôt ou tard que le Prince opprime enfin le Souverain & rompe le traité social. C'est-là le vice inhérent & inévitable qui dès la naissance du corps politique, tend sans relâche à le détruire, de même que la vieillesse & la mort détruisent enfin le corps de l'homme.

IL y a deux voyes générales par lesquelles un gouvernement dégénère; savoir, quand il se resserre, ou quand l'État se dissout.

LE gouvernement se resserre quand il passe du grand nombre au petit, c'est-à-dire, de la Démocratie à l'Aristocratie, & de l'Aristocratie à la Royauté. C'est-là son inclination naturelle. (24)
S'il

(24) La formation lente & le progrès de la République de Venise dans ses lagunes offre un exemple notable de cette succession; & il est bien étonnant que depuis plus de douze cens ans les Vénitiens semblent n'en être encore qu'au second terme, lequel commença au *Serrar di Consiglio* en 1198. Quant aux anciens Ducs qu'on leur reproche, quoi qu'en puisse dire le *Squittino della liberta veneta*, il est prouvé qu'ils n'ont point été leurs Souverains.

On ne manquera pas de m'objecter la République Romaine, qui sui-

vit, dira-t-on, un progrès tout contraire, passant de la Monarchie à l'Aristocratie, & de l'Aristocratie à la Démocratie. Je suis bien éloigné d'en penser ainsi.

Le premier établissement de Romulus fut un gouvernement mixte, qui dégénéra promptement en despotisme. Par des causes particulières l'État périt avant le temps, comme on voit mourir un nouveau-né avant d'avoir atteint l'âge d'homme. L'expulsion des Tarquins fut la véritable époque de la naissance de la République. Mais elle ne prit pas d'abord une forme conf-

S'il rétrogradoit du petit nombre au grand, on pourroit dire qu'il se relâche; mais ce progrès inverse est impossible.

EN effet, jamais le gouvernement ne change de forme que quand son ressort usé le laisse trop affoibli pour pouvoir conserver la sienne. Or, s'il se relâchoit encore en s'étendant, sa force deviendrait tout-à-fait nulle, & il subsisteroit encore moins. Il faut donc remonter & serrer le ressort à mesure qu'il cède, autrement l'État qu'il soutient, tomberoit en ruine.

LE cas de la dissolution de l'État peut arriver de deux manières.

PREMIÈREMENT quand le Prince n'administre plus l'État selon les loix & qu'il usurpe le pouvoir souverain. Alors il se fait un changement remarquable; c'est que, non pas le gouvernement, mais l'État se resserre; je veux dire que le grand État se dissout,

tant, parce qu'on ne fit que la moitié de l'ouvrage en n'abolissant pas le Patriat. Car de cette manière l'Aristocratie héréditaire, qui est la pire des administrations légitimes, restant en conflit avec la Démocratie, la forme du gouvernement, toujours incertaine & flottante, ne fut fixée, comme l'a prouvé Machiavel, qu'à l'établissement des Tribuns; alors seulement il y eut un vrai gouvernement & une véritable Démocratie. En effet le peuple alors n'étoit pas seulement Souverain mais aussi Magistrat & Juge; le Sénat n'étoit qu'un Tribunal en sous-ordre pour tempérer ou concentrer le gouvernement, & les Consuls eux-mêmes, bien que Patriciens, bien que premiers Magistrats, bien que Généraux absolus à la guerre, n'étoient à Rome que les Présidens du peuple.

Dès-lors on vit aussi le gouverne-
Ouvres mêlées. Tome II,

ment prendre sa pente naturelle & tendre fortement à l'Aristocratie. Le Patriat s'abolissant comme de lui-même, l'Aristocratie n'étoit plus dans le corps des Patriciens comme elle est à Venise & à Gènes, mais dans le corps du Sénat, composé de Patriciens & de Plébéiens, même dans le corps des Tribuns quand ils commencèrent d'usurper une puissance active: car les lois ne font rien aux choses, & quand le peuple a des Chefs qui gouvernent pour lui, quelque nom que portent ces Chefs, c'est toujours une Aristocratie.

De l'abus de l'Aristocratie naquirent les guerres civiles & le triumvirat. Sylla, Jules César, Auguste, devinrent dans le fait de véritables Monarques, & enfin sous le despotisme de Tibère l'État fut dissous. L'Histoire Romaine ne dément donc pas non principe; elle le confirme.

E e

& qu'il s'en forme un autre dans celui-là, composé seulement des membres du gouvernement, & qui n'est plus rien au reste du peuple que son maître & son tyran. De sorte qu'à l'instant que le gouvernement usurpe la souveraineté, le pacte social est rompu, & tous les simples citoyens, rentrés de droit dans leur liberté naturelle, sont forcés, mais non pas obligés d'obéir.

LE même cas arrive aussi quand les membres du gouvernement usurpent séparément le pouvoir qu'ils ne doivent exercer qu'en corps; ce qui n'est pas une moindre infraction des loix, & produit encore un plus grand désordre. Alors on a, pour ainsi dire, autant de Princes que de Magistrats, & l'État, non moins divisé que le gouvernement, périt ou change de forme.

QUAND l'État se dissout, l'abus du gouvernement, quel qu'il soit, prend le nom commun d'*Anarchie*. En distinguant, la Démocratie dégénère en *Ochlocratie*, l'Aristocratie en *Olygarchie*; j'ajouterois que la Royauté dégénère en *Tyrannie*, mais ce dernier mot est équivoque & demande explication.

DANS le sens vulgaire un tyran est un Roi qui gouverne avec violence & sans égard à la justice & aux loix. Dans le sens précis un tyran est un particulier qui s'arroge l'autorité royale sans y avoir droit. C'est ainsi que les Grecs entendoient ce mot de tyran: ils le donnoient indifféremment aux bons & aux mauvais Princes dont l'autorité n'étoit pas légitime. (25) Ainsi *tyran* & *usurpateur* sont deux mots parfaitement synonymes.

POUR donner différens noms à différentes choses, j'appelle *tyran* l'usurpateur de l'autorité royale, & *despote* l'usurpateur du

(25) *Omnes enim & habentur & dicuntur tyranni qui potestate utuntur perpetua, in ea civitate quæ libertate usa est.* Corn. Nep. in Miltiad: Il est vrai qu'Aristote, *Mor: Nicom. L. VIII. c. 10*, distingue le Tyran du Roi, en ce que le premier gouverne pour sa propre utilité, & le second seulement pour

l'utilité de ses sujets; mais outre que généralement tous les auteurs Grecs ont prit le mot tyran dans un autre sens, comme il paroît sur-tout par le Hiéron de Xénophon, il s'ensuivroit de la distinction d'Aristote, que depuis le commencement du monde il n'auroit pas encore existé un seul Roi.

pouvoir souverain. Le tyran est celui qui s'ingère contre les loix à gouverner selon les loix; le despote est celui qui se met au-dessus des loix mêmes. Ainsi le tyran peut n'être pas despote, mais le despote est toujours tyran.

C H A P I T R E X I.

De la mort du corps politique.

TELLE est la pente naturelle & inévitable des gouvernemens les mieux constitués. Si Sparte & Rome ont péri, quel État peut espérer de durer toujours? Si nous voulons former un établissement durable, ne songeons donc point à le rendre éternel. Pour réussir il ne faut pas tenter l'impossible, ni se flatter de donner à l'ouvrage des hommes une solidité que les choses humaines ne comportent pas.

LE corps politique, aussi-bien que le corps de l'homme, commence à mourir dès sa naissance, & porte en lui-même les causes de sa destruction. Mais l'un & l'autre peut avoir une constitution plus ou moins robuste, & propre à le conserver plus ou moins long-temps. La constitution de l'homme est l'ouvrage de la nature, celle de l'État est l'ouvrage de l'art. Il ne dépend pas des hommes de prolonger leur vie, il dépend d'eux de prolonger celle de l'État aussi loin qu'il est possible, en lui donnant la meilleure constitution qu'il puisse avoir. Le mieux constitué finira, mais plus tard qu'un autre, si nul accident imprévu n'amène sa perte avant le temps.

LE principe de la vie politique est dans l'autorité souveraine. La puissance législative est le cœur de l'État, la puissance exécutive en est le cerveau, qui donne le mouvement à toutes les parties. Le cerveau peut tomber en paralysie, & l'individu vivre encore. Un homme reste imbécille & vit : mais si-tôt que le cœur a cessé ses fonctions, l'animal est mort.

CE n'est point par les loix que l'État subsiste, c'est par le

pouvoir législatif. La loi d'hier n'oblige pas aujourd'hui ; mais le consentement tacite est présumé du silence , & le Souverain est censé confirmer incessamment les loix qu'il n'abroge pas pouvant le faire. Tout ce qu'il a déclaré vouloir une fois , il le veut toujours , à moins qu'il ne le révoque.

POURQUOI donc porte-t-on tant de respect aux anciennes loix ? C'est pour cela même. On doit croire qu'il n'y a que l'excellence des volontés antiques qui les ait pu conserver si long-temps ; si le Souverain ne les eût reconnues constamment salutaires , il les eût mille fois révoquées. Voilà pourquoi , loin de s'affoiblir , les loix acquièrent sans cesse une force nouvelle dans tout État bien constitué ; le préjugé de l'antiquité les rend chaque jour plus vénérables ; au lieu que par-tout où les loix s'affoiblissent en vieillissant , cela prouve qu'il n'y a plus de pouvoir législatif , & que l'État ne vit plus.

C H A P I T R E X I I .

Comment se maintient l'autorité souveraine.

LE Souverain n'ayant d'autre force que la puissance législative n'agit que par des loix , & les loix n'étant que des actes authentiques de la volonté générale , le Souverain ne sauroit agir que quand le peuple est assemblé. Le peuple assemblé , dira-t-on ! quelle chimère ! C'est une chimère aujourd'hui ; mais ce n'en étoit pas une il y a deux mille ans ; les hommes ont-ils changé de nature ?

LES bornes du possible dans les choses morales sont moins étroites que nous ne pensons ; ce sont nos faiblesses , nos vices , nos préjugés qui les rétrécissent. Les ames basses ne croient point aux grands hommes : de vils esclaves sourient d'un air moqueur à ce mot de liberté.

PAR ce qui s'est fait considérons ce qui se peut faire ; je ne

parlerai pas des anciennes Républiques de la Grèce; mais la République Romaine étoit, ce me semble, un grand État, & la ville de Rome une grande ville. Le dernier cens donna dans Rome quatre cens mille citoyens portant armes, & le dernier dénombrement de l'Empire plus de quatre millions de citoyens, sans compter les sujets, les étrangers, les femmes, les enfans, les esclaves.

QUELLE difficulté n'imagineroit-on pas d'assembler fréquemment le peuple immense de cette capitale & de ses environs? Cependant il se passoit peu de semaines que le peuple Romain ne fût assemblé, & même plusieurs fois. Non-seulement il exerçoit les droits de la souveraineté, mais une partie de ceux du gouvernement. Il traitoit certaines affaires, il jugeoit certaines causes, & tout ce peuple étoit sur la place publique presque aussi souvent magistrat que citoyen.

EN remontant aux premiers temps des nations, on trouveroit que la plupart des anciens gouvernemens, même monarchiques, tels que ceux des Macédoniens & des Francs, avoient de semblables conseils. Quoi qu'il en soit, ce seul fait incontestable répond à toutes les difficultés : de l'existant au possible la conséquence me paroît bonne.

C H A P I T R E X I I I .

Suite.

IL ne suffit pas que le peuple assemblé ait une fois fixé la constitution de l'État en donnant la sanction à un corps de loix : il ne suffit pas qu'il ait établi un gouvernement perpétuel, ou qu'il ait pourvu une fois pour toutes à l'élection des Magistrats. Outre les assemblées extraordinaires que des cas imprévus peuvent exiger, il faut qu'il y en ait de fixes & de périodiques que rien ne puisse abolir ni proroger, tellement qu'au jour marqué le peuple

soit légitimement convoqué par la loi, sans qu'il soit besoin pour cela d'aucune autre convocation formelle.

MAIS hors de ces assemblées, juridiques par leur seule date; toute assemblée du peuple, qui n'aura pas été convoquée par les Magistrats préposés à cet effet, & selon les formes prescrites, doit être tenue pour illégitime, & tout ce qui s'y fait pour nul; parce que l'ordre même de s'assembler doit émaner de la loi.

QUANT aux retours plus ou moins fréquens des assemblées légitimes, ils dépendent de tant de considérations qu'on ne sauroit donner là-dessus de règles précises. Seulement on peut dire en général que plus le gouvernement a de force, plus le Souverain doit se montrer fréquemment.

CECI, me dira-t-on, peut être bon pour une seule ville; mais que faire quand l'État en comprend plusieurs? Partagera-t-on l'autorité souveraine, ou bien doit-on la concentrer dans une seule ville & assujettir tout le reste?

JE réponds qu'on ne doit faire ni l'un ni l'autre. Premièrement l'autorité souveraine est simple & une, & l'on ne peut la diviser sans la détruire. En second lieu, une ville, non plus qu'une nation, ne peut être légitimement sujette d'une autre, parce que l'essence du corps politique est dans l'accord de l'obéissance & de la liberté, & que ces mots de *sujet* & de *souverain* sont des corrélations identiques, dont l'idée se réunit sous le seul mot de citoyen.

JE réponds encore que c'est toujours un mal d'unir plusieurs villes en une seule cité, & que, voulant faire cette union, l'on ne doit pas se flatter d'en éviter les inconvéniens naturels. Il ne faut point objecter l'abus des grands États à celui qui n'en veut que de petits; mais comment donner aux petits États assez de force pour résister aux grands? Comme jadis les villes Grecques résistèrent au grand Roi, & comme plus récemment la Hollande & la Suisse ont résisté à la maison d'Autriche.

TOUTEFOIS si l'on ne peut réduire l'État à de justes bornes, il reste encore une ressource; c'est de n'y point souffrir de capi-

taie , de faire siéger le gouvernement alternativement dans chaque ville , & d'y rassembler aussi tour-à-tour les États du pays.

PEUPLEZ également le territoire , étendez-y par-tout les mêmes droits , portez-y par-tout l'abondance & la vie , c'est ainsi que l'État deviendra tout à la fois le plus fort & le mieux gouverné qu'il soit possible. Souvenez-vous que les murs des villes ne se forment que du débris des maisons des champs. A chaque palais que je vois élever dans la capitale , je crois voir mettre en mafures tout un pays.

C H A P I T R E X I V .

Suite.

AL'instant que le peuple est légitimement assemblé en corps souverain , toute juridiction du gouvernement cesse , la puissance exécutive est suspendue , & la personne du dernier citoyen est aussi sacrée & inviolable que celle du premier Magistrat , parce qu'où se trouve le représenté , il n'y a plus de représentant. La plupart des tumultes qui s'éleverent à Rome dans les comices , vinrent d'avoir ignoré ou négligé cette règle. Les Consuls alors n'étoient que les Présidens du peuple , les Tribuns de simples Orateurs (26) , le Sénat n'étoit rien du tout.

CES intervalles de suspension où le Prince reconnoît , ou doit reconnoître un supérieur actuel , lui ont toujours été redoutables , & ces assemblées du peuple , qui sont l'égide du corps politique & le frein du gouvernement , ont été de tout temps l'horreur des chefs : aussi n'épargnent-ils jamais ni soins , ni objections , ni difficultés , ni promesses , pour en rebuter les citoyens. Quand ceux-ci sont avarés ; lâches , pusillanimes , plus amoureux du repos que de la liberté ,

(26) A-peu-près selon le sens qu'on donne à ce nom dans le Parlement d'Angleterre. La ressemblance de ces

emplois eût mis en conflit les Consuls & les Tribuns , quand même toute juridiction eût été suspendue.

ils ne tiennent pas long-temps contre les efforts redoublés du gouvernement ; c'est ainsi que la force résistante augmentant sans cesse, l'autorité souveraine s'évanouit à la fin, & que la plupart des cités tombent & périssent avant le temps.

MAIS entre l'autorité souveraine & le gouvernement arbitraire ; il s'introduit quelquefois un pouvoir moyen dont il faut parler.

C H A P I T R E X V.

Des Députés ou Représentans.

SI-TÔT que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens, & qu'ils aiment mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'État est déjà près de sa ruine. Faut-il marcher au combat, ils paient des troupes & restent chez eux ; faut-il aller au Conseil, ils nomment des Députés & restent chez eux. A force de paresse & d'argent ils ont enfin des soldats pour asservir la patrie & des représentans pour la vendre.

C'EST le tracas du commerce & des arts, c'est l'avidité intéressée du gain, c'est la mollesse & l'amour des commodités, qui changent les services personnels en argent. On cède une partie de son profit pour l'augmenter à son aise. Donnez de l'argent, & bientôt vous aurez des fers. Ce mot de *finance* est un mot d'esclave ; il est inconnu dans la cité. Dans un État vraiment libre les citoyens font tout avec leurs bras & rien avec de l'argent : loin de payer pour s'exempter de leurs devoirs, ils paieront pour les remplir eux-mêmes. Je suis bien loin des idées communes ; je crois les corvées moins contraaires à la liberté que les taxes.

MIEUX l'État est constitué, plus les affaires publiques l'emportent sur les privées dans l'esprit des citoyens. Il y a même beaucoup moins d'affaires privées, parce que la somme du bonheur commun fournissant une portion plus considérable à celui de chaque individu, il lui en reste moins à chercher dans les soins particuliers.

particuliers. Dans une cité bien conduite chacun vole aux assemblées; sous un mauvais gouvernement nul n'aime à faire un pas pour s'y rendre; parce que nul ne prend intérêt à ce qui s'y fait, qu'on prévoit que la volonté générale n'y dominera pas, & qu'enfin les soins domestiques absorbent tout. Les bonnes loix en font faire de meilleures, les mauvaises en amènent de pires. Si-tôt que quelqu'un dit des affaires de l'État, *qu'importe?* on doit compter que l'État est perdu.

L'ATTIÉDISSEMENT de l'amour de la patrie, l'activité de l'intérêt privé, l'immensité des États, les conquêtes, l'abus du gouvernement ont fait imaginer la voie des députés ou représentans du peuple dans les assemblées de la nation. C'est ce qu'en certains pays on ose appeller le Tiers-État. Ainsi l'intérêt particulier de deux ordres est mis au premier & au second rang, l'intérêt public n'est qu'au troisième.

LA souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, & la volonté ne se représente point; elle est la même, ou elle est autre; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentans, ils ne sont que ses commissaires; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle; ce n'est point une loi. Le peuple Anglois pense être libre; il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement; si-tôt qu'ils sont élus il est esclave, il n'est rien. Dans les courts momens de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde.

L'IDÉE des représentans est moderne; elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique & absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée, & où le nom d'homme est en déshonneur. Dans les anciennes Républiques, & même dans les Monarchies, jamais le peuple n'eut de représentans; on ne connoissoit pas ce mot-là. Il est très-singulier qu'à Rome, où les Tribuns étoient si sacrés, on n'ait pas même imaginé qu'ils pussent

usurper les fonctions du peuple , & qu'au milieu d'une si grande multitude ils n'aient jamais tenté de passer de leur chef un seul Plébiscite. Qu'on juge cependant de l'embarras que causoit quelquefois la foule , par ce qui arriva du temps des Gracques , où une partie des citoyens donnoit son suffrage de dessus les toits.

Où le droit & la liberté sont routes choses , les inconvéniens ne sont rien. Chez ce sage peuple tout étoit mis à sa juste mesure : il laissoit faire à ses Licteurs ce que ses Tribuns n'eussent osé faire ; il ne craignoit pas que ses Licteurs voulussent le représenter.

POUR expliquer cependant comment les Tribuns le représentoient quelquefois , il suffit de concevoir comment le gouvernement représente le Souverain. La loi n'étant que la déclaration de la volonté générale , il est clair que dans la puissance législative le peuple ne peut être représenté ; mais il peut & doit l'être dans la puissance exécutive , qui n'est que la force appliquée à la loi. Ceci fait voir qu'en examinant bien les choses , on trouveroit que très-peu de nations ont des loix. Quoi qu'il en soit , il est sûr que les Tribuns , n'ayant aucune partie du pouvoir exécutif , ne purent jamais représenter le peuple Romain par les droits de leurs charges , mais seulement en usurpant sur ceux du Sénat.

CHEZ les Grecs tout ce que le peuple avoit à faire il le faisoit par lui-même ; il étoit sans cesse assemblé sur la place. Il habitoit un climat doux , il n'étoit point avide , des esclaves faisoient ses travaux , sa grande affaire étoit sa liberté. N'ayant plus les mêmes avantages , comment observer les mêmes droits ? Vos climats plus durs vous donnent plus de besoins , (27) six mois de l'année la place publique n'est pas tenable , vos langues sourdes ne peuvent se faire entendre en plein air , vous donnez plus à votre gain qu'à votre liberté , & vous craignez bien moins l'esclavage que la misère.

(27) Adopter dans les pays froids le luxe & la mollesse des Orientaux , c'est vouloir se donner leurs chaînes ;

c'est s'y soumettre encore plus nécessairement qu'eux.

QUOI ! la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude ? Peut-être les deux excès se touchent. Tout ce qui n'est point dans la nature a ses inconvéniens, & la société civile plus que tout le reste. Il y a telles positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui, & où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave. Telle étoit la position de Sparte. Pour vous, peuples modernes, vous n'avez point d'esclaves, mais vous l'êtes, vous payez leur liberté de la vôtre. Vous avez beau vanter cette préférence, j'y trouve plus de lâcheté que d'humanité.

JE n'entends point par tout cela qu'il faille avoir des esclaves ; ni que le droit d'esclavage soit légitime, puisque j'ai prouvé le contraire. Je dis seulement les raisons pourquoi les peuples modernes qui se croient libres ont des représentans, & pourquoi les peuples anciens n'en avoient pas. Quoi qu'il en soit, à l'instant qu'un peuple se donne des représentans, il n'est plus libre ; il n'est plus.

TOUT bien examiné, je ne vois pas qu'il soit désormais possible au Souverain de conserver parmi nous l'exercice de ses droits, si la Cité n'est très-petite. Mais si elle est très-petite, elle sera subjuguée ? Non. Je ferai voir ci-après, (28) comment on peut réunir la puissance extérieure d'un grand peuple avec la police aisée & le bon ordre d'un petit État.

(28) C'est ce que je m'étois proposé de faire dans la suite de cet ouvrage, lorsqu'en traitant des relations exte-

nes, j'en serois venu aux confédérations. Matière toute neuve & où les principes sont encore à établir.

C H A P I T R E X V I.

Que l'Institution du Gouvernement n'est point un Contrat.

LE pouvoir législatif une fois bien établi, il s'agit d'établir de même le pouvoir exécutif; car ce dernier, qui n'opère que par des actes particuliers, n'étant pas de l'essence de l'autre, en est naturellement séparé. S'il étoit possible que le Souverain, considéré comme tel, eût la puissance exécutive, le droit & le fait seroient tellement confondus qu'on ne sauroit plus ce qui est loi & ce qui ne l'est pas, & le corps politique ainsi dénaturé seroit bien-tôt en proie à la violence contre laquelle il fut institué.

LES citoyens étant tous égaux par le contrat social, ce que tous doivent faire, tous peuvent le prescrire, au lieu que nul n'a droit d'exiger qu'un autre fasse ce qu'il ne fait pas lui-même. Or, c'est proprement ce droit, indispensable pour faire vivre & mouvoir le corps politique, que le Souverain donne au Prince en instituant le gouvernement.

PLUSIEURS ont prétendu que l'acte de cet établissement étoit un contrat entre le peuple & les chefs qu'il se donne; contrat par lequel on stipuloit, entre les deux parties, les conditions sous lesquelles l'une s'obligeoit à commander & l'autre à obéir. On conviendra, je m'assure, que voilà une étrange manière de contracter. Mais voyons si cette opinion est soutenable.

PREMIÈREMENT, l'autorité suprême ne peut pas plus se modifier que s'aliéner; la limiter c'est la détruire. Il est absurde & contradictoire que le Souverain se donne un supérieur; s'obliger d'obéir à un maître, c'est se remettre en pleine liberté.

DE plus, il est évident que ce contrat du peuple avec telles ou telles personnes seroit un acte particulier. D'où il suit que ce contrat ne sauroit être une loi ni un acte de souveraineté, & que par conséquent il seroit illégitime.

ON voit encore que les parties contractantes feroient entr'elles sous la seule loi de nature & sans aucun garant de leurs engagements réciproques, ce qui répugne de toutes manières à l'état civil : celui qui a la force en main étant toujours le maître de l'exécution, autant vaudroit donner le nom de contrat à l'acte d'un homme qui diroit à un autre : » Je vous donne tout mon » bien, à condition que vous m'en rendrez ce qu'il vous plaira. «

IL n'y a qu'un contrat dans l'État, c'est celui de l'association ; & celui-là seul en exclut tout autre. On ne fauroit imaginer aucun contrat public qui ne fût une violation du premier.

C H A P I T R E X V I I.

De l'institution du Gouvernement.

SOUS quelle idée faut-il donc concevoir l'acte par lequel le gouvernement est institué ? Je remarquerai d'abord que cet acte est complexe ou composé de deux autres, savoir l'établissement de la loi, & l'exécution de la loi.

PAR le premier, le Souverain statue qu'il y aura un corps de gouvernement établi sous telle ou telle forme ; & il est clair que cet acte est une loi.

PAR le second, le peuple nomme les chefs qui seront chargés du gouvernement établi. Or, cette nomination étant un acte particulier, n'est pas une seconde loi, mais seulement une suite de la première, & une fonction du gouvernement.

LA difficulté est d'entendre comment on peut avoir un acte de gouvernement avant que le gouvernement existe, & comment le peuple, qui n'est que Souverain ou sujet, peut devenir Prince ou Magistrat dans certaines circonstances.

C'EST encore ici que se découvre une de ces étonnantes propriétés du corps politique, par lesquelles il concilie des opéra-

tions contradictoires en apparence. Car celle-ci se fait par une conversion subite de la souveraineté en Démocratie ; en sorte que, sans aucun changement sensible, & seulement par une nouvelle relation de tous à tous, les citoyens, devenus Magistrats, passent des actes généraux aux actes particuliers, & de la loi à l'exécution.

CE changement de relation n'est point une subtilité de spéculation sans exemple dans la pratique : il a lieu tous les jours dans le parlement d'Angleterre, où la Chambre-basse, en certaines occasions, se tourne en grand comité, pour mieux discuter les affaires, & devient ainsi simple commission, de Cour souveraine qu'elle étoit l'instant précédent ; en telle sorte qu'elle se fait ensuite rapport à elle-même comme Chambre des Communes de ce qu'elle vient de régler en grand comité, & délibère de nouveau sous un titre de ce qu'elle a déjà résolu sous un autre.

TEL est l'avantage propre au gouvernement démocratique de pouvoir être établi dans le fait par un simple acte de la volonté générale. Après quoi ce gouvernement provisionnel reste en possession, si telle est la forme adoptée, on établit, au nom du Souverain, le gouvernement prescrit par la loi, & tout se trouve ainsi dans la règle. Il n'est pas possible d'instituer le gouvernement d'aucune autre manière légitime, & sans renoncer aux principes ci-devant établis.

C H A P I T R E X V I I I .

Moyen de prévenir les usurpations du Gouvernement.

DE ces éclaircissemens il résulte, en confirmation du Chapitre XVI, que l'acte qui institue le gouvernement n'est point un contrat, mais une loi ; que les dépositaires de la puissance exécutive ne sont point les maîtres du peuple, mais ses Officiers ; qu'il peut les établir & les destituer quand il lui plaît ; qu'il n'est point question pour eux de contracter, mais d'obéir, &

qu'en se chargeant des fonctions que l'État leur impose, ils ne font que remplir leur devoir de citoyens, sans avoir en aucune sorte le droit de disputer sur les conditions.

QUAND donc il arrive que le Peuple institue un gouvernement héréditaire, soit monarchique dans une famille, soit aristocratique dans un ordre de citoyens, ce n'est point un engagement qu'il prend; c'est une forme provisionnelle qu'il donne à l'administration, jusqu'à ce qu'il lui plaise d'en ordonner autrement.

IL est vrai que ces changemens sont toujours dangereux, & qu'il ne faut jamais toucher au gouvernement établi que lorsqu'il devient incompatible avec le bien public; mais cette circonspection est une maxime de politique, & non pas une règle de droit, & l'État n'est pas plus tenu de laisser l'autorité civile à ses chefs, que l'autorité militaire à ses Généraux.

IL est vrai encore qu'on ne sauroit en pareil cas observer avec trop de soin toutes les formalités requises pour distinguer un acte régulier & légitime d'un tumulte séditieux, & la volonté de tout un peuple des clameurs d'une faction. C'est ici sur-tout qu'il ne faut donner au cas odieux que ce qu'on ne peut refuser dans toute la rigueur du droit, & c'est aussi de cette obligation que le Prince tire un grand avantage pour conserver sa puissance malgré le peuple, sans qu'on puisse dire qu'il l'ait usurpée: car en paroissant n'user que de ses droits, il lui est fort aisé de les étendre, & d'empêcher sous le prétexte du repos public, les assemblées destinées à rétablir le bon ordre; de sorte qu'il se prévaut d'un silence qu'il empêche de rompre, ou des irrégularités qu'il fait commettre, pour supposer en sa faveur l'aveu de ceux que la crainte fait taire, & pour punir ceux qui osent parler. C'est ainsi que les Décenvirs ayant été d'abord élus pour un an, puis continués pour une autre année, tenterent de retenir à perpétuité leur pouvoir, en ne permettant plus aux comices de s'assembler; & c'est par ce facile moyen que tous les gouvernemens du monde, une fois revêtus de la force publique, usurpent tôt ou tard l'autorité souveraine.

LES assemblées périodiques dont j'ai parlé ci-devant, sont propres à prévenir ou différer ce malheur, sur-tout quand elles n'ont pas besoin de convocation formelle : car alors le Prince ne sauroit les empêcher sans se déclarer ouvertement infracteur des loix & ennemi de l'État.

L'OUVERTURE de ces assemblées qui n'ont pour objet que le maintien du traité social, doit toujours se faire par deux propositions qu'on ne puisse jamais supprimer, & qui passent séparément par les suffrages.

LA première; *s'il plaît au Souverain de conserver la présente forme de gouvernement.*

LA seconde; *s'il plaît au Peuple d'en laisser l'administration à ceux qui en sont actuellement chargés.*

JE suppose ici ce que je crois avoir démontré, savoir qu'il n'y a dans l'État aucune loi fondamentale qui ne se puisse révoquer, non pas même le pacte social; car si tous les citoyens s'assembloient pour rompre ce pacte d'un commun accord, on ne peut douter qu'il ne fût très-légitimement rompu. Grotius pense même que chacun peut renoncer à l'État dont il est membre, & reprendre sa liberté naturelle & ses biens en sortant du pays. (29) Or, il seroit absurde que tous les citoyens réunis ne pussent pas ce que peut séparément chacun d'eux.

(29) Bien entendu qu'on ne quitte pas pour éluder son devoir & se dispenser de servir la patrie au moment qu'elle a besoin de nous. La fuite alors seroit criminelle & punissable; ce ne seroit plus retraite, mais désertion.

Fin du Livre troisième;

D U

C O N T R A T S O C I A L.

L I V R E Q U A T R I È M E.

C H A P I T R E I.

Que la volonté générale est indestructible.

TANT que plusieurs hommes réunis se considerent comme un seul corps , ils n'ont qu'une seule volonté , qui se rapporte à la commune conservation , & au bien-être général. Alors tous les efforts de l'État sont vigoureux & simples , ses maximes sont claires & lumineuses ; il n'a point d'intérêts embrouillés , contradictoires ; le bien commun se montre par-tout avec évidence , & ne demande que du bon sens pour être apperçu. La paix , l'union , l'égalité sont ennemies des subtilités politiques. Les hommes droits & simples sont difficiles à tromper à cause de leur simplicité ; les leurs , les prétextes raffinés ne leur en imposent point ; ils ne sont pas même assez fins pour être dupes. Quand on voit chez le plus heureux peuple du monde des troupes de paysans régler les affaires de l'État sous un chêne & se conduire toujours sagement , peut-on s'empêcher de mépriser les raffinemens des autres nations , qui se rendent illustres & misérables avec tant d'art & de mystères ?

UN État ainsi gouverné a besoin de très-peu de loix , & à mesure qu'il devient nécessaire d'en promulguer de nouvelles , cette nécessité se voit universellement. Le premier qui les propose ne fait que dire ce que tous ont déjà senti , & il n'est question ni de brigues , ni d'éloquence pour faire passer en loi

ce que chacun a déjà résolu de faire, si-tôt qu'il fera sûr que les autres le feront comme lui.

CE qui trompe les raisonneurs c'est que ne voyant que des États mal constitués dès leur origine, ils sont frappés de l'impossibilité d'y maintenir une semblable police. Ils rient d'imaginer toutes les fortifés qu'un fourbe adroit, un parleur insinuant pourroit persuader au peuple de Paris ou de Londres. Ils ne savent pas que Cromwel eût été mis aux sonnetes par le peuple de Berne, & le Duc de Beaufort à la discipline par les Gênois.

MAIS quand le nœud social commence à se relâcher & l'État à s'affoiblir; quand les intérêts particuliers commencent à se faire sentir & les petites sociétés à influencer sur la grande, l'intérêt commun s'altère & trouve des opposans, l'unanimité ne règne plus dans les voix, la volonté générale n'est plus la volonté de tous; il s'élève des contradictions, des débats, & le meilleur avis ne passe point sans disputes.

ENFIN quand l'État, près de sa ruine, ne subsiste plus que par une forme illusoire & vaine, que le lien social est rompu dans tous les cœurs, que le plus vil intérêt se pare effrontément du nom sacré du bien public; alors la volonté générale devient muette; tous guidés par des motifs secrets n'opinent pas plus comme citoyens que si l'État n'eût jamais existé, & l'on fait passer faussement sous le nom de loix des décrets iniques qui n'ont pour but que l'intérêt particulier.

S'ENSUIT-IL de-là que la volonté générale soit anéantie ou corrompue? Non, elle est toujours constante, inaltérable & pure; mais elle est subordonnée à d'autres qui l'emportent sur elle. Chacun détachant son intérêt de l'intérêt commun, voit bien qu'il ne peut l'en séparer tout-à-fait; mais sa part du mal public ne lui paroît rien auprès du bien exclusif qu'il prétend s'approprier. Ce bien particulier excepté, il veut le bien général pour son propre intérêt tout aussi fortement qu'aucun autre. Même en vendant son suffrage à prix d'argent, il n'éteint pas en lui la volonté générale, il l'élude. La faute qu'il commet est de

changer l'état de la question & de répondre autre chose que ce qu'on lui demande ; en sorte qu'au lieu de dire par son suffrage, *il est avantageux à l'État*, il dit, *il est avantageux à tel homme ou à tel parti que tel ou tel avis passe*. Ainsi la loi de l'ordre public dans les assemblées n'est pas tant d'y maintenir la volonté générale, que de faire qu'elle soit toujours interrogée & qu'elle réponde toujours.

J'AUROIS ici bien des réflexions à faire sur le simple droit de voter dans tout acte de souveraineté ; droit que rien ne peut ôter aux citoyens ; & sur celui d'opiner, de proposer, de diviser, de discuter, que le gouvernement a toujours grand soin de ne laisser qu'à ses membres ; mais cette importante matière demanderoit un Traité à part, & je ne puis tout dire dans celui-ci.

C H A P I T R E I I.

Des Suffrages.

ON voit par le Chapitre précédent que la manière dont se traitent les affaires générales, peut donner un indice assez sûr de l'état actuel des mœurs, & de la santé du corps politique. Plus le concert regne dans les assemblées, c'est-à-dire, plus les avis approchent de l'unanimité, plus aussi la volonté générale est dominante ; mais les longs débats, les dissensions, le tumulte annoncent l'ascendant des intérêts particuliers & le déclin de l'État.

CECI paroît moins évident quand deux ou plusieurs ordres entrent dans sa constitution, comme à Rome, les Patriciens & les Plébéciens, dont les querelles troublèrent souvent les comices, même dans les plus beaux temps de la République ; mais cette exception est plus apparente que réelle ; car alors, par le vice inhérent au corps politique, on a, pour ainsi dire, deux États en un ; ce qui n'est pas vrai des deux ensemble est vrai de chacun séparément. En effet dans les temps mêmes les plus orageux les Plébiscites du peuple, quand le Sénat ne s'en mêloit pas, pas-

foient toujours tranquillement & à la grande pluralité des suffrages : les citoyens n'ayant qu'un intérêt, le peuple n'avoit qu'une volonté.

A l'autre extrémité du cercle l'unanimité revient. C'est quand les citoyens tombés dans la servitude, n'ont plus ni liberté ni volonté. Alors la crainte & la flatterie changent en acclamations les suffrages; on ne délibère plus, on adore ou l'on maudit. Telle étoit la vile manière d'opiner du Sénat sous les Empereurs. Quelquefois cela se faisoit avec des précautions ridicules : Tacite observe que sous Othon les Sénateurs accablant Vitellius d'exécra-tions, affectoient de faire en même temps un bruit épouvantable, afin que si par hasard il devenoit le maître, il ne pût favoir ce que chacun d'eux avoit dit.

DE ces diverses considérations naissent les maximes sur lesquelles on doit régler la manière de compter les voix & de comparer les avis, selon que la volonté générale est plus ou moins facile à connoître, & l'État plus ou moins déclinant.

IL n'y a qu'une seule loi qui par sa nature exige un consentement unanime. C'est le pacte social : car l'association civile est l'acte du monde le plus volontaire; tout homme étant né libre & maître de lui-même, nul ne peut, sous quelque prétexte que ce puisse être, l'assujettir sans son aveu. Décider que le fils d'une esclave naît esclave, c'est décider qu'il ne naît pas homme.

SI donc lors du pacte social il s'y trouve des opposans, leur opposition n'invalide pas le contrat, elle empêche seulement qu'ils n'y soient compris, ce sont des étrangers parmi les citoyens. Quand l'État est institué, le consentement est dans la résidence; habiter le territoire c'est se soumettre à la souveraineté. (30)

HORS ce contrat primitif, la voix du plus grand nombre oblige

(30) Ceci doit toujours s'entendre d'un État libre; car d'ailleurs la famille, les biens, le défaut d'asyle, la nécessité, la violence, peuvent retenir un habitant dans le pays malgré lui, & alors son séjour seul ne suppose plus son consentement au contrat ou à la violation du contrat.

toujours tous les autres ; c'est une suite du contrat même. Mais on demande comment un homme peut être libre , & forcé de se conformer à des volontés qui ne sont pas les siennes. Comment les opposans sont-ils libres & soumis à des loix auxquelles ils n'ont pas consenti ?

JE réponds que la question est mal posée. Le citoyen consent à toutes les loix , même à celles qu'on passe malgré lui , & même à celles qui le punissent quand il ose en violer quelqu'une. La volonté constante de tous les membres de l'État est la volonté générale ; c'est par elle qu'ils sont citoyens & libres. (31) Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple , ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent ; mais si elle est conforme ou non à la volonté générale qui est la leur ; chacun en donnant son suffrage , dit son avis la-dessus , & du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale. Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte , cela ne prouve autre chose sinon que je m'étois trompé , & que ce que j'estimois être la volonté générale ne l'étoit pas. Si mon avis particulier l'eût emporté , j'aurois fait autre chose que ce que j'avois voulu , c'est alors que je n'aurois pas été libre.

CECI suppose, il est vrai ; que tous les caractères de la volonté générale sont encore dans la pluralité : quand ils cessent d'y être , quelque parti qu'on prenne , il n'y a plus de liberté.

EN montrant ci-devant comment on substituoit des volontés particulières à la volonté générale dans les délibérations publiques , j'ai suffisamment indiqué les moyens praticables de prévenir cet abus ; j'en parlerai encore ci-après. A l'égard du nombre proportionnel des suffrages pour déclarer cette volonté , j'ai aussi donné les principes sur lesquels on peut le déterminer. La

(31) A Gènes , on lit au devant des prisons & sur les fers des galériens ce mot *Libertas*. Cette application de la devise est belle & juste. En effet il n'y a que les malfaiteurs de tous

états qui empêchent le citoyen d'être libre. Dans un pays où tous ces gens-là seroient aux galères , ou jouiroit de la plus parfaite liberté.

différence d'une seule voix rompt l'égalité, un seul opposant rompt l'unanimité ; mais entre l'unanimité & l'égalité il y a plusieurs parrages inégaux, à chacun desquels on peut fixer ce nombre selon l'état & les besoins du corps politique.

DEUX maximes générales peuvent servir à régler ces rapports : l'une, que plus les délibérations sont importantes & graves, plus l'avis qui l'emporte doit approcher de l'unanimité : l'autre, que plus l'affaire agitée exige de célérité, plus on doit resserrer la différence prescrite dans le partage des avis ; dans les délibérations qu'il faut terminer sur le champ, l'excédent d'une seule voix doit suffire. La première de ces maximes paroît plus convenable aux loix, & la seconde aux affaires. Quoi qu'il en soit, c'est sur leur combinaison que s'établissent les meilleurs rapports qu'on peut donner à la pluralité pour prononcer.

C H A P I T R E I I I.

Des Élections.

AL'ÉGARD des élections du Prince & des Magistrats, qui sont, comme je l'ai dit, des actes complexes, il y a deux voies pour y procéder ; savoir le choix & le sort. L'une & l'autre ont été employées en diverses Républiques, & l'on voit encore actuellement un mélange très-compliqué des deux dans l'élection du Doge de Venise.

LE suffrage par le sort, dit Montesquieu, est de la nature de la Démocratie. J'en conviens, mais comment cela ? Le sort, continue-t-il, est une façon d'élire qui n'afflige personne ; il laisse à chaque citoyen une espérance raisonnable de servir la patrie. Ce ne sont pas-là des raisons.

SI l'on fait attention que l'élection des chefs est une fonction du gouvernement & non de la souveraineté, on verra pourquoi

la voie du sort est plus dans la nature de la Démocratie, où l'administration est d'autant meilleure que les actes en sont moins multipliés.

DANS toute véritable Démocratie la magistrature n'est pas un avantage, mais une charge onéreuse, qu'on ne peut justement imposer à un particulier plutôt qu'à un autre. La loi seule peut imposer cette charge à celui sur qui le sort tombera. Car alors la condition étant égale pour tous, & le choix ne dépendant d'aucune volonté humaine, il n'y a point d'application particulière qui altère l'universalité de la loi.

DANS l'Aristocratie le Prince choisit le Prince, le gouvernement se conserve par lui-même, & c'est-là que les suffrages sont bien placés.

L'EXEMPLE de l'élection du Doge de Venise confirme cette élection, loin de la détruire. Cette forme mêlée convient dans un gouvernement mixte. Car c'est une erreur de prendre le gouvernement de Venise pour une véritable Aristocratie. Si le peuple n'y a nulle part au gouvernement, la noblesse y est peuple elle-même. Une multitude de pauvres Barnabotes n'approcha jamais d'aucune magistrature, & n'a de la noblesse que le vain titre d'Excellence, & le droit d'assister au Grand Conseil. Ce grand Conseil étant aussi nombreux que notre Conseil général à Genève, ses illustres membres n'ont pas plus de privilèges que nos simples citoyens. Il est certain qu'ôtant l'extrême disparité des deux Républiques, la bourgeoisie de Genève représente exactement le Patriciat Vénitien, nos natifs & habitans représentent les citadins & le peuple de Venise, nos paysans représentent les sujets de Terre-ferme; enfin de quelque manière que l'on considère cette République, abstraction faite de sa grandeur, son gouvernement n'est pas plus aristocratique que le nôtre. Toute la différence est que n'ayant aucun chef à vie, nous n'avons pas le même besoin du sort.

LES élections par sort auroient peu d'inconvéniens dans une véritable Démocratie, où tout étant égal, aussi-bien par les mœurs

& par les talens que par les maximes & par la fortune, le choix deviendroit presque indifférent. Mais j'ai déjà dit qu'il n'y avoit point de véritable Démocratie.

QUAND le choix & le sort se trouvent mêlés, le premier doit remplir les places qui demandent des talens propres, telles que les emplois militaires; l'autre convient à celles où suffisent le bon sens, la justice, l'intégrité, telles que les charges de judicature, parce que dans un État bien constitué ces qualités sont communes à tous les citoyens.

LE sort ni les suffrages n'ont aucun lieu dans le gouvernement monarchique. Le Monarque étant de droit seul Prince & Magistrat unique, le choix de ses Lieutenans n'appartient qu'à lui. Quand l'Abbé de Saint Pierre proposoit de multiplier les Conseils du Roi de France & d'en élire les membres par scrutin, il ne voyoit pas qu'il proposoit de changer la forme du gouvernement.

IL me resteroit à parler de la manière de donner & de recueillir les voix dans l'assemblée du peuple; mais peut-être l'historique de la police Romaine à cet égard expliquera-t-il plus sensiblement toutes les maximes que je pourrois établir. Il n'est pas indigne d'un lecteur judicieux de voir un peu en détail comment se traitoient les affaires publiques & particulières dans un Conseil de deux cens mille hommes.

C H A P I T R E I V.

Des Comices Romains.

Nous n'avons nuls monumens bien assurés des premiers temps de Rome ; il y a même grande apparence que la plupart des choses qu'on en débite sont des fables (32) ; & en général la partie la plus instructive des annales des peuples , qui est l'histoire de leur établissement , est celle qui nous manque le plus. L'expérience nous apprend tous les jours de quelles causes naissent les révolutions des Empires ; mais comme il ne se forme plus de peuples , nous n'avons guères que des conjectures pour expliquer comment ils se sont formés.

LES usages qu'on trouve établis attestent au moins qu'il y eut une origine à ces usages. Des traditions qui remontent à ces origines , celles qu'appuient les plus grandes autorités & que de plus fortes raisons confirment , doivent passer pour les plus certaines. Voilà les maximes que j'ai tâché de suivre en recherchant comment le plus libre & le plus puissant peuple de la terre exerçoit son pouvoir suprême.

APRÈS la fondation de Rome , la République naissante , c'est-à-dire , l'armée du fondateur , composée d'Albins , de Sabins & d'étrangers , fut divisée en trois classes , qui , de cette division , prirent le nom de *Tribus*. Chacune de ces tribus fut subdivisée en dix curies , & chaque curie en décuries , à la tête desquelles on mit des Chefs appellés *Curions* & *Décurions*.

OUTRE cela on tira de chaque tribu un corps de cent Cavaliers ou Chevaliers , appellé centurie : par où l'on voit que ces divisions , peu nécessaires dans un bourg , n'étoient d'abord que

(32) Le nom de *Rome* qu'on prétend venir de *Romulus* est grec , & signifie *force* ; le nom de *Numa* est grec aussi , & signifie *Loi*. Quelle ap-

parence que les deux premiers Rois de cette ville aient porté d'avance des noms si bien relatifs à ce qu'ils ont fait ?

militaires. Mais il semble qu'un instinct de grandeur portoit la petite ville de Rome à se donner d'avance une police convenable à la capitale du monde.

DE ce premier partage résulta bientôt un inconvénient. C'est que la Tribu des Albins (33) & celle des Sabins (34) restant toujours au même état, tandis que celle des étrangers (35) croissoit sans cesse par le concours perpétuel de ceux-ci ; cette dernière ne tarda pas à surpasser les deux autres. Le remède que Servius trouva à ce dangereux abus fut de changer la division, & à celle des races qu'il abolit, d'en substituer une autre tirée des lieux de la ville occupés par chaque tribu. Au lieu de trois tribus il en fit quatre, chacune desquelles occupoit une des collines de Rome & en portoit le nom. Ainsi remédiant à l'inégalité présente, il la prévint encore pour l'avenir ; & afin que cette division ne fut pas seulement de lieux, mais d'hommes, il défendit, aux habitans d'un quartier, de passer dans un autre, ce qui empêcha les races de se confondre.

IL doubla aussi les trois anciennes centuries de cavalerie, & il y en ajouta douze autres, mais toujours sous les anciens noms : moyen simple & judicieux par lequel il acheva de distinguer le corps de Chevaliers de celui du peuple : sans faire murmurer ce dernier.

A ces quatre tribus urbaines Servius en ajouta quinze autres appellées tribus rustiques, parce qu'elles étoient formées des habitans de la campagne, partagés en autant de cantons. Dans la suite on en fit autant de nouvelles, & le Peuple Romain se trouva enfin divisé en trente-cinq tribus, nombre auquel elles restèrent fixées jusqu'à la fin de la République.

DE cette distinction des tribus de la ville & des tribus de la campagne résulta un effet digne d'être observé, parce qu'il n'y en a point d'autre exemple, & que Rome lui dut à la fois la conservation de ses mœurs, & l'accroissement de son empire. On

(33) *Ramnenses.*(34) *Tatienses.*(35) *Luceres.*

croiroit que les tribus urbaines s'arrogerent bientôt la puissance & les honneurs, & ne tarderent pas d'avilir les tribus rustiques; ce fut tout le contraire. On connoit le goût des premiers Romains pour la vie champêtre. Ce goût leur venoit du sage instituteur qui unit à la liberté les travaux rustiques & militaires, & rélégua, pour ainsi dire, à la ville les arts, les métiers, l'intrigue, la fortune & l'esclavage.

AINSI, tout ce que Rome avoit d'illustre vivant aux champs & cultivant les terres, on s'accoutuma à ne chercher que là les soutiens de la République. Cet état étant celui des plus dignes Patriens, fut honoré de tout le monde : la vie simple & laborieuse des villageois fut préférée à la vie oisive & lâche des bourgeois de Rome, & tel n'eût été qu'un malheureux prolétaire à la ville, qui, laboureur aux champs, devint un citoyen respecté. Ce n'est pas sans raison, disoit Varron, que nos magnanimes ancêtres établirent au village la pépinière de ces robustes & vaillans hommes qui les défendoient en temps de guerre, & les nourrissoient en temps de paix. Pline dit positivement que les tribus des champs étoient honorées à cause des hommes qui les composoient; au lieu qu'on transféroit par ignominie dans celles de la ville les lâches qu'on vouloit avilir. Le Sabin Appius Claudius étant venu s'établir à Rome, y fut comblé d'honneurs & inscrit dans une tribu rustique, qui prit dans la suite le nom de sa famille. Enfin les affranchis entroient tous dans les tribus urbaines, jamais dans les rurales : & il n'y a pas durant toute la République un seul exemple d'aucun de ces affranchis parvenu à aucune magistrature, quoique devenu citoyen.

CETTE maxime étoit excellente; mais elle fut poussée si loin, qu'il en résulta enfin un changement, & certainement un abus dans la police.

PREMIÈREMENT, les Censeurs, après s'être arrogé long-temps le droit de transférer arbitrairement les citoyens d'une tribu à l'autre, permirent à la plupart de se faire inscrire dans celle qu'il leur plaisoit, permission qui sûrement n'étoit bonne à rien, &

étoit un des grands ressorts de la Censure. De plus, les grands & les puissans se faisant tous inscrire dans les tribus de la campagne, & les affranchis devenus citoyens restant avec la populace dans celles de la ville, les tribus en général n'eurent plus de lieu ni de territoire; mais toutes se trouverent tellement mêlées qu'on ne pouvoit plus discerner les membres de chacune que par les registres, en sorte que l'idée du mot *tribu* passa ainsi du réel au personnel, ou plutôt devint presque une chimère.

IL arriva encore que les tribus de la ville, étant plus à portée, se trouverent souvent les plus fortes dans les comices, & vendirent l'État à ceux qui daignoient acheter les suffrages de la canaille qui les composoit.

A l'égard des curies, l'instituteur en ayant fait dix en chaque tribu, tout le peuple Romain alors renfermé dans les murs de la ville, se trouva composé de trente curies, dont chacune avoit ses temples, ses Dieux, ses Officiers, ses prêtres & ses fêtes appellées *compitalia*, semblables aux *paganalia* qu'eurent dans la suite les tribus rustiques.

AU nouveau partage de Servius ce nombre de trente ne pouvant se répartir également dans ses quatre tribus, il n'y voulut point toucher, & les curies indépendantes des tribus devinrent une autre division des habitans de Rome: mais il ne fut point question de curies ni dans les tribus rustiques, ni dans le peuple qui les composoit; parce que les tribus étant devenues un établissement purement civil, & une autre police ayant été introduite pour la levée des troupes, les divisions militaires de Romulus se trouverent superflues. Ainsi, quoique tout citoyen fût inscrit dans une tribu, il s'en falloit beaucoup que chacun ne le fût dans une curie.

SERVIUS fit encore une troisième division qui n'avoit aucun rapport aux deux précédentes, & devint par ses effets la plus importante de toutes. Il distribua tout le peuple Romain en six classes, qu'il ne distingua ni par le lieu, ni par les hommes, mais par les biens; en sorte que les premières classes étoient remplies

par les riches, les dernières par les pauvres, & les moyennes par ceux qui jouissoient d'une fortune médiocre. Ces six classes étoient subdivisées en 193 autres corps, appellés centuries, & ces corps étoient tellement distribués que la première classe en comprenoit seule plus de la moitié, & la dernière n'en formoit qu'un seul. Il se trouva ainsi que la classe la moins nombreuse en hommes, l'étoit le plus en centuries, & que la dernière classe entière n'étoit comptée que pour une subdivision, bien qu'elle contint seule plus de la moitié des habitans de Rome.

AFIN que le peuple pénétrât moins les conséquences de cette dernière forme, Servius affecta de lui donner un air militaire : il inféra dans la seconde classe deux centuries d'armuriers, & deux d'instrumens de guerre dans la quatrième ; dans chaque classe, excepté la dernière, il distingua les jeunes & les vieux, c'est-à-dire, ceux qui étoient obligés de porter les armes, & ceux que leur âge en exemptoit par les loix ; distinction qui, plus que celle des biens, produisit la nécessité de recommencer souvent le cens ou dénombrement : enfin il voulut que l'assemblée se tint au champ de Mars, & que tous ceux qui étoient en âge de servir, y vinssent avec leurs armes.

LA raison pour laquelle il ne suivit pas dans la dernière classe cette même division des jeunes & des vieux, c'est qu'on n'accorderoit point à la populace dont elle étoit composée, l'honneur de porter les armes pour la patrie ; il falloit avoir des foyers pour obtenir le droit de les défendre, & de ces innombrables troupes de gueux dont brillent aujourd'hui les armées des Rois, il n'y en a pas un, peut-être, qui n'eût été chassé avec dédain d'une cohorte Romaine, quand les soldats étoient les défenseurs de la liberté.

ON distingua pourtant encore dans la dernière classe les *pro-tétaires* de ceux qu'on appelloit *capite censi*. Les premiers, non tout-à-fait réduits à rien, donnoient au moins des citoyens à l'État, quelquefois même des soldats dans les besoins pressans. Pour ceux qui n'avoient rien du tout & qu'on ne pouvoit dé-

nombrer que par leurs têtes, ils étoient tout-à-fait regardés comme nuls, & Marius fut le premier qui daigna les enrôler.

SANS décider ici si ce troisième dénombrement étoit bon ou mauvais en lui-même, je crois pouvoir affirmer qu'il n'y avoit que les mœurs simples des premiers Romains, leur désintéressement, leur goût pour l'agriculture, leur mépris pour le commerce & pour l'ardeur du gain, qui pussent les rendre praticables. Où est le peuple moderne chez lequel la dévorante avidité, l'esprit inquiet, l'intrigue, les déplacements continuels, les perpétuelles révolutions des fortunes pussent laisser durer vingt ans un pareil établissement sans bouleverser tout l'État? Il faut même bien remarquer que les mœurs & la censure, plus fortes que cette institution, en corrigèrent le vice à Rome, & que tel riche se vit relégué dans la classe des pauvres, pour avoir trop étalé sa richesse.

DE tout ceci on peut comprendre aisément pourquoi il n'est presque jamais fait mention que de cinq classes, quoiqu'il y en eut réellement six. La sixième, ne fournissant ni soldats à l'armée ni votans au champ de Mars (35), & n'étant presque d'aucun usage dans la République, étoit rarement comptée pour quelque chose.

TELLES furent les différentes divisions du peuple Romain. Voyons à présent l'effet qu'elles produisoient dans les assemblées. Ces assemblées légitimement convoquées s'appelloient *Comices*; elles se tenoient ordinairement dans la place de Rome ou au champ de Mars, & se distinguoient en comices par curies, comices par centuries, & comices par tribus, selon celle de ces trois formes sur laquelle elles étoient ordonnées : les comices par curies étoient de l'institution de Romulus, ceux par centuries de Servius, ceux par tribus des Tribuns du peuple. Aucune loi ne recevoit la sanction, aucun Magistrat n'étoit élu que dans les comices; & comme il n'y avoit aucun citoyen qui ne fût inscrit dans une curie, dans

(35) Je dis au *champ de Mars*, parce que c'étoit-là que s'assembloient les comices par centuries; dans les deux autres formes, le peuple s'assem-

bloit au *forum* ou ailleurs, & alors les *Capite censi* avoient autant d'influence & d'autorité que les premiers Citoyens.

une centurie, ou dans une tribu, il s'ensuit qu'aucun citoyen n'étoit exclu du droit de suffrage, & que le peuple Romain étoit véritablement Souverain de droit & de fait.

POUR que les comices fussent légitimement assemblés, & que ce qui s'y faisoit eût force de loi, il falloit trois conditions: la première, que le corps ou le Magistrat, qui les convoquoit, fût revêtu pour cela de l'autorité nécessaire; la seconde, que l'assemblée se fit un des jours permis par la loi; la troisième, que les augures fussent favorables.

LA raison du premier règlement n'a pas besoin d'être expliquée. Le second est une affaire de police; ainsi il n'étoit pas permis de tenir les comices les jours de férie & de marché, où les gens de la campagne, venant à Rome pour leurs affaires, n'avoient pas le temps de passer la journée dans la place publique. Par le troisième le Sénat tenoit en bride un peuple fier & remuant, & tempéroit à propos l'ardeur des Tribuns séditieux; mais ceux-ci trouverent plus d'un moyen de se délivrer de cette gêne.

LES loix & l'élection des chefs n'étoient pas les seuls points soumis au jugement des comices; le peuple Romain ayant usurpé les plus importantes fonctions du gouvernement, on peut dire que le sort de l'Europe étoit réglé dans ses assemblées. Cette variété d'objets donnoit lieu aux diverses formes que prenoient ces assemblées, selon les matières sur lesquelles il avoit à prononcer.

POUR juger de ces diverses formes il suffit de les comparer. Romulus, en instituant les curies, avoit en vue de contenir le Sénat par le peuple, & le peuple par le Sénat, en dominant également sur tous. Il donna donc au peuple par cette forme toute l'autorité du nombre pour balancer celle de la puissance & des richesses qu'il laissoit aux Patriciens. Mais, selon l'esprit de la Monarchie, il laissa cependant plus d'avantage aux Patriciens par l'influence de leurs cliens sur la pluralité des suffrages. Cette admirable institution des patrons & des cliens, fut un chef-d'œuvre de politique & d'humanité, sans lequel le patriciat, si contraire à l'esprit de la République, n'eût pu subsister. Rome seule

a eu l'honneur de donner au monde ce bel exemple, duquel il ne résulta jamais d'abus, & qui pourtant n'a jamais été suivi.

CETTE même forme de curies ayant subsisté sous les Rois jusqu'à Servius, & le règne du dernier Tarquin n'étant point compté pour légitime, cela fit distinguer généralement les loix Royales par le nom de *leges curiatæ*.

Sous la République les curies, toujours bornées aux quatre tribus urbaines, & ne contenant plus que la populace de Rome, ne pouvoient convenir ni au Sénat, qui étoit à la tête des Patriciens, ni aux Tribuns, qui, quoique Plébéiens, étoient à la tête des citoyens aisés. Elles tomberent donc dans le discrédit, & leur avilissement fut tel, que leurs trente Licteurs assemblés faisoient ce que les comices par curies auroient dû faire.

LA division par Centuries étoit si favorable à l'Aristocratie; qu'on ne voit pas d'abord comment le Sénat ne l'emportoit pas toujours dans les comices qui portoient ce nom, & par lesquels étoient élus les Consuls, les Censeurs, & les autres Magistrats curules. En effet des cent quatre-vingt-treize centuries qui formoient les six classes de tout le peuple Romain, la première classe en comprenant quatre-vingt-dix-huit, & les voix ne se comptant que par centuries, cette seule première classe l'emportoit en nombre de voix sur toutes les autres. Quand toutes ces centuries étoient d'accord on ne continuoit pas même à recueillir les suffrages; ce qu'avoit décidé le plus petit nombre passoit pour une décision de la multitude, & l'on peut dire que dans les comices par centuries les affaires se régloient à la pluralité des écus bien plus qu'à celle des voix.

MAIS cette extrême autorité se tempéroit par deux moyens. Premièrement les Tribuns pour l'ordinaire, & toujours un grand nombre de Plébéiens, étant dans la classe des riches, balançoient le crédit des Patriciens dans cette première classe.

LE second moyen consistoit en ceci, qu'au lieu de faire d'abord voter les centuries selon leur ordre, ce qui auroit toujours fait

fait commencer par la première, on en tiroit une au sort, & celle-là (36) procédoit seule à l'élection; après quoi toutes les centuries appellées un autre jour, selon leur rang, répétoient la même élection, & la confirmoient ordinairement. On ôtoit ainsi l'autorité de l'exemple au rang pour la donner au sort, selon le principe de la Démocratie.

IL résulteroit de cet usage un autre avantage encore; c'est que les citoyens de la campagne avoient le temps entre les deux élections de s'informer du mérite du candidat, provisionnellement nommé, afin de ne donner leur voix qu'avec connoissance de cause. Mais, sous prétexte de célérité, l'on vint à bout d'abolir cet usage, & les deux élections se firent le même jour.

LES comices par tribus étoient proprement le conseil du peuple Romain. Ils ne se convoquoient que par les Tribuns; les Tribuns y étoient élus & y passaient leurs plébiscites. Non-seulement le Sénat n'y avoit point de rang, il n'avoit pas même le droit d'y assister, & forcés d'obéir à des loix sur lesquelles ils n'avoient pu voter, les Sénateurs à cet égard étoient moins libres que les derniers citoyens. Cette injustice étoit tout-à-fait mal entendue, & suffisoit seule pour invalider les décrets d'un corps où tous ses membres n'étoient pas admis. Quand tous les Patriciens eussent assisté à ces comices selon le droit qu'ils en avoient comme citoyens, devenus alors simples particuliers, ils n'eussent guères inflé sur une forme de suffrages qui se recueilloient par tête, & où le moindre prolétaire pouvoit autant que le Prince du Sénat.

ON voit donc qu'outre l'ordre qui résultoit de ces diverses distributions pour le recueillement des suffrages d'un si grand peuple, ces distributions ne se réduisoient pas à des formes indifférentes en elles-mêmes; mais que chacune avoit des effets relatifs aux vues qui la faisoient préférer.

(36) Cette centurie ainsi tirée au sort s'appelloit *prærogativa*, à cause qu'elle étoit la première à qui l'on de-

mandoit son suffrage, & c'est de là qu'est venu le mot de *prærogative*.

SANS entrer là-dessus en de plus longs détails, il résulte des éclaircissemens précédens que les comices par tribus étoient les plus favorables au gouvernement populaire, & les comices par centuries à l'Aristocratie. A l'égard des comices par curies, où la seule populace de Rome formoit la pluralité, comme ils n'étoient bons qu'à favoriser la tyrannie & les mauvais desseins, ils durent tomber dans le décri, les séditieux eux-mêmes s'abstenant d'un moyen qui mettoit trop à découvert leurs projets. Il est certain que toute la majesté du peuple Romain ne se trouvoit que dans les comices par centuries, qui seuls étoient complets; attendu que dans les comices par curies manquoient les tribus rustiques, & dans les comices par tribus le Sénat & les Patriciens.

QUANT à la manière de recueillir les suffrages, elle étoit chez les premiers Romains aussi simple que leurs mœurs, quoique moins simples encore qu'à Sparte. Chacun donnoit son suffrage à haute voix, un Greffier les écrivoit à mesure; pluralité de voix dans chaque tribu déterminoit le suffrage de la tribu, pluralité de voix entre les tribus déterminoit le suffrage de peuple, & ainsi des curies & des centuries. Cet usage étoit bon tant que l'honnêteté regnoit entre les citoyens, & que chacun avoit honte de donner publiquement son suffrage à un avis injuste ou à un sujet indigne; mais quand le peuple se corrompit & qu'on acheta les voix, il convint qu'elles se donnassent en secret pour contenir les acheteurs par la défiance, & fournir aux frippons le moyen de n'être pas des traîtres.

JE fais que Cicéron blâme ce changement, & lui attribue en partie la ruine de la République; mais quoique je sente le poids que doit avoir ici l'autorité de Cicéron, je ne puis être de son avis. Je pense, au contraire, que pour n'avoir pas fait assez de changemens semblables, on accéléra la perte de l'État. Comme le régime des gens sains n'est pas propre aux malades, il ne faut pas vouloir gouverner un peuple corrompu par les mêmes loix qui conviennent à un bon peuple. Rien ne prouve mieux cette maxime que la durée de la République de Venise, dont le li-

mulacre existe encore, uniquement parce que ses loix ne conviennent qu'à de méchans hommes.

ON distribua donc aux citoyens des tablettes par lesquelles chacun pouvoit voter sans qu'on sût quel étoit son avis. On établit aussi de nouvelles formalités pour le recueillement des tablettes, le compte des voix, la comparaison des nombres, &c. Ce qui n'empêcha pas que la fidélité des Officiers chargés de ces fonctions (37), ne fût souvent suspectée. On fit enfin pour empêcher la brigue & le trafic des suffrages, des édits dont la multitude montre l'inutilité.

VERS les derniers temps, on étoit souvent contraint de recourir à des expédiens extraordinaires pour suppléer à l'insuffisance des loix. Tantôt on supposoit des prodiges; mais ce moyen, qui pouvoit en imposer au peuple, n'en imposoit pas à ceux qui le gouvernoient; tantôt on convoquoit brusquement une assemblée avant que les candidats eussent eu le temps de faire leurs brigues; tantôt on consumoit toute une séance à parler quand on voyoit le peuple gagné prêt à prendre un mauvais parti: mais enfin l'ambition éluda tout; & ce qu'il y a d'incroyable, c'est qu'au milieu de tant d'abus, ce peuple immense, à la faveur de ses anciens réglemens, ne laissoit pas délire les Magistrats, de passer les loix, de juger les causes, d'expédier les affaires particulières & publiques, presque avec autant de facilité qu'eût pu faire le Sénat lui-même.

(37) *Custodes, Diribitores, Rogatores suffragiorum.*

C H A P I T R E V.

Du Tribunat.

QUAND on ne peut établir une exacte proportion entre les parties constitutives de l'État, ou que des causes indestructibles en altèrent sans cesse les rapports, alors on institue une magistrature particulière, qui ne fait point corps avec les autres, qui replace chaque terme dans son vrai rapport; & qui fait une liaison ou un moyen terme, soit entre le Prince & le Peuple, soit entre le Prince & le Souverain, soit à la fois des deux côtés, s'il est nécessaire.

CE corps, que j'appellerai *Tribunat*, est le conservateur des loix & du pouvoir législatif. Il sert quelquefois à protéger le Souverain contre le gouvernement, comme faisoient à Rome les Tribuns du peuple; quelquefois à soutenir le gouvernement contre le peuple, comme fait maintenant à Venise le Conseil des dix, & quelquefois à maintenir l'équilibre de part & d'autre, comme faisoient les Éphores à Sparte.

LE Tribunat n'est point une partie constitutive de la Cité, & ne doit avoir aucune portion de la puissance législative ni de l'exécutive; mais c'est en cela même que la sienne est plus grande; car ne pouvant rien faire il peut tout empêcher. Il est plus sacré & plus révééré comme défenseur des loix, que le Prince qui les exécute & que le Souverain qui les donne. C'est ce qu'on vit bien clairement à Rome quand ces fiers Patriciens, qui méprisoient toujours le peuple entier, furent forcés de fléchir devant un simple Officier du peuple, qui n'avoit ni auspice ni juridiction.

LE Tribunat sagement tempéré est le plus ferme appui d'une bonne constitution; mais pour peu de force qu'il ait de trop, il renverse tout: à l'égard de sa foiblesse, elle n'est pas dans sa nature, & pourvu qu'il soit quelque chose, il n'est jamais moins qu'il ne faut.

IL dégénère en tyrannie quand il usurpe la puissance exécutive

dont il n'est que le modérateur, & qu'il veut disposer les loix qu'il ne doit que protéger. L'énorme pouvoir des Éphores qui fut sans danger tant que Sparte conserva ses mœurs, en accéléra la corruption commencée. Le sang d'Agis égorgé par ces tyrans fut vengé par son successeur : le crime & le châtement des Éphores hâterent également la perte de la République, & après Cléomène, Sparte ne fut plus rien. Rome périt encore par la même voie, & le pouvoir excessif des Tribuns usurpé par degrés servit enfin, à l'aide des loix faites pour la liberté, de sauve-garde aux Empereurs qui la détruisirent. Quant au Conseil des dix à Venise, c'est un tribunal de sang, horrible également aux Patriciens & au peuple, & qui, loin de protéger hautement les loix, ne sert plus, après leur avilissement, qu'à porter dans les ténèbres des coups qu'on n'ose apercevoir.

LE Tribunat s'affoiblit comme le gouvernement par la multiplication de ses membres. Quand les Tribuns du peuple Romain, d'abord au nombre de deux, puis de cinq, voulurent doubler ce nombre, le Sénat les laissa faire, bien sûr de contenir les uns par les autres; ce qui ne manqua pas d'arriver.

LE meilleur moyen de prévenir les usurpations d'un si redoutable corps, moyen dont nul gouvernement ne s'est avisé jusqu'ici, seroit de ne pas rendre ce corps permanent, mais de régler des intervalles durant lesquels il resteroit supprimé. Ces intervalles, qui ne doivent pas être assez grands pour laisser aux abus le temps de s'affermir, peuvent être fixés par la loi, de manière qu'il soit aisé de les abrégier au besoin par des commissions extraordinaires.

CE moyen me paroît sans inconvénient, parce que, comme je l'ai dit, le Tribunat ne faisant point partie de la constitution, peut être ôté sans qu'elle en souffre; & il me paroît efficace, parce qu'un Magistrat nouvellement rétabli, ne part point du pouvoir qu'avoit son prédécesseur, mais de celui que la loi lui donne.

C H A P I T R E V I.

De la Dictature.

L'INFLEXIBILITÉ des loix qui les empêche de se plier aux événemens, peut en certains cas les rendre pernicieuses, & causer par elles la perte de l'État dans sa crise. L'ordre & la lenteur des forces demandent un espace de temps que les circonstances refusent quelquefois. Il peut se présenter mille cas auxquels le Législateur n'a point pourvu, & c'est une prévoyance très-nécessaire de sentir qu'on ne peut tout prévoir.

IL ne faut donc pas vouloir affermir les institutions politiques jusqu'à s'ôter le pouvoir d'en suspendre l'effet. Sparte elle-même a laissé dormir ses loix.

MAIS il n'y a que les plus grands dangers qui puissent balancer celui d'altérer l'ordre public, & l'on ne doit jamais arrêter le pouvoir sacré des loix que quand il s'agit du salut de la patrie. Dans ces cas rares & manifestes on pourvoit à la sûreté publique par un acte particulier qui en remet la charge au plus digne. Cette commission peut se donner de deux manières, selon l'espèce du danger.

SI pour y remédier il suffit d'augmenter l'activité du gouvernement, on le concentre dans un ou deux de ses membres; ainsi ce n'est pas l'autorité des loix qu'on altère, mais seulement la force de leur administration. Que si le péril est tel que l'appareil des loix soit un obstacle à s'en garantir, alors on nomme un chef suprême qui fasse taire toutes les loix & suspende un moment l'autorité souveraine; en pareil cas la volonté générale n'est pas douteuse, & il est évident que la première intention du peuple est que l'État ne périsse pas. De cette manière la suspension de l'autorité législative ne l'abolit point; le Magistrat qui la fait taire ne peut la faire parler, il la domine sans pouvoir la représenter: il peut tout faire, excepté des loix.

LE premier moyen s'employoit par le Sénat Romain, quand il chargeoit les Consuls par une formule consacrée de pourvoir au salut de la République ; le second avoit lieu quand un des deux Consuls nommoit un Dictateur (38) ; usage dont Albe avoit donné l'exemple à Rome.

DANS les commencemens de la République on eut très-souvent recours à la Dictature, parce que l'État n'avoit pas encore une assiette assez fixe pour pouvoir se soutenir par la force de sa constitution. Les mœurs rendant alors superflues bien des précautions qui eussent été nécessaires dans un autre temps, on ne craignoit ni qu'un Dictateur abusât de son autorité, ni qu'il tentât de la garder au-delà du terme. Il sembloit, au contraire, qu'un si grand pouvoir fût à charge à celui qui en étoit revêtu, tant il se hâtoit de s'en défaire comme si c'eût été un poste trop pénible & trop périlleux de tenir la place des loix.

AUSSI n'est-ce pas le danger de l'abus, mais celui de l'avilissement qui fait blâmer l'usage indiscret de cette suprême magistrature dans les premiers temps. Car tandis qu'on la prodiguoit à des élections, à des dédicaces, à des choses de pure formalité, il étoit à craindre qu'elle ne devint moins redoutable au besoin, & qu'on ne s'accoutumât à regarder comme un vain titre, celui qu'on n'employoit qu'à de vaines cérémonies.

VERS la fin de la République, les Romains devenus plus circonspects, ménagerent la Dictature avec aussi peu de raison qu'ils l'avoient prodiguée autrefois. Il étoit aisé de voir que leur crainte étoit mal fondée, que la foiblesse de la capitale faisoit alors sa sûreté contre les Magistrats qu'elle avoit dans son sein ; qu'un Dictateur pouvoit en certains cas défendre la liberté publique, sans jamais y pouvoir attenter, & que les fers de Rome ne seroient point forgés dans Rome même, mais dans ses armées : le peu de résistance que firent Marius à Sylla, & Pompée à César, mon-

[38] Cette nomination se faisoit de nuit & en secret, comme si l'on avoit eu honte de mettre un homme au-dessus des loix.

tra bien ce qu'on pouvoit attendre de l'autorité du dedans contre la force de dehors.

CETTE erreur leur fit faire de grandes fautes. Telles, par exemple, fut celle de n'avoir pas nommé un Dictateur dans l'affaire de Catilina; car comme il n'étoit question que du dedans de la ville, & tout au plus de quelques provinces d'Italie, avec l'autorité sans bornes que les loix donnoient au Dictateur, il eût facilement dissipé la conjuration, qui ne fut étouffée que par un concours d'heureux hafards que jamais la prudence humaine ne devoit attendre.

AU lieu de cela, le Sénat se contenta de remettre tout son pouvoir aux Consuls; d'où il arriva que Cicéron, pour agir efficacement, fut contraint de passer ce pouvoir dans un point capital, & que, si les premiers transports de joie firent approuver sa conduite, ce fut avec justice que dans la suite on lui demanda compte du sang des citoyens versé contre les loix: reproche qu'on n'eût pu faire à un Dictateur. Mais l'éloquencé du Consul entraîna tout, & lui-même, quoique Romain, aimant mieux sa gloire que sa patrie, ne cherchoit pas tant le moyen le plus légitime & le plus sûr de sauver l'État, que celui d'avoir tout l'honneur de cette affaire. (39) Aussi fut-il honoré justement comme libérateur de Rome, & justement puni comme infracteur des loix. Quelque brillant qu'ait été son rappel, il est certain que ce fut une grace.

AU reste, de quelque manière que cette importante commission soit conférée, il importe d'en fixer la durée à un terme très-court, qui jamais ne puisse être prolongé; dans les crises qui la font établir, l'État est bientôt détruit ou sauvé, &, passé le besoin pressant, la Dictature devient tyrannique ou vaine. A Rome les Dictateurs ne l'étant que pour six mois, la plupart abdiquèrent

(39) C'est ce dont il ne pouvoit se répondre en proposant un Dictateur, n'osant se nommer lui-même, & ne pouvant s'assurer que son collègue le nommeroit.

rent avant ce terme. Si le terme eût été plus long, peut-être eussent-ils été tentés de le prolonger encore, comme firent les Décemvirs celui d'une année. Le Dictateur n'avoit que le temps de pourvoir au besoin qui l'avoit fait élire, il n'avoit pas celui de songer à d'autres projets.

CHAPITRE VII.

De la Censure.

DE même que la déclaration de la volonté générale se fait par la loi, la déclaration du jugement public se fait par la censure; l'opinion publique est l'espèce de loi dont le Censeur est le ministre, & qu'il ne fait qu'appliquer aux cas particuliers, à l'exemple du Prince.

LOIN donc que le tribunal censurial soit l'arbitre de l'opinion du peuple, il n'en est que le déclarateur, & si-tôt qu'il s'en écarte, ses décisions sont vaines & sans effet.

IL est inutile de distinguer les mœurs d'une nation des objets de son estime; car tout cela tient au même principe, & se confond nécessairement. Chez tous les peuples du monde, ce n'est point la nature, mais l'opinion, qui décide du choix de leurs plaisirs. Redressez les opinions des hommes, & leurs mœurs s'épuront d'elles-mêmes. On aime toujours ce qui est beau ou ce qu'on trouve tel, mais c'est sur ce jugement qu'on se trompe; c'est donc ce jugement qu'il s'agit de régler. Qui juge des mœurs juge de l'honneur, & qui juge de l'honneur prend sa loi de l'opinion.

LES opinions d'un peuple naissent de sa constitution; quoique la loi ne règle pas les mœurs, c'est la législation qui les fait naître; quand la législation s'affoiblit, les mœurs dégèrent; mais alors le jugement des Censeurs ne fera pas ce que la force des loix n'aura pas fait.

IL suit de-là que la Censure peut être utile pour conserver les mœurs, jamais pour les rétablir. Établissez des Censeurs durant la vigueur des loix : si-tôt qu'elles l'ont perdue, tout est désespéré; rien de légitime n'a plus de force lorsque les loix n'en ont plus.

LA Censure maintient les mœurs en empêchant les opinions de se corrompre, en conservant leur droiture par de sages applications, quelquefois même en les fixant lorsqu'elles sont encore incertaines. L'usage des seconds dans les duels, porté jusqu'à la fureur dans le Royaume de France, y fut aboli par ces seuls mots d'un Édit du Roi : *quant à ceux qui ont la lâcheté d'appeller des seconds*. Ce jugement prévenant celui du public, le déterminait tout d'un coup. Mais quand les mêmes Édits voulurent prononcer que c'étoit aussi une lâcheté de se battre en duel; ce qui est très-vrai, mais contraire à l'opinion commune, le public se moqua de cette décision sur laquelle son jugement étoit déjà porté.

J'AI dit ailleurs (40), que l'opinion publique n'étant point soumise à la contrainte, il n'en falloit aucun vestige dans le Tribunal établi pour la représenter. On ne peut trop admirer avec quel art ce ressort, entièrement perdu chez les modernes, étoit mis en œuvre chez les Romains, & mieux chez les Lacédémoniens.

UN homme de mauvaises mœurs ayant ouvert un bon avis dans le conseil de Sparte, les Éphores, sans en tenir compte, firent proposer le même avis par un citoyen vertueux. Quel honneur pour l'un, quelle note pour l'autre, sans avoir donné ni louange ni blâme à aucun des deux! Certains ivrognes de Samos souillèrent le Tribunal des Éphores : le lendemain par Édit public il fut permis aux Samiens d'être des vilains. Un vrai châtiment eût été moins sévère qu'une pareille impunité. Quand Sparte a prononcé sur ce qui est ou n'est pas honnête, la Grèce n'appelle pas de ses jugemens.

(40) Je ne fais qu'indiquer dans ce Chapitre ce que j'ai traité plus au long dans la Lettre à M. d'Alembert.

C H A P I T R E V I I I.

De la Religion civile.

LES hommes n'eurent point d'abord d'autres Rois que les Dieux, ni d'autres gouvernemens que le Théocratique. Ils firent le raisonnement de Caligula, & alors ils raisonnoient juste. Il faut une longue altération de sentimens & d'idées pour qu'on puisse se résoudre à prendre son semblable pour maître, & se flatter qu'on s'en trouvera bien.

DE cela seul qu'on mettoit Dieu à la tête de chaque société politique, il s'ensuivit qu'il y eut autant de Dieux que de peuples. Deux peuples étrangers l'un à l'autre, & presque toujours ennemis, ne purent long-temps reconnoître un même maître : deux armées se livrant bataille ne sauroient obéir au même chef. Ainsi des divisions nationales résulta le polythéisme, & delà l'intolérance théologique & civile, qui naturellement est la même, comme il sera dit ci-après.

LA fantaisie qu'eurent les Grecs de retrouver leurs Dieux chez les peuples barbares, vint de celle qu'ils avoient aussi de se regarder comme les Souverains naturels de ces peuples. Mais c'est de nos jours une érudition bien ridicule que celle qui roule sur l'identité des Dieux de diverses nations ; comme si Moloch, Saturne, & Chronos pouvoient être le même Dieu ; comme si le Baal des Phéniciens, le Zeus des Grecs, & le Jupiter des Latins, pouvoient être le même, comme s'il pouvoit rester quelque chose commune à des êtres chimériques portans des noms différens !

QUE si l'on demande comment dans le paganisme, où chaque État avoit son culte & ses Dieux, il n'y avoit point de guerres de religion. Je réponds que c'étoit par cela même que chaque État ayant son culte propre, aussi-bien que son gouvernement,

ne distinguoit point ses Dieux de ses loix. La guerre politique étoit aussi théologique : les départemens des Dieux étoient , pour ainsi dire , fixés par les bornes des nations. Le Dieu d'un peuple n'avoit aucun droit sur les autres peuples. Les Dieux des payens n'étoient point des Dieux jaloux ; ils partageoient entr'eux l'empire du monde : Moïse même & le peuple Hébreu se prétoient quelquefois à cette idée en parlant du Dieu d'Israël. Ils regardoient., il est vrai , comme nuls les Dieux des Chananéens , peuples pros crits , voués à la destruction , & dont ils devoient occuper la place ; mais voyez comment ils parloient des Divinités des peuples voisins qu'il leur étoit défendu d'attaquer ! *La possession de ce qui appartient à Chamos votre Dieu , disoit Jephthé aux Ammonites , ne vous est-elle pas légitimement due ? Nous possédons au même titre les terres que notre Dieu vainqueur s'est acquises. (41)* C'étoit-là , ce me semble , une parité bien reconnue entre les droits de Chamos & ceux du Dieu d'Israël.

MAIS quand les Juifs , soumis aux Rois de Babylone , & dans la fuite aux Rois de Syrie , voulurent s'obstiner à ne reconnoître aucun autre Dieu que le leur ; ce refus , regardé une rébellion contre le vainqueur , leur attira les persécutions qu'on lit dans leur histoire , & dont on ne voit aucun autre exemple avant le Christianisme. (42)

CHAQUE religion étant donc uniquement attachée aux loix de l'État qui la prescrivoit , il n'y avoit point d'autre manière de convertir un peuple que de l'affervir , ni d'autres missionnaires que les

(41) *Nonne ea quæ possidet Chamos Deus tuus tibi jure debentur !* Tel est le texte de la vulgate. Le P. de Carrières a traduit. *Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder ce qui appartient à Chamos votre Dieu ?* J'ignore la force du texte hébreu ; mais je vois que dans la vulgate Jephthé reconnoît positivement le droit du Dieu Chamos , & que le Traducteur Fran-

çois affoiblit cette reconnoissance par un *selon vous* , qui n'est pas dans le Latin.

(42) Il est de la dernière évidence que la guerre des Phociens , appelée guerre sacrée , n'étoit point une guerre de religion. Elle avoit pour objet de punir des sacrilèges & non de soumettre des mécréans.

conquérans , & l'obligation de changer de culte étant la loi des vaincus , il falloit commencer par vaincre avant d'en parler. Loin que les hommes combattissent pour les Dieux , c'étoient , comme dans Homère , les Dieux qui combattoient pour les hommes ; chacun demandoit au sien la victoire , & la payoit par de nouveaux autels. Les Romains avant de prendre une place soumoient ses Dieux de l'abandonner , & quand ils laissoient aux Tarentins leurs Dieux irrités , c'est qu'ils regardoient alors ces Dieux comme soumis aux leurs , & forcés de leur faire hommage ; ils laissoient aux vaincus leurs Dieux , comme ils leur laissoient leurs loix. Une couronne au Jupiter du Capitole étoit souvent le seul tribut qu'ils imposoient.

ENFIN les Romains ayant étendu avec leur empire leur culte & leurs Dieux , & ayant souvent eux-mêmes adopté ceux des vaincus , en accordant aux uns & aux autres le droit de cité , les peuples de ce vaste empire se trouverent insensiblement avoir des multitudes de Dieux & de cultes , à-peu-près les mêmes par-tout ; & voilà comment le paganisme ne fut enfin dans le monde connu qu'une seule & même religion.

CE fut dans ces circonstances que Jesus vint établir sur la terre un royaume spirituel ; ce qui , séparant le systéme théologique du systéme politique , fit que l'État cessa d'être un , & causa les divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens. Or , cette idée nouvelle d'un royaume de l'autre monde n'ayant pu jamais entrer dans la tête des payens , ils regarderent toujours les chrétiens comme de vrais rebelles , qui , sous une hypocrite soumission , ne cherchoient que le moment de se rendre indépendans & maitres , & d'usurper adroitement l'autorité qu'ils feignoient de respecter dans leur foiblesse. Telle fut la cause des persécutions.

CE que les payens avoient craint est arrivé , alors tout a changé de face , les humbles chrétiens ont changé de langage , & bientôt on a vu ce prétendu royaume de l'autre monde devenir , sous un chef visible , le plus violent despotisme dans celui-ci.

CEPENDANT, comme il y a toujours eu un Prince & des loix civiles, il a résulté de cette double puissance un perpétuel conflit de juridiction, qui a rendu toute bonne politique impossible dans les États chrétiens, & l'on n'a jamais pu venir à bout de savoir auquel du Maître ou du Prêtre on étoit obligé d'obéir.

PLUSIEURS peuples cependant, même dans l'Europe ou à son voisinage, ont voulu conserver ou rétablir l'ancien système, mais sans succès; l'esprit du christianisme a tout gagné. Le culte sacré est toujours resté ou redevenu indépendant du Souverain, & sans liaison nécessaire avec le corps de l'État. Mahomet eut des vues très-saines. Il lia bien son système politique, & tant que la forme de son gouvernement subsista sous les Caliphes ses successeurs, ce gouvernement fut exactement un, & bon en cela. Mais les Arabes devenus florissans, lettrés, polis, mous & lâches, furent subjugués par des barbares; alors la division entre les deux puissances recommença; quoiqu'elle soit moins apparente chez les Mahométans que chez les Chrétiens, elle y est pourtant, sur-tout dans la secte d'Ali, & il y a des États, tels que la Perse, où elle ne cesse de se faire sentir.

PARDI nous, les Rois d'Angleterre se sont établis chefs de l'Église, autant en ont fait les Czars; mais par ce titre ils s'en sont moins rendus les maîtres que les Ministres; ils ont moins acquis le droit de la changer que le pouvoir de la maintenir; ils n'y sont pas législateurs, ils n'y sont que Princes. Par-tout où le Clergé fait un corps (43) il est maître & législateur dans sa patrie. Il y a donc deux puissances, deux Souverains en Angleterre & en Russie, tout comme ailleurs.

(43) Il faut bien remarquer que ce ne sont pas tant des assemblées formelles, comme celles de France, qui lient le Clergé en un corps, que la communion des Églises. La communion & l'excommunication sont le pacte social du Clergé, pacte avec lequel il fera toujours le maître des

peuples & des Rois. Tous les prêtres qui communiquent ensemble sont concitoyens, fussent-ils des deux bouts du monde. Cette invention est un chef-d'œuvre en politique. Il n'y avoit rien de semblable parmi les prêtres payens; aussi n'ont-ils jamais fait un corps de Clergé.

DE tous les Auteurs chrétiens le philosophe Hobbes est le seul qui ait bien vu le mal & le remède, qui ait osé proposer de réunir les deux têtes de l'aigle, & de tout ramener à l'unité politique, sans laquelle jamais État ni gouvernement ne sera bien constitué. Mais il a dû voir que l'esprit dominateur du christianisme étoit incompatible avec son système, & que l'intérêt du Prêtre seroit toujours plus fort que celui de l'État. Ce n'est pas tant ce qu'il y a d'horrible & de faux dans sa politique que ce qu'il y a de juste & de vrai, qui l'a rendue odieuse. (44)

JE crois qu'en développant sous ce point de vue les faits historiques, on réfuteroit aisément les sentimens opposés de Bayle & de Warburton, dont l'un prétend que nulle religion n'est utile au corps politique, & dont l'autre soutient au contraire que le christianisme en est le plus ferme appui. On prouveroit au premier que jamais État ne fut fondé que la religion ne lui servit de base, & au second, que la loi chrétienne est au fond plus nuisible qu'utile à la forte constitution de l'État. Pour achever de me faire entendre, il ne faut que donner un peu plus de précision aux idées trop vagues de religion relatives à mon sujet.

LA religion considérée par rapport à la société; qui est ou générale ou particulière, peut aussi se diviser en deux espèces; savoir, la religion de l'homme & celle du citoyen. La première, sans temples, sans autels, sans titres, bornée au culte purement intérieur du Dieu suprême, & aux devoirs éternels de la morale, est la pure & simple religion de l'Évangile, le vrai rhéisme, & ce qu'on peut appeller le droit divin naturel. L'autre, inscrite dans un seul pays, lui donne ses Dieux, ses Patrons propres & tutélaires: elle a ses dogmes, ses rites, son culte extérieur prescrit par des loix: hors la seule nation qui la suit, tout est pour elle infidèle, étranger, barbare; elle n'étend les devoirs & les droits de l'homme qu'aussi loin

(44) Voyez entre autres dans une Lettre de Grotius à son frere du 11 Avril 1643, ce que ce savant homme approuve & ce qu'il blâme dans le

livre de *Cive*. Il est vrai que, porté à l'indulgence, il paroît pardonner à l'Auteur le bien en faveur du mal; mais tout le monde n'est pas si clément.

que ses autels. Telles furent toutes les religions des premiers peuples, auxquelles on peut donner le nom de droit divin, civil ou positif.

IL y a une troisième sorte de religion plus bizarre, qui donnant aux hommes deux législations, deux chefs, deux patries, les soumet à des devoirs contradictoires, & les empêche de pouvoir être à la fois dévots & citoyens. Telle est la religion des Lamas, telle est celle des Japonois, tel est le Christianisme Romain. On peut appeller celle-ci la religion du Prêtre. Il en résulte une sorte de droit mixte & infociable qui n'a point de nom.

A considérer politiquement ces trois sortes de religions, elles ont toutes leurs défauts. La troisième est si évidemment mauvaise, que c'est perdre le temps de s'amuser à le démontrer. Tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien : toutes les institutions qui mettent l'homme en contradiction avec lui-même ne valent rien.

LA seconde est bonne en ce qu'elle réunit le culte divin & l'amour des loix, & que faisant de la patrie l'objet de l'adoration des citoyens, elle leur apprend que servir l'État c'est en servir le Dieu tutélaire. C'est une espèce de théocratie dans laquelle on ne doit point avoir d'autre Pontife que le Prince, ni d'autres Prêtres que les Magistrats. Alors mourir pour son pays, c'est aller au martyre ; violer les loix, c'est être impie, & soumettre un coupable à l'exécration publique, c'est le dévouer au courroux des Dieux : *sacer estod.*

MAIS elle est mauvaise en ce qu'étant fondée sur l'erreur & sur le mensonge, elle trompe les hommes, les rend crédules, superstitieux, & noie le vrai culte de la Divinité dans un vain cérémonial. Elle est mauvaise encore quand, devenant exclusive & tyrannique, elle rend un peuple sanguinaire & intolérant ; en sorte qu'il ne respire que meurtre & massacre, & croit faire une action sainte en tuant quiconque n'admet point ses Dieux. Cela met un tel peuple dans un état naturel de guerre avec tous les autres, très-nuisible à sa propre sûreté.

RESTE

RESTE donc la religion de l'homme ou le Christianisme , non pas celui d'aujourd'hui , mais celui de l'Évangile , qui en est tout-à-fait différent. Par cette religion sainte , sublime , véritable , les hommes , enfans du même Dieu , se reconnoissent tous pour frères , & la société qui les unit ne se dissout pas même à la mort.

MAIS cette religion n'ayant nulle relation particulière avec le corps politique , laisse aux loix la seule force qu'elles tirent d'elles-mêmes , sans leur en ajouter aucune autre , & par-là un des grands liens de la société particulière reste sans effet. Bien plus , loin d'attacher les cœurs des citoyens à l'État , elle les en détache comme de toutes les choses de la terre ; je ne connois rien de plus contraire à l'esprit social.

ON nous dit qu'un peuple de vrais chrétiens formeroit la plus parfaite société que l'on puisse imaginer. Je ne vois à cette supposition qu'une grande difficulté ; c'est qu'une société de vrais chrétiens ne seroit plus une société d'hommes.

JE dis même que cette société supposée ne seroit , avec toute sa perfection , ni la plus forte , ni la plus durable : à force d'être parfaite , elle manqueroit de liaison ; son vice destructeur seroit dans sa perfection même.

CHACUN rempliroit son devoir : le peuple seroit soumis aux loix , les chefs seroient justes & modérés , les Magistrats intègres , incorruptibles , les soldats mépriseroient la mort ; il n'y auroit ni vanité , ni luxe : tout cela est fort bien ; mais voyons plus loin.

LE Christianisme est une religion toute spirituelle , occupée uniquement des choses du Ciel : la patrie du chrétien n'est pas de ce monde. Il fait son devoir , il est vrai ; mais il le fait avec une profonde indifférence sur le bon ou mauvais succès de ses soins. Pourvu qu'il n'ait rien à se reprocher , peu lui importe que tout aille bien ou mal ici-bas. Si l'État est florissant , à peine ose-t-il jouir de la félicité publique , il craint de s'enorgueillir de la

gloire de son pays; si l'État dépérit, il bénit la main de Dieu qui s'appesantit sur son peuple.

POUR que la société fût paisible & que l'harmonie se maintînt, il faudroit que tous les citoyens, sans exception, fussent également bons chrétiens : mais si malheureusement il s'y trouve un seul ambitieux, un seul hypocrite, un Catilina, par exemple, un Cromwel, celui-là très-certainement aura bon marché de ses pieux compatriotes. La charité chrétienne ne permet pas aisément de penser mal de son prochain. Dès qu'il aura trouvé par quelque ruse l'art de leur en imposer & de s'emparer d'une partie de l'autorité publique, voilà un homme constitué en dignité; Dieu veut qu'on le respecte : bientôt voilà une puissance; Dieu veut qu'on lui obéisse : le dépositaire de cette puissance en abuse-t-il, c'est la verge dont Dieu punit ses enfans. On se feroit conscience de chasser l'usurpateur; il faudroit troubler le repos public, user de violence, verser du sang; tout cela s'accorde mal avec la douceur du chrétien; & après tout, qu'importe qu'on soit libre ou serf dans cette vallée de misères? l'essentiel est d'aller en Paradis, & la résignation n'est qu'un moyen de plus pour cela.

SURVIENT-IL quelque guerre étrangère; les citoyens marchent sans peine au combat; nul d'entr'eux ne songe à fuir; ils font leur devoir, mais sans passion pour la victoire; ils savent plutôt mourir que vaincre. Qu'ils soient vainqueurs ou vaincus, qu'importe? La Providence ne fait-elle pas mieux qu'eux ce qu'il leur faut? Qu'on imagine quel parti un ennemi fier, impétueux, passionné, peut tirer de leur stoïcisme! Mettez vis-à-vis d'eux ces peuples généreux que dévorait l'ardent amour de la gloire & de la patrie, supposez votre république chrétienne vis-à-vis de Sparte ou de Rome; les pieux chrétiens seront battus, écrasés, détruits avant d'avoir eu le temps de se reconnoître, ou ne devront leur salut qu'au mépris que leur ennemi concevra pour eux. C'étoit un beau serment à mon gré que celui des soldats de Fabius; ils ne jurèrent pas de mourir ou de vaincre, ils jurèrent de revenir vainqueurs, & tinrent leur

ferment ; jamais des chrétiens n'en eussent fait un pareil , ils auroient cru tenter Dieu.

MAIS je me trompe en disant une république chrétienne ; chacun de ces deux mots exclut l'autre. Le Christianisme ne prêche que servitude & dépendance. Son esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves ; ils le savent & ne s'en émeuvent guères ; cette courte vie a trop peu de prix à leurs yeux.

LES troupes chrétiennes sont excellentes, nous dit-on. Je le nie. Qu'on m'en montre de telles ? Quant à moi, je ne connois point de troupes chrétiennes. On me citera les croisades. Sans disputer sur la valeur des Croisés, je remarquerai que bien loin d'être des chrétiens, c'étoient des soldats du Prêtre, c'étoient des citoyens de l'Eglise ; ils se battoient pour son pays spirituel, qu'elle avoit rendu temporel on ne fait comment. A le bien prendre, ceci rentre sous le paganisme : comme l'Evangile n'établit point une religion nationale, toute guerre sacrée est impossible parmi les chrétiens.

SOUS les Empereurs payens les soldats chrétiens étoient braves ; tous les Auteurs chrétiens l'affurent, & je le crois : c'étoit une émulation d'honneur contre les troupes payennes. Dès que les Empereurs furent chrétiens, cette émulation ne subsista plus, & quand la croix eut chassé l'aigle ; toute la valeur Romaine disparut.

MAIS, laissant à part les considérations politiques, revenons au droit, & fixons les principes sur ce point important. Le droit que le pacte social donne au Souverain sur les sujets, ne passe point, comme je l'ai dit, les bornes de l'utilité publique. (45.) Les su-

[45] Dans la République, dit le M. d'A. chacun est parfaitement libre en ce qui ne nuit pas aux autres. Voilà la borne invariable ; on ne peut la poser plus exactement. Je n'ai pu me refuser au plaisir de citer quelquefois ce manuscrit, quoique non connu du

public, pour rendre honneur à la mémoire d'un homme illustre & respectable, qui avoit conservé jusques dans le ministère le cœur d'un vrai citoyen, & des vues droites & saines sur le gouvernement de son pays.

jets ne doivent donc compte au Souverain de leurs opinions qu'autant que ces opinions importent à la communauté. Or, il importe bien à l'État que chaque citoyen ait une religion qui lui fasse aimer ses devoirs; mais les dogmes de cette religion n'intéressent ni l'État ni ses membres qu'autant que ces dogmes se rapportent à la morale, & aux devoirs que celui qui la professe est tenu de remplir envers autrui. Chacun peut avoir au surplus telles opinions qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au Souverain d'en connoître; car comme il n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir, ce n'est pas son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci.

IL y a donc une profession de foi purement civile, dont il appartient au Souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentimens de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. (46) sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme infociable, comme incapable d'aimer sincèrement les loix, la justice, & d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le plus grand des crimes, il a menti devant les loix.

LES dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications ni commentaires. L'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante & pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchans, la sainteté du Contrat social & des Loix; voilà les dogmes positifs. Quant aux dogmes négatifs, je les borne

(46) César plaidant pour Catilina, tâchoit d'établir le dogme de la mortalité de l'ame: Caton & Cicéron pour le réfuter ne s'amuserent point à philosopher; ils se contenterent de mon-

trer que César parloit en mauvais citoyen, & avançoit une doctrine pernicieuse à l'État. En effet, voilà de quoi devoit juger le Sénat de Rome, & non d'une question de théologie.

à un seul ; c'est l'intolérance : elle rentre dans les cultes que nous avons exclus.

CEUX qui distinguent l'intolérance civile & l'intolérance théologique se trompent, à mon avis. Ces deux intolérances sont inséparables. Il est impossible de vivre en paix avec des gens qu'on croit damnés ; les aimer seroit haïr Dieu qui les punit ; il faut absolument qu'on les ramene ou qu'on les tourmente. Par-tout où l'intolérance théologique est admise, il est impossible qu'elle n'ait pas quelque effet civil, & si-tôt qu'elle en a, le Souverain n'est plus Souverain, même au temporel ; dès-lors les Prêtres sont les vrais maîtres ; les Rois ne sont que leurs Officiers.

MAINTENANT qu'il n'y a plus & qu'il ne peut plus y avoir de religion nationale exclusive, on doit tolérer toutes celles qui tolèrent les autres, autant que leurs dogmes n'ont rien de contraire aux devoirs du citoyen. Mais quiconque ose dire, *hors de l'Eglise point de salut*, doit être chassé de l'État ; à moins que l'État ne soit l'Eglise, & que le Prince ne soit le Pontife. Un tel dogme n'est bon que dans le gouvernement Théocratique, dans tout autre il est pernicieux. La raison sur laquelle on dit qu'Henri IV embrassa la Religion Romaine, la devoit faire quitter à tout honnête homme, & sur-tout à tout Prince qui fauroit raisonner.

C H A P I T R E I X.

Conclusion.

APRÈS avoir posé les vrais principes du droit politique, & tâché de fonder l'État sur sa base, il resteroit à l'appuyer par ses relations externes ; ce qui comprendroit le droit des gens, le commerce, le droit de la guerre & les conquêtes, le droit public, les ligues, les négociations, les traités, &c. Mais tout cela forme un nouvel objet trop vaste pour ma courte vue ; j'aurois dû la fixer toujours plus près de moi.

Fin du Contrat Social.

J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENEVE,
À M. D'ALEMBERT,
DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE, &c. &c. &c.

*Sur son Article GENÈVE, dans le septième Volume
de l'Encyclopédie; & particulièrement sur le projet
d'établir un Théâtre de Comédie en cette Ville.*

Dii meliora piis, erroremque hostibus illum.

P R É F A C E.

J'AI tort si j'ai pris en cette occasion la plume sans nécessité. Il ne peut m'être ni avantageux ni agréable de m'attaquer à M. d'Alembert. Je considère sa personne, j'admire ses talens, j'aime ses ouvrages, je suis sensible au bien qu'il a dit de mon pays : honoré moi-même de ses éloges, un juste retour d'honnêteté m'oblige à toutes sortes d'égards envers lui; mais les égards ne l'emportent sur les devoirs que pour ceux dont toute la morale consiste en apparences. Justice & vérité, voilà les premiers devoirs de l'homme. Humanité, patrie, voilà ses premières affections. Toutes les fois que des ménagemens particuliers lui font changer cet ordre, il est coupable. Puis-je l'être en faisant ce que j'ai dû? Pour me répondre, il faut avoir une patrie à servir, & plus d'amour pour ses devoirs que de crainte de déplaire aux hommes.

: COMME tout le monde n'a pas sous les yeux l'Encyclopédie, je vais transcrire ici de l'article *Genève* le passage qui m'a mis la plume à la main. Il auroit dû l'en faire tomber, si j'aspirois à l'honneur de bien écrire; mais j'ose en rechercher un autre, dans lequel je ne crains la concurrence de personne. En lisant ce passage isolé, plus d'un lecteur sera surpris du zèle qui l'a pu dicter : en le lisant dans son article, on trouvera que la Comédie qui n'est pas à Genève, & qui pourroit y être, tient la huitième partie de la place qu'occupent les choses qui y sont.

» On ne souffre point de Comédie à Genève : ce n'est pas
 » qu'on y désapprouve les Spectacles en eux-mêmes; mais on
 » craint, dit-on, le goût de parure, de dissipation & de liber-

» tinage, que les troupes de Comédiens répandent parmi la
 » jeunesse. Cependant ne seroit-il pas possible de remédier
 » à cet inconvénient par des loix sévères & bien exécutées sur
 » la conduite des Comédiens? Par ce moyen Genève auroit
 » des spectacles & des mœurs, & jouiroit de l'avantage des
 » uns & des autres; les représentations théatrales formeroient
 » le goût des citoyens, & leur donneroient une finesse de
 » tact, une délicatesse de sentiment qu'il est très-difficile d'ac-
 » quérir sans ce secours; la littérature en profiteroit sans que
 » le libertinage fit des progrès, & Genève réuniroit la sagesse
 » de Lacédémone à la politesse d'Athènes. Une autre confi-
 » dération, digne d'une République si sage & si éclairée, de-
 » vroît peut-être l'engager à permettre les spectacles. Le pré-
 » jugé barbare, contre la profession de Comédien, l'espèce
 » d'avilissement où nous avons mis ces hommes si nécessaires
 » au progrès & au soutien des arts, est certainement une des
 » principales causes qui contribuent au dérèglement que
 » nous leur reprochons; ils cherchent à se dédommager,
 » par les plaisirs, de l'estime que leur état ne peut obtenir.
 » Parmi nous, un Comédien qui a des mœurs est doublement
 » respectable; mais à peine lui en fait-on gré. Le Traitant
 » qui insulte à l'indigence publique & qui s'en nourrit, le
 » Courtisan qui rampe & qui ne paie point ses dettes: voilà
 » l'espèce d'hommes que nous honorons le plus. Si les Co-
 » médians étoient non-seulement soufferts à Genève, mais con-
 » tenus d'abord par des réglemens sages, protégés ensuite,
 » & même considérés dès qu'ils en seroient dignes, enfin ab-
 » solument placés sur la même ligne que les autres citoyens,
 » cette ville auroit bientôt l'avantage de posséder ce qu'on
 » croit si rare, & qui ne l'est que par notre faute: une troupe
 » de Comédiens estimables. Ajoutons que cette troupe de-
 » viendroit bientôt la meilleure de l'Europe: plusieurs per-

» sonnes pleines de goût & de dispositions pour le théâtre,
 » & qui craignent de se déshonorer parmi nous en s'y livrant
 » accourroient à Genève pour cultiver, non-seulement sans
 » honte, mais même avec estime, un talent si agréable & si
 » peu commun. Le séjour de cette ville, que bien des Fran-
 » çois regardent comme triste par la privation des spectacles,
 » deviendroît alors le séjour des plaisirs honnêtes, comme il
 » est celui de la philosophie & de la liberté; & les étrangers
 » ne seroient plus surpris de voir que dans une ville où les
 » spectacles décens & réguliers sont défendus, on permette
 » des farces grossières & sans esprit, aussi contraires au bon
 » goût qu'aux bonnes mœurs. Ce n'est pas tout; peu-à-peu
 » l'exemple des Comédiens de Genève, la régularité de leur
 » conduite & la considération dont elle les feroit jouir, ser-
 » viroient de modèle aux Comédiens des autres nations, &
 » de leçon à ceux qui les ont traités jusqu'ici avec tant de
 » rigueur & même d'inconscience. Oh ne les verroit pas
 » d'un côté pensionnés par le gouvernement, & de l'autre un
 » objet d'anathême; nos Prêtres perdroient l'habitude de les
 » excommunier, & nos bourgeois de les regarder avec mé-
 » pris; & une petite République auroit la gloire d'avoir ré-
 » formé l'Europe sur ce point, plus important peut-être qu'on
 » ne pense. «

: VOILA certainement le tableau le plus agréable & le plus
 séduisant qu'on pût nous offrir; mais voilà en même temps
 le plus dangereux conseil qu'on pût nous donner. Du moins
 tel est mon sentiment, & mes raisons sont dans cet écrit.
 Avec quelle avidité la jeunesse de Genève, entraînée par
 une autorité d'un si grand poids, ne se livrera-t-elle point
 à des idées auxquelles elle n'a déjà que trop de penchant?
 Combien, depuis la publication de ce volume, de jeunes

Genevois, d'ailleurs bons citoyens, n'attendent-ils que le moment de favoriser l'établissement d'un théâtre, croyant rendre un service à la patrie & presque au genre humain! Voilà le sujet de mes allarmes, voilà le mal que je voudrois prévenir. Je rends justice aux intentions de M. d'Alembert, j'espère qu'il voudra bien la rendre aux miennes : je n'ai pas plus d'envie de lui déplaire que lui de nous nuire. Mais enfin, quand je me tromperois, ne dois-je pas agir, parler selon ma conscience & mes lumières? Ai-je dû me taire? L'ai-je pu sans trahir mon devoir & ma patrie?

POUR avoir droit de garder le silence en cette occasion, il faudroit que je n'eusse jamais pris la plume sur des sujets moins nécessaires. Douce obscurité qui fis trente ans mon bonheur, il faudroit avoir toujours su t'aimer; il faudroit qu'on ignorât que j'ai eu quelques liaisons avec les Éditeurs de l'Encyclopédie, que j'ai fourni quelques articles à l'ouvrage, que mon nom se trouve avec ceux des auteurs; il faudroit que mon zèle pour mon pays fût moins connu, qu'on supposât que l'article *Genève* m'eût échappé, ou qu'on ne pût inférer de mon silence que j'adhère à ce qu'il contient. Rien de tout cela ne pouvant être, il faut donc parler, il faut que je défavoue ce que je n'approuve point, afin qu'on ne m'impute pas d'autres sentimens que les miens. Mes Compatriotes n'ont pas besoin de mes conseils, je le fais bien : mais moi j'ai besoin de m'honorer, en montrant que je pense comme eux sur nos maximes.

Je n'ignore pas combien cet écrit, si loin de ce qu'il devoit être, est loin même de ce que j'aurois pu faire en de plus heureux jours. Tant de choses ont concouru à le mettre au-dessous du médiocre où je pouvois autrefois atteindre, que je m'étonne qu'il ne soit pas pire encore. J'écrivois

pour ma patrie : s'il étoit vrai que le zèle tint lieu de talent, j'aurois fait mieux que jamais; mais j'ai vu ce qu'il falloit faire, & n'ai pu l'exécuter. J'ai dit froidement la vérité : qui est-ce qui se soucie d'elle ? Triste recommandation pour un livre ! Pour être utile il faut être agréable, & ma plume a perdu cet art-là. Tel me disputera malignement cette perte. Soit : cependant je me sens déchu, & l'on ne tombe pas au-dessous de rien.

PREMIÈREMENT, il ne s'agit plus ici d'un vain babil de philosophie; mais d'une vérité de pratique importante à tout un peuple. Il ne s'agit plus de parler au petit nombre, mais au public; ni de faire penser les autres, mais d'expliquer nettement ma pensée. Il a donc fallu changer de style : pour me faire mieux entendre à tout le monde, j'ai dit moins de choses en plus de mots; & voulant être clair & simple, je me suis trouvé lâche & diffus.

JE comptois d'abord sur une feuille ou deux d'impression tout au plus : j'ai commencé à la hâte, & mon sujet s'étendant sous ma plume, je l'ai laissée aller sans contrainte. J'étois malade & triste; &, quoique j'eusse grand besoin de distraction, je me sentoisi si peu en état de penser & d'écrire, que, si l'idée d'un devoir à remplir ne m'eût soutenu, j'aurois jetté cent fois mon papier au feu. J'en suis devenu moins sévère à moi-même. J'ai cherché dans mon travail quelque amusement qui me le fit supporter. Je me suis jetté dans toutes les digressions qui se sont présentées, sans prévoir combien, pour soulager mon ennui, j'en préparois peut-être au lecteur.

LE goût, le choix, la correction ne sauroient se trouver dans cet Ouvrage; vivant seul, je n'ai pu le montrer à per-

sonne. J'avois un Aristarque sévère & judicieux, je ne l'ai plus, je n'en veux plus (*); mais je le regretterai sans cesse, & il manque bien plus encore à mon cœur qu'à mes écrits.

LA solitude calme l'ame, & apaise les passions que le désordre du monde a fait naître. Loin des vices qui nous irritent, on en parle avec moins d'indignation; loin des maux qui nous touchent, le cœur en est moins ému. Depuis que je ne vois plus les hommes, j'ai presque cessé de haïr les méchans. D'ailleurs, le mal qu'ils m'ont fait à moi-même, m'ôte le droit d'en dire d'eux. Il faut désormais que je leur pardonne pour ne leur pas ressembler. Sans y songer, je substituerois l'amour de la vengeance à celui de la justice; il vaut mieux tout oublier. J'espère qu'on ne me trouvera plus cette âpreté qu'on me reprochoit, mais qui me faisoit lire; je consens d'être moins lu, pourvu que je vive en paix.

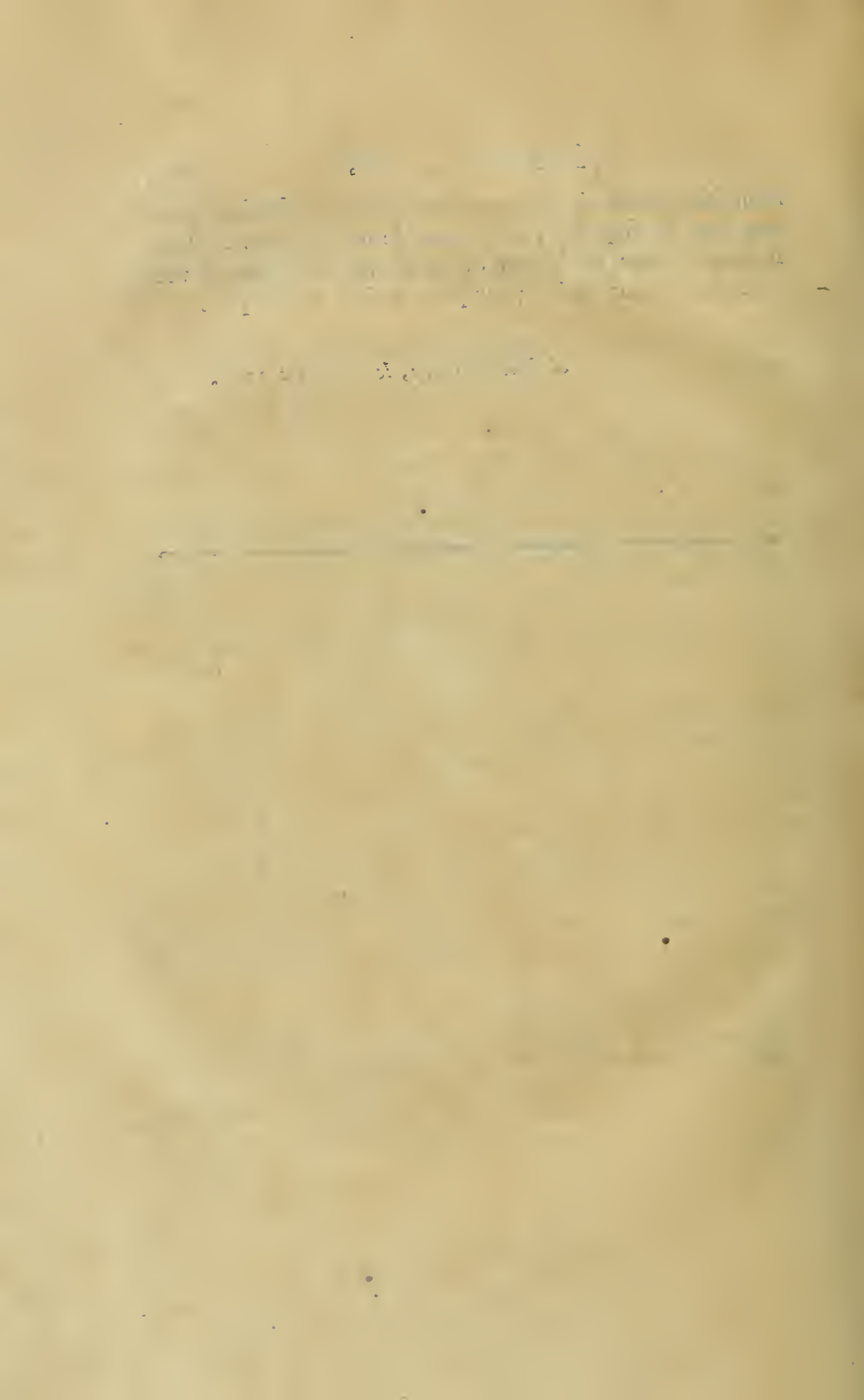
A ces raisons, il s'en joint une autre plus cruelle & que je voudrois en vain dissimuler; le public ne la sentiroit que trop malgré moi. Si dans les essais sortis de ma plume ce papier est encore au-dessous des autres, c'est moins la faute des circonstances que la mienne: c'est que je suis au-dessous de moi-même. Les maux du corps épuisent l'ame: à force de souffrir elle perd son ressort. Un instant de fermentation passagère produisit en moi quelque lueur de talent; il s'est montré tard; il s'est éteint de bonne heure. En reprenant

(*) Ad amicum etsi produxeris gladium, non desperes; est enim regressus ad amicum. Si aperueris os triste, non timeas; est enim concordatio: excepto convitio, & improp-

rio, & superbiâ, & mysterii revelatione, & plagâ dolosâ. In his omnibus effugiet amicus. *Ecclesiastic. XXII.* 26. 27.

mon état naturel, je suis rentré dans le néant. Je n'eus qu'un moment, il est passé; j'ai la honte de me survivre. Lecteur, si vous recevez ce dernier ouvrage avec indulgence, vous accueillerez mon ombre; car pour moi je ne suis plus.

A Montmorency, le 20 Mars 1758.



J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE,
À M. D'ALEMBERT.

J'AI lu, Monsieur, avec plaisir votre article, GENÈVE, dans le septième volume de l'*Encyclopédie*. En le relisant avec plus de plaisir encore, il m'a fourni quelques réflexions que j'ai cru pouvoir offrir, sous vos auspices, au public & à mes concitoyens. Il y a beaucoup à louer dans cet article; mais si les éloges dont vous honorez ma patrie m'ôtent le droit de vous en rendre, ma sincérité parlera pour moi; n'être pas de votre avis sur quelques points, c'est assez m'expliquer sur les autres.

JE commencerai par celui que j'ai le plus de répugnance à traiter, & dont l'examen me convient le moins; mais sur lequel par la raison que je viens de dire, le silence ne m'est pas permis. C'est le jugement que vous portez de la doctrine de nos Ministres en matière de foi. Vous avez fait de ce corps respectable un éloge très-beau, très-vrai, très-propre à eux seuls dans tous les Clergés du monde, & qu'augmente encore la considération qu'ils vous ont témoignée, en montrant qu'ils aiment la philosophie, & ne craignent pas l'œil du Philosophe. Mais, Monsieur, quand on veut honorer les gens, il faut que ce soit à leur manière, & non pas à la nôtre; de peur qu'ils ne s'offensent avec raison des louanges nuisibles, qui, pour être données à bonne intention, n'en blessent pas moins l'état, l'intérêt, les opinions, ou les préjugés de ceux qui en sont l'objet. Ignorez-vous que tout nom de secte est toujours odieux, & que de pareilles imputations, rarement sans conséquence pour des Laïques, ne le sont jamais pour des Théologiens?

Vous me direz qu'il est question de faits & non de louanges, & que le Philosophe a plus d'égard à la vérité qu'aux hommes : mais cette prétendue vérité n'est pas si claire, ni si indifférente, que vous soyez en droit de l'avancer sans de bonnes autorités, & je ne vois pas où l'on en peut prendre pour prouver que les sentimens qu'un corps professe & sur lesquels il se conduit, ne sont pas les siens. Vous me direz encore que vous n'attribuez point à tout le corps ecclésiastique les sentimens dont vous parlez; mais vous les attribuez à plusieurs, & plusieurs dans un petit nombre sont toujours une si grande partie que le tout doit s'en ressentir.

PLUSIEURS Pasteurs de Genève n'ont, selon vous qu'un Socianisme parfait. Voilà ce que vous déclarez hautement, à la face de l'Europe. J'ose vous demander comment vous l'avez appris ? Ce ne peut être que par vos propres conjectures, ou par le témoignage d'autrui, ou sur l'aveu des Pasteurs en question.

OR, dans les matières de pur dogme & qui ne tiennent point à la morale, comment peut-on juger de la foi d'autrui par conjecture ? Comment peut-on même en juger sur la déclaration d'un tiers, contre celle de la personne intéressée ? Qui fait mieux que moi ce que je crois ou ne crois pas, & à qui doit-on s'en rapporter là-dessus plutôt qu'à moi-même ? Qu'après avoir tiré des discours ou des écrits d'un honnête homme des conséquences sophistiques & défavouées, un Prêtre acharné poursuive l'Auteur sur ces conséquences, le Prêtre fait son métier & n'étonne personne : mais devons-nous honorer les gens de bien comme un fourbe les persécute ; & le Philosophe imitera-t-il des raisonnemens captieux dont il fut si souvent la victime ?

IL resteroit donc à penser, sur ceux de nos Pasteurs que vous prétendez être Sociniens parfaits & rejeter les peines éternelles, qu'ils vous ont confiés là-dessus leurs sentimens particuliers : mais si c'étoit en effet leur sentiment, & qu'ils vous

I'eussent confié , sans doute ils vous l'auroient dit en secret, dans l'honnête & libre épanchement d'un commerce philosophique; ils l'auroient dit au Philosophe , & non pas à l'Auteur. Ils n'en ont donc rien fait , & ma preuve est sans réplique; c'est que vous l'avez publié.

JE ne prétends point pour cela juger ni blâmer la doctrine que vous leur imputez; je dis seulement qu'on n'a nul droit de la leur imputer , à moins qu'ils ne la reconnoissent , & j'ajoute qu'elle ne ressemble en rien à celle dont ils nous instruisent. Je ne fais ce que c'est que le Socianisme , ainsi je n'en puis parler ni en bien ni en mal; & même sur quelques notions confuses de cette secte & de son fondateur, je me sens plus d'éloignement que de goût pour elle : mais , en général, je suis l'ami de toute Religion paisible, où l'on sert l'Être éternel selon la raison qu'il nous a donnée. Quand un homme ne peut croire ce qu'il trouve absurde, ce n'est pas sa faute, c'est celle de sa raison (1);

[1] Je crois voir un principe qui, bien démontré comme il pourroit l'être, arracherait à l'instant les armes des mains à l'intolérant & au superstitieux, & calmerait cette fureur de faire des prosélytes qui semble animer les incrédules. C'est que la raison humaine n'a pas de mesure commune bien déterminée, & qu'il est injuste à tout homme de donner la sienne pour règle à celle des autres.

Supposons de la bonne foi, sans laquelle toute dispute n'est que du caquet. Jusqu'à certain point, il y a des principes communs, une évidence commune, & de plus, chacun a sa propre raison qui le détermine; ainsi ce sentiment ne mène point au Scepticisme : mais aussi les bornes générales de la raison n'étant point fixées, & nul n'ayant inspection sur celle d'autrui, voilà tout d'un coup le fier

dogmatique arrêté. Si jamais on pouvoit établir la paix où règnent l'intérêt, l'orgueil & l'opinion, c'est par là qu'on termineroit à la fin les dissensions des Prêtres & des Philosophes. Mais peut-être ne seroit-ce le compte ni des uns ni des autres : il n'y auroit plus ni persécutions ni disputes; les premiers n'auroient personne à tourmenter; les seconds, personne à convaincre : autant vaudroit quitter le métier.

Si l'on me demandoit là-dessus pourquoi donc je dispute moi-même, je répondrois que je parle au plus grand nombre, que j'expose des vérités de pratique, que je me fonde sur l'expérience, que je remplis mon devoir, & qu'après avoir dit ce que je pense, je ne trouve point mauvais qu'on ne soit pas de mon avis.

& comment concevrai-je que Dieu le punisse de ne s'être pas fait un entendement (2) contraire à celui qu'il a reçu de lui? Si un Docteur venoit m'ordonner, de la part de Dieu, de croire que la partie est plus grande que le tout, que pourrois-je penser en moi-même, sinon que cet homme vient m'ordonner d'être fou? Sans doute l'Orthodoxe, qui ne voit nulle absurdité dans les mystères, est obligé de les croire : mais si le Socinien y en trouve, qu'a-t-on à lui dire? Lui prouvera-t-on qu'il n'y en a pas? Il commencera, lui, par vous prouver que c'est une absurdité de raisonner sur ce qu'on ne sauroit entendre. Que faire donc? Le laisser en repos.

JE ne suis pas plus scandalisé que ceux qui fervent un Dieu

(2) Il faut se ressouvenir que j'ai à répondre à un auteur qui n'est pas protestant; & je crois lui répondre en effet, en montrant que ce qu'il accuse nos ministres de faire dans notre religion, s'y feroit inutilement, & se fait nécessairement dans plusieurs autres, sans qu'on y songe.

Le monde intellectuel, sans en excepter la géométrie, est plein de vérités incompréhensibles, & pourtant incontestables, parce que la raison qui les démontre existantes, ne peut les toucher, pour ainsi dire, à travers les bornes qui l'arrêtent, mais seulement les appercevoir. Tel est le dogme de l'existence de Dieu; tels sont les mystères admis dans les communions protestantes. Les mystères qui heurtent la raison, pour me servir des termes de M. d'Alembert, sont toute autre chose. Leur contradiction même les fait rentrer dans ses bornes; elle a toutes les prises imaginables pour sentir qu'ils n'existent pas; car bien qu'on ne puisse voir une chose

absurde, rien n'est si clair que l'absurdité. Voilà ce qui arrive, lorsqu'on souvient à la fois deux propositions contradictoires. Si vous me dites qu'un espace d'un pouce est aussi un espace d'un pied, vous ne dites point du tout une chose mystérieuse, obscure, incompréhensible; vous dites, au contraire, une absurdité lumineuse, palpable, une chose évidemment fautive. De quelque genre que soient les démonstrations qui l'établissent, elles ne sauroient l'emporter sur celle qui la détruit, parce qu'elle est tirée immédiatement des notions primitives qui servent de base à toute certitude humaine. Autrement, la raison, déposant contre elle-même, nous forceroit à la récuser; & loin de nous faire croire ceci ou cela, elle nous empêcheroit de plus rien croire, attendu que tout principe de foi seroit détruit. Tout homme, de quelque religion qu'il soit, qui dit croire à de pareils mystères, en impose donc, ou ne sait ce qu'il dit.

élément, rejettent l'éternité des peines, s'ils la trouvent incompatible avec sa justice. Qu'en pareil cas ils interpretent de leur mieux les passages contraires à leur opinion, plutôt que de l'abandonner, que peuvent-ils faire autre chose? Nul n'est plus pénétré que moi d'amour & de respect pour le plus sublime de tous les livres; il me console & m'instruit tous les jours, quand les autres ne m'inspirent plus que du dégoût. Mais je soutiens que si l'Écriture elle-même nous donnoit de Dieu quelque idée indigne de lui, il faudroit la rejeter en cela, comme vous rejettez en géométrie les démonstrations qui menent à des conclusions absurdes : car, de quelque authenticité que puisse être le texte sacré, il est encore plus croyable que la Bible soit altérée, que Dieu injuste ou mal-faisant.

Voilà, Monsieur, les raisons qui m'empêcheroient de blâmer ces sentimens dans d'équitables & modérés Théologiens, qui, de leur propre doctrine, apprendroient à ne forcer personne à l'adopter. Je dirai plus; des manières de penser si convenables à une créature raisonnable & foible, si dignes d'un Créateur juste & miséricordieux, me paroissent préférables à cet assentiment stupide qui fait de l'homme une bête, & à cette barbare intolérance qui se plaît à tourmenter dès cette vie ceux qu'elle destine aux tourmens éternels dans l'autre. En ce sens, je vous remercie pour ma patrie de l'esprit de philosophie & d'humanité que vous reconnoissez dans son Clergé, & de la justice que vous aimez à lui rendre; je suis d'accord avec vous sur ce point. Mais pour être Philosophes & tolérans (3), il ne s'ensuit pas que ses membres soient hérétiques. Dans le nom de parti que vous leur donnez, dans les dogmes que vous dites être les leurs, je ne puis vous approuver ni vous

[3] Sur la tolérance chrétienne, on peut consulter le Chapitre qui porte ce titre, dans l'onzième Livre de la Doctrine Chrétienne de M. le Professeur Vernet. On y verra par quelles raisons l'Église doit apporter encore plus de ménagement & de cir-

conspection dans la censure des erreurs sur la foi, que dans celle des fautes contre les mœurs, & comment s'allient dans les règles de cette censure, la douceur du Chrétien, la raison du sage, & le zèle du Pasteur.

Tuivre. Quoiqu'un tel système n'ait rien, peut-être, que d'honorable à ceux qui l'adoptent, je me garderai de l'attribuer à mes Pasteurs, qui ne l'ont pas adopté; de peur que l'éloge que j'en pourrois faire ne fournît à d'autres le sujet d'une accusation très-grave, & ne nuisît à ceux que j'aurois prétendu louer. Pourquoi me chargerois-je de la profession de foi d'autrui? N'ai-je pas trop appris à craindre ces imputations téméraires? Combien de gens se sont chargés de la mienne, en m'accusant de manquer de religion, qui sûrement ont fort mal lu dans mon cœur? Je ne les taxerai point d'en manquer eux-mêmes: car un des devoirs qu'elle m'impose est de respecter les secrets des consciences. Monsieur, jugeons les actions des hommes, & laissons Dieu juger de leur foi.

EN voilà trop, peut-être, sur un point dont l'examen ne m'appartient pas, & n'est pas aussi le sujet de cette Lettre. Les Ministres de Genève n'ont pas besoin de la plume d'autrui pour se défendre (4); ce n'est pas la mienne qu'ils choisiroient pour cela, & de pareilles discussions sont trop loin de mon inclination pour que je m'y livre avec plaisir; mais ayant à parler du même article où vous leur attribuez des opinions que nous ne leur connoissons point, me faire sur cette assertion, c'étoit y paroître adhérer, & c'est ce que je suis fort éloigné de faire. Sensible au bonheur que nous avons de posséder un corps de Théologiens Philosophes & pacifiques, ou

(4) C'est ce qu'ils viennent de faire, à ce qu'on m'écrit, par une déclaration publique. Elle ne m'est point parvenue dans ma retraite; mais j'apprends que le public l'a reçue avec applaudissement. Ainsi, non-seulement je jouis du plaisir de leur avoir le premier rendu l'honneur qu'ils méritent, mais de celui n'entendre mon jugement unanimement confirmé. Je sens bien que cette déclaration rend le début de ma lettre entièrement superflu, & le rendroit peut-être indiscret dans tout autre cas; mais étant

sur le point de le supprimer, j'ai vu que parlant du même article qui y a donné lieu, la même raison subsistoit encore, & qu'on pourroit toujours prendre mon silence pour une espèce de consentement. Je laisse donc ces réflexions d'autant plus volontiers que, si elles viennent hors de propos sur une affaire heureusement terminée, elles ne contiennent en général rien que d'honorable à l'Église de Genève, & que d'utile aux hommes en tout pays.

plutôt un corps d'Officiers de morale (5) & de Ministres de la vertu, je ne vois naître qu'avec effroi toute occasion pour eux de se rabaisser jusqu'à n'être plus des gens d'église. Il nous importe de les conserver tels qu'ils sont: Il nous importe qu'ils jouissent eux-mêmes de la paix qu'ils nous font aimer, & que d'odieuses disputes de théologie ne troublent plus leur repos ni le nôtre. Il nous importe enfin d'apprendre toujours, par leurs leçons & par leur exemple, que la douceur & l'humanité sont aussi les vertus du Chrétien.

JE me hâte de passer à une discussion moins grave & moins sérieuse, mais qui nous intéresse encore assez pour mériter nos réflexions, & dans laquelle j'entrerais plus volontiers, comme étant un peu plus de ma compétence; c'est celle du projet d'établir un théâtre de Comédie à Genève. Je n'exposerai point ici mes conjectures sur les motifs qui vous ont pu porter à nous proposer un établissement si contraire à nos maximes. Quelles que soient vos raisons, il ne s'agit pour moi que des nôtres, & tout ce que je me permettrai de dire à votre égard, c'est que vous serez sûrement le premier Philosophe (6) qui jamais ait excité un peuple libre, une petite ville, & un État pauvre, à se charger d'un spectacle public.

QUE de questions je trouve à discuter dans celle que vous semblez résoudre! Si les spectacles sont bons ou mauvais en eux-mêmes? S'ils peuvent s'allier avec les mœurs? Si l'austérité républicaine les peut comporter? S'il faut les souffrir dans une petite ville? Si la profession de Comédien peut être honnête? Si les Comédiennes peuvent être aussi sages que d'autres femmes? Si de bonnes loix suffisent pour réprimer les abus? Si ces

(5) C'est ainsi que l'Abbé de S. Pierre appelloit toujours les Ecclésiastiques, soit pour dire ce qu'ils font en effet, soit pour exprimer ce qu'ils devroient être.

(6) De deux célèbres Historiens, tous deux philosophes, tous deux

cliers à M. d'Alembert, le moderne seroit de son avis, peut-être; mais Tacite qu'il aime, qu'il médite, qu'il daigne traduire, le grave Tacite qu'il cite si volontiers, qu'à l'obscurité près il limite si bien quelquefois, en eût-il été de même?

loix peuvent être bien observées, &c. ? Tout est problème encore sur les vrais effets du Théâtre, parce que les disputes qu'il occasionne ne partageant que les gens d'église & les gens du monde, chacun ne l'envisage que par ses préjugés. Voilà, Monsieur, des recherches qui ne seroient pas indignes de votre plume. Pour moi, sans croire y suppléer, je me contenterai de chercher dans cet essai les éclaircissémens que vous nous avez rendus nécessaires; vous priant de considérer qu'en disant mon avis à votre exemple, je remplis un devoir envers ma patrie, & qu'au moins, si je me trompe dans mon sentiment, cette erreur ne peut nuire à personne.

AU premier coup d'œil jetté sur ces institutions, je vois d'abord qu'un spectacle est un amusement; & s'il est vrai qu'il faille des amusemens à l'homme, vous conviendrez au moins qu'ils ne sont permis qu'autant qu'ils sont nécessaires, & que tout amusement inutile est un mal pour un être dont la vie est si courte & le temps si précieux. L'état d'homme a ses plaisirs, qui dérivent de sa nature, & naissent de ses travaux, de ses rapports, de ses besoins; & ces plaisirs, d'autant plus doux que celui qui les goûte a l'ame plus saine, rendent quiconque en fait jouir plus sensible à tous les autres. Un père, un fils, un mari, un citoyen, ont des devoirs si chers à remplir, qu'ils ne leur laissent rien à dérober à l'ennui. Le bon emploi du temps rend le temps plus précieux encore; & mieux on le met à profit, moins on en fait trouver à perdre. Aussi voit-on constamment que l'habitude du travail rend l'inaction insupportable, & qu'une bonne conscience éteint le goût des plaisirs frivoles: mais c'est le mécontentement de soi-même, c'est le poids de l'oïveté, c'est l'oubli des goûts simples & naturels, qui rendent si nécessaire un amusement étranger. Je n'aime point qu'on ait besoin d'attacher incessamment son cœur sur la scène, comme s'il étoit mal à son aise au-dedans de nous. La nature même a dicté la réponse de ce barbare (7) à qui l'on vantoit les magnificences du Cirque & des jeux établis

(7) Chrysost. in Matth. Homel. 38.

à Rome. Les Romains, demanda ce bon homme, n'ont-ils ni femmes, ni enfans ? Le barbare avoit raison. L'on croit s'assembler au Spectacle, & c'est-là que chacun s'isole; c'est-là qu'on va oublier ses amis, ses voisins, ses proches, pour s'intéresser à des fables, pour pleurer les malheurs des morts, ou rire aux dépens des vivans. Mais j'aurois dû sentir que ce langage n'est plus de saison dans notre siècle. Tâchons d'en prendre un qui soit mieux entendu.

DEMANDER si les Spectacles sont bons ou mauvais en eux-mêmes, c'est faire une question trop vague; c'est examiner un rapport avant que d'avoir fixé les termes. Les Spectacles sont faits pour le peuple, & ce n'est que par leurs effets sur lui qu'on peut déterminer leurs qualités absolues. Il peut y avoir des Spectacles d'une infinité d'espèces; (8) il y a de peuple à peuple une prodigieuse diversité de mœurs, de tempérammens, de caractères. L'homme est un, je l'avoue; mais l'homme modifié par les religions, par les gouvernemens, par les loix, par les coutumes, par les préjugés, par les climats, devient si différent de lui-même qu'il ne faut plus chercher parmi nous ce qui est

» (8) Il peut y avoir des Spectacles blâmables en eux-mêmes, comme ceux qui sont inhumains, ou indécens & licencieux: tels étoient quelques-uns des spectacles parmi les payens. Mais il en est aussi d'indifférens en eux-mêmes, qui ne deviennent mauvais que par l'abus qu'on en fait; par exemple, les piéces de théâtre n'ont rien de mauvais en tant qu'on y trouve une peinture de caractères & des actions des hommes, où l'on pourroit même donner des leçons utiles & agréables pour toutes les conditions; mais si l'on y débite une morale relâchée, si les personnes qui exercent cette profession, menent

» une vie licencieuse, & servent à corrompre les autres, si de tels spectacles entretiennent la vanité, la fainéantise, le luxe, l'impudicité, il est visible alors que la chose tourne en abus, & qu'à moins qu'on ne trouve le moyen de corriger ces abus ou de s'en garantir, il vaut mieux renoncer à cette sorte d'amusement. « Instruction chrétienne. T. III. L. Ch. III. 16.

Voilà l'état de la question bien posée, il s'agit de savoir si la morale du théâtre est nécessairement relâchée, si les abus sont inévitables, si les inconveniens dérivent de la nature de la chose, ou s'ils viennent de causes qu'on en puisse ôter.

bon aux hommes en général, mais ce qui leur est bon dans tel temps ou dans tel pays : ainsi les pièces de Ménandre, faites pour le Théâtre d'Athènes, étoient déplacées sur celui de Rome : ainsi les combats des Gladiateurs, qui, sous la république, animoient le courage & la valeur des Romains, n'inspiroient, sous les Empereurs, à la populace de Rome, que l'amour du sang & la cruauté : du même objet offert au même peuple en différens temps il apprit d'abord à mépriser la vie, & ensuite à se jouer de celle d'autrui.

QUANT à l'espèce des Spectacles, c'est nécessairement le plaisir qu'ils donnent, & non leur utilité qui la détermine. Si l'utilité peut s'y trouver, à la bonne heure ; mais l'objet principal est de plaire, & pourvu que le peuple s'amuse, cet objet est assez rempli. Cela seul empêchera toujours qu'on ne puisse donner à ces sortes d'établissémens tous les avantages dont ils seroient susceptibles, & c'est s'abuser beaucoup que de s'en former une idée de perfection, qu'on ne sauroit mettre en pratique sans rebuter ceux qu'on croit instruire. Voilà d'où naît la diversité des Spectacles ; selon les goûts divers des nations. Un peuple intrépide, grave & cruel, veut des fêtes meurtrières & périlleuses, où brillent la valeur & le sens-froid. Un peuple féroce & bouillant veut du sang, des combats, des passions atroces. Un peuple voluptueux veut de la musique & des danses. Un peuple galant veut de l'amour & de la politesse. Un peuple badin veut de la plaisanterie & du ridicule. *Trahit sua quemque voluptas*. Il faut, pour leur plaire, des Spectacles qui favorisent leurs penchans, au lieu qu'il en faudroit qui les modérassent.

LA scène, en général, est un tableau des passions humaines ; dont l'original est dans tous les cœurs ; mais si le peintre n'avoit soin de flatter ces passions, les spectateurs seroient bientôt rebutés, & ne voudroient plus se voir sous un aspect qui les fit mépriser d'eux-mêmes. Que s'il donne à quelques-unes des couleurs odieuses, c'est seulement à celles qui ne sont point générales, & qu'on hait naturellement. Ainsi l'Auteur ne fait encore en cela que suivre le sentiment du public ; & alors ces

passions de rebut sont toujours employées à en faire valoir d'autres, sinon plus légitimes, du moins plus au gré des spectateurs. Il n'y a que la raison qui ne soit bonne à rien sur la scène. Un homme sans passions, ou qui les domineroit toujours, n'y sauroit intéresser personne ; & l'on a déjà remarqué qu'un Stoïcien dans la Tragédie seroit un personnage insupportable : dans la Comédie, il seroit rire tout au plus.

Qu'on n'attribue donc pas au théâtre le pouvoir de changer des sentimens, ni des mœurs qu'il ne peut que suivre & embellir. Un Auteur qui voudroit heurter le goût général, composeroit bientôt pour lui seul. Quand Molière corrigea la scène comique, il attaqua des modes, des ridicules ; mais il ne choqua pas pour cela le goût du public (9), il le suivit ou le développa, comme fit aussi Corneille de son côté. C'étoit l'ancien théâtre qui commençoit à choquer ce goût, parce que, dans un siècle devenu plus poli, le théâtre gardoit sa première grossièreté. Aussi le goût général ayant changé depuis ces deux Auteurs, si leurs chefs-d'œuvres étoient encore à paroître, tomberoient-ils infailliblement aujourd'hui ? Les connoisseurs ont beau les admirer toujours ; si le public les admire encore, c'est plus par honte de s'en dédire, que par un vrai sentiment de leurs beautés. On dit que jamais une bonne pièce ne tombe ; vraiment je le crois bien, c'est que jamais une bonne pièce ne choque les mœurs (10) de son temps. Qui est-ce qui doute que sur nos

(9) Pour peu qu'il anticipât, ce Molière lui-même avoit peine à se souvenir, le plus parfait de ses ouvrages tomba dans sa naissance, parce qu'il le donna trop tôt, & que le public n'étoit pas mûr encore pour le Misanthrope.

Tout ceci est fondé sur une maxime évidente ; savoir qu'un peuple suit souvent des usages qu'il méprise, ou qu'il est prêt à mépriser, si-tôt qu'on osra lui en donner l'exemple. Quand de mon temps on jouoit la fureur

des pantins, on ne faisoit que dire au théâtre ce que pensoient ceux même qui passoient leur journée à ce fort amusement ; mais les goûts constants d'un peuple, ses coutumes, ses vieux préjugés, doivent être respectés sur la scène. Jamais poète ne s'est bien trouvé d'avoir violé cette loi.

(10) Je dis le goût ou les mœurs indifféremment ; car bien que l'une de ces choses ne soit pas l'autre, elles ont toujours une origine commu-

rhéâtres la meilleure pièce de Sophocle ne tombât tout-à-plat? On ne sauroit se mettre à la place des gens qui ne nous ressemblent point.

TOUT Auteur qui veut nous peindre des mœurs étrangères, a pourtant grand soin d'approprier sa pièce aux nôtres. Sans cette précaution l'on ne réussit jamais, & le succès même de ceux qui l'ont prise, a souvent des causes bien différentes de celles que lui suppose un observateur superficiel. Quand Arlequin Sauvage est si bien accueilli des spectateurs, pense-t-on que ce soit par le goût qu'ils prennent pour le sens & la simplicité de ce personnage, & qu'un seul d'entr'eux voulût pour cela lui ressembler? C'est, tout au contraire, que cette pièce favorise leur tour d'esprit, qui est d'aimer & rechercher les idées neuves & singulieres. Or, il n'y en a point de plus neuves pour eux que celles de la nature. C'est précisément leur aversion pour les choses communes qui les ramène quelquefois aux choses simples.

IL s'ensuit de ces premières observations, que l'effet général du Spectacle est de renforcer le caractère national, d'augmenter les inclinations naturelles, & de donner une nouvelle énergie à toutes les passions. En ce sens, il sembleroit que cet effet se bornant à charger & non changer les mœurs établies, la Comédie seroit bonne aux bons & mauvaise aux méchants. Encore, dans le premier cas, resteroit-il toujours à savoir si les passions trop irritées ne dégénèrent point en vices. Je fais que la poétique du théâtre prétend faire tout le contraire, & purger les passions en les excitant : mais j'ai peine à bien concevoir cette règle. Serait-ce que pour devenir tempérant & sage il faut commencer par être furieux & fou?

» EH non! ce n'est pas cela, disent les partisans du Théâtre. La Tragédie prétend bien que toutes les passions dont elle fait des

ne, & souffrent les mêmes révolutions. Ce qui ne signifie pas que le bon goût & les bonnes mœurs régissent toujours en même temps, proposition qui demande éclaircissement

& discussion; mais qu'un certain état du goût répond toujours à un certain état des mœurs, ce qui est incontestable.

» tableaux nous émeuvent; mais elle ne veut pas toujours que notre
 » affection soit la même que celle du personnage tourmenté par
 » une passion. Le plus souvent, au contraire, son but est d'exciter
 » en nous des sentimens opposés à ceux qu'elle prête à ces person-
 » nages. « Ils disent encore que si les Auteurs abusent du pouvoir
 d'émouvoir les cœurs, pour mal placer l'intérêt, cette faute doit
 être attribuée à l'ignorance & à la dépravation des Artistes, & non
 point à l'art. Ils disent enfin que la peinture fidelle des passions &
 des peines qui les accompagnent, suffit seule pour nous les faire
 éviter avec tout le soin dont nous sommes capables.

IL ne faut, pour sentir la mauvaise foi de routes ces réponses,
 que consulter l'état de son cœur à la fin d'une Tragédie. L'émotion,
 le trouble & l'attendrissement qu'on sent en soi-même & qui se pro-
 longe après la pièce, annoncent-ils une disposition bien prochaine
 à surmonter & régler nos passions? Les impressions vives & tou-
 chantes dont nous prenons l'habitude & qui reviennent si souvent,
 sont-elles bien propres à modérer nos sentimens au besoin? Pour-
 quoi l'image des peines, qui naissent des passions, effaceroit-elle
 celle des transports de plaisir & de joie qu'on en voit aussi naître,
 & que les Auteurs ont soin d'embellir encore pour rendre leurs
 pièces plus agréables? Ne fait-on pas que routes les passions sont
 sœurs, qu'une seule suffit pour en exciter mille, & que les combattre
 l'une par l'autre, n'est qu'un moyen de rendre le cœur plus sensible
 à toutes? Le seul instrument qui serve à les purger est la raison,
 & j'ai déjà dit que la raison n'avoit nul effet au théâtre. Nous ne
 partageons pas les affections de tous les personnages, il est vrai;
 car leurs intérêts étant opposés, il faut bien que l'Auteur nous en
 fasse préférer quelqu'un, autrement nous n'en prendrions point du
 tout; mais loin de choisir pour cela les passions qu'il veut nous faire
 aimer, il est forcé de choisir celles que nous aimons.

Ce que j'ai dit du genre des spectacles doit s'entendre encore
 de l'intérêt qu'on y fait régner. A Londres, un Drame intéresse
 en faisant haïr les François; à Tunis, la belle passion seroit la pi-
 raterie; à Melline, une vengeance bien savourcée; à Goa, l'ac-

neur de brûler des Juifs. Qu'un auteur (11) choque ces maximes, il pourra faire une fort belle pièce où l'on n'ira point; & c'est alors qu'il faudra taxer cet auteur d'ignorance, pour avoir manqué à la première loi de son art, à celle qui sert de base à toutes les autres, qui est de réussir. Ainsi le théâtre purge les passions qu'on n'a pas, & fomenté celles qu'on a. Ne voilà-t-il pas un remède bien administré?

IL y a donc un concours de causes générales & particulières; qui doivent empêcher qu'on ne puisse donner aux Spectacles la perfection dont on les croit susceptibles, & qu'ils ne produisent les effets avantageux qu'on semble en attendre. Quand on supposeroit même cette perfection aussi grande qu'elle peut être, & le peuple aussi-bien disposé qu'on voudra; encore ces effets se réduiroient-ils à rien, faute de moyens pour les rendre sensibles. Je ne sache que trois sortes d'instrumens, à l'aide desquels on puisse agir sur les mœurs d'un peuple; savoir, la force des loix, l'empire de l'opinion & l'attrait du plaisir. Or, les loix n'ont nul accès au théâtre, dont la moindre contrainte (12) feroit une peine & non pas un amusement. L'opinion n'en dépend point, puisqu'au lieu de faire la loi au public, le théâtre la reçoit de lui; & quant au plaisir qu'on y peut prendre, tout son effet est de nous y ramener plus souvent.

(11) Qu'on mette, pour voir, sur la scène Française, un homme droit & vertueux, mais simple & grossier, sans amour, sans galanterie, & qui ne fasse point de belles phrases; qu'on y mette un sage sans préjugés, qui ayant reçu un affront d'un spadassin, refuse de s'aller faire égorger par l'offenseur, & qu'on épuise tout l'art du théâtre pour rendre ces personnages intéressans comme le Cid au peuple Français: j'aurai tort si l'on réussit.

les sujets, la forme des pièces, la manière de les jouer; mais elles ne sauroient forcer le public à s'y plaire. L'Empereur Néron chantant au théâtre, faisoit égorger ceux qui s'endormoient; encore ne pouvoit-il tenir tout le monde éveillé, & peu s'en fallut que le plaisir d'un court sommeil ne coûtât la vie à Vespasien. Nobles Acteurs de l'Opéra de Paris, ah! si vous eussiez joui de la puissance impériale, je ne gémirois pas maintenant d'avoir trop vécu!

(12) Les loix peuvent déterminer

EXAMINONS s'il en peut avoir d'autres. Le théâtre, me dit-on, dirigé comme il peut & doit l'être, rend la vertu aimable & le vice odieux. Quoi donc? Avant qu'il y eût des Comédies, n'aimoit-on point les gens de bien, ne haïssoit-on point les méchans, & ces sentimens sont-ils plus foibles dans les lieux dépourvus de Spectacles? Le théâtre rend la vertu aimable. . . Il opère un grand prodige de faire ce que la nature & la raison font avant lui! Les méchans sont haïs sur la scène. . . Sont-ils aimés dans la société, quand on les y connoît pour tels? Est-il bien sûr que cette haine soit plutôt l'ouvrage de l'auteur que des forfaits qu'il leur fait commettre? Est-il bien sûr que le simple récit de ces forfaits nous en donneroit moins d'horreur que toutes les couleurs dont il nous les peint? Si tout son art consiste à nous montrer des malfaiteurs pour nous les rendre odieux, je ne vois point ce que cet art a de si admirable, & l'on ne prend là-dessus que trop d'autres leçons sans celle-là. Oserai-je ajouter un soupçon qui me vient? Je doute que tout homme à qui l'on exposera d'avance les crimes de Phèdre ou de Médée, ne les déteste plus encore au commencement qu'à la fin de la pièce; & si ce doute est fondé que faut-il penser de cet effet si vanté du Théâtre?

JE voudrois bien qu'on me montrât clairement & sans verbiage par quels moyens il pourroit produire en nous des sentimens que nous n'aurions pas, & nous faire juger des être moraux autrement que nous n'en jugeons en nous-mêmes? Que toutes ces vaines prétentions approfondies sont puérides & dépourvues de sens! Ah! si la beauté de la vertu étoit l'ouvrage de l'art, il y a long-temps qu'il l'auroit défigurée! Quant à moi, dût-on me traiter de méchant encore pour oser soutenir que l'homme est né bon, je le pense & crois l'avoir prouvé; la source de l'intérêt qui nous attache à ce qui est honnête & nous inspire de l'aversion pour le mal, est en nous & non dans les pièces. Il n'y a point d'art pour produire cet intérêt, mais seulement pour s'en prévaloir. L'amour du beau (13)

(13) C'est du beau moral qu'il est ici question. Quoi qu'en disent les Philosophes, cet amour est inné dans

l'homme, & sert de principe à la conscience. Je puis citer en exemple de cela la petite pièce de Nanine, qui

est un sentiment aussi naturel au cœur humain que l'amour de soi-même ; il n'y naît point d'un arrangement de scènes , l'auteur ne l'y porte pas , il l'y trouve ; & de ce pur sentiment qu'il flatte naissent les douces larmes qu'il fait couler.

IMAGINEZ la Comédie aussi parfaite qu'il vous plaira. Où est celui qui , s'y rendant pour la première fois , n'y va pas déjà convaincu de ce qu'on y prouve , & déjà prévenu pour ceux qu'on y fait aimer ? Mais ce n'est pas de cela qu'il est question , c'est d'agir conséquemment à ses principes & d'imiter les gens qu'on estime. Le cœur de l'homme est toujours droit sur tout ce qui ne se rapporte pas personnellement à lui. Dans les querelles dont nous sommes purement spectateurs , nous prenons à l'instant le parti de la justice , & il n'y a point d'acte de méchanceté qui ne nous donne une vive indignation , tant que nous n'en tirons aucun profit : mais quand notre intérêt s'y mêle , bientôt nos sentimens se corrompent ; & c'est alors seulement que nous préférons le mal qui nous est utile au bien que nous fait aimer la nature. N'est-ce pas un effet nécessaire de la constitution des choses , que le méchant tire un double avantage de son injustice & de la probité d'autrui ? Quel traité plus avantageux pourroit-il faire que d'obliger le monde entier d'être juste , excepté lui seul ; en sorte que chacun lui rendit fidèlement ce qui lui est dû , & qu'il ne rendit ce qu'il doit à personne ? Il aime la vertu , sans doute ; mais il l'aime dans les autres , parce qu'il espère en profiter ; il n'en veut point pour lui , parce qu'elle lui seroit coûteuse. Que va-t-il donc voir au Spectacle ? Précisément ce qu'il voudroit trouver par-tout des leçons de vertu pour le public dont il s'excepte , & des gens immolant tout à leur devoir , tandis qu'on n'exige rien de lui.

J'ENTENDS dire que la Tragédie mène à la pitié par la terreur ; soit , mais quelle est cette pitié ? Une émotion passagère & vaine , qui ne dure pas plus que l'illusion qui l'a produite ; un
reste

a fait murmurer l'assemblée , & ne s'est soutenue que par la grande réputation de l'auteur , & cela parce

que l'honneur , la vertu , les purs sentimens de la nature y sont préférés à l'impertinent préjugé des conditions.

reste de sentiment naturel étouffé bientôt par les passions; une pitié stérile qui se repaît de quelques larmes, & n'a jamais produit le moindre acte d'humanité. Ainsi pleuroit le sanguinaire Sylla au récit des maux qu'il n'avoit pas fait lui-même. Ainsi se cachoit le tyran de Phère au spectacle, de peur qu'on ne le vit gémir avec Andromaque & Priam : tandis qu'il écoutoit sans émotion les cris de tant d'infortunés qu'on égorgeoit tous les jours par ses ordres.

SI, selon la remarque de Diogène-Laërce, le cœur s'attendrit plus volontiers à des maux feints qu'à des maux véritables; si les imitations du théâtre nous arrachent quelquefois plus de pleurs que ne feroit la présence même des objets imités, c'est moins, comme le pense l'Abbé du Bos, parce que les émotions sont plus foibles & ne vont pas jusqu'à la douleur (14), que parce qu'elles sont pures & sans mélange d'inquiétude pour nous-mêmes. En donnant des pleurs à ces fictions, nous avons satisfait à tous les droits de l'humanité, sans avoir plus rien à mettre du nôtre, au lieu que les infortunés en personne exigeroient de nous des soins, des soulagemens, des consolations, des travaux qui pourroient nous associer à leurs peines, qui coûteroient du moins à notre indolence, & dont nous sommes bien aises d'être exemptés. On diroit que notre cœur se resserre, de peur de s'attendrir à nos dépens.

AU fond, quand un homme est allé admirer de belles actions dans des fables, & pleurer des malheurs imaginaires, qu'a-t-on encore à exiger de lui ? N'est-il pas content de lui-même ? Ne s'applaudit-il pas de sa belle ame ? Ne s'est-il pas acquitté de tout ce qu'il doit à la vertu par l'hommage qu'il vient de lui

(14) Il dit que le Poète ne nous afflige qu'autant que nous le voulons; qu'il ne nous fait aimer ses Héros qu'autant qu'il nous plaît. Cela est contre toute expérience. Plusieurs s'abstiennent d'aller à la Tragédie, parce qu'ils en sont émus au point

d'en être incommodés; d'autres, heureux de pleurer au spectacle, y pleurent pourtant malgré eux; & ces effets ne sont pas assez rares pour n'être qu'une exception à la maxime de cet auteur.

rendre ? Que voudroit-on qu'il fit de plus ? Qu'il la pratiquât lui-même ? Il n'a point de rôle à jouer : il n'est pas Comédien.

PLUS j'y réfléchis, & plus je trouve que tout ce qu'on met en représentation au Théâtre, on ne l'approche pas de nous, on l'en éloigne. Quand je vois le Comte d'Essex, le règne d'Elizabeth se recule à mes yeux de dix siècles ; & si l'on jouoit un événement arrivé hier dans Paris, on me le feroit supposer du temps de Molière. Le Théâtre a ses règles, ses maximes, sa morale à part, ainsi que son langage & ses vêtemens. On se dit bien que rien de tout cela ne nous convient, & l'on se croiroit aussi ridicule d'adopter les vertus de ses héros, que de parler en vers, & d'endosser un habit à la Romaine. Voilà donc à-peu-près à quoi servent tous ces grands sentimens & toutes ces brillantes maximes qu'on vante avec tant d'emphase ; à les reléguer à jamais sur la scène, & à nous montrer la vertu comme un jeu de Théâtre, bon pour amuser le public, mais qu'il y auroit de la folie à vouloir transporter sérieusement dans la société. Ainsi la plus avantageuse impression des meilleures Tragédies est de réduire à quelques affections passagères, stériles & sans effet, tous les devoirs de la vie humaine ; à-peu-près comme ces gens polis qui croient avoir fait un acte de charité en disant au pauvre : Dieu vous assiste.

ON peut, il est vrai, donner un appareil plus simple à la scène, & rapprocher dans la Comédie le ton du théâtre de celui du monde : mais de cette manière on ne corrige pas les mœurs, on les peint, & un laid visage ne paroît point laid à celui qui le porte. Que si l'on veut les corriger par leur charge, on quitte la vraisemblance & la nature, & le tableau ne fait plus d'effet. La charge ne rend pas les objets haïssables, elle ne les rend que ridicules ; & de-là résulte un grand inconvénient, c'est qu'à force de craindre les ridicules, les vices n'effrayent plus, & qu'on ne sauroit guérir les premiers sans fomenter les autres. Pourquoi, direz-vous, supposer cette opposition nécessaire ? Pourquoi, Monsieur ? Parce que les bons ne tournent point les méchans en dérision, mais les écrasent de leur mépris,

& que rien n'est moins plaisant & risible que l'indignation de la vertu. Le ridicule au contraire est l'arme favorite du vice. C'est par elle qu'attaquant dans le fond des cœurs le respect qu'on doit à la vertu, il éteint enfin l'amour qu'on lui porte.

AINSI tout nous force d'abandonner cette vaine idée de perfection qu'on nous veut donner de la forme des Spectacles dirigés vers l'utilité publique. C'est une erreur, disoit le grave Muralt, d'espérer qu'on y montre fidèlement les véritables rapports des choses : car, en général, le poëte ne peut qu'altérer ces rapports, pour les accommoder au goût du peuple. Dans le comique il les diminue & les met au-dessous de l'homme ; dans le tragique il les étend pour les rendre héroïques, & les met au-dessus de l'humanité. Ainsi jamais ils ne sont à sa mesure, & toujours nous voyons au Théâtre d'autres êtres que nos semblables. J'ajouterai que cette différence est si vraie & si reconnue, qu'Aristote en fait une règle dans la poétique. *Comedia enim deteriores, Tragedia meliores quam nunc sunt imitari conantur.* Ne voilà-t-il pas une imitation bien entendue, qui se propose pour objet ce qui n'est point, & laisse, entre le défaut & l'excès, ce qui est comme une chose inutile ? Mais qu'importe la vérité de l'imitation, pourvu que l'illusion y soit ? Il ne s'agit que de piquer la curiosité du peuple. Ces productions d'esprit, comme la plupart des autres, n'ont pour but que les applaudissemens. Quand l'Auteur en reçoit & que les Acteurs les partagent, la pièce est parvenue à son but, & l'on n'y cherche point d'autre utilité. Or, si le bien est nul, reste le mal ; & comme celui-ci n'est pas douteux, la question me paroît décidée : mais passons à quelques exemples qui puissent en rendre la solution plus sensible.

JE crois pouvoir avancer, comme une vérité facile à prouver, en conséquence des précédentes, que le Théâtre François, avec les défauts qui lui restent, est cependant à-peu-près aussi parfait qu'il peut l'être, soit pour l'agrément, soit pour l'utilité, & que ces deux avantages y sont dans un rapport qu'on ne peut troubler sans ôter à l'un plus qu'on ne donneroit à l'autre, ce qui rendroit ce même Théâtre moins parfait encore. Ce n'est pas

qu'un homme de génie ne puisse inventer un genre de pièces préférable à ceux qui sont établis : mais ce nouveau genre ayant besoin pour se soutenir des talens de l'auteur, périra nécessairement avec lui; & ses successeurs, dépourvus des mêmes ressources, feront toujours forcés de revenir aux moyens communs d'intéresser & de plaire. Quels sont ces moyens parmi nous? Des actions célèbres, de grands noms, de grands crimes & de grandes vertus dans la Tragédie; le comique & le plaisant dans la Comédie; & toujours l'amour dans toutes deux. (15) Je demande quel profit les mœurs peuvent tirer de tout cela?

ON me dira que dans ces pièces le crime est toujours puni, & la vertu toujours récompensée. Je réponds que, quand cela seroit, la plupart des actions tragiques n'étant que de pures fables, des événemens qu'on fait être de l'invention du poète, ne font pas une grande impression sur les spectateurs; à force de leur montrer qu'on veut les instruire, on ne les instruit plus. Je réponds encore que ces punitions & ces récompenses s'opèrent toujours par des moyens si extraordinaires, qu'on n'attend rien de pareil dans le cours naturel des choses humaines. Enfin je réponds en niant le fait. Il n'est ni ne peut être généralement vrai : car cet objet n'étant point celui sur lequel les Auteurs dirigent leurs pièces, ils doivent rarement l'atteindre, & souvent il seroit un obstacle au succès. Vice ou vertu, qu'importe, pourvu qu'on en impose par un air de grandeur? Aussi la scène Française, sans contredit la plus parfaite, ou du moins la plus régulière qui ait encore existé n'est-elle pas moins le triomphe des grands scélérats que des plus illustres héros : témoin Catilina, Mahomet, Atrée, & beaucoup d'autres.

JE comprends bien qu'il ne faut pas toujours regarder à la catastrophe pour juger de l'effet moral d'une Tragédie, & qu'à

(15) Les Grecs n'avoient pas besoin de fonder sur l'amour le principal intérêt de leur Tragédie, & ne l'y fondoient pas en effet. La nôtre, qui n'a pas la

même ressource, ne sauroit se passer de cet intérêt. On verra dans la suite la raison de cette différence.

cet égard l'objet est rempli quand on s'intéresse pour l'infortuné vertueux plus que pour l'heureux coupable : ce qui n'empêche point qu'alors la prétendue règle ne soit violée. Comme il n'y a personne qui n'aimât mieux être Britannicus que Néron, je conviens qu'on doit compter en ceci pour bonne la pièce qui les représente, quoique Britannicus y périsse. Mais par le même principe, quel jugement porterons-nous d'une Tragédie où, bien que les criminels soient punis, ils nous sont présentés sous un aspect si favorable, que tout l'intérêt est pour eux ? Où Caton, le plus grand des humains, fait le rôle d'un pédant ? Où Cicéron, le fauteur de la république, Cicéron, de tous ceux qui portèrent le nom de père de la patrie, le premier qui en fut honoré & le seul qui le mérita, nous est montré comme un vil Rhéteur, un lâche ; tandis que l'infame Catilina, couvert de crimes qu'on n'osoit nommer, prêt d'égorger tous les Magistrats, & de réduire sa patrie en cendres, fait le rôle d'un grand homme, & réunit par ses talens, sa fermeté, son courage, toute l'estime des spectateurs ? Qu'il eût, si l'on veut, une ame forte : en étoit-il moins un scélérat détestable, & falloit-il donner aux forfaits d'un brigand le coloris des exploits d'un héros ? A quoi donc aboutit la morale d'une pareille pièce, si ce n'est à encourager des Catilina, & à donner aux méchans habiles le prix de l'estime publique due aux gens de bien ? Mais quel est le goût qu'il faut flatter sur la scène ; telles sont les mœurs d'un siècle instruit : le savoir, l'esprit, le courage ont seuls notre admiration ; & toi, douce & modeste vertu, tu restes toujours sans honneurs ! Aveugles que nous sommes au milieu de tant de lumières ! victimes de nos applaudissemens insensés, n'apprendrons-nous jamais combien mérite de mépris & de haine tout homme qui abuse, pour le malheur du genre humain, du génie & des talens que lui donna la nature !

ATRÉE & Mahomet n'ont pas même la foible ressource du dénouement. Le monstre qui sert de héros à chacune de ces deux pièces, acheve paisiblement ses forfaits, en jouit, & l'un des deux le dit en propres termes au dernier vers de la Tragédie :

ET je jouis enfin du prix de mes forfaits.

JE veux bien supposer que les spectateurs , renvoyés avec cette belle maxime , n'en concluront pas que le crime a donc un prix de plaisir & de jouissance ; mais je demande enfin de quoi leur aura profité la pièce où cette maxime est mise en exemple ?

QUANT à Mahomet, le défaut d'attacher l'admiration publique au coupable , y feroit d'autant plus grand que celui-ci a bien un autre coloris, si l'auteur n'avoit eu soin de porter sur un second personnage un intérêt de respect & de vénération , capable d'effacer ou de balancer au moins la terreur & l'étonnement que Mahomet inspire. La scène sur-tout qu'ils ont ensemble , est conduite avec tant d'art , que Mahomet, sans se démentir, sans rien perdre de la supériorité qui lui est propre , est pourtant éclipsé par le simple bon sens & l'intrépide vertu de Zophie. (16) Il falloit un auteur qui sentit bien sa force pour oser mettre vis-à-vis l'un de l'autre deux pareils interlocuteurs. Je n'ai jamais oui faire de cette scène en particulier tout l'éloge dont elle me paroît digne ; mais je n'en connois pas une au théâtre François , où la main d'un grand maître soit plus sensiblement empreinte, & où le sacré caractère de la vertu l'emporte plus sensiblement sur l'élévation du génie.

UNE autre considération qui tend à justifier cette pièce, c'est qu'il n'est pas seulement question d'étaler des forfaits , mais les

(16) Je me souviens d'avoir trouvé dans Omar plus de chaleur & d'élévation vis-à-vis de Zopire que dans Mahomet lui-même ; & je prenois cela pour un défaut. En y pensant mieux , j'ai changé d'opinion. Omar , emporté par son fanatisme, ne doit parler de son maître qu'avec cet enthousiasme de zèle & d'admiration qui l'élève au-dessus de l'humanité. Mais Mahomet n'est pas fanatique ; c'est un fourbe , qui , sachant bien qu'il n'est pas question de faire l'inspiré vis-à-vis de Zopire , cherche à le gagner par une confiance affectée

& par des motifs d'ambition. Ce ton de raison doit le rendre moins brillant qu'Omar , par cela même qu'il est plus grand & qu'il fait mieux discerner les hommes. Lui-même dit ou fait entendre tout cela dans la scène. C'étoit donc ma faute si je ne l'avois pas senti ; mais voilà ce qui nous arrive à nous autres petits Auteurs : en voulant censurer les écrits de nos maîtres , notre étourderie nous y fait relever mille fautes qui sont des beautés pour les hommes de jugement.

forfaits du fanatisme en particulier, pour apprendre au peuple à le connoître & s'en défendre. Par malheur de pareils soins sont très-inutiles, & ne sont pas toujours sans danger. Le fanatisme n'est pas une erreur, mais une fureur aveugle & stupide que la raison ne retient jamais. L'unique secret pour l'empêcher de naître, est de contenir ceux qui l'excitent. Vous avez beau démontrer à des foux que leurs chefs les trompent, ils n'en sont pas moins ardens à les suivre. Que si le fanatisme existe une fois, je ne vois encore qu'un seul moyen d'arrêter son progrès, c'est d'employer contre lui ses propres armes. Il ne s'agit ni de raisonner ni de convaincre; il faut laisser là la philosophie, fermer les livres, prendre le glaive & punir les fourbes. De plus, je crains bien, par rapport à Mahomet, qu'aux yeux des spectateurs sa grandeur d'ame ne diminue beaucoup l'atrocité de ses crimes, & qu'une pareille pièce, jouée devant des gens en état de choisir, ne fit plus de Mahomets que de Zopires. Ce qu'il y a du moins de bien sûr, c'est que de pareils exemples ne sont guères encourageans pour la vertu.

LE noir Atrée n'a aucune de ces excuses, l'horreur qu'il inspire est à pure perte; il ne nous apprend rien qu'à frémir de son crime; & quoiqu'il ne soit grand que par sa fureur, il n'y a pas dans toute la pièce un seul personnage en état, par son caractère, de partager avec lui l'attention publique: car, quant au doucereux Plifthene, je ne fais comment on l'a pu supporter dans une pareille Tragédie. Senèque n'a point mis d'amour dans la sienne, & puisque l'Auteur moderne a pu se résoudre à l'imiter dans tout le reste, il auroit bien dû l'imiter encore en cela. Assurément il faut avoir un cœur bien flexible pour souffrir des entretiens galans à côté des scènes d'Atrée.

AVANT de finir sur cette pièce, je ne puis m'empêcher d'y remarquer un mérite qui semblera peut-être un défaut à bien des gens. Le rôle de Thyeste est peut-être de tous ceux qu'on a mis sur notre théâtre le plus sentant le goût antique. Ce n'est point un héros courageux, ce n'est point un modèle de vertu; on ne peut pas dire non plus que ce soit un scélérat (17): c'est un homme

(17) La preuve de cela, c'est qu'il intéresse. Quant à la faute dont il est

foible & pourtant intéressant, par cela seul qu'il est homme & malheureux. Il me semble aussi que, par cela seul, le sentiment qu'il excite est extrêmement tendre & touchant : car cet homme tient de bien près à chacun de nous, au lieu que l'héroïsme nous accable encore plus qu'il ne nous touche ; parce qu'après tout, nous n'y avons que faire. Ne seroit-il pas à désirer que nos sublimes Auteurs daignassent descendre un peu de leur continuelle élévation, & nous attendrir quelquefois pour la simple humanité souffrante, de peur que, n'ayant de la pitié que pour des héros malheureux, nous n'en ayons jamais pour personne. Les anciens avoient des héros, & mettoient des hommes sur leurs théâtres ; nous, au contraire, nous n'y mettons que des héros, & à peine avons-nous des hommes. Les anciens parloient de l'humanité en phrases moins apprêtées ; mais ils savoient mieux l'exercer. On pourroit appliquer à eux & à nous un trait rapporté par Plutarque, & que je ne puis m'empêcher de transcrire. Un vieillard d'Athènes cherchoit place au spectacle & n'en trouvoit point ; de jeunes gens, le voyant en peine, lui firent signe de loin ; il vint, mais ils se ferrèrent & se moquerent de lui. Le bon homme fit ainsi le tour du théâtre, fort embarrassé de sa personne & toujours hué de la belle jeunesse. Les Ambassadeurs de Sparte s'en apperçurent, & se levant à l'instant, placèrent honorablement le vieillard au milieu d'eux. Cette action fut remarquée de tout le spectacle, & applaudie d'un battement de mains universel. *Eh ! que de maux*, s'écria le bon vieillard, d'un ton de douleur ! *les Athéniens savent ce qui est honnête, mais les Lacédémoniens le pratiquent.* Voilà la philosophie moderne, & les mœurs anciennes.

Je reviens à mon sujet. Qu'apprend-on dans Phèdre & dans Œdipe, sinon que l'homme n'est pas libre, & que le Ciel le punit des crimes qu'il lui fait commettre ? Qu'apprend-on dans Médée, si ce n'est jusqu'où la fureur de la jalousie peut rendre une mère cruelle & dénaturée ? Suivez la plupart des pièces du Théâtre François : vous trouverez presque dans toutes des monstres abominables &

puni, elle est ancienne, elle est trop expiée ; & puis, c'est peu de chose pour un méchant de théâtre qu'on ne tient point pour tel, s'il ne fait frémir d'horreur.

& des actions atroces, utiles, si l'on veut, à donner de l'intérêt aux pièces & de l'exercice aux vertus, mais dangereuses, certainement, en ce qu'elles accoutument les yeux du peuple à des horreurs qu'il ne devoit pas même connoître, & à des forfaits qu'il ne devoit pas supposer possibles. Il n'est pas même vrai que le meurtre & le parricide y soient toujours odieux. A la faveur de je ne fais quelles commodités suppositions, on les rend permis ou pardonnables. On a peine à ne pas excuser Phèdre incestueuse & versant le sang innocent. Syphax empoisonnant sa femme, le jeune Horace poignardant sa sœur, Agamemnon immolant sa fille, Oreste égorgeant sa mère, ne laissent pas d'être des personnages intéressans. Ajoutez que l'auteur, pour faire parler chacun selon son caractère, est forcé de mettre dans la bouche des méchans leurs maximes & leurs principes, revêtus de tout l'éclat des beaux vers, & débités d'un ton imposant & sentencieux, pour l'instruction du parterre.

Si les Grecs supportoient de pareils spectacles, c'étoit comme leur représentant des antiquités nationales qui couroient de tous temps parmi le peuple, qu'ils avoient leurs raisons pour se rappeler sans cesse, & dont l'odieux même entroit dans leurs vues. Dénuée des mêmes motifs & du même intérêt, comment la même Tragédie peut-elle trouver parmi vous des Spectateurs capables de soutenir les tableaux qu'elle leur présente, & les personnages qu'elle y fait agir? L'un tue son père, épouse sa mère, & se trouve le frère de ses enfans. Un autre force un fils d'égorger son père. Un troisième fait boire au père le sang de son fils. On frissonne à la seule idée des horreurs dont on pare la scène Française, pour l'amusement du peuple le plus doux & le plus humain qui soit sur la terre! Non... je le soutiens, & j'en arreste l'effroi des lecteurs; les massacres des gladiateurs n'étoient pas si barbares que ces affreux spectacles. On voyoit couler le sang, il est vrai; mais on ne souilloit pas son imagination de crimes qui font frémir la nature.

HEUREUSEMENT la Tragédie, telle qu'elle existe, est si loin de nous, elle nous présente des êtres si gigantesques, si bour-

soufflés, si chimériques, que l'exemple de leurs vices n'est guères plus contagieux que celui de leurs vertus n'est utile, & qu'à proportion qu'elle veut moins nous instruire, elle nous fait aussi moins de mal. Mais il n'en est pas ainsi de la Comédie, dont les mœurs ont avec les nôtres un rapport plus immédiat, & dont les personnages ressemblent mieux à des hommes. Tout en est mauvais & pernicieux, tout tire à conséquence pour les spectateurs; & le plaisir même du comique étant fondé sur un vice du cœur humain, c'est une suite de ce principe que plus la Comédie est agréable & parfaite, plus son effet est funeste aux mœurs: mais sans répéter ce que j'ai déjà dit de sa nature, je me contenterai d'en faire ici l'application, & de jeter un coup d'œil sur votre théâtre comique.

PRENONS-LE dans sa perfection, c'est-à-dire, à sa naissance. On convient, & on le sentira chaque jour davantage, que Moliere est le plus parfait auteur comique dont les ouvrages nous soient connus; mais qui peut disconvenir aussi que le théâtre de ce même Moliere, des talens duquel je suis plus l'admirateur que personne, ne soit une école de vices & de mauvaises mœurs, plus dangereuse que les livres mêmes où l'on fait profession de les enseigner? Son plus grand soin est de tourner la bonté & la simplicité en ridicule, & de mettre la ruse & le mensonge du parti pour lequel on prend intérêt; ses honnêtes gens ne sont que des gens qui parlent, ses vicieux sont des gens qui agissent & que les plus brillans succès favorisent le plus souvent; enfin l'honneur des applaudissemens, rarement pour le plus estimable, est presque toujours pour le plus adroit.

EXAMINEZ le comique de cet auteur: par-tout vous trouverez que les vices de caractère en sont l'instrument, & les défauts naturels le sujet; que la malice de l'un punit la simplicité de l'autre, & que les fots sont les victimes des méchans: ce qui, pour n'être que trop vrai dans le monde, n'en vaut pas mieux à mettre au théâtre avec un air d'approbation, comme pour exciter les âmes perfides à punir; sous le nom de fortise, la candeur des honnêtes gens.

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

VOILA l'esprit général de Moliere & de ses imitateurs. Ce sont des gens qui, tout au plus, raillent quelquefois les vices, sans jamais faire aimer la vertu; de ces gens, disoit un ancien, qui savent bien moucher la lampe, mais qui n'y mettent jamais d'huile.

VOYEZ comment, pour multiplier ses plaisanteries, cet homme trouble tout l'ordre de la société; avec quel scandale il renverse tous les rapports les plus sacrés sur lesquels elle est fondée; comment il tourne en dérision les respectables droits des pères sur leurs enfans, des maris sur leurs femmes, des maîtres sur leurs serviteurs. Il fait rire, il est vrai, & n'en devient que plus coupable, en forçant par un charme invincible les sages mêmes de se prêter à des railleries qui devoient attirer leur indignation. J'entends dire qu'il attaque les vices; mais je voudrois bien que l'on comparât ceux qu'il attaque avec ceux qu'il favorise. Quel est le plus blâmable d'un bourgeois sans esprit & vain qui fait sottement le gentilhomme, ou du gentilhomme frippon qui le dupe? Dans la pièce dont je parle, ce dernier n'est-il pas l'honnête homme? N'a-t-il pas pour lui l'intérêt, & le public n'applaudit-il pas à tous les tours qu'il fait à l'autre? Quel est le plus criminel d'un paysan assez fou pour épouser une demoiselle, ou d'une femme qui cherche à déshonorer son époux? Que penser d'une pièce où le Parterre applaudit à l'infidélité, au mensonge, à l'impudence de celle-ci, & rit de la bêtise du manant puni? C'est un grand vice d'être avare & de prêter à usure; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, & de lui faire mille insultans reproches, & , quand ce père irrité lui donne sa malédiction, de répondre d'un air goguenard qu'il n'a que faire de ses dons? Si la plaisanterie est excellente, en est-elle moins punissable? & la pièce où l'on fait aimer le fils insolent qui l'a faite, en est-elle moins une école de mauvaises mœurs?

JE ne m'arrêterai point à parler des valets. Ils sont condamnés par tout le monde (18); il seroit d'autant moins juste d'imputer à

(18) Je ne décide pas s'il faut en effet les condamner. Il se peut que les

Moliere les erreurs de ses modèles & de son siècle, qu'il s'en est corrigé lui-même. Ne nous prévalons, ni des irrégularités qui peuvent se trouver dans les ouvrages de sa jeunesse, ni de ce qu'il y a de moins bien dans ses autres pièces, & passons tout d'un coup à celle qu'on reconnoît unanimement pour son chef-d'œuvre : je veux dire le Misanthrope.

JE trouve que cette Comédie nous découvre mieux qu'aucune autre la véritable vue dans laquelle Moliere a composé son Théâtre, & nous peut mieux faire juger de ses vrais effets. Ayant à plaire au public, il a consulté le goût le plus général de ceux qui le composent : sur ce goût il s'est formé un modèle, & sur ce modèle un tableau des défauts contraires, dans lequel il a pris ses caractères comiques, & dont il a distribué les divers traits dans ses pièces. Il n'a donc point prétendu former un honnête homme, mais un homme du monde ; par conséquent, il n'a point voulu corriger les vices, mais les ridicules ; & , comme j'ai déjà dit, il a trouvé dans le vice même un instrument très-propre à y réussir. Ainsi voulant exposer à la risée publique tous les défauts opposés aux qualités de l'homme aimable, de l'homme de société, après avoir joué tant d'autres ridicules, il lui restoit à jouer celui que le monde pardonne le moins, le ridicule de la vertu ; c'est ce qu'il a fait dans le Misanthrope.

VOUS ne sauriez me nier deux choses : l'une qu'Alceste dans cette pièce est un homme droit, sincère, estimable, un véritable homme de bien ; l'autre, que l'auteur lui donne un personnage ridicule. C'en est assez, ce me semble, pour rendre Moliere inexcusable. On pourroit dire qu'il a joué dans Alceste, non la vertu, mais un véritable défaut, qui est la haine des hommes. A cela je répons qu'il n'est pas vrai qu'il ait donné cette haine à son per-

valets ne soient plus que les instrumens des méchancetés des maîtres, depuis que ceux-ci leur ont ôté l'honneur de l'invention. Cependant je douterois qu'en ceci l'image trop naïve de la société fût bonne au théâtre. Supposé

qu'il faille quelques fourberies dans les pièces, je ne fais s'il ne vaudroit pas mieux que les valets seuls en fussent chargés, & que les honnêtes gens fussent aussi des gens honnêtes, au moins sur la scène.

sonnage : il ne faut pas que ce nom de Misanthrope en impose, comme si celui qui le porte étoit ennemi du genre humain. Une pareille haine ne seroit pas un défaut, mais une dépravation de la nature & le plus grand de tous les vices : puisque toutes les vertus sociales se rapportant à la bienfaisance, rien ne leur est si directement contraire que l'inhumanité. Le vrai Misanthrope est un monstre. S'il pouvoit exister, il ne seroit pas rire ; il seroit horreur. Vous pouvez avoir vu à la Comédie Italienne une pièce intitulée, *la Vie est un songe*. Si vous vous rappelez le Héros de cette pièce, voilà le vrai Misanthrope.

QU'EST-CE donc que le Misanthrope de Moliere ? Un homme de bien qui déteste les mœurs de son siècle & la méchanceté de ses contemporains ; qui précisément parce qu'il aime ses semblables, hait en eux les maux qu'ils se font réciproquement, & les vices dont ces maux sont l'ouvrage. S'il étoit moins touché des erreurs de l'humanité, moins indigné des iniquités qu'il voit, seroit-il plus humain lui-même ? Autant vaudroit soutenir qu'un tendre père aime mieux les enfans d'autrui que les siens, parce qu'il s'irrite des fautes de ceux-ci, & ne dit jamais rien aux autres.

CES sentimens du Misanthrope sont parfaitement développés dans son rôle. Il dit, je l'avoue, qu'il a conçu une haine effroyable contre le genre humain ; mais en quelle occasion le dit-il (19) ? Quand, outré d'avoir vu son ami trahir lâchement son sentiment & tromper l'homme qui le lui demande, il s'en voit encore plaisanter lui-même au plus fort de sa colère. Il est naturel que cette colère dégénère en emportement, & lui fasse dire alors plus qu'il ne pense de sens-froid. D'ailleurs, la raison qu'il rend de cette haine universelle en justifie pleinement la cause.

(19) J'avertis qu'étant sans livres, sans mémoire, & n'ayant pour tous matériaux qu'un confus souvenir des observations que j'ai faites autrefois au Spectacle, je puis me tromper dans mes citations & renverser l'ordre des

pièces. Mais quand mes exemples seroient peu justes, mes raisons ne le seroient pas moins, attendu qu'elles ne sont point tirées de telle ou telle pièce, mais de l'esprit général du Théâtre, que j'ai bien étudié.

*LES uns, parce qu'ils sont méchants,
Et les autres, pour être aux méchants complaisans.*

CE n'est donc pas des hommes qu'il est ennemi, mais de la méchanceté des uns, & du support que cette méchanceté trouve dans les autres. S'il n'y avoit ni frippons, ni flatteurs, il aimeroit tout le monde. Il n'y a pas un homme de bien qui ne soit Misanthrope en ce sens; ou plutôt, les vrais Misanthropes sont ceux qui ne pensent pas ainsi: car au fond je ne connois point de plus grand ennemi des hommes que l'ami de tout le monde, qui, toujours charmé de tout, encourage incessamment les méchants, & flatte, par sa coupable complaisance, les vices d'où naissent tous les désordres de la société.

UNE preuve bien sûre qu'Alceste n'est point Misanthrope à la lettre, c'est qu'avec ses brusqueries & ses incartades, il ne laisse pas d'intéresser & de plaire. Les spectateurs ne voudroient pas, à la vérité, lui ressembler, parce que tant de droiture est fort incommode; mais aucun d'eux ne seroit fâché d'avoir affaire à quelqu'un qui lui ressemblât; ce qui n'arriveroit pas s'il étoit l'ennemi déclaré des hommes. Dans toutes les autres pièces de Molière, le personnage ridicule est toujours haïssable ou méprisable; dans celle-là, quoiqu'Alceste ait des défauts réels dont on n'a pas tort de rire, on sent pourtant au fond du cœur un respect pour lui dont on ne peut se défendre. En cette occasion la force de la vertu l'emporte sur l'art de l'Auteur, & fait honneur à son caractère. Quoique Molière fit des pièces répréhensibles, il étoit personnellement honnête homme, & jamais le pinceau d'un honnête homme ne fut couvrir de couleurs odieuses les traits de la droiture & de la probité. Il y a plus, Molière a mis dans la bouche d'Alceste un si grand nombre de ses propres maximes, que plusieurs ont cru qu'il s'étoit voulu peindre lui-même. Cela parut dans le dépit qu'eût le Parterre à la première représentation, de n'avoir pas été sur le sonnet de l'avis du Misanthrope: car on vit bien que c'étoit celui de l'Auteur.

* Cependant ce caractère si vertueux est présenté comme ridicule;

il l'est, en effet, à certains égards, & ce qui démontre que l'intention du Poëte est bien de le rendre tel, c'est celui de l'ami Philinte, qu'il met en opposition avec le sien. Ce Philinte est le sage de la pièce; un de ces honnêtes gens du grand monde, dont les maximes ressemblent beaucoup à celles des frippons, de ces gens si modérés, qui trouvent toujours que tout va bien, parce qu'ils ont intérêt que rien n'aille mieux; qui sont toujours contens de tout le monde, parce qu'ils ne se soucient de personne; qui, autour d'une bonne table, soutiennent qu'il n'est pas vrai que le peuple ait faim; qui, le gousset bien garni, trouvent fort mauvais qu'on déclame en faveur des pauvres; qui, de leur maison bien fermée, verroient voler, piller, égorger, massacrer tout le genre humain sans se plaindre, attendu que Dieu les a doués d'une douceur très-méritoire à supporter les malheurs d'autrui.

ON voit bien que le phlegme raisonneur de celui-ci est très-propre à redoubler & faire sortir, d'une manière comique, les emportemens de l'autre; & le tort de Moliere n'est pas d'avoir fait du Misanthrope un homme colère & bilieux; mais de lui avoir donné des fureurs puériles sur des sujets qui ne devoient pas l'émouvoir. Le caractère du Misanthrope n'est pas à la disposition du Poëte; il est déterminé par la nature de sa passion dominante. Cette passion est une violente haine du vice, née d'un amour ardent pour la vertu, & aigrie par le spectacle continuel de la méchanceté des hommes. Il n'y a donc qu'une ame grande & noble qui en soit susceptible. L'horreur & le mépris qu'y nourrit cette même passion pour tous les vices qui l'ont irritée, sert encore à les écarter du cœur qu'elle agite. De plus, cette contemplation continuelle des désordres de la société le détache de lui-même, pour fixer toute son attention sur le genre humain. Cette habitude élève, agrandit ses idées, détruit en lui les inclinations basses qui nourrissent & concentrent l'amour-propre; & de ce concours naît une certaine force de courage, une fierté de caractère qui ne laisse prise au fond de son ame qu'à des sentimens dignes de l'occuper.

CE n'est pas que l'homme ne soit toujours homme; que la passion ne le rende souvent foible, injuste, déraisonnable; qu'il n'é-

pie peut-être les motifs cachés des actions des autres, avec un secret plaisir d'y voir la corruption de leurs cœurs; qu'un petit mal ne lui donne souvent une grande colère, & qu'en l'irritant à dessein un méchant adroit ne pût parvenir à le faire passer pour méchant lui-même; mais il n'en est pas moins vrai que tous moyens ne sont pas bons à produire ces effets, & qu'ils doivent être assortis à son caractère pour le mettre en jeu: sans quoi, c'est substituer un autre homme au Misanthrope, & nous le peindre avec des traits qui ne sont pas les siens.

VOILA donc de quel côté le caractère du Misanthrope doit porter ses défauts, & voilà aussi de quoi Moliere fait un usage admirable dans toutes les scènes d'Alceste avec son ami, où les froides maximes & les railleries de celui-ci démontant l'autre à chaque instant, lui font dire mille impertinences très-bien placées; mais ce caractère âpre & dur, qui lui donne tant de fiel & d'aigreur dans l'occasion, l'éloigne en même-temps de tout chagrin puérule qui n'a nul fondement raisonnable, & de tout intérêt personnel trop vif, dont il ne doit nullement être susceptible. Qu'il s'emporte sur tous les désordres dont il n'est que le témoin, ce sont toujours de nouveaux traits au tableau; mais qu'il soit froid sur celui qui s'adresse directement à lui. Car ayant déclaré la guerre aux méchants, il s'attend bien qu'ils la lui feront à leur tour. S'il n'avoit pas prévu le mal que lui fera sa franchise, elle seroit une étourderie & non pas une vertu. Qu'une femme fausse le trahisse, que d'indignes amis le déshonorent, que de foibles amis l'abandonnent; il doit le souffrir sans en murmurer: il connoît les hommes.

SI ces distinctions sont justes, Moliere a mal saisi le Misanthrope. Pense-t-on que ce soit par erreur? Non, sans doute. Mais voilà par où le desir de faire rire aux dépens du personnage l'a forcé de le dégrader, contre la vérité du caractère.

APRÈS l'aventure du sonnet, comment Alceste ne s'attend-il point aux mauvais procédés d'Oronte? Peut-il en être étonné quand on l'en instruit; comme si c'étoit la première fois de sa vie

vie qu'il eût été sincère, ou la première fois que sa sincérité lui eût fait un ennemi ? Ne doit-il pas se préparer tranquillement à la perte de son procès, loin d'en marquer d'avance un dépit d'enfant ?

*CE sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter ;
Mais pour vingt mille francs j'aurai droit de pester.*

Un Misanthrope n'a que que faire d'acheter si cher le droit de pester, il n'a qu'à ouvrir les yeux ; & il n'estime pas assez l'argent pour croire avoir acquis sur ce point un nouveau droit par la perte d'un procès ; mais il falloit faire rire le parterre.

DANS la scène avec Dubois, plus Alceste a de sujet de s'impatienter, plus il doit rester flegmatique & froid, parce que l'étourderie du valet n'est pas un vice. Le Misanthrope & l'homme emporté sont deux caractères très-différens : c'étoit-là l'occasion de les distinguer. Moliere ne l'ignoroit pas ; mais il falloit faire rire le parterre.

AU risque de faire rire aussi le lecteur à mes dépens, j'ose accuser cet auteur d'avoir manqué de très-grandes convenances, une très-grande vérité, & peut-être de nouvelles beautés de situation. C'étoit de faire un tel changement à son plan que Philinte entrât comme acteur nécessaire dans le nœud de sa pièce, en sorte qu'on pût mettre les actions de Philinte & d'Alceste dans une apparente opposition avec leurs principes, & dans une conformité parfaite avec leurs caractères. Je veux dire qu'il falloit que le Misanthrope fût toujours furieux contre les vices publics, & toujours tranquille sur les méchancetés personnelles dont il étoit la victime. Au contraire, le philosophe Philinte devoit voir tous les désordres de la société avec un flegme stoïque, & se mettre en fureur au moindre mal qui s'adressoit directement à lui. En effet, j'observe que ces gens si paisibles sur les injustices publiques, sont toujours ceux qui font le plus de bruit au moindre tort qu'on leur fait, & qu'ils ne gardent leur philosophie qu'aussi long-temps qu'ils n'en ont pas besoin pour eux-mêmes. Ils ressemblent à cet Irlandois

qui ne vouloit pas sortir de son lit, quoique le feu fût à la maison. La maison brûle, lui crioit-on. Qu'importe, répondoit-il, je n'en suis que le locataire. A la fin le feu pénétra jusqu'à lui. Aussi-tôt il s'élança, il court, il crie, il s'agite; il commence à comprendre qu'il faut quelquefois prendre intérêt à la maison qu'on habite, quoiqu'elle ne nous appartienne pas.

IL me semble qu'en traitant les caractères en question sur cette idée, chacun des deux eût été plus vrai, plus théâtral, & que celui d'Alceste eût fait incomparablement plus d'effet : mais le parler alors n'auroit pu rire qu'aux dépens de l'homme du monde, & l'intention de l'auteur étoit qu'on rit aux dépens du Misanthrope. (20)

DANS la même vue, il lui fait tenir quelquefois des propos d'humeur, d'un goût tout contraire à celui qu'il lui donne. Telle est cette pointe de la scène du sonnet :

*LA peste de ta chute, empoisonneur au Diable !
En eusses-tu fait une à te casser le nez !*

pointe d'autant plus déplacée dans la bouche du Misanthrope qu'il vient d'en critiquer de plus supportables dans le sonnet d'Oronte; & il est bien étrange que celui qui la fait propose un instant après la chanson du *Roi Henri* pour un modèle de goût. Il ne sert de rien de dire que ce mot échappe dans un moment de dépit; car le dépit ne dicte rien moins que des pointes, & Alceste, qui passe sa vie à gronder, doit avoir pris, même en grondant, un ton conforme à son tour d'esprit.

MORBIEU ! vil complaisant ! vous louez des sottises.

(20) Je ne doute point que, sur l'idée que je viens de proposer, un homme de génie ne pût faire un nouveau Misanthrope, non moins vrai, non moins naturel que l'Athénien, égal en mérite à celui de Molière, & sans comparaison plus instructif. Je ne

vois qu'un inconvénient à cette nouvelle pièce, c'est qu'il seroit impossible qu'elle réussît; car, quoi qu'on dise, en choses qui déshonorent, nul ne rit de son cœur à ses dépens. Nous voilà rentrés dans mes principes.

C'est ainsi que doit parler le Misanthrope en colère. Jamais une pointe n'ira bien après cela. Mais il falloit faire rire le Parterre ; & voilà comment on avilit la vertu.

UNE chose assez remarquable dans cette Comédie , est que les charges étrangères que l'auteur a données au rôle du Misanthrope l'ont forcé d'adoucir ce qui étoit essentiel au caractère. Ainsi , tandis que dans routes ses autres pièces les caractères sont chargés pour faire plus d'effet , dans celle-ci seule les traits sont émoussés pour la rendre plus théâtrale. La même scène dont je viens de parler m'en fournit la preuve. On y voit Alceste tergiverser & user de détours , pour dire son avis à Oronte. Ce n'est point là le Misanthrope : c'est un honnête homme du monde qui se fait peine de tromper celui qui le consulte. La force du caractère vouloit qu'il lui dit brusquement : votre sonnet ne vaut rien , jetez-le au feu ; mais cela auroit ôté le comique qui naît de l'embarras du Misanthrope & de ses *je ne dis pas cela*, répétés , qui pourtant ne sont au fond que des mensonges. Si Philinte à son exemple , lui eût dit en cet endroit , & *que dis-tu donc , traître* ? Qu'avoit-il à répliquer ? En vérité , ce n'est pas la peine de rester Misanthrope pour ne l'être qu'à demi : car , si l'on se permet le premier ménagement & la première altération de la vérité , où sera la raison suffisante pour s'arrêter jusqu'à ce qu'on devienne aussi faux qu'un homme de Cour.

L'AMI d'Alceste doit le connoître. Comment ose-t-il lui proposer de visiter des Juges , c'est-à-dire , en termes honnêtes , de chercher à les corrompre ? Comment peut-il supposer qu'un homme capable de renoncer même aux bienséances par amour pour la vertu , soit capable de manquer à ses devoirs par intérêt ? Solliciter un Juge ! Il ne faut pas être Misanthrope , il suffit d'être honnête homme pour n'en rien faire. Car enfin , quelque tour qu'on donne à la chose , ou celui qui sollicite un Juge , l'exhorte à remplir son devoir , & alors il lui fait une insulte ; ou il propose une acception de personnes , & alors il le veut séduire : puisque toute acception de personnes est un crime dans un Juge qui doit connoître l'affaire & non les parties , & ne voir que l'ordre & la loi.

Or, je dis qu'engager un Juge à faire une mauvaise action, c'est la faire soi-même; & qu'il vaut mieux perdre une cause juste, que de faire une mauvaise action. Cela est clair, net; il n'y a rien à répondre. La morale du monde a d'autres maximes: je ne l'ignore pas. Il me suffit de montrer que, dans tout ce qui rendoit le Misanthrope si ridicule, il ne faisoit que le devoir d'un homme de bien; & que son caractère étoit mal rempli d'avance, si son ami supposoit qu'il pût y manquer.

SI quelquefois l'habile auteur laisse agir ce caractère dans toute sa force, c'est seulement quand cette force rend la scène plus théâtrale, & produit un comique de contraste ou de situation plus sensible. Telle est, par exemple, l'humeur taciturne & silencieuse d'Alceste, & ensuite la censure intrepide & vivement apostrophée de la conversation chez la Coquette.

ALLONS, ferme, poussez, mes bons amis de Cour.

Ici l'auteur a marqué fortement la distinction du Médifant & du Misanthrope. Celui-ci, dans son fiel âcre & mordant, abhorre la calomnie & déteste la satire. Ce sont les vices publics, ce sont les méchans en général qu'il attaque. La basse & secrète médifance est indigne de lui, il la méprise & la hait dans les autres; & quand il dit du mal de quelqu'un, il commence par le lui dire en face. Aussi, durant toute la pièce, ne fait-il nulle part plus d'effet que dans cette scène, parce qu'il est-là ce qu'il doit être; & que, s'il fait rire le parterre, les honnêtes gens ne rougissent pas d'avoir ri.

MAIS en général, on ne peut nier que si le Misanthrope étoit plus Misanthrope, il ne fut beaucoup moins plaisant; parce que sa franchise & sa fermeté n'admettant jamais de détour, ne le laisseroit jamais dans l'embarras. Ce n'est donc pas par ménagement pour lui que l'auteur adoucit quelquefois son caractère: c'est au contraire pour le rendre plus ridicule. Une autre raison l'y oblige encore; c'est que le Misanthrope de théâtre ayant à parler de ce qu'il voit, doit vivre dans le monde, & par conséquent tempérer

la droiture & ses manières par quelques-uns de ces égards de mensonge & de fausseté qui composent la politesse, & que le monde exige de quiconque y veut être supporté. S'il s'y montrait autrement, ses discours ne feroient plus d'effet. L'intérêt de l'auteur est bien de le rendre ridicule, mais non pas fou; & c'est ce qu'il paroîtroit aux yeux du public s'il étoit tout-à-fait sage.

ON a peine à quitter cette admirable pièce, quand on a commencé de s'en occuper; & plus on y songe, plus on y découvre de nouvelles beautés. Mais enfin, puisqu'elle est sans contredit de toutes les Comédies celle qui contient la meilleure & la plus saine morale, sur celle-là jugeons des autres, & convenons que l'intention de l'auteur étant de plaire à des esprits corrompus, ou la morale le porte au mal, ou le faux bien qu'elle préche est plus dangereux que le mal même, en ce qu'il séduit par une apparence de raison; en ce qu'il fait préférer l'usage & les maximes du monde à l'exacte probité; en ce qu'il fait consister la sagesse dans un certain milieu entre le vice & la vertu; en ce qu'au grand soulagement des spectateurs, il leur persuade que, pour être honnête homme, il suffit de n'être pas un franc scélérat.

J'AUROIS trop d'avantage si je voulois passer de l'examen de Moliere à celui de ses successeurs, qui, n'ayant ni son génie ni sa probité, n'en ont que mieux suivi ses vues intéressées, en s'attachant à flatter une jeunesse débauchée & des femmes sans mœurs. Ce sont eux qui les premiers ont introduit ces grossières équivoques, non moins prosrites par le goût que par l'honnêteté, qui firent long-temps l'amusement des mauvaises compagnies, l'embarras des personnes modestes, & dont un meilleur ton, lent dans ses progrès, n'a pas encore purifié certaines provinces. D'autres auteurs plus réservés dans leurs faillies, laissant les premiers amuser les femmes perdues, se chargerent d'encourager les filoux. Regnard, un des moins libres, n'est pas le moins dangereux. C'est une chose incroyable qu'avec l'agrément de la Police on joue publiquement au milieu de Paris une Comédie où, dans l'appartement d'un oncle qu'on vient de voir expirer, son neveu, l'honnête homme de la pièce, s'occupe avec son digne cortège de soins

que les loix paient de la corde ; & qu'au lieu des larmes que la seule humanité fait verser en pareil cas aux indifférens mêmes , on égaie à l'envi de plaisanteries barbares le triste appareil de la mort. Les droits les plus sacrés , les plus touchans sentimens de la nature , sont joués dans cette odieuse scène. Les tours les plus punissables y sont rassemblés comme à plaisir , avec un enjouement qui fait passer tout cela pour des gentilleses. Faux acte , supposition , vol , fourberie , mensonge , inhumanité , tout y est , & tout y est applaudi. Le mort s'étant avisé de renaître , au grand déplaisir de son cher neveu , & , ne voulant point ratifier ce qui s'est fait en son nom , on trouve le moyen d'arracher son consentement de force , & tout se termine au gré des Acteurs & des spectateurs , qui , s'intéressant malgré eux à ces misérables , sortent de la pièce avec cet édifiant souvenir d'avoir été dans le fond de leurs cœurs complices des crimes qu'ils ont vu commettre.

OSONS le dire sans détour , qui de nous est assez sûr de lui pour supporter la représentation d'une pareille Comédie , sans être de moitié des tours qui s'y jouent ? Qui ne seroit pas un peu fâché si le filou venoit à être surpris ou manquer son coup ? Qui ne devient pas un moment filou soi-même en s'intéressant pour lui ? Car s'intéresser pour quelqu'un , qu'est-ce autre chose que se mettre à sa place ? Belle instruction pour la jeunesse que celle où les hommes faits ont bien de la peine à se garantir de la séduction du vice ! Est-ce à dire qu'il ne soit jamais permis d'exposer au théâtre des actions blâmables ? Non : mais en vérité , pour savoir mettre un frippon sur la scène , il faut un auteur bien honnête homme.

CES défauts sont tellement inhérens à notre théâtre , qu'en voulant les en ôter , on le défigure. Nos auteurs modernes , guidés par de meilleures intentions , font des pièces plus épurées ; mais aussi qu'arrive-t-il ? Qu'elles n'ont plus de vrai comique & ne produisent aucun effet. Elles instruisent beaucoup , si l'on veut ; mais elles ennuient encore davantage. Autant vaudroit aller au Sermon.

DANS cette décadence du Théâtre , on se voit contraint d'y substituer aux véritables beautés éclipsées , de petits agrémens

capables d'en imposer à la multitude. Ne sachant plus nourrir la force du comique & des caractères, on a renforcé l'intérêt de l'amour. On a fait la même chose dans la Tragédie pour suppléer aux situations prises dans des intérêts d'État qu'on ne connoit plus, & aux sentimens naturels & simples qui ne touchent plus personne. Les Auteurs concourent à l'envi, pour l'utilité publique, à donner une nouvelle énergie & un nouveau coloris à cette passion dangereuse; &, depuis Moliere & Corneille, on ne voit plus réussir au Théâtre que des romans, sous le nom de pièces dramatiques.

L'AMOUR est le règne des femmes. Ce sont elles qui nécessairement y donnent la loi; parce que, selon l'ordre de la nature, la résistance leur appartient, & que les hommes ne peuvent vaincre cette résistance qu'aux dépens de leur liberté. Un effet naturel de ces sortes de pièces est donc d'étendre l'empire du sexe, de rendre des femmes & de jeunes filles les précepteurs du public, & de leur donner sur les spectateurs le même pouvoir qu'elles ont sur leurs amans. Pensez-vous, Monsieur, que cet ordre soit sans inconvénient, & qu'en augmentant avec tant de soin l'ascendant des femmes, les hommes en seront mieux gouvernés.

IL peut y avoir dans le monde quelques femmes dignes d'être écoutées d'un honnête homme; mais est-ce d'elles, en général, qu'il doit prendre conseil, & n'y auroit-il aucun moyen d'honorer leur sexe, à moins d'avilir le nôtre? Le plus charmant objet de la nature, le plus capable d'émouvoir un cœur sensible & de le porter au bien, est, je l'avoue, une femme aimable & vertueuse, mais cet objet céleste où se cache-t-il? N'est-il pas bien cruel de le contempler avec tant de plaisir au théâtre, pour en trouver de si différens dans la société? Cependant le tableau séducteur fait son effet. L'enchantement causé par ces prodiges de sagesse tourne au profit des femmes sans honneur. Qu'un jeune homme n'ait vu le monde que sur la scène, le premier moyen qui s'offre à lui pour aller à la vertu, est de chercher une maîtresse qui l'y conduise, espérant

bien trouver une Constance ou une Cénie (21) tout au moins. C'est ainsi que, sur la foi d'un modèle imaginaire, sur un air modeste & touchant, sur une douceur contrefaite, *nescius auræ fallacis*, le jeune insensé court se perdre, en pensant devenir un sage.

CECI me fournit l'occasion de proposer une espèce de problème. Les anciens avoient en général un très-grand respect pour les femmes (22); mais ils marquoient ce respect en s'abstenant de les exposer au jugement du public, & croyoient honorer leur modestie en se taisant sur leurs autres vertus. Ils avoient pour maxime que le pays où les mœurs étoient les plus pures, étoit celui où l'on parloit le moins des femmes; & que la femme la plus honnête étoit celle dont on parloit le moins. C'est sur ce principe qu'un Spartiate, entendant un étranger faire de magnifiques éloges d'une dame de sa connoissance, l'interrompit en colère : ne cesseras-tu point, lui dit-il, de médire d'une femme de bien? De-là venoit encore que, dans leur Comédie, les rôles d'amoureuses & de filles à marier ne représentoient jamais que des esclaves ou des filles publiques. Ils avoient une telle idée de la modestie du sexe, qu'ils auroient cru manquer aux égards qu'ils lui devoient, de mettre une honnête
 fille

(21) Ce n'est point par étourderie que je cite Cénie en cet endroit quoi-que cette charmante pièce soit l'ouvrage d'une femme; car, cherchant la vérité de bonne foi, je ne fais point déguiser ce qui fait contre mon sentiment; & ce n'est pas à une femme, mais aux femmes que je refuse les talens des hommes. J'honore d'autant plus volontiers ceux de l'Auteur de Cénie en particulier, qu'ayant à me plaindre de ses discours, je lui rends un hommage pur & désintéressé, comme tous les éloges fortis de ma plume.

(22) Ils leur donnoient plusieurs noms honorables que nous n'avons plus, ou qui sont bas & surannés parmi nous. On fait quel usage Virgile a fait de celui de *Matres* dans une occasion où les mères Troyennes n'étoient guères sages. Nous n'avons à la place que le mot de *Dames*, qui ne convient pas à toutes, qui même vieillit insensiblement, & qu'on a tout-à-fait proscrit du ton à la mode. J'observe que les Anciens tiroient volontiers leurs titres d'honneur des droits de la Nature, & que nous ne tirons les nôtres que des droits du rang.

filles sur la scène, seulement en représentation (23). En un mot, l'image du vice à découvert les choquoit moins que celle de la pudeur offensée.

CHEZ nous, au contraire, la femme la plus estimée est celle qui fait le plus de bruit; de qui l'on parle le plus; qu'on voit le plus dans le monde; chez qui l'on dine le plus souvent; qui donne le plus impérieusement le ton; qui juge, tranche, décide, prononce, assigne aux talens, au mérite, aux vertus, leurs degrés & leurs places, & dont les humbles savans mendient le plus bassement la faveur. Sur la scène, c'est pis encore. Au fond, dans le monde elles ne savent rien, quoiqu'elles jugent de tout; mais au théâtre, savantes du savoir des hommes, Philosophes, grâces aux Auteurs, elles écrasent notre sexe de ses propres talens, & les imbécilles spectateurs vont bonnement apprendre des femmes ce qu'ils ont pris soin de leur dicter. Tout cela, dans le vrai, c'est se moquer d'elles, c'est les taxer d'une vanité puérile: & je ne doute pas que les plus sages n'en soient indignées. Parcourez la plupart des pièces modernes, c'est toujours une femme qui fait tout, qui apprend tout aux hommes; c'est toujours la dame de Cour qui fait dire le Catéchisme au petit Jean de Saintré. Un enfant ne sauroit se nourrir de son pain, s'il n'est coupé par sa gouvernante. Voilà l'image de ce qui se passe aux nouvelles pièces. La bonne est sur le théâtre, & les enfans sont dans le parterre. Encore une fois, je ne nie pas que cette méthode n'ait ses avantages, & que de tels précepteurs ne puissent donner du poids & du prix à leurs leçons; mais revenons à ma question. De l'usage antique & du nôtre, je demande lequel est le plus honorable aux femmes, & rend le mieux à leur sexe les vrais respects qui lui sont dus?

LA même cause qui donne, dans nos pièces tragiques & comiques, l'ascendant aux femmes sur les hommes, le donne encore aux jeunes gens sur les vieillards; & c'est un autre ren-

(23) S'ils en ufoient autrement dans les Tragédies, c'est que, suivant le système politique de leur Théâtre, ils n'étoient pas sâchés qu'on crût que

les personnes d'un haut rang n'ont pas besoin de pudeur, & font toujours exception aux règles de la morale.

versement des rapports naturels, qui n'est pas moins répréhensible. Puisque l'intérêt y est toujours pour les amans, il s'ensuit que les personnages avancés en âge n'y peuvent jamais faire que des rôles en sous-ordre. Ou, pour former le nœud de l'intrigue, ils servent d'obstacle aux vœux des jeunes amans, & alors ils sont haïssables; ou ils sont amoureux eux-mêmes, & alors ils sont ridicules. *Turpe senex miles*. On en fait dans les Tragédies des tyrans, des usurpateurs; dans les Comédies des jaloux, des usuriers, des pédans, des pères insupportables que tout le monde conspire à rompre. Voilà sous quel honorable aspect on montre la vieillesse au Théâtre, voila quel respect on inspire pour elle aux jeunes gens. Remercions l'illustre Auteur de *Zaïre* & de *Nanine* d'avoir soustrait à ce mépris le vénérable Luzignan & le bon vieux Philippe Humbert. Il en est quelqu'autres encore; mais cela suffit-il pour arrêter le torrent du préjugé public, & pour effacer l'avilissement où la plupart des Auteurs se plaisent à montrer l'âge de la sagesse, de l'expérience & de l'autorité? Qui peut douter que l'habitude de voir toujours dans les vieillards des personnages odieux au Théâtre, n'aide à les faire rebuter dans la société, & qu'en s'accoutumant à confondre ceux qu'on voit dans le monde avec les radoteurs & les Gêrontes de la Comédie, on ne les méprise tous également? Observez à Paris, dans une assemblée, l'air suffisant & vain, le ton ferme & tranchant d'une impudente jeunesse, tandis que les anciens, craintifs & modestes, ou n'osent ouvrir la bouche, ou sont à peine écoutés. Voit-on rien de pareil dans les provinces, & dans les lieux où les Spectacles ne sont point établis; & par toute la terre, hors les grandes villes, une tête chenue & des cheveux blancs n'impriment-ils pas toujours du respect? On me dira qu'à Paris les vieillards contribuent à se rendre méprisables, en renonçant au maintien qui leur convient, pour prendre indécemment la parure & les manières de la jeunesse, & que faisant les galans à son exemple, il est très-simple qu'on la leur préfère dans son métier; mais c'est tout au contraire pour n'avoir nul autre moyen de se faire supporter, qu'ils sont contraints de recourir à celui-là, & ils aiment encore mieux être soufferts à la faveur de

leurs ridicules, que de ne l'être point du tout. Ce n'est pas assurément qu'en faisant les agréables ils le deviennent en effet, & qu'un galant sexagénaire soit un personnage fort gracieux; mais son indécence même lui tourne à profit : c'est un triomphe de plus pour une femme, qui, traînant à son char un Nestor, croit montrer que les glaces de l'âge ne garantissent point des feux qu'elle inspire. Voilà pourquoi les femmes encouragent de leur mieux ces doyens de Cythère, & ont la malice de traiter d'hommes charmans, des vieux foux qu'elles trouveroient moins aimables s'ils étoient moins extravagans. Mais revenons à mon sujet.

CES effets ne sont pas les seuls que produit l'intérêt de la scène uniquement fondé sur l'amour. On lui en attribue beaucoup d'autres plus graves & plus importans, dont je n'examine point ici la réalité, mais qui ont été souvent & fortement allégués par les écrivains ecclésiastiques. Les dangers que peut produire le tableau d'une passion contagieuse sont, leur a-t-on répondu, prévenus par la manière de le présenter; l'amour qu'on expose au théâtre y est rendu légitime, son but est honnête, souvent il est sacrifié au devoir & à la vertu, & dès qu'il est coupable il est puni. Fort bien : mais n'est-il pas plaisant qu'on prétende ainsi régler après coup les mouvemens du cœur sur les préceptes de la raison, & qu'il faille attendre les événemens pour savoir quelle impression l'on doit recevoir des situations qui les amènent? Le mal qu'on reproche au théâtre, n'est pas précisément d'inspirer des passions criminelles, mais de disposer l'ame à des sentimens trop tendres, qu'on satisfait ensuite aux dépens de la vertu. Les douces émotions qu'on y ressent, n'ont pas par elles-mêmes un objet déterminé, mais elles en font naître le besoin; elles ne donnent pas précisément de l'amour, mais elles préparent à en sentir; elles ne choisissent pas la personne qu'on doit aimer, mais elles nous forcent à faire ce choix. Ainsi elles ne sont innocentes ou criminelles que par l'usage que nous en faisons selon notre caractère, & ce caractère est indépendant de l'exemple.

QUAND il seroit vrai qu'on ne peint au théâtre que des pas-

sions légitimes, s'enfuit-il de-là que les impressions en sont plus foibles, que les effets en sont moins dangereux? Comme si les vives images d'une tendresse innocente étoient moins douces, moins séduisantes, moins capables d'échauffer un cœur sensible que celles d'un amour criminel, à qui l'horreur du vice sert au moins de contrepoison? Mais si l'idée de l'innocence embellit quelques instans le sentiment qu'elle accompagne, bientôt les circonstances s'effacent de la mémoire, tandis que l'impression d'une passion si douce reste gravée au fond du cœur. Quand le Patricien Manilius fut chassé du Sénat de Rome, pour avoir donné un baiser à sa femme en présence de sa fille, à ne considérer cette action qu'en elle-même, qu'avoit-elle de répréhensible? Rien sans doute: elle annonçoit même un sentiment louable. Mais les chastes feux de la mère en pouvoient inspirer d'impurs à la fille. C'étoit donc d'une action fort honnête faire un exemple de corruption. Voilà l'effet des amours permis du théâtre.

ON prétend nous guérir de l'amour par la peinture de ses foiblesses. Je ne fais là-dessus comment les auteurs s'y prennent; mais je vois que les spectateurs sont toujours du parti de l'amant foible, & que souvent ils sont fâchés qu'il ne le soit pas davantage. Je demande si c'est un grand moyen d'éviter de lui ressembler.

RAPPELLEZ-VOUS, Monsieur, une pièce à laquelle je crois me souvenir d'avoir assisté avec vous, il y a quelques années, & qui nous fit un plaisir auquel nous nous attendions peu, soit qu'en effet l'Auteur y eût mis plus de beautés théâtrales que nous n'avions pensé, soit que l'Actrice prêtât son charme ordinaire au rôle qu'elle faisoit valoir. Je veux parler de la Bérénice de Racine. Dans quelle disposition d'esprit le spectateur voit-il commencer cette pièce? Dans un sentiment de mépris pour la foiblesse d'un Empereur & d'un Romain, qui balance comme le dernier des hommes entre sa maîtresse & son devoir; qui, flottant incessamment dans une déshonorante incertitude, avilit par des plaintes efféminées ce caractère presque divin que lui donne l'histoire; qui fait chercher dans un vil soupire de ruelle le bienfaiteur du monde, & les délices du

genre humain. Qu'en pense le même spectateur après la représentation? Il finit par plaindre cet homme sensible qu'il méprisoit, par s'intéresser à cette même passion dont il lui faisoit un crime, par murmurer en secret du sacrifice qu'il est forcé d'en faire aux loix de la patrie. Voilà ce que chacun de nous éprouvoit à la représentation. Le rôle de Titus, très-bien rendu, eût fait de l'effet s'il eût été plus digne de lui; mais tous sentirent que l'intérêt principal étoit pour Bérénice, & que c'étoit le sort de son amour qui déterminoit l'espèce de la catastrophe. Non que ces plaintes continuelles donnassent une grande émotion durant le cours de la pièce; mais au cinquième acte, où, cessant de se plaindre, l'air morne, l'œil sec & la voix éteinte, elle faisoit parler une douleur froide, approchant du désespoir, l'art de l'actrice ajoutoit au pathétique du rôle, & les spectateurs vivement touchés commençoient à pleurer quand Bérénice ne pleuroit plus. Que signifioit cela, sinon qu'on trembloit qu'elle ne fût renvoyée; qu'on sentoit d'avance la douleur dont son cœur seroit pénétré, & que chacun auroit voulu que Titus se laissât vaincre, même au risque de l'en moins estimer? Ne voilà-t-il pas une Tragédie qui a bien rempli son objet, & qui a bien appris aux spectateurs à surmonter les foiblesses de l'amour?

L'ÉVÉNEMENT dément ces vœux secrets; mais qu'importe? Le dénouement n'efface point l'effet de la pièce. La Reine part sans le congé du parterre: l'Empereur la renvoie *invitus invitam*, on peut ajouter *invito spectatore*. Titus a beau rester Romain, il est seul de son parti; tous les spectateurs ont épousé Bérénice.

QUAND même on pourroit me disputer cet effet; quand même on soutiendrait que l'exemple de force & de vertu qu'on voit dans Titus, vainqueur de lui-même: fonde l'intérêt de la pièce, & fait qu'en plaignant Bérénice on est bien aise de la plaindre, on ne feroit que rentrer en cela dans mes principes: parce que, comme je l'ai déjà dit, les sacrifices faits au devoir & à la vertu ont toujours un charme secret, même pour les cœurs corrompus: & la preuve que ce sentiment n'est point l'ouvrage de la pièce, c'est qu'ils l'ont avant qu'elle commence. Mais cela n'empêche pas que certaines passions satisfaites ne leur semblent préférables

à la vertu même, & que s'ils font contents de voir Titus vertueux & magnanime, ils ne le fussent encore plus de le voir heureux & foible, ou du moins qu'ils ne consentissent volontiers à l'être à sa place. Pour rendre cette vérité sensible, imaginons un dénouement tout contraire à celui de l'auteur. Qu'après avoir mieux consulté son cœur, Titus ne voulant ni enfreindre les loix de Rome, ni vendre le bonheur à l'ambition, vienne avec des maximes opposées abdiquer l'Empire aux pieds de Bérénice; que pénétrée d'un si grand sacrifice, elle sente que son devoir seroit de refuser la main de son amant, & que pourtant elle accepte; que tous deux enivrés des charmes de l'amour, de la paix, de l'innocence, & renonçant aux vaines grandeurs, prennent avec cette douce joie qu'inspirent les vrais mouvemens de la nature, le parti d'aller vivre heureux & ignorés dans un coin de la terre, qu'une scène si touchante soit animée des sentimens tendres & pathétiques que le sujet fournit, & que Racine eût si bien fait valoir; que Titus en quittant les Romains leur adresse un discours tel que la circonstance & le sujet le comportent: n'est-il pas clair, par exemple, qu'à moins qu'un auteur ne soit de la dernière mal-adresse, un tel discours doit faire fondre en larmes toute l'assemblée?

LA pièce finissant ainsi, fera, si l'on veut, moins bonne, moins instructive, moins conforme à l'histoire; mais en fera-t-elle moins de plaisir, & les spectateurs en sortiront-ils moins satisfaits? Les quatre premiers actes subsisteroient à-peu-près tels qu'ils sont, & cependant on en tireroit une leçon directement contraire. Tant il est vrai que les tableaux de l'amour font toujours plus d'impression que les maximes de la sagesse, & que l'effet d'une Tragédie est tout-à-fait indépendant de celui du dénouement!

VEUT-ON savoir s'il est sûr qu'en montrant les suites funestes des passions immodérées, la Tragédie apprenne à s'en garantir? Que l'on consulte l'expérience. Ces suites funestes sont représentées très-fortement dans Zaire; il en coûte la vie aux deux amans, & il en coûte bien plus que la vie à Orosmane, puisqu'il ne se donne la mort que pour se délivrer du plus cruel sentiment qui puisse entrer dans un cœur humain, le remords d'avoir poignardé

sa maîtresse. Voilà donc assurément des leçons très-énergiques. Je serois curieux de trouver quelqu'un, homme ou femme, qui s'osât vanter d'être sorti d'une représentation de Zaïre bien pré-muni contre l'amour. Pour moi, je crois entendre chaque spectateur dire en son cœur à la fin de la Tragédie : ah ! qu'on me donne une Zaïre, je ferai bien en sorte de ne la pas tuer. Si les femmes n'ont pu se lasser de courir en foule à cette pièce enclantereuse & d'y faire courir les hommes, je ne dirai point que c'est pour s'encourager par l'exemple de l'héroïne à n'imiter pas un sacrifice qui lui réussit si mal ; mais c'est parce que de toutes les Tragédies qui sont au théâtre, nulle autre ne montre avec plus de charmes le pouvoir de l'amour & l'empire de la beauté, & qu'on y apprend encore, pour surcroît de profit, à ne pas juger sa maîtresse sur les apparences. Qu'Orosmane immole Zaïre à sa jalousie, une femme sensible y voit sans effroi le transport de la passion : car c'est un moindre malheur de périr par la main de son amant, que d'en être médiocrement aimée.

QU'ON nous peigne l'amour comme on voudra, il séduit, ou ce n'est pas lui. S'il est mal peint, la pièce est mauvaise ; s'il est bien peint, il offusque tout ce qui l'accompagne. Ses combats, ses maux, ses souffrances le rendent plus touchant encore que s'il n'avoit nulle résistance à vaincre. Loin que ses tristes effets rebutent, il n'en devient que plus intéressant par ses malheurs mêmes. On se dit, malgré soi, qu'un sentiment si délicieux console de tout. Une si douce image amollit insensiblement le cœur : on prend de la passion ce qui mène au plaisir, on en laisse ce qui tourmente. Personne ne se croit obligé d'être un héros, & c'est ainsi qu'admirant l'amour honnête on se livre à l'amour criminel.

CE qui achève de rendre ses images dangereuses, c'est précisément ce qu'on fait pour les rendre agréables ; c'est qu'on ne le voit jamais régner sur la scène qu'entre des âmes honnêtes, c'est que les deux amans sont toujours des modèles de perfection. Et comment ne s'intéresseroit-on pas pour une passion si séduisante entre deux cœurs dont le caractère est déjà si intéressant par lui-même ? Je doute que dans toutes nos pièces dramatiques on en

trouve une seule où l'amour mutuel n'ait pas la faveur du spectateur. Si quelque infortuné brûle d'un feu non partagé , on en fait le rebut du parterre. On croit faire merveilles de rendre un amant estimable ou haïssable , selon qu'il est bien ou mal accueilli dans ses amours ; de faire toujours approuver au public les sentimens de sa maîtresse , & de donner à la tendresse tout l'intérêt de la vertu. Au lieu qu'il faudroit apprendre aux jeunes gens à se défier des illusions de l'amour , à fuir l'erreur d'un penchant aveugle qui croit toujours se fonder sur l'estime , & à craindre quelquefois de livrer un cœur vertueux à un objet indigne de ses soins. Je ne sache guères que le Misanthrope où le héros de la pièce ait fait un mauvais choix. Rendre le Misanthrope amoureux n'étoit rien , le coup de génie est de l'avoir fait amoureux d'une coquette. Tout le reste du théâtre est un trésor de femmes parfaites. On diroit qu'elles s'y sont toutes réfugiées. Est-ce-là l'image fidelle de la société ? Est-ce ainsi qu'on nous rend suspecte une passion qui perd tant de gens bien nés ? Il s'en faut peu qu'on ne nous fasse croire qu'un honnête homme est obligé d'être amoureux , & qu'une amante aimée ne sauroit n'être pas vertueuse. Nous voilà fort bien instruits !

ENCORE une fois, je n'entreprends point de juger si c'est bien ou mal fait de fonder sur l'amour le principal intérêt du théâtre ; mais je dis que , si ses peintures sont quelquefois dangereuses , elles le seront toujours , quoi qu'on fasse pour les déguiser. Je dis que c'est en parler de mauvaise foi , ou sans le connoître , de vouloir en rectifier les impressions par d'autres impressions étrangères qui ne les accompagnent point jusqu'au cœur , ou que le cœur en a bientôt séparées ; impressions qui même en déguisent les dangers , & donnent à ce sentiment trompeur un nouvel attrait par lequel il perd ceux qui s'y livrent.

SOIT qu'on déduise de la nature des spectacles en général les meilleures formes dont ils sont susceptibles ; soit qu'on examine tout ce que les lumières d'un siècle & d'un peuple éclairés ont fait pour la perfection des nôtres , je crois qu'on peut conclure de ces considérations diverses que l'effet moral du spectacle & des théâtres

tres ne sauroit jamais être bon ni salutaire en lui-même, puisqu'à ne compter que leurs avantages, on n'y trouve aucune sorte d'utilité réelle sans inconvéniens qui la surpassent. Or, par une suite de son inutilité même, le théâtre, qui ne peut rien pour corriger les mœurs, peut beaucoup pour les altérer. En favorisant tous nos penchans, il donne un nouvel ascendant à ceux qui nous dominent; les continuelles émotions qu'on y ressent nous énervent, nous affoiblissent, nous rendent plus incapables de résister à nos passions; & le stérile intérêt qu'on prend à la vertu ne sert qu'à contenter notre amour-propre, sans nous contraindre à la pratiquer. Ceux de mes compatriotes qui ne désapprouvent pas les spectacles en eux-mêmes ont donc tort.

OUTRE ces effets du théâtre, relatifs aux choses représentées, il en a d'autres non moins nécessaires, qui se rapportent directement à la scène & aux personnages représentans, & c'est à ceux-là que le Genevois déjà cités attribuent le goût de luxe, de parure & de dissipation dont ils craignent avec raison l'introduction parmi nous. Ce n'est pas seulement la fréquentation des comédiens, mais celle du théâtre, qui peut amener ce goût par son appareil & la parure des acteurs. N'eût-il d'autre effet que d'interrompre à certaines heures le cours des affaires civiles & domestiques, & d'offrir une ressource assurée à l'oisiveté, il n'est pas possible que la commodité d'aller tous les jours régulièrement au même lieu s'oublier soi-même, & s'occuper d'objets étrangers, ne donne au citoyen d'autres habitudes & ne lui forme de nouvelles mœurs; mais ces changemens seront-ils avantageux ou nuisibles? C'est une question qui dépend moins de l'examen du spectacle que de celui des spectateurs. Il est sûr que ces changemens les amèneront tous à-peu-près au même point; c'est donc par l'état où chacun étoit d'abord qu'il faut estimer les différences.

QUAND les amusemens sont indifférens par leur nature (& je veux bien pour un moment considérer les spectacles comme tels) c'est la nature des occupations qu'ils interrompent qui les fait juger bons ou mauvais, sur-tout lorsqu'ils sont assez vifs pour devenir des occupations eux-mêmes, & substituer leur goût à celui du

travail. La raison veut qu'on favorise les amusemens des gens dont les occupations sont nuisibles, & qu'on détourne des mêmes amusemens ceux dont les occupations sont utiles. Une autre considération générale est qu'il n'est pas bon de laisser à des hommes oisifs & corrompus le choix de leurs amusemens, de peur qu'ils ne les imaginent conformes à leurs inclinations vicieuses, & ne deviennent aussi malfaisans dans leurs plaisirs que dans leurs affaires. Mais laissez un peuple simple & laborieux se délasser de ses travaux quand & comme il lui plaît ; jamais il n'est à craindre qu'il abuse de cette liberté, & l'on ne doit point se tourmenter à lui chercher des divertissemens agréables : car, comme il faut peu d'appréts aux mets que l'abstinence & la faim assaisonnent ; il n'en faut pas non plus beaucoup aux plaisirs des gens épuisés de fatigue, pour qui le repos seul en est un très-doux. Dans une grande ville, pleine de gens intrigans, désœuvrés, sans religion ; sans principes, dont l'imagination dépravée par l'oisiveté, la fainéantise, par l'amour du plaisir & par de grands besoins, n'engendre que des monstres & n'inspire que des forfaits ; dans une grande ville où les mœurs & l'honneur ne sont rien, parce que chacun déroband aisément sa conduite aux yeux du public, ne se montre que par son crédit & n'est estimé que par ses richesses ; la police ne sauroit trop multiplier les plaisirs permis, ni trop s'appliquer à les rendre agréables, pour ôter aux particuliers la tentation d'en chercher de plus dangereux. Comme les empêcher de s'occuper, c'est les empêcher de mal faire, deux heures par jour dérobées à l'activité du vice, sauvent la douzième partie des crimes qui se commettoient ; & tout ce que les spectacles vus ou à voir causent d'entretiens dans les cafés & autres refuges des fainéans & frippons du pays, est encore autant de gagné pour les pères de famille, soit sur l'honneur de leurs filles ou de leurs femmes, soit sur leur bourse ou sur celle de leurs fils.

MAIS dans les petites villes, dans les lieux moins peuplés, où les particuliers, toujours sous les yeux du public, sont censeurs nés les uns des autres, & où la police a sur nous une inspection facile, il faut suivre des maximes toutes contraires. S'il y a de

l'industrie, des arts, des manufactures, on doit se garder d'offrir des distractions relâchantes à l'âpre intérêt qui fait ses plaisirs de ses soins, & enrichit le Prince de l'avarice des sujets. Si le pays sans commerce nourrit les habitans dans l'inaction, loin de fomenter en eux l'oisiveté à laquelle une vie simple & facile ne les porte déjà que trop, il faut la leur rendre insupportable en les contraignant, à force d'ennui, d'employer utilement un temps dont ils ne sauroient abuser. Je vois qu'à Paris, où l'on juge de tout sur les apparences, parce qu'on n'a le loisir de rien examiner, on croit, à l'air de désœuvrement & de langueur dont frappent au premier coup-d'œil la plupart des villes de provinces, que les habitans, plongés dans une stupide inaction, n'y font que végéter, ou tracasser & se brouiller ensemble. C'est une erreur dont on reviendrait aisément, si l'on songeait que la plupart des gens de lettres qui brillent à Paris, la plupart des découvertes utiles & des inventions nouvelles y viennent de ces provinces si méprisées. Restez quelque temps dans une petite ville où vous aurez cru d'abord ne trouver que des automates, non-seulement vous y verrez bientôt des gens beaucoup plus sensés que vos singes des grandes villes, mais vous manquerez rarement d'y découvrir dans l'obscurité quelque homme ingénieux qui vous surprendra par ses talens, par ses ouvrages, que vous surprendrez encore plus en les admirant, & qui, vous montrant des prodiges de travail, de patience & d'industrie, croira ne vous montrer que des choses communes à Paris. Telle est la simplicité du vrai génie : il n'est ni intrigant ni actif; il ignore le chemin des honneurs & de la fortune, & ne songe point à le chercher; il ne se compare à personne; toutes ses ressources sont en lui seul; insensible aux outrages & peu sensible aux louanges, s'il se connoît, il ne s'assigne point sa place, & jouit de lui-même sans s'apprécier.

DANS une petite ville on trouve, proportion gardée, moins d'activité sans doute que dans une capitale; parce que les passions sont moins vives, & les besoins moins pressans; mais plus d'esprits originaux, plus d'industrie inventive, plus de choses vraiment neuves: parce qu'on y est moins imitateur; qu'ayant peu de modè-

les, chacun tire plus de lui-même, & met plus du sien dans tout ce qu'il fait : parce que l'esprit humain, moins étendu, moins noyé parmi les opinions vulgaires, s'élabore & fermente mieux dans la tranquille solitude : parce qu'en voyant moins on imagine davantage : enfin parce que, moins pressé du temps, on a plus le loisir d'étendre & digérer ses idées.

JE me souviens d'avoir vu dans ma jeunesse aux environs de Neuchâtel un spectacle assez agréable, & peut-être unique sur la terre. Une montagne entière couverte d'habitations dont chacune fait le centre des terres qui en dépendent; en sorte que ces maisons, à distances aussi égales que les fortunes des propriétaires, offrent à la fois aux nombreux habitans de cette montagne, le recueillement de la retraite & les douceurs de la société. Ces heureux payfans, tous à leur aise, francs de tailles, d'impôts, de subdélégués, de corvées, cultivent, avec tout le soin possible, des biens dont le produit est pour eux, & employent le loisir que cette culture leur laisse à faire mille ouvrages de leurs mains, & à mettre à profit le génie inventif que leur donna la nature. L'hiver sur-tout, temps où la hauteur des neiges leur ôte une communication facile, chacun renfermé bien chaudement avec sa nombreuse famille dans sa jolie & propre maison de bois (24) qu'il a bâtie lui-même, s'occupe de mille travaux amusans qui chassent l'ennui de son asyle, & ajoutent à son bien-être. Jamais menuisier, ferrurier, vitrier, tourneur de profession n'entra dans le pays; tous le sont pour eux-mêmes, aucun ne l'est pour autrui; dans la multitude de meubles commodes & même élégans qui composent leur ménage & parent leur logement, on n'en voit pas un qui n'ait été fait de la main du maître. Il leur reste encore du loisir pour inventer & faire mille

(24) Je crois entendre un bel esprit de Paris se récrier, pourvu qu'il ne lise pas lui-même, à cet endroit comme à bien d'autres, & démontrer doctement aux Dames, (car s'est sur-tout aux Dames que ces Messieurs démontrent) qu'il est impossible qu'une maison de bois soit chaude. Grossier

menfonge! Erreur de physique! Ah! pauvre Auteur! Quant à moi, je crois la démonstration sans réplique. Tout ce que je fais, c'est que les Suisses passent chaudement leur hiver au milieu des neiges dans des maisons de bois.

instrumens divers, d'acier, de bois, de carton, qu'ils vendent aux étrangers, dont plusieurs même parviennent jusqu'à Paris, entre autres ces petites horloges de bois qu'on y voit depuis quelques années. Ils en font aussi de fer; ils font même des montres; & ce qui paroît incroyable, chacun réunit à lui seul toutes les professions diverses, dans lesquelles se subdivise l'horlogerie, & fait tous ses outils lui-même.

CE n'est pas tout : ils ont des livres utiles & sont passablement instruits : ils raisonnent sensément de toutes choses, & de plusieurs avec esprit. (25) Ils font des syphons, des aimans, des lunettes, des pompes, des barometres, des chambres noires; leurs tapisseries sont des multitudes d'instrumens de toute espèce; vous prendriez le poêle d'un payfan pour un atelier de mécanique & pour un cabinet de physique expérimentale. Tous savent un peu dessiner, peindre, chiffrer; la plupart jouent de la flûte; plusieurs ont un peu de musique & chantent juste. Ces arts ne leur sont point enseignés par des maitres, mais leur passent, pour ainsi dire, par tradition. De ceux que j'ai vus savoir la musique, l'un me disoit l'avoir apprise de son père, un autre de sa tante, un autre de son cousin, quelques-uns croyoient l'avoir toujours sue. Un de leurs plus fréquens amusemens est de chanter avec leurs femmes & leurs enfans les pseumes à quatre parties; & l'on est tout étonné d'entendre sortir de ces cabanes champêtres l'harmonie forte & mâle de Goudimel, depuis si long-temps oubliée de nos savans Artistes.

JE ne pouvois non plus me lasser de parcourir ces charmantes demeures, que les habitans de m'y témoigner la plus franche hospitalité. Malheureusement j'étois jeune, ma curiosité n'étoit que celle d'un enfant, & je songeois plus à m'amuser qu'à m'instruire. Depuis trente ans, le peu d'observations que je fis se sont effacées de ma mémoire. Je me souviens seulement que

(25) Je puis citer en exemple un homme de mérite, bien connu dans Paris, & plus d'une fois honoré des suffrages de l'Académie des Sciences. C'est M. Rivaz, célèbre Valaisan. Je

fais bien qu'il n'a pas beaucoup d'égaux parmi ses compatriotes; mais enfin c'est en vivant comme eux qu'il apprit à les surpasser.

j'admirois sans cesse en ces hommes singuliers un mélange étonnant de finesse & de simplicité qu'on croiroit presque incompatibles, & que je n'ai plus observé nulle part. Du reste, je n'ai rien retenu de leurs mœurs, de leur société, de leurs caractères. Aujourd'hui que j'y porterois d'autres yeux, faut-il ne revoir plus cet heureux pays ? Hélas ! il est sur la route du mien !

APRÈS cette légère idée, supposons qu'au sommet de la montagne dont je viens de parler, au centre des habitations, on établisse un Spectacle fixe & peu coûteux, sous prétexte, par exemple, d'offrir une honnête récréation à des gens continuellement occupés, & en état de supporter cette petite dépense; supposons encore qu'ils prennent du goût pour ce même spectacle, & cherchons ce qui doit résulter de son établissement.

JE vois d'abord que leurs travaux cessant d'être leurs amusemens aussi tôt qu'ils en auront un autre, celui-ci les dégoûtera des premiers; le zèle ne fournira plus tant de loisir, ni les mêmes inventions. D'ailleurs il y aura chaque jour un temps réel de perdu pour ceux qui assisteront au spectacle; & l'on ne se remet pas à l'ouvrage l'esprit rempli de ce qu'on vient de voir: on en parle, ou l'on y songe. Par conséquent, relâchement de travail: premier préjudice.

QUELQUE peu qu'on paie à la porte, on paie enfin; c'est toujours une dépense qu'on ne faisoit pas. Il en coûte pour soi, pour sa femme, pour ses enfans, quand on les y mène, & il les y faut mener quelquefois. De plus un ouvrier ne va point dans une assemblée se montrer en habit de travail: il faut prendre plus souvent ses habits des dimanches, changer de linge plus souvent, se poudrer, se raser; tout cela coûte du temps & de l'argent. Augmentation de dépense: deuxième préjudice.

UN travail moins assidu & une dépense plus forte exigent un dédommagement. On le trouvera sur le prix des ouvrages qu'on fera forcé de renchérir. Plusieurs marchands rebutés de cette augmentation, quitteront les *Montagnons*, (26) & se pourvoi-

(26) C'est le nom qu'on donne dans le pays aux habitans de cette montagne.

ront chez les autres Suisses leurs voisins, qui, sans être moins industrieux, n'auront point de spectacles, & n'augmenteront point leurs prix. Diminution du débit : troisième préjudice.

DANS les mauvais temps, les chemins ne sont pas praticables; & comme il faudra toujours dans ces temps-là, que la troupe vive, elle n'interrompra pas ses représentations. On ne pourra donc éviter de rendre le spectacle abordable en tout temps. L'hiver il faudra faire des chemins dans la neige, peut-être les paver; & Dieu veuille qu'on n'y mette pas des lanternes. Voilà des dépenses publiques; par conséquent des contributions de la part des particuliers. Établissement d'impôts : quatrième préjudice.

LES femmes des montagnons allant d'abord pour voir, & ensuite pour être vues, voudront être parées; elles voudront l'être avec distinction. La femme de M. le Châtelain ne voudra pas se montrer au spectacle mise comme celle du maître d'école; la femme du maître d'école s'efforcera de se mettre comme celle du Châtelain. De-là naîtra bientôt une émulation de parure qui ruinera les maris, les gagnera peut-être, & qui trouvera sans cesse mille nouveaux moyens d'é luder les loix somptuaires. Introduction du luxe : cinquième préjudice.

TOUT le reste est facile à concevoir. Sans mettre en ligne de compte les autres inconvéniens dont j'ai parlé, ou dont je parlerai dans la suite : sans avoir égard à l'espèce du spectacle & à ses effets moraux, je m'en tiens uniquement à ce qui regarde le travail & le gain, & je crois montrer, par une conséquence évidente, comment un peuple aisé, mais qui doit son bien-être à son industrie, changeant la réalité contre l'apparence, se ruine à l'instant qu'il veut briller.

AU reste, il ne faut point se récrier contre la chimère de ma supposition; je ne la donne que pour telle, & ne veux que rendre sensible du plus au moins ses suites inévitables. Otez quelques circonstances, vous retrouverez ailleurs d'autres *Montagnons*; & *mutatis mutandis*, l'exemple a son application.

AINSI, quand il seroit vrai que les spectacles ne sont pas mauvais en eux-mêmes, on auroit toujours à chercher s'ils ne le deviendront point à l'égard du peuple auquel on les destine. En certains lieux ils seront utiles pour attirer les étrangers; pour augmenter la circulation des espèces; pour exciter les Artistes; pour varier les modes; pour occuper les gens trop riches ou aspirant à l'être; pour les rendre moins mal-faisans; pour distraire le peuple de ses misères; pour lui faire oublier ses chefs en voyant ses baladins; pour maintenir & perfectionner le goût quand l'honnêteté est perdue; pour couvrir d'un vernis de procédés la laideur du vice; pour empêcher, en un mot, que les mauvaises mœurs ne dégèrent en brigandage. En d'autres lieux, ils ne serviroient qu'à détruire l'amour du travail, à décourager l'industrie; à ruiner les particuliers; à leur inspirer le goût de l'oisiveté; à leur faire chercher les moyens de subsister sans rien faire; à rendre un peuple inactif & lâche, à l'empêcher de voir les objets publics & particuliers dont il doit s'occuper; à tourner la sagesse en ridicule; à substituer un jargon de théâtre à la pratique des vertus; à mettre toute la morale en métaphysique; à travestir les citoyens en beaux esprits, les mères de famille en petites maîtresses, & les filles en amoureuses de Comédie. L'effet général sera le même sur tous les hommes; mais les hommes ainsi changés conviendront plus ou moins à leur pays. En devenant égaux, les mauvais gagneront, les bons perdront encore davantage: tous contracteront un caractère de mollesse, un esprit d'inaction qui ôtera aux uns de grandes vertus, & préservera les autres de méditer de grands crimes.

DE ces nouvelles réflexions il résulte une conséquence directement contraire à celles que je tirois des premières; savoir que quand le peuple est corrompu, les spectacles lui sont bons, & mauvais quand il est bon lui-même. Il sembleroit donc que ces deux effets contraires devoient s'entre-détruire, & les spectacles rester indifférens à tous; mais il y a cette différence, que l'effet qui renforce le bien & le mal, étant tiré de l'esprit des pièces, est sujet comme elles à mille modifications qui les réduisent presque

que

que à rien ; au lieu que celui qui change le bien en mal & le mal en bien , résultant de l'existence même du spectacle , est un effet constant , réel , qui revient tous les jours , & doit l'emporter à la fin.

IL suit de-là que , pour juger s'il est à propos ou non d'établir un théâtre en quelque ville , il faut premièrement savoir si les mœurs y sont bonnes ou mauvaises ; question sur laquelle il ne m'appartient peut-être pas de prononcer par rapport à nous. Quoi qu'il en soit , tout ce que je puis accorder là-dessus , c'est qu'il est vrai que la Comédie ne nous fera point de mal , si plus rien ne nous en peut faire.

POUR prévenir les inconvéniens qui peuvent naître de l'exemple des Comédiens , vous voudriez qu'on les forçât d'être honnêtes gens. Par ce moyen , dites-vous , on auroit à la fois des spectacles & des mœurs , & l'on réuniroit les avantages des uns & des autres. Des spectacles & des mœurs ! Voilà qui formeroit vraiment un spectacle à voir , d'autant plus que ce seroit la première fois. Mais quels sont les moyens que vous nous indiquez pour contenir les Comédiens ? Des loix sévères & bien exécutées. C'est au moins avouer qu'ils ont besoin d'être contenus , & que les moyens n'en sont pas faciles. Des loix sévères ? La première est de n'en point souffrir. Si nous enfreignons celle-là , que deviendra la sévérité des autres ? Des loix bien exécutées ? Il s'agit de savoir si cela se peut ; car la force des loix a sa mesure ; celle des vices qu'elles répriment a aussi la sienne. Ce n'est qu'après avoir comparé ces deux quantités & trouvé que la première surpasse l'autre , qu'on peut s'assurer de l'exécution des loix. La connoissance de ces rapports fait la véritable science du Législateur ; car s'il ne s'agissoit que de publier Édits sur Édits , Réglemens sur Réglemens , pour remédier aux abus à mesure qu'ils naissent , on diroit sans doute de fort belles choses ; mais qui , pour la plupart , resteroient sans effet , & serviroient d'indications de ce qu'il faudroit faire , plutôt que de moyens pour l'exécuter. Dans le fond , l'institution des loix n'est pas une chose si merveilleuse qu'avec du sens & de l'équité tout homme ne pût très-bien trouver de lui-même celles qui , bien observées , seroient les plus utiles à la société. Où est le plus petit écolier de droit qui

ne dressera pas un code d'une morale aussi pure que celle des loix de Platon ? Mais ce n'est pas de cela seul qu'il s'agit. C'est d'approprier tellement ce code au peuple pour lequel il est fait, & aux choses sur lesquelles on y statue, que son exécution s'ensuive du seul concours de ces convenances ; c'est d'imposer au peuple, à l'exemple de Solon, moins les meilleures loix en elles-mêmes, que les meilleures qu'il puisse comporter dans la situation donnée. Autrement il vaut encore mieux laisser subsister les désordres que de les prévenir, ou d'y pourvoir par des loix qui ne seront point observées ; car, sans remédier au mal, c'est encore avilir les loix.

UNE autre observation, non moins importante, est que les choses de mœurs & de justice universelle ne se règlent pas, comme celles de justice particulière & de droit rigoureux, par des Édits & par des loix ; ou si quelquefois les loix influent sur les mœurs, c'est quand elles en tirent leur force. Alors elles leur rendent cette même force par une sorte de réaction bien connue des vrais politiques. La première fonction des Éphores de Sparte, en entrant en charge, étoit une proclamation publique par laquelle ils enjoignoient aux citoyens, non pas d'observer les loix, mais de les aimer, afin que l'observation ne leur en fût point dure. Cette proclamation, qui n'étoit pas un vain formulaire, montre parfaitement l'esprit de l'institution de Sparte, par laquelle les loix & les mœurs, intimement unies dans les cœurs des citoyens, n'y faisoient, pour ainsi dire, qu'un même corps. Mais ne nous flattons pas de voir Sparte renaître au sein du commerce & de l'amour du gain. Si nous avions les mêmes maximes, on pourroit établir à Genève un spectacle sans aucun risque : car jamais citoyen ni bourgeois n'y mettroit le pied.

PAR où le gouvernement peut-il donc avoir prise sur les mœurs ? Je réponds que c'est par l'opinion publique. Si nos habitudes naissent de nos propres sentimens dans la retraite, elles naissent de l'opinion d'autrui dans la société. Quand on ne vit pas en soi, mais dans les autres, ce sont leurs jugemens qui règlent tout ; rien ne paroît bon ni désirable aux particuliers que ce que le public a jugé

tel, & le seul bonheur que la plupart des hommes connoissent est d'être estimé heureux.

QUANT au choix des instrumens propres à diriger l'opinion publique, c'est une autre question qu'il seroit superflu de résoudre pour vous, & que ce n'est pas ici le lieu de résoudre pour la multitude. Je me contenterai de montrer, par un exemple sensible, que ces instrumens ne sont ni des peines, ni nulle espèce de moyens coactifs. Cet exemple est sous vos yeux : je le tire de votre patrie, c'est celui du Tribunal des Maréchaux de France, établis Juges suprêmes du point d'honneur.

DE quoi s'agissoit-il dans cette institution ? De changer l'opinion publique sur les duels, sur la réparation des offenses, & sur les occasions où un brave homme est obligé, sous peine d'infamie, de tirer raison d'un affront l'épée à la main. Il s'ensuit delà ;

PREMIÈREMENT, que la force n'ayant aucun pouvoir sur les esprits, il falloit écarter avec le plus grand soin tout vestige de violence du Tribunal établi pour opérer ce changement. Ce mot même de *Tribunal* étoit mal imaginé ; j'aurois mieux celui de *Cour-d'honneur*. Ses seules armes devoient être l'honneur & l'infamie : jamais de récompense utile, jamais de punition corporelle ; point de prison, point d'arrêts, point de gardes armés. Simplement un Appariteur qui auroit fait ses citations en touchant l'accusé d'une baguette blanche, sans qu'il s'ensuivit aucune autre contrainte pour le faire comparoître. Il est vrai que ne pas comparoître au terme fixé pardevant les Juges de l'honneur, c'étoit s'en confesser dépourvu, c'étoit se condamner soi-même. Delà résuïtoit naturellement note d'infamie, dégradation de noblesse, incapacité de servir le Roi dans ses Tribunaux, dans ses armées, & autres punitions de ce genre, qui tiennent immédiatement à l'opinion, ou en sont un effet nécessaire.

IL s'ensuit, en second lieu, que pour déraciner le préjugé public, il falloit des Juges d'une grande autorité sur la matière en question ; & quant à ce point, l'instituteur entra parfaitement dans l'esprit de

l'établissement; car dans une nation toute guerrière, qui peut mieux juger des justes occasions de montrer son courage & de celles où l'honneur offensé demande satisfaction, que d'anciens Militaires chargés de titres d'honneur, qui ont blanchis sous les lauriers, & prouvé cent fois au prix de leur sang qu'ils n'ignorent pas quand le devoir veut qu'on en répande.

IL suit, en troisième lieu, que rien n'étant plus indépendant du pouvoir suprême que le jugement du public, le Souverain doit se garder sur toutes choses de mêler ses décisions arbitraires parmi des arrêts faits pour représenter ce jugement, &, qui plus est, pour le déterminer. Il doit s'efforcer au contraire de mettre la Cour-d'honneur au-dessus de lui, comme soumis lui-même à ses décrets respectables. Il ne falloit donc pas commencer par condamner à mort tous les duélistes indistinctement, ce qui étoit mettre d'emblée une opposition choquante entre l'honneur & la loi; car la loi même ne peut obliger personne à se déshonorer. Si tout le peuple a jugé qu'un homme est poltron, le Roi, malgré toute sa puissance, aura beau le déclarer brave, personne n'en croira rien; & cet homme passant alors pour un poltron qui veut être honoré par force, n'en fera que plus méprisé. Quant à ce que disent les Édits, que c'est offenser Dieu de se battre, c'est un avis fort pieux sans doute; mais la loi civile n'est point juge des péchés, & toutes les fois que l'autorité souveraine voudra s'interposer dans les conflits de l'honneur & de la Religion, elle sera compromise des deux côtés. Les mêmes Édits ne raisonnent pas mieux, quand ils disent qu'au lieu de se battre, il faut s'adresser aux Maréchaux: condamner ainsi le combat sans distinction, sans réserve, c'est commencer par juger soi-même ce qu'on renvoie à leur jugement. On fait bien qu'il ne leur est pas permis d'accorder le duel, même quand l'honneur outragé n'a plus d'autres ressources; &, selon les préjugés du monde, il y a beaucoup de semblables cas; car, quant aux satisfactions cérémonieuses dont on a voulu payer l'offensé, ce sont de véritables jeux d'enfant.

QU'UN homme ait le droit d'accepter une réparation pour lui-même, & de pardonner à son ennemi, en ménageant cette maxime

avec art, on la peut substituer insensiblement au féroce préjugé qu'elle attaque ; mais il n'en est pas de même quand l'honneur de gens auxquels le nôtre est lié se trouve attaqué : dès-lors il n'y a plus d'accommodement possible. Si mon père a reçu un soufflet ; si ma sœur, ma femme ou ma maîtresse est insultée, conserverai-je mon honneur en faisant bon marché du leur ? Il n'y a ni Maréchaux ni satisfactions qui suffisent, il faut que je les venge ou que je me déshonore ; les Édits ne me laissent que le choix du supplice ou de l'infamie. Pour citer un exemple qui se rapporte à mon sujet, n'est-ce pas un concert bien entendu entre l'esprit de la scène & celui des loix, qu'on aille applaudir au Théâtre ce même Cid qu'on iroit voir pendre à la Grève ?

AINSI l'on a beau faire : ni la raison, ni la vertu, ni les loix ne vaincront l'opinion publique, tant qu'on ne trouvera pas l'art de la changer. Encore une fois cet art ne tient point à la violence. Les moyens établis ne serviroient, s'ils étoient pratiqués, qu'à punir les braves gens & sauver les lâches ; mais heureusement ils sont trop absurdes pour pouvoir être employés, & n'ont servi qu'à faire changer de nom aux duels. Comment falloit-il donc s'y prendre ? Il falloit, ce me semble, soumettre absolument les combats particuliers à la juridiction des Maréchaux, soit pour les juger, soit pour les prévenir, soit même pour les permettre. Non-seulement il falloit leur laisser le droit d'accorder le champ quand ils le jugeroient à propos ; mais il étoit important qu'ils usassent quelquefois de ce droit, ne fût-ce que pour ôter au public une idée assez difficile à détruire, & qui seule annulle toute leur autorité ; savoir que dans les affaires qui passent pardevant eux, ils jugent moins sur leur propre sentiment que sur la volonté du Prince. Alors il n'y avoit point de honte à leur demander le combat dans une occasion nécessaire ; il n'y en avoit pas même à s'en abstenir quand les raisons de l'accorder n'étoient pas jugées suffisantes ; mais il y en aura toujours à leur dire : je suis offensé, faites en sorte que je sois dispensé de me battre.

PAR ce moyen tous les appels secrets seroient infailliblement tombés dans le décri, quand, l'honneur offensé pouvant se défen-

dre, & le courage se montrer au champ d'honneur, on eût très-justement suspecté ceux qui se seroient cachés pour se battre, & quand ceux que la Cour-d'honneur eût jugé s'être mal (27) battus, seroient, en qualité de vils assassins, restés soumis aux Tribunaux criminels. Je conviens que plusieurs duels n'étant jugés qu'après coup, & d'autres même étant solennellement autorisés, il en auroit d'abord coûté la vie à quelques braves gens; mais c'eût été pour la sauver dans la suite à des infinités d'autres; au lieu que, du sang qui se verse malgré les Édits, naît une raison d'en verser davantage.

QUE seroit-il arrivé dans la suite? A mesure que la Cour-d'honneur auroit acquis de l'autorité sur l'opinion du peuple, par la sagesse & le poids de ses décisions, elle seroit devenue peu-à-peu plus sévère, jusqu'à ce que les occasions légitimes se réduisant tout-à-fait à rien, le point d'honneur eût changé de principes, & que les duels fussent entièrement abolis. On n'a pas eu tous ces embarras, à la vérité, mais aussi l'on a fait un établissement inutile. Si les duels aujourd'hui sont plus rares, ce n'est pas qu'ils soient méprisés ni punis; c'est parce que les mœurs ont changé: (28) & la preuve que ce changement vient de causes toutes différentes auxquelles le gouvernement n'a point de part, la preuve que l'opinion publique n'a nullement changé sur ce point, c'est qu'après tant de soins mal entendus, tout Gentilhomme qui ne tire pas

(27) Mal, c'est-à-dire, non-seulement en lâches & avec fraude, mais injustement & sans raison suffisante; ce qui se fût naturellement présumé de toute affaire non portée au Tribunal.

(28) Autrefois les hommes prenoient querelle au cabaret; on les a dégoûtés de ce plaisir grossier, en leur faisant bon marché des autres. Autrefois ils s'égorgeoient pour une maîtresse; en vivant plus familièrement

avec les femmes, ils ont trouvé que ce n'étoit pas la peine de se battre pour elles. L'ivresse & l'amour ôtés, il reste peu d'importants sujets de dispute. Dans le monde on ne se bat plus que pour le jeu. Les Militaires ne se battent plus que pour des passe-droits, ou pour n'être pas forcés de quitter le service. Dans ce siècle éclairé chacun sait calculer, à un écu près, ce que valent son honneur & sa vie.

raison d'un affront, l'épée à la main, n'est pas moins déshonoré qu'auparavant.

UNE quatrième conséquence de l'objet du même établissement, est que nul homme ne pouvant vivre civilement sans honneur, tous les États où l'on porte une épée, depuis le Prince jusqu'au soldat, & tous les États mêmes où l'on n'en porte point, doivent ressortir à cette Cour-d'honneur : les uns, pour rendre compte de leur conduite & de leurs actions; les autres, de leurs discours & de leurs maximes; tous également sujets à être honorés ou flétris selon la conformité ou l'opposition de leur vie ou de leurs sentimens aux principes de l'honneur établis dans la nation, & réformés insensiblement par le Tribunal sur ceux de la justice & de la raison. Borner cette compétence aux Nobles & aux Militaires, c'est couper les rejettons & laisser la racine; car si le point d'honneur fait agir la Noblesse, il fait parler le peuple; les uns ne se battent que parce que les autres les jugent; & pour changer les actions dont l'estime publique est l'objet, il faut auparavant changer les jugemens qu'on en porte. Je suis convaincu qu'on ne viendra jamais à bout d'opérer ces changemens sans y faire intervenir les femmes mêmes, de qui dépend en grande partie la manière de penser des hommes.

DE ce principe il suit encore que le Tribunal doit être plus ou moins redouté dans les diverses conditions, à proportion qu'elles ont plus ou moins d'honneur à perdre, selon les idées vulgaires qu'il faut toujours prendre ici pour règles. Si l'établissement est bien fait, les Grands & les Princes doivent trembler au seul nom de la Cour-d'honneur. Il auroit fallu qu'en l'instituant on y eût porté tous les démêlés personnels existans alors entre les premiers du Royaume; que le Tribunal les eût jugés définitivement autant qu'ils pouvoient l'être par les seules loix de l'honneur; que ces jugemens eussent été sévères; qu'il y eût eu des cessions de pas & de rang, personnelles & indépendantes du droit des places, des interdictions du port des armes ou de paroître devant la face du Prince, ou d'autres punitions semblables, nulles par elles-mêmes, grièves par l'opinion, jusqu'à l'infamie inclusivement, qu'on

auroit pu regarder comme la peine capitale décernée par la Cour-d'honneur ; que toutes ces peines eussent eu , par le concours de l'autorité suprême , les mêmes effets qu'a naturellement le jugement public quand la force n'annule point ses décisions ; que le Tribunal n'eût point statué sur des bagatelles , mais qu'il n'eût jamais rien fait à demi ; que le Roi même y eût été cité , quand il jetta sa canne par la fenêtre , de peur , dit-il , de frapper un Gentilhomme , (29) qu'il eût comparu en accusé avec sa partie ; qu'il eût été jugé solennellement , condamné à faire réparation au Gentilhomme pour l'affront indirect qu'il lui avoit fait ; & que le Tribunal lui eût en même-temps décerné un prix d'honneur , pour la modération du Monarque dans la colère. Ce prix , qui devoit être un signe très-simple , mais visible , porté par le Roi durant toute sa vie , lui eût été , ce me semble , un ornement plus honorable que ceux de la royauté , & je ne doute pas qu'il ne fût devenu le sujet des chants de plus d'un Poète. Il est certain que , quant à l'honneur , les Rois eux-mêmes sont soumis plus que personne au jugement du public , & peuvent par conséquent , sans s'abaisser , comparoître au Tribunal qui le représente. Louis XIV étoit digne de faire de ces choses-là , & je crois qu'il les eût faites , si quelqu'un les lui eût suggérées ,

AVEC toutes ces précautions & d'autres semblables , il est fort douteux qu'on eût réussi , parce qu'une pareille institution est entièrement contraire à l'esprit de la Monarchie ; mais il est très-sûr que pour les avoir négligées , pour avoir voulu mêler la force & les loix dans des matières de préjugés , & changer le point d'honneur par la violence , on a compromis l'autorité royale , & rendu méprisables des loix qui passioient leur pouvoir.

CEPENDANT en quoi consistoit ce préjugé qu'il s'agissoit de détruire ? Dans l'opinion la plus extravagante & la plus barbare qui jamais entra dans l'esprit humain , savoir , que tous les devoirs de la société sont suppléés par la bravoure ; qu'un homme n'est plus
fourbe ,

(29) M. de Lauzun. Voilà , selon moi , des coups de canne bien noblement appliqués.

fourbe, frippon, calomniateur, qu'il est civil, humain, poli, quand il fait se battre; que le mensonge se change en vérité; que le vol devient légitime, la perfidie honnête, l'infidélité louable, si-tôt qu'on soutient tout cela le fer à la main; qu'un affront est toujours bien réparé par un coup d'épée, & qu'on n'a jamais tort avec un homme, pourvu qu'on le rue. Il y a, je l'avoue, une autre sorte d'affaire où la gentillesse se mêle à la cruauté, & où l'on ne tue les gens que par hazard; c'est celle où l'on se bat au premier sang. Au premier sang! Grand Dieu! & qu'en veux-tu faire de ce sang, bête féroce! Le veux-tu boire? Le moyen de songer à ces horreurs sans émotion? Tels sont les préjugés que les Rois de France, armés de toute la force publique, ont vainement attaqués. L'opinion, Reine du monde, n'est point soumise au pouvoir des Rois; ils sont eux-mêmes ses premiers esclaves.

Je finis cette longue digression, qui malheureusement ne sera pas la dernière : & de cet exemple, trop brillant peut-être, *si parva licet componere magnis*, je reviens à des applications plus simples. Un des infailibles effets d'un théâtre établi dans une aussi petite ville que la nôtre, sera de changer nos maximes, ou, si l'on veut, nos préjugés & nos opinions publiques; ce qui changera nécessairement nos mœurs contre d'autres, meilleures ou pires, je n'en dis rien encore, mais sûrement moins convenables à notre constitution. Je demande, Monsieur, par quelles loix efficaces vous remédieriez à cela? Si le gouvernement peut beaucoup sur les mœurs, c'est seulement par son institution primitive : quand une fois il les a déterminées, non-seulement il n'a plus le pouvoir de les changer, à moins qu'il ne change, il a même bien de la peine à les maintenir contre les accidens inévitables qui les atraquent, & contre la pente naturelle qui les altère. Les opinions publiques, quoique si difficiles à gouverner, sont pourtant par elles-mêmes très-mobiles & changeantes. Le hazard, mille causes fortuites, mille circonstances imprévues font ce que la force & la raison ne sauroient faire; ou plutôt, c'est précisément parce que le hazard les dirige, que la force n'y peut rien : comme les dés qui partent de la main,

quelque impulsion qu'on leur donne, n'en amènent pas plus aisément le point qu'on desire.

TOUT ce que la sagesse humaine peut faire, est de prévenir les changemens, d'arrêter de loin tout ce qui les amène; mais si-tôt qu'on les souffre & qu'on les autorise, on est rarement maître de leurs effets, & l'on ne peut jamais se répondre de l'être. Comment donc préviendrons-nous ceux dont nous aurons volontairement introduit la cause? A l'imitation de l'établissement dont je viens de parler, nous proposerez-vous d'instituer des censeurs? Nous en avons déjà (30); & si toute la force de ce Tribunal suffit à peine pour nous maintenir tels que nous sommes; quand nous aurons ajouté une nouvelle inclinaison à la pente des mœurs, que fera-t-il pour arrêter ce progrès? Il est clair qu'il n'y pourra plus suffire. La première marque de son impuissance à prévenir les abus de la comédie, sera de la laisser établir. Car il est aisé de prévoir que ces deux établissemens ne sauroient subsister long-temps ensemble, & que la comédie tournera les Censeurs en ridicule, ou que les Censeurs feront chasser les Comédiens.

MAIS il ne s'agit pas seulement ici de l'insuffisance des loix pour réprimer de mauvaises mœurs, en laissant subsister leur cause. On trouvera, je le prévois, que, l'esprit rempli des abus qu'engendre nécessairement le théâtre, & de l'impossibilité générale de prévenir ces abus, je ne réponds pas assez précisément à l'expédient proposé, qui est d'avoir des Comédiens honnêtes gens, c'est-à-dire, de les rendre tels. Au fond cette discussion particulière n'est plus fort nécessaire: tout ce que j'ai dit jusqu'ici des effets de la comédie, étant indépendant des mœurs des Comédiens, n'en auroit pas moins lieu, quand ils auroient bien profité des leçons que vous nous exhortez à leur donner, & qu'ils deviendroient par nos soins autant de modèles de vertu. Cependant, par égard au sentiment de ceux de mes compatriotes qui ne voient d'autre danger dans la comédie que le mauvais exemple des Comédiens, je veux bien rechercher encore si, même dans leur supposition, cet expédient

est praticable avec quelque espoir de succès, & s'il doit suffire pour les tranquilliser.

EN commençant par observer les faits avant de raisonner sur les causes, je vois en général que l'état de Comédien est un état de licence & de mauvaises mœurs; que les hommes y sont livrés au désordre; que les femmes y mènent une vie scandaleuse; que les uns & les autres, avarés & prodigues tout à la fois, toujours accablés de dettes & toujours versant l'argent à pleines mains, sont aussi peu retenus sur leurs dissipations, que peu scrupuleux sur les moyens d'y pourvoir. Je vois encore que, par tout pays, leur profession est déshonorante, que ceux qui l'exercent, excommuniés ou non, sont par-tout méprisés (31), & qu'à Paris même, où ils ont plus de considération & une meilleure conduite que par-tout ailleurs; un Bourgeois craindrait de fréquenter ces mêmes Comédiens qu'on voit tous les jours à la table des Grands. Une troisième observation, non moins importante, est que ce dédain est plus fort par-tout où les mœurs sont plus pures, & qu'il y a des pays d'innocence & de simplicité où le métier de Comédien est presque en horreur. Voilà des faits incontestables. Vous me direz qu'il n'en résulte que des préjugés. J'en conviens; mais ces préjugés étant universels, il faut leur chercher une cause universelle, & je ne vois pas qu'on la puisse trouver ailleurs que dans la profession même à laquelle ils se rapportent. A cela vous répondez que les Comédiens ne se rendent méprisables que parce qu'on les méprise; mais pourquoi les eût-on méprisés s'ils n'eussent été méprisables? Pourquoi penseroit-on plus mal de leur état que des autres, s'il n'avoit rien qui l'en distinguât? Voilà ce qu'il faudroit examiner, peut-être, avant de les justifier aux dépens du public.

(31) Si les Anglois ont inhumé la célèbre Oldfield à côté de leurs Rois, ce n'étoit pas son métier, mais son talent qu'ils vouloient honorer. Chez eux les grands talens ennoblissent dans les moindres états; les petits avi-

lissent dans les plus illustres. Et quant à la profession des Comédiens, les mauvais & les médiocres sont méprisés à Londres autant ou plus que par-tout ailleurs.

JE pourrois imputer ces préjugés aux déclamations des Prêtres, si je ne les trouvois établis chez les Romains avant la naissance du Christianisme, & non-seulement courans vaguement dans l'esprit du peuple, mais autorisés par des loix expressees qui déclaroient les acteurs infâmes, leur ôtoient le titre & les droits de citoyens Romains, & mettoient les actrices au rang des prostituées. Ici toute autre raison manque, hors celle qui se tire de la nature de la chose. Les Prêtres payens & les dévots, plus favorables que contraires à des Spectacles qui faisoient partie des jeux consacrés à la Religion, (32) n'avoient aucun intérêt à les décrier, & ne les décrioient pas en effet. Cependant on pouvoit dès-lors se récrier, comme vous faites, sur l'inconsequente de déshonorer des gens qu'on protège, qu'on paie, qu'on pensionne; ce qui, à vrai dire, ne me paroît pas si étrange qu'à vous; car il est à propos quelquefois que l'État encourage & protège des professions déshonorantes, mais utiles, sans que ceux qui les exercent en doivent être plus considérés pour cela.

J'AI lu quelque part que ces flétrissures étoient moins imposées à de vrais Comédiens qu'à des Histrions & Farceurs qui souilloient leurs jeux d'indécences & d'obscénités: mais cette distinction est insoutenable; car les mots de Comédien & d'Histrion étoient parfaitement synonymes, & n'avoient d'autre différence, sinon que l'un étoit Grec & l'autre Etrusque. Cicéron, dans le livre de l'Orateur, appelle Histrions les deux plus grands Acteurs qu'ait jamais eu Rome, Ésope & Roscius; dans son plaidoyer pour ce dernier, il plaint un si honnête homme d'exercer un métier si peu honnête. Loin de distinguer entre les Comédiens, Histrions & Farceurs, ni entre les Acteurs des tragédies & ceux des comédies, la loi couvre indistinctement du même opprobre tous ceux qui montent sur le théâtre. *Quisquis in scenam pro-*

(32) Tite-Live dit que les jeux scéniques furent introduits à Rome l'an 390, à l'occasion d'une peste qu'il s'agissoit d'y faire cesser. Aujourd'hui

l'on fermeroit les Théâtres pour le même sujet, & sûrement cela seroit plus raisonnable.

dicrit, ait Prætor, infamis est. Il est vrai seulement que cet opprobre tomboit moins sur la représentation même, que sur l'état où l'on en faisoit métier; puisque la jeunesse de Rome représentoit publiquement, à la fin des grandes pièces, les attelanes ou exodes, sans déshonneur. A cela près, on voit dans mille endroits que tous les Comédiens indifféremment étoient esclaves, & traités comme tels, quand le public n'étoit pas content d'eux.

JE ne sache qu'un seul peuple qui n'ait pas eu là-dessus les maximes de tous les autres, ce sont les Grecs. Il est certain que chez eux la profession du Théâtre étoit si peu déshonnête que la Grèce fournit des exemples d'Acteurs chargés de certaines fonctions publiques, soit dans l'État, soit en Ambassades. Mais on pourroit trouver aisément les raisons de cette exception. 1^o. La Tragédie ayant été inventée chez les Grecs, aussi-bien que la Comédie, ils ne pouvoient jeter d'avance une impression de mépris sur un état dont on ne connoissoit pas encore les effets; & quand on commença de les connoître, l'opinion publique avoit déjà pris son plis. 2^o. Comme la Tragédie avoit quelque chose de sacré dans son origine, d'abord ses acteurs furent plutôt regardés comme des Prêtres que comme des baladins. 3^o. Tous les sujets des pièces n'étant tirés que des antiquités nationales dont les Grecs étoient idolâtres, ils voyoient dans ces mêmes acteurs, moins des gens qui jouoient des fables, que des citoyens instruits qui représentoient aux yeux de leurs compatriotes l'histoire de leur pays. 4^o. Ce peuple, enthousiaste de sa liberté jusqu'à croire que les Grecs étoient les seuls hommes libres par nature, se rappelloit, avec un vif sentiment de plaisir, les anciens malheurs & les crimes de ses maîtres. Ces grands tableaux l'instruisoient sans cesse, & il ne pouvoit se défendre d'un peu de respect pour les organes de cette instruction. 5^o. La Tragédie n'étant d'abord jouée que par des hommes, on ne voyoit point, sur leur Théâtre, ce mélange scandaleux d'hommes & de femmes qui fait des nôtres autant d'écoles de mauvaises mœurs. 6^o. Enfin leurs Spectacles n'avoient rien de la mesquinerie de ceux d'au-

jourd'hui. Leurs Théâtres n'étoient point élevés par l'intérêt & par l'avarice ; ils n'étoient point renfermés dans d'obscures prisons : leurs Acteurs n'avoient pas besoin de mettre à contribution les spectateurs, ni de compter du coin de l'œil les gens qu'ils voyoient passer la porte , pour être sûrs de leur souper.

CES grands & superbes Spectacles donnés sous le Ciel , à la face de toute une nation , n'offroient de toutes parts que des combats, des victoires , des prix, des objets capables d'inspirer aux Grecs une ardente émulation , & d'échauffer leurs cœurs de sentimens d'honneur & de gloire. C'est au milieu de cet imposant appareil, si propre à élever & remuer l'ame , que les Acteurs, animés du même zèle , partageoient, selon leurs talens , les honneurs rendus aux vainqueurs des Jeux, souvent aux premiers hommes de la nation. Je ne suis pas surpris que, loin de les avilir, leur métier, exercé de cette manière, leur donnât cette fierté de courage & ce noble désintéressement qui sembloit quelquefois élever l'Acteur à son personnage. Avec tout cela, jamais la Grèce, excepté Sparte, ne fut citée en exemple de bonnes mœurs ; & Sparte, qui ne souffroit point de Théâtre, n'avoit garde d'honorer ceux qui s'y montrent.

Revenons aux Romains, qui, loin de suivre à cet égard l'exemple des Grecs, en donnerent un tout contraire. Quand leurs loix déclaroient les Comédiens infâmes, étoit-ce dans le dessein d'en déshonorer la profession ? Quelle eût été l'utilité d'une disposition si cruelle ? Elles ne la déshonoroient point, elles rendoient seulement authentique le déshonneur qui en est inséparable ; car jamais les bonnes loix ne changent la nature des choses, elles ne font que la suivre, & celles-là seules sont observées. Il ne s'agit donc pas de crier d'abord contre les préjugés, mais de savoir premièrement si ce ne sont que des préjugés : si la profession de Comédien n'est point en effet déshonorante en elle-même ; car, si par malheur elle l'est, nous aurons beau statuer qu'elle ne l'est pas, au lieu de la réhabiliter, nous ne ferons que nous avilir nous-mêmes.

QU'EST-CE que le talent du Comédien ? L'art de se contrefaire, de revêtir un autre caractère que le sien, de paroître différent de ce qu'on est, de se passionner de sang froid, de dire autre chose que ce qu'on pense aussi naturellement que si l'on le pensoit réellement, & d'oublier enfin sa propre place à force de prendre celle d'autrui. Qu'est-ce que la profession du Comédien ? Un métier par lequel il se donne en représentation pour de l'argent, se soumet à l'ignominie & aux affronts qu'on achete le droit de lui faire, & met publiquement sa personne en vente. J'adjure tout homme sincère de dire s'il ne sent pas, au fond de son ame, qu'il y a dans ce trafic de soi-même quelque chose de servile & de bas. Vous autres Philosophes, qui vous prétendez si fort au-dessus des préjugés, ne moureriez-vous pas tous de honte, si, lâchement travestis en Rois, il vous falloit aller faire aux yeux du public un rôle différent du vôtre, & exposer vos Majestés aux huées de la populace ? Quel est donc, au fond, l'esprit que le Comédien reçoit de son état ? Un mélange de bassesse, de fausseté, de ridicule orgueil & d'indigne avilissement, qui le rend propre à toutes sortes de personnages, hors le plus noble de tous, celui d'homme qu'il abandonne.

JE fais que le jeu du Comédien n'est pas celui d'un fourbe qui veut en imposer ; qu'il ne prétend pas qu'on le prenne en effet pour la personne qu'il représente, ni qu'on le croie affecté des passions qu'il imite, & qu'en donnant cette imitation pour ce qu'elle est, il la rend tout-à-fait innocente. Aussi ne l'accusé-je pas d'être précisément un trompeur, mais de cultiver pour tout métier le talent de tromper les hommes, & de s'exercer à des habitudes qui, ne pouvant être innocentes qu'au Théâtre, ne servent partout ailleurs qu'à mal-faire. Ces hommes si bien parés, si bien exercés au ton de la galanterie & aux accens de la passion, n'abusent-ils jamais de cet art pour séduire de jeunes personnes ? Ces valets filoux, si subtils de la langue & de la main sur la scène, dans les besoins d'un métier plus dispendieux que lucratif, n'auront-ils jamais de distractions utiles ? Ne prendront-ils jamais la bourse d'un fils prodigue ou d'un père avare pour celle de Léandre ou

d'Argan? Par-tout la tentation de mal-faire augmente avec la facilité; & il faut que les Comédiens soient plus vertueux que les autres hommes, s'ils ne sont pas plus corrompus.

L'ORATEUR, le Prédicateur, pourra-t-on me dire encore, paient de leur personne, ainsi que le Comédien. La différence est très-grande. Quand l'Orateur se montre, c'est pour parler & non pour se donner en spectacle : il ne représente que lui-même, il ne fait que son propre rôle, ne parle qu'en son propre nom; ne dit ou ne doit dire que ce qu'il pense; l'homme & le personnage étant le même être, il est à sa place; il est dans le cas de tout autre citoyen qui remplit les fonctions de son état. Mais un Comédien sur la scène, étalant d'autres sentimens que les siens, ne disant que ce qu'on lui fait dire, représentant souvent un être chimérique, s'anéantit, pour ainsi dire, s'annule avec son héros; & dans cet oubli de l'homme, s'il en reste quelque chose, c'est pour être le jouet des spectateurs. Que dirai-je de ceux qui semblent avoir peur de valoir trop par eux-mêmes, & se dégradent jusqu'à représenter des personnages auxquels ils feroient bien fâchés de ressembler? C'est un grand mal, sans doute, de voir tant de scélérats dans le monde faire des rôles d'honnêtes gens; mais y a-t-il rien de plus odieux, de plus choquant, de plus lâche qu'un honnête homme à la Comédie, faisant le rôle d'un scélérat, & déployant tout son talent pour faire valoir de criminelles maximes, dont lui-même est pénétré d'horreur?

Si l'on ne voit en tout ceci qu'une profession peu honnête, on doit voir encore une source de mauvaises mœurs dans le désordre des Actrices, qui force & entraîne celui des Acteurs. Mais pourquoi ce désordre est-il inévitable? Ah, pourquoi! Dans tout autre temps on n'auroit pas besoin de le demander; mais dans ce siècle où règnent si fièrement les préjugés & l'erreur sous le nom de philosophie, les hommes, abrutis par leur vain savoir, ont fermé leur esprit à la voix de la raison & leur cœur à celle de la nature.

DANS tout état, dans tout pays, dans toute condition, les deux sexes ont entr'eux une liaison si forte & si naturelle, que les mœurs
de

de l'un décident toujours de celles de l'autre. Non que ces mœurs soient toujours les mêmes, mais elles ont toujours le même degré de bonté, modifié dans chaque sexe par les penchans qui lui sont propres. Les Angloises sont douces & timides. Les Anglois sont durs & féroces. D'où vient cette apparente opposition? De ce que le caractère de chaque sexe est ainsi renforcé, & que c'est aussi le caractère national de porter tout à l'extrême. A cela près, tout est semblable. Les deux sexes aiment à vivre à part, tous deux font cas des plaisirs de la table; tous deux se rassemblent pour boire après le repas, les hommes du vin, les femmes du thé; tous deux se livrent au jeu sans fureur, & s'en font un métier plutôt qu'une passion; tous deux ont un grand respect pour les choses honnêtes; tous deux aiment la patrie & les loix; tous deux honorent la foi conjugale, & s'ils la violent, ils ne se font point un honneur de la violer; la paix domestique plaît à tous deux; tous deux sont silencieux & taciturnes; tous deux difficiles à émouvoir; tous deux emportés dans leurs passions; pour tous deux l'amour est terrible & tragique, il décide du sort de leurs jours; il ne s'agit pas de moins, dit Muralt, que d'y laisser la raison ou la vie; enfin, tous deux se plaisent à la campagne, & les dames Angloises errent aussi volontiers dans leurs parcs solitaires, qu'elles vont se montrer à Vauxhall. De ce goût commun pour la solitude naît aussi celui des lectures contemplatives & des romans dont l'Angleterre est inondée. (33) Ainsi tous deux, plus recueillis avec eux-mêmes, se livrent moins à des imitations frivoles, prennent mieux le goût des vrais plaisirs de la vie, & songent moins à paroître heureux qu'à l'être.

J'AI cité les Anglois par préférence, parce qu'ils sont de toutes les nations du monde celle où les mœurs des deux sexes paroissent d'abord les plus contraires. De leur rapport dans ce pays-là nous pouvons conclure pour les autres. Toute la différence consiste en ce que la vie des femmes est un développement continuel de leurs

(33) Ils y sont, comme les hommes, sublimes ou détestables. On n'a jamais fait encore, en quelque lan-

gue que ce soit, de Roman égal à *Clarisse*, ni même approchant.

mœurs, au lieu que celles des hommes s'effaçant davantage dans l'uniformité des affaires, il faut attendre, pour en juger, de les voir dans les plaisirs. Voulez-vous donc connoître les hommes? Étudiez les femmes. Cette maxime est générale, & jusques-là tout le monde fera d'accord avec moi. Mais si j'ajoute qu'il n'y a point de bonnes mœurs pour les femmes hors d'une vie retirée & domestique; si je dis que les paisibles soins de la famille & du ménage sont leur partage, que la dignité de leur sexe est dans sa modestie, que la honte & la pudeur sont en elles inséparables de l'honnêteté, que rechercher les regards des hommes, c'est déjà s'en laisser corrompre, & que toute femme qui se montre se déshonore; à l'instant va s'élever contre moi cette philosophie d'un jour qui naît & meurt dans le coin d'une grande ville, & veut étouffer de-là le cri de la nature & la voix unanime du genre humain.

PRÉJUGÉS populaires, me crie-t-on! Petites erreurs de l'enfance! Tromperie des loix & de l'éducation! La pudeur n'est rien. Elle n'est qu'une invention des loix sociales pour mettre à couvert les droits des pères & des époux, & maintenir quelque ordre dans les familles. Pourquoi rougirions-nous des besoins que nous donna la nature? Pourquoi trouverions-nous un motif de honte dans un acte aussi indifférent en soi, & aussi utile dans ses effets que celui qui concourt à perpétuer l'espèce? Pourquoi, les desirs étant égaux des deux parts, les démonstrations en seroient-elles différentes? Pourquoi l'un des sexes se refuseroit-il plus que l'autre aux penchans qui leur sont communs? Pourquoi l'homme auroit-il sur ce point d'autres loix que les animaux?

TES pourquoi, dit le Dieu, ne finiroient jamais.

MAIS ce n'est pas à l'homme, c'est à son Auteur qu'il les faut adresser. N'est-il pas plaisant qu'il faille dire pourquoi j'ai honte d'un sentiment naturel, si cette honte ne m'est pas moins naturelle que ce sentiment même? Autant vaudroit me demander aussi pourquoi j'ai ce sentiment. Est-ce à moi de rendre compte de ce qu'a

fait la nature ? Par cette manière de raisonner, ceux qui ne voient pas pourquoi l'homme est existant, devraient nier qu'il existe.

J'AI peur que ces grands scrutateurs des Conseils de Dieu ; n'aient un peu légèrement pesé ses raisons. Moi qui ne me pique pas de les connoître, j'en crois voir qui leur ont échappé. Quoi qu'ils en disent, la honte qui voile aux yeux d'autrui les plaisirs de l'amour, est quelque chose. Elle est la sauve-garde commune que la nature a donnée aux deux sexes, dans un état de foiblesse & d'oubli d'eux-mêmes qui les livre à la merci du premier venu ; c'est ainsi qu'elle couvre leur sommeil des ombres de la nuit, afin que durant ce temps de ténèbres, ils soient moins exposés aux attaques les uns des autres ; c'est ainsi qu'elle fait chercher à tout animal souffrant la retraite & les lieux déserts, afin qu'il souffre & meurt en paix, hors des atteintes qu'il ne peut plus repousser.

A l'égard de la pudeur du sexe en particulier, quelle arme plus douce eût pu donner cette même nature à celui qu'elle destinoit à se défendre ? Les desirs sont égaux ? Qu'est-ce à dire ? Y a-t-il de part & d'autre mêmes facultés de les satisfaire ? Que deviendrait l'espèce humaine, si l'ordre de l'attaque & de la défense étoit changé ? L'assaillant choisiroit au hazard des temps où la victoire seroit impossible ; l'assailli seroit laissé en paix quand il auroit besoin de se rendre, & poursuivi sans relâche quand il seroit trop foible pour succomber, enfin le pouvoir & la volonté toujours en discorde, ne laissant jamais partager les desirs, l'amour ne seroit plus le soutien de la nature, il en seroit le destructeur & le fléau.

Si les deux sexes avoient également fait & reçu les avances, la vaine importunité n'eût point été sauvée ; des feux toujours languissans dans une ennuyeuse liberté ne se fussent jamais irrités, le plus doux de tous les sentimens eût à peine effleuré le cœur humain, & son objet eût été mal rempli. L'obstacle apparent qui semble éloigner cet objet, est au fond ce qui le rapproche. Les desirs voilés par la honte n'en deviennent que plus séduisans ; en

les gênant la pudeur les enflamme : ses craintes , ses détours , ses réserves , ses timides aveux , sa tendre & naïve finesse , disent mieux ce qu'elle croit taire que la passion ne l'eût dit sans elle : c'est elle qui donne du prix aux faveurs , & de la douceur aux refus. Le véritable amour possède en effet ce que la seule pudeur lui dispute ; ce mélange de foiblesse & de modestie le rend plus touchant & plus tendre ; moins il obtient , plus la valeur de ce qu'il obtient en augmente , & c'est ainsi qu'il jouit à la fois de ses privations & de ses plaisirs.

POURQUOI , disent-ils , ce qui n'est pas honteux à l'homme , le seroit-il à la femme ? Pourquoi l'un des sexes se feroit-il un crime de ce que l'autre se croit permis ? Comme si les conséquences étoient les mêmes des deux côtés ; comme si tous les austères devoirs de la femme ne dérieroient pas de cela seul , qu'un enfant doit avoir un père. Quand ces importantes considérations nous manqueroient , nous aurions toujours la même réponse à faire , & toujours elle seroit sans réplique. Ainsi l'a voulu la nature , c'est un crime d'étouffer sa voix. L'homme peut être audacieux , telle est sa destination (34) : il faut bien que quelqu'un se déclare. Mais

(34) Distinguons cette audace de l'insolence & de la brutalité ; car rien ne part de sentimens plus opposés , & n'a d'effets plus contraires. Je suppose l'amour innocent & libre , ne recevant de loix que de lui-même ; c'est à lui seul qu'il appartient de présider à ses mystères , & de former l'union des personnes , ainsi que celle des cœurs. Qu'un homme insulte à la pudeur du sexe ; & attente avec violence aux charmes d'un jeune objet qui ne sent rien pour lui ; sa grossièreté n'est point passionnée , elle est outrageante ; elle annonce un ame sans mœurs , sans délicatesse , incapable à la fois d'amour & d'honnêteté. Le plus grand prix des plaisirs est dans

le cœur qui les donne : un véritable amant ne trouveroit que douleur , rage & désespoir dans la possession même de ce qu'il aime , s'il croyoit n'en point être aimé.

Vouloir contenter insolemment ses desirs sans l'aveu de celle qui les fait naître , est l'audace d'un Satyre : celle d'un homme est de savoir les témoigner sans déplaire , de les rendre intéressans , de faire en sorte qu'on les partage , d'asservir les sentimens avant d'attaquer la personne. Ce n'est pas encore assez d'être aimé , les desirs partagés ne donnent pas seuls le droit de les satisfaire ; il faut de plus le consentement de la volonté. Le cœur accorde en vain ce que la volonté re-

route femme sans pudeur est coupable & dépravée, parce qu'elle foule au pied un sentiment naturel à son sexe.

COMMENT peut-on disputer la vérité de ce sentiment ? Toute la terre n'en rendit-elle pas l'éclatant témoignage, la seule comparaison des sexes suffiroit pour la constater. N'est-ce pas la nature qui pare les jeunes personnes de ces traits si doux qu'un peu de honte rend plus touchans encore ? N'est-ce pas elle qui met dans leurs yeux ce regard timide & tendre auquel on résiste avec tant de peine ? N'est-ce pas elle qui donne à leur teint plus d'éclat, & à leur peau plus de finesse, afin qu'une modeste rougeur s'y laisse mieux appercevoir ? N'est-ce pas elle qui les rend craintives afin qu'elles fussent, & foibles afin qu'elles cèdent ? A quoi bon leur donner un cœur plus sensible à la pitié, moins de vitesse à la course, un corps moins robuste, une stature moins haute, des muscles plus délicats, si elle ne les eût destinées à se laisser vaincre ? Assujetties aux incommodités de la grossesse, & aux douleurs de l'enfantement, ce surcroit de travail exigeoit-il une diminution de forces ? Mais pour cet état pénible, il les falloit assez fortes pour ne succomber qu'à leur volonté, & assez foibles pour avoir toujours un prétexte de se rendre. Voilà précisément le point où les a placées la nature.

PASSONS du raisonnement à l'expérience. Si la pudeur étoit un préjugé de la société & de l'éducation, ce sentiment devoit augmenter dans les lieux où l'éducation est plus soignée, & où l'on raffine incessamment sur les loix sociales ; il devoit être plus foible par-tout où l'on est resté plus près de l'état primitif. C'est tout le contraire. (35) Dans nos montagnes les femmes sont

fuse. L'honnête homme & l'amant s'en abstient, même quand il pourroit l'obtenir. Arracher ce consentement tacite, c'est user de toute la violence permise en amour. Le lire dans les yeux, le voir dans les manières, malgré le refus de la bouche, c'est l'art de celui qui fait aimer ; s'il acheve alors d'être heureux, il n'est point

brutal, il est honnête ; il n'outrage point la pudeur, il la respecte, il la sert ; il lui laisse l'honneur de défendre encore ce qu'elle eût peut-être abandonné.

(35) Je m'attends à l'objection. Les femmes sauvages n'ont point de pudeur, car elle vont nues. Je ré-

timides & modestes, un mot les fait rougir; elles n'osent lever les yeux sur les hommes, & gardent le silence devant eux. Dans les grandes villes la pudeur est ignoble & basse; c'est la seule chose dont une femme bien élevée auroit honte: & l'honneur d'avoir fait rougir un honnête homme n'appartient qu'aux femmes du meilleur air.

L'ARGUMENT tiré de l'exemple des bêtes ne conclut point; & n'est pas vrai. L'homme n'est point un chien ni un loup. Il ne faut qu'établir dans son espèce les premiers rapports de la société pour donner à ses sentimens une moralité toujours inconnue aux bêtes. Les animaux ont un cœur & des passions; mais la sainte image de l'honnête & du beau n'entra jamais que dans le cœur de l'homme.

MALGRÉ cela, où a-t-on pris que l'instinct ne produit jamais dans les animaux des effets semblables à ceux que la honte produit parmi les hommes? Je vois tous les jours des preuves du contraire. J'en vois se cacher dans certains besoins, pour dérober aux sens un objet de dégoût; je les vois ensuite, au lieu de fuir, s'empressez d'en couvrir les vestiges. Que manque-t-il à ces soins pour avoir un air de décence & d'honnêteté, sinon d'être pris par des hommes? Dans leurs amours, je vois des caprices, des choix, des refus concertés, qui tiennent de bien près à la maxime d'irriter la passion par des obstacles. A l'instant même où j'écris ceci, j'ai sous les yeux un exemple qui le confirme. Deux jeunes pigeons, dans l'heureux temps de leurs premières amours, m'offrent un tableau bien différent de la sorte brutalité que leur prêtent nos prétendus sages. La blanche colombe va suivant pas à pas son bien-aimé, & prend chasse elle-même aussi-tôt qu'il se retourne. Reste-t-il dans l'inaction, de légers coups de becs le réveillent; s'il se retire, on le poursuit; s'il se défend, un petit vol de six pas l'attire encore; l'innocence de la nature ménage les agaceries & la molle résistance,

ponds que les nôtres en ont encore moins; car elles s'habillent. Voyez la

fin de cet essai, au sujet des filles de Lacédémone.

avec un art qu'auroit à peine la plus habile coquette. Non, la folâtre Galatée ne faisoit pas mieux, & Virgile eût put tirer d'un colombier l'une de ses plus charmantes images.

QUAND on pourroit nier qu'un sentiment particulier de pudeur fut naturel aux femmes, en seroit-il moins vrai que, dans la société, leur partage doit être une vie domestique & retirée, & qu'on doit les élever dans des principes qui s'y rapportent? Si la timidité, la pudeur, la modestie qui leur sont propres sont des inventions sociales, il importe à la société que les femmes acquièrent ces qualités; il importe de les cultiver en elles, & toute femme qui les dédaigne offense les bonnes mœurs. Y a-t-il au monde un spectacle aussi touchant, aussi respectable que celui d'une mère de famille entourée de ses enfans, réglant les travaux de ses domestiques, procurant à son mari une vie heureuse, & gouvernant sagement la maison? C'est-là qu'elle se montre dans toute la dignité d'une honnête femme; c'est-là qu'elle impose vraiment du respect, & que la beauté partage avec honneur les hommages rendus à la vertu. Une maison dont la maîtresse est absente, est un corps sans ame, qui bientôt tombe en corruption; une femme hors de sa maison, perd son plus grand lustre, & dépouillée de ses vrais ornemens, elle se montre avec indécence. Si elle a un mari, que cherche-t-elle parmi les hommes? Si elle n'en a pas, comment s'expose-t-elle à rebuter, par un maintien peu modeste, celui qui seroit tenté de le devenir? Quoi qu'elle puisse faire, on sent qu'elle n'est pas à sa place en public, & sa beauté même, qui plaît sans intéresser, n'est qu'un tort de plus que le cœur lui reproche. Que cette impression nous vienne de la nature ou de l'éducation, elle est commune à tous les peuples du monde; par-tout on considère les femmes à proportion de leur modestie; par-tout on est convaincu qu'en négligeant les manières de leur sexe, elles en négligent les devoirs; par-tout on voit qu'alors tournant en effronterie la mâle & ferme assurance de l'homme, elles s'avilissent par cette odieuse imitation, & déshonorent à la fois leur sexe & le nôtre.

JE fais qu'il règne en quelques pays des coutumes contraires;

mais voyez aussi quelles mœurs elles ont fait naître ! Je ne voudrois pas d'autre exemple pour confirmer mes maximes. Appliquons aux mœurs des femmes ce que j'ai dit ci-devant de l'honneur qu'on leur porte. Chez tous les anciens peuples policés elles vivoient très-renfermées ; elles se montroient rarement en public , jamais avec des hommes ; elle ne se promenoient point avec eux ; elles n'avoient point la meilleure place au spectacle , elles ne s'y mettoient point en montre ; (36) il ne leur étoit pas même permis d'assister à tous , & l'on fait qu'il y avoit peine de mort contre celles qui s'oseroient montrer aux jeux Olympiques.

DANS la maison , elles avoient un appartement particulier où les hommes n'entroient point. Quand leurs maris donnoient à manger , elles se présentoient rarement à table ; les honnêtes femmes en sortoient avant la fin du repas , & les autres n'y paroissoient point au commencement. Il n'y avoit aucune assemblée commune pour les deux sexes ; ils ne passoient point la journée ensemble. Ce soin de ne pas se rassasier les uns des autres , faisoit qu'on s'en revoyoit avec plus de plaisir ; il est sûr qu'en général la paix domestique étoit mieux affermie , & qu'il régnoit plus d'union entre les époux (37) qu'il n'en règne aujourd'hui.

TELS étoient les usages des Perses , des Grecs , des Romains , & même des Égyptiens , malgré les mauvaises plaisanteries d'Hérodote qui se réfutent d'elles-mêmes. Si quelquefois les femmes sortoient des bornes de cette modestie , le cri public montrait que c'étoit une exception. Que n'a-t-on pas dit de la liberté du sexe à Sparte ? On peut comprendre aussi , par la *Lisistrata* d'Aristophane , combien l'impudence des Athéniennes étoit choquante aux yeux des

(36) Au Théâtre d'Athènes les femmes occupoient une galerie haute appelée *Cercis* , peu commode pour voir & pour être vues ; mais il paroît par l'aventure de Valérie & de Sylla , qu'au Cirque de Rome elles étoient mêlées avec les hommes.

(37) On en pourroit attribuer la cause à la facilité du divorce ; mais les Grecs en faisoient peu d'usage , & Rome subsista cinq cens ans avant que personne s'y prévalût de la loi qui le permettoit.

des Grecs; & dans Rome, déjà corrompue, avec quel scandale ne vit-on point encore les Dames Romaines se présenter au Tribunal des Triumvirs?

TOUT est changé. Depuis que des foules de barbares, traînant avec eux leurs femmes dans leurs armées, eurent inondé l'Europe, la licence des camps, jointe à la froideur naturelle des climats septentrionaux, qui rend la réserve moins nécessaire, introduisit une autre manière de vivre que favorisèrent les livres de chevalerie, où les belles Dames passaient leur vie à se faire enlever par des hommes, en tout bien & en tout honneur. Comme ces livres étoient les écoles de galanterie du temps, les idées de liberté qu'ils inspirèrent s'introduisirent sur-tout dans les Cours & les grandes villes, où l'on se pique davantage de politesse; par le progrès même de cette politesse, elle dut enfin dégénérer en grossièreté. C'est ainsi que la modestie naturelle au sexe est peu-à-peu disparue, & que les mœurs des vivandières se sont transmises aux femmes de qualité.

MAIS voulez-vous savoir combien ces usages, contraires aux idées naturelles, sont choquans pour qui n'en a pas l'habitude? Jugez-en par la surprise & l'embarras des étrangers & provinciaux à l'aspect de ces manières si nouvelles pour eux. Cet embarras fait l'éloge des femmes de leurs pays, & il est à croire que celles qui le causent en seroient moins fières si la source leur en étoit mieux connue. Ce n'est point qu'elles en imposent, c'est plutôt qu'elles font rougir, & que la pudeur, chassée par la femme de ses discours & de son maintien, se réfugie dans le cœur de l'homme.

REVENANT maintenant à nos Comédiennes, je demande comment un état dont l'unique objet est de se montrer au public, & qui pis est, de se montrer pour de l'argent, conviendrait à d'honnêtes femmes, & pourroit comparir en elles avec la modestie & les bonnes mœurs? A-t-on besoin même de disputer sur les différences morales des sexes, pour sentir combien il est difficile que celle qui se met à prix en représentation ne s'y mette bientôt en personne, & ne se laisse jamais tenter de satisfaire des desirs qu'elle

prend tant de soin d'exciter? Quoi! malgré mille timides précautions, une femme honnête & sage, exposée au moindre danger, a bien de la peine encore à se conserver un cœur à l'épreuve; & ces jeunes personnes audacieuses, sans autre éducation qu'un système de coquetterie & de rôles amoureux, dans une parure très-peu modeste, (38) sans cesse entourées d'une jeunesse ardente & réméraire, au milieu des douces voix de l'amour & du plaisir, résisteront à leur âge, à leur cœur, aux objets qui les environnent, aux discours qu'on leur tient, aux occasions toujours renaissantes, & à l'or auquel elles sont d'avance à demi vendues! Il faudroit nous croire une simplicité d'enfant pour vouloir nous en imposer à ce point. Le vice a beau se cacher dans l'obscurité, son empreinte est sur les fronts coupables; l'audace d'une femme est le signe assuré de sa honte; c'est pour avoir trop à rougir qu'elle ne rougit plus; & si quelquefois la pudeur survit à la chasteté, que doit-on penser de la chasteté quand la pudeur même est éteinte?

SUPPOSONS, si l'on veut, qu'il y ait eu quelques exceptions; supposons

QU'IL en soit jusqu'à trois que l'on pourroit nommer.

Je veux bien croire là dessus ce que je n'ai jamais ni vu, ni oui dire. Appellerons-nous un métier honnête celui qui fait d'une honnête femme un prodige, & qui nous porte à mépriser celles qui l'exercent, à moins de compter sur un miracle continuel? L'immodestie tient si bien à leur état, & elles le sentent si bien elles-mêmes, qu'il n'y en a pas une qui ne se crût ridicule de feindre au moins de prendre pour elle les discours de sagesse & d'honneur qu'elle débite au public. De peur que ces maximes sévères ne fissent un progrès nuisible à son intérêt, l'Actrice est toujours la première à parodier son rôle & à détruire son propre ouvrage. Elle quitte, en atteignant la coulisse, la morale du théâtre, aussi bien que sa dignité, & si l'on prend des leçons de vertu sur la scène, on les va bien vite oublier dans les foyers.

[38] Que sera-ce en leur supposant la beauté qu'on a raison d'exiger d'elles? Voyez les Entretiens sur le fils naturel, p. 183.

APRÈS ce que j'ai dit ci-devant, je n'ai pas besoin, je crois, d'expliquer encore comment le désordre des Actrices entraîne celui des Acteurs, sur-tout dans un métier qui les force à vivre entr'eux dans la plus grande familiarité. Je n'ai pas besoin de montrer comment d'un état déshonorant naissent des sentimens déshonnêtes, ni comment les vices divisent ceux que l'intérêt commun devrait réunir. Je ne m'étendrai pas sur mille sujets de discorde & de querelles que la distribution des rôles, le partage de la recette, le choix des pièces, la jalousie des applaudissemens doivent exciter sans cesse, principalement entre les Actrices, sans parler des intrigues de galanterie. Il est plus inutile encore que j'expose les effets que l'association du luxe & de la misère, inévitable entre ces gens-là, doit naturellement produire. J'en ai déjà trop dit pour vous & pour les hommes raisonnables; je n'en dirois jamais assez pour les gens prévenus, qui ne veulent pas voir ce que la raison leur montre, mais seulement ce qui convient à leurs passions ou à leurs préjugés.

SI tout cela tient à la profession du Comédien, que ferons-nous, Monsieur, pour prévenir des effets inévitables? Pour moi, je ne vois qu'un seul moyen; c'est d'ôter la cause. Quand les maux de l'homme lui viennent de sa nature ou d'une manière de vivre qu'il ne peut changer, les Médecins les préviennent-ils? Défendre au Comédien d'être vicieux, c'est défendre à l'homme d'être malade.

S'ENSUIT-IL delà qu'il faille mépriser tous les Comédiens? Il s'ensuit, au contraire, qu'un Comédien qui a de la modestie, des mœurs, de l'honnêteté, est, comme vous l'avez très-bien dit, doublement estimable, puisqu'il montre par-là que l'amour de la vertu l'emporte en lui sur les passions de l'homme, & sur l'ascendant de sa profession. Le seul tort qu'on lui peut imputer est de l'avoir embrassée; mais trop souvent un écart de jeunesse décide du sort de la vie; & quand on se sent un vrai talent, qui peut résister à son attrait? Les grands Acteurs portent avec eux leur excuse; ce sont les mauvais qu'il faut mépriser.

SI j'ai resté si long-temps dans les termes de la proposition générale, ce n'est pas que je n'eusse eu plus d'avantage encore à l'appliquer précisément à la ville de Genève; mais la répugnance de mettre mes concitoyens sur la scène, m'a fait différer autant que je l'ai pu de parler de nous. Il y faut pourtant venir à la fin, & je n'aurois rempli qu'imparfaitement ma tâche, si je ne cherchois, sur notre situation particulière, ce qui résultera de l'établissement d'un théâtre dans notre ville, au cas que votre avis & vos raisons déterminent le gouvernement à l'y souffrir. Je me bornerai à des effets si sensibles qu'ils ne puissent être contestés de personne qui connoisse un peu notre constitution.

GENÈVE est riche, il est vrai; mais, quoiqu'on n'y voie point ces énormes disproportions de fortune qui appauvrissent tout un pays pour enrichir quelques habitans, & sement la misère autour de l'opulence, il est certain que, si quelques Genevois possèdent d'assez grands biens, plusieurs vivent dans une disette assez dure, & que l'aisance du plus grand nombre vient d'un travail assidu, d'économie & de modération, plutôt que d'une richesse positive. Il y a bien des villes plus pauvres que la nôtre, où le bourgeois peut donner beaucoup plus à ses plaisirs, parce que le territoire qui le nourrit ne s'épuise pas, & que son temps n'étant d'aucun prix, il peut le perdre sans préjudice. Il n'en va pas ainsi parmi nous, qui, sans terre pour subsister, n'avons tous que notre industrie. Le peuple Genevois ne se soutient qu'à force de travail, & n'a le nécessaire qu'autant qu'il se refuse tout superflu: c'est une des raisons de nos loix somptuaires. Il me semble que ce qui doit d'abord frapper tout étranger entrant dans Genève, c'est l'air de vie & d'activité qu'il y voit régner. Tout s'occupe, tout est en mouvement, tout s'empresse à son travail & à ses affaires. Je ne crois pas que nulle autre aussi petite ville au monde offre un pareil spectacle. Visitez le quartier S. Gervais, toute l'horlogerie de l'Europe y paroît rassemblée. Parcourez le Molard & les rues basses, un appareil de commerce en grand, des monceaux de ballots, de tonneaux confusément jettés, une odeur d'Inde & de droguerie vous font imaginer un port de mer. Aux Pâquis, aux Eaux-vives,

le bruit & l'aspect des fabriques d'indienne & de toile peinte semblent vous transporter à Zurich. La ville se multiplie en quelque sorte par les travaux qui s'y font; & j'ai vu des gens, sur ce premier coup-d'œil, en estimer le peuple à cent mille ames. Les bras, l'emploi du temps, la vigilance, l'austère parcimonie; voilà les trésors du Genevois, voilà avec quoi nous attendons un amusement de gens oisifs, qui, nous ôtant à la fois le temps & l'argent, doublera réellement notre perte.

GENÈVE ne contient pas vingt-quatre mille ames, vous en convenez. Je vois que Lyon, bien plus riche à proportion, & du moins cinq ou six fois plus peuplé, entretient exactement un théâtre, & que, quand ce théâtre est un opéra, la ville n'y sauroit suffire. Je vois que Paris, la Capitale de la France & le gouffre des richesses de ce grand Royaume, en entretient trois assez médiocrement, & un quatrième en certains temps de l'année. Supposons ce quatrième (39) permanent. Je vois que, dans plus de six cens mille habitans, ce rendez-vous de l'opulence & de l'oisiveté fournit à peine journellement au Spectacle mille ou douze cens Spectateurs, tout compensé. Dans le reste du Royaume, je vois Bordeaux, Rouen, grands ports de mer; je vois Lille, Strasbourg, grandes villes de guerre, pleines d'Officiers oisifs qui passent leur vie à attendre qu'il soit midi & huit heures, avoir un théâtre de Comédie: encore faut-il des taxes involontaires pour le soutenir. Mais combien d'autres villes incomparablement plus grandes que la nôtre, combien de sièges de Parlemens & de Cours souveraines ne peuvent entretenir une Comédie à demeure?

POUR juger si nous sommes en état de mieux faire, prenons un terme de comparaison bien connu, tel, par exemple, que la ville de Paris. Je dis donc que, si plus de six cens mille habitans

(39) Si je ne compte point le Concert spirituel, c'est qu'au lieu d'être un spectacle ajouté aux autres, il n'en est que le supplément. Je ne compte pas, non plus, les petits spectacles de la Foire; mais aussi je la compte toute l'année, au lieu qu'elle ne dure

pas six mois. En recherchant, par comparaison, s'il est possible, qu'une troupe subsiste à Genève, je suppose par-tout des rapports plus favorables à l'affirmative que ne les donnent les faits connus.

ne fournissent journellement & l'un dans l'autre aux théâtres de Paris que douze cens Spectateurs, moins de vingt-quatre mille habitans n'en fourniront certainement pas plus de quarante-huit à Genève. Encore faut-il déduire les *gratis* de ce nombre, & supposer qu'il n'y a pas proportionnellement moins de défœuvrés à Genève qu'à Paris, supposition qui me paroît insoutenable.

OR, si les Comédiens François, pensionnés du Roi, & propriétaires de leur théâtre, ont bien de la peine à se soutenir à Paris avec une assemblée de trois cens Spectateurs par représentation (40), je demande comment les Comédiens de Genève se soutiendront avec une assemblée de quarante-huit Spectateurs pour toute ressource? Vous me direz qu'on vit à meilleur compte à Genève qu'à Paris. Oui, mais les billets d'entrée coûteront aussi moins à proportion : & puis, la dépense de la table n'est rien pour des Comédiens. Ce sont les habits, c'est la parure qui leur coûte ; il faudra faire venir tout cela de Paris, ou dresser des ouvriers mal-adroits. C'est dans les lieux où toutes ces choses sont communes qu'on les fait à meilleur marché. Vous direz encore qu'on les assujettira à nos loix somptuaires. Mais c'est en vain qu'on voudroit porter la réforme sur le théâtre, jamais Cléopâtre & Xercès ne goûteront notre simplicité. L'état des Comédiens étant de paroître, c'est leur ôter le goût de leur métier de les en empêcher, & je doute que jamais bon Acteur consente à se faire Quakre. Enfin, l'on peut m'objecter que la troupe de Genève, étant bien moins nombreuse que celle de Paris, pourra subsister à bien moindres frais. D'accord : mais cette différence sera-t-elle en raison de celle de 48 à 300? Ajoutez qu'une troupe plus nombreuse a aussi l'avantage de pouvoir jouer plus souvent, au lieu que dans une petite troupe où les doubles manquent, tous ne sauroient jouer tous les jours ; la

(40) Ceux qui ne vont aux spectacles que les beaux jours où l'assemblée est nombreuse, trouveront cette estimation trop foible ; mais ceux qui pendant dix ans les auront suivis, comme moi, bons & mauvais jours,

la trouveront sûrement trop forte. S'il faut donc diminuer le nombre journalier de 300 spectateurs à Paris, il faut diminuer proportionnellement celui de 48 à Genève ; ce qui renforce mes objections.

maladie, l'absence d'un seul Comédien fait manquer une représentation, & c'est autant de perdu pour la recette.

LE Genevois aime excessivement la campagne : on en peut juger par la quantité de maisons répandues autour de la ville. L'attrait de la chasse & la beauté des environs entretiennent ce goût salutaire. Les portes, fermées avant la nuit, ôtant la liberté de la promenade au-dehors, & les maisons de campagne étant si près, fort peu de gens aisés couchent en ville durant l'été. Chacun ayant passé la journée à ses affaires, part le soir à portes fermantes, & va dans sa petite retraite respirer l'air le plus pur, & jouir du plus charmant paysage qui soit sous le Ciel. Il y a même beaucoup de citoyens & de bourgeois qui y résident toute l'année, & n'ont point d'habitation dans Genève. Tout cela est autant de perdu pour la Comédie, & pendant toute la belle saison il ne restera presque pour l'entretenir que des gens qui n'y vont jamais. A Paris, c'est toute autre chose : on allie fort bien la Comédie avec la campagne ; & tout l'été l'on ne voit, à l'heure où finissent les spectacles, que carrosses sortir des portes. Quant aux gens qui couchent en ville, la liberté d'en sortir à toute heure, les tente moins que les incommodités qui l'accompagnent ne les rebutent. On s'ennuie si-tôt des promenades publiques, il faut aller chercher si loin la campagne, l'air en est si empesté d'immondices & la vue si peu attrayante, qu'on aime mieux aller s'enfermer au spectacle. Voilà donc encore une différence au désavantage de nos Comédiens, & une moitié de l'année perdue pour eux. Pensez-vous, Monsieur, qu'ils trouveront aisément sur le reste à remplir un si grand vuide ? Pour moi je ne vois aucun autre remède à cela que de changer l'heure où l'on ferme les portes, d'immoler notre sûreté à nos plaisirs, & de laisser une place forte ouverte pendant la nuit, (41) au milieu de trois Puissances dont la plus éloignée n'a pas demi-lieue à faire pour arriver à nos glacis.

(41) Je fais que toutes nos grandes fortifications sont la chose du monde la plus inutile, & que quand nous aurions assez de troupes pour les dé-

fendre, cela seroit fort inutile encore ; car sûrement on ne viendra pas nous assiéger. Mais pour n'avoir point de siège à craindre, nous n'en devons

CE n'est pas tout, il est impossible qu'un établissement si contraire à nos anciennes maximes soit généralement applaudi. Combien de généreux citoyens verront avec indignation ce monument du luxe & de la mollesse s'élever sur les ruines de notre antique simplicité, & menacer de loin la liberté publique ? Pensez-vous qu'ils iront autoriser cette innovation de leur présence, après l'avoir hautement improuvée ? Soyez sûr que plusieurs vont sans scrupule au Spectacle à Paris qui n'y mettront jamais les pieds à Genève, parce que le bien de la patrie leur est plus cher que leur amusement. Où sera l'imprudente mère qui osera mener sa fille à cette dangereuse école, & combien de femmes respectables croiroient se déshonorer en y allant elles-mêmes ? Si quelques personnes s'abstiennent à Paris d'aller au Spectacle, c'est uniquement par un principe de Religion, qui sûrement ne sera pas moins fort parmi nous, & nous aurons de plus les motifs de mœurs, de vertu, de patriotisme, qui retiendront encore ceux que la religion ne retiendrait pas. (42)

J'AI fait voir qu'il est absolument impossible qu'un Théâtre de comédie se soutienne à Genève par le seul concours des Spectateurs. Il faudra donc de deux choses l'une ; ou que les riches se cotisent pour le soutenir, charge onéreuse qu'assurément ils ne feront pas d'humeur à supporter long-temps ; ou que l'État s'en mêle & le soutienne à ses propres frais. Mais comment le soutiendra-t-il ? Sera-ce en retranchant, sur les dépenses nécessaires

pas moins veiller à nous garantir de toute surprise : rien n'est si facile que d'assembler des gens de guerre à notre voisinage. Nous avons trop appris l'usage qu'on en peut faire, & nous devons songer que les plus mauvais droits hors d'une place, se trouvent excellents quand on est dedans.

(42) Je n'entends point par-là qu'on puisse être vertueux sans Reli-

gion ; j'eus long-temps cette opinion trompeuse, dont je suis trop désabusé. Mais j'entends qu'un Croyant peut s'abstenir quelquefois, par des motifs de vertu purement sociale, de certaines actions indifférentes par elles-mêmes & qui n'intéressent point immédiatement la conscience, comme est celle d'aller aux spectacles, dans un lieu où il n'est pas bon qu'on les souffre.

faïres auxquelles fuffit à peine fon modique revenu, de quoi pourvoir à celle-là ? Ou bien deftinera-t-il à cet ufage important les fommes que l'économie & l'intégrité de l'adminiftration permet quelquefois de mettre en réfèrve pour les plus preffans befoins ? Faudra-t-il réformer notre petite garnifon & garder nous-mêmes nos portes ? Faudra-t-il réduire les foibles honoraires de nos Magiftrats, ou nous ôterons-nous pour cela toute reflource au moindre accident imprévu ? Au défaut de ces expédiens, je n'en vois plus qu'un qui foit praticable, c'eft la voie des taxes & impofitions, c'eft d'affembler nos Citoyens & Bourgeois en confeil général dans le temple de S. Pierre, & là de leur propofer gravement d'accorder un impôt pour l'établiffement de la Comédie. A Dieu ne plaife que je croie nos fages & dignes Magiftrats capables de faire jamais une propofition femblable ; & fur votre propre article, on peut juger affez comment elle feroit reçue.

Si nous avons le malheur de trouver quelque expédient propre à lever ces difficultés, ce feroit tant pis pour nous ; car cela ne pourroit fe faire qu'à la faveur de quelque vice fecret, qui, nous affoibliffant encore dans notre petiteffe, nous perdroit enfin tôt ou tard. Suppofons pourtant qu'un beau zèle du Théâtre nous fit faire un pareil miracle ; fuppofons les Comédiens bien établis dans Genève, bien contenus par nos loix, la Comédie floriffante & fréquentée ; fuppofons enfin notre ville dans l'état où vous dites qu'ayant des mœurs & des Spectacles, elle réuniroit les avantages des uns & des autres : avantages au refte qui me femblent peu compatibles, car celui des Spectacles n'étant que de fuppléer aux mœurs, eft nul par-tout où les mœurs existent.

LE premier effet fenfible de cet établiffement fera, comme je l'ai déjà dit, une révolution dans nos ufages, qui en produira néceffairement une dans nos mœurs. Cette révolution fera-t-elle bonne ou mauvaife ? C'eft ce qu'il eft temps d'examiner.

IL n'y a point d'État bien constitué où l'on ne trouve des

usages qui tiennent à la forme du gouvernement & servent à le maintenir. Tel étoit , par exemple , autrefois à Londres celui des coteries, si mal à propos rournées en dérision parmi les auteurs du Spectateur ; à ces coteries, ainsi devenues ridicules , ont succédés les cafés & les mauvais lieux. Je doute que le peuple Anglois ait beaucoup gagné au change. Des coteries semblables sont maintenant établies à Genève, sous le nom de *cercles*, & j'ai lieu, Monsieur, de juger par votre article que vous n'avez point observé sans estime le ton de sens & de raison qu'elles y font régner. Cet usage est ancien parmi nous, quoique son nom ne le soit pas. Les coteries existoient dans mon enfance sous le nom de *sociétés* ; mais la forme en étoit moins bonne & moins régulière. L'exercice des armes qui nous rassemble tous les printemps, les divers prix qu'on tire une partie de l'année, les fêtes militaires que ces prix occasionnent, le goût de la chasse commun à tous les Genevois, réunissant fréquemment les hommes, leur donnoient occasion de former entr'eux des sociétés de table, des parties de campagne, & enfin des liaisons d'amitié ; mais ces assemblées n'ayant pour objet que le plaisir & la joie, ne se formoit guères qu'au cabaret. Nos discordes civiles, où la nécessité des affaires obligeoit de s'assembler plus souvent & de délibérer de sang-froid, firent changer ces sociétés tumultueuses en des rendez-vous plus honnêtes. Ces rendez-vous prirent le nom de cercles, & d'une fort triste cause sont sortis de très-bons effets. (43)

CES cercles sont des sociétés de douze ou quinze personnes qui louent un appartement commode ; qu'on pourvoit à frais communs de meubles & de provisions nécessaires. C'est dans cet appartement que se rendent tous les après-midi ceux des associés que leurs affaires ou leurs plaisirs ne retiennent point ailleurs. On s'y rassemble, & là, chacun se livrant sans gêne aux amusemens de son goût, on joue, on cause, on lit, on boit, on fume. Quelquefois on y soupe, mais rarement, parce que

[43] Je parlerai ci-après des inconvéniens.

Le Genevois est rangé & se plaît à vivre avec sa famille. Souvent aussi l'on va se promener ensemble, & les amusemens qu'on se donne sont des exercices propres à rendre & maintenir le corps robuste. Les femmes & les filles de leur côté, se rassemblent par sociétés, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre. L'objet de cette réunion est un petit jeu de commerce, un goûter, &, comme on peut bien croire, un intarissable babil. Les hommes, sans être fort sévèrement exclus de ces sociétés, s'y mêlent assez rarement; & je penserois plus mal encore de ceux qu'on y voit toujours que de ceux qu'on n'y voit jamais.

TELS sont les amusemens journaliers de la Bourgeoisie de Genève. Sans être dépourvus de plaisir & de gaieté, ces amusemens ont quelque chose de simple & d'innocent qui convient à des mœurs républicaines : mais dès l'instant qu'il y aura Comédie, adieu les cercles, adieu les sociétés! Voilà la révolution que j'ai prédite, tout cela tombe nécessairement; & si vous m'objectez l'exemple de Londres, cité par moi-même, où les spectacles établis n'empêchoient point les coteries, je répondrai qu'il y a, par rapport à nous, une différence extrême : c'est qu'un théâtre, qui n'est qu'un point dans cette ville immense, sera dans la nôtre un grand objet qui absorbera tout.

Si vous me demandez ensuite où est le mal que les cercles soient abolis... Non, Monsieur, cette question ne viendra pas d'un Philosophe. C'est un discours de femme, ou de jeune homme qui traitera nos cercles de corps-de-garde, & croira sentir l'odeur du tabac. Il faut pourtant répondre; car, pour cette fois, quoique je m'adresse à vous, j'écris pour le peuple, & sans doute il y paroît; mais vous m'y avez forcé.

Je dis premièrement que, si c'est une mauvaise chose que l'odeur du tabac, c'en est une fort bonne de rester maître de son bien, & d'être sûr de coucher chez soi. Mais j'oublie déjà que je n'écris pas pour des d'Alembert. Il faut m'expliquer d'une autre manière.

SUIVONS les indications de la nature, consultons le bien de la société; nous trouverons que les deux sexes doivent se rassembler

quelquefois, & vivre ordinairement séparés. Je l'ai dit tantôt par rapport aux femmes, je le dis maintenant par rapport aux hommes. Ils se sentent autant & plus qu'elles de leur trop intime commerce; elles n'y perdent que leurs mœurs, & nous y perdons à la fois nos mœurs & notre constitution; car ce sexe plus foible, hors d'état de prendre notre manière de vivre trop pénible pour lui, nous force de prendre la sienne trop molle pour nous, & ne voulant plus souffrir de séparation, faute de pouvoir se rendre hommes, les femmes nous rendent femmes.

CET inconvénient qui dégrade l'homme, est très-grand partout; mais c'est sur-tout dans les États comme le nôtre qu'il importe de le prévenir. Qu'un Monarque gouverne des hommes ou des femmes, cela lui doit être assez indifférent, pourvu qu'il soit obéi; mais dans une République, il faut des hommes. (44)

LES anciens passoient presque leur vie en plein air, ou vaquant à leurs affaires, ou réglant celles de l'État sur la place publique, ou se promenant à la campagne, dans des jardins, au bord de la mer, à la pluie, au soleil, & presque toujours tête nue. (45) A tout cela point de femmes; mais on savoit bien les trouver au besoin; & nous ne voyons point, par leurs écrits & par les échantillons de leurs conversations qui nous restent, que l'esprit, ni le goût, ni l'amour même, perdissent rien à cette réserve. Pour nous, nous avons pris des manières toutes contraires: lâchement dévoués

[44] On me dira qu'il en faut aux Rois pour la guerre. Point du tout. Au lieu de trente mille hommes, ils n'ont, par exemple, qu'à lever cent mille femmes. Les femmes ne manquent pas de courage; elles préfèrent l'honneur à la vie; quand elles se battent, elles se battent bien. L'inconvénient de leur sexe est de ne pouvoir supporter les fatigues de la guerre & l'intempérie des saisons. Le secret est donc d'en avoir toujours le triple de ce qu'il en faut pour se battre, afin

de sacrifier les deux autres tiers aux maladies & à la mortalité.

[45] Après la bataille gagnée par Cambise sur Psalmetique, on distinguoit parmi les morts les Egyptiens, qui avoient toujours la tête nue, à l'extrême dureté de leurs crânes, au lieu que les Perses, toujours coiffés de leurs grosses thiares, avoient les crânes si tendres qu'on les brisoit sans effort. Hérodote lui-même fut, longtemps après, témoin de cette différence.

aux volontés du sexe que nous devrions protéger & non servir ; nous avons appris à le mépriser en lui obéissant, à l'outrager par nos soins railleurs ; & chaque femme de Paris rassemble dans son appartement un ferrail d'hommes plus femmes qu'elles, qui savent rendre à la beauté toutes sortes d'hommages, hors celui du cœur dont elle est digne. Mais voyez ces mêmes hommes toujours contrains dans ces prisons volontaires, se lever, se rasseoir, aller & venir sans cesse à la cheminée, à la fenêtre, prendre & poser cent fois un écran, feuilleter des livres, parcourir des tableaux, tourner, pirouetter par la chambre, tandis que l'idole, étendue sans mouvement dans sa chaise longue, n'a d'actif que la langue & les yeux. D'où vient cette différence, si ce n'est que la nature, qui impose aux femmes cette vie sédentaire & casanière, en prescrit aux hommes une route opposée, & que cette inquiétude indique en eux un vrai besoin ? Si les Orientaux, que la chaleur du climat fait assez transpirer, font peu d'exercice & ne se promènent point, au moins ils vont s'asseoir en plein air & respirer à leur aise ; au lieu qu'ici les femmes ont grand soin d'étouffer leurs amis dans de bonnes chambres bien fermées.

Si l'on compare la force des hommes anciens à celle des hommes d'aujourd'hui, on n'y trouve aucune espèce d'égalité. Nos exercices de l'Académie sont des jeux d'enfans auprès de ceux de l'ancienne Gymnastique ; on a quitté la paume, comme trop fatigante ; on ne peut plus voyager à cheval. Je ne dis rien de nos troupes. On ne conçoit plus les marches des armées Grecques & Romaines : le chemin, le travail, le fardeau du soldat Romain fatigue seulement à le lire, & accable l'imagination. Le cheval n'étoit pas permis aux Officiers d'Infanterie. Souvent les Généraux faisoient à pied les mêmes journées que leurs troupes. Jamais les deux Caton n'ont autrement voyagé, ni seuls, ni avec leurs armées. Othon lui même, l'efféminé Othon, marchoit armé de fer à la tête de la sienne, allant au-devant de Vitellius. Qu'on trouve à présent un seul homme de guerre capable d'en faire autant. Nous sommes déchus en tout. Nos Peintres & nos Sculpteurs se plaignent de ne plus trouver de modèles comparables à ceux de l'antique.

Pourquoi cela? L'homme a-t-il dégénéré? L'espèce a-t-elle une décrépitude physique, ainsi que l'individu? Au contraire: les Barbares du nord qui ont, pour ainsi dire, peuplé l'Europe d'une nouvelle race, étoient plus grands & plus forts que les Romains qu'ils ont vaincus & subjugués. Nous devrions donc être plus forts nous-mêmes, qui, pour la plupart, descendons de ces nouveaux venus; mais les premiers Romains vivoient en hommes (46), & trouvoient dans leurs continuels exercices la vigueur que la nature leur avoit refusée, au lieu que nous perdons la nôtre dans la vie indolente & lâche où nous réduit la dépendance du sexe. Si les Barbares dont je viens de parler vivoient avec les femmes, ils ne vivoient pas pour cela comme elles; c'étoient elles qui avoient le courage de vivre comme eux, ainsi que faisoient aussi celles de Sparte. La femme se rendoit robuste, & l'homme ne s'énervoit pas.

SI ce soin de contrarier la nature est nuisible au corps, il l'est encore plus à l'esprit. Imaginez quelle peut être la trempe de l'ame d'un homme uniquement occupé de l'importante affaire d'amuser les femmes, & qui passe sa vie entière à faire pour elles ce qu'elles devroient faire pour nous, quand, épuisés de travaux dont elles sont incapables, nos esprits ont besoin de délassement. Livrés à ces puérides habitudes, à quoi pourrions-nous jamais nous élever de grand? Nos talens, nos écrits se sentent de nos frivoles occupations (47): agréables, si l'on veut, mais petits & froids comme

[46] Les Romains étoient les hommes les plus petits & les plus foibles de tous les peuples de l'Italie; & cette différence étoit si grande, dit Tite-Live, qu'elle s'appercevoit au premier coup d'œil dans les troupes des uns & des autres. Cependant l'exercice & la discipline prévalurent tellement sur la Nature, que les foibles firent ce que ne pouvoient faire les forts, & les vainquirent.

(47) Les femmes, en général, n'aiment aucun art, ne se connoissent à aucun, & n'ont aucun génie. Elles peuvent réussir aux petits ouvrages qui ne demandent que de la légèreté d'esprit, du goût, de la grace, quelquefois même de la philosophie & du raisonnement. Elles peuvent acquérir de la science, de l'érudition, des talens, & tout ce qui s'acquiert à force de travail. Mais ce feu cé-

nos sentimens, ils ont pour tout mérite ce tour facile qu'on n'a pas grande peine à donner à des riens. Ces foules d'ouvrages éphémères qui naissent journellement, n'étant faits que pour amuser des femmes, & n'ayant ni force, ni profondeur, volent tous de la toilette au comptoir. C'est le moyen de récrire incessamment les mêmes, & de les rendre toujours nouveaux. On m'en citera deux ou trois qui serviront d'exceptions; mais moi j'en citerai cent mille qui confirmeront la règle. C'est pour cela que la plupart des productions de notre âge passeront avec lui, & la postérité croira qu'on fit bien peu de livres, dans ce même siècle où l'on en fait tant.

IL ne seroit pas difficile de montrer qu'au lieu de gagner à ces usages, les femmes y perdent. On les flatte sans les aimer; on les sert sans les honorer; elles sont entourées d'agréables; mais elles n'ont plus d'amans; & le pis est que les premiers, sans avoir les sentimens des autres, n'en usent pas moins tous les droits. La société des deux sexes, devenue trop commune & trop facile, a produit ces deux effets; & c'est ainsi que l'esprit général de la galanterie étouffe à la fois le génie & l'amour.

POUR moi, j'ai peine à concevoir comment on rend assez peu d'honneur aux femmes pour leur oser adresser sans cesse ces fades propos galans, ces complimens insultans & moqueurs, auxquels on ne daigne pas même donner un air de bonne foi; les outrager par ces évidens mensonges, n'est ce pas leur déclarer assez nettement qu'on ne trouve aucune vérité obligeante à leur dire? Que

ceste qui échauffe & embrase l'ame, ce génie qui consume & dévore, cette brûlante éloquence, ces transports sublimes qui portent leurs ravissemens jusqu'au fond des cœurs, manqueront toujours aux écrits des femmes: ils sont tous froids & jolis comme elles; ils auront tant d'esprit que vous voudrez, jamais d'ame; ils seroient cent fois plutôt sensés que passionnés. El-

les ne savent ni décrire ni sentir l'amour même. La seule Sapho, que je sache, & une autre, mériteroient d'être exceptées. Je parierois tout au monde que les Lettres Portugaises ont été écrites par un homme. Or, partout où dominent les femmes, leur goût doit aussi dominer: & voilà ce qui détermine celui de notre siècle,

L'amour se fasse illusion sur les qualités de ce qu'on aime, cela n'arrive que trop souvent ; mais est-il question d'amour dans tout ce maussade jargon ? Ceux mêmes qui s'en servent, ne s'en servent-ils pas également pour toutes les femmes, & ne seroient-ils pas au désespoir qu'on les crût sérieusement amoureux d'une seule ? Qu'ils ne s'en inquietent pas. Il faudroit avoir d'étranges idées de l'amour pour les en croire capables, & rien n'est plus éloigné de son ton que celui de la galanterie. De la manière que je conçois cette passion terrible, son trouble, ses égaremens, ses palpitations, ses transports, ses brûlantes expressions, son silence plus énergique, ses inexprimables regards que leur timidité rend téméraires, & qui montrent les desirs par la crainte, il me semble qu'après un langage aussi véhément, si l'amant venoit à dire une seule fois, *je vous aime*, l'amante indignée lui diroit, *vous ne m'aimez plus*, & ne le reverroit de sa vie.

Nos cercles conservent encore parmi nous quelque image des mœurs antiques. Les hommes entre eux dispensés de rabaisser leurs idées à la portée des femmes, & d'habiller galamment la raison, peuvent se livrer à des discours graves & sérieux sans crainte du ridicule. On ose parler de patrie & de vertu sans passer pour rabâcheur ; on ose être soi-même sans s'affervir aux maximes d'une cailllette. Si le tour de la conversation devient moins poli, les raisons prennent plus de poids ; on ne se paie point de plaisanterie ni de gentillesse. On ne se tire point d'affaire par de bons mots. On ne se ménage point dans la dispute : chacun, se sentant attaqué de toutes les forces de son adversaire, est obligé d'employer toutes les siennes pour se défendre ; c'est ainsi que l'esprit acquiert de la justesse & de la vigueur. S'il se mêle à tout cela quelques propos licencieux, il ne faut point trop s'en effaroucher : les moins grossiers ne sont pas toujours les plus honnêtes, & ce langage un peu rustaut est préférable encore à ce style le plus recherché, dans lequel les deux sexes se séduisent mutuellement & se familiarisent déceimment avec le vice. La manière de vivre plus conforme aux inclinations de l'homme, est aussi mieux assortie à son tempérament. On ne reste point toute la journée établi sur une

chaise

chaise. On se livre à des jeux d'exercice, on va, on vient; plusieurs cercles se tiennent à la campagne, d'autres s'y rendent. On a des jardins pour la promenade, des cours spacieuses pour s'exercer, un grand lac pour nager, tout le pays ouvert pour la chasse; & il ne faut pas croire que cette chasse se fasse aussi commodément qu'aux environs de Paris, où l'on trouve le gibier sous ses pieds & où l'on tire à cheval. Enfin ces honnêtes & innocentes institutions rassemblent tout ce qui peut contribuer à former dans les mêmes hommes des amis, des citoyens, des soldats, & par conséquent tout ce qui convient le mieux à un peuple libre.

ON accuse d'un défaut les sociétés des femmes, c'est de les rendre médisantes & satyriques; & l'on peut bien comprendre, en effet, que les anecdotes d'une petite ville n'échappent pas à ces comités féminins; on pense bien aussi que les maris absens y font peu ménagés, & que toute femme jolice & fêtée n'a pas beau jeu dans le cercle de sa voisine. Mais peut-être y a-t-il dans cet inconvénient plus de bien que de mal, & toujours est-il incontestablement moindre que ceux dont il tient la place: car lequel vaut le mieux qu'une femme dise avec ses amies du mal de son mari, ou que tête-à-tête avec un homme elle lui en fasse, qu'elle critique le désordre de sa voisine, ou qu'elle l'imite? Quoique les Genevoises disent assez librement ce qu'elles savent & quelquefois ce qu'elles conjecturent, elles ont une véritable horreur de la calomnie, & l'on ne leur entendra jamais intenter contre autrui des accusations qu'elles croient fausses; tandis qu'en d'autres pays les femmes, également coupables par le silence & par leurs discours, cachent, de peur de représailles, le mal qu'elles savent, & publient, par vengeance, celui qu'elles ont inventés.

COMBIEN de scandales publics ne retient pas la crainte de ces sévères observatrices? Elles font presque dans notre ville la fonction des Censeurs. C'est ainsi que dans les beaux temps de Rome, les citoyens, surveillans les uns des autres, s'accusoient publiquement par zèle pour la justice; mais quand Rome fut corrompue, & qu'il ne resta plus rien à faire pour les bonnes

mœurs que de cacher les mauvaises, la haine des vices qui les démasque en devint un. Aux citoyens zélés succédèrent des délateurs infâmes, & au lieu qu'autrefois les bons accusoient les méchans, ils en furent accusés à leur tour. Grace au Ciel nous sommes loin d'un terme si funeste. Nous ne sommes point réduits à nous cacher à nos propres yeux, de peur de nous faire horreur. Pour moi, je n'en aurai pas meilleure opinion des femmes, quand elles seront plus circonspectes : on se ménagera davantage, quand on aura plus de raisons de se ménager, & quand chacune aura besoin pour elle-même de la discrétion dont elle donnera l'exemple aux autres.

QU'ON ne s'alarme donc point tant du caquet des sociétés des femmes. Qu'elles médisent tant qu'elles voudront, pourvu qu'elles médisent entr'elles. Des femmes véritablement corrompues ne sauroient supporter long-temps cette manière de vivre, & quelque chère que leur pût être la médifance, elles voudroient médire avec des hommes. Quoi qu'on m'ait pu dire à cet égard, je n'ai jamais vu aucune de ces sociétés sans un secret mouvement d'estime & de respect pour celles qui la composent. Telle est, me disois-je, la destitution de la nature, qui donne différens goûts aux deux sexes, afin qu'ils vivent séparés & chacun à sa manière. (48) Ces aimables personnes passent ainsi leurs jours, livrées aux occupations qui leur conviennent, ou à des amusemens innocens & simples, très-propres à toucher un cœur honnête & à donner bonne opinion d'elles. Je ne fais ce qu'elles ont dit, mais elles ont vécu ensemble; elles ont pu parler des hommes, mais elles se sont passées d'eux; & tandis qu'elles critiquoient si sévèrement la conduite des autres, au moins la leur étoit irréprochable.

LES cercles d'hommes ont aussi leurs inconvéniens, sans doute;

(48) Ce principe, auquel tiennent toutes bonnes mœurs, est développé d'une manière plus claire & plus étendue dans un manuscrit dont je suis dépositaire, & que je me propose de

publier, s'il me reste assez de temps pour cela, quoique cette annonce ne soit guères propre à lui concilier d'avance la faveur des Dames.

quoi d'humain n'a pas les siens? On joue, on boit, on s'enivre, on passe les nuits; tout cela peut être vrai, tout cela peut être exagéré. Il y a par-tout mélange de bien & de mal, mais à diverses mesures. On abuse de tout : axiome trivial, sur lequel on ne doit ni tout rejeter, ni tout admettre. La règle pour choisir est simple. Quand le bien surpasse le mal, la chose doit être admise, malgré ses inconvéniens; quand le mal surpasse le bien, il la faut rejeter, même avec ses avantages. Quand la chose est bonne en elle-même & n'est mauvaise que dans ses abus, quand les abus peuvent être prévenus sans beaucoup de peine, ou tolérés sans grand préjudice, ils peuvent servir de prétexte & non de raison pour abolir un usage utile; mais ce qui est mauvais en soi sera toujours mauvais (49), quoi qu'on fasse pour en tirer un bon usage. Telle est la différence essentielle des cercles aux spectacles.

LES citoyens d'un même État, les habitans d'une même ville ne sont point des Anachorètes, ils ne sauroient vivre toujours seuls & séparés; quand ils le pourroient, il ne faudroit pas les y contraindre. Il n'y a que le plus farouche despotisme qui s'alarme à la vue de sept ou huit hommes assemblés, craignant toujours que leurs entretiens ne roule sur leurs misères.

OR, de toutes les sortes de liaisons qui peuvent rassembler les particuliers dans une ville comme la nôtre, les cercles forment, sans contredit, la plus raisonnable, la plus honnête, & la moins dangereuse : parce qu'elle ne veut ni ne peut se cacher, qu'elle est publique, permise, & que l'ordre & la règle y règnent. Il est même facile à démontrer que les abus qui peuvent en résulter naîtroient également de toutes les autres, ou qu'elles en produiroient de plus grands encore. Avant de songer à détruire un usage établi, on doit avoir bien pesé ceux qui s'introduiront à sa place. Quiconque en pourra proposer un qui soit praticable & duquel ne résulte aucun abus, qu'il le propose, & qu'ensuite les cercles soient abolis : à la bonne heure. En attendant, laissons, s'il le

(49) Je parle dans l'ordre moral; car dans l'ordre physique il n'y a rien d'absolument mauvais. Le tout est bien.

fait, passer la nuit à boire à ceux qui, sans cela, la passeroient peut-être à faire pis.

TOUTE intempérance est vicieuse, & sur-tout celle qui nous ôte la plus noble de nos facultés. L'excès du vin dégrade l'homme, aliène au moins sa raison pour un temps & l'abrutit à la longue. Mais enfin, le goût du vin n'est pas un crime, il en fait rarement commettre; il rend l'homme stupide & non pas méchant. (50) Pour une querelle passagère qu'il cause, il forme cent attachemens durables. Généralement parlant, les buveurs ont de la cordialité, de la franchise; ils sont presque tous bons, droits, justes, fidèles, braves & honnêtes gens, à leur défaut près. En osera-t-on dire autant des vices qu'on substitue à celui-là, ou bien prétend-on faire de toute une ville un peuple d'hommes sans défauts & retenus en toute chose? Combien de vertus apparentes cachent souvent des vices réels! Le sage est sobre par tempérance, le fourbe l'est par fausseté. Dans les pays de mauvaises mœurs, d'intrigues, de trahisons, d'adultères, on redoute un état d'indiscrétion où le cœur se montre sans qu'on y songe. Par-tout les gens qui abhorrent le plus l'ivresse sont ceux qui ont le plus d'intérêt à s'en garantir. En Suisse elle est presque en estime: à Naples, elle est en horreur; mais au fond laquelle est le plus à craindre de l'intempérance du Suisse ou de la réserve de l'Italien?

JE le répète, il vaudroit mieux être sobre & vrai, non-seulement pour soi, même pour la société: car tout ce qui est mal en morale, est mal encore en politique. Mais le Prédicateur s'arrête au mal personnel, le Magistrat ne voit que les conséquences publiques; l'un n'a pour objet que la perfection de l'homme où l'homme

(50) Ne calomnions point le vice même, n'a-t-il pas assez de sa laideur? Le vin ne donne pas de la méchanceté, il la décèle. Celui qui tua Clitus dans l'ivresse, fit mourir Philotas de sang froid. Si l'ivresse a ses fureurs, quelle passion n'a pas les fennes? La différence est que les au-

tres restent au fond de l'ame, & que celle-là s'allume & s'éteint à l'instant. A cet emportement près, qui passe & qu'on évite aisément, soyons sûrs que quiconque fait dans le vin de méchantes actions, couve à jeun de méchans desseins.

n'atteint point, l'autre que le bien de l'État autant qu'il y peut atteindre : ainsi tout ce qu'on a raison de blâmer en chaire ne doit pas être puni par les loix. Jamais peuple n'a péri par l'excès du vin, tous périssent par le désordre des femmes. La raison de cette différence est claire : le premier de ces deux vices détourne des autres, le second les engendre tous. La diversité des âges y fait encore. Le vin tente moins la jeunesse & l'abat moins aisément ; un sang ardent lui donne d'autres desirs : dans l'âge des passions toutes s'enflamment au feu d'une seule, la raison s'altère en naissant, & l'homme encore indompté devient indisciplinable avant que d'avoir porté le joug des loix. Mais qu'un sang à demi-glacé cherche un secours qui le ranime, qu'une liqueur bienfaisante supplée aux esprits qu'il n'a plus (51) ; quand un vieillard abuse de ce doux remède, il a déjà rempli ses devoirs envers sa patrie, il ne la prive que du rebut de ses ans. Il a tort, sans doute : il cesse avant la mort d'être citoyen. Mais l'autre ne commence pas même à l'être ; il se rend plutôt l'ennemi public, par la séduction de ses complices, par l'exemple & l'effet de ses mœurs corrompues, surtout par la morale pernicieuse qu'il ne manque pas de répandre pour les autoriser. Il vaudroit mieux qu'il n'eût point existé.

DE la passion du jeu naît un plus dangereux abus, mais qu'on prévient ou réprime aisément. C'est une affaire de police, dont l'inspection devient plus facile & mieux séante dans les cercles que dans les maisons particulières. L'opinion peut beaucoup encore en ce point ; & si-tôt qu'on voudra mettre en honneur les jeux d'exercice & d'adresse, les cartes, les dés, les jeux de hazard tomberont infailliblement. Je ne crois pas même, quoi qu'on en dise, que ces moyens oisifs & trompeurs de remplir sa bourse, prennent jamais grand crédit chez un peuple raisonneur & laborieux, qui connoît trop le prix du temps & de l'argent pour aimer à les perdre ensemble.

CONSERVONS donc les cercles, même avec leurs défauts : car ces

(51) Platon dans ses loix permet aux seuls vieillards l'usage du vin, & même il leur en permet quelquefois l'excès.

défauts ne sont pas dans les cercles, mais dans les hommes qui les composent; & il n'y a point dans la vie sociale de forme imaginable sous laquelle ces mêmes défauts ne produisent de plus nuisibles effets. Encore un coup, ne cherchons point la chimère de la perfection; mais le mieux possible selon la nature de l'homme & la constitution de la société. Il y a tel peuple à qui je dirois: détruisez cercles & coteries, ôtez toute barrière de bienfiance entre les sexes, remontez, s'il est possible, jusqu'à n'être que corrompu; mais vous, Genevois, évitez de le devenir, s'il est temps encore. Craignez le premier pas qu'on ne fait jamais seuls, & songez qu'il est plus aisé de garder de bonnes mœurs que de mettre un terme aux mauvaises.

DEUX ans seulement de Comédie, & tout est bouleversé. L'on ne sauroit se partager entre tant d'amusemens: l'heure des spectacles étant celle des cercles, les fera dissoudre; il s'en détachera trop de membres, ceux qui resteront seront trop peu assidus pour être d'une grande ressource les uns aux autres, & laisser subsister long-temps les associations. Les deux sexes réunis journellement dans un même lieu, les parties qui se lieront pour s'y rendre, les manières de vivre qu'on y verra dépeintes & qu'on s'empressera d'imiter; l'exposition des Dames & Demoiselles parées tout de leur mieux, & mises en étalage dans des loges, comme sur le devant d'une boutique, en attendant les acheteurs; l'affluence de la belle jeunesse qui viendra de son côté s'offrir en montre, & trouvera bien plus beau de faire des entrechats au Théâtre que l'exercice à Plain-Palais; les petits soupers de femmes qui s'arrangeront en sortant, ne fût-ce qu'avec les Actrices; enfin, le mépris des anciens usages qui résultera de l'adoption des nouveaux; tout cela substituera bientôt l'agréable vie de Paris & les bons airs de France à notre ancienne simplicité, & je doute un peu que des Parisiens à Genève y conservent long-temps le goût de notre gouvernement.

IL ne faut point le dissimuler, les intentions sont droites encore; mais les mœurs inclinent déjà visiblement vers la décadence, & nous suivons de loin les traces des mêmes peuples dont nous ne

laissons pas de craindre le fort. Par exemple, on m'assure que l'éducation de la jeunesse est généralement beaucoup meilleure qu'elle n'étoit autrefois; ce qui pourtant ne peut guères se prouver qu'en montrant qu'elle fait de meilleurs citoyens. Il est certain que les enfans font mieux la révérence; qu'ils savent plus galamment donner la main aux Dames, & leur dire une infinité de gentilleses pour lesquelles je leur ferois, moi, donner le fouet; qu'ils savent décider, trancher, interroger, couper la parole aux hommes, importuner tout le monde sans modestie & sans discrétion. On me dit que cela les forme; je conviens que cela les forme à être impertinens, & c'est, de toutes les choses qu'ils apprennent par cette méthode, la seule qu'ils n'oublient point. Ce n'est pas tout. Pour les retenir auprès des femmes qu'ils sont destinés à défennuyer, on a soin de les élever précisément comme elles: on les garantit du soleil, du vent, de la pluie, de la poussière, afin qu'ils ne puissent jamais rien supporter de tout cela. Ne pouvant les préserver entièrement du contact de l'air, on fait du moins qu'il ne leur arrive qu'après avoir perdu la moitié de son ressort. On les prive de tout exercice, on leur ôte toutes leurs facultés, on les rend ineptes à tout autre usage qu'aux soins auxquels ils sont destinés; & la seule chose que les femmes n'exigent pas de ces vils esclaves, est de se consacrer à leur service à la façon des Orientaux. A cela près, tout ce qui les distingue d'elles, c'est que la nature leur en ayant refusé les graces, ils y substituent des ridicules. A mon dernier voyage à Genève, j'ai déjà vu plusieurs de ces jeunes Demoiselles en juste-au-corps, les dents blanches, la main potelée, la voix flûtée, un joli parasol verd à la main, contrefaire assez mal-adroitement les hommes.

ON étoit plus grossier de mon temps. Les enfans rustiquement élevés n'avoient point de teint à conserver, & ne craignoient point les injures de l'air auxquelles ils s'étoient aguerris de bonne heure. Les pères les menoient avec eux à la chasse, en campagne, à tous leurs exercices, dans toutes les sociétés. Timides & modestes devant les gens âgés, ils étoient hardis, fiers, querelleux entr'eux; ils n'avoient point de frisure à con-

server ; ils se défioient à la lutte , à la course , aux coups ; ils se battoient à bon escient , se bleffoient quelquefois , & puis s'embrassoient en pleurant. Ils revenoient au logis suans , essoufflés , déchirés : c'étoient de vrais polissons ; mais ces polissons ont fait des hommes qui ont dans le cœur du zèle pour servir la patrie & du sang à verser pour elle. Plaise à Dieu qu'on en puisse dire autant un jour de nos beaux petits Messieurs requinqués , & que ces hommes de quinze ans ne soient pas des enfans à trente !

HEUREUSEMENT ils ne sont point tous ainsi. Le plus grand nombre encore a gardé cette antique rudesse , conservatrice de la bonne constitution , ainsi que des bonnes mœurs. Ceux mêmes qu'une éducation trop délicate amollit pour un temps , seront contrains , étant grands , de se plier aux habitudes de leurs compatriotes. Les uns perdront leur âpreté dans le commerce du monde , les autres gagneront des forces en les exerçant ; tous deviendront , je l'espère , ce que furent leurs ancêtres , ou du moins ce que leurs pères sont aujourd'hui. Mais ne nous flattons pas de conserver notre liberté en renonçant aux mœurs qui nous l'ont acquise.

JE reviens à nos Comédiens ; & toujours en leur supposant un succès qui me paroît impossible , je trouve que ce succès attaquera notre constitution , non-seulement d'une manière indirecte , en attaquant nos mœurs ; mais immédiatement , en rompant l'équilibre qui doit régner entre les diverses parties de l'État , pour conserver le corps entier dans son assiette.

PARDI plusieurs raisons que j'en pourrois donner , je me contenterai d'en choisir une qui convient mieux au plus grand nombre ; parce qu'elle se borne à des considérations d'intérêt & d'argent , toujours plus sensibles au vulgaire que des effets moraux dont il n'est pas en état de voir les liaisons avec leurs causes , ni l'influence sur le destin de l'État.

ON peut considérer les Spectacles , quand ils réussissent , comme une espèce de taxe , qui , bien que volontaire , n'en est pas moins

moins onéreuse au peuple, en ce qu'elle lui fournit une continuelle occasion de dépense à laquelle il ne résiste pas. Cette taxe est mauvaise, non-seulement parce qu'il n'en revient rien au Souverain ; mais sur-tout parce que la répartition, loin d'être proportionnelle, charge le pauvre au-delà de ses forces, & soulage le riche en suppléant aux amusemens plus coûteux qu'il se donneroit au défaut de celui-là. Il suffit pour en convenir, de faire attention que la différence du prix des places n'est ni ne peut être en proportion de celle des fortunes des gens qui les remplissent. A la Comédie Française, les premières loges & le théâtre sont à quatre francs pour l'ordinaire ; & à six quand on tierce ; le parterre est à vingt sols, on a même tenté plusieurs fois de l'augmenter. Or, on ne dira pas que le bien des plus riches qui vont au Théâtre n'est que le quadruple du bien des plus pauvres qui vont au parterre. Généralement parlant les premiers sont d'une opulence excessive, & la plupart des autres n'ont rien. (52) Il en est de ceci comme des impôts sur le bled, sur le vin, sur le sel, sur toute chose nécessaire à la vie, qui ont un air de justice au premier coup d'œil, & sont au fond très-iniques : car le pauvre qui ne peut dépenser que pour son nécessaire, est forcé de jetter les trois quarts de ce qu'il dépense en impôts, tandis que ce même nécessaire n'étant que la moindre partie de la dépense du riche, l'impôt lui est presque insensible. (53) De cette manière, celui qui a peu paie beaucoup

(52) Quand on augmenteroit la différence du prix des places en proportion de celle des fortunes, on ne rétablirait point pour cela l'équilibre. Les places inférieures, mises à trop bas prix, seroient abandonnées à la populace, & chacun, pour en occuper de plus honorables, dépenseroit toujours au-delà de ses moyens. C'est une observation qu'on peut faire aux Spectacles de la foire. La raison de ce désordre est que les premiers rangs sont alors un terme fixe dont les au-

Œuvres mêlées. Tome II.

tres se rapprochent toujours, sans qu'on le puisse éloigner. Le pauvre tend sans cesse à s'élever au-dessus de ses vingt sols ; mais le riche, pour le fuir, n'a plus d'asyle au-delà de ses quatre francs ; il faut, malgré lui, qu'il se laisse accoster, & si son orgueil en souffre, sa bourse en profite

(53) Voilà pourquoi les *impôts* de Bodin, & autres frippons publics, établissent toujours leurs monopoles sur les choses nécessaires à la vie, afin

C c c

& celui qui a beaucoup paie peu : je ne vois pas quelle grande justice on trouve à cela.

ON me demandera qui force le pauvre d'aller aux Spectacles ? Je répondrai, premièrement ceux qui les établissent & lui en donnent la tentation ; en second lieu, sa pauvreté même qui, le condamnant à des travaux continuels, sans espoir de les voir finir, lui rend quelque délassément plus nécessaire pour les supporter. Il ne se tient point malheureux de travailler sans relâche, quand tout le monde en fait de même ; mais n'est-il pas cruel à celui qui travaille de se priver des récréations des gens oisifs ? Il les partage donc ; & ce même amusement qui fournit un moyen d'économie au riche, affoiblit doublement le pauvre, soit par un surcroît réel de dépenses, soit par moins de zèle au travail, comme je l'ai ci-devant expliqué.

DE ces nouvelles réflexions il suit évidemment, ce me semble, que les Spectacles modernes, où l'on n'assiste qu'à prix d'argent, rendent par-tout à favoriser & augmenter l'inégalité des fortunes, moins sensiblement, il est vrai, dans les capitales que dans une petite ville comme la nôtre. Si j'accorde que cette inégalité, portée jusqu'à certain point, peut avoir ses avantages, certainement vous m'accorderez aussi qu'elle doit avoir des bornes, sur-tout dans un petit État, & sur-tout dans une République. Dans une Monarchie, où tous les ordres sont intermédiaires entre le Prince & le peuple, il peut être assez indifférent que certains hommes passent de l'un à l'autre : car, comme d'autres les remplacent, ce changement n'interrompt point la progression. Mais dans une Démocratie, où les sujets & le Souverain ne sont que les mêmes hommes considérés sous différens rapports, si-tôt que le plus petit nombre l'emporte en richesses sur le plus grand, il faut que l'État périsse ou change de forme. Soit que le riche devienne plus riche ou le pauvre plus indigent, la différence des fortunes n'en augmente pas moins d'une

d'affamer doucement le peuple, sans attaqué, tout seroit perdu ; mais, pourvu que le riche en murmure. Si le moindre objet de luxe ou de faste étoit qu'importe que les Grands soient contents, qu'importe que le peuple vive ?

manière que de l'autre ; & cette différence , portée au-delà de sa mesure , est ce qui détruit l'équilibre dont j'ai parlé.

JAMAIS dans une Monarchie l'opulence d'un particulier ne peut le mettre au-dessus du Prince ; mais dans une République elle peut aisément le mettre au-dessus des loix. Alors le gouvernement n'a plus de force , & le riche est toujours le vrai Souverain. Sur ces maximes incontestables , il reste à considérer si l'inégalité n'a pas atteint parmi nous le dernier terme où elle peut parvenir sans ébranler la République. Je m'en rapporte là-dessus à ceux qui connoissent mieux que moi notre constitution & la répartition de nos richesses. Ce que je fais , c'est que le temps seul donnant à l'ordre des choses une pente naturelle vers cette inégalité & un progrès successif jusqu'à son dernier terme , c'est une grande imprudence de l'accélérer encore par des établissemens qui la favorisent. Le grand Sully , qui nous aimoit , nous l'eût bien su dire : spectacles & comédies dans toute petite République , & sur-tout dans Genève , affoiblissement d'État.

Si le seul établissement du théâtre nous est si nuisible , quel fruit tirerons-nous des pièces qu'on y représente ? Les avantages mêmes qu'elles peuvent procurer aux peuples pour lesquels elles ont été composées nous tourneront à préjudice , en nous donnant pour instruction ce qu'on leur a donné pour censure , ou du moins en dirigeant nos goûts & nos inclinations sur les choses du monde qui nous conviennent le moins. La tragédie nous représentera des tyrans & des héros. Qu'en avons-nous à faire ? Sommes-nous faits pour en avoir ou le devenir ? Elle nous donnera une vaine admiration de la puissance & de la grandeur. De quoi nous servira-t-elle ? Serons-nous plus grands ou plus puissans pour cela ? Que nous importe d'aller étudier sur la scène les devoirs des Rois , en négligeant de remplir les nôtres ? La stérile admiration des vertus de théâtre nous dédommagera-t-elle des vertus simples & modestes qui font le bon citoyen ? Au lieu de nous guérir de nos ridicules , la Comédie nous portera ceux d'autrui ; elle nous persuadera que nous avons tort de mépriser des vices qu'on estime si fort ailleurs. Quelque extravagant que soit un Marquis , c'est un Marquis enfin. Con-

cevez combien ce titre sonne dans un pays assez heureux pour n'en point avoir ; & qui fait combien de courtains croiront se mettre à la mode, en imitant les Marquis du siècle dernier ! Je ne répéterai point ce que j'ai déjà dit de la bonne foi toujours raillée, du vice adroit toujours triomphant, & de l'exemple continuel des forfaits mis en plaisanterie. Quelles leçons pour un peuple dont tous les sentimens ont encore leur droiture naturelle, qui croit qu'un scélérat est toujours méprisable, & qu'un homme de bien ne peut être ridicule ! Quoi ! Platon bannissoit Homere de sa République, & nous souffrirons Moliere dans la nôtre ! Que pourroit-il nous arriver de pis que de ressembler aux gens qu'il nous peint, même à ceux qu'il nous fait aimer ?

J'EN ai dit assez, je crois, sur leur chapitre, & je ne pense guères mieux des héros de Racine, de ces héros si parés, si doux, si tendres, qui, sous un air de courage & de vertu, ne nous montrent que les modèles de jeunes gens dont j'ai parlé, livrés à la galanterie, à la mollesse, à l'amour, à tout ce qui peut efféminer l'homme & l'attiédir sur le goût de ses véritables devoirs. Tout le théâtre François ne respire que la tendresse : c'est la grande vertu à laquelle on y sacrifie toutes les autres, ou du moins qu'on y rend la plus chère aux Spectateurs. Je ne dis pas qu'on ait tort en cela quant à l'objet du Poète : je fais que l'homme sans passions est une chimère ; que l'intérêt du théâtre n'est fondé que sur les passions ; que le cœur ne s'intéresse point à celles qui lui sont étrangères, ni à celles qu'on n'aime pas à voir en autrui, quoiqu'on y soit sujet soi-même. L'amour de l'humanité, celui de la patrie, sont les sentimens dont les peintures touchent le plus ceux qui en sont pénétrés ; mais quand ces deux passions sont éteintes, il ne reste que l'amour proprement dit pour leur suppléer : parce que son charme est plus naturel & s'efface plus difficilement du cœur que celui de toutes les autres. Cependant il n'est pas également convenable à tous les hommes : c'est plutôt comme supplément des bons sentimens que comme bon sentiment lui-même qu'on peut l'admettre ; non qu'il ne soit louable en soi, comme toute passion bien réglée, mais parce que les excès en sont dangereux & inévitables.

LE plus méchant des hommes est celui qui s'isole le plus, qui concentre le plus son cœur en lui-même; le meilleur est celui qui partage également ses affections à tous ses semblables. Il vaut beaucoup mieux aimer une maîtresse que de s'aimer seul au monde. Mais quiconque aime tendrement ses parens, ses amis, sa patrie, & le genre humain, se dégrade par un attachement désordonné qui nuit bientôt à tous les autres & leur est infailliblement préféré. Sur ce principe, je dis qu'il y a des pays où les mœurs sont si mauvaises qu'on seroit trop heureux d'y pouvoir remonter à l'amour; d'autres où elles sont assez bonnes pour qu'il soit fâcheux d'y descendre, & j'ose croire le mien dans ce dernier cas. J'ajouterai que les objets trop passionnés sont plus dangereux à nous montrer qu'à personne, parce que nous n'avons naturellement que trop de penchant à les aimer. Sous un air flegmatique & froid, le Genevois cache une ame ardente & sensible, plus facile à émouvoir qu'à retenir. Dans ce séjour de la raison, la beauté n'est pas étrangère, ni sans empire; le levain de la mélancolie y fait souvent fermenter l'amour; les hommes n'y sont que trop capables de sentir des passions violentes, les femmes de les inspirer; & les tristes effets qu'elles y ont quelquefois produits ne montrent que trop le danger de les exciter par des spectacles touchans & tendres. Si les héros de quelques Pièces foudrent l'amour au devoir, en admirant leur force, le cœur se prête à leur foiblesse; on apprend moins à se donner leur courage qu'à se mettre dans le cas d'en avoir besoin. C'est plus d'exercice pour la vertu; mais qui l'ose exposer à ces combats, mérite d'y succomber. L'amour, l'amour même, prend son masque pour la surprendre; il se pare de son enthousiasme; il usurpe sa force; il affecte son langage, & quand on s'aperçoit de l'erreur, qu'il est tard pour en revenir? Que d'hommes bien nés, séduits par ces apparences, d'amans tendres & généreux qu'ils étoient d'abord, sont devenus par degrés de vils corrupteurs, sans mœurs, sans respect pour la foi conjugal; sans égards pour les droits de la confiance & de l'amitié! Heureux qui fait se reconnoître au bord du précipice & s'empêcher d'y tomber! Est-ce au milieu d'une course rapide

qu'on doit espérer de s'arrêter ? Est-ce en s'attendrissant tous les jours qu'on apprend à surmonter la tendresse ? On triomphe aisément d'un foible penchant ; mais celui qui connut le véritable amour & l'a su vaincre . . . Ah ! pardonnons à ce mortel s'il existe , d'oser prétendre à la vertu !

AINSI de quelque manière qu'on envisage les choses , la même vérité nous frappe toujours. Tout ce que les pièces de théâtre peuvent avoir d'utile à ceux pour qui elles ont été faites , nous deviendra préjudiciable , jusqu'au goût que nous croirons avoir acquis par elles , & qui ne sera qu'un faux goût , sans tact , sans délicatesse , substitué mal-à-propos parmi nous à la solidité de la raison. Le goût tient à plusieurs choses : les recherches d'imitation qu'on voit au Théâtre , les comparaisons qu'on a lieu d'y faire , les réflexions sur l'art de plaire aux spectateurs , peuvent le faire germer , mais non suffire à son développement. Il faut de grandes villes ; il faut des beaux arts & du luxe ; il faut un commerce intime entre les citoyens ; il faut une étroite dépendance les uns des autres ; il faut de la galanterie & même de la débauche ; il faut des vices qu'on soit forcé d'embellir , pour faire chercher à tout des formes agréables , & réussir à les trouver. Une partie de ces choses nous manquera toujours , & nous devons trembler d'acquérir l'autre.

Nous aurons des Comédiens , mais quels ? Une bonne troupe viendra-t-elle de but-en-blanc s'établir dans une ville de vingt-quatre mille âmes ? Nous en aurons donc d'abord de mauvais , & nous serons d'abord de mauvais juges. Les formerons-nous , ou s'ils nous formeront ? Nous aurons de bonnes pièces ; mais les recevant pour telles sur la parole d'autrui , nous serons dispensés de les examiner , & ne gagnerons pas plus à les voir jouer qu'à les lire. Nous n'en ferons pas moins les connoisseurs , les arbitres du théâtre ; nous n'en voudrons pas moins décider pour notre argent , & n'en serons que plus ridicules. On ne l'est point pour manquer de goût , quand on le méprise ; mais c'est l'être que de s'en piquer & n'en avoir qu'un mauvais. Et qu'est-ce au fond que ce goût si vanté ? L'art de se connoître en petites choses. En vé-

rité, quand on en a une aussi grande à conserver que la liberté ; tout le reste est bien puéride.

JE ne vois qu'un remède à tant d'inconvéniens : c'est que , pour nous approprier les drames de notre théâtre , nous les composions nous-mêmes, & que nous ayons des auteurs avant des Comédiens. Car il n'est pas bon qu'on nous montre toutes sortes d'imitations, mais seulement celles des choses honnêtes, & qui conviennent à des hommes libres. (54) Il est sûr que des pièces tirées, comme celles des Grecs, des malheurs passés de la patrie, ou des défauts présens du peuple, pourroient offrir aux spectateurs des leçons utiles. Alors quels seront les héros de nos Tragédies ? Des Berthelier ? Des Lévrery ? Ah ! dignes citoyens, vous fûtes des héros, sans doute, mais votre obscurité vous avilit, vos noms communs déshonorent vos grandes ames, (55) & nous ne som-

(54) Si quis ergo in nostram urbem venerit qui animi sapientiâ in omnes possit sese vertere formas, & omnia imitari, volueritque poemata sua ostentare, venerabimur quidem ipsum, ut sacrum, admirabilem, & jucundum : dicemus autem non esse ejusmodi hominem in republicâ nostrâ, neque fas esse ut insit, mittimusque in aliam urbem, unguento caput ejus perungentes, lanâque coronantes. Nos autem austeriori minusque jucundo utemur Poëtâ, fabularumque fictore, utilitatis gratiâ, qui decori nobis rationem exprimat, & quæ dici debent dicat in his formulis quas à principio pro legibus tulimus, quando cives erudite aggressi sumus. *Plat. de Rep. Lib. III.*

(55) Philibert Berthelier fut le Caïton de notre patrie, avec cette différence que la liberté publique finit par l'un & commença par l'autre. Il

tenoit une belette privée quand il fut arrêté ; il rendit son épée avec cette fierté qui sied si bien à la vertu malheureuse : puis il continua de jouer avec sa belette, sans daigner répondre aux outrages de ses gardes. Il mourut comme doit mourir un martyr de la liberté.

Jean Levrery fut le Favonius de Berthelier ; non pas en imitant puéridement ses discours & ses manières, mais en mourant volontairement comme lui, sachant bien que l'exemple de sa mort seroit plus utile à son pays que sa vie. Avant d'aller à l'échafaud, il écrivit sur le mur de sa prison cette épitaphe qu'on avoit fait faire à son prédécesseur.

Quid mihi mors nocuit? Virtus post fata virefcit :

Nec cruce, nec fœvi gladio præi illi Tyranni.

mes plus assez grands nous-mêmes pour vous savoir admirer. Quels seront nos tyrans ? Des Gentilhommes de la Cuilliere (56), des Évêques de Genève, des Comtes de Savoie, des ancêtres d'une maison avec laquelle nous venons de traiter, & à qui nous devons du respect ? Cinquante ans plutôt je ne répondrois pas que le Diable (57) & l'Ante-christ n'y eussent aussi fait leur rôle. Chez les Grecs, peuple d'ailleurs assez badin, tout étoit grave & sérieux, si-tôt qu'il s'agissoit de la patrie ; mais dans ce siècle plaisant, où rien n'échappe au ridicule, hormis la puissance, on n'ose parler d'héroïsme que dans les grands États, quoiqu'on n'en trouve que dans les petits.

QUANT à la Comédie, il n'y faut pas songer. Elle causeroit chez nous les plus affreux désordres ; elle serviroit d'instrument aux factions, aux partis, aux vengeances particulières. Notre ville est si petite que les peintures de mœurs les plus générales y dégénéreroient bientôt en fatyres & personalities. L'exemple de l'ancienne Athènes, ville incomparablement plus peuplée que Genève, nous offre une leçon frappante : c'est au théâtre qu'on y prépara l'exil de plusieurs grands hommes & la mort de Socrate ; c'est
par

(56) C'étoit une confrairie de Gentilshommes Savoyards, qui avoient fait vœu de brigandage contre la ville de Genève, & qui, pour marque de leur association, portoient une cuillere pendue au cou.

(57) J'ai lu dans ma jeunesse une Tragédie de l'Escalade, où le Diable étoit en effet un des acteurs. On me disoit que cette pièce ayant une fois été représentée, ce personnage, en entrant sur la scène, se trouva double, comme si l'original eût été jalous qu'on eût l'audace de le contrefaire, & qu'à l'instant l'effroi fit fuir tout le monde, & finit la représen-

tation. Ce conte est burlesque, & le paroîtra bien plus à Paris qu'à Genève : cependant, qu'on se prête aux suppositions, on trouvera dans cette double apparition un effet théâtrale & vraiment effrayant. Je n'imagine qu'un spectacle plus simple & plus terrible encore ; c'est celui de la main sortant du mur & traçant des mots inconnus au festin de Balthazar. Cette seule idée fait frissonner. Il me semble que nos Poètes lyriques sont loin de ces inventions sublimes ; ils font, pour épouvanter, un fracas de décorations sans effet. Sur la scène même il ne faut pas tout dire à la vue ; mais ébranler l'imagination.

par la fureur du théâtre qu'Athènes périt, & ses défaits ne justifient que trop le chagrin qu'avoit témoigné Solon aux premières représentations de Theſpis. Ce qu'il y a de bien sûr pour nous, c'est qu'il faudra mal augurer de la République, quand on verra les citoyens travestis en beaux esprits, s'occuper à faire des vers François & des pièces de théâtre; talens qui ne sont point les nôtres & que nous ne posséderons jamais. Mais que M. de Voltaire daigne nous composer des Tragédies sur le modèle de la mort de César, du premier acte de Brutus, & s'il nous faut absolument un théâtre, qu'il s'engage à le remplir toujours de son génie, & à vivre autant que ses pièces.

JE serois d'avis qu'on pesât mûrement toutes ces réflexions; avant de mettre en ligne de compte le goût de parure & de dissipation que doit produire parmi notre jeunesse l'exemple des Comédiens: mais enfin cet exemple aura son effet encore; & si généralement par-tout les loix sont insuffisantes pour réprimer des vices qui naissent de la nature des choses, comme je crois l'avoir montré, combien plus le seront-elles parmi nous, où le premier signe de leur foiblesse sera l'établissement des Comédiens? Car ce ne seront point eux proprement qui auront introduit ce goût de dissipation: au contraire, ce même goût les aura prévenus, les aura introduits eux-mêmes, & ils ne feront que fortifier un penchant déjà tout formé, qui les ayant fait admettre, à plus forte raison les fera maintenir avec leurs défauts.

JE m'appuie toujours sur la supposition qu'ils subsisteront commodément dans une aussi petite ville, & je dis que si nous les honorons, comme vous le prétendez, dans un pays où tous sont à-peu-près égaux, ils seront les égaux de tout le monde, & auront de plus la faveur publique, qui leur est naturellement acquise. Ils ne seront point, comme ailleurs, tenus en respect par les grands, dont ils recherchent la bienveillance, & dont ils craignent la disgrâce. Les Magistrats leur en imposeront: soit. Mais ces Magistrats auront été particuliers; ils auront pu être familiers avec eux; ils auront des enfans qui le seront encore, des femmes qui aimeront le plaisir. Toutes ces liaisons seront

des moyens d'indulgence & de protection, auquel il sera impossible de résister toujours. Bientôt les Comédiens, sûrs de l'impunité, la procureront encore à leurs imitateurs; c'est par eux qu'aura commencé le désordre, mais on ne voit plus où il pourra s'arrêter. Les femmes, la jeunesse, les riches, les gens oisifs, tout sera pour eux, tout éludera des loix qui les gênent, tout favorisera leur licence: chacun, cherchant à les satisfaire, croira travailler pour ses plaisirs. Quel homme osera s'opposer à ce torrent, si ce n'est peut-être quelque ancien Pasteur rigide, qu'on n'écouterait point, & dont le sens & la gravité passeront pour pédanterie chez une jeunesse inconsidérée? Enfin pour peu qu'ils joignent d'art & de manège à leurs succès, je ne leur donne pas trente ans pour être les arbitres de l'État. (58) On verra les aspirans aux charges briguer leur faveur pour obtenir les suffrages: les élections se feront dans les loges des Actrices, & les chefs d'un peuple libre seront les créatures d'une bande d'histriens. La plume tombe des mains à cette idée. Qu'on l'écarte tant qu'on voudra, qu'on m'accuse d'outrer la prévoyance, je n'ai plus qu'un mot à dire. Quoi qu'il arrive, il faudra que ces gens-là réforment leurs mœurs parmi nous, ou qu'ils corrompent les nôtres. Quand cette alternative aura cessé de nous effrayer, les Comédiens pourront venir; ils n'auront plus de mal à nous faire.

VOILA, Monsieur, les considérations que j'avois à proposer au public & à vous sur la question qu'il vous a plu d'agiter dans un article où elle étoit, à mon avis, tout-à-fait étrangère. Quand mes raisons, moins fortes qu'elles ne me paroissent, n'auroient pas un poids suffisant pour contrebalancer les vôtres, vous conviendrez au moins que, dans un aussi petit État que la république de Genève, toutes innovations sont dangereuses, & qu'il n'en faut jamais faire sans des motifs urgens & graves.

(58) On doit toujours se souvenir que, pour que la Comédie se soutienne à Genève, il faut que ce goût y devienne une fureur; s'il n'est que

modéré, il faudra qu'elle tombe. La raison veut donc qu'en examinant les effets du théâtre, on les mesure sur une cause capable de le soutenir.

Qu'on nous montre donc la pressante nécessité de celle-ci. Où sont les désordres qui nous forcent de recourir à un expédient si suspect ? Tout est-il perdu sans cela ? Notre ville est-elle si grande, le vice & l'oisiveté y ont-ils déjà fait un tel progrès qu'elle ne puisse plus désormais subsister sans Spectacles ? Vous nous dites qu'elle en souffre de plus mauvais, qui choquent également le goût & les mœurs ; mais il y a bien de la différence entre montrer de mauvaises mœurs & attaquer les bonnes : car ce dernier effet dépend moins des qualités du Spectacle que de l'impression qu'il cause. En ce sens, quel rapport entre quelques farces passagères & une Comédie à demeure, entre les polissonneries d'un Charlatan & les représentations régulières des ouvrages dramatiques, entre des tréteaux de foire élevés pour réjouir la populace & un théâtre estimé, où les honnêtes gens penseront s'instruire ? L'un de ces amusemens est sans conséquence & reste oublié dès le lendemain ; mais l'autre est une affaire importante, qui mérite toute l'attention du gouvernement. Par tout pays il est permis d'amuser les enfans, & peut être enfant qui veut sans beaucoup d'inconvéniens. Si ces fades Spectacles manquent de goût, tant mieux, on s'en rebutera plus vite ; s'ils sont grossiers, ils seront moins séduisans. Le vice ne s'insinue guères en choquant l'honnêteté, mais en prenant son image ; & les mots sales sont plus contraires à la politesse qu'aux bonnes mœurs. Voilà pourquoi les expressions sont toujours plus recherchées & les oreilles plus scrupuleuses dans les pays plus corrompus. S'apperçoit-on que les entretiens de la halle échauffent beaucoup la jeunesse qui les écoute ? Si sont bien les discrets propos du théâtre, & il vaudroit mieux qu'une jeune fille vît cent parades qu'une seule représentation de l'Oracle.

AU reste, j'avoue que j'aimerois mieux, quant à moi, que nous pussions nous passer entièrement de tous ces tréteaux, & que, petits & grands, nous fussions tirer nos plaisirs & nos devoirs de notre état & de nous-mêmes ; mais de ce qu'on devroit peut-être chasser les bateleurs, il ne s'ensuit pas qu'il faille

appeller les Comédiens. Vous avez vu dans votre pays la ville de Marseille se défendre long-temps d'une pareille innovation, résister même aux ordres réitérés du Ministre, & garder encore, dans ce mépris d'un amusement frivole, une image honorable de son ancienne liberté. Quel exemple pour une ville qui n'a point encore perdu la sienne !

QU'ON ne pense pas, sur-tout, faire un pareil établissement par manière d'essai, fauf à l'abolir quand on en sentira les inconvéniens ; car ces inconvéniens ne se détruisent pas avec le théâtre qui les produit, ils restent quand leur cause est ôtée ; & dès qu'on commence à les sentir, ils sont irremédiables. Nos mœurs altérées, nos goûts changés ne se rétabliront pas comme ils se feront corrompus ; nos plaisirs mêmes, nos innocens plaisirs auront perdu leurs charmes ; le Spectacle nous en aura dégoûtés pour toujours. L'oisiveté, devenue nécessaire, les vuides du temps que nous ne saurons plus remplir, nous rendront à charge à nous-mêmes ; les Comédiens en partant nous laisseront l'ennui pour arthes de leur retour ; il nous forcera bientôt à les rappeler ou à faire pis. Nous aurons mal fait d'établir la comédie, nous ferons mal de la laisser subsister, nous ferons mal de la détruire : après la première faute, nous n'aurons plus que le choix de nos maux.

QUOI ! ne faut-il donc aucun Spectacle dans une République ? Au contraire, il en faut beaucoup. C'est dans les Républiques qu'ils sont nés, c'est dans leur sein qu'on les voit briller avec un véritable air de fête. A quels peuples convient-il mieux de s'assembler souvent & de former entre eux les doux liens du plaisir & de la joie, qu'à ceux qui ont tant de raisons de s'aimer & de rester à jamais unis ? Nous avons déjà plusieurs de ces fêtes publiques ; ayons-en davantage encore, je n'en serai que plus charmé. Mais n'adoptons point ces Spectacles exclusifs qui renferment tristement un petit nombre de gens dans un antre obscur ; qui les tiennent craintifs & immobiles dans le silence & l'inaction ; qui n'offrent aux yeux que cloisons, que pointes de fer, que soldats, qu'affligeantes images de la servitude & de l'inégalité. Non, peuples heureux, ce ne sont pas là vos fêtes ! c'est en plein air,

c'est sous le ciel qu'il faut vous rassembler & vous livrer au doux sentiment de votre bonheur. Que vos plaisirs ne soient efféminés ni mercénaires ; que rien de ce qui sent la contrainte & l'intérêt ne les empoisonne ; qu'ils soient libres & généreux comme vous ; que le soleil éclaire vos innocens Spectacles : vous en formerez un vous-mêmes , le plus digne qu'il puisse éclairer.

MAIS quels seront enfin les objets de ces Spectacles ? Qu'y montrera-t-on ? Rien , si l'on veut. Avec la liberté , par-tout où règne l'affluence , le bien-être y règne aussi. Plantez au milieu d'une place un piquet couronné de fleurs , rassemblez-y le peuple , & vous aurez une fête. Faites mieux encore , donnez les spectateurs en spectacle , rendez-les acteurs eux-mêmes ; faites que chacun se voie & s'aime dans les autres , afin que tous en soient mieux unis. Je n'ai pas besoin de renvoyer aux jeux des anciens Grecs : il en est de plus modernes , il en est d'existans encore , & je les trouve précisément parmi nous. Nous avons tous les ans des revues , des prix publics , des Rois de l'arquebuse , du canon , de la navigation. On ne peut trop multiplier des établissemens si utiles (59) & si agréables ; on ne peut trop avoir de semblables

(59) Il ne suffit pas que le peuple ait du pain & vive dans sa condition. Il faut qu'il y vive agréablement , afin qu'il en remplisse mieux les devoirs , qu'il se tourmente moins pour en sortir , & que l'ordre public soit mieux établi. Les bonnes mœurs tiennent plus qu'on ne pense à ce que chacun se plaise dans son état. Le manège & l'esprit d'intrigue viennent d'inquiétude & de mécontentement : tout va mal quand l'un aspire à l'emploi d'un autre. Il faut aimer son métier pour le bien faire. L'affiette de l'État n'est bonne & solide que quand , tous se sentant à leur place , les forces particulières se réunissent & concourent au bien public , au lieu de

s'user l'une contre l'autre , comme elles font dans tout État mal constitué. Cela posé , que doit-on penser de ceux qui voudroient ôter au peuple les fêtes , les plaisirs & toute espèce d'amusement , comme autant de distractions qui le détournent de son travail ? Cette maxime est barbare & fautive. Tant pis si le peuple n'a de temps que pour gagner son pain ; il lui en faut encore pour le manger avec joie : autrement il ne le gagnera pas long-temps. Ce Dieu juste & bienfaisant , qui veut qu'il s'occupe , veut aussi qu'il se délasse : la nature lui impose également l'exercice & le repos , le plaisir & la peine. Le dégoût du travail accable plus les malheureux que le travail mé-

Rois. Pourquoi ne ferions-nous pas, pour nous rendre dispos & robustes, ce que nous faisons pour nous exercer aux armes? La République a-t-elle moins besoin d'ouvriers que de soldats? Pourquoi, sur le modèle des prix militaires, ne fonderions-nous pas d'autres prix de gymnastique, pour la lutte, pour la course, pour le disque, pour divers exercices du corps? Pourquoi n'animerions-nous pas nos Bateliers par des joutes sur le lac? Y auroit-il au monde un plus brillant spectacle que de voir, sur ce vaste & superbe bassin, des centaines de bateaux élégamment équipés, partir à la fois au signal donné, pour aller enlever un drapeau arboré au but; puis servir de cortège au vainqueur revenant en triomphe recevoir le prix mérité. Toutes ces sortes de fêtes ne sont dispendieuses qu'autant qu'on le veut bien, & le seul concours les rend assez magnifiques. Cependant il faut y avoir assisté chez le Genevois, pour comprendre avec quelle ardeur il s'y livre. On ne le reconnoît plus : ce n'est plus ce peuple si rangé, qui ne se départ point de ses règles économiques; ce n'est plus ce long raisonneur qui pese tout, jusqu'à la plaisanterie, à la balance du jugement. Il est vif, gai, caressant; son cœur est alors dans ses yeux comme il est toujours sur ses lèvres; il cherche à communiquer sa joie & ses plaisirs; il invite, il presse, il force, il se dispute les survenans. Toutes les sociétés n'en font qu'une, tout devient commun à tous. Il est presqu'indifférent à quelle table on se mette : ce seroit l'image de celles de Lacédémone, s'il n'y régnoit un peu plus de profusion; mais cette profusion même est alors bien placée, & l'aspect de l'abondance rend plus touchant celui de la liberté qui la produit.

L'HIVER, temps consacré au commerce privé des amis, convient moins aux fêtes publiques. Il en est pourtant une espèce dont je voudrois bien qu'on se fît moins de scrupule, savoir les

me. Voulez-vous donc rendre un peuple actif & laborieux? Donnez-lui des fêtes, offrez-lui des amusemens qui lui fassent aimer son état, & l'empêchent d'en envier un plus doux.

Des jours ainsi perdus feront mieux valoir tous les autres. Présidez à ses plaisirs pour les rendre honnêtes; c'est le vrai moyen d'animer ses travaux.

bals entre de jeunes personnes à marier. Je n'ai jamais bien conçu pourquoi l'on s'effarouche si fort de la danse & des assemblées qu'elle occasionne : comme s'il y avoit plus de mal à danser qu'à chanter ; que l'un & l'autre de ces amusemens ne fût pas également une inspiration de la nature ; que ce fût un crime à ceux qui sont destinés à s'unir, de s'égayer en commun par une honnête récréation. L'homme & la femme ont été formés l'un pour l'autre. Dieu veut qu'ils suivent leur destination, & certainement le premier & le plus saint de tous les liens de la société est le mariage. Toutes les fausses religions combattent la nature ; la nôtre seule, qui la suit & la règle, annonce une institution divine & convenable à l'homme. Elle ne doit point ajouter sur le mariage, aux embarras de l'ordre civil, des difficultés que l'Évangile ne prescrit pas, & que tout bon gouvernement condamne ; mais qu'on me dise où de jeunes personnes à marier auront occasion de prendre du goût l'un pour l'autre, & de se voir avec plus de décence & de circonspection que dans une assemblée où les yeux du public, incessamment ouverts sur elles, les forcent à la réserve, à la modestie, à s'observer avec le plus grand soin ? En quoi Dieu est-il offensé par un exercice agréable, salutaire ; propre à la vivacité des jeunes gens, qui consiste à se présenter l'un à l'autre avec grace & bienséance, & auquel le spectateur impose une gravité dont on n'oseroit sortir un instant ? Peut-on imaginer un moyen plus honnête de ne point tromper autrui, du moins quant à la figure, & de se montrer avec les agrémens & les défauts qu'on peut avoir, aux gens qui ont intérêt de nous bien connoître avant de s'obliger à nous aimer ? Le devoir de se chérir réciproquement n'emporte-t-il pas celui de se plaire ? Et n'est-ce pas un soin digne de deux personnes vertueuses & chrétiennes qui cherchent à s'unir, de préparer ainsi leurs cœurs à l'amour mutuel que Dieu leur impose ?

QU'ARRIVE-T-IL dans ces lieux où règne une contrainte éternelle, où l'on punit comme un crime la plus innocente gaieté, où les jeunes gens des deux sexes n'osent jamais s'assembler en public, & où l'indiscrette sévérité d'un Pasteur ne fait prêcher au

nom de Dieu qu'une gêne servile, & la tristesse & l'ennui? On étudie une tyrannie insupportable que la nature & la raison défavouent. Aux plaisirs permis dont on prive une jeunesse enjouée & folâtre, elle en substitue de plus dangereux. Les tête-à-tête adroitement concertés prennent la place des assemblées publiques. A force de se cacher comme si l'on étoit coupable, on est tenté de le devenir. L'innocente joie aime à s'évaporer au grand jour; mais le vice est ami des ténèbres, & jamais l'innocence & le mystère n'habiterent long-temps ensemble.

POUR moi, loin de blâmer de si simples amusemens, je voudrois au contraire qu'ils fussent publiquement autorisés, & qu'on y prévint tout désordre particulier en les convertissant en bals solennels & périodiques, ouverts indistinctement à toute la jeunesse à marier. Je voudrois qu'un Magistrat (60) nommé par le Conseil, ne dédaignât pas de présider à ces bals. Je voudrois que les pères & mères y assistassent, pour veiller sur leurs enfans, pour être témoins de leur grace & de leur adresse, des applaudissemens qu'ils auroient mérités, & jouir ainsi du plus doux spectacle qui puisse toucher un cœur paternel. Je voudrois qu'en général toute personne mariée y fût admise au nombre des spectateurs & des juges, sans qu'il fût permis à aucune de profaner la dignité conjugale en dansant elle-même : car à quelle fin honnête pourroit-elle se donner en montre au public? Je voudrois qu'on formât dans la salle une enceinte commode & honorable, destinée aux gens âgés de l'un & de l'autre sexe, qui ayant déjà donné des citoyens à la patrie, verroient encore leurs petits-enfans se préparer à le devenir. Je voudrois que nul n'entrât ni ne sortit sans saluer ce
parquet,

(60) A chaque corps de métier, à chacune des sociétés publiques dont est composé notre État, préside un de ces Magistrats, sous le nom de *Seigneur-Commis*. Ils assistent à toutes les assemblées & même aux festins. Leur présence n'empêche point une honnête familiarité entre les membres de

l'association; mais elle maintient tout le monde dans le respect qu'on doit porter aux loix, aux mœurs, à la décence, même au sein de la joie & du plaisir. Cette institution est très-belle, & forme un des grands liens qui unissent le peuple à ses chefs.

parquet, & que tous les couples de jeunes gens vinssent, avant de commencer leur danse & après l'avoir finie, y faire une profonde révérence, pour s'accoutumer de bonne heure à respecter la vieillesse. Je ne doute pas que cette agréable réunion des deux termes de la vie humaine ne donnât à cette assemblée un certain coup d'œil attendrissant, & qu'on ne vît quelquefois couler dans le parquet des larmes de joie & de souvenir, capables, peut-être, d'en arracher à un spectateur sensible. Je voudrois que tous les ans, au dernier bal, la jeune personne qui, durant les précédens, se seroit comportée le plus honnêtement, le plus modestement, & auroit plu davantage à tout le monde, au jugement du parquet, fût honorée d'une couronne par la main du *Seigneur-Commis* (61), & du titre de Reine du bal, qu'elle porteroit toute l'année. Je voudrois qu'à la clôture de la même assemblée on la reconduisit en cortège; que le père & la mère fussent félicités & remerciés d'avoir une fille si bien née & de l'élever si bien. Enfin, je voudrois que, si elle venoit à se marier dans le cours de l'an, la Seigneurie lui fit un présent, ou lui accordât quelque distinction publique, afin que cet honneur fût une chose assez sérieuse pour ne pouvoir jamais devenir un sujet de plaisanterie.

IL est vrai qu'on auroit souvent à craindre un peu de partialité, si l'âge des Juges ne laissoit toute la préférence au mérite; & quand la beauté modeste seroit quelquefois favorisée, quel en seroit le grand inconvénient? Ayant plus d'assauts à soutenir, n'a-t-elle pas besoin d'être plus encouragée? N'est-elle pas un don de la nature, ainsi que les talens? Où est le mal qu'elle obtienne quelques honneurs qui l'excitent à s'en rendre digne, & puissent contenter l'amour-propre, sans offenser la vertu?

EN perfectionnant ce projet dans les mêmes vues, sous un air de galanterie & d'amusement, on donneroit à ces fêtes plusieurs fins utiles qui en feroient un objet important de police & de bonnes mœurs. La jeunesse, ayant des rendez-vous sûrs & honnêtes, seroit moins tentée d'en chercher de plus dangereux. Chaque sexe se

(61) Voyez la note précédente.

livreroit plus patiemment, dans les intervalles, aux occupations & aux plaisirs qui lui sont propres, & s'en consoleroit plus aisément d'être privé du commerce continuel de l'autre. Les particuliers de tout état auroient la ressource d'un Spectacle agréable, sur-tout aux pères & mères. Les soins pour la parure de leurs filles seroient pour les femmes un objet d'amusement qui feroit diversion à beaucoup d'autres ; & cette parure, ayant un objet innocent & louable, seroit-là tout-à-fait à sa place. Ces occasions de s'assembler pour s'unir, & d'arranger des établissemens, seroient des moyens fréquens de rapprocher des familles divisées & d'affermir la paix, si nécessaire dans notre État. Sans altérer l'autorité des pères, les inclinations des enfans seroient plus en liberté ; le premier choix dépendroit un peu plus de leur cœur ; les convenances d'âge, d'humeur, de goût, de caractère seroient un peu plus consultées ; on donneroit moins à celles d'état & de biens, qui font des nœuds mal assortis, quand on les suit aux dépens des autres. Les liaisons devenant plus faciles, les mariages seroient plus fréquens : ces mariages, moins circonscrits par les mêmes conditions, préviendroient les partis, tempéneroient l'excessive inégalité, maintiendroient mieux le corps du peuple dans l'esprit de sa constitution ; ces bals ainsi dirigés ressembleroient moins à un Spectacle public qu'à l'assemblée d'une grande famille, & du sein de la joie & des plaisirs naîtroient la conservation, la concorde, & la prospérité de la République. (62)

SUR ces idées, il seroit aisé d'établir à peu de frais, & sans

[62] Il me paroît plaisant d'imaginer quelquefois les jugemens que plusieurs porteront de mes goûts sur mes écrits. Sur celui-ci l'on ne manquera pas de dire : cet homme est fou de la danse, je m'ennuie à voir danser : il ne peut souffrir la Comédie, j'aime la Comédie à la passion : il a de l'aversion pour les femmes, je ne serai que trop bien justifié là-dessus : il est mécontent des Comé-

diens, j'ai tout sujet de m'en louer, & l'amitié du seul d'entre eux que j'ai connu particulièrement ne peut qu'honorer un honnête homme. Même jugement sur les Poètes dont je suis forcé de censurer les pièces : ceux qui sont morts ne seront pas de mon goût, & je serai piqué contre les vivans. La vérité est que Racine me charme & que je n'ai jamais manqué volontairement une représentation de

danger ; plus de Spectacles qu'il n'en faudroit pour rendre le séjour de notre ville agréable & riant, même aux étrangers, qui, ne trouvant rien de pareil ailleurs, y viendroient au moins pour voir une chose unique. Quoiqu'à dire le vrai, sur beaucoup de fortes raisons, je regarde ce concours comme un inconvénient bien plus que comme un avantage ; & je suis persuadé, quant à moi, que jamais étranger n'entra dans Genève, qu'il n'y ait fait plus de mal que de bien.

MAIS savez-vous, Monsieur, qui l'on devroit s'efforcer d'attirer & de retenir dans nos murs ? Les Genèveis mêmes, qui, avec un sincère amour pour leur pays, ont tous une si grande inclination pour les voyages, qu'il n'y a point de contrée où l'on

Moliere. Si j'ai moins parlé de Corneille, c'est qu'ayant peu fréquenté ses pièces & manquant de livres, il ne m'est pas assez resté dans la mémoire pour le citer. Quant à l'auteur d'Atreé & de Carilina, je ne l'ai jamais vu qu'une fois, & ce fut pour en recevoir un service. J'estime son génie & respecte sa vieillesse ; mais, quelque honneur que je porte à sa personne, je ne dois que justice à ses pièces, & je ne fais point acquitter mes dettes aux dépens du bien public & de la vérité. Si mes écrits m'inspirent quelque fierté, c'est par la pureté d'intention qui les dicte, c'est par un désintéressement dont peu d'auteurs m'ont donné l'exemple, & que fort peu voudront imiter. Jamais vue particulière ne souilla le desir d'être utile aux autres qui m'a mis la plume à la main, j'ai presque toujours écrit contre mon propre intérêt. *Vitam impendere vero* : voilà la devise que j'ai choisie & dont je me sens digne. Lecteurs, je puis me tromper moi-

même, mais non pas vous tromper volontairement ; craignez mes erreurs & non ma mauvaise foi. L'amour du bien public est la seule passion qui me fait parler au public : je fais alors m'oublier moi-même, & si quelqu'un m'offense, je me tais sur son compte, de peur que la colère ne me rende injuste. Cette maxime est bonne à mes ennemis, en ce qu'ils me nuisent à leur aise & sans crainte de représailles, aux lecteurs qui ne craignent pas que ma haine leur en impose, & sur-tout à moi qui, restant en paix tandis qu'on m'outrage, n'ai du moins que le mal qu'on me fait & non celui que j'éprouverois encore à le rendre. Sainte & pure vérité, à qui j'ai consacré ma vie, non, jamais mes passions ne souilleront le sincère amour que j'ai pour toi ; l'intérêt ni la crainte ne sauroient altérer l'hommage que j'aime à t'offrir, & ma plume ne te refusera jamais rien que ce qu'elle craint d'accorder à la vengeance !

n'en trouve de répandus. La moitié de nos citoyens épars dans dans le reste de l'Europe & du monde, vivent & meurent loin de la patrie; & je me citerois moi-même avec plus de douleur, si j'y étois moins inutile. Je fais que nous sommes forcés d'aller chercher au loin les ressources que notre terrain nous refuse, & que nous y pourrions difficilement subsister, si nous nous y tenions renfermés; mais au moins que ce bannissement ne soit pas éternel pour tous. Que ceux dont le Ciel a béni les travaux viennent, comme l'abeille, en rapporter le fruit dans la ruche, réjouir leurs concitoyens du spectacle de leur fortune, animer l'émulation des jeunes gens, enrichir leur pays de leur richesse, & jouir modestement chez eux des biens honnêtement acquis chez les autres. Sera-ce avec des théâtres, toujours moins parfaits chez nous qu'ailleurs, qu'on les y fera revenir? Quitteront-ils la Comédie de Paris ou de Londres pour aller revoir celle de Genève? Non, non, Monsieur, ce n'est pas ainsi qu'on les peut ramener. Il faut que chacun sente qu'il ne sauroit trouver ailleurs ce qu'il a laissé dans son pays; il faut qu'un charme invincible le rappelle au séjour qu'il n'auroit point dû quitter; il faut que le souvenir de leurs premiers exercices, de leurs premiers spectacles, de leurs premiers plaisirs, reste profondément gravé dans leurs cœurs, il faut que les douces impressions faites durant la jeunesse demeurent & se renforcent dans un âge avancé, tandis que mille autres s'effacent; il faut qu'au milieu de la pompe des grands États & de leur triste magnificence, une voix secrète leur crie incessamment au fond de l'ame: ah! où sont les jeux & les fêtes de ma jeunesse? Où est la concorde des citoyens? Où est la fraternité publique? Où est la pure joie & la véritable allégresse? Où sont la paix, la liberté, l'équité, l'innocence? Allons rechercher tout cela. Mon Dieu! avec le cœur du Genevois, avec une ville aussi riante, un pays aussi charmant, un gouvernement aussi juste, des plaisirs si vrais & si purs, & tout ce qu'il faut pour savoir les goûter, à quoi tient-il que nous n'adorions tous la patrie?

AINSI rappelloit ses citoyens par des fêtes modestes & des jeux sans éclat, cette Sparte que je n'aurai jamais assez citée pour

l'exemple que nous devrions en tirer ; ainsi dans Athènes , parmi les beaux arts ; ainsi dans Suse , au sein du luxe & de la mollesse , le Spartiate ennuyé soupiroit après ses grossiers festins & ses fatigans exercices. C'est à Sparte que , dans une laborieuse oisiveté , tout étoit plaisir & spectacle ; c'est-là que les plus rudes travaux passoient pour des récréations , & que les moindres délassemens formoient une instruction publique ; c'est-là que les citoyens , continuellement assemblés , consacroient la vie entière à des amusemens qui faisoient la grande affaire de l'État , & à des jeux dont on ne se délassoit qu'à la guerre.

J'ENTENDS déjà les plaisans me demander , si , parmi tant de merveilleuses instructions , je ne veux point aussi , dans nos fêtes Genevoises , introduire les danses des jeunes Lacédémoniennes. Je réponds que je voudrois bien nous croire les yeux & les cœurs assez chastes pour supporter un tel spectacle , & que de jeunes personnes dans cet état fussent à Genève comme à Sparte couvertes de l'honnêteté publique ; mais , quelque estime que je fasse de mes compatriotes , je fais trop combien il y a loin d'eux aux Lacédémoniens , & je ne leur propose des institutions de ceux-ci que celles dont ils ne sont pas encore incapables. Si le sage Plutarque s'est chargé de justifier l'usage en question , pourquoi faut-il que je m'en charge après lui ? Tout est dit , en avouant que cet usage ne convenoit qu'aux élèves de Lycurgue ; que leur vie frugale & laborieuse , leurs mœurs pures & sévères , la force d'ame qui leur étoit propre , pouvoient seules rendre innocent sous leurs yeux un spectacle si choquant pour tout peuple qui n'est qu'honnête.

MAIS pense-t-on , qu'au fond , l'adroite parure de nos femmes ait moins son danger qu'une nudité absolue , dont l'habitude tourneroit bientôt les premiers effets en indifférence , & peut-être en dégoût ? Ne fait-on pas que les statues & les tableaux n'offensent les yeux que quand un mélange de vêtemens rend les nudités obscènes ? Le pouvoir immédiat des sens est foible & borné : c'est par l'entremise de l'imagination qu'ils font leurs plus grands ravages ; c'est elle qui prend soin d'irriter les desirs , en prêtant à leurs

objets encore plus d'attraits que ne leur en donna la nature ; c'est elle qui découvre à l'œil avec scandale ce qu'il ne voit pas seulement comme nud , mais comme devant être habillé. Il n'y a point de vêtement si modeste au travers duquel un regard enflammé par l'imagination n'aille porter les desirs. Une jeune Chinoise , avançant un bout de pied couvert & chauffé , fera plus de ravage à Pekin que n'eût fait la plus belle fille du monde dansant toute nue au bas du Taygete. Mais quand on s'habille avec autant d'art & si peu d'exaétitude que les femmes font aujourd'hui , quand on ne montre moins que pour faire desirer davantage , quand l'obstacle qu'on oppose aux yeux ne sert qu'à mieux irriter l'imagination , quand on ne cache une partie de l'objet que pour parer celle qu'on expose.

HEU ! male tum mites defendit pampinus uvas.

TERMINONS ces nombreuses digressions. Grace au Ciel , voici là dernière : je suis à la fin de cet écrit. Je donnois les fêtes de Lacédémone pour modèle de celles que je voudrois voir parmi nous. Ce n'est pas seulement par leur objet , mais aussi par leur simplicité que je les trouve recommandables : sans pompe , sans luxe , sans appareil , tout y respiroit , avec un charme secret de patriotisme qui les rendoit intéressantes , un certain esprit martial convenable à des hommes libres (63) ; sans affaires & sans plaisirs ,

(63) Je me souviens d'avoir été frappé dans mon enfance d'un spectacle assez simple , & dont pourtant l'impression m'est toujours restée , malgré le temps & la diversité des objets. Le régiment de S. Gervais avoit fait l'exercice , & , selon la coutume , on avoit soupé par compagnies ; la plupart de ceux qui les composoient , se rassemblèrent après le souper dans la place de S. Gervais , & se mirent à danser tous ensemble , officiers & soldats , autour de la fontaine , sur le

bassin de laquelle étoient montés les tambours , les fifres , & ceux qui portoient les flambeaux. Une danse de gens égayés par un long repas sembleroit n'offrir rien de fort intéressant à voir ; cependant , l'accord de cinq ou six cens hommes en uniforme , se tenant tous par la main , & formant une longue bande qui serpenoit en cadence & sans confusion , avec mille tours & retours , mille espèces d'évolutions figurées ; le choix des airs qui les animoient , le bruit des tambours , l'éclat

au moins de ce qui porte ces noms parmi nous, ils passaient, dans cette douce uniformité, la journée, sans la trouver trop longue, & la vie, sans la trouver trop courte. Ils s'en retournoient chaque soir, gais & dispos, prendre leur frugal repas, contents de leur patrie, de leurs concitoyens, & d'eux-mêmes. Si l'on demande quelque exemple de ces divertissemens publics, en voici un rapporté par Plutarque. Il y avoit, dit-il, toujours trois danses en autant de bandes, selon la différence des âges; & ces danses se faisoient au chant de chaque bande. Celle des vieillards commençoit la première, en chantant le couplet suivant.

des flambeaux, un certain appareil militaire au sein du plaisir, tout cela formoit une sensation très-vive qu'on ne pouvoit supporter de sang-froid. Il étoit tard, les femmes étoient couchées, toutes se releverent. Bientôt les fenêtres furent pleines de spectatrices qui donnoient un nouveau zèle aux acteurs; elles ne purent tenir longtemps à leurs fenêtres, elles descendirent; les maîtresses venoient voir leurs maris, les servantes apportoient du vin, les enfans même éveillés par le bruit accoururent demi-vêtus entre les pères & les mères. La danse fut suspendue; ce ne furent qu'embrassemens, ris, santé, caresses. Il résulta de tout cela un attendrissement général que je ne saurois peindre, mais que, dans l'algèbre universelle, on éprouve assez naturellement au milieu de tout ce qui nous est cher. Mon père en m'embrassant fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir & partager encore. Jean-Jacques, me disoit-il, aime ton pays. Vois-tu ces bons Genevois; ils sont tous amis, ils sont tous frères; la joie & la concorde

règnent au milieu d'eux. Tu es Genevois: tu verras un jour d'autres peuples; mais, quand tu voyagerois autant que ton père, tu ne trouveras jamais leur pareil.

On voulut recommencer la danse, il n'y eut plus moyen; on ne savoit plus ce qu'on faisoit, toutes les têtes étoient tournées d'une ivresse plus douce que celle du vin. Après avoir resté quelque temps encore à rire & à causer sur la place, il fallut se séparer, chacun se retira paisiblement avec sa famille; & voilà comment ces aimables & prudentes femmes ramenerent leurs maris, non pas en troublant leurs plaisirs, mais en allant les partager. Je sens bien que ce spectacle, dont je fus si touché, seroit sans attrait pour mille autres: il faut des yeux faits pour le voir, & un cœur fait pour le sentir. Non, il n'y a de pure joie que la joie publique, & les vrais sentimens de la nature ne règnent que sur le peuple. Ah! Dignité, fille de l'orgueil & mère de l'ennui, jamais tes tristes esclaves eurent-ils un pareil moment en leur vie!

*NOUS avons été jadis
Jeunes, vaillans & hardis.*

Suivoit celle des hommes, qui chantoient à leur tour en frappant de leurs armes en cadence :

*NOUS le sommes maintenant,
A l'épreuve à tout venant.*

Ensuite venoient les enfans, qui leur répondoient, en chantant de toute leur force :

*ET nous bientôt le serons,
Qui tous vous surpasserons.*

VOILA, Monsieur, les spectacles qu'il faut à des Républiques: Quant à celui dont votre article *Genève* m'a forcé de traiter dans cet Essai, si jamais l'intérêt particulier vient à bout de l'établir dans nos murs, j'en prévois les tristes effets; j'en ai montré quelques-uns, j'en pourrois montrer davantage; mais c'est trop craindre un malheur imaginaire, que la vigilance de nos Magistrats saura prévenir. Je ne prétends point instruire des hommes plus sages que moi. Il me suffit d'en avoir dit assez pour consoler la jeunesse de mon pays d'être privée d'un amusement qui coûteroit si cher à la patrie. J'exhorte cette heureuse jeunesse à profiter de l'avis qui termine votre article. Puisse-t-elle connoître & mériter son sort! Puisse-t-elle sentir toujours combien le solide bonheur est préférable aux vains plaisirs qui le détruisent! Puisse-t-elle transmettre à ses descendans les vertus, la liberté, la paix qu'elle tient de ses pères! C'est le dernier vœu par lequel je finis mes écrits, c'est celui par lequel finira ma vie.

L E T T R E
À M. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE.

P A R

M. D'ALEMBERT,

De l'Académie Française, en réponse à la précédente.

Quittez-moi votre serpe, instrument de dommage.
LA FONT. L. XII. Fab. XX.

L E T T R E
À M. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE.

LA lettre que vous m'avez fait l'honneur, de m'adresser, Monsieur, sur l'article Genève de l'Encyclopédie, a eu tout le succès que vous deviez en attendre. En intéressant les philosophes par les vérités répandues dans votre ouvrage, & les gens de goût par l'éloquence & la chaleur de votre style, vous avez encore su plaire à la multitude par le mépris même que vous témoignez pour elle, & que vous eussiez peut-être marqué davantage en affectant moins de le montrer.

JE ne me propose pas de répondre précisément à votre lettre, mais de m'entretenir avec vous sur ce qui en fait le sujet, & de vous communiquer mes réflexions bonnes ou mauvaises; il seroit trop dangereux de lutter contre une plume telle que la vôtre, & je ne cherche point à écrire des choses brillantes, mais des choses vraies.

UNE autre raison m'engage à ne pas demeurer dans le silence, c'est la reconnoissance que je vous dois des égards avec lesquels vous m'avez combattu. Sur ce point seul, je me flatte de ne vous point céder. Vous avez donné aux Gens de Lettres un exemple digne de vous, & qu'ils imiteront peut-être enfin quand ils connoîtront mieux leurs vrais intérêts. Si la satire & l'injure n'étoient pas aujourd'hui le ton favori de la critique, elle seroit plus honorable à ceux qui l'exercent, & plus utile à ceux qui en sont l'objet. On ne craindroit point de s'avilir en y répondant; on ne songeroit qu'à s'éclairer avec une candeur & une estime réciproque; la vérité seroit connue, & personne ne seroit offensé; car c'est moins la vérité qui blesse, que la manière de la dire.

F ff ij

VOUS avez eu dans votre lettre trois objets principaux, d'attaquer les spectacles pris en eux-mêmes, de montrer que quand la morale pourroit les tolérer, la constitution de Genève ne lui permettroit pas d'en avoir, de justifier enfin les Pasteurs de votre Église sur les sentimens que je leur ai attribués en matière de religion. Je suivrai ces trois objets avec vous, & je m'arrêterai d'abord sur le premier, comme sur celui qui intéresse le plus grand nombre des lecteurs. Malgré l'étendue de la matière, je tâcherai d'être le plus court qu'il me sera possible; il n'appartient qu'à vous d'être long & d'être lu, & je ne dois pas me flatter d'être aussi heureux en écarts.

LE caractère de votre philosophie, Monsieur, est d'être ferme & inexorable dans sa marche. Vos principes posés, les conséquences sont ce qu'elles peuvent; tant pis pour nous si elles sont fâcheuses; mais à quelque point qu'elles le soient, elles ne vous le paroissent jamais assez pour vous forcer à revenir sur les principes. Bien loin de craindre les objections qu'on peut faire contre vos paradoxes, vous prévenez ces objections en y répondant par des paradoxes nouveaux. Il me semble voir en vous (la comparaison ne vous offensera pas sans doute) ce Chef intrépide des Réformateurs, qui, pour se défendre d'une hérésie, en avançoit une plus grave, qui commença par attaquer les indulgences, & finit par abolir la Messe. Vous avez prétendu que la culture des sciences & des arts est nuisible aux mœurs; on pouvoit vous objecter que dans une société policée, cette culture est du moins nécessaire jusqu'à un certain point, & vous prier d'en fixer les bornes; vous vous êtes tiré d'embarras en coupant le nœud, & vous n'avez cru pouvoir nous rendre heureux & parfaits qu'en nous réduisant à l'état de bêtes. Pour prouver ce que tant d'Opéra François avoient si bien prouvé avant vous, que nous n'avons point de musique, vous avez déclaré *que nous ne pouvions en avoir; & que si nous en avions une, ce seroit tant pis pour nous.* Enfin dans la vue d'inspirer plus efficacement à vos compatriotes l'horreur de la Comédie, vous la représentez comme une des plus pernicieuses inventions des hommes, & pour

me servir de vos propres expressions, comme un divertissement plus barbare que les combats des gladiateurs.

VOUS procédez avec ordre, & ne portez pas d'abord les grands coups. A ne regarder les Spectacles que comme un amusement, cette raison seule vous paroît suffire pour les condamner. *La vie est si courte, dites-vous, & le temps si précieux.* Qui en doute, Monsieur ? Mais en même temps la vie est si malheureuse, & le plaisir si rare ! Pourquoi envier aux hommes, destinés presque uniquement par la nature à pleurer & à mourir, quelques délassemens passagers, qui les aident à supporter l'amertume ou l'insipidité de leur existence ? Si les spectacles, considérés sous ce point de vue, ont un défaut à mes yeux, c'est d'être pour vous une distraction trop légère & un amusement trop foible, précisément par cette raison qu'ils se présentent trop à nous sous la seule idée d'amusement, & d'amusement nécessaire à notre oisiveté. L'illusion se trouvant rarement dans les représentations théâtrales, nous ne les voyons que comme un jeu qui nous laisse presque entièrement à nous. D'ailleurs le plaisir superficiel & momentané qu'elles peuvent produire, est encore affoibli par la nature de ce plaisir même, qui, tout imparfait qu'il est, a l'inconvénient d'être trop recherché, & si on peut parler de la sorte, appelé de trop loin. Il a fallu, ce me semble, pour imaginer un pareil genre de divertissement, que les hommes en eussent auparavant essayé & usé de bien des espèces ; quelqu'un qui s'ennuyoit cruellement (c'étoit vraisemblablement un Prince) doit avoir eu la première idée de cet amusement raffiné, qui consiste à représenter sur des planches les infortunes & les travers de nos semblables, pour nous consoler ou nous guérir des nôtres, & à nous rendre spectateurs de la vie, d'acteurs que nous y sommes, pour nous en adoucir le poids & les malheurs. Cette réflexion triste vient quelquefois troubler le plaisir que je goûte au théâtre ; à travers les impressions agréables de la Scène, j'apperçois de temps en temps malgré moi & avec une sorte de chagrin, l'empreinte fâcheuse de son origine, sur-tout dans ces momens de repos, où l'action suspendue & refroidie, laissant l'imagination tranquille, ne montre

plus que la représentation au lieu de la chose, & l'acteur, au lieu du personnage. Telle est, Monsieur, la triste destinée de l'homme jusques dans les plaisirs mêmes; moins il peut s'en passer, moins il les goûte; & plus il y met des soins & d'étude, moins leur impression est sensible. Pour nous en convaincre par un exemple encore plus frappant que celui du théâtre, jettons les yeux sur ces maisons décorées par la vanité & par l'opulence, que le vulgaire croit un séjour de délices, & où les raffinemens d'un luxe recherché brillent de toutes parts; elles ne rappellent que trop souvent au riche blazé qui les a fait construire, l'image importune de l'ennui qui lui a rendu ces raffinemens nécessaires.

QUOI qu'il en soit, Monsieur, nous avons trop besoin de plaisirs pour nous rendre difficiles sur le nombre ou sur le choix. Sans doute tous nos divertissemens forcés & factices, inventés & mis en usage par l'oïveté, sont bien au-dessous des plaisirs si purs & si simples que devoient nous offrir les devoirs de citoyen, d'ami, d'époux, de fils & de père; mais rendez-nous donc, si vous le pouvez, ces devoirs moins pénibles & moins tristes; ou souffrez qu'après les avoir remplis de notre mieux, nous nous consolions de notre mieux aussi des chagrins qui les accompagnent. Rendez les peuples plus heureux, & par conséquent les citoyens moins rares, les amis plus sensibles & plus constans, les pères plus justes, les enfans plus tendres, les femmes plus fidelles & plus vraies; nous ne chercherons point alors d'autres plaisirs que ceux qu'on goûte au sein de l'amitié, de la patrie, de la nature & de l'amour. Mais il y a long-temps, vous le savez, que le siècle d'Astrée n'existe plus que dans les fables, si même il a jamais existé ailleurs. Selon disoit qu'il avoit donné aux Athéniens, non les meilleures loix en elles-mêmes, mais les meilleures qu'ils pussent observer. Il en est ainsi des devoirs qu'une saine philosophie prescrit aux hommes, & des plaisirs qu'elle leur permet. Elle doit nous supposer & nous prendre tels que nous sommes, pleins de passions & de foiblesses, mécontents de nous-mêmes & des autres, réunissant à un penchant naturel pour l'oïveté, l'inquiétude & l'activité dans les desirs. Que reste-t-il à faire à la Philosophie, que de pallier à nos yeux, par

les distractions qu'elle nous offre, l'agitation qui nous tourmente ou la langueur qui nous consume? Peu de personnes ont, comme vous, Monsieur, la force de chercher leur bonheur dans la triste & uniforme tranquillité de la solitude. Mais cette ressource ne vous manque-t-elle jamais à vous-même? N'éprouvez-vous jamais au sein du repos, & quelquefois du travail, ces momens de dégoût & d'ennui qui rendent nécessaires les délassemens ou les distractions? La société seroit d'ailleurs trop malheureuse, si tous ceux qui peuvent se suffire, ainsi que vous, s'en bannissoient par un exil volontaire. Le sage, en fuyant les hommes, c'est-à-dire, en évitant de s'y livrer; (car c'est la seule manière dont il doit les fuir,) leur est au moins redevable de ses instructions & de son exemple; c'est au milieu de ses semblables que l'Être suprême lui a marqué son séjour, & il n'est pas plus permis aux Philosophes qu'aux Rois d'être hors de chez eux.

JE reviens aux plaisirs du théâtre. Vous avez laissé avec raison aux déclamateurs de la chaire cet argument si rebattu contre les spectacles, qu'ils sont contraires à l'esprit du christianisme, qui nous oblige de nous mortifier sans cesse. On s'interdiroit sur ce principe les délassemens que la Religion condamne le moins. Les Solitaires austères de Port-Royal, grands Prédicateurs de la mortification chrétienne, & par cette raison grands adversaires de la Comédie, ne se refusoient pas dans leur solitude, comme l'a remarqué Racine, le plaisir de faire des sabots, & celui de tourner les Jésuites en ridicule.

IL semble donc que les spectacles, à ne les considérer encore que du côté de l'amusement, peuvent être accordés aux hommes, du moins comme un jouet qu'on donne à des enfans qui souffrent. Mais ce n'est pas seulement un jouet qu'on a prétendu leur donner, ce sont des leçons utiles, déguisées sous l'apparence du plaisir. Non-seulement on a voulu distraire de leurs peines ces enfans adultes; on a voulu que ce théâtre, où ils ne vont en apparence que pour rire ou pour pleurer, devint pour eux, presque sans qu'ils s'en aperçussent, une école de mœurs & de vertu. Voilà, Monsieur, de quoi vous croyez le théâtre incapable; vous lui

attribuez même un effet absolument contraire, & vous prétendez le prouver.

JE conviens d'abord avec vous, que les Écrivains dramatiques ont pour but principal de plaire, & que celui d'être utiles est tout au plus le second; mais qu'importe, s'ils sont en effet utiles, que ce soit leur premier ou leur second objet? Soyons de bonne foi, Monsieur, avec nous-mêmes, & convenons que les Auteurs de théâtre n'ont rien en cela qui les distingue des autres. L'estime publique est le but principal de tout Écrivain; & la première vérité qu'il veut apprendre à ses lecteurs, c'est qu'il est digne de cette estime. En vain affecteroit-il de la dédaigner dans ses ouvrages; l'indifférence se tait, & ne fait point tant de bruit; les injures mêmes, dites à une nation, ne sont quelquefois qu'un moyen plus piquant de se rappeler à son souvenir: & le fameux Cynique de la Grèce eût bientôt quitté ce tonneau d'où il bravoit les préjugés & les Rois, si les Athéniens eussent passé leur chemin sans le regarder & sans l'entendre. La vraie philosophie ne consiste point à fouler aux pieds la gloire, & encore moins à le dire; mais à n'en pas faire dépendre son bonheur, même en tâchant de la mériter. On n'écrit donc, Monsieur, que pour être lu, & on ne veut être lu que pour être estimé; j'ajoute pour être estimé de la multitude, de cette multitude même dont on fait d'ailleurs (& avec raison) si peu de cas. Une voix secrète & importune nous crie, que ce qui est beau, grand & vrai, plaît à tout le monde, & que ce qui n'obtient pas le suffrage général, manque apparemment de quelque-une de ces qualités. Ainsi quand on cherche les éloges du vulgaire, c'est moins comme une récompense flatteuse en elle-même, que comme le gage le plus sûr de la bonté d'un ouvrage. L'amour-propre qui n'annonce que des prétentions modérées, en déclarant qu'il se borne à l'approbation du petit nombre, est un amour-propre timide qui se console d'avance, ou un amour-propre mécontent qui se console après coup. Mais quel que soit le but d'un écrivain, soit d'être loué, soit d'être utile, ce but n'importe guères au public; ce n'est point là ce qui règle son jugement, c'est uniquement le degré de plaisir ou de lumière qu'on lui a donné. Il

honore

honore ceux qui l'instruisent, il encourage ceux qui l'amusent, il applaudit ceux qui l'instruisent en l'amusant. Or, les bonnes pièces de théâtre me paroissent réunir ces deux derniers avantages. C'est la morale mise en action, ce sont les préceptes réduits en exemples; la Tragédie nous offre les malheurs produits par les vices des hommes, la Comédie, le ridicule attaché à leurs défauts; l'une & l'autre mettent sous les yeux ce que la morale ne montre que d'une manière abstraite & dans une espèce de lointain. Elles développent & fortifient, par les mouvemens qu'elles excitent en nous, les sentimens dont la nature a mis le germe dans nos ames.

ON va, selon vous, s'isoler au spectacle, on y va oublier ses proches, ses concitoyens & ses amis. Le spectacle est, au contraire, celui de tous nos plaisirs qui nous rappelle le plus aux autres hommes, par l'image qu'il nous présente de la vie humaine, & par les impressions qu'il nous donne & qu'il nous laisse. Un Poëte dans son enthousiasme, un Géomètre dans ses méditations profondes, sont bien plus isolés qu'on ne l'est au théâtre. Mais quand les plaisirs de la scène nous feroient perdre, pour un moment, le souvenir de nos semblables, n'est-ce pas l'effet naturel de toute occupation qui nous attache, de tout amusement qui nous entraîne? Combien de momens dans la vie où l'homme le plus vertueux oublie ses compatriotes & ses amis sans les aimer moins; & vous-même, Monsieur, n'auriez-vous renoncé à vivre avec les vôtres, que pour y penser toujours?

VOUS avez bien de la peine, ajoutez-vous, à concevoir cette règle de la poétique des anciens, que le théâtre purge les passions en les excitant. La règle, ce me semble, est vraie, mais elle a le défaut d'être mal énoncée; & c'est sans doute par cette raison qu'elle a produit tant de disputes, qu'on se feroit épargnées si on avoit voulu s'entendre. Les passions dont le théâtre tend à nous garantir, ne sont pas celles qu'il excite; mais il nous en garantit en excitant en nous les passions contraires; j'entends ici par *passion*, avec la plupart des écrivains de morale, toute affection vive & profonde, qui nous attache fortement à son objet.

En ce sens la Tragédie se sert des passions utiles & louables, pour réprimer les passions blâmables & nuisibles ; elle emploie, par exemple, les larmes & la compassion dans Zaïre, pour nous précautionner contre l'amour violent & jaloux ; l'amour de la patrie dans Brutus, pour nous guérir de l'ambition ; la terreur & la crainte de la vengeance céleste dans Sémiramis, pour nous faire haïr & éviter le crime. Mais si, avec quelques philosophes, on n'attache l'idée de passion qu'aux affections criminelles, il faudra pour lors se borner à dire que le théâtre les corrige, en nous rappelant aux affections naturelles ou vertueuses que le Créateur nous a données pour combattre ces mêmes passions.

» VOILA, objectez-vous, un remède bien foible, & cherché
 » bien loin : l'homme est naturellement bon ; l'amour de la vertu,
 » quoi qu'en disent les philosophes, est inné dans nous ; il n'y a
 » personne, excepté les scélérats de profession, qui, avant d'en-
 » tendre une Tragédie, ne soit déjà persuadé des vérités dont elle
 » va nous instruire ; & à l'égard des hommes plongés dans le
 » crime, ces vérités sont bien inutiles à leur faire entendre, & leur
 » cœur n'a point d'oreilles. « L'homme est naturellement bon, je
 le veux ; cette question demanderoit un trop long examen ; mais
 vous conviendrez du moins que la société, l'intérêt, l'exemple,
 peuvent faire de l'homme un être méchant. J'avoue que quand
 il voudra consulter sa raison, il trouvera qu'il ne peut être heu-
 reux que par la vertu ; & c'est en ce seul sens que vous pouvez
 regarder l'amour de la vertu comme inné dans nous ; car vous
 ne croyez pas apparemment que le *fœtus* & les enfans à la ma-
 melle aient aucune notion du juste & de l'injuste. Mais la raison
 ayant à combattre en nous des passions qui étouffent sa voix, em-
 prunte le secours du théâtre pour imprimer plus profondément
 dans notre ame les vérités que nous avons besoin d'apprendre.
 Si ces vérités glissent sur les scélérats décidés, elles trouvent dans
 le cœur des autres une entrée plus facile ; elles s'y fortifient quand
 elles y étoient déjà gravées ; incapables peut-être de ramener les
 hommes perdus, elles sont au moins propres à empêcher les au-
 tres de se perdre. Car la morale est, comme la médecine, beau-

coup plus sûre dans ce qu'elle fait pour prévenir les maux que dans ce qu'elle tente pour les guérir.

L'EFFET de la morale du théâtre est donc moins d'opérer un changement subit dans les cœurs corrompus, que de prémunir contre le vice les âmes foibles par l'exercice des sentimens honnêtes, & d'affermir dans ces mêmes sentimens les âmes vertueuses. Vous appelez passagers & stériles les mouvemens que le théâtre excite, parce que la vivacité de ces mouvemens semble ne durer que le temps de la pièce; mais leur effet, pour être lent & comme insensible, n'en est pas moins réel aux yeux du philosophe. Ces mouvemens sont des secousses par lesquelles le sentiment de la vertu a besoin d'être réveillé dans nous; c'est un feu qu'il faut de temps en temps ranimer & nourrir, pour l'empêcher de s'éteindre.

VOILA, Monsieur, les fruits naturels de la morale mise en action sur le théâtre; voilà les seuls qu'on en puisse attendre. Si elle n'en a pas de plus marqués, croyez-vous que la morale réduite aux préceptes en produise beaucoup davantage? Il est bien rare que les meilleurs livres de morale rendent vertueux ceux qui n'y sont pas disposés d'avance; est-ce une raison pour proscrire ces livres? Demandez à nos prédicateurs les plus fameux, combien ils font de conversions par an; ils vous répondront qu'on en fait une ou deux par siècle, encore faut-il que le siècle soit bon; sur cette réponse, leur défendez-vous de prêcher, & à nous de les entendre?

» BELLE comparaison, direz-vous! je veux que nos prédicateurs & nos moralistes n'aient pas des succès brillans; au moins ne font-ils pas grand mal, si ce n'est peut-être celui d'ennuyer quelquefois: mais c'est précisément parce que les Auteurs de théâtre nous ennuient moins, qu'ils nous nuisent davantage. Quelle morale que celle qui présente si souvent aux yeux des spectateurs des monstres impunis, & des crimes heureux? Un Atrée qui s'applaudit des horreurs qu'il a exercées contre son frère, un Néron qui empoisonne Britannicus

» pour régner en paix ; une Médée qui égorge ses enfans , &
 » qui part en insultant au désespoir de leur père ; un Mahomet
 » qui séduit & qui entraîne tout un peuple , victime & instrument
 » de ses fureurs ! Quel affreux spectacle à montrer aux hommes ,
 » que des scélérats triomphans ! « Pourquoi non , Monsieur , si
 on leur rend ces scélérats odieux dans leur triomphe même ?
 Peut-on mieux nous instruire à la vertu , qu'en nous montrant
 d'un côté les succès du crime , & en nous faisant envier de
 l'autre le sort de la vertu malheureuse ? Ce n'est pas dans la
 prospérité ni dans l'élévation qu'on a besoin d'apprendre à l'aimer ,
 c'est dans l'abjection & dans l'infortune. Or , sur cet effet du
 théâtre , j'en appelle avec confiance à votre propre témoignage ;
 interrogez les spectateurs , l'un après l'autre au sortir de ces
 tragédies , que vous croyez une école de vices & de crimes :
 demandez-leur lequel ils aimeroient mieux être , de Britannicus
 ou de Néron , d'Atrée ou de Thieste , de Zopire ou de Mahomet ;
 hésiteront-ils sur la réponse ? Et comment hésiteroient-ils ? Pour
 nous borner à un seul exemple , quelle leçon plus propre à
 rendre le fanatisme exécrationnable , & à faire regarder comme des
 monstres ceux qui l'inspirent , que cet horrible tableau du
 quatrième acte de Mahomet , où l'on voit Zeïde égaré par un
 zèle affreux , enfoncer le poignard dans le sein de son père ?
 Vous voudriez , Monsieur , bannir cette tragédie de notre théâ-
 tre ? Plut à Dieu qu'elle y fut plus ancienne de deux cens
 ans ! L'esprit philosophique qui l'a dictée , seroit de même date
 parmi nous , & peut-être eût épargné à la nation Française ,
 d'ailleurs si paisible & si douce , les horreurs & les atrocités
 religieuses auxquelles elle s'est livrée. Si cette tragédie laisse
 quelque chose à regretter aux sages , c'est de n'y voir que les
 forfaits causés par le zèle d'une fausse religion , & non les mal-
 heurs encore plus déplorables où le zèle aveugle pour une reli-
 gion , vraie peut quelquefois entraîner les hommes.

CE que je dis ici de Mahomet , je crois pouvoir le dire de
 même des autres tragédies qui vous paroissent si dangereuses.
 Il n'en est , ce me semble , aucune qui ne laisse dans notre

amé, après la représentation, quelque grande & utile leçon de morale plus ou moins développée. Je vois dans *Œdipe* un Prince fort à plaindre sans doute, mais toujours coupable, puisqu'il a voulu, contre l'avis même des Dieux, braver sa destinée; dans *Phèdre* une femme que la violence de sa passion peut rendre malheureuse, mais non pas excusable, puisqu'elle travaille à perdre un Prince vertueux dont elle n'a pu se faire aimer; dans *Catilina*, le mal que l'abus des grands talens peut faire au genre humain; dans *Médée* & dans *Atrée* les effets abominables de l'amour criminel & irrité, de la vengeance & de la haine. D'ailleurs, quand ces pièces ne nous enseigneroient directement aucune vérité morale, seroient-elles pour cela blâmables ou pernicieuses? Il suffiroit, pour les justifier de ce reproche, de faire attention aux sentimens louables, ou tout au moins naturels, qu'elles excitent en nous: *Œdipe* & *Phèdre*, l'attendrissement sur nos semblables; *Atrée* & *Médée*, le frémissément & l'horreur. Quand nous irions à ces tragédies, moins pour être instruits que pour être remués, quel seroit en cela notre crime & le leur? Elles seroient pour les honnêtes gens, s'il est permis d'employer cette comparaison, ce que les supplices sont pour le peuple, un spectacle où ils assisteroient par le seul besoin que tous les hommes ont d'être émus. C'est en effet ce besoin, & non pas, comme on le croit communément, un sentiment d'inhumanité qui fait courir le peuple aux exécutions des criminels. Il voit au contraire ces exécutions avec un mouvement de trouble & de pitié, qui va quelquefois jusqu'à l'horreur & aux larmes. Il faut à ces ames rudes, concentrées & grossières, des secousses fortes pour les ébranler. La tragédie suffit aux ames plus délicates & plus sensibles; quelquefois même, comme dans *Médée* & dans *Atrée*, l'impression est trop violente pour elles. Mais bien loin d'être alors dangereuse, elle est au contraire importune; & un sentiment de cette espèce peut-il être une source de vices & de forfaits? Si, dans les pièces où l'on expose le crime à nos yeux, les scélérats ne sont pas toujours punis, le spectateur est affligé qu'ils ne le soient pas: quand il ne peut en accuser le Poète, toujours obligé de se

conformer à l'histoire, c'est alors, si je puis parler ainsi, l'histoire elle-même qu'il accuse, & il se dit en sortant :

• *FAISONS notre devoir, & laissons faire aux Dieux.*

Aussi dans un spectacle qui laisseroit plus de liberté au Poëte, dans notre opéra, par exemple, qui n'est d'ailleurs ni le spectacle de la vérité, ni celui des mœurs, je doute qu'on pardonât à l'Auteur de laisser jamais le crime impuni. Je me souviens d'avoir vu autrefois en manuscrit un opéra d'Attrée, où ce monstre périssoit écrasé de la foudre, en criant avec une satisfaction barbare :

TONNEZ, Dieux impuissans, frappez, je suis vengé.

Cette situation vraiment théâtrale, secondée par une musique éfrayante, eût produit, ce me semble, un des plus heureux dénouemens qu'on puisse imaginer au théâtre lyrique.

Si dans quelques tragédies on a voulu nous intéresser pour des scélérats, ces tragédies ont manqué leur objet ; c'est la faute du Poëte, & non du genre : vous trouverez des Historiens même qui ne sont pas exempts de ce reproche, en accuserez-vous l'histoire ? Rappelez-vous, Monsieur, un de nos chefs-d'œuvres en ce genre, la conjuration de Venise de l'Abbé de Saint-Réal, & l'espèce d'intérêt qu'il nous inspire (sans l'avoir peut-être voulu) pour ces hommes qui ont juré la ruine de leur patrie ; on s'afflige presque après cette lecture, de voir tant de courage & d'habileté devenus inutiles ; on se reproche ce sentiment, mais il nous saisit malgré nous, & ce n'est que par réflexion qu'on prend part au salut de Venise. Je vous avouerai à cette occasion (contre l'opinion assez généralement établie) que le sujet de *Venise sauvée* me paroît bien plus propre au théâtre, que celui de *Manlius Capitolinus*, quoique ces deux pièces ne different guères que par les noms & l'état des personnages : des malheureux qui conspirent pour se rendre libres, sont moins odieux que des Sénateurs qui cabalent pour se rendre maîtres.

MAIS ce qui paroît, Monsieur, vous avoir choqué le plus dans nos pièces, c'est le rôle qu'on y fait jouer à l'amour. Cette passion, le grand mobile des actions des hommes, est en effet le ressort presque unique du théâtre François; & rien ne vous paroît plus contraire à la saine morale, que de réveiller par des peintures & des situations séduisantes un sentiment si dangereux. Permettez-moi de vous faire une question avant que de vous répondre. Voudriez-vous bannir l'amour de la société? Ce seroit, je crois, pour elle un grand bien & un grand mal. Mais vous cherchiez en vain à détruire cette passion dans les hommes; il ne paroît pas d'ailleurs que votre dessein soit de la leur interdire, du moins si on en juge par les descriptions intéressantes que vous en faites, & auxquelles toute l'austérité de votre philosophie n'a pu se refuser. Or, si on ne peut, & si on ne doit peut-être pas étouffer l'amour dans le cœur des hommes, que reste-t-il à faire, sinon de le diriger vers une fin honnête, & de nous montrer dans des exemples illustres ses fureurs & ses foibleffes, pour nous en défendre ou nous en guérir? Vous convenez que c'est l'objet de nos tragédies; mais vous prétendez que l'objet est manqué par les efforts même que l'on fait pour le remplir; que l'impression du sentiment reste, & que la morale est bientôt oubliée. Je prendrai, Monsieur, pour vous répondre, l'exemple même que vous apportez de la tragédie de Bérénice, où Racine a trouvé l'art de nous intéresser pendant cinq actes, avec ces seuls mots, *je vous aime, vous êtes Empereur & je pars*; & où ce grand Poëte a su réparer par les charmes de son style le défaut d'action & la monotonie de son sujet. Tout spectateur sensible, je l'avoue, sort de cette tragédie le cœur affligé, partageant en quelque manière le sacrifice qui coûte si cher à Titus, & le désespoir de Bérénice abandonnée. Mais quand ce spectateur regarde au fond de son ame, & approfondit le sentiment triste qui l'occupe, qu'y apperçoit-il, Monsieur? Un retour affligeant sur le malheur de la condition humaine, qui nous oblige presque toujours de faire céder nos passions à nos devoirs. Cela est si vrai, qu'au milieu des pleurs que nous donnons à Bérénice, le bonheur du monde attaché au sacrifice de Titus, nous rend inexorables sur la nécessité de ce sacrifice même dont nous le plaignons; l'intérêt

que nous prenons à sa douleur, en admirant sa vertu, se changeroit en indignation s'il succomboit à sa foiblesse. En vain Racine même, tout habile qu'il étoit dans l'éloquence du cœur, eût essayé de nous représenter ce Prince, entre Bérénice d'un côté & Rome de l'autre, sensible aux prières d'un peuple qui embrasse ses genoux pour le retenir, mais cédant aux larmes de sa maîtresse : les adieux les plus rouchans de ce Prince à ses sujets ne le rendroient que plus méprisable à nos yeux ; nous n'y verrions qu'un Monarque vil, qui, pour satisfaire une passion obscure, renonce à faire du bien aux hommes, & qui va dans les bras d'une femme oublier leurs pleurs. Si quelque chose au contraire adoucit à nos yeux la peine de Titus, c'est le spectacle de tout un peuple devenu heureux par le courage du Prince : rien n'est plus propre à consoler de l'infortune que le bien qu'on fait à ceux qui souffrent ; & l'homme vertueux suspend le cours de ses larmes en essuyant celles des autres. Cette tragédie, Monsieur, a d'ailleurs un autre avantage, c'est de nous rendre plus grands à nos propres yeux, en nous montrant de quels efforts la vertu nous rend capables. Elle ne réveille en nous la plus puissante & la plus douce de routes les passions, que pour nous apprendre à la vaincre en la faisant céder, quand le devoir l'exige, à des intérêts plus pressans & plus chers. Ainsi elle nous flatte & nous élève tout à la fois, par l'expérience douce qu'elle nous fait faire de la tendresse de notre ame, & par le courage qu'elle nous inspire pour réprimer ce sentiment dans ses effets, en conservant le sentiment même.

Si donc les peintures qu'on fait de l'amour sur nos théâtres étoient dangereuses, ce ne pourroit être tout au plus que chez une nation déjà corrompue, à qui les remèdes même serviroient de poison : aussi suis-je persuadé, malgré l'opinion contraire où vous êtes, que les représentations théâtrales sont plus utiles à un peuple qui a conservé ses mœurs, qu'à celui qui auroit perdu les siennes. Mais quand l'état présent de nos mœurs pourroit nous faire regarder la tragédie comme un nouveau moyen de corruption, la plupart de nos pièces me paroissent bien propres à nous rassurer à cet égard. Ce qui devoit, ce me semble, vous déplaire le plus dans
l'amour

L'amour que nous mettons si fréquemment sur nos théâtres, ce n'est pas la vivacité avec laquelle il est peint, c'est le rôle froid & subalterne qu'il y joue presque toujours. L'amour, si on en croit la multitude, est l'ame de nos Tragédies; pour moi, il m'y paroît presque aussi rare que dans le monde. La plupart des personnages de Racine même ont à mes yeux moins de passion que de métaphysique, moins de chaleur que de galanterie. Qu'est-ce que l'amour dans *Mithridate*, dans *Iphigénie*, dans *Britannicus*, dans *Bajazet* même, & dans *Andromaque*, si on en excepte quelques traits des rôles de *Roxelane* & d'*Hermione*? Phedre est peut-être le seul ouvrage de ce grand homme où l'amour soit vraiment terrible & tragique; encore y est-il défiguré par l'intrigue obscure d'*Hippolyte* & d'*Aricie*. Arnaud l'avoit bien senti, quand il disoit à Racine : *pourquoi cet Hippolyte amoureux?* Le reproche étoit moins d'un casuiste que d'un homme de goût; on fait la réponse que Racine lui fit : *eh, Monsieur! sans cela, qu'auroient dit les petits-mâtres?* Ainsi c'est à la frivolité de la nation que Racine a sacrifié la perfection de sa pièce. L'amour dans *Corneille* est encore plus languissant & plus déplacé : son génie semble s'être épuisé dans le *Cid* à peindre cette passion, & il faut avouer qu'il l'a peinte en maître; mais il n'y a presque aucune de ses autres tragédies que l'amour ne dépare & ne refroidisse. Ce sentiment exclusif & impérieux, si propre à nous consoler de tout, ou à nous rendre tout insupportable, à nous faire jouir de notre existence ou à nous la faire détester, veut être sur le théâtre comme dans nos cœurs, y régner seul & sans partage. Par-tout où il ne joue pas le premier rôle, il est dégradé par le second. Le seul caractère qui lui convienne dans la tragédie, est celui de la véhémence, du trouble & du désespoir : ôtez - lui ces qualités, ce n'est plus, si j'ose parler ainsi, qu'une passion commune & bourgeoise. Mais, dira - t - on, en peignant l'amour de la sorte, il deviendra monotone, & toutes nos pièces se ressembleront. Et pourquoi s'imaginer, comme ont fait presque tous nos Auteurs, qu'une pièce ne puisse nous intéresser sans amour? Sommes - nous plus difficiles ou plus insensibles que les Athéniens? Et ne pouvons-nous pas trouver, à leur exemple, une infinité d'autres sujets capables de remplir dignement le théâtre :

les malheurs de l'ambition , le spectacle d'un héros dans l'infortune , la haine de la superstition & des tyrans , l'amour de la patrie , la tendresse maternelle ? Ne faisons point à nos Françaises l'injure de penser que l'amour seul puisse les émouvoir , comme si elles n'étoient ni citoyennes ni mères. Ne les avons-nous pas vues s'intéresser à la mort de César ; & verser des larmes à Mérope ?

JE viens, Monsieur, à vos objections sur la Comédie. Vous n'y voyez qu'un exemple continuel de libertinage , de perfidie & de mauvaises mœurs ; des femmes qui trompent leurs maris , des enfans qui volent leurs pères , d'honnêtes bourgeois dupés par des frippons de Cour. Mais je vous prie de considérer un moment sous quel point de vue tous ces vices nous sont représentés sur le théâtre. Est-ce pour les mettre en honneur ? Nullement : il n'est point de spectateur qui s'y méprenne ; c'est pour nous ouvrir les yeux sur la source de ces vices , pour nous faire voir dans nos propres défauts (dans des défauts qui en eux-mêmes ne blessent point l'honnêteté) une des causes les plus communes des actions criminelles que nous reprochons aux autres. Qu'apprendrons-nous dans *George Dandin* ? Que le dérèglement des femmes est la suite ordinaire des mariages mal assortis , où la vanité a présidé. Dans le *Bourgeois-Gentilhomme* ? Qu'un bourgeois qui veut sortir de son état , avoir un femme de la Cour pour maîtresse & un grand Seigneur pour ami , n'aura pour maîtresse qu'une femme perdue , & pour ami qu'un honnête voleur. Dans les scènes d'*Harpagon* & de son fils ? Que l'avarice des pères produit la mauvaise conduite des enfans ; enfin dans toutes , cette vérité si utile , que les ridicules de la société y sont une source de désordres. Et quelle manière plus efficace d'attaquer nos ridicules , que de nous montrer qu'ils rendent les autres méchans à nos dépens ? En vain diriez-vous que dans la Comédie nous sommes plus frappés du ridicule qu'elle joue que des vices dont ce ridicule est la source.

CELA doit être , puisque l'objet naturel de la Comédie est la correction de nos défauts par le ridicule , leur antidote le plus puissant , & non la correction de nos vices , qui demande des remèdes d'un autre genre. Mais son effet n'est pas pour cela de nous

faire préférer le vice au ridicule ; elle nous suppose pour le vice cette horreur qu'il inspire à toute ame bien née ; elle se sert même de cette horreur pour combattre nos travers ; & il est tout simple que le sentiment qu'elle suppose nous affecte moins (dans le moment de la représentation) que celui qu'elle cherche à exciter en nous , sans que pour cela elle nous fasse prendre le change sur celui de ces deux sentimens qui doit dominer dans notre ame. Si quelques Comédies en petit nombre s'écartent de cet objet louable , & sont presque uniquement une école de mauvaises mœurs , on peut comparer leurs auteurs à ces hérétiques : qui , pour débiter le mensonge , ont abusé quelquefois de la chaire de vérité.

VOUS ne vous en tenez pas à des imputations générales. Vous attaquez , comme une satire cruelle de la vertu , le *Misanthrope* de Moliere , ce chef-d'œuvre de notre théâtre comique ; si néanmoins le *Tartufe* ne lui est pas encore supérieur , soit par la vivacité de l'action , soit par les situations théâtrales , soit enfin par la variété & la vérité des caractères.

JE ne fais , Monsieur , ce que vous pensez de cette dernière pièce ; elle étoit bien faite pour trouver grace devant vous , ne fût-ce que par l'aversion dont on ne peut se défendre pour l'espèce d'hommes si odieuse que Moliere y a joués & démasqués. Mais je viens au *Misanthrope*. Moliere , selon vous , a eu dessein dans cette Comédie de rendre la vertu ridicule. Il me semble que le sujet & les détails de la pièce , que le sentiment même qu'elle produit en nous , prouvent le contraire. Moliere a voulu nous apprendre que l'esprit & la vertu ne suffisent pas pour la société , si nous ne savons compatir aux foiblesses de nos semblables , & supporter leurs vices mêmes ; que les hommes sont encore plus bornés que méchans , & qu'il faut les mépriser sans le leur dire. Quoique le *Misanthrope* divertisse les spectateurs , il n'est pas pour cela ridicule à leurs yeux ; il n'est personne au contraire qui ne l'estime , qui ne soit porté même à l'aimer & à le plaindre. On rit de sa mauvaise humeur , comme de celle d'un enfant bien né & de beaucoup d'esprit. La seule chose que j'oserois blâ-

mer dans le rôle du Misanthrope, c'est qu'Alceste n'a pas toujours tort d'être en colère contre l'ami raisonnable & philosophe que Moliere a voulu lui opposer comme un modèle de la conduite qu'on doit tenir avec les hommes. Philinte m'a toujours paru, non pas absolument comme vous le prétendez, un caractère odieux, mais un caractère mal décidé, plein de sagesse dans ses maximes & de fausseté dans sa conduite.

RIEN de plus sensé que ce qu'il dit au Misanthrope dans la première scène, sur la nécessité de s'accommoder aux travers des hommes; rien de plus foible que sa réponse aux reproches dont le Misanthrope l'accable, sur l'accueil affecté qu'il vient de faire à un homme dont il ne fait pas le nom. Il ne disconvient pas de l'exagération qu'il a mise dans cet accueil, & donne par-là beaucoup d'avantage au Misanthrope. Il devoit répondre au contraire que ce qu'Alceste avoit pris pour un accueil exagéré, n'étoit qu'un compliment ordinaire & froid, une de ces formules de politesse dont les hommes sont convenus de se payer réciproquement lorsqu'ils n'ont rien à se dire.

LE Misanthrope a encore plus beau jeu dans la scène du Sonnet. Ce n'est point Philinte qu'Oronte vient consulter, c'est Alceste, & rien n'oblige Philinte de louer comme il fait le Sonnet d'Oronte, à tort & à travers, & d'interrompre même la lecture par ses fades éloges. Il devoit attendre qu'Oronte lui demandât son avis, & se borner alors à des discours généraux & à une approbation foible, parce qu'il sent qu'Oronte veut être loué, & que dans des bagatelles de ce genre on ne doit la vérité qu'à ses amis, encore faut-il qu'ils aient grande envie ou grand besoin qu'on la leur dise. L'approbation foible de Philinte n'en eût pas moins produit ce que vouloit Moliere, l'emportement d'Alceste, qui se pique de vérité dans les choses les plus indifférentes, au risque de blesser ceux à qui il la dit. Cette colère du Misanthrope sur la complaisance de Philinte n'en eût été que plus plaisante, parce qu'elle eût été moins fondée, & la situation des personnages eût produit un jeu de théâtre d'autant plus grand, que Philinte eût été partagé entre l'embarras de contredire Alceste & la crainte de

choquer Oronte. Mais je m'apperçois, Monsieur, que je donne des leçons à Moliere.

Vous prétendez que dans cette scène du Sonnet le Misanthrope est presqu'un Philinte, & ses *je ne dis pas cela*, répétés avant que de déclarer franchement son avis, vous paroissent hors de son caractère. Permettez - moi de n'être pas de votre sentiment. Le Misanthrope de Moliere n'est pas un homme grossier, mais un homme vrai ; ses *je ne dis pas cela*, sur-tout de l'air dont il les doit prononcer, font suffisamment entendre qu'il trouve le Sonnet détestable ; ce n'est que quand Oronte le presse & le pousse à bout qu'il doit lever le masque & lui rompre en visière. Rien n'est, ce me semble, mieux ménagé & gradué plus adroitement que cette scène ; & je dois rendre cette justice à nos spectateurs modernes, qu'il en est peu qu'ils écoutent avec plus de plaisir. Aussi je ne crois pas que ce chef-d'œuvre de Moliere (supérieur peut-être de quelques années à son siècle) dût craindre aujourd'hui le sort équivoque qu'il eut à sa naissance ; notre parterre, plus fin & plus éclairé qu'il ne l'étoit il y a soixante ans, n'auroit plus besoin du *Médecin malgré lui* pour aller au Misanthrope. Mais je crois en même temps avec vous que d'autres chefs-d'œuvres du même poëte & de quelques autres, autrefois justement applaudis, auroient aujourd'hui plus d'estime que de succès ; notre changement de goût en est la cause ; nous voulons dans la Tragédie plus d'action, & dans la Comédie plus de finesse. La raison en est, si je ne me trompe, que les sujets communs sont presqu'entièrement épuisés sur les deux théâtres, & qu'il faut d'un côté plus de mouvement pour nous intéresser à des héros moins connus, & de l'autre plus de recherche & plus de nuance pour faire sentir des ridicules moins apparens.

LE zèle dont vous êtes animé contre la Comédie ne vous permet pas de faire grace à aucun genre, même à celui où l'on se propose de faire couler nos larmes par des situations intéressantes, & de nous offrir dans la vie commune des modèles de courage & de vertu ; *autant vaudroit*, dites-vous, *aller au sermon*. Ce discours me surprend dans votre bouche. Vous prétendiez un moment aupa-

ravant que les leçons de la Tragédie nous font inutiles, parce qu'on n'y met sur le théâtre que des héros auxquels nous ne pouvons nous flatter de ressembler; & vous blâmez à présent les pièces où l'on n'expose à nos yeux que nos concitoyens & nos semblables; ce n'est plus comme pernicieux aux bonnes mœurs, mais comme insipide & ennuyeux, que vous attaquez ce genre. Dites, Monsieur, si vous le voulez, qu'il est le plus facile de tous; mais ne cherchez pas à lui enlever le droit de nous attendrir; il me semble au contraire qu'aucun genre de pièces n'y est plus propre, & s'il m'est permis de juger de l'impression des autres par la mienne, j'avoue que je suis encore plus touché des scènes pathétiques de l'*Enfant prodigue*, que des pleurs d'*Andromaque* & d'*Iphigénie*. Les Princes & les Grands sont trop loin de nous, pour que nous prenions à leurs revers le même intérêt qu'aux nôtres. Nous ne voyons, pour ainsi dire, les infortunes des Rois qu'en perspective; & dans le temps même où nous les plaignons, un sentiment confus semble nous dire, pour nous consoler, que ces infortunes sont le prix de la grandeur suprême, & comme les degrés par lesquels la nature rapproche les Princes des autres hommes. Mais les malheurs de la vie privée n'ont point cette ressource à nous offrir; ils sont l'image fidelle des peines qui nous affligent ou qui nous menacent; un Roi n'est presque pas notre semblable, & le sort de nos pareils a bien plus de droits à nos larmes.

CE qui me paroît blâmable dans ce genre, ou plutôt dans la manière dont l'ont traité nos Poètes, est le mélange bizarre qu'ils y ont presque toujours fait du pathétique & du plaisant; deux sentimens si tranchans & si disparates ne sont pas faits pour être voisins; & quoiqu'il y ait dans la vie quelques circonstances bizarres où l'on rit & où l'on pleure à la fois, je demande si toutes les circonstances de la vie sont propres à être représentées sur le théâtre, & si le sentiment *trouble* & mal décidé qui résulte de cet alliage des ris avec les pleurs, est préférable au plaisir seul de pleurer, ou même au plaisir seul de rire? *Les hommes sont tous de fer*, s'écrie l'Enfant prodigue, après avoir fait à son valet la peinture odieuse de l'ingratitude & de la dureté de ses anciens amis: &

les femmes, lui répond le valet, qui ne veut que faire rire le parterre ? J'ose inviter l'illustre Auteur de cette pièce à retrancher ces trois mots, qui ne sont là que pour défigurer un chef-d'œuvre. Il me semble qu'ils doivent produire sur tous les gens de goût le même effet qu'un son aigre & discordant qui se feroit entendre tout à coup au milieu d'une musique touchante.

APRÈS avoir dit tant de mal des spectacles, il ne vous restoit plus, Monsieur, qu'à vous déclarer aussi contre les personnes qui les représentent, & contre celles qui, selon vous, nous y attirent ; & c'est de quoi vous vous êtes pleinement acquitté par la manière dont vous traitez les Comédiens & les femmes. Votre philosophie n'épargne personne, & on pourroit lui appliquer ce passage de l'Écriture, *& manus ejus contra omnes*. Selon vous, l'habitude où sont les Comédiens de revêtir un caractère qui n'est pas le leur, les accoutume à la fausseté. Je ne saurois croire que ce reproche soit sérieux. Vous feriez le procès, sur le même principe, à tous les Auteurs de pièces de théâtre, bien plus obligés encore que les Comédiens de se transformer dans les personages qu'ils ont à faire parler sur la scène. Vous ajoutez qu'il est vil de s'exposer aux sifflets pour de l'argent ; qu'en faut-il conclure ? Que l'état de Comédien est celui de tous où il est le moins permis d'être médiocre. Mais, en récompense, quels applaudissemens plus flatteurs que ceux du théâtre ? C'est là où l'amour-propre ne peut se faire illusion ni sur les succès, ni sur les chûtes ; & pourquoi refuserions-nous à un Acteur accueilli & désiré du public, le droit si juste & si noble de tirer de son talent sa subsistance ? Je ne dis rien de ce que vous ajoutez (pour plaisanter sans doute) que les valets, en s'exerçant à voler adroitement sur le théâtre, s'instruisent à voler dans les maisons & dans les rues.

SUPÉRIEUR, comme vous l'êtes, par votre caractère & par vos réflexions, à toute espèce de préjugés, étoit-ce-là, Monsieur, celui que vous deviez préférer pour vous y soumettre & pour le défendre ? Comment n'avez-vous pas senti que ceux qui représentent nos pièces méritent d'être déshonorés, ceux qui les composent mériteroient aussi de l'être ; & qu'ainsi, en élevant les uns &

en avilissant les autres, nous avons été tout à la fois bien inconséquens & bien barbares? Les Grecs l'ont été moins que nous, & il ne faut point chercher d'autres causes de l'estime où les bons Comédiens étoient parmi eux. Ils confidéroient Ésope par la même raison qu'ils admiroient Euripide & Sophocle. Les Romains, il est vrai, ont pensé différemment; mais chez eux la Comédie étoit jouée par des esclaves; occupés de grands objets, ils ne vouloient employer que des esclaves à leurs plaisirs.

LA chasteté des Comédiennes, j'en conviens avec vous, est plus exposée que celles des femmes du monde; mais aussi la gloire de vaincre en doit être plus grande; il n'est pas rare d'en voir qui résistent long-temps, & il seroit plus commun d'en trouver qui résistassent toujours, si elles n'étoient comme découragées de la continence par le peu de considération réelle qu'elles en retirent. Le plus sûr moyen de vaincre les passions est de les combattre par la vanité; qu'on accorde des distinctions aux Comédiennes sages, & ce fera, j'ose le prédire, l'ordre de l'État le plus sévère dans ses mœurs. Mais quand elles voient que, d'un côté, on ne leur fait aucun gré de se priver d'amans, & que de l'autre il est permis aux femmes du monde d'en avoir, sans en être moins considérées, comment ne chercheroient-elles pas leur consolation dans des plaisirs qu'elles s'interdiroient en pure perte?

Vous êtes du moins, Monsieur, plus juste ou plus conséquent que le public: votre sortie sur nos Actrices en a valu une très-violente aux autres femmes. Je ne fais si vous êtes du petit nombre des sages qu'elles ont su quelquefois rendre malheureux, & si par le mal que vous en dites, vous avez voulu leur restituer celui qu'elles vous ont fait. Cependant je doute que votre éloquente censure vous fasse parmi elles beaucoup d'ennemies; on voit percer à travers vos reproches le goût très-pardonnable que vous avez conservé pour elles, peut-être même quelque chose de plus vif; ce mélange de sévérité & de faiblesse, (pardonnez-moi ce dernier mot) vous fera aisément obtenir grace; elles sentiront du moins, & elles vous en sauront gré, qu'il vous en a moins coûté pour déclamer contr'elles

avec

avec chaleur , que pour les voir & les juger avec une indifférence philosophique. Mais comment allier cette indifférence avec le sentiment si séduisant qu'elles inspirent ? Qui peut avoir le bonheur ou le malheur de parler d'elles sans intérêt ? Essayons néanmoins , pour les apprécier avec justice , sans adulation comme sans humeur , d'oublier en ce moment combien leur société est aimable & dangereuse ; relisons Épicéte avant que d'écrire , & tenons-nous fermes pour être austères & graves.

JE n'examinerai point, Monsieur , si vous avez raison de vous écrier , *où trouvera-t-on une femme aimable & vertueuse* , comme le Sage s'écrioit autrefois , *où trouvera-t-on une femme forte* ? Le genre humain seroit bien à plaindre , si l'objet le plus digne de nos hommages étoit en effet aussi rare que vous le dites. Mais si par malheur vous aviez raison , quelle en seroit la triste cause ? L'esclavage & l'espèce d'avilissement où nous avons mis les femmes ; les entraves que nous donnons à leur esprit & à leur ame ; le jargon futile & humiliant pour elles & pour nous , auquel nous avons réduit notre commerce avec elles ; comme si elles n'avoient pas une raison à cultiver , ou n'en étoient pas dignes ; enfin l'éducation funeste , je dirois presque meurtrière , que nous leur prescrivons , sans leur permettre d'en avoir d'autre : éducation où elles apprennent presque uniquement à se contrefaire sans cesse , à n'avoir pas un sentiment qu'elles n'étouffent , une opinion qu'elles ne cachent , une pensée qu'elles ne déguisent. Nous traitons la nature en elles comme nous la traitons dans nos jardins , nous cherchons à l'orner en l'étouffant. Si la plupart des nations ont agi comme nous à leur égard , c'est que par-tout les hommes ont été les plus forts , & que par-tout le plus fort est l'oppresser & le tyran du plus foible. Je ne fais si je me trompe , mais il me semble que l'éloignement où nous tenons les femmes de tout ce qui peut les éclairer & leur élever l'ame , est bien capable , en mettant leur vanité à la gêne , de flatter leur amour-propre. On diroit que nous sentons leurs avantages , & que nous voulons les empêcher d'en profiter. Nous ne pouvons nous dissimuler que dans les ouvrages de

goût & d'agrément elles réussiroient mieux que nous, sur-tout dans ceux dont le sentiment & la tendresse doivent être l'ame; car quand vous dites qu'*elles ne savent ni décrire, ni sentir l'amour même*, il faut que vous n'ayez jamais lu les Lettres d'Héloïse, ou que vous ne les ayez lues que dans quelque Poète qui les aura gâtées. J'avoue que ce talent de peindre l'amour au naturel, talent propre à un temps d'ignorance, où la nature seule donnoit des leçons, peut s'être affoibli dans notre siècle, & que les femmes, devenues, à notre exemple, plus coquettes que passionnées, sauront bientôt aimer aussi peu que nous & le dire aussi mal; mais sera-ce la faute de la nature? A l'égard des ouvrages de génie & de sagacité, mille exemples nous prouvent que la foiblesse du corps n'y est pas un obstacle dans les hommes; pourquoi donc une éducation plus solide & plus mâle ne mettroit-elle pas les femmes à portée d'y réussir? Descartes les jugeoit plus propres que nous à la philosophie, & une Princesse malheureuse a été son plus illustre disciple. Plus inexorable pour elles, vous les traiterez, Monsieur, comme ces peuples vaincus, mais redoutables, que leurs conquérans désarment; & après avoir soutenu que la culture de l'esprit est pernicieuse à la vertu des hommes, vous en conclurez qu'elle le seroit encore plus à celles des femmes. Il me semble au contraire que, les hommes devant être plus vertueux à proportion qu'ils connoîtront mieux les véritables sources de leur bonheur, le genre humain doit gagner à s'instruire. Si les siècles éclairés ne sont pas moins corrompus que les autres, c'est que la lumière y est trop inégalement répandue; qu'elle est resserrée & concentrée dans un trop petit nombre d'esprits; que les rayons qui s'en échappent dans le peuple ont assez de force pour découvrir aux ames communes l'attrait & les avantages du vice, & non pour leur en faire voir les dangers & l'horreur: le grand défaut de ce siècle philosophe est de ne l'être pas encore assez. Mais quand la lumière sera plus libre de se répandre, plus étendue & plus égale, nous en sentirons alors les effets bienfaisans; nous cesserons de tenir les femmes sous le joug de l'ignorance, & elles de séduire, de tromper & de gouverner leurs maîtres. L'amour sera pour lors entre

les deux sexes ce que l'amitié la plus douce & la plus vraie est entre les hommes vertueux; ou plutôt ce sera un sentiment plus délicieux encore, le complément & la perfection de l'amitié; sentiment qui, dans l'intention de la nature, devoit nous rendre heureux, & que, pour notre malheur, nous avons su altérer & corrompre.

ENFIN ne nous arrêtons pas seulement, Monsieur, aux avantages que la société pourroit tirer de l'éducation des femmes; ayons de plus l'humanité & la justice de ne pas leur refuser ce qui peut leur adoucir la vie comme à nous. Nous avons éprouvé tant de fois combien la culture de l'esprit & l'exercice des talens sont propres à nous distraire de nos maux, & à nous consoler dans nos peines: pourquoi refuser à la plus aimable moitié du genre humain, destinée à partager avec nous le malheur d'être, le soulagement le plus propre à le lui faire supporter? Philosophes, que la nature a répandus sur la surface de la terre, c'est à vous à détruire, s'il est possible, un préjugé si funeste; c'est à ceux d'entre vous qui éprouvent la douceur ou le chagrin d'être pères, d'oser les premiers secouer le joug d'un barbare usage, en donnant à leurs filles la même éducation qu'à leurs autres enfans. Qu'elles apprennent seulement de vous, en recevant cette éducation précieuse, à la regarder uniquement comme un préservatif contre l'oisiveté, un rempart contre les malheurs, & non comme l'aliment d'une curiosité vaine, & le sujet d'une ostentation frivole. Voilà tout ce que vous devez & tout ce qu'elles doivent à l'opinion publique, qui peut les condamner à paroître ignorantes, mais non pas les forcer à l'être. On vous a vus si souvent, pour des motifs très-légers, par vanité ou par humeur, heurter de front les idées de votre siècle; pour quel intérêt plus grand pouvez-vous le braver, que pour l'avantage de ce que vous devez avoir de plus cher au monde, pour rendre la vie moins amère à celles qui la tiennent de vous, & que la nature a destinées à vous survivre & à souffrir; pour leur procurer dans l'infortune, dans les maladies, dans la pauvreté, dans la vieillesse, des ressources dont notre injustice les a privées? On regarde

communément, Monsieur, les femmes comme très-sensibles & très-foibles; je les crois au contraire ou moins sensibles ou moins foibles que nous. Sans force de corps, sans talens, sans étude qui puisse les arracher à leurs peines, & les leur faire oublier quelques momens, elles les supportent néanmoins, elles les dévorent, & savent quelquefois les cacher mieux que nous; cette fermeté suppose en elles, ou une ame peu susceptible d'impressions profondes, ou un courage dont nous n'avons pas l'idée. Combien de situations cruelles auxquelles les hommes ne résistent que par le tourbillon d'occupations qui les entraîne? Les chagrins des femmes seroient-ils moins pénétrants & moins vifs que les nôtres? Ils ne le devroient pas être. Leurs peines viennent ordinairement du cœur, les nôtres n'ont souvent pour principe que la vanité & l'ambition. Mais ces sentimens étrangers, que l'éducation a portés dans notre ame, que l'habitude y a gravés, & que l'exemple y fortifie, deviennent (à la honte de l'humanité) plus puissans sur nous que les sentimens naturels; la douleur fait plus périr de ministres déplacés que d'amans malheureux.

VOILA, Monsieur, si j'avois à plaider la cause des femmes, ce que j'oserois dire en leur faveur; je les défendrois moins sur ce qu'elles sont, que sur ce qu'elles pourroient être. Je ne les louerois point, en soutenant avec vous que la pudeur leur est naturelle; ce seroit prétendre que la nature ne leur a donné ni besoins, ni passions; la réflexion peut réprimer les desirs, mais le premier mouvement (qui est celui de la nature) porte toujours à s'y livrer. Je me bornerai donc à convenir que la société & les loix ont rendu la pudeur nécessaire aux femmes; & si je fais jamais un livre sur le pouvoir de l'éducation, cette pudeur en sera le premier chapitre. Mais en paroissant moins prévenu que vous pour la modestie de leur sexe, je serai plus favorable à leur conservation; & malgré la bonne opinion que vous avez de la bravoure d'un régiment de femmes, je ne croirai pas que le principal moyen de les rendre utiles, soit de les destiner à recruter nos troupes.

MAIS je m'apperçois, Monsieur, & je crains bien de m'en apercevoir trop tard, que le plaisir de m'entretenir avec vous, l'apo-

logie des femmes, & peut-être cet intérêt secret qui nous séduit toujours pour elles, m'ont entraîné trop loin & trop long-temps hors de mon sujet. En voilà donc assez, & peut-être trop, sur la partie de votre lettre qui concerne les spectacles en eux-mêmes, & les dangers de toute espèce dont vous les rendez responsables. Rien ne pourra plus leur nuire, si votre écrit n'y réussit pas; car il faut avouer qu'aucun de nos prédicateurs ne les a combattus avec autant de force & de subtilité que vous. Il est vrai que la supériorité de vos talens ne doit pas seule en avoir l'honneur. La plupart de nos orateurs chrétiens, en attaquant la Comédie, condamnent ce qu'ils ne connoissent pas; vous avez au contraire étudié, analysé, composé vous-même, pour en mieux juger les effets, le poison dangereux dont vous cherchez à nous préserver; & vous décriez nos pièces de théâtre avec l'avantage non-seulement d'en avoir vu, mais d'en avoir fait. Néanmoins cet avantage même forme contre vous une objection incommode que vous paroissez avoir sentie en osant vous la faire, & à laquelle vous avez indirectement tâché de répondre. Les spectacles, selon vous, sont nécessaires dans une ville aussi corrompue que celle que vous avez habitée long-temps; & c'est apparemment pour ses habitans pervers, (car ce n'est pas certainement pour votre patrie) que vos pièces ont été composées. C'est-à-dire, Monsieur, que vous nous avez traités comme ces animaux expirans, qu'on acheve dans leurs maladies, de peur de les voir trop long-temps souffrir. Assez d'autres, sans vous, auroient pris ce soin; & votre délicatesse n'aura-t-elle rien à se reprocher à notre égard? Je le crains d'autant plus, que le talent dont vous avez montré au théâtre lyrique de si heureux essais, comme musicien & comme poète, est du moins aussi propre à faire aux spectacles des partisans, que votre éloquence à leur en enlever. Le plaisir de vous lire ne nuira point à celui de vous entendre; & vous aurez long-temps la douleur de voir le *Devin du village* détruire tout le bien que vos écrits contre la Comédie auroient pu nous faire.

IL me reste à vous dire un mot sur les deux autres articles de votre lettre, & en premier lieu sur les raisons que vous apportez

contre l'établissement d'un théâtre de Comédie à Genève. Cette partie de votre ouvrage, je dois l'avouer, est celle qui a trouvé à Paris le moins de contradicteurs. Très-indulgens envers nous-mêmes, nous regardons les spectacles comme un aliment nécessaire à notre frivolité; mais nous décidons volontiers que Genève ne doit point en avoir; pourvu que nos riches oisifs aillent tous les jours pendant trois heures se soulager au théâtre du poids du temps qui les accable, peu leur importe qu'on s'amuse ailleurs; parce que Dieu, pour me servir d'une de vos plus heureuses expressions, les a doués d'une douceur très-méritoire à supporter l'ennui des autres. Mais je doute que les Genevois, qui s'intéressent un peu plus que nous à ce qui les regarde, applaudissent de même à votre sévérité. C'est d'après un desir qui m'a paru presque général dans vos concitoyens, que j'ai proposé l'établissement d'un théâtre dans leur ville, & j'ai peine à croire qu'ils se livrent avec autant de plaisir aux amusemens que vous y substituez. On m'assure même que plusieurs de ces amusemens, quoiqu'en simple projet, alarment déjà vos graves Ministres; qu'ils se récrient sur-tout contre les danses que vous voulez mettre à la place de la Comédie, & qu'il leur paroît plus dangereux encore de se donner en spectacle que d'y assister.

AU reste, c'est à vos compatriotes seuls à juger de ce qui peut en ce genre leur être utile ou nuisible. S'ils craignent pour leurs mœurs les effets & les suites de la Comédie, ce que j'ai déjà dit en sa faveur ne les déterminera point à la recevoir, comme tout ce que vous dites contr'elle ne la leur fera pas rejeter, s'ils imaginent qu'elle puisse leur être de quelqu'avantage. Je me contenterai donc d'examiner en peu de mots les raisons que vous apportez contre l'établissement d'un théâtre à Genève, & je soumetts cet examen au jugement & à la décision des Genevois.

VOUS nous transportez d'abord dans les montagnes du Valais, au centre d'un petit pays dont vous faites une description charmante; vous nous montrez ce qui ne se trouve peut-être que dans un seul coin de l'univers, des peuples tranquilles & satisfaits au sein de leur famille & de leur travail; & vous prouvez que la Co-

médie ne seroit propre qu'à troubler le bonheur dont ils jouissent. Personne, Monsieur, ne prétendra le contraire; des hommes assez heureux pour se contenter des plaisirs offerts par la nature, ne doivent point y en substituer d'autres; les amusemens qu'on cherche sont le poison lent des amusemens simples; & c'est une loi générale de ne pas entreprendre de changer le bien en mieux: qu'en concluez-vous pour Genève? L'état présent de cette République est-il susceptible de l'application de ces règles? Je veux croire qu'il n'y a rien d'exagéré ni de romanesque dans la description de ce canton fortuné du Valais, où il n'y a ni haine, ni jalousie, ni querelles, & où il y a pourtant des hommes. Mais si l'âge d'or s'est réfugié dans les rochers voisins de Genève, vos citoyens en sont pour le moins à l'âge d'argent, & dans le peu de temps que j'ai passé parmi eux, ils m'ont paru assez avancés, ou, si vous voulez, assez pervertis pour pouvoir entendre Brutus & Rome fauvée, sans avoir à craindre d'en devenir pires.

LA plus forte de toutes vos objections contre l'établissement d'un théâtre à Genève, c'est l'impossibilité de supporter cette dépense dans une petite ville. Vous pouvez néanmoins vous souvenir que des circonstances particulières ayant obligés vos Magistrats, il y a quelques années, de permettre dans la ville même de Genève un spectacle public, on ne s'apperçut point de l'inconvénient dont il s'agit, ni de tous ceux que vous faites craindre. Cependant quand il seroit vrai que la recette journalière ne suffiroit pas à l'entretien du spectacle, je vous prie d'observer que la ville de Genève est, à proportion de son étendue, une des plus riches de l'Europe; & j'ai lieu de croire que plusieurs citoyens opulens de cette ville, qui desireroient d'y avoir un théâtre, fourniroient sans peine à une partie de la dépense; c'est du moins la disposition où plusieurs d'entr'eux m'ont paru être, & c'est en conséquence que j'ai hazardé la proposition qui vous alarme. Cela supposé, il seroit aisé de répondre en deux mots à vos autres objections. Je n'ai point prétendu qu'il y eût à Genève un spectacle tous les jours; un ou deux jours de la semaine suffiroient à cet amusement, & on pourroit prendre pour un de ces jours celui

où le peuple se repose; ainsi, d'un côté, le travail ne seroit point ralenti, de l'autre, la troupe pourroit être moins nombreuse, & par conséquent moins à charge à la ville; on donneroit l'hiver seul à la Comédie, l'été aux plaisirs de la campagne, & aux exercices militaires dont vous parlez. J'ai peine à croire aussi qu'on ne pût remédier par des loix sévères aux alarmes de vos Ministres sur la conduite des Comédiens, dans un État aussi petit que celui de Genève, où l'œil vigilant des Magistrats peut s'étendre au même instant d'une frontière à l'autre, où la législation embrasse à la fois toutes les parties, où elle est enfin si rigoureuse & si bien exécutée contre les désordres des femmes publiques, & même contre les désordres secrets. J'en dis autant des loix somptuaires, dont il est toujours facile de maintenir l'exécution dans un petit État: d'ailleurs la vanité même ne fera guères intéressée à les violer, parce qu'elles obligent également tous les citoyens, & qu'à Genève les hommes ne sont jugés ni par les richesses, ni par les habits. Enfin rien, ce me semble, ne souffriroit dans votre patrie de l'établissement d'un théâtre, pas même l'ivrognerie des hommes & la médisance des femmes, qui trouvent l'une & l'autre tant de faveur auprès de vous. Mais quand la suppression de ces deux derniers articles produiroit, pour parler votre langage, *un affoiblissement d'état*, je serois d'avis qu'on se consolât de ce malheur. Il ne falloit pas moins qu'un philosophe exercé comme vous aux paradoxes, pour nous soutenir qu'il y a moins de mal à s'enivrer & à médire, qu'à voir représenter *Cinna* & *Polieucte*. Je parle ici d'après la peinture que vous avez faite vous-même de la vie journalière de vos citoyens, & je n'ignore pas qu'ils se récrient fort contre cette peinture; le peu de séjour, disent-ils, que vous avez fait parmi eux, ne vous a pas laissé le temps de les connoître, ni d'en fréquenter assez les différens états; & vous avez représenté comme l'esprit général de cette sage République, ce qui n'est tout au plus que le vice obscur & méprisé de quelques sociétés particulières.

AU reste, vous ne devez pas ignorer, Monsieur, que depuis deux ans une troupe de Comédiens s'est établie aux portes de Genève,

&

& que Genève & les Comédiens s'en trouvent à merveille. Prenez votre parti avec courage, la circonstance est urgente, & le cas difficile. Corruption pour corruption, celle qui laissera aux Genevois leur argent dont ils ont besoin, est préférable à celle qui le fait sortir de chez eux.

JE me hâte de finir sur cet article, dont la plupart de nos lecteurs ne s'embarassent guères, pour en venir à un autre qui les intéresse encore moins, & sur lequel, par cette raison, je m'arrêterai moins encore. Ce sont les sentimens que j'attribue à vos Ministres en matière de religion. Vous savez, & ils le savent encore mieux que vous, que mon dessein n'a pas été de les offenser; & ce motif seul suffiroit aujourd'hui pour me rendre sensible à leurs plaintes, & circonspect dans ma justification. Je serois très-affligé du soupçon d'avoir *violé leur secret*, sur-tout si ce soupçon venoit de votre part; permettez-moi de vous faire remarquer que l'énumération des moyens par lesquels vous supposez que j'ai pu juger de leur doctrine, n'est pas complète. Si je me suis trompé dans l'exposition que j'ai faite de leurs sentimens, (d'après leurs ouvrages, d'après des conversations *publiques*, où ils ne m'ont pas paru prendre beaucoup d'intérêt à la *Trinité* ni à *l'enfer*, enfin, d'après l'opinion de leurs concitoyens, & des autres Églises réformées) tout autre que moi, j'ose le dire, eût été trompé de même. Ces sentimens sont d'ailleurs une suite nécessaire des principes de la religion protestante; & si vos Ministres ne jugent pas à propos de les adopter, ou de les avouer aujourd'hui, la logique que je leur connois doit naturellement les y conduire, ou les laissera à moitié chemin. Quand ils ne seroient pas *sociniens*, il faudroit qu'ils le devinssent, non pour l'honneur de leur religion, mais pour celui de leur philosophie. Ce mot de *sociniens* ne doit pas vous effrayer: mon dessein n'a point été de donner un *nom de parti* à des hommes dont j'ai d'ailleurs fait un juste éloge; mais d'exposer par un seul mot ce que j'ai cru être leur doctrine, & ce qui sera infailliblement dans quelques années leur doctrine *publique*. A l'égard de leur profession de foi, je me borne à vous y renvoyer, & à

vous en faire juge; vous avouez que vous ne l'avez pas lue; c'étoit peut-être le moyen le plus sûr d'en être aussi satisfait que vous me le paroissez. Ne prenez point cette invitation pour un trait de satire contre vos Ministres; eux-mêmes ne doivent pas s'en offenser; en matière de profession de foi, il est permis à un catholique de se montrer difficile, sans que des chrétiens d'une communion contraire puissent légitimement en être blessés. L'Église Romaine a un langage consacré sur la divinité du Verbe, & nous oblige à regarder impitoyablement comme Ariens tous ceux qui n'employent pas ce langage. Vos Pasteurs diront qu'ils ne reconnoissent pas l'Église Romaine pour leur juge; mais ils souffriront apparemment que je la regarde comme le mien. Par cet accomodement nous serons reconciliés les uns avec les autres, & j'aurai dit vrai sans les offenser. Ce qui m'étonne, Monsieur, c'est que des hommes qui se donnent pour zélés défenseurs des vérités de la religion *catholique*, qui voient souvent l'impiété & le scandale où il n'y en a pas même l'apparence, qui se piquent sur ces matières d'entendre finesse, & de n'entendre point raison, & qui ont lu cette profession de foi de Genève, en aient été aussi satisfaits que vous, jusqu'à se croire même obligés d'en faire l'éloge. Mais il s'agissoit de rendre tout à la fois ma probité & ma religion suspectes, tout leur a été bon dans ce dessein, & ce n'étoit pas aux Ministres de Genève qu'ils vouloient nuire. Quoi qu'il en soit, je ne sais si les Ecclésiastiques Genevois, que vous avez voulu justifier sur leur croyance, seront beaucoup plus contens de vous qu'ils l'ont été de moi, & si votre mollesse à les défendre leur plaira plus que ma franchise. Vous semblez m'accuser presque uniquement d'*imprudence* à leur égard; vous me reprochez de ne les avoir point loués à leur manière, mais à la mienne, & vous marquez d'ailleurs assez d'indifférence sur ce focinianisme dont ils craignent tant d'être soupçonnés. Permettez-moi de douter que cette manière de plaider leur cause les satisfasse. Je n'en serois pourtant point étonné, quand je vois l'accueil extraordinaire que les dévots ont fait à votre ouvrage. La rigueur de la morale que vous prêchez les a rendus indulgens sur la tolérance que vous professez avec courage & sans détour.

Est-ce à eux qu'il faut en faire honneur, ou à vous, ou peut-être aux progrès inattendus de la philosophie dans les esprits même qui en paroissent les moins susceptibles ? Mon article Genève n'a pas reçu de leur part le même accueil que votre lettre, nos Prêtres m'ont presque fait un crime des sentimens hétérodoxes que j'attribuois à leurs ennemis. Voilà ce que ni vous ni moi n'aurions prévu ; mais quiconque écrit, doit s'attendre à ces légères injustices ; heureux quand il n'en effuie point de plus graves.

JE suis avec tout le respect que méritent votre vertu & vos talens, & avec plus de vérité que le Philinte de Moliere,

M O N S I E U R,

VOTRE très - humble &
très-obéissant serviteur,
D'ALEMBERT.

DESCRIPTION

ABRÉGÉE

DU GOUVERNEMENT

DE GENÈVE.

L'Article GENÈVE de l'Encyclopédie ayant été l'occasion de la Lettre de M. Rousseau à l'Auteur, & des réflexions que M. d'Alembert lui adresse sur cette Lettre, nous croyons devoir remettre cet article sous les yeux du Lecteur.

A R T I C L E
G È N È V E ;
T I R É D U S E P T I È M E V O L U M E
D E L' E N C Y C L O P É D I E .

LA ville de Genève est située sur deux collines, à l'endroit où finit le lac qui porte aujourd'hui son nom, & qu'on appelloit autrefois *Lac Lemán*. La situation en est très-agréable; on voit d'un côté le lac, de l'autre le Rhône, aux environs une campagne riante, des côteaux couverts de maisons de campagne le long du lac, & à quelques lieues les sommets toujours glacés des Alpes, qui paroissent des montagnes d'argent lorsqu'ils sont éclairés par le soleil dans les beaux jours. Le port de Genève sur le lac, avec des jettées, ses barques, ses marchés, & sa position entre la France, l'Italie & l'Allemagne, la rendent industrielle, riche & commerçante. Elle a plusieurs beaux édifices, & des promenades agréables; les rues sont éclairées la nuit, & on a construit sur le Rhône une machine à pompe fort simple, qui fournit de l'eau jusqu'aux quartiers les plus élevés, à cent pieds de haut. Le lac est d'environ dix-huit lieues de long & de quatre à cinq dans sa plus grande largeur. C'est une espèce de petite mer qui a ses tempêtes, & qui produit d'autres phénomènes curieux.

JULES-CÉSAR parle de Genève comme d'une ville des Allobroges, alors province Romaine; il y vint pour s'opposer au passage des Helvétiens, qu'on a depuis appelés *Suiffes*. Dès que le Christianisme fut introduit dans cette ville, elle devint un siège épiscopal, suffragant de Vienne. Au commencement du cinquième siècle, l'Empereur Honorius la céda aux Bourguignons, qui en furent dépossédés en 534, par les Rois Francs. Lorsque Charlemagne, sur la fin du neuvième siècle, alla combattre les Rois des

Lombards, & délivrer le Pape (qui l'en récompensa bien par la Couronne Impériale.) Ce Prince passa à Genève, & en fit le rendez-vous général de son armée. Cette ville fut ensuite annexée par héritage à l'Empire Germanique, & Conrad y vint prendre la Couronne Impériale en 1034. Mais les Empereurs, ses successeurs, occupés d'affaires très-importantes, que leur suscitèrent les Papes pendant plus de trois cents ans, ayant négligé d'avoir les yeux sur cette ville, elle secoua insensiblement le joug, & devint une ville Impériale, qui eut son Évêque pour Prince, ou plutôt pour Seigneur; car l'autorité de l'Évêque étoit tempérée par celle des citoyens. Les armoiries qu'elle prit dès-lors exprimoient cette constitution mixte; c'étoit un aigle Impérial d'un côté, & de l'autre une croix représentant le pouvoir de l'Église, avec cette devise, *POST TENEBRAS LUX*. La ville de Genève a conservé ces armes après avoir renoncé à l'Église Romaine; elle n'a plus de commun avec la papauté que les clefs qu'elle porte dans son écusson; il est même assez singulier qu'elle les ait conservées, après avoir brisé, avec une espèce de superstition, tous les liens qui pouvoient l'attacher à Rome; elle a pensé apparemment que la devise, *POST TENEBRAS LUX*, qui exprime parfaitement, à ce qu'elle croit, son état actuel par rapport à la religion, lui permettoit de ne rien changer au reste de ses armoiries.

LES Ducs de Savoie, voisins de Genève, appuyés quelquefois par les Évêques, firent insensiblement, & à différentes reprises, des efforts pour établir leur autorité dans cette ville; mais elle y résista avec courage, soutenue de l'alliance de Fribourg, & de celle de Berne. Ce fut alors, c'est-à-dire, vers 1526, que le conseil des deux cens fut établi. Les opinions de Luther & de Zuingle commençoient à s'introduire; Berne les avoit adoptées; Genève les goûtoit; elle les admit enfin en 1635; la papauté fut abolie; & l'Évêque, qui prend toujours le titre d'Évêque de Genève, sans y avoir plus de juridiction que l'Évêque de Babylone n'en a dans son diocèse, est résident à Annecy depuis ce temps - là.

ON voit encore entre les deux portes de l'Hôtel-de-Ville de Genève,

Genève , une inscription Latine en mémoire de l'abolition de la religion catholique. Le Pape y est appelé *l'Ante-christ*. Cette expression , que le fanatisme de la liberté & de la nouveauté s'est permise dans un siècle encore à demi-barbare , nous paroît peu digne aujourd'hui d'une ville aussi philosophe. Nous osons l'inviter à substituer à ce monument injurieux & grossier , une inscription plus vraie , plus noble & plus simple. Pour les catholiques , le Pape est le chef de la véritable Église ; pour les protestans sages & modérés , c'est un Souverain qu'ils respectent comme Prince , sans lui obéir ; mais dans un siècle tel que le nôtre , il n'est plus l'Ante-christ pour personne.

GENÈVE , pour défendre sa liberté contre les entreprises des Ducs de Savoie & de ses Évêques , se fortifia encore de l'alliance de Zurich , & sur-tout de celle de la France. Ce fut avec ces secours qu'elle résista aux armes de Charles-Emmanuel , & aux trésors de Philippe II , Prince dont l'ambition , le despotisme , la cruauté & la superstition assurent à sa mémoire l'exécration de la postérité. Henri IV , qui avoit secouru Genève de 300 soldats , eut bientôt après besoin lui-même de ses secours ; elle ne lui fut pas inutile dans le temps de la ligue , & dans d'autres occasions : delà sont venus les privilèges dont les Genevois jouissent en France comme les Suisses.

CES peuples voulant donner de la célébrité à leur ville , y appellerent Calvin , qui jouissoit avec justice d'une grande réputation ; Homme de Lettres du premier ordre , écrivant en Latin aussi-bien qu'on peut le faire dans une langue morte , & en François avec une pureté singulière pour son temps ; cette pureté que nos habiles Grammairiens admirent encore aujourd'hui , rend ses écrits bien supérieurs à presque tous ceux du même siècle , comme les ouvrages de MM. de Port-Royal se distinguent encore aujourd'hui par la même raison , des rapsodies barbares de leurs adversaires & de leurs contemporains. Calvin , Jurisconsulte habile , & Théologien aussi éclairé qu'un hérétique le peut être , dressa , de concert avec les Magistrats , un recueil de Loix civiles & ecclésiastiques , qui fut approuvé en 1543 par le peuple , & qui est

devenu le code fondamental de la République. Le superflu des biens ecclésiastiques qui ser voit, avant la réforme, à nourrir le luxe des Évêques & de leurs subalternes, fut appliqué à la fondation d'un hôpital, d'un Collège, & d'une Académie; mais les guerres que Genève eut à soutenir pendant près de soixante ans, empêchèrent les arts & le commerce d'y fleurir autant que les sciences. Enfin le mauvais succès de l'escalade tentée en 1602 par le Duc de Savoie, a été l'époque de la tranquillité de cette République. Les Genevois repoussèrent leurs ennemis, qui les avoient attaqués par surprise; & pour dégoûter le Duc de Savoie d'entreprises semblables, ils firent pendre treize des principaux Généraux ennemis. Ils crurent pouvoir traiter comme des voleurs de grand chemin, des hommes qui avoient attaqué leur ville sans déclaration de guerre; car cette politique singulière & nouvelle, qui consiste à faire la guerre sans l'avoir déclarée, n'étoit pas encore connue en Europe; &, eût-elle été pratiquée dès-lors par les grands États, elle est trop préjudiciable aux petits, pour qu'elle puisse jamais être de leur goût.

LE Duc Charles-Emmanuel se voyant repoussé & ses Généraux pendus, renonça à s'emparer de Genève. Son exemple servit de leçon à ses successeurs; &, depuis ce temps, cette Ville n'a cessé de se peupler, de s'enrichir & s'embellir dans le sein de la paix. Quelques dissensions intestines, dont la dernière a éclaté en 1738, ont de temps en temps altéré légèrement la tranquillité de la République; mais tout a été heureusement pacifié par la médiation de la France & des Cantons confédérés; & la sûreté est aujourd'hui établie au dehors plus fortement que jamais, par deux nouveaux traités, l'un avec la France en 1749, l'autre avec le Roi de Sardaigne en 1754.

C'EST une chose très-singulière, qu'une ville qui compte à peine 24.000 ames, & dont le territoire morcelé ne contient pas trente villages, ne laisse pas d'être un État souverain, & une des villes les plus florissantes de l'Europe. Riche par sa liberté & par son commerce, elle voit souvent autour d'elle tout en feu, sans jamais s'en ressentir; les événemens qui agitent l'Europe ne sont pour elle qu'un spectacle,

dont elle jouit sans y prendre part; attaché aux François par ses alliances & par son commerce, aux Anglois par son commerce & par la religion, elle prononce avec impartialité sur la justice des guerres que ces deux nations puissantes se font l'une à l'autre (quoiqu'elle soit d'ailleurs trop sage pour prendre aucune part à ces guerres,) & juge tous les Souverains de l'Europe sans les flatter, sans les blesser, & sans les craindre.

LA ville est bien fortifiée, sur-tout du côté du Prince qu'elle redoute le plus, du Roi de Sardaigne. Du côté de la France, elle est presque ouverte & sans défense. Mais le service s'y fait comme dans une ville de guerre; les arsenaux & les magasins sont bien fournis, chaque citoyen y est soldat comme en Suisse & dans l'ancienne Rome. On permet aux Genevois de servir dans les troupes étrangères; mais l'État ne fournit à aucune puissance des compagnies avouées, & ne souffre dans son territoire aucun enrôlement.

QUOIQUE la ville soit riche, l'État est pauvre par la réputation que témoigne le peuple pour les nouveaux impôts, même les moins onéreux. Le revenu de l'État ne va pas à cinq cens mille livres monnoie de France; mais l'économie admirable avec laquelle il est administré, suffit à tout, & produit même des sommes en réserve pour les besoins extraordinaires.

ON distingue dans Genève quatre ordres de personnes: les *citoyens*, qui sont fils de bourgeois, & nés dans la ville; eux seuls peuvent parvenir à la magistrature: les *bourgeois*, qui sont fils de bourgeois ou de citoyens, mais nés en pays étranger, ou qui étant étrangers, ont acquis le droit de bourgeoisie, que le Magistrat peut conférer: ils peuvent être du conseil général, & même du grand conseil, appelé *des deux cens*. Les *habitans* sont des étrangers qui ont permission du Magistrat de demeurer dans la ville, & qui n'y font rien autre chose. Enfin les *natifs* sont les fils des habitans; ils ont quelques privilèges de plus que leurs pères, mais ils sont exclus du gouvernement.

A la tête de la République sont quatre Syndics, qui ne peu-

vent l'être qu'un an, & ne le redevenir qu'après quatre ans. Aux Syndics est joint le petit conseil, composé de vingt Conseillers, d'un Trésorier, & de deux Secrétaires d'État, & un autre corps qu'on appelle *de la justice*. Les affaires journalières, & qui demandent expédition, soit criminelles, soit civils, sont l'objet de ces deux corps.

LE grand conseil est composé de deux cens cinquante citoyens ou bourgeois : il est juge des grandes causes civiles, il fait grace, il bat monnoie, il élit les membres du petit conseil, il délibère sur ce qui doit être porté au conseil général. Ce conseil général embrasse le corps entier des citoyens & des bourgeois, excepté ceux qui n'ont pas vingt-cinq ans, les banqueroutiers, & ceux qui ont eu quelque flétrissure. C'est à cette assemblée qu'appartiennent le pouvoir législatif, le droit de la guerre & de la paix, les alliances, les impôts, & l'élection des principaux Magistrats, qui se fait dans la cathédrale avec beaucoup d'ordre & de décence, quoique le nombre des votans soit d'environ 1500 personnes.

ON voit par ce détail, que le gouvernement de Genève a tous les avantages, & aucun des inconvéniens de la démocratie; tout est sous la direction des Syndics; tout émane du petit conseil pour la délibération, & tout retourne à lui pour l'exécution : ainsi il semble que la ville de Genève ait prit pour modèle cette loi si sage du gouvernement des anciens Germains; *de minoribus rebus Principes consultant, de majoribus omnes; ita tamen ut ea quorum penes plebem arbitrium est, apud Principes prætractentur*. Tacite, *de mor. German.*

LE droit civil de Genève est presque tout tiré du droit Romain, avec quelques modifications : par exemple, un père ne peut jamais disposer que de la moitié de son bien en faveur de qui il lui plaît; le reste se partage également entre ses enfans. Cette loi assure d'un côté l'indépendance des enfans, & de l'autre elle prévient l'injustice des pères.

M. de Montesquieu appelle avec raison une *belle loi* celle qui

exclut des charges de la République, les citoyens qui n'acquittent pas les dettes de leur père après sa mort, & à plus forte raison ceux qui n'acquittent pas leurs dettes propres.

L'ON n'étend point les degrés de parenté qui prohibent le mariage, au-delà de ceux que marque le Lévitique : ainsi les cousins-germains peuvent se marier ensemble ; mais aussi point de dispense dans les cas prohibés. On accorde le divorce en cas d'adultère ou de désertion malicieuse, après des proclamations juridiques.

LA justice criminelle s'exerce avec plus d'exactitude que de rigueur. La question déjà abolie dans plusieurs États, & qui devoit l'être par-tout comme une cruauté inutile, est proscrite à Genève ; on ne la donne qu'à des criminels déjà condamnés à mort, pour découvrir leurs complices, s'il est nécessaire. L'accusé peut demander communication de la procédure, & se faire assister de ses parens, & d'un Avocat, pour plaider sa cause devant les Juges à huis ouverts. Les Sentences criminelles se rendent dans la place publique par les Syndics, avec beaucoup d'appareil.

ON ne connoît point à Genève de dignité héréditaire : le fils d'un premier Magistrat reste confondu dans la foule, s'il ne s'en tire par son mérite. La noblesse ni la richesse ne donnent ni rang, ni prérogatives, ni facilité pour s'élever aux charges : les brigues sont sévèrement défendues. Les emplois sont si peu lucratifs, qu'ils n'ont pas de quoi exciter la cupidité : ils ne peuvent tenter que des âmes nobles, par la considération qui y est attachée.

ON voit peu de procès ; la plupart sont accommodés par des amis communs, par les Avocats mêmes, & par les Juges.

DES loix somptuaires défendent l'usage des pierreries & de la dorure, limitent la dépense des funérailles, & obligent tous les citoyens à aller à pied dans les rues : on n'a de voitures que pour la campagne. Ces loix qu'on regarderoit en France comme trop sévères, & presque comme barbares & inhumaines, ne sont point nuisibles aux véritables commodités de la vie, qu'on peut toujours se procurer à peu de frais ; elles ne retranchent que le faste, qui ne contribue point au bonheur, & qui ruine sans être utile.

IL n'y a peut-être point de ville où il y ait plus de mariages heureux ; Genève est sur ce point à deux cens ans de nos mœurs. Les réglemens contre le luxe font qu'on ne craint point la multitude des enfans ; ainsi le luxe n'y est point, comme en France, un des grands obstacles à la population.

ON ne souffre point à Genève de Comédie : ce n'est pas qu'on y désapprouve les spectacles en eux-mêmes : mais on craint, dit-on, le goût de parure, de dissipation & de libertinage que les troupes de Comédiens répandent parmi la jeunesse. Cependant ne seroit-il pas possible de remédier à cet inconvénient, par des loix sévères & bien exécutées sur la conduite des Comédiens ? Par ce moyen Genève auroit des spectacles & des mœurs, & jouiroit de l'avantage des uns & des autres : les représentations théâtrales formeroient le goût des citoyens, & leur donneroient une finesse de tact, une délicatesse de sentiment qu'il est très-difficile d'acquérir sans ce secours. La littérature en profiteroit, sans que le libertinage fit des progrès, & Genève réuniroit à la sagesse de Lacédémone la politesse d'Athènes. Une autre considération, digne d'une république si sage & si éclairée, devoit peut-être l'engager à permettre les spectacles. Le préjugé barbare contre la profession de Comédien, l'espèce d'avilissement où nous avons mis ces hommes si nécessaires au progrès & au soutien des arts, est certainement une des principales causes qui contribuent au dérèglement que nous leur reprochons : ils cherchent à se dédommager par les plaisirs, de l'estime que leur état ne peut obtenir. Parmi nous, un Comédien qui a des mœurs est doublement respectable ; mais à peine lui en savons-nous gré. Le traitant qui insulte à l'indigence publique & qui s'en nourrit, le courtisan qui rampe & qui ne paie point ses dettes, voilà l'espèce d'hommes que nous honorons le plus. Si les Comédiens étoient non-seulement soufferts à Genève ; mais contenus d'abord par des réglemens sages, protégés ensuite, & même considérés dès qu'ils en seroient dignes, enfin absolument placés sur la même ligne que les autres citoyens, cette ville auroit bientôt l'avantage de posséder ce qu'on croit si rare, & ce qui ne l'est que par notre faute, une troupe

de Comédiens estimables. Ajoutons que cette troupe deviendroit bientôt la meilleure de l'Europe; plusieurs personnes pleines de goût & de disposition pour le théâtre, & qui craignent de se déshonorer parmi nous en s'y livrant, accouroient à Genève pour cultiver non-seulement sans honte, mais même avec estime, un talent si agréable & si peu commun. Le séjour de cette ville, que bien des François regardent comme triste par la privation des spectacles deviendroit alors le séjour des plaisirs honnêtes, comme il est celui de la philosophie & de la liberté, & les étrangers ne seroient plus surpris de voir que dans une ville où les spectacles décens & réguliers sont défendus, on permette des farces grossières & sans esprit, aussi contraires au bon goût qu'aux bonnes mœurs. Ce n'est pas tout : peu-à-peu l'exemple des Comédiens de Genève, la régularité de leur conduite, & la considération dont elle les feroit jouir, serviroient de modèle aux Comédiens des autres nations, & de leçon à ceux qui les ont traités jusqu'ici avec tant de rigueur, & même d'inconséquence. On ne les verroit pas d'un côté pensionnés par le gouvernement, & de l'autre un objet d'anathème; nos Prêtres perdroient l'habitude de les excommunier, & nos bourgeois de les regarder avec mépris, & une petite République auroit la gloire d'avoir réformé l'Europe sur ce point, plus important peut-être qu'on ne pense.

GENÈVE a une Université qu'on appelle *Académie*, où la jeunesse est instruite gratuitement. Les Professeurs peuvent devenir Magistrats, & plusieurs le sont en effet devenus, ce qui contribue beaucoup à entretenir l'émulation & la célébrité de l'Académie. Depuis quelques années on a établi aussi une École de Dessin. Les Avocats, les Notaires, les Médecins, forment des corps auxquels on n'est agrégés qu'après des examens publics; & tous les corps de métiers ont aussi leurs réglemens, leurs apprentissages, & leurs chefs-d'œuvres.

LA bibliothèque publique est bien assortie; elle contient vingt-six mille volumes, & un assez grand nombre de manuscrits. On prête ces livres à tous les citoyens; ainsi chacun lit & s'éclaire: aussi le peuple est-il beaucoup plus instruit à Genève que par-tout

ailleurs. On ne s'apperçoit pas que ce soit un mal, comme on prétend que c'en seroit un parmi nous. Peut-être les Genevois & nos politiques ont-ils également raison.

APRÈS l'Angleterre, Genève a reçu la première l'inoculation de la petite vérole, qui a tant de peine à s'établir en France, & qui pourtant s'y établira, quoique plusieurs de nos Médecins la combattent encore, comme leurs prédécesseurs ont combattu la circulation du sang, l'émétique, & tant d'autres vérités incontestables, ou des pratiques utiles.

TOUTES les sciences & presque tous les arts ont été si bien cultivés à Genève, qu'on seroit surpris de voir la liste des Savans & des artistes en tout genre que cette ville a produits depuis deux siècles. Elle a eu même quelquefois l'avantage de posséder des étrangers célèbres, que sa situation agréable, & la liberté dont on y jouit, ont engagés à s'y retirer. M. de Voltaire, qui depuis quatre ans y a établi son séjour, retrouve chez ces républicains les mêmes marques d'estime & de considération qu'il a reçues de plusieurs Monarques.

LA fabrique qui fleurit le plus à Genève, est celle de l'horlogerie; elle occupe plus de cinq mille personnes, c'est-à-dire, plus de la cinquième partie des citoyens. Les autres arts n'y sont pas négligés, entre autres, l'agriculture; on remédie au peu de fertilité du terroir à force de soin & de travail.

TOUTES les maisons sont bâties de pierres, ce qui prévient très-souvent les incendies, auxquels on apporte d'ailleurs un prompt remède, par le bel ordre établi pour les éteindre.

LES hôpitaux ne sont point à Genève, comme ailleurs, une simple retraite pour les pauvres malades & infirmes: on y exerce l'hospitalité envers les pauvres passans; mais sur-tout on en tire une multitude de petites pensions qu'on distribue aux pauvres familles, pour les aider à vivre sans se déplacer, & sans renoncer à leur travail. Les hôpitaux dépensent par an plus du triple de leur revenu, tant les aumônes de toute espèce sont abondantes.

IL nous reste à parler de la religion de Genève; c'est la partie de cet article qui intéresse peut-être le plus les philosophes. Nous allons donc entrer dans ce détail; mais nous prions nos lecteurs de se souvenir que nous ne sommes ici qu'historiens, & non controversistes. Nos articles de Théologie sont destinés à servir d'antidote à celui-ci, & que raconter n'est pas approuver. Nous renvoyons donc nos lecteurs aux *mots* EUCHARISTIE, ENFER, FOI, CHRISTIANISME, &c. pour les prémunir d'avance contre ce que nous allons dire.

LA constitution ecclésiastique de Genève est purement presbytérienne; point d'Évêques, encore moins de Chanoines: ce n'est pas qu'on désapprouve l'Épiscopat; mais comme on ne le croit pas de droit divin, on a pensé que des Pasteurs moins riches & moins importans que des Évêques convenoient mieux à une petite République.

LES Ministres sont ou *Pasteurs*, comme nos Curés; ou *Postulans*, comme nos Prêtres sans bénéfices. Le revenu des Pasteurs ne va pas au-delà de 1200 liv. sans aucun casuel; c'est l'État qui le donne, car l'Église n'a rien. Les Ministres ne sont reçus qu'à vingt-quatre ans, après des examens qui sont très-rigides, quant à la science & quant aux mœurs, & dont il seroit à souhaiter que la plupart de nos Églises catholiques suivissent l'exemple.

LES Ecclésiastiques n'ont rien à faire dans les funérailles: c'est un acte de simple police, qui se fait sans appareil: on croit à Genève qu'il est ridicule d'être fastueux après la mort. On enterre dans un vaste cimetière assez éloigné de la ville; usage qui devroit être suivi par-tout.

LE Clergé de Genève a des mœurs exemplaires: les Ministres vivent dans une grande union: on ne les voit point, comme dans d'autres pays, disputer entr'eux avec aigreur sur des matières inintelligibles, se persécuter mutuellement, s'accuser indécemment auprès des Magistrats: il s'en faut cependant beaucoup qu'ils pensent tous de même sur les articles qu'on regarde ailleurs comme les plus importans à la religion. Plusieurs ne croient plus la

divinité de Jesus-Christ , dont Calvin, leur chef , étoit si zélé défenseur , & pour laquelle il fit brûler Servet. Quand on leur parle de ce supplice , qui fait quelque tort à la charité & à la modération de leur Patriarche , ils n'entreprennent point de le justifier ; ils avouent que Calvin fit une action très-blâmable , & ils se contentent (si c'est un Catholique qui leur parle) d'opposer au supplice de Servet , cette abominable journée de la S. Barthelemy , que tout bon François désireroit effacer de notre histoire avec son sang , & ce supplice de Jean Hus , que les catholiques mêmes , disent-ils , n'entreprennent plus de justifier , où l'humanité & la bonne foi furent également violées , & qui doit couvrir la mémoire de l'Empereur Sigismond d'un opprobre éternel.

» CE n'est pas , dit M. de Voltaire , un petit exemple du progrès de la raison humaine , qu'on ait imprimé à Genève avec l'approbation publique , (dans l'Essai sur l'Histoire universelle du même auteur) , que Calvin avoit une ame atroce , aussi-bien qu'un esprit éclairé. Le meurtre de Servet paroît aujourd'hui abominable. » Nous croyons que les éloges dûs à cette noble liberté de penser & d'écrire , sont à partager également entre l'auteur , son siècle & Genève. Combien de pays où la philosophie n'a pas fait moins de progrès , mais où la vérité est encore captive , où la raison n'ose élever la voix pour foudroyer ce qu'elle condamne en silence , où même trop d'écrivains pusillanimes , qu'on appelle *sages* , respectent les préjugés qu'ils pourroient combattre avec autant de décence que sûreté.

L'ENFER , un des points principaux de notre croyance ; n'en est pas un aujourd'hui pour plusieurs Ministres de Genève ; ce seroit ; selon eux , faire injure à la Divinité , d'imaginer que cet Être plein de bonté & de justice , fût capable de punir nos fautes par une éternité de tourmens : ils expliquent le moins mal qu'ils peuvent les passages formels de l'Écriture qui sont contraires à leur opinion , prétendant qu'il ne faut jamais prendre à la lettre dans les livres saints , tout ce qui paroît blesser l'humanité & la raison. Ils croient donc qu'il y a des peines dans une autre vie , mais pour un temps ;

ainsi le purgatoire, qui a été une des principales causes de la séparation des protestans d'avec l'Église Romaine, est aujourd'hui la seule peine que plusieurs d'entr'eux admettent après la mort : nouveau trait à ajouter à l'histoire des contradictions humaines.

POUR tout dire en un mot, plusieurs Pasteurs de Genève n'ont d'autre religion qu'un socinianisme parfait, rejetant tout ce qu'on appelle *mystères*, & s'imaginant que le premier principe d'une religion véritable, est de ne rien proposer à croire qui heurte la raison : aussi quand on les presse sur la nécessité de la révélation, ce dogme si essentiel du christianisme; plusieurs y substituent le terme d'*utilité*, qui leur paroît plus doux : en cela s'ils ne sont pas orthodoxes, ils sont au moins conséquens à leurs principes.

UN Clergé qui pense ainsi doit être tolérant, & l'est en effet assez pour n'être pas regardé de bon œil par les Ministres des autres Églises réformées. On peut dire encore, sans prétendre approuver d'ailleurs la religion de Genève, qu'il y a peu de pays où les théologiens & les ecclésiastiques soient plus ennemis de la superstition. Mais en récompense, comme l'intolérance & la superstition ne servent qu'à multiplier les incrédules, on se plaint moins à Genève qu'ailleurs des progrès de l'incrédulité, ce qui ne doit pas surprendre : la religion y est presque réduite à l'adoration d'un seul Dieu, du moins chez presque tout ce qui n'est pas peuple : le respect pour Jesus-Christ & pour les écritures, sont peut-être la seule chose qui distingue d'un pur déisme le christianisme de Genève.

LES ecclésiastiques sont encore mieux à Genève que d'être tolérans; ils se renferment uniquement dans leurs fonctions, en donnant les premiers aux citoyens l'exemple de la soumission aux loix. Le consistoire établi pour veiller sur les mœurs, n'inflige que des peines spirituelles. La grande querelle du sacerdoce & de l'Empire, qui dans les siècles d'ignorance a ébranlé la Couronne de tant d'Empereurs, & qui, comme nous ne le savons que trop, cause des troubles fâcheux dans les siècles plus éclairés, n'est pas connue à Genève; le Clergé n'y fait rien sans l'approbation des Magistrats.

LE culte est fort simple ; point d'images, point de luminaire ; point d'ornemens dans les Églises. On vient pourtant de donner à la cathédrale un portail d'assez bon goût ; peut-être parviendra-t-on peu-à-peu à décorer l'intérieur des temples. Où seroit en effet l'inconvénient d'avoir des tableaux & des statues, en avertissant le peuple, si l'on vouloit, de ne leur rendre aucun culte, & de ne les regarder que comme des monumens destinés à retracer d'une manière frappante & agréable les principaux événemens de la religion ? Les arts y gagneroient, sans que la superstition en profitât. Nous parlons ici, comme le lecteur doit le sentir, dans les principes des Pasteurs Genevois, & non dans ceux de l'Église catholique.

LE service divin renferme deux choses, les prédications & le chant. Les prédications se bornent presque uniquement à la morale, & n'en valent que mieux. Le chant est d'assez mauvais goût, & les vers François qu'on y chante, plus mauvais encore. Il faut espérer que Genève se reformera sur ces deux points. On vient de placer un orgue dans la cathédrale, & peut-être parviendra-t-on à louer Dieu en meilleur langage & en meilleure musique. Du reste, la vérité nous oblige de dire que l'Être suprême est honoré à Genève avec une décence & un recueillement qu'on ne remarque point dans nos Églises.

NOUS ne donnerons peut-être pas d'aussi grands articles aux plus vastes monarchies ; mais aux yeux du Philosophe la République des abeilles n'est pas moins intéressante que l'histoire des grands empires, & ce n'est peut-être que dans les petits États qu'on peut trouver le modèle d'une parfaite administration politique. Si la religion ne nous permet pas de penser que les Genevois aient efficacement travaillé à leur bonheur dans l'autre monde, la raison nous oblige à croire qu'ils sont à-peu-près aussi heureux qu'on le peut être dans celui-ci :

O fortunatos nimium, sua si bona norint !

E X T R A I T
DES REGISTRES

DE LA VÉNÉRABLE COMPAGNIE
des Pasteurs & Professeurs de l'Église & de
l'Académie de GENÈVE.

Du 10 Février 1758.

*L*A Compagnie informée que le septième Tome de l'Encyclopédie, imprimé depuis peu à Paris, renferme, au mot GENÈVE, des choses qui intéressent essentiellement notre Église, s'est fait lire cet article; & ayant nommé des Commissaires pour l'examiner plus particulièrement: oui leur rapport, après mûre délibération, elle a cru se devoir à elle-même & à l'édification publique, de faire & de publier la déclaration suivante.

LA Compagnie a été également surprise & affligée de voir dans ledit article de l'Encyclopédie, que non-seulement notre culte est représenté d'une manière défectueuse, mais que l'on y donne une très-fausse idée de notre doctrine & de notre foi. L'on attribue à plusieurs de nous, sur divers articles, des sentimens qu'ils n'ont point, & l'on en défigure d'autres. L'on avance, contre toute vérité, que *plusieurs ne croient plus la Divinité de JESUS-CHRIST... & n'ont d'autre religion qu'un socinianisme parfait, rejetant tout ce qu'on appelle mystère, &c.* Enfin, comme pour nous faire honneur d'un esprit tout philosophique, on s'efforce d'exténuer notre christianisme par des expressions qui ne vont pas à moins qu'à le rendre tout-à-fait suspect, comme quand on dit que parmi nous *la religion est presque réduite à l'adoration d'un seul Dieu, du moins chez presque tout ce qui n'est pas peuple; & que le respect*

pour JESUS-CHRIST & pour l'Écriture, sont peut-être la seule chose qui distingue du pur déisme le christianisme de Genève.

DE pareilles imputations sont d'autant plus dangereuses & plus capables de nous faire tort dans toute la chrétienté, qu'elles se trouvent dans un livre fort répandu, qui d'ailleurs parle favorablement de notre ville, de ses mœurs, de son gouvernement, & même de son Clergé & de sa constitution ecclésiastique. Il est triste pour nous que le point le plus important soit celui sur lequel on se montre le plus mal informé.

POUR rendre plus de justice à l'intégrité de notre foi, il ne falloit que faire attention aux témoignages publics & authentiques que cette Église en a toujours donné, & qu'elle en donne encore chaque jour. Rien de plus connu que notre grand principe & notre profession constante de tenir *la doctrine des saints Prophètes & Apôtres, contenue dans les livres de l'ancien & du nouveau Testament*, pour une doctrine divinement inspirée, seule règle infailible & parfaite de notre foi & de nos mœurs. Cette profession est expressément confirmée par ceux que l'on admet au saint ministère, & même par tous les membres de notre troupeau, quand ils rendent raison de leur foi, comme des cathécumènes, à la face de l'Église. On fait aussi l'usage continuel que nous faisons du *Symbole des Apôtres*, comme d'un abrégé de la partie historique & dogmatique de l'Évangile, également admis de tous les Chrétiens. Nos ordonnances ecclésiastiques portent sur les mêmes principes : nos prédications, notre culte, notre liturgie, nos sacrements, tout est relatif à l'œuvre de notre rédemption par JESUS-CHRIST. La même doctrine est enseignée dans les leçons & les thèses de notre Académie, dans nos livres de piété, & dans les autres ouvrages que publient nos théologiens, particulièrement contre l'incrédulité, poison funeste, dont nous travaillons sans cesse à préserver notre troupeau. Enfin nous ne craignons pas d'en appeler ici au témoignage des personnes de tout ordre, & même des étrangers qui entendent nos instructions tant publiques que particulières, & qui en sont édifiés.

SUR quoi donc a-t-on pu se fonder pour donner une autre idée de notre doctrine? Ou si l'on veut faire tomber le soupçon sur notre sincérité, comme si nous ne pensions pas ce que nous enseignons & ce que nous professons en public, de quel droit se permet-on un soupçon si odieux? Et comment n'a-t-on pas senti qu'après avoir loué *nos mœurs* comme *exemplaires*, c'étoit se contredire, c'étoit faire injure à cette même probité, que de nous taxer d'une hypocrisie où ne tombent que des gens peu consciencieux, qui se jouent de la religion?

IL est vrai que nous estimons & que nous cultivons la philosophie. Mais ce n'est point cette philosophie licencieuse & sophistique dont on voit aujourd'hui tant d'écart. C'est une philosophie solide, qui, loin d'affoiblir la foi, conduit les plus sages à être aussi les plus religieux.

SI nous prêchons beaucoup la morale, nous n'insistons pas moins sur le dogme. Il trouve chaque jour sa place dans nos chaires : nous avons même deux exercices publics par semaine, uniquement destinés à l'explication du catéchisme. D'ailleurs cette morale est la morale chrétienne, toujours liée au dogme, & tirant de-là sa principale force, particulièrement des promesses de pardon & de félicité éternelle que fait l'Évangile à ceux qui s'amendent, comme aussi des menaces d'une condamnation éternelle contre les impies & les impénitens. A cet égard, comme à tout autre, nous croyons qu'il faut s'en tenir à la sainte Écriture, qui nous parle, non du purgatoire, mais du paradis & de l'enfer, où chacun recevra sa juste rétribution, selon le bien ou le mal qu'il aura fait dans cette vie. C'est en prêchant fortement ces grandes vérités que nous tâchons de porter les hommes à la sanctification.

SI on loue en nous un esprit de modération & de tolérance, on ne doit pas le prendre pour une marque d'indifférence ou de relâchement. Graces à Dieu, il a un tout autre principe. Cet esprit est celui de l'Évangile, qui s'allie très-bien avec le zèle. D'un côté la charité chrétienne nous éloigne absolument des voies de contrainte, & nous fait supporter sans peine quelque diversité

d'opinions qui n'atteint pas l'essentiel , comme il y en a eu de tout temps dans les Églises même les plus pures ; de l'autre , nous ne négligeons aucun soin , aucune voie de persuasion , pour établir , pour inculquer , pour défendre les points fondamentaux du christianisme.

QUAND il nous arrive de remonter aux principes de la loi naturelle , nous le faisons à l'exemple des auteurs sacrés ; & ce n'est point d'une manière qui nous approche des déistes , puisqu'en donnant à la théologie naturelle plus de solidité & d'étendue que ne font la plupart d'entre eux , nous y joignons toujours la révélation , comme un secours du Ciel très-nécessaire , & sans lequel les hommes ne seroient jamais sortis de l'état de corruption & d'aveuglement où ils étoient tombés.

SI l'un de nos principes est de *ne rien proposer à croire qui heurte la raison* , ce n'est point-là , comme on le suppose , un caractère de socinianisme. Ce principe est commun à tous les protestans ; & ils s'en servent pour rejeter des doctrines absurdes , telles qu'il ne s'en trouve point dans l'Écriture-sainte bien entendue. Mais ce principe ne va pas jusqu'à nous faire *rejeter tout ce qu'on appelle mystère* ; puisque c'est le nom que nous donnons à des vérités d'un ordre surnaturel , que la seule raison humaine ne découvre pas , ou qu'elle ne sauroit comprendre parfaitement , qui n'ont pourtant rien d'impossible en elles-mêmes , & que Dieu nous a révélées. Il suffit que cette révélation soit certaine dans ses preuves , & précise dans ce qu'elle enseigne , pour que nous admettions de telles vérités , conjointement avec celles de la religion naturelle , d'autant mieux qu'elles se lient fort bien entre elles , & que l'heureux assemblage qu'en fait l'Évangile , forme un corps de religion admirable & complet.

ENFIN , quoique le point capital de notre religion soit d'*adorer un seul DIEU* , l'on ne doit pas dire qu'elle *se réduise presque à cela chez presque tout ce qui n'est pas peuple*. Les personnes les mieux instruites sont aussi celles qui savent le mieux quel est le prix de l'alliance de grace , & que *la vie éternelle consiste à connoître le seul*
vrai

vrai DIEU, & celui qu'il a envoyé, JESUS-CHRIST, son fils, en qui a habité corporellement toute la plénitude de la Divinité, & qui nous a été donné pour Sauveur, pour Médiateur & pour Juge, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Par cette raison, le terme de respect pour JESUS-CHRIST & pour l'Écriture, nous paroissant de beaucoup trop foible ou trop équivoque pour exprimer la nature & l'étendue de nos sentimens à cet égard, nous disons que c'est avec foi, avec une vénération religieuse, avec une entière soumission d'esprit & de cœur, qu'il faut écouter ce divin Maître & le Saint-Esprit parlant dans les Écritures. C'est ainsi qu'au lieu de nous appuyer sur la sagesse humaine, si foible & si bornée, nous sommes fondés sur la parole de DIEU, seule capable de nous rendre véritablement sages à salut, par la foi en JESUS-CHRIST; ce qui donne à notre religion un principe plus sûr, plus relevé, & bien plus d'étendue, bien plus d'efficacité; en un mot, un tout autre caractère que celui sous lequel on s'est plu à la dépeindre.

TELS sont les sentimens unanimes de cette Compagnie, qu'elle se fera un devoir de manifester & de soutenir en toute occasion, comme il convient à des fidèles serviteurs de JESUS-CHRIST. Ce sont aussi les sentimens des Ministres de cette Église, qui n'ont pas encore cure d'ame, lesquels étant informés du contenu de la présente déclaration, ont tous demandé d'y être compris. Nous ne craignons pas non plus d'affirmer que c'est le sentiment général de notre Église; ce qui a bien paru par la sensibilité qu'ont témoignée les personnes de tout ordre de notre troupeau sur l'article du Dictionnaire qui cause ici nos plaintes.

APRÈS ces explications & ces assurances, nous sommes bien dispensés, non-seulement d'entrer dans un plus grand détail sur les diverses imputations qui nous ont été faites; mais aussi de répondre à ce que l'on pourroit encore écrire dans le même but. Ce ne seroit qu'une contestation inutile, dont notre caractère nous éloigne infiniment. Il nous suffit d'avoir mis à couvert l'honneur de notre Église & de notre ministère, en montrant que le portrait qu'on a fait de notre religion est infidèle, & que notre ar-

466 D É C L A R A T I O N , &c.

rachement pour la saine doctrine évangélique n'est, ni moins sincère que celui de nos pères, ni différent de celui des autres Églises réformées, avec qui nous faisons gloire d'être unis par les liens d'une même foi, & dont nous voyons avec beaucoup de peine que l'on veuille nous distinguer.

J. TREMBLEY,
SECRETARE.

DISCOURS
SUR LA QUESTION

*Quelle est la vertu la plus nécessaire au Héros,
& quels sont les Héros à qui cette vertu a
manqué ?*

LETTRE QUI PRÉCÈDE CE DISCOURS
DE M. J. J. ROUSSEAU.

» VOUS vous rappelez sans doute, Monsieur, que feu M. le
 » Marquis de Cursay, commandant les troupes Françoises en Corse,
 » établit dans cette isle une Académie de Littérature. Cette Aca-
 » démie, en 1751, proposa pour sujet d'un prix d'éloquence cette
 » question : *Quelle est la vertu la plus nécessaire au Héros, & quels*
 » *sont les Héros à qui cette vertu a manqué ?* Je ne fais ni si le
 » prix fut décerné, ni à quelle pièce il fut adjugé; mais ce que
 » je fais très-bien, c'est que M. Rousseau de Genève traita ce sujet
 » dans un Discours dont un heureux hazard m'a procuré une copie :
 » ce Discours n'a point encore vu le jour; il est même peu connu,
 » & vous ferez sûrement plaisir au public de le publier. Vous y
 » reconnoîtrez, je crois, la touche mâle & ferme du philosophe
 » Genevois. Le voici. «

SI je n'étois *Alexandre*, disoit un Conquérant, je voudrois être
Diogene. *Socrate* n'eût pas dit : si je n'étois ce que je suis, je vou-
 drois être *Alexandre*. Il y avoit des raisons pour le Monarque;
 il n'y en avoit pas moins pour le philosophe. Lequel donc de-
 voit l'emporter? Osons trancher cette grande question; & avant
 que de parler de l'héroïsme, tâchons de lui marquer sa place dans

l'ordre des choses morales. Sans ce premier pas, comment pourrions-nous assigner les vertus qui lui conviennent, & décider entre elles de la préférence ?

TOUTES les vertus appartiennent au sage. Le Héros se dédommage de celles qui lui manquent par l'éclat de celles qu'il possède. Les vertus du premier sont tempérées, mais il est exempt de vices, si le second a des défauts, ils sont effacés par l'éclat de ses vertus. L'un, toujours solide, n'a point de mauvaises qualités; l'autre, toujours grand, n'en a point de médiocres. Tous deux sont fermes & inébranlables, mais de différentes manières & en différentes choses : l'un ne cède jamais que par raison, l'autre jamais que par générosité; les foiblesses sont aussi peu connues du sage, que les lâchetés le sont peu du Héros, & la violence n'a pas plus d'empire sur l'ame de celui-ci que les passions sur celle de l'autre.

IL y a donc plus de perfection dans le caractère du sage, & plus de faste dans celui du Héros; & la préférence se trouveroit décidée en faveur du premier, en se contentant de les considérer ainsi en eux-mêmes. Mais si nous les envisageons par leur rapport avec l'intérêt de la société, de nouvelles réflexions produiront bientôt d'autres sentimens, & rendront aux qualités héroïques cette prééminence qui leur est due, & qui leur a été accordée dans tous les siècles d'un commun consentement.

EN effet, le soin de sa propre félicité fait toute l'occupation du sage, & c'en est bien assez sans doute pour remplir la tâche d'un homme ordinaire. Les vues du vrai Héros s'étendent plus loin; le bonheur des hommes est son objet, & c'est à ce sublime travail qu'il consacre la grande ame qu'il a reçue du Ciel. Les philosophes, je l'avoue, prétendent enseigner aux hommes l'art d'être heureux; &, comme s'ils devoient s'attendre à former des nations de sages, ils prêchent aux peuples une félicité chimérique, dont ceux-ci ne prennent jamais ni l'idée ni le goût. *Socrate* vit & déplora les malheurs de sa patrie; mais c'est à *Trasibule* qu'il étoit réservé de les finir; & *Platon*, après avoir perdu son élo-

quence, son honneur & son temps à la Cour d'un tyran, fut contraint d'abandonner à un autre la gloire de délivrer Syracuse du joug de la tyrannie. Le philosophe peut donner à l'univers quelques instructions salutaires; mais ses leçons ne corrigeront jamais ni les grands qui les méprisent, ni le peuple qui ne les entend point. Les hommes ne se gouvernent pas ainsi par des vues abstraites; on ne les rend heureux qu'en les contraignant à l'être, & il faut leur faire éprouver la félicité pour la leur faire aimer : voilà l'occupation & les talens du Héros; c'est souvent la force à la main qu'il se met en état de recevoir les bénédictions éternelles de ceux qu'il contraint d'abord à porter le joug des loix, pour leur faire enfin connoître l'autorité de la raison.

L'HÉROÏSME est donc, de toutes les qualités de l'ame, celle dont il importe le plus aux peuples que ceux qui les gouvernent soient revêtus. C'est la collection d'un grand nombre de vertus sublimes, rares dans leur assemblage, plus rares dans leur énergie, & d'autant plus rares encore, que l'héroïsme qu'elles constituent, détaché de tout intérêt personnel, n'a pour objet que la félicité des autres & pour prix que leur admiration.

JE n'ai rien dit ici de la gloire légitimement due aux grandes actions; je n'ai point parlé de la force du génie ni des autres qualités personnelles nécessaires au Héros, & qui, sans être vertu, servent souvent plus qu'elle au succès des grandes entreprises. Pour placer le vrai Héros à son rang, je n'ai eu recours qu'à ce principe incontestable : que c'est entre les hommes celui qui se rend le plus utile aux autres qui doit être le premier de tous. Je ne crains point que les sages appellent d'une décision fondée sur cette maxime.

IL est vrai, & je me hâte de l'avouer, qu'il se présente, dans cette manière d'envisager l'héroïsme, une objection qui semble d'autant plus difficile à résoudre, qu'elle est tirée du fond même du sujet. Il ne faut point, disoient les anciens, deux soleils dans la nature, ni deux *Césars* sur la terre. En effet, il

en est de l'héroïsme comme de ces métaux recherchés, dont le prix consiste dans leur rareté, & que leur abondance rendroit pernicieux ou inutiles. Celui dont la valeur a pacifié le monde, l'eût désolé, s'il y eût trouvé un seul rival digne de lui. Telles circonstances peuvent rendre un Héros nécessaire au salut du genre humain : mais, en quelque temps que ce soit, un peuple de Héros en seroit infailliblement la ruine ; &, semblable aux soldats de *Cadmus*, il se détruiroit bien-tôt lui-même.

QUOI donc, me dira-t-on ! la multiplication des bienfaiteurs du genre humain peut-elle être dangereuse aux hommes, & peut-il y avoir trop de gens qui travaillent au bonheur de tous ? Oui, sans doute, répondrai-je, quand ils s'y prennent mal, ou qu'ils ne s'en occupent qu'en apparence. Ne nous dissimulons rien ; la félicité publique est bien moins la fin des actions du Héros, qu'un moyen pour arriver à celle qu'il se propose ; & cette fin est presque toujours sa gloire personnelle. L'amour de la gloire a fait des biens & des maux innombrables ; l'amour de la patrie est plus pur dans son principe & plus sûr dans ses effets : aussi le monde a-t-il été souvent surchargé de Héros ; mais les nations n'auront jamais assez de citoyens. Il y a bien de la différence entre l'homme vertueux & celui qui a des vertus ; celles du Héros ont rarement leur source dans la pureté de l'ame ; &, semblables à ces drogues salutaires, mais peu agissantes, qu'il faut animer par des sels âcres & corrosifs, on diroit qu'elles aient besoin du concours de quelques vices pour leur donner de l'activité.

IL ne faut donc pas se représenter l'héroïsme sous l'idée d'une perfection morale, qui ne lui convient nullement, mais comme un composé de bonnes ou mauvaises qualités, salutaires ou nuisibles, selon les circonstances, & combinées dans une telle proportion, qu'il en résulte souvent plus de fortune & de gloire pour celui qui les possède, & quelquefois même plus de bonheur pour les peuples, que d'une vertu plus parfaite.

DE ces notions bien développées il s'ensuit qu'il peut y avoir bien des vertus contraires à l'héroïsme ; d'autres qui lui soient in-

différentes ; que d'autres lui sont plus ou moins favorables , selon leurs différens rapports avec le grand art de subjuguier les cœurs & d'enlever l'admiration des peuples ; & qu'enfin , parmi ces dernières , il doit y en avoir quelqu'une qui lui soit plus nécessaire , plus essentielle , plus indispensable , & qui le caractérise en quelque manière : c'est cette vertu spéciale & proprement héroïque qui doit être ici l'objet de mes recherches.

RIEN n'est si décisif que l'ignorance , & le doute est aussi rare parmi le peuple que l'affirmation chez les vrais philosophes. Il y a long-temps que le préjugé vulgaire a prononcé sur la question que nous agitions aujourd'hui , & que la valeur guerrière passe chez la plupart des hommes pour la première vertu du Héros. Osons appeller de ce jugement aveugle au tribunal de la raison , & que les préjugés , si souvent ses ennemis & ses vainqueurs , apprennent à lui céder à leur tour.

NE nous refusons point à la première réflexion que ce sujet fournit , & convenons d'abord que les peuples ont bien inconsidérément accordé leur estime & leur encens à la vaillance martiale , ou que c'est en eux une inconséquence bien odieuse de croire que ce soit par la destruction des hommes que les bienfaiteurs du genre humain annoncent leur caractère. Nous sommes à la fois bien mal-adroits & bien malheureux , si ce n'est qu'à force de nous désoler qu'on peut exciter notre admiration. Faut-il donc croire que si jamais les jours de bonheur & de paix renaissent parmi nous , ils en banniroient l'héroïsme avec le cortège affreux des calamités publiques , & que les Héros seroient tous relégués dans le temple de *Janus* , comme on enferme , après la guerre , de vieilles & inutiles armes dans nos arsenaux.

JE fais qu'entre les qualités qui doivent former le grand homme , le courage est quelque chose ; mais hors du combat la valeur n'est rien. Le brave ne fait ses preuves qu'aux jours de bataille , le vrai Héros fait les siennes tous les jours ; & ses vertus , pour se montrer quelquefois en pompe , n'en sont pas d'un usage moins fréquent sous un extérieur plus modeste.

OSONS le dire , tant s'en faut que la valeur soit la première vertu du Héros, qu'il est douteux même qu'on la doive compter au nombre des vertus. Comment pourroit-on honorer de ce titre une qualité sur laquelle tant de scélérats ont fondé leurs crimes? Non, jamais les *Catilinas*, ni les *Cromwells* n'eussent rendu leurs noms célèbres; jamais l'un n'eût tenté la ruine de sa patrie, ni l'autre asservi la sienne, si la plus inébranlable intrépidité n'eût fait le fond de leur caractère. Avec quelques vertus de plus, me direz-vous, ils eussent été des Héros; dites plutôt qu'avec quelques crimes de moins ils eussent été des hommes.

JE ne passerai point ici en revue ces guerriers funestes, la terreur & le fléau du genre humain, ces hommes avides de sang & de conquêtes, dont on ne peut prononcer les noms sans frémir, des *Marius*, des *Totilas*, des *Tamerlans*. Je ne me prévaudrai point de la juste horreur qu'ils ont inspirée aux nations. Et qu'est-il besoin de recourir à des monstres pour établir que la bravoure même la plus généreuse est plus suspecte dans son principe, plus journalière dans ses exemples, plus funeste dans ses effets, qu'il n'appartient à la candeur, à la solidité & aux avantages de la vertu? Combien d'actions mémorables ont été inspirées par la honte ou par la vanité? Combien d'exploits, exécutés à la face du soleil, sous les yeux des chefs & en présence de toute une armée, ont été démentis dans le silence & l'obscurité de la nuit? Tel est brave au milieu de ses compagnons, qui ne feroit qu'un lâche, abandonné à lui-même; tel a la tête d'un Général qui n'eut jamais le cœur d'un soldat; tel affronte sur une breche la mort & le fer de son ennemi, qui, dans le secret de son domestique, ne peut soutenir la vue du fer salutaire d'un Chirurgien. Un tel étoit brave un tel jour, disoient les Espagnols du temps de *Charles-Quint*, & ces gens-là se connoissoient en bravoure. En effet, rien peut-être n'est si journalier que la valeur, & il y a bien peu de guerriers sincères qui osassent répondre d'eux seulement pour vingt-quatre heures. *Ajax* épouvante *Heclor*; *Heclor* épouvante *Ajax*, & fuit devant *Achille*. *Antiochus le Grand* fut brave la moitié de sa vie, & lâche l'autre moitié. Le triomphateur des trois parties du monde perdit

le cœur & la tête à *Pharsale*. *César* lui-même fut ému à *Dirrachium*, & eut peur à *Munda*, & le vainqueur de *Brutus* s'enfuit lâchement devant *Octave*, & abandonna la victoire & l'Empire du monde à celui qui tenoit de lui l'un & l'autre. Croira-t-on que ce soit faute d'exemples modernes que je n'en cite ici que d'anciens ?

QU'ON ne nous dise donc plus que la palme héroïque n'appartient qu'à la valeur & aux talens militaires. Ce n'est point sur les exploits des grands hommes que leur réputation est mesurée. Cent fois les vaincus ont remporté le prix de la gloire sur les vainqueurs. Qu'on recueille les suffrages & qu'on me dise lequel est le plus grand d'*Alexandre* ou de *Porus*, de *Pyrrhus* ou de *Fabrice*, d'*Antoine* ou de *Brutus*, de *François I* dans les fers ou de *Charles-Quint* triomphant, de *Valois* vainqueur ou de *Coligny* vaincu ?

QUE dirons-nous de ces grands hommes qui, pour n'avoir point souillé leurs mains dans le sang, n'en sont que plus sûrement immortels ? Que dirons-nous du Législateur de Sparte, qui, après avoir goûté le plaisir de régner, eut le courage de rendre la couronne au légitime possesseur qui ne la lui demandoit pas ; de ce doux & pacifique citoyen qui favoit venger ses injures, non par la mort de l'offenseur, mais en le rendant honnête homme ? Faudra-t-il démentir l'oracle qui lui accorda presque les honneurs divins, & refuser l'héroïsme à celui qui a fait des Héros de tous ses compatriotes ? Que dirons-nous du Législateur d'Athènes, qui fut garder sa liberté & sa vertu à la Cour même des tyrans, & osa soutenir en face à un Monarque opulent que la puissance & les richesses ne rendent point un homme heureux ? Que dirons-nous du plus grand des Romains & du plus vertueux des hommes, de ce modèle de citoyens, auquel seul l'oppressé de la patrie fit l'honneur de le haïr assez pour prendre la plume contre lui, même après sa mort ? Ferons-nous cet affront à l'héroïsme d'en refuser le titre à *Caton* ? Et pourtant cet homme ne s'est point illustré dans les combats, & n'a point rempli le monde du bruit de ses exploits. Je me trompe, il en a fait un, le plus difficile qui ait jamais été entrepris, & le seul qui ne sera point imité,

quand d'un corps de gens de guerre il forma une société d'hommes sages, équitables & modestes.

ON fait assez que le partage d'*Auguste* n'étoit pas la valeur. Ce n'est point aux rives d'Actium, ni dans les plaines de Philippes, qu'il a cueilli les lauriers qui l'ont immortalisé, mais bien dans Rome pacifique & rendue heureuse. L'univers soumis a moins fait pour la gloire & pour la sûreté de sa vie, que l'équité de ses loix & le pardon de *Cinna*: tant les vertus sociales sont dans les Héros même préférables au courage! Le plus grand Capitaine du monde meurt assassiné en plein Sénat pour un peu de hauteur indiscrette, pour avoir voulu ajouter un vain titre à un pouvoir réel; & l'auteur odieux des proscriptions, effaçant ses forfaits à force de justice & de clémence, devient le père de sa patrie qu'il avoit désolée, & meurt adoré des Romains qu'il avoit rendus esclaves.

AUX exemples qui se présentent en foule, & qu'il ne m'est pas permis d'épuiser, ajoutons quelques réflexions qui confirment les inductions que j'en veux tirer ici. Assigner le premier rang à la valeur dans le caractère héroïque, ce seroit donner au bras qui exécute la préférence sur la tête qui projette. Cependant on trouve plus aisément des bras que des têtes. On peut confier à d'autres l'exécution d'un grand projet sans en perdre le principal mérite; mais exécuter le projet d'autrui, c'est rentrer volontairement dans l'ordre subalterne, qui ne convient point au Héros.

AINSI, quelle que soit la vertu qui le caractérise, elle doit annoncer le génie, & en être inséparable. Les qualités héroïques ont bien leur germe dans le cœur, mais c'est dans la tête qu'elles se développent & prennent de la solidité. L'ame la plus pure peut s'égarer dans la route même du bien, si l'esprit & la raison ne la guident, & toutes les vertus s'altèrent sans le concours de la sagesse. La fermeté dégénère aisément en opiniâtreté, la douceur en foiblesse, le zèle en fanatisme, le valeur en férocité. Souvent une grande entreprise, mal concertée, fait plus de tort à celui qui la manque, qu'un succès mérité ne lui eût fait d'honneur; car

le mépris est ordinairement plus fort que l'estime. Il semble même que , pour établir une réputation éclatante , les talens suppléent bien plus aisément aux vertus , que les vertus aux talens. Le soldat du Nord , avec un génie étroit & un courage sans bornes , perdit sans retour , dès le milieu de sa carrière , une gloire acquise par des prodiges de valeur & de générosité ; & il est encore douteux dans l'opinion publique si le meurtrier de *Charles Stuard* n'est point avec tous ses forfaits , un des plus grands hommes qui aient jamais existé.

LA bravoure ne constitue point un caractère , & c'est au contraire du caractère de celui qui la possède qu'elle tire sa forme particulière. Elle est vertu dans un ame vertueuse , & vice dans un méchant. Le Chevalier *Bayard* étoit brave ; *Cartouche* l'étoit aussi : mais croira-t-on jamais qu'ils le fussent de la même manière. La valeur est susceptible de toutes les formes ; elle est généreuse ou brutale , stupide ou éclairée , furieuse ou tranquille , selon l'ame qui la possède ; selon les circonstances , elle est l'épée du vice ou le bouclier de la vertu ; & puisqu'elle n'annonce nécessairement ni la grandeur de l'ame , ni celle de l'esprit , elle n'est point la vertu la plus nécessaire au Héros.

J'AI attaqué une opinion dangereuse & trop répandue ; je n'ai pas les mêmes raisons pour suivre dans tous ces détails la méthode des exclusions. Toutes les vertus naissent des différens rapports que la société a établis entre les hommes. Or , le nombre de ces rapports est presque infini. Quelle tâche seroit-ce donc d'entreprendre de les parcourir ? Elle seroit immense , puisqu'il y a parmi les hommes autant de vertus possibles que de vices réels ; elle seroit superflue , puisque dans le nombre des grandes & difficiles vertus dont le Héros a besoin pour bien commander , on ne sauroit comprendre comme nécessaires le grand nombre de vertus plus difficiles encore , dont la multitude a besoin pour obéir. Tel a brillé dans le premier rang , qui , né dans le dernier , fût mort obscur , sans s'être fait remarquer. Je ne fais ce qui fût arrivé d'*Épicète* , placé sur le trône du monde ; mais je fais qu'à la place d'*Épicète* , *César* lui-même n'eût jamais été qu'un chétif esclave.

BORNONS-NOUS donc, pour abréger, aux divisions établies par les philosophes, & contentons-nous de parcourir les quatre principales vertus auxquelles ils rapportent toutes les autres, bien sûrs que ce n'est pas dans des qualités accessoires, obscures & subalternes, que l'on doit chercher la base de l'héroïsme.

MAIS dirons-nous que la justice soit cette base, tandis que c'est sur l'injustice même que la plupart des grands hommes ont fondé le monument de leur gloire ? Les uns enivrés d'amour pour la patrie n'ont rien trouvé d'illégitime pour la servir, & n'ont point hésité d'employer pour son avantage des moyens odieux que leurs ames généreuses n'eussent jamais pu se résoudre d'employer pour le leur ; d'autres dévorés d'ambition, n'ont travaillé qu'à mettre leur pays dans les fers ; l'ardeur de la vengeance en a porté d'autres à le trahir. Les uns ont été d'avidés conquérans, d'autres d'adroits usurpateurs, d'autres même n'ont pas eu honte de se rendre les ministres de la tyrannie d'autrui. Les uns ont méprisé leur devoir, les autres se sont joués de leur foi. Quelques-uns ont été injustes par système, d'autres par foiblesse, la plupart par ambition : tous sont allés à l'immortalité.

LA justice n'est donc pas la vertu qui caractérise le Héros. On ne dira pas mieux que ce soit la tempérance ou la modération, puisque c'est pour avoir manqué de cette dernière vertu que les hommes les plus célèbres se sont rendus immortels, & que le vice opposé à l'autre n'a empêché nul d'entre eux de le devenir ; pas même *Alexandre*, que ce vice affreux couvrit du sang de son ami ; pas même *César*, à qui toutes les dissolutions de sa vie n'ôtèrent pas un seul autel après sa mort.

LA prudence est plutôt une qualité de l'esprit qu'une vertu de l'ame. Mais, de quelque manière qu'on l'envisage, on lui trouve toujours plus de solidité que d'éclat, & elle sert plutôt à faire valoir les autres vertus qu'à briller par elle-même. Si elle prévient les grandes fautes, elle nuit aussi aux grandes entreprises ; car il en est peu où il ne faille toujours donner au hazard beaucoup plus qu'il ne convient à l'homme sage. D'ailleurs le caractère de

L'héroïsme est de porter au plus haut degré les vertus qui lui sont propres. Or, rien n'approche tant de la pusillanimité qu'une prudence excessive. La prudence n'est donc point encore la vertu caractéristique du Héros.

L'HOMME vertueux est juste, prudent, modéré, sans être pour cela un Héros; & trop fréquemment le Héros n'est rien de tout cela. Ne craignons point d'en convenir, c'est souvent au mépris même de ces vertus que l'héroïsme a dû son éclat. Que deviendroient *César, Alexandre, Pyrrhus, Annibal* envisagés de ce côté? Avec quelques vices de moins peut-être eussent-ils été moins célèbres; car la gloire est le prix de l'héroïsme; mais il en faut un autre pour la vertu.

S'IL falloit distribuer les vertus à ceux à qui elles conviennent le mieux, j'assignerois la prudence à l'homme d'état, la justice au citoyen, la modération au sage; pour la force de l'ame, je la donnerois au Héros, & il n'auroit pas à se plaindre de son partage.

EN effet, la force est le vrai fondement de l'héroïsme, elle est la source ou le supplément des vertus qui le composent, & c'est elle qui le rend propre aux grandes choses. Rassemblez à plaisir les qualités qui peuvent concourir à former le grand homme, si vous n'y joignez la force pour les animer, elles tombent toutes en langueur, & l'héroïsme s'évanouit. Au contraire, la seule force de l'ame donne nécessairement un grand nombre de vertus héroïques à celui qui en est doué, & supplée à toutes les autres.

COMME on peut faire des actions de vertu sans être vertueux, on peut faire de grandes actions sans avoir droit à l'héroïsme. Le Héros ne fait pas toujours de grandes actions; mais il est toujours prêt à en faire au besoin, & se montre grand dans toutes les circonstances de sa vie: voilà ce qui le distingue de l'homme vulgaire. Un infirme peut prendre la bêche & labourer quelques momens la terre; mais il s'épuise & se lasse bientôt. Un robuste laboureur, s'il ne travaille pas sans cesse, le pourroit au moins sans s'incommoder, & c'est à sa force qu'il doit ce pouvoir.

LES hommes sont plus aveugles que méchans , & il y a plus de foiblesse que de malignité dans leurs vices. Nous nous trompons nous-mêmes avant que de tromper les autres , & nos fautes ne viennent que de nos erreurs ; nous n'en commettons guères que parce que nous nous laissons gagner à des petits intérêts présens , qui nous font oublier les choses importantes qui sont plus éloignées. Delà toutes les petiteesses qui caractérisent le vulgaire inconstant , légéreté , caprice , fourberie , fanatisme , cruauté : vices qui tous ont leur source dans la foiblesse de l'ame. Au contraire , tout est grand & généreux dans une ame forte , parce qu'elle fait discerner le beau du spécieux , la réalité de l'apparence , & se fixer à son objet avec cette fermeté qui écarte les illusions & surmonte les plus grands obstacles.

C'EST ainsi qu'un jugement incertain & un cœur facile à séduire rendent les hommes foibles & petits. Pour être grand il ne faut que se rendre maître de soi. C'est au-dedans de nous-mêmes que sont nos plus redoutables ennemis , & quiconque aura su les combattre & les vaincre , aura plus fait pour la gloire , au jugement des sages , que s'il eût conquis l'univers.

VOILA ce que produit la force de l'ame ; c'est ainsi qu'elle peut éclairer l'esprit , étendre le génie & donner de l'énergie & de la vigueur à toutes les autres vertus : elle peut même suppléer à celles qui nous manquent ; car celui qui ne seroit ni courageux , ni juste , ni sage , ni modéré par inclination , le sera pourtant par raison , si-tôt qu'ayant surmonté ses passions & vaincu ses préjugés , il sentira combien il lui est avantageux de l'être , si-tôt qu'il sera convaincu qu'il ne peut faire son bonheur qu'en travaillant à celui des autres. La force est donc la vertu qui caractérise l'héroïsme , & elle l'est encore par une autre raison sans réplique , que je tire des réflexions d'un grand homme : les autres vertus , dit le Chancelier *Bacon* , nous délivrent de la domination des vices ; la seule force nous garantit de celle de la fortune.

APRÈS avoir déterminé cette vertu caractéristique , je devrois parler de ceux qui sont parvenus à l'héroïsme sans la posséder.

Mais comment y feroient-ils parvenus sans la partie qui seule constitue le Héros, & qui lui est essentielle ? Je n'ai rien à dire là-dessus, & c'est le triomphe de ma cause. Parmi les hommes célèbres, dont les noms sont inscrits au temple de la gloire, les uns ont manqué de sagesse, les autres de modération ; il y en a eu de cruels, d'injustes, d'imprudens, & de perfides ; tous ont eu des foiblesses : nul d'entre eux n'a été un homme foible. En un mot, toutes les autres vertus ont pu manquer à quelques grands hommes, mais, sans la force & du génie & de l'ame, il n'y eut jamais de Héros.

FIN DU TOME SECOND.

T A B L E.

<i>D</i> ISCOURS <i>sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les Hommes.</i>	Page 1
<i>Dédicace.</i>	3
<i>Préface.</i>	17
<i>Avertissement sur les Notes.</i>	25
<i>Question proposée par l'Académie de Dijon.</i>	27
<i>Origine de l'inégalité parmi les Hommes.</i>	29
<i>Première Partie.</i>	32
<i>Seconde Partie.</i>	61
<i>Notes.</i>	93

Du Contrat Social, ou Principe du Droit Politique.

LIVRE PREMIER,

Où il recherche comment l'homme passe de l'état de nature à l'état civil, & quels sont les conditions essentielles du pacte.

C H A P I T R E I.	
<i>Sujet de ce premier Livre.</i>	138
C H A P I T R E II.	
<i>Des premières Sociétés.</i>	<i>Ibid.</i>
C H A P I T R E III.	
<i>Du Droit du plus fort.</i>	140
C H A P I T R E IV.	
<i>De l'Esclavage.</i>	142
C H A P I T R E V.	
<i>Qu'il faut toujours remonter à une première convention.</i>	146
C H A P I T R E VI.	
<i>Du Pacte social.</i>	147
C H A P I T R E VII.	
<i>Du Souverain.</i>	149
C H A P I T R E VIII.	
<i>De l'État civil.</i>	152
C H A P I T R E IX.	
<i>Du Domaine réel.</i>	153
<i>Œuvres mêlées. Tome II.</i>	Ppp

T A B L E.

LIVRE SECOND,

Où il est traité de la Législation.

	CHAPITRE I.	
<i>Que la Souveraineté est inaliénable.</i>		Page 157
	CHAPITRE II.	
<i>Que la Souveraineté est indivisible.</i>		158
	CHAPITRE III.	
<i>Si la volonté générale peut errer.</i>		160
	CHAPITRE IV.	
<i>Des bornes du pouvoir souverain.</i>		162
	CHAPITRE V.	
<i>Du Droit de vie & de mort.</i>		166
	CHAPITRE VI.	
<i>De la Loi.</i>		168
	CHAPITRE VII.	
<i>Du Législateur.</i>		171
	CHAPITRE VIII.	
<i>Du Peuple.</i>		175
	CHAPITRE IX.	
<i>Suite.</i>		177
	CHAPITRE X.	
<i>Suite.</i>		179
	CHAPITRE XI.	
<i>Des divers systèmes de Législation.</i>		182
	CHAPITRE XII.	
<i>Division des Loix.</i>		184

LIVRE TROISIÈME;

Où il est traité des Loix politiques, c'est-à-dire, de la forme du
Gouvernement.

	CHAPITRE I.	
<i>Du Gouvernement en général.</i>		187
	CHAPITRE II.	
<i>Du Principe qui constitue les diverses formes de Gouvernement.</i>		193

T A B L E.

483

	Page 196
CHAPITRE III.	
<i>Division des Gouvernemens.</i>	
CHAPITRE IV.	
<i>De la Démocratie.</i>	197.
CHAPITRE V.	
<i>De l'Aristocratie.</i>	199
CHAPITRE VI.	
<i>De la Monarchie.</i>	202
CHAPITRE VII.	
<i>Des Gouvernemens mixtes.</i>	207
CHAPITRE VIII.	
<i>Que toute forme de Gouvernement n'est pas propre à tout pays.</i>	209
CHAPITRE IX.	
<i>Des signes d'un bon Gouvernement.</i>	214
CHAPITRE X.	
<i>De l'abus du Gouvernement & de sa pente à dégénérer.</i>	216
CHAPITRE XI.	
<i>De la mort du Corps politique.</i>	219
CHAPITRE XII.	
<i>Comment se maintient l'autorité souveraine.</i>	220
CHAPITRE XIII.	
<i>Suite.</i>	221
CHAPITRE XIV.	
<i>Suite.</i>	223
CHAPITRE XV.	
<i>Des Députés ou Représentans.</i>	224
CHAPITRE XVI.	
<i>Que l'institution du Gouvernement n'est point un contrat.</i>	228
CHAPITRE XVII.	
<i>De l'institution du Gouvernement.</i>	229
CHAPITRE XVIII.	
<i>Moyen de prévenir les usurpations du Gouvernement.</i>	230
LIVRE QUATRIÈME,	
<i>Où continuant de traiter des Loix politiques, on expose les moyens d'affermir la constitution de l'État.</i>	
CHAPITRE I.	
<i>Que la volonté générale est indestructible.</i>	233

	C H A P I T R E II.	
<i>Des Suffrages.</i>		Page 235
	C H A P I T R E III.	
<i>Des Élections.</i>		238
	C H A P I T R E IV.	
<i>Des Comices Romains.</i>		241
	C H A P I T R E V.	
<i>Du Tribunat.</i>		252
	C H A P I T R E VI.	
<i>De la Dictature.</i>		254
	C H A P I T R E VII.	
<i>De la Censure.</i>		257
	C H A P I T R E VIII.	
<i>De la Religion civile.</i>		259
	C H A P I T R E IX.	
<i>Conclusion.</i>		269
<i>J. J. Rousseau, Citoyen de Genève, à M. d'Alembert, de l'Académie Française, &c. sur son Article GENÈVE, dans le septième Volume de l'Encyclopédie, particulièrement sur le projet d'établir un Théâtre de Comédie en cette Ville.</i>		271
<i>Préface.</i>		273
<i>J. J. Rousseau, Citoyen de Genève à M. d'Alembert.</i>		281
<i>Lettre à M. Rousseau, Citoyen de Genève, par M. d'Alembert, de l'Académie Française, en réponse à la précédente.</i>		411
<i>Description abrégée du Gouvernement de Genève.</i>		445
<i>Article GENÈVE, tiré du septième Volume de l'Encyclopédie.</i>		447
<i>Extrait des Registres de la vénérable Compagnie des Pasteurs & Professeurs de l'Église & de l'Académie de Genève.</i>		461
<i>Discours sur la Question quelle est la vertu la plus nécessaire au Héros, & quels sont les Héros à qui cette vertu a manqué?</i>		467

Fin de la Table.

